Indian and Northern Affairs Canada

and

Canadian Polar Commission

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-19
ISBN 0-660-57002-5

1992–93 Estimates

Part III

Indian and Northern Affairs Canada

and

Canadian Polar Commission

92-03907/

Preface

This Expenditure Plan is a reference document and contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are six chapters in this document. The first provides an introduction to the Department and the Canadian Polar Commission. Chapters two to six present the Program Expenditure plans for the four departmental programs and the Commission. These chapters begin with Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts for the Program being described. This information provides continuity with the other Estimates documents and aids in assessing the programs' financial performance over the past year.

Each Program Expenditure Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each Activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

This document is designed to permit easy access to specific information. Detailed tables of contents are provided for each program. Within Section I of each Expenditure Plan, a financial summary provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest. A topical index has also been included for ease of reference.

Table of Contents

Portfolio Overview	1–1
Indian and Inuit Affairs Program	2–1
Northern Affairs Program	3–1
Transfer Payments to the Territorial Governments Program	4–1
Administration Program	5–1
Canadian Polar Commission	6–1
Index	7–1

Portfolio Overview

Roles and Responsibilities

1. Department of Indian Affairs and Northern Development

The Department of Indian Affairs and Northern Development Act, 1970 (as amended), defines the scope of the Department's responsibilities. Broadly speaking, the Department

- Fulfills the lawful obligations of the federal government to aboriginal peoples arising from treaties, the Indian Act and other legislation such as the Cree/Naskapi (of Quebec) Act, the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act and the Sechelt Indian Band Self-Government Act.

- Administers Indian reserve lands and elections of band councils, registers entitlement to Indian status and band membership and administers band funds and the estates of certain individual Indians.

- Provides for the delivery of basic services (such as education, social assistance, housing and community infrastructure) to status Indian and Inuit communities.

- Assists Indians and Inuit to acquire employment skills and to develop viable businesses.

- Negotiates the settlement of accepted claims relating to aboriginal title not dealt with by treaty, or other means, or to past non-fulfillment of government obligations.

- Supports on-going constitutional development regarding, among other matters, the definition of the rights of Canada's aboriginal peoples.

- Provides transfer payments to the governments of the Yukon and the Northwest Territories to assist them in providing services to territorial residents in accordance with the Yukon Act, the Northwest Territories Act, and other agreements.

- Supports balanced development of the North through management of natural resources, protection and management of the environment (including Arctic seas), fostering of economic and employment opportunities for northerners and funding of social and cultural programs.

- Fosters political development of the two northern territories and co-ordinates federal policies and programming for the North.

2. Canadian Polar Commission

The Canadian Polar Commission Act (Statutes of Canada 1991, Chapter 6) defines the Commission's mandate. The Commission is responsible for

- Monitoring the state of knowledge, in Canada and elsewhere, in respect of the polar regions and reporting regularly and publicly thereon.

- Promoting the development of knowledge in respect of the polar regions in Canada by cooperating with organizations, institutions and associations, in Canada and elsewhere, in the determination of scientific and other priorities.

- Encouraging Canadian organizations, institutions and associations to support the development and dissemination of knowledge in respect of the polar regions.

- Providing information about research in respect of the polar regions to Canadians and Canadian organizations, institutions and associations.

- Enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation by fostering international cooperation in the advancement of knowledge in respect of the polar regions.

- Advising the Minister for Indian Affairs and Northern Development, when requested, on any matter relating to the polar regions.

Portfolio Organization and Programs

The Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) has grouped its activities into four Programs

- The Indian and Inuit Affairs Program.

- The Northern Affairs Program.

- The Transfer Payments to the Territorial Governments Program.

- The Administration Program.

The Canadian Polar Commission has only one Activity entitled Canadian Polar Commission.

The organization of the Portfolio is as shown in Figure 1. It is highly decentralized, with approximately 63% of its employees delivering a wide range of services in 10 regions. This high degree of decentralization is required to respond to the varying needs of a clientele that is culturally, economically and geographically diverse. Figure 1 shows the new structure which was developed during 1991-92 in order to better reflect the changing nature of the departmental - First Nations relationship (see page 2-21). The new structure will come into effect April 1, 1992.

Figure 1: Portfolio Organization Structure

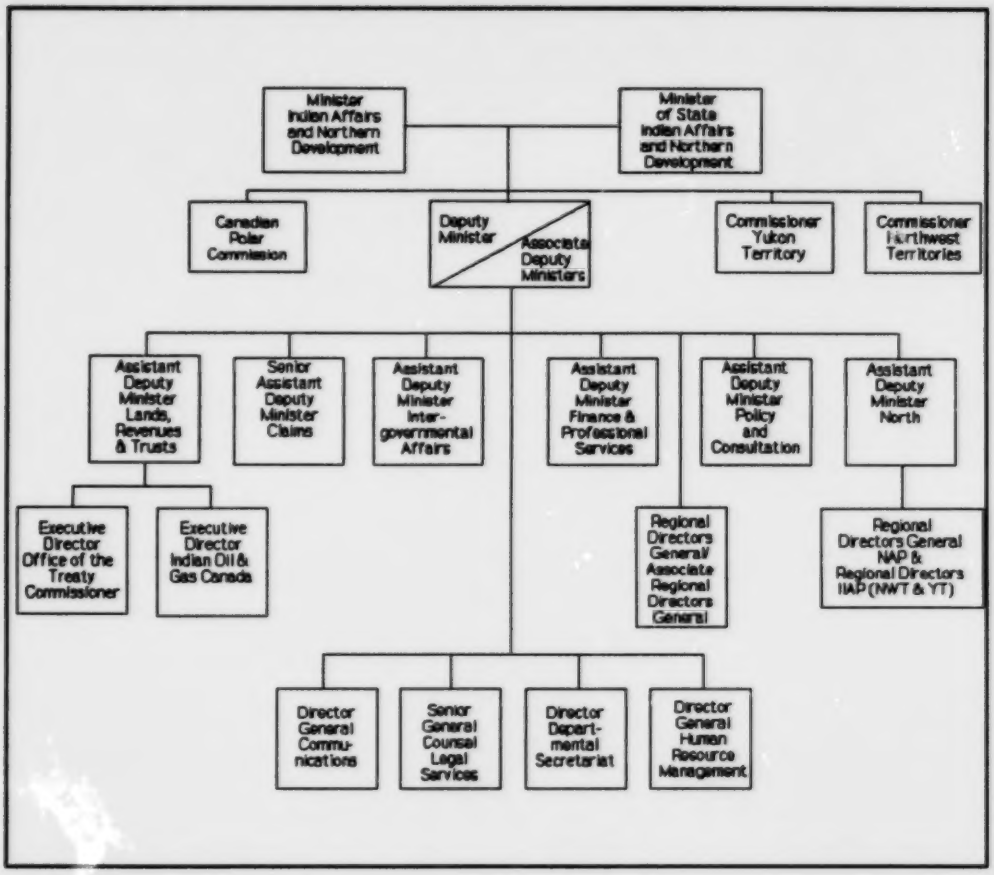

Portfolio Priorities

The Department's principal emphases during the next few years will be on

- Achieving progress on departmental responsibilities relating to the Native Agenda priorities, announced by the Prime Minister in September 1990 (see page 2–11).
- Developing Indian community–based initiatives on self–government (see page 2–32).
- Building a sound economic base for Indian and Inuit peoples by implementing the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy (see pages 2–29 and 2–49).
- Assisting bands and individuals to deal with the effects of the reinstatement provisions of Bill C–31 (see page 2–55).
- Resolving outstanding legal obligations regarding grievances and claims raised by Indian and Inuit peoples and aggressively pursuing settlements of specific and comprehensive land claims (see pages 2–57 and 2–38 respectively).

- Developing alternatives to the Indian Act, in response to Indian proposals, that will recognize Indian authority to exercise greater control of their lands, money, and governance (see page 2–54).

- Consulting with provinces and Indian groups on the management framework proposal regarding Indian Child and Family Service agencies and extending the services of such agencies to cover a greater proportion of the Indian population living on reserves (see page 2–71).

- Strengthening the capacity and flexibility of Indian governments to design and deliver services and programs consistent with community needs and priorities through alternative and new comprehensive funding arrangements with interested bands (see pages 2–81 and 2–112).

- Continuing the transfer of programs and responsibilities to Indian bands and territorial governments (see pages 2–30, 2–81 and 3–28).

- Promoting environmentally sustainable economic development on reserves and in the North (see pages 2–56 and 3–22).

- Enhancing Canadian sovereignty over Arctic lands and waters (see page 3–8).

- Increasing the recruitment and development of individuals from special concerns groups, focusing on native peoples (see pages 5–15 and 5–22).

The Canadian Polar Commission's principal emphases during the next few years will be on

- Enhancing Canada's national polar science and technology profile (see page 6–4).

- Improving polar information transfer and dissemination through the establishment of the Canadian Polar Information System (see page 6–4).

Portfolio Spending Plan

A summary of the Portfolio's spending plan by program is presented below.

Figure 2: Portfolio Spending Plan by Program

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Change $	Change %	For Details See Page
Budgetary					
Indian and Inuit Affairs	**3,029,262**	2,809,539	**219,723**	**7.8**	2–13
Northern Affairs	**176,845**	104,931	**71,914**	**68.5**	3–9
Transfer Payments to the Territorial Governments	**1,045,497**	1,040,706	**4,791**	**0.5**	4–5
Administration	**47,731**	51,728	**(3,997)**	**(7.7)**	5–7
	4,299,335	4,006,904	**292,431**	**7.3**	
Non-budgetary*					
Indian and Inuit Affairs	**27,352**	24,620	**2,732**	**11.1**	
	4,326,687	4,031,524	**295,163**	**7.3**	
Canadian Polar Commission	**1,195**	1,179	**16**	**1.3**	6–3

* See figure 1, page 2–13 for further details.

Figure 3: 1992–93 Portfolio Authorities

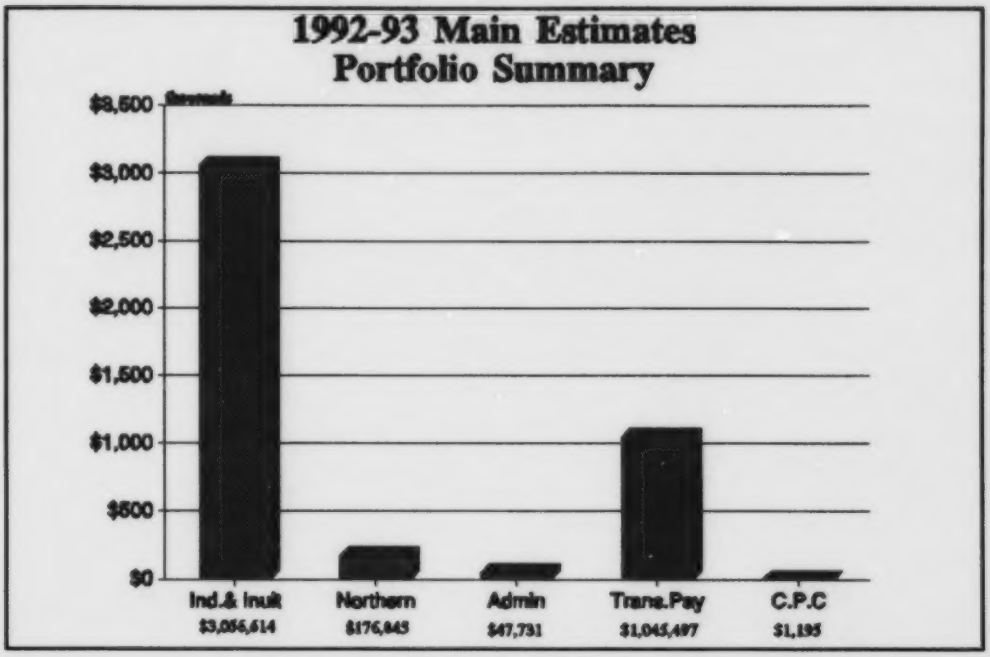

Figure 4: 1992–93 Portfolio Person–Year Summary

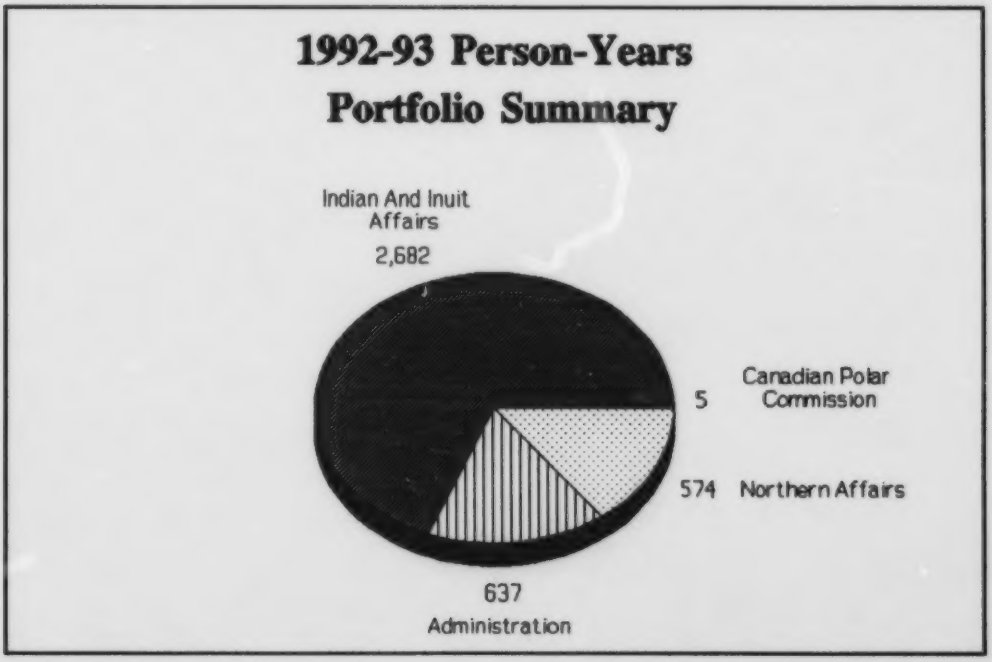

Indian and Inuit Affairs Program

1992–1993
Expenditure Plan

Table of Contents

Foreword 2- 4

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93- Part II of the Estimates 2- 5
B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts 2- 9

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93
1. Highlights 2-11
2. Summary of Financial Requirements 2-13

B. Recent Performance
1. Highlights 2-15
2. Review of Financial Performance 2-19

C. Background
1. Introduction 2-20
2. Mandate 2-20
3. Program Objective 2-20
4. Program Organization for Delivery 2-21

D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 2-21
2. Initiatives 2-23
3. Update on Previously Reported Initiatives 2-24

E. Program Effectiveness 2-24

Section II
Analysis by Activity

A. Self-Government 2-32
B. Comprehensive Claims 2-37
C. Economic Development 2-42
D. Lands, Revenues and Trusts 2-52
E. Education 2-59
F. Social Development 2-67
G. Capital Facilities and Community Services 2-73
H. Band Management 2-78
I. Program Management and Administration 2-83

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1.	Financial Requirements by Object	2-88
2.	Personnel Requirements	2-89
3.	Capital Expenditures	2-92
4.	Transfer Payments	2-103
5.	Loans, Investments and Advances	2-110
6.	Net Cost of Program	2-110

B. Other Information

1.	Listing of Offices	2-111
2.	Transfers under Alternative Funding Arrangements	2-112

Foreword

To assist the reader to understand the terminology used in the Department and in the Expenditure Plan, the following definitions are provided:

Aboriginal: This word refers to the descendants of the original inhabitants of Canada. The Constitution Act, 1982 specifies that aboriginal peoples include the Indian, Inuit and Métis peoples of Canada. The constitution contains no legal definition of aboriginal peoples. The following terms, however, describe each group.

Indian: A status Indian is a person registered or entitled to be registered as an Indian according to the Indian Act, (as amended by Bill C-31 in June 1985). Approximately 50% of the status Indians in Canada are treaty Indians, that is, persons who are affiliated with an Indian body or band which was signatory to a treaty with the Crown. The Department, by virtue of the Indian Act, is responsible for providing support and services to status Indians only.

Non-status Indians include, but are not limited to, Indian people or those descended from them who have lost their right to be registered as Indians as defined by the Indian Act. Before June 1985, this group included Indian women who married non-Indian men. With the passage of Bill C-31, certain sections of the Indian Act were repealed and persons who had formerly lost their status through such provisions became entitled to reinstatement to Indian status and band membership. Others, as specified in Bill C-31 amendments, became newly entitled status Indians.

Inuit: The Inuit are the aboriginal inhabitants of northern Canada, who reside north of the 60th parallel; and in northern Quebec and Labrador, somewhat south of the 60th parallel. The federal government's power to make laws with respect to Indians and lands reserved for Indians was interpreted to extend to the Inuit by the Supreme Court of Canada in 1939. The Inuit, however, are not covered by the Indian Act, and only those Inuit in northern Quebec and Labrador receive services from the Indian and Inuit Affairs Program.

Innu: The Innu are a special group of Indians living in Quebec and Labrador (Naskapi and Montagnais only).

Métis: There are at least two different views about the meaning of the term "Métis". Some maintain that the term refers to those of aboriginal ancestry who are descended from the historic Métis community of Western Canada. Others say that "Métis" refers to persons of aboriginal ancestry who identify themselves as Métis, as distinct from Indian or Inuit. The Department has no legal responsibilities toward Métis.

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992–93 – Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992–93 Main Estimates	1991–92 Main Estimates
	Indian and Inuit Affairs Program		
5	Operating expenditures	**236,035**	258,336
10	Capital expenditures	**10,873**	11,852
15	Grants and contributions	**2,754,115**	2,339,796
(S)	Grassy Narrows and Islington Bands Mercury Disability Board	**15**	15
(S)	Liabilities in respect of loan guarantees made to Indians for Housing and Economic Development	**2,000**	2,000
(S)	Indian Annuities Treaty payments	**1,367**	1,334
(S)	Grant to Inuvialuit Regional Corporation under the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act	**5,000**	5,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	**19,857**	20,018
	Total Budgetary	**3,029,262**	2,638,351
L20	Loans to native claimants	**24,900**	19,750
L25	Loans to Yukon Elders	**755**	1,173
(S)	Loans to the Inuvialuit Regional Corporation in respect of the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act	**1,697**	1,697
	Total Non-Budgetary	**27,352**	22,620
	Total Program	**3,056,614**	2,660,971

Vote	(dollars)	1992–93 Main Estimates
	Indian and Inuit Affairs Program	
5	Operating expenditures and (a) expenditures on works, buildings and equipment on other than federal property; (b) recoverable expenditures under agreements entered into with the approval of the Governor in Council with provincial governments and local school boards, in respect of social assistance to non–Indians residing on Indian reserves and the education in Indian schools of non–Indians; (c) authority for the Minister to enter into agreements with provincial governments, school boards and charitable and other organizations for the provision of support and maintenance of children; (d) authority to provide, in respect of Indian and Inuit economic development activities, for the instruction and supervision of Indians and Inuit, the furnishing of materials and equipment, the purchase of finished goods and the sale of such finished goods; and (e) authority to sell electric power, fuel oil and related services together with usual municipal services to private consumers in remote locations when alternative local sources of supply are not available in accordance with terms and conditions approved by the Governor in Council and to provide the same to departments and agencies of the Government of Canada operating in Arctic Quebec.	**236,035,000**
10	Capital expenditures and (a) expenditures on buildings, works, land and equipment, the operation, control and ownership of which may be transferred to provincial governments on terms and conditions approved by the Governor in Council, or to Indian bands, groups of Indians or individual Indians at the discretion of the Minister, and such expenditures on other than federal property; (b) authority to make recoverable expenditures in amounts not exceeding the shares of provincial governments and local school boards of expenditures on roads and related works and on education, including the education in Indian schools, of non–Indians; and (c) authority for the construction and acquisition of housing for Indians and Inuit for its occupation by Indians and Inuit in return for such payments, if any, as the Minister may fix for its sale or rental to Indians and Inuit on terms and conditions and at cost or any lesser amount approved by the Governor in Council, and for payment to Indians and Indian bands in the construction of housing and other buildings.	**10,873,000**

Vote	(dollars)	1992–93 Main Estimates
15	The grants listed in the Estimates and contributions.	**2,754,115,000**
L20	Loans to native claimants in accordance with terms and conditions approved by the Governor in Council for the purpose of defraying costs related to research, development and negotiation of claims.	**24,900,000**
L25	Loans to the Council of Yukon Indians for interim benefits to the Yukon Elders	**755,000**

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates							
	Budgetary					Non-Budgetary		
	Authorized Person-Years*	Operating	Capital	Transfer Payments	Total	Loans, Investments, Advances	Total	1991-92 Main Estimates
Self-Government	82	6,414	-	11,908	18,322	-	18,322	18,079
Comprehensive Claims	83	8,827	-	62,074	70,901	27,352	98,253	70,792
Economic Development	216	27,651	-	70,312	97,963	-	97,963	101,979
Lands, Revenues & Trusts	576	57,886	1,000	81,444	140,330	-	140,330	59,913
Education	479	40,678	-	862,639	903,317	-	903,317	806,060
Social Development	200	16,697	-	799,614	816,311	-	816,311	709,684
Capital Facilities & Community Services	113	38,656	8,058	618,379	665,093	-	665,093	595,420
Band Management	235	15,248	-	254,112	269,360	-	269,360	247,029
Program Management And Administration	624	45,850	1,815	-	47,665	-	47,665	52,015
	2,608	257,907	10,873	2,760,482	3,029,262	27,352	3,056,614	2,660,971
1991-92 Person-Years	2,682							

* See figure 40, page 2-90, for additional information on person-years. Authorized person-years include only those controlled by the Treasury Board.

Vote (dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
Indian and Inuit Affairs Program			
Budgetary			
Vote 5 – Operating Expenditures	245,462,000	236,495,452	**236,360,458**
Vote 6a – To increase from $575,000,000 to $750,000,000 the amount of loans that the minister may guarantee	–	1	–
Vote 10 – Capital expenditures	20,705,000	9,765,199	**9,697,810**
Vote 15 – Grants and contributions	2,145,025,000	2,258,817,473	**2,258,444,592**
Statutory – Indian annuities (Indian Act)	880,000	1,219,156	**1,219,156**
Statutory – Contributions to employee benefit plans	19,376,000	20,787,000	**20,787,000**
Statutory – Payment from the Consolidated Revenue Fund of guaranteed loans issued out of the Indian Economic Development Account (authorized limit $60,000,000)	–	33,984,142	**62,230**
Statutory – Grants to Inuvialuit Regional Corporation under the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act	5,000,000	5,000,000	**5,000,000**
Statutory – Liabilities in respect of loan guarantees made to Indians for housing and farming	2,000,000	896,663	**896,663**
Statutory – Forgiveness of loans issued for Indian Housing Assistance Account	–	224,774	**224,774**
Statutory – Payments pursuant to the Grassy Narrows and Islington Indian Bands Mercury Pollution Claims Settlement Act	15,000	–	–
Statutory – Refunds of amounts credited to revenue in previous years	–	908	**908**
Total – Budgetary	2,438,463,000	2,567,190,768	**2,532,693,591**

B. Use of 1990–91 Authorities – Volume II of the Public Accounts (Continued)

Vote (dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
Non-Budgetary			
L15 – Loans for construction of houses (net)	–	18,590,627	**(266,976)**
L20 – Loans and guarantees of loans through the Indian Economic Development Account (net)	–	37,557,018	**(2,858,666)**
L20 – Loans to native claimants for the purpose of defraying costs related to research development and negotiation of claims	14,303,000	24,000,000	**23,999,994**
L25 – Loans to the Council of Yukon Indians for interim benefits to the Yukon Elders	1,422,000	1,422,000	**1,242,958**
Statutory – Loans to Inuvialuit Regional Corporation pursuant to the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act Limit $30,000,000	1,569,000	1,569,000	**1,569,000**
Total – Non-Budgetary	17,294,000	83,138,645	**23,686,310**
Total Program – Budgetary	2,438,463,000	2,567,190,768	**2,532,693,591**
Non-Budgetary	17,294,000	83,138,645	**23,686,310**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93

1. Highlights

During the 1992-93 Estimates year, the Indian and Inuit Affairs Program will continue pursuing the priorities, articulated by the Prime Minister in September 1990, of assisting Indian communities to become more self-reliant, with the capacity to work toward self-sufficiency and self-government within the Canadian constitutional framework. This will involve initiatives such as Indian self-government, claims settlements, economic development, housing, education and social development, and more professional and efficient management of Indian lands and moneys. More specifically, the Program will undertake to:

- Contribute to federal efforts to achieve necessary constitutional reform, including entrenchment of aboriginal self-government within the Canadian confederation (see page 2-25).

- Complete negotiations for final agreements with the Tungavik Federation of Nunavut (TFN) and Gwich'in claims; complete three more Band Final Agreements with the Council for Yukon Indians (CYI) claim; continue negotiations towards agreements-in-principle with le Conseil des Atikamek et des Montagnais (CAM), Labrador Inuit Association (LIA), and Nisga'a land claims; continue framework negotiations with the Innu Nation; and reach an agreement on cost-sharing with the Province of British Columbia with regard to the land claims in that province (see pages 2-38, 2-39 and 2-40).

- Negotiate the final agreements and land selection in the three northern comprehensive claims, and negotiate agreements-in-principle for claims south of 60° that are under active negotiation (see pages 2-38, 2-39 and 2-40).

- Continue the implementation of the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy (CAEDS) (see page 2-42).

- Continue the implementation of the Aboriginal Workforce Participation Initiative (AWPI) (see page 2-23).

- Establish Indian Oil and Gas Canada (IOGC) as a special operating agency (see pages 2-17, 2-24 and 2-48).

- Continue to restore Indian status under the provisions of Bill C-31; provide an equitable level of service to the expanding population; and enable Indian bands to adopt their own membership rules (see page 2-55).

- Continue to support and facilitate the Chiefs' Working Groups as they develop proposals for legislative alternatives to the Indian Act that will enable their communities to take control of their own affairs and remove themselves from the paternalistic regime prescribed by the Indian Act (see page 2-53).

- Accelerate the settlement of specific land claims (see page 2-57).

- Negotiate settlement of the outstanding entitlements of land to prairie treaty Indians (see page 2-57).

- Review, in conjunction with the Office of the Treaty Commissioner and the Federation of Saskatchewan Indian Nations, education as a treaty entitlement (see page 2–54).

- Strengthen the capacity of Indian and Inuit community governments to respond to the needs and aspirations of their people, by

  - encouraging and supporting further transfers of programs and funds to Indian administration, consistent with their readiness and willingness to assume these responsibilities (see pages 2–61, 2–26 and 2–79);

  - assisting a number of bands and tribal councils in overcoming financial and management problems (see page 2–79);

  - continuing to develop alternative funding arrangements and transfer payment vehicles that provide the maximum possible flexibility and autonomy to Indian governments (see page 2–81); and

  - assisting bands and Indian organizations in addressing environmental problems affecting their reserves and traditional lands (see page 2–57).

- Continue to give priority, through the Green Plan's Indian Health and Water Initiative, to improving water and sewage conditions in native communities (see page 2–75).

- Establish a methodology to fund services for First Nations, by carrying out a costing exercise in pursuit of a model that could be the basis for funding services as opposed to projects (see page 2–18).

- Undertake a pilot project to investigate establishing a pupil accommodation charge mechanism to replace joint school agreements and eliminate direct cost–sharing in the construction of individual provincial schools.

- Continue the Program's work on reviewing housing policy. The Indian and Inuit Affairs Program recently released a discussion paper entitled "Laying the Foundation of a New On–Reserve Housing Program". The discussion paper will be used in consultation with the Indian communities during 1991–92. This, coupled with the government's initiative on Indian health and water, is essential for improving living conditions on–reserve (see page 2–75).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Summary by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Change	For Details See Page
Budgetary				
Self–Government	**18,322**	17,808	514	2–32
Comprehensive Claims	**70,901**	71,693	(792)	2–37
Economic Development	**97,963**	98,484	(521)	2–43
Lands, Revenues and Trusts	**140,330**	130,260	10,070	2–52
Education	**903,317**	845,809	57,508	2–60
Social Development	**816,311**	730,860	85,451	2–67
Capital Facilities and Community Services	**665,093**	622,963	42,130	2–74
Band Management	**269,360**	246,648	22,712	2–78
Program Management and Administration	**47,665**	45,014	2,651	2–83
	3,029,262	2,809,539	219,723	
Non–Budgetary				
Comprehensive Claims	**27,352**	24,620	2,732	
	3,056,614	2,834,159	222,455	
Person–Years*:				
Controlled by Treasury Board	**2,608**	2,718	(110)	
Other	**74**	66	8	

* See figure 39, page 2–90, and figure 40, page 2–90 for additional information on person–years.

Explanation of 1992–93 Financial Requirements: The 1992–93 requirements of $3,056,614,000 are $222,455,000 or 7.8% above the 1991–92 forecast. The major items that contributed to this change, by major activity, include:

Comprehensive Claims:

- Reduction in grant to Ouje–Bougoumou $(3,521,000)
- Increase in person–years $1,525,000

•	Reduction in grant to Tungavik Federation of Nunavut	$(1,000,000)
•	Increase in grants to James Bay Cree & Naskapi Bands	$1,814,000
Lands, Revenues and Trusts:		
•	Increase to specific claims program	$28,395,000
•	Settlement of Woodland Cree claim in 1991–92	$(14,512,000)
•	Land purchase for Turton Pen	$(2,000,000)
•	Land purchase for Kanesatake in 1991–92	$(3,095,000)
Education:		
•	Increase to Post Secondary education requirements	$8,900,000
•	Salary adjustment (devolution)	$(7,000,000)
•	Increase in Elementary/Secondary contributions (workload)	$40,925,000
•	Price adjustment	$15,273,000
Social Development:		
•	Increased requirements resulting from the growth in population, changes in provincial social development program policies and the effect of the present economic conditions	$62,521,000
•	Price adjustment	$25,379,000
Capital Facilities and Community Services:		
•	Increase in contributions for the design, construction, maintenance and operation of community services, facilities and housing	$43,740,000
Band Management:		
•	Grants for the Aboriginal Representative Organizations Program	$1,771,000
•	Increase in grants to Indian bands, tribal councils, district councils and Inuit settlements to support their administration	$14,483,700
•	Increase in contributions for band employee benefit plans	$8,490,000

Program Management and Administration:

•	Salary adjustment	$(1,193,000)
•	Transfer of Acquisition and Traffic Management and Crown Asset Disposal Corporation Incentive Programs to Supply and Services Canada	$(1,191,000)

Explanation of 1991-92 Forecast: The total budgetary and non-budgetary forecast for 1991-92 is $173,188,000 or 6.1% over the Main Estimates of $2,660,971,000. The difference reflects the following major items for which spending authorities were sought through Supplementary Estimates.

Lands, Revenues and Trusts:

•	Accelerate Specific Claims Program	$51,800,000
•	Grant to the Ouje-Bougoumou Indian	$21,125,000
•	Claim settlement with the Woodland Cree Band	$14,700,000

Education:

•	Incremental funding for Post-Secondary Education	$40,600,000

Capital Facilities and Community Services:

•	Green Plan initiatives	$50,000,000

B. Recent Performance

1. Highlights

Self-Government: The broad outlines of the federal government's aboriginal policy were put in place in November 1985 when Cabinet approved community-based self-government negotiations. In June 1988, Cabinet authorized the initiation of up to 15 substantive negotiations, subject to certain policy and process guidelines. The importance of aboriginal self-government has been reaffirmed publicly on a number of occasions by the Prime Minister. On September 25, 1990, the Prime Minister outlined the Government's plans to preserve the special place of first citizens in this country based on their existing aboriginal and treaty rights as recognized in the Constitution and the unique relationship between aboriginal peoples and the Crown.

Community negotiations are currently the primary avenue for addressing, at least in part, the self-government aspirations of those Indian and Inuit communities who wish to move beyond existing authorities, particularly the Indian Act. There has been widespread interest in the process from Indian communities across Canada. As of November 1, 1991, one community self-government project involving one band was at the legislative drafting stage; 13 projects involving 50 bands had reached the substantive negotiation stage; seven projects involving seven bands were in the framework negotiations stage; and 31 projects involving well over 120 bands were at the developmental stage.

Community negotiations have also been well received by provincial governments. Several have indicated their willingness to participate in negotiations at the appropriate time with the consent of all parties. In addition, some provinces are participating directly in sectoral self-government negotiations. These discussions between regional Indian associations and federal and provincial governments focus on broad jurisdictional issues such as justice, policing, education and the environment. Community and

sectoral self-government initiatives are designed to provide a variety of concrete examples for aboriginal communities and the constitutional process. Departmental officials have collaborated with officials of other federal departments concerned in developing proposals for aboriginal constitutional reform.

Indian Act Alternatives: Over the past several years, Indian leadership and departmental officials prepared the groundwork for legislative alternatives through the Lands, Revenues and Trusts Review. What was made clear by Indian leadership through the process was that the relationship as prescribed by the Indian Act was fundamentally flawed. First Nations leadership and the Prime Minister confirmed the need to work together to define a new relationship. The impetus and the vision must come from Indian leadership. A number of chiefs have established various Chiefs' Steering Committees, which are currently developing proposals for alternative legislation in the following areas: land management, forestry management, governance, moneys, taxation tribunal, and law registry and gazette. The role of the Department is to continue to facilitate and support these Indian-driven initiatives through the provision of financial and technical assistance.

Comprehensive Claims: As part of his announcement of the Native Agenda, the Prime Minister indicated that the fair and equitable resolution of comprehensive land claims was a priority of the Government of Canada. He also announced a commitment to accelerate the negotiations of comprehensive claims, by removing the limit of negotiating six claims at any one time. As a result, the number of comprehensive claims accepted for consideration has risen to 26.

In December 1990, the federal government, the Province of British Columbia and the First Nations of B.C. established a tripartite task force to consider how to approach the negotiation of an additional 19 claims that have been accepted in that province. The British Columbia Claims Task Force released its report on July 3, 1991. The report is unanimous and contains significant recommendations about how First Nations, the Province of British Columbia and Canada could expedite the settlement of land claims.

The federal government can support the general thrust of the B.C. Task Force recommendations and intends to respond formally as soon as possible. The Government also intends to pursue discussions vigorously with the Government of British Columbia in order to reach agreement on cost-sharing and the roles and responsibilities of the two governments with respect to the negotiation and settlement of B.C. claims.

During 1991-92, substantial progress has been made at the negotiating table. Framework negotiations have been reached with the Nisga'a in B.C., le Conseil des Atikamek et des Montagnais in Quebec, and the Labrador Inuit Association. Framework agreement negotiations have begun on a seventh accepted claim, with the Innu Nation of Labrador. Negotiations towards a Final Agreement with the Tungavik Federation of Nunavut are scheduled for completion by November 1991. An umbrella final agreement covering territory-wide matters was initialled with the Council for Yukon Indians in March 1990, and individual Yukon First Nations Final Agreement negotiations are ongoing. A final agreement negotiated with the Dene-Métis in the Northwest Territories was rejected by the Dene-Métis General Assembly in July 1990; however, it will now form the basis for negotiation of regional settlements with the Dene and Métis. One regional settlement, with the Gwich'in, was initialled in July 1991 and ratified on September 30, 1991. Cabinet is to consider the Agreement by the end of October. A second regional claim by the Sahtu has been accepted and negotiations began in November 1991.

Alternative Funding Arrangements: Improvements were achieved in the rate of implementation of Alternative Funding Arrangements (AFA). Total agreements signed increased to 106 as of September 30, 1991, from 77 as of November 30, 1990. During the period, bands involved in the process increased to 193 from 159, and annual funding provided through AFA increased to $396.3 million from $292.8 million.

Economic Development: In June 1989, the Government announced the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy (CAEDS), a partnership between DIAND, Industry, Science and Technology Canada (ISTC) and Employment and Immigration, to help aboriginal peoples achieve their goal of economic self-reliance. The Government has committed incremental funding over five years to DIAND and ISTC towards this objective. For DIAND, CAEDS brings about a change from providing economic development services directly to communities and individuals, to supporting local Indian/Inuit economic development decision-making and priority-setting and delivering economic development services through community-based organizations. DIAND also takes the lead in providing assistance to Indians for the development of resource development strategies and resource access negotiations.

In approving CAEDS, the Government authorized the Minister of Indian Affairs and Northern Development to enter into agreements with Indian and Inuit lending institutions to sell all or parts of the Department's direct commercial loan portfolios. In 1990-91, DIAND sold 26 accounts of the Indian Economic Development Fund, at a gross book value of approximately $1.3 million (principal and interest) to Dana Naye Ventures in Yukon.

The Indian Taxation Advisory Board was created as a result of amendments to the Indian Act in 1988, the first Indian-led change to this legislation. The Board is composed of 10 members, seven of whom are Indian leaders. The Board now directs the review and analysis of all band tax by-laws and provides general tax policy advice to the Minister. There is also a growing interest among bands in assuming taxing jurisdiction respecting certain consumer products such as gasoline, tobacco and liquor.

Indian Oil and Gas Canada (IOGC) began an operating budget pilot project in 1990-91. In February, 1991 it was announced that IOGC would become a special operating agency.

Bill C-31: Bill C-31 removed sexual discrimination clauses from the Indian Act, abolished the concept of enfranchisement, restored Indian status and band membership to those who had lost them unfairly, and enabled bands to determine their own membership rules. From June 28, 1985, to September 30, 1991, a total of 149,420 applicants requested registration as Indians, resulting in 83,180 new registrations, 24,960 denials, and 23,225 completed for other reasons. The remaining applications are under review. Control of membership had been transferred to 236 bands by September 30, 1991, which represents 39.5% of all Indian bands.

Specific Claims: During the past year, three specific claims were settled, providing $23,989,231 in compensation. The Department also clarified the kinds of settlements the Government is prepared to negotiate in consideration of a claim's legal merit.

James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA) and the Northeastern Quebec Agreement (NEQA): Four years of implementation negotiations have led to agreements with the Inuit and the Naskapi. The agreements contain a release of certain federal financial obligations pursuant to the JBNQA and the NEQA in exchange for one-time grant payments of $22.8 million to the Inuit and $1.7 million to the Naskapi. Once these agreements are implemented, all outstanding Inuit and Naskapi matters related to the implementation of the JBNQA and the NEQA will have been dealt with, and a dispute mechanism will be in place to deal with any future issues. Discussions with the James Bay Crees have progressed, particularly on the establishment of a new community for the Crees of Ouje-Bougoumou. A framework for JBNQA implementation negotiations between Canada and the Crees is also under discussion.

Post-Secondary Education Assistance Program: During 1990-91, 21,300 post-secondary students were supported in university and college programs at a total cost of $188.9 million.

Advisory Committee on Family Violence: An Advisory Committee on Family Violence was set up jointly by this Department and Health and Welfare Canada. The committee advises on program and funding priorities for projects relating to sexual, physical or emotional child abuse, spousal assault, and

abuse of the elderly. An amount of $750,000 annually over four years has been allocated for projects developed and administered by native peoples.

Community Capital Facilities: The Long Term Capital Plan has been prepared for the years 1992–93 – 1996–97 describing the goals and objectives, management regime and strategies of the Indian and Inuit Affairs capital program.

The Department received $250 million through the Indian Health and Water Initiative to accelerate the establishment and improvement of the water and sewage services on reserves. As of 1989, approximately 9,000 houses did not have adequate water services and 14,000 houses did not have adequate sewage services. This allocation will allow the Department to address 50% of the water and sewer backlog over the next six years.

The Asset Condition Reporting System is in its second year of implementation. The projected inspections for 1990–91 were completed (100% schools and 75% municipal systems). All remaining assets are being inspected in 1991–92. These inspections will identify the major maintenance and recapitalization requirements of all assets.

Reorganization: The Indian and Inuit Affairs Program is being reorganized in recognition of its evolving role and the need to be better structured to achieve the objectives of the Native Agenda. First Nations have increasingly assumed responsibility for the direct delivery of community services. Consequently, the Department's organizational structure is shifting from an alignment based on direct delivery to an alignment that focuses on the provision of funding services to First Nations and that reflects the government–to–government relationship that now characterizes First Nations – departmental business.

As a result of reorganization, both regions and headquarters will have strong Intergovernmental Affairs components, which encompass those sectors previously known as Indian Services, Economic Development and Self–Government. Another key change is the recognition that the policy work of the Department must be more of a consultative nature. The reorganization also creates a group of teams ("Technical Assistance and Special Projects") that will focus on high–priority initiatives such as the Housing Task Force. The Department has expanded its efforts at resolving claims by making one Senior Assistant Deputy Minister (SADM) accountable for the resolution of both specific and comprehensive claims.

The overall impact of the changes at headquarters is that there will be one less ADM position. The Lands, Revenues and Trusts sector remains unchanged, except that LRT's specific claims responsibilities have been consolidated in the new Claims sector. The Evaluation group of the Administration Program is being moved to the Policy and Consultation sector of IIAP. All reorganization changes will be implemented by April 1, 1992.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91		
	Actual Expenditures	Main Estimates	Change
Budgetary			
Self-Government	17,752	17,239	513
Comprehensive Claims	75,331	45,626	29,705
Economic Development	95,587	92,696	2,891
Lands, Revenues and Trusts	84,801	58,322	26,479
Education	762,334	735,855	26,479
Social Development	634,190	619,860	14,330
Capital Facilities and Community Services	566,823	592,092	(25,269)
Band Management	231,338	224,174	7,164
Program Management and Administration	64,538	52,599	11,939
	2,532,694	2,438,463	94,231
Non-Budgetary			
Comprehensive Claims	26,812	17,294	9,518
Economic Development – IEDF loans	(2,859)	–	(2,859)
Capital Facilities and Community Services	(267)	–	(267)
	2,556,380	2,455,757	100,623
Person-Years: Controlled by Treasury Board	2,806	2,913	(107)
Other	63	–	63

Explanation of Change: The additional resources expended in excess of the Main Estimates were due to the following major items:

Self-Government: Additional salary funding was required.

Comprehensive Claims: Additional funding was required due to the increase in activity of the northern claims.

Economic Development: Additional funding was required for On-the-Job Training and Inuit Economic Development activities that were transferred from the Northern Affairs Program.

Lands, Revenues and Trusts: Additional resources were required for the payment of specific claim settlements.

Education: Additional funding was required to support the increased growth in the number of students receiving financial support for post-secondary education. The major portion of this shortfall was funded from a surplus experienced in provincial schools owing to lower-than-anticipated costs and enrolments.

Social Development: Additional funding was required primarily because of higher-than-anticipated volume increases in social assistance and higher-than-anticipated price increases for child and family services.

Capital Facilities and Community Services: Excess resources are attributable to imposed delays in implementing capital projects to offset other priorities within the Program.

Band Management: Expenditures were higher than anticipated for specific policy initiatives such as the LRT Review, training and management development, and costs of Bill C-31 Impact Studies.

Program Management and Administration: Additional resources were required to respond to management and operational priorities.

C. Background

1. Introduction

The Indian and Inuit Affairs Program provides a wide range of community services to status Indians across Canada and to the Inuit of northern Quebec and Labrador. Services to Inuit residing in other provinces are supported by the Government of Canada and delivered directly by provincial governments. In Yukon and the Northwest Territories, services are provided by the territorial governments. The Economic Development Program is the sole exception, where funding is used to assist all Inuit. The services of the Program focus on the economic, educational, housing, community infrastructure, social and cultural needs of Indians and Inuit living primarily on reserves and Crown lands. The Program supports Indian and Inuit communities by participating in constitutional processes on aboriginal matters, and by negotiating claims and community-based self-government arrangements outside the Indian Act. The Program also has responsibilities for the administration of reserve lands, registration of entitlement to Indian status and band membership, and administration of certain band funds and individual estates.

In discharging its mandate, the Program works closely with many other federal departments and agencies. It also negotiates agreements with various provinces, municipalities and private agencies for the delivery of services. The emphasis in recent years has been on promoting the administration and management of programs by Indian and Inuit communities themselves. At the same time, the Program continues to work on improving the quality of services that are being provided through all delivery modes.

2. Mandate

The Program derives its mandate from the Indian Act (as amended), the Department of Indian Affairs and Northern Development Act, 1970 (as amended) and administers various other acts. The Program derives certain authority from statutes other than the Indian Act such as the Cree/Naskapi (of Quebec) Act and the Sechelt Indian Band Self-Government Act.

3. Program Objective

To support Indians and Inuit in achieving their self-government, economic, educational, cultural, social and community development needs and aspirations; to settle accepted native claims through negotiations;

and to ensure that Canada's constitutional and statutory obligations and responsibilities to the Indian and Inuit peoples are fulfilled.

4. Program Organization for Delivery

The Indian and Inuit Affairs Program is composed of nine functional Activities: eight operational Activities and one that provides management and administrative support.

The Program's organization is composed of four major sectors headed by one Senior Assistant Deputy Minister (SADM) and three Assistant Deputy Ministers (ADMs). The SADM and ADMs are accountable to the Deputy Minister for achieving the planned national results of their respective sectors. There are nine regional offices headed by regional directors general (regional directors in the Northwest Territories and Yukon). They report to the Deputy Minister but are accountable to the SADM and ADMs for achieving planned results and effectively managing resources pertaining to their respective sectors.

Figure 3: 1992-93 Resource Allocation by Activity and Organizational Component ($000)

	ADM Intergovernmental Affairs Sector		Senior ADM Claims Sector		ADM Lands Revenues and Trusts Sector		ADM Policy & Consultation Sector		Totals 1992-1993	
	$000	PYs	$000	PYs	$000	PYs	$000	PYs	$000	PYs
-Self-Government	17,672	72	300	6			252	4	18,222	82
-Comprehensive Claims	-				59,538	76	38,715	5	98,253	83
-Economic Development	84,587	267	86	1	13,376	22			97,963	290
-Lands, Revenues & Trusts	329	6	60,768	72	77,096	459	2,137	39	140,330	576
-Education	903,317	479							903,317	479
-Social Development	816,311	200							816,311	200
-Capital Facilities & Community Services	665,093	113							665,093	113
-Band Management	269,360	235							269,360	235
-Program Management & Administration	47,569	620	48	2			48	2	47,665	624
Totals	2,804,238	1,992	61,300	81	150,010	550	41,152	50	3,056,614	3,882

There are 20 field offices serving 582 of the 601 bands, 19 status Indian associations and 19 Inuit communities and settlements. In addition, 10 Indian governments receive funding directly from headquarters. A listing of regional office locations is provided on page 2-111.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Population Characteristics: The status Indian population as of December 31, 1990 was 490,178. Excluding the impact of Bill C-31, the Indian population has been growing at a rate three times faster

than the Canadian population as a whole between the years 1981 and 1990: an average of 2.7% versus 0.9%. This has resulted in a population which is very young. In 1990, slightly more than half the population was under 25 years of age, compared to less than two-fifths (36%) of the Canadian population as a whole. This has placed heavy demands on Indian communities to provide education, housing, employment and other services.

A large number of Indians, whether on- or off-reserve, are found in all major regions of Canada. As of 1990, northern and Atlantic Canada each had in excess of 17,000 Indians while all other provinces had in excess of 48,000. The highest number, almost 113,000, were located in Ontario. Although the trend over the last 20 years has seen a gradual shift from residence on-reserve to off-reserve, the majority of the registered Indian population in 1990 live on-reserve: 60% versus 40% off-reserve.

A total of 2,330 reserves covering more than 6.5 million acres (2.6 million hectares) have been set aside for the use and benefit of status Indians. The vast majority of these lands are administered pursuant to the Indian Act. As a result of comprehensive claims settlements and community-based self-government initiatives, a variety of land management regimes are starting to emerge.

The on-reserve Indian population is slightly less mobile than the Canadian population as a whole. According to 1986 census statistics, 63% of the Indians on-reserve were at the same residence five or more years compared to 56% of other Canadians. This underscores the dependency of a significant proportion of the Indian population on the economic and employment opportunities on and near reserves. The majority of Indians on-reserve are located in rural, remote or special access areas.

Most Indian bands are small: more than 75% of the 601 Indian bands have a membership of less than 1,000 Indians and almost two-thirds have a membership of less than 500. The average band population on-reserve is about 500 Indians. The remoteness and small size of many Indian reserves and Inuit communities have a profound effect on the nature of the services provided as well as on the cost of providing those services.

The reinstatement provisions of Bill C-31 are also having an impact on the characteristics of the Indian population. Since the passage of this Bill, the growth rate tripled to 7.2% in 1986-87, then decreased to 6.7% in 1987-88, 5.1% in 1988-89 and 2.6% in 1989-90. While the status Indian population was originally expected to grow by some 56,800 as a direct result of Bill C-31, this increase is, as of September 30, 1991, in excess of 83,000. It is possible that this increase may still be higher (possibly 90,000).

The Changing Government-Indian Relationship: The federal government is committed to the policy of encouraging the development of Indian community self-government. Work is continuing along the three paths: constitutional, legislative and policy and administrative, as identified by the Special Committee of the House of Commons on Indian Self-Government.

Agreement on the entrenchment in the Constitution of a right to aboriginal self-government was not reached at the 1985 and 1987 First Ministers' conferences. The federal government has made public a range of proposals for further constitutional reform, including aboriginal matters, to guide discussion. The government has indicated its openness to consider changes to its proposals which are capable of being accepted. A series of processes, including federal and aboriginal, are currently engaged in considering these matters.

Meanwhile, the federal government is negotiating with the various Indian communities to reach self-government agreements that would replace the Indian Act. In 1984, the Cree/Naskapi Act established a form of self-government in northern Quebec. In 1986, the Sechelt Indian Band Self-Government Act enacted the self-government regime favoured by that British Columbia band. As of November 1, 1991, one community self-government project involving one community was at the legislative drafting stage; 13 projects involving 50 bands had reached the substantive negotiation stage; framework negotiations were

underway in seven community self-government projects involving seven communities; and finally, there were 31 projects involving well over 120 bands at the developmental stage. Some of these discussions are being conducted in connection with comprehensive land claims negotiations.

There is a general recognition that the Indian Act meets the needs of neither Indian people nor the Government. It prescribes a relationship between First Nations and the Crown that is fundamentally paternalistic and frustrates Indian self-sufficiency. It is expected that the work on alternative legislation which is being carried out by the various Chiefs' Steering Committees will result in a series of formal proposals from Indian leadership that will provide the basis for legislative action.

On the policy and administrative path, the Department's major thrust is the implementation of Alternative Funding Arrangements (AFA). These provide Indian councils with as much authority as possible under existing legislation and policy to redesign programs and reallocate funds in accordance with community needs and opportunities.

These fundamental changes in the relationship between the federal government and the Indian people are having a profound effect on the nature of services being delivered by the Program and the methods by which they are being delivered. In 1990-91, some 74% of the Indian and Inuit Affairs Program's total expenditures were managed or administered by Indians.

Indian Economic Conditions: There is a great disparity between the levels of Indian and non-Indian economic development in Canada today. Indian incomes remain substantially lower than those of neighbouring non-reserve individuals. According to the 1986 Census, nearly half (48%) of Indian incomes on-reserve in 1985 are from government transfer payments (compared to 28% of their non-Indian neighbours). The average income for Indians located on-reserve is half the average of the general population. There is one Indian business for every 50 on-reserve Indians, compared to a national average of one business for every 30 Canadians. Only 12% of Indian businesses have existed for more than 10 years, compared to approximately 55% of all Canadian businesses. These conditions create a significant demand for resources to enable employment creation and business development, as well as for programs designed to help labour market entrants and to provide income maintenance.

Provincial Responsibilities and Involvement: Provincial governments, along with the federal government and aboriginal representatives, are participants in the constitutional process aimed at further defining existing aboriginal and treaty rights of aboriginal people. Increases in the number of status Indians living off-reserve pursuant to the 1985 amendments to the Indian Act (Bill C-31) have heightened the need to clarify federal and provincial responsibility for off-reserve Indians. In addition, provincial governments plan an essential role in many land claims. Finally, provincial governments are involved in the negotiation of community-based and sectoral self-government agreements, as many proposals seek increased authority in areas of provincial jurisdiction.

2. Initiatives

Aboriginal Workforce Participation Initiative (AWPI) : AWPI, announced in September 1991, gives effect to the Government's commitments in CAEDS and the Native Agenda to implement measures to enable greater participation of aboriginal people in the Canadian economy. AWPI will bring the federal government, First Nations, provincial and territorial governments, and the private sector together to increase the participation of aboriginal people in the Canadian workforce. As a first step, all federal departments will intensify their efforts to increase aboriginal participation in their own workforces. An interdepartmental committee, co-chaired by DIAND and the Treasury Board Secretariat, will oversee the progress of federal departments. Departments will be addressing four key barriers to employment: hiring policies will be adjusted to remove recruitment barriers; development of aboriginal employees will be emphasized; improved retention measures will be undertaken; and systems will be put in place to match qualified aboriginal candidates with employment opportunities. Real progress at the federal level will be used to influence other governments and the private sector to undertake similar proactive strategies to

enhance aboriginal employment. The Canadian Council for Native Business will be a key partner in efforts with the private sector and aboriginal organizations.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Treaty Issues: The Office of the Treaty Commissioner was created in June 1989, as a bilateral process for the resolution of some outstanding treaty issues in Saskatchewan, specifically lands entitlement and education. As a result of the widespread acceptance of the Commissioner's report on the resolution of outstanding treaty land entitlements, the Minister, in August of 1990, indicated a willingness to address treaty issues on a national level. The Office of the Treaty Commissioner will facilitate the resolution of outstanding treaty obligations between treaty Indian nations of Saskatchewan and the federal government. The Department will be seeking to clarify Indian treaty issues to enable practical and lawful expression of treaty rights.

Child and Family Services: In the summer of 1989, the government affirmed its commitment to enhance and expand Indian-managed and controlled child and family services for Indians on-reserves. During 1990-91 and 1991-92 funding was provided to assist in the development of new Indian Child and Family Services' Agencies and Indian Standards, and consultations with Indian groups and the provinces were held to discuss:

- the roles and responsibilities of Indian groups, the provinces and the Department; and
- possible management regimes.

Following these consultations, a new child and family services' regime draft was developed and implemented on April 1, 1991.

Alternative Funding Arrangements (AFA): The Department undertook a review of the major policy issues identified by bands and staff. Recommendations to improve the initiative have been developed and discussions are proceeding with bands in regards to their implementation.

Indian Oil and Gas Canada (IOGC): As a result of Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA), IOGC initiated an operating budget pilot project in 1990-91. The first-year evaluation has revealed that the pilot has contributed to a refocusing of business priorities, ensuring that managers base expenditures on total operating and salary costs. In February 1991, in addition to the operating budget pilot project, the president of the Treasury Board announced that IOGC would become a special operating agency. Planning is proceeding in anticipation of an April 1, 1992, implementation date.

E. Program Effectiveness

The Program's primary objectives are to support Indians and Inuit in achieving self-government, as well as in meeting economic, educational, cultural, social and community development needs and aspirations, settling accepted claims, and ensuring that Canada's constitutional and statutory obligations and responsibilities to the Indian and Inuit peoples are fulfilled. All program activities have been, and continue to be, aimed at making progress on these fronts, although particular strategies and priorities have changed markedly over the years.

Self Government: The Cree-Naskapi (of Quebec) Act was enacted on June 14, 1984, to provide for: a system of local government; the administration, management and control of specific tracts of land; and the protection of certain individual and collective rights. The Cree-Naskapi Commission was created to monitor and investigate representations regarding the implementation of this Act. An evaluation of the Cree-Naskapi Commission has been completed. The report that looked into the powers, duties and operations of the Commission was submitted to the Minister on April 4, 1991, and tabled in the House

of Commons and Senate on April 11, 1991. Representatives from the Cree and Naskapi Bands of Quebec and DIAND held a series of meetings on the recommendations of the report in the fall of 1991.

The Department has played an active role, in collaboration with other federal departments and agencies concerned, in contributing to the development of the federal government's proposals for constitutional reform, including aboriginal matters, which are currently under consideration. Included in these proposals is the entrenchment of a general, justifiable right of aboriginal self-government in the Constitution.

The Self-Government Negotiation process (SGN) was established in 1987 as an instrument responsible for the development and negotiation of self-government proposals for native communities across Canada. The process has two programs: Planning and Development of Community-Based Self-Government, and the Funding of Self-Government Negotiations. An evaluation of these two programs was conducted to assess program performance.

The evaluation found that the process was effective and that the general and operational objectives of SGN were met. Although there were some impediments outside the process that needed to be addressed, the short-term impacts of SGN were found to be beneficial in creating an increased understanding of self-government as viewed by DIAND, DIAND programs and delivery mechanisms. It was also found that participation in the process has led to modifications in management structures of bands and communities to assume greater responsibility and autonomy.

A number of recommendations were made, such as clarifying responsibilities, standardizing proposal assessment, and adopting a team leadership format. The development of an internal departmental communications strategy to improve information dissemination was also suggested.

As a result of this evaluation, the SGN process was modified to reflect the results of the study. Other changes include the adoption of appropriate terminology used within the process to better reflect the conception of Indian communities and the intent of the Government with respect to the content and limitations of the process. In addition, application procedures were streamlined, assessment criteria that would involve regions in decision-making were developed and implemented, and newly elected councils were offered information sessions. A clear departmental communications strategy outlining roles and responsibilities was also developed for use in communities.

The Cree-Naskapi Commission was created under the Cree-Naskapi (of Quebec) Act, (1984) with a mandate to monitor and investigate complaints related to the implementation of the Act. The inquiry mandate of Section 172 of the Act also requires that the powers, duties and operations of the Commission be assessed after five years. The report was completed in February 1991, and submitted to the Minister and tabled in the House of Commons in April 1991.

It was found that the Commission has performed effectively, given that it is a unique mechanism in Canada operating with an inadequate budget for the tasks to be performed and an extremely ambiguous mandate with changing and conflicting interpretations of the Act over the five-year period.

While the study identified several problems in the Cree - federal government agenda and relationship, these are outweighed by both the results achieved and the potential of the Commission to better facilitate dialogue and the resolution of issues of mutual concern to the parties.

Representatives from the Cree and Naskapi Bands of Quebec and DIAND held a series of meetings on the recommendations of the report. Proposals for constitutional reform were developed by the Government and are under consideration. These proposals include the entrenchment of a general, justifiable right of aboriginal self-government in the constitution.

Devolution: A major emphasis of the Program during the past decade has been to transfer administrative responsibility for the delivery of services to First Nations. The percentage of total Program expenditures administered by Indians under such transfer arrangements was 74% for 1990–91, as compared with 41% for 1980–81. During the period 1985–86 to 1992–93, the Program's staff will have been reduced to 2,608 (1992–93) from 4,256 (1985–86) as a result of the devolution process and greater efficiency. In support of further devolution, the Department is being reorganized as described previously (page 2–18). Although a new devolution plan was expected during 1991–92, the reorganization took precedence and is a key means of completing the devolution of services currently covered by approved policy. The Department is now reviewing devolution of services and functions not currently covered by devolution policy.

Figure 4: Program Expenditures Administered by Indians

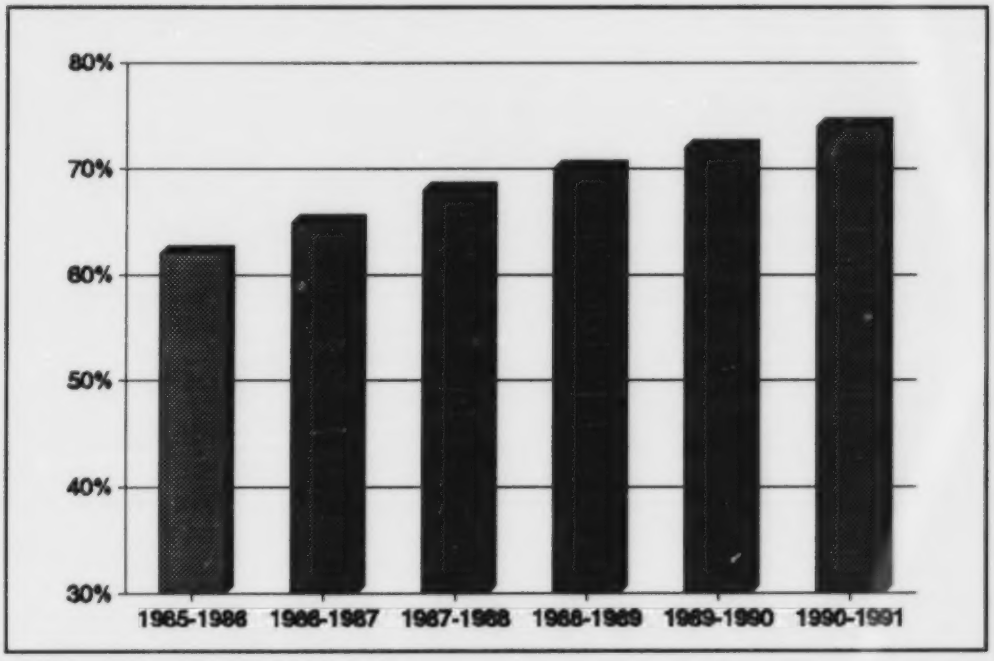

Band Management: A major emphasis of the Advisory Services Program during the past several years has been to transfer administrative responsibility for the delivery of services to Indian bands and tribal councils. An evaluation has been completed. The issues addressed included the extent to which the anticipated results of the devolved Advisory Services have been achieved, the extent to which the devolution policy and process have been effective and how they could be improved, and the impacts and effects of the devolution policy and process on the Department, the tribal councils, and the bands.

The study found that bands were generally satisfied with Advisory Services they were receiving and viewed tribal councils as the most appropriate vehicle for the delivery of these services. Furthermore, the evaluation found the current funding mechanisms generally appropriate to ensure the accountability of tribal councils to member bands.

With the exception of Saskatchewan, the devolution policy and actual process was not very satisfactory, in that many tribal councils felt rushed to take over responsibilities for which they were not well prepared. With a sudden increase in responsibilities, staff and workloads, tribal councils are struggling with a difficult mandate, and structure and personnel problems. In spite of this, the overall impacts and effects appear to be generally positive on bands. The initiative has brought them greater

independence from the Department, better adapted services and developmental opportunities for the Indian work force.

Following the 1987 report to Parliament on the implementation of the 1985 amendments to the Indian Act (Bill C-31), a detailed evaluation of the impacts of these amendments on Indian communities and individuals was undertaken, and the report was tabled in Parliament by the Minister on December 19, 1990. A follow-up study, updating the regional analysis of these impacts on band size, is under way.

In accordance with Treasury Board requirements, an evaluation of the Flexible Transfer Payments (FTP) process is being undertaken by the Evaluation Directorate. The review will focus on the Program's results during the fiscal year 1990-91, the first full year of implementation. The evaluation will address issues such as the current status of the implementation of FTPs, their impacts, and what improvements can be made to the process.

The evaluation of the management training for band leaders and managers was completed. It found that the objectives of the Program are still valid, but that the Program structure and focus need to be changed. It was also found that the hiring of students through the Indian Management Assistance Program (IMAP) was an effective way of obtaining advisory services. Recommendations included implementing a formal assessment mechanism, reviewing the structure and focus of the Program, and investigating the possibility of transforming IMAP into a year-round program.

An evaluation of the devolution of Technical Services is planned to start in fiscal year 1991-92. The study will focus on the assessment of results achieved in this area and how devolution and downsizing impact on these services. Specific evaluation issues include the extent to which anticipated results of Technical Services have been achieved and the degree to which the devolution process has been effective, as well as the impacts of the devolution policy and process on the relevant organizations.

An evaluation of the Miawpukek Band funding agreement was recently completed. The study assessed the appropriateness of the mechanisms put in place to meet the objectives of the agreement, and the extent to which the objectives have been met. It was found that while the agreement permits broad flexibility for the Band to define objectives and plans for the community, design its own programs and allocate funds, the volume adjustment provisions of the Agreement did not always allow the parties to cope with demographic changes of the Band and resulting funding requirements. In addition, certain Agreement provisions have not been carried out by the Band and the Department because of difficulties with the dispute resolution process and the lack of suitable recourse available to either party in the event of non-compliance.

Recommendations were made focusing on improving the effectiveness of the volume provisions of the Agreement and facilitating how bands and the Department carry out provisions. The report's findings and recommendations were taken into consideration by the Band and DIAND (Atlantic Region) in discussing the renewal of the Miawpukek Band funding agreement.

Education: The magazine Inuktitut, published by the Inuit Tapirisat of Canada (ITC), supports Inuit culture, lifestyle and language in Canada. DIAND transferred Inuktitut to the ITC in 1989, and has continued to fund its publication. DIAND is conducting an evaluation of the ITC's performance in the production and distribution of the magazine to determine its relevance in the advancement of DIAND's mandate, and to assist in determining the requirements for continued federal funding.

Social Development: DIAND will receive $22 million of $136 million allocated in February, 1991, to seven government departments and agencies to address problems of family violence that fall under federal jurisdiction. This program is known as Family Violence Initiatives. DIAND participates in various interdepartmental committees chaired by Health and Welfare Canada that plan, monitor and evaluate departmental activities for these initiatives. An evaluation of these initiatives is required by Treasury Board in March 1994, and an interim evaluation is to be completed by March 1992.

Consultations with native communities to identify how the funds should be distributed revealed serious unmet needs for services. Treasury Board agreed that the funds allocated to DIAND should be used to establish ongoing, community-based services.

Terms of reference were approved in June 1991 to conduct an evaluation of the DIAND initiatives, which will cover the rationale and performance of the initiatives, the effectiveness of the interdepartmental coordinating mechanism, the extent to which the activities lead to ongoing services, any systemic impediments to effectiveness, and the potential for linking the initiative to existing services. Community self-evaluations will provide the basis for the assessment of performance.

As called for in the new management regime, an evaluation of the entire Indian Child and Family Services Program (ICFS) is required by 1993-94. However, given the priority and sensitivity of the child welfare issues among Indian people and the complexity of the program involving negotiated agreements with Indian organizations and provincial or territorial governments, appropriate planning through an evaluation framework is necessary at this time to ensure that an adequate evaluation will be conducted in 1993. This evaluation framework is currently in the planning stage.

Capital Facilities and Community Services: An evaluation was required in order to review the allocation process of funds under the Capital Program and determine how it could be improved. The study was designed to provide a description of the allocation procedures currently in use to assess the extent to which these procedures met program objectives, and to determine whether improvements could be made.

Approved in June 1990, the evaluation found that the various phases for allocating funds under the Capital Program were not integrated and that the process did not fully achieve program objectives and priorities. The study also found that steps in the allocation process needed further elaboration.

It was recommended that priorities, objectives and minimum standards be clearly stated so they could be put into effect through current operations. Other recommendations were made on the various phases of the allocation process, and on ways to integrate them in a coherent and efficient system. In addition, the evaluation presented two examples of an integrated planning-allocation process.

An evaluation was conducted to review how the allocation process of the Capital Program could be improved. It examined the allocation processes of all components. The completed evaluation found that while most of the ingredients are in place to develop an efficient and effective allocation process, the phases of fund allocation are not integrated and require better articulation. A series of recommendations set out how the various phases of the allocation process could be better articulated and made more coherent and efficient. The recommendations, which included two examples of an integrated planning-allocation process, proposed that the priorities, objectives and minimum standards of a revised fund allocation process should be clearly stated. The Department is now reviewing the allocation process.

Economic Development: This evaluation was requested by the Economic Development Sector and the Alberta Chiefs' Round Table. Its goal is to provide to the Round Table information to facilitate decision-making in the allocation of economic development moneys.

The issues to be covered by the evaluation include the nature and extent of the results achieved by each institution, the cost-effectiveness of those results, and the continued relevance of the program objectives. In the case of continued relevance, the study will also examine possible improvements that can be made to each institution, what the institutions expect to achieve in the future, and the possible extent of financial self-sufficiency for each institution under review. The evaluation is currently under way.

The evaluation of the Saskatchewan Indian Agriculture Program (SIAP) and its subsidiaries, SIAP Marketing and the Saskatchewan Indian Loan Company, was undertaken in 1989 as a Treasury Board condition for the further funding of the Program. The study assessed the results achieved by the Program and their cost-effectiveness and identified possible program improvements. It also examined the Program's future plans and potential alternative funding scenarios in view of the need for the Program to be self-sufficient by 1995.

The study found SIAP to be a well-managed, cost-effective program and an appropriate vehicle for addressing a need that will exist over the planning period. Not only did the program exceed its 1990 target for the number of farms: SIAP assistance also appears to have a strong positive impact on farm income performance and has enabled farmers to survive the farm crisis. Because of SIAP's assistance, Indian farmers have more modern equipment, lower operating costs, increased yields, better farm management practices and better credit and access to other programs.

Because farm average incomes came down since the Program started, owing to a rapid rise in new farm starts, it was recommended that SIAP should re-evaluate its strategy of increasing the number of farmers, concentrating instead on helping bands develop land use policies and improving farmers' productivity and financial positions. Furthermore, to achieve its original objectives, SIAP must continue its current programming for at least five years, because most Indian farms are still not viable, especially under the present farming economic situation.

The evaluation report was reviewed and accepted by SIAP's Board of Directors, and an operational plan based on its results was accepted and used as a basis for extended funding.

In 1990, DIAND and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC) launched a five-year program to develop research to improve understanding in key policy areas of aboriginal affairs. New funding was provided on a 50-50 cost-shared basis, which SSHRC administers. An interim evaluation is being conducted in 1991-92, as required under the Memorandum of Understanding, as a basis for future funding decisions.

The Native Fishing Association (NFA) evaluation was undertaken to provide information on NFA's operations and effectiveness in meeting its objectives under its 1986 contribution agreement with DIAND. The results of the evaluation were to be used as input in considering additional funding requests by the NFA.

Generally, the evaluation has found that the NFA is in a good financial situation and has met its objectives in an effective manner. Some deficiencies related to NFA's management practices were identified. The evaluation recommended an update of the applicants database in order to substantiate NFA's claim that a vast demand for loans was still unfulfilled. Also, a review of the current accounting practices was strongly recommended in order to provide a more accurate picture of the income situation of the NFA.

As a result of the evaluation, the NEDP Board rejected a first request for extended funding for the NFA. A second one was approved for a more limited amount, once NFA had demonstrated its willingness to undertake various changes recommended by the study.

Following the 1988 evaluation of the Youth Entrepreneurship Program (YEP), the Entrepreneurship Initiative Program (EIP) was put forward as an alternative, with a series of changes to the youth program in light of the findings of the evaluation. Originally, an evaluation was required to enable senior management to make well-informed decisions about the future of this revised program with respect to results, continuity, design, deliver methods and cost.

This focus was altered because of program changes brought about by the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy's (CAEDS) requirement to increase devolution from departmental

agencies to aboriginal economic institutions. The revised evaluation objectives took into account requests from regions for a report that could be used to support similar initiatives in the future. The study therefore analyzed program performance information, yielding results that would enable aboriginal groups to determine the value of supporting similar initiatives in the future.

The evaluation found that the primary objectives of EIP were met and that EIP proved to be more successful than its predecessor program, YEP. A significant improvement in business starts was noted. While no business failures were recorded at the time of the study, more than 20% of participants were found to be in business, while another 36% were to start a business in 1991, indicating a program success rate of close to 65%.

Indian Oil and Gas Canada (IOGC) was established in 1986 to discharge the Minister of DIAND of his responsibilities under the Indian Oil and Gas Act. IOGC is now responsible for the exploitation and development of oil and gas resources on Indian lands across Canada in a manner that is of the greatest benefit to bands. In April 1990, IOGC began operations under the operating budget regime.

Senior management within the Economic Development Sector and IOGC has requested that an evaluation be undertaken to review IOGC's mandate, examine its activities and results achieved to date, and recommend possible improvements to the organization's structure and its activities that would enhance organizational efficiency and effectiveness. The study is currently under way.

The Memorandum of Understanding (MOU) for Increased Ministerial Authority and Accountability gave DIAND the authority to establish a three-year pilot project for the implementation of "an operating budget envelope" within IOGC. The operating budget concept was introduced to improve service, increase efficiency and facilitate accountability for efficiency by establishing a single budget and allowing managers to use whatever mix of inputs they deem most efficient and effective.

As part of the reporting requirements to Treasury Board outlined in the IMAA/MOU, DIAND agreed to assess the pilot project and report key findings. This assessment was undertaken in April 1991 by interviewing program managers within IOGC. The purpose was to review the implementation of the Operating Budget concept and its impacts to date, and, through the knowledge gained, to contribute to its wider government implementation.

It was found that managers had a positive perception of the concept and believed that it would result in a commitment to efficient and effective use of resources. In terms of implementation, the key mechanisms were found to be in place and it was suggested that to take full advantage of the flexibility gained through this concept, there was a need for enhanced delegation and relaxation of some TB administrative and financial rules. It was also found that some of the prerequisites for an operating budget regime include a sound financial system and work plans that allow the rapid posting of input decisions and the establishment of output and outcome priorities and their related costs. Thus, to allow for the expected 1993-94 government-wide implementation, changes to many supporting systems, such as communications, are needed.

Transfer Payments: DIAND offers a unique spectrum of transfer payments and funding arrangements. It includes contributions, flexible transfer payments, alternative funding arrangements and grants. This variety allows Indian groups to enter into arrangements suited to their capacity and relationship with the Department and their constituents.

Contributions were used throughout the 1970s and 1980s to devolve programs to bands. They assisted bands in developing their administrative capacity by providing detailed terms and conditions that prescribed, on a program-by-program basis, what was to be delivered. However, they provided limited local flexibility and imposed excessive administrative burdens on both the Department and band constituents.

Contributions were largely replaced in 1990–91 by Flexible Transfer Payments, except for those programs that are funded on a reimbursement of eligible expenditure basis. FTP simplifies the terms and conditions of contribution programs funded as a fixed annual amount by prescribing only the results to be achieved, and in so doing reduces the reporting burden on bands and permits them to deliver standard programs through the most efficient local means. The success of the initiative is being evaluated in 1991–92.

Alternative Funding Arrangements (AFA) were introduced in 1986–87. They provide bands with as much authority as is available under existing legislation and policy to redesign programs and reallocate funds in accordance with community priorities. The plan reduces reporting requirements on bands; supports local planning by providing multi–year budgets; provides an incentive for sound management by funding to an agreed–upon amount; permits programs and expenditures to be targeted to community needs and opportunities; and emphasizes accountability of the council to its membership, in accordance with the increased local decision–making authority.

Community Comparison – Phase III: The Evaluation Directorate is currently finalizing a study aimed at comparing the socio–economic conditions of people living on–reserve with those of people living in "comparable" communities. The profiles of all reserves and comparable communities utilize 1971, 1976, 1981 and 1986 census data. The study isolates the impact of geographical location and population size.

Relationship Between Social Assistance and Economic Development Expenditures: When the evaluation entitled "A Systematic Approach for Evaluating Economic Development Programs" was undertaken, the DAEC requested an examination of whether there was any relationship between DIAND on–reserve economic development spending and social assistance expenditures.

The study was undertaken using a multiple regression analysis, and found no statistically significant relationship between the percentage rate of change in DIAND economic development expenditures and social assistance spending on–reserve. This finding is in keeping with other Canadian and American studies, which also indicate a lack of a substantial relationship between employment–related programs and social assistance.

DIAND/CEDO Staff Training: The Indian and Inuit Management Development initiative (IIMD) funds management training and other activities to assist and facilitate Indian bands and communities and their organizations in developing and managing effective governments. Specific issues such as band indebtedness and AFA implementation are also dealt with. An evaluation was conducted to provide an up–to–date picture of the contribution being made by management training activities and to identify potential improvements. The effectiveness of the program, and the extent to which the current efforts were appropriate and to which the available tools were used, as well as the potential for improvements, were examined.

It was found that the program's objectives were still valid, although the five–component structure of the program established in 1984 was no longer appropriate, given the level of funds available. The evaluation disclosed that each region was committed to meet the objectives of the program, but that what was to be included in management development was not clear. The level of financial resources was also considered too limited in most regions to fully achieve the objectives of the program.

The evaluation also noted that, in general, there was no formal assessment mechanism to measure the management capacity of the bands.

The evaluation is being used by Band Support and Capital Management to develop a strategic approach to re–focus the IIMD program towards strengthening First Nations' control over the process of developing its Public Sector. The approach will provide a qualitative analysis of the quantitative data recently prepared internally in the Department.

Section II
Analysis by Activity

A. Self-Government

Objective

To establish, in cooperation with the appropriate federal departments and agencies and related levels of government, the formal basis for a new relationship between the federal government and Indian and Inuit peoples which is marked by increased community control and self-reliance.

Description

The Department's self-government initiatives include several activities all directed at formally establishing and maintaining new relationships between the federal government and Indian and Inuit peoples that provide for increased community control and self-reliance. Included are activities to support the definition of aboriginal constitutional rights; policy development; financial support to communities for the development and negotiation of community self-government proposals; negotiation, in collaboration with other federal departments and agencies and other levels of government as appropriate, new self-government relationships with communities or new sectoral arrangements within a region; negotiation and administration of financial arrangements with self-governing communities; implementation and administration of federal self-government legislation and the James Bay and Northern Quebec Agreement.

Resource Summaries

This Activity accounts for 0.6% of the total 1992-93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 3.0% of the person-years.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Self-Government Negotiations	12,311	39	12,034	39	11,453	36
Policy and Constitution	2,238	27	2,149	27	467	7
Financial Transfer Arrangements, Implementation and Operations	3,243	9	3,013	9	4,147	18
Activity Management	530	7	612	8	1,685	21
	18,322	82	17,808	83	17,752	82

Of total expenditures in this area, 28.2% relates to personnel costs, 65.0% to transfer payments and 6.8% to other operating costs. Of the total Estimates for 1992–93 displayed above, $0.3 million is to be transferred to bands under Alternative Funding Arrangement agreements.

Figure 6: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Self–Government Negotiations	11,453	36	11,387	27	66	9
Policy and Constitution	467	7	1,231	17	(764)	(10)
Financial Transfer Arrangements, Implementation and Operations	4,147	18	3,585	21	562	(3)
Activity Management	1,685	21	1,036	18	649	3
	17,752	82	17,239	83	513	(1)

Explanation of Change: The increase in actual expenditures over Main Estimates amounting to $513,000 is owing mainly to salary requirements, as the Sector comprises employees at an overall higher–than–average salary scale.

Performance Information and Resource Justification

The Government's objective of establishing a new relationship with Indian people, marked by increased community control and self–reliance, has been furthered through the Activities of the Self–Government Sector. To facilitate the development of community self–government, the Department adopted a community–based process responding to the specific needs of the diverse Indian population. The momentum built up in Indian communities to explore the potential of community–based self–government in 1989–90 continued through 1990–91, demonstrating a continued interest and commitment to the process. As of November 1, 1991, one project (involving one band) was in the legislative drafting stage, and 13 substantive community–based self–government negotiations were taking place, involving 50 communities; additionally, negotiations on seven framework agreements leading to substantive negotiations were under way, involving seven bands, and 31 projects with well over 120 bands were at the developmental stage.

In the self–government area, two evaluations were completed in 1989–90 and a third was completed in 1990–91. The continued rationale of the Indian Commission of Ontario (ICO), and the process, its objectives, scope, effectiveness and structure, the roles of the parties and Commissioner and the resourcing of the process, were examined. The study found that the process should continue, that the objectives are being met at a slow pace, and that there were deficiencies with the current design of the process. The evaluation identified several opportunities to improve the effectiveness of the process. The evaluation results were accepted by the interested parties and actions are being taken to implement the evaluation study recommendations.

Self-Government Negotiations: Within this sub-Activity, sectoral and community-based negotiations are undertaken leading to community self-government legislation and/or negotiated agreements that recognize the diverse needs, traditions and cultures of individual communities, within the parameters of Canadian constitutional and governmental practice. Communities and Indian associations are supported in the development and negotiation of community-based and sectoral self-government initiatives.

The community self-government negotiations process provides a basis for communities seeking a new relationship with the federal government outside the parameters of the Indian Act to explore options and negotiate new arrangements. Practical working examples of a variety of forms of community self-government will evolve through the process. Through sectoral self-government initiatives, examples of self-governing institutions and arrangements will be developed, demonstrating the ability of the federal and provincial governments to reach workable agreements with Indian and Inuit peoples. Resource requirements are dependent upon factors such as the number and complexity of proposals; the stage of negotiations; the degree of involvement of other departments, agencies and provincial governments; and the ability of all participants in the process to research, develop and express workable options.

A review of the performance of the community negotiations sector of this sub-Activity showed that, as of August 1991,

- 31 projects were at the stage of conducting initial development work (usually research and community consultation);
- seven projects were at the framework agreement stage (detailed terms of reference) for substantive negotiations;
- 13 projects were at the substantive negotiations stage;
- one project was at the legislative drafting stage;
- in 1992-93, substantive negotiations are anticipated with up to 15 separate communities; and
- under tripartite processes, various Indian associations in Ontario, Nova Scotia and other provinces are involved in discussions and negotiations in areas such as education, social services, policing and the management of lands and resources, to increase Indian self-government in those sectors.

Figure 7: Community Self-Goverament Projects

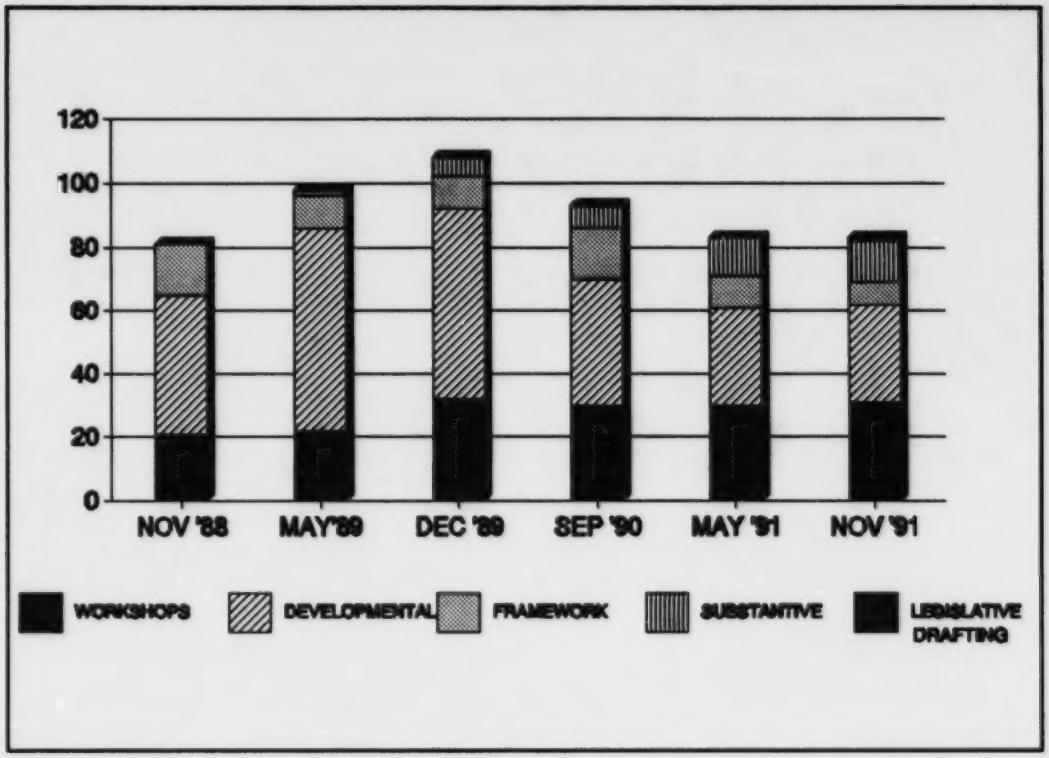

Policy and Constitution: This sub-Activity includes the development, elaboration and interpretation of federal policies related to self-government; analysis and advice on constitutional matters regarding aboriginal peoples; international activities concerned with the definition and protection of the rights of aboriginal peoples and other developments; liaison with other federal departments and provincial governments; participation in any renewed or ongoing constitutional processes on aboriginal matters.

The level of resources takes into account the number, complexity and urgency of policy issues, the degree of participation in international activities, and the ongoing dialogue concerning constitutional issues. As the development of self-government proposals moves to substantive negotiations, the number and complexity of the policy issues increase dramatically.

Financial Transfer Arrangements, Implementation and Operations: This sub-Activity includes the development of plans for implementing negotiated self-government arrangements and legislation; negotiating and administering financial arrangements with self-governing communities; administering the new relationship established between the federal government and native communities through self-government arrangements and legislation; and implementing the James Bay and Northern Quebec Agreement and the Northeastern Quebec Agreement.

Resource levels reflect the requirement to develop implementation plans for community self-government agreements and legislation; to negotiate, implement, modify and renew financial transfer agreements with self-governing communities; to integrate financial resources from across the federal government into commitments and obligations established through self-government agreements and legislation; and to implement the James Bay and Northern Quebec and Northeastern Quebec agreements. Summarized below is a description of the major activities.

- Agreements for the implementation of outstanding issues related to the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA) and the Northeastern Quebec Agreement (NEQA) were ratified by the Inuit, Naskapi and the federal government.

- Discussions continued with the Cree and representatives of the Province of Quebec on several operational matters, including JBNQA-related issues. An agreement-in-principle (AIP) was signed in December 1990 on the establishment of a new community for the Cree of Ouje-Bougoumou. An amendment to the Cree Naskapi (of Quebec) Act and the James Bay and Northern Quebec Act will be sought to establish the Cree of Ouje-Bougoumou as the ninth Cree Band.

Activity Management: This sub-Activity includes all departmental management and administrative support functions related to self-government. It accounts for 2.9% of the total 1992-93 Estimates for the Self-Government Activity.

B. Comprehensive Claims

Objective

To settle accepted comprehensive claims through negotiation.

Description

Comprehensive claims are based on the assertion of continued aboriginal title by claimant groups. The purpose of settlements is to provide certainty and clarity of rights to ownership and use of lands and resources in those areas of Canada where aboriginal title has not been dealt with by treaty or superseded by law.

Resource Summaries

This Activity accounts for 3.2% of the total 1992–93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 3.1% of the person–years.

Figure 8: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93		Forecast Expenditures 1991–92		Actual Expenditures 1990–91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Budgetary						
Funding of Native Claimants	6,102	–	4,553	–	4,655	–
Comprehensive Claims Research and Negotiations	8,174	83	8,258	59	70,136	64
Comprehensive Claims Settlements and Related Self–Government Payments	56,625	–	58,882	–	540	3
	70,901	83	71,693	59	75,331	67
Non–Budgetary						
Loans	27,352	–	24,620	–	26,812	–
	98,253	83	96,313	59	102,143	67

Of total budgetary expenditures in this Activity, 7.4% relates to personnel costs, 87.5% to transfer payments and 5.1% to other operating costs.

Figure 9: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Budgetary						
Funding of Native Claimants	4,655	–	4,554	–	**101**	–
Comprehensive Claims Research and Negotiations	70,136	64	5,962	63	**64,174**	1
Comprehensive Claims Settlements and Related Self–Government Payments	540	3	35,110	–	**(34,570)**	3
	75,331	67	45,626	63	**29,705**	4
Non–Budgetary						
Loans	26,812	–	17,294	–	**9,518**	–
	102,143	67	62,920	63	**39,223**	4

Explanation of Change: The increase in actual expenditures over Main Estimates, amounting to $29,705,000, is owing mainly to the increase of activity of the northern claims, i.e., the regional claim negotiations in the northern territories under the Dene–Métis Final Agreement, the finalization of the land selection negotiations for the TFN claim, the negotiation of Yukon First Nations Final Agreements, and the continuing negotiations towards AIP for the claims north of 60°. More resources were required because of the expensive travel and consulting costs related to all these items.

Performance Information and Resource Justification

Negotiations are nearing completion with the Tungavik Federation of Nunavut (TFN) in the Northwest Territories to reach final agreement on their comprehensive claim. These negotiations are based on an agreement–in–principle that deals with issues that will have a critical impact on future development, such as land ownership, environmental protection, land and water management, wildlife protection, and harvesting and sub–surface development. The Council for Yukon Indians (CYI) initialled an Umbrella Final Agreement (UFA) on March 31, 1990. The UFA deals with territory–wide issues and establishes the basis for negotiation of Yukon First Nation Final Agreements (YFNFAs) with each of the 14 Yukon First Nations (YFNs). Final Agreements have now been initialled with four of the Yukon First Nations.

In the Mackenzie Valley, the Gwich'in Agreement was initialled in July 1991 and ratified by the Gwich'in on September 20, 1991. Cabinet is to consider the agreement early in 1992. Negotiations with the Sahtu region in the central Mackenzie Valley began in November 1991.

Negotiations are also proceeding with four claimant groups south of 60. Framework agreement negotiations have begun with the Innu Nation of Labrador. The Nisga'a of British Columbia signed a tripartite framework agreement on March 20, 1991. Negotiations toward an agreement-in-principle are ongoing. Le Conseil des Atikamek et des Montagnais (CAM) of Quebec has signed framework agreements with the federal government and is in the process of negotiating agreements-in-principle. A framework agreement with the Labrador Inuit Association (LIA) was signed on November 30, 1990. Agreement-in-principle negotiations began in December 1990. A sub-agreement on eligibility and enrolment was initialled on November 13, 1991.

Funding of Native Claimants: Comprehensive claims are broad in scope and are negotiated with aboriginal groups that continue to use and occupy traditional lands and whose aboriginal title has not already been dealt with by treaty or superseded by law. A budget of $19.8 million was provided in 1991-92 for loans to native claimants, 85.7% of which will be related to comprehensive claims. The federal comprehensive claim policy required the development of implementation plans to accompany final agreements. These plans, which will detail the responsibilities and work plans of all parties to agreements, are being developed with the Council for Yukon Indians (CYI), the Tungavik Federation of Nunavut (TFN) and some of the Dene-Métis regions. For the Council for Yukon Indians, a tripartite Implementation Planning working group has been established and is currently developing a plan for implementation of the Umbrella Final Agreement. A Yukon Enrolment Commission was established in October 1989, to undertake the preparation of a list of beneficiaries to the Umbrella Final Agreement.

Since 1969, the Government has made funding available to Indian bands and Indian research organizations for the research, development and presentation of land claims. This sub-Activity provided $4.5 million in contributions in the current fiscal year, 95% of which will be related to specific claims research. It is estimated that the Indian bands and research associations employ about 150 persons to research grievances, document claims against the Government, and prepare and conduct negotiations.

Comprehensive Claims Research and Negotiations: This sub-Activity develops negotiating mandates for accepted comprehensive claims, and conducts negotiations with claimant groups on behalf of the Department and the Government of Canada, according to the Comprehensive Land Claims Policy. It also provides services to native people and departmental officials regarding native claims research and analysis, and assesses comprehensive claims submitted by aboriginal groups.

The level of resources needed to assess claims, to clarify the Government's legal obligations, to protect its interests and to negotiate a settlement, is related to the number and complexity of submitted claims. Summarized below are the major activities undertaken in 1990-91.

- An agreement-in-principle was signed by the Government and the Tungavik Federation of Nunavut (TFN) on April 30, 1990. Negotiations are continuing to obtain a final agreement, and land selection negotiations were finalized in the fall of 1991.

- An agreement to settle the Gwich'in claim was initialled by the Gwich'in on July 13, 1991, and ratified in September 1991. Cabinet will be considering the agreement early in the new year.

- The Council for Yukon Indians Umbrella Final Agreement (UFA) was initialled on March 31, 1990. The UFA deals with territory-wide issues and establishes the basis for negotiations of Yukon First Nation Final Agreements (YFNFAs) with each of the 14 Yukon First Nations (YFNs). Four Final Agreements have now been initialled, one each with Na Cho Ny'ak Dun (Mayo), Champagne and Aishihik, Vuntut Gwich'in (Old Crow) and the Teslin Tlingit Tribal Council. Negotiators expect that the CYI will be prepared to ratify the UFA by early December.

Upon completion of the first four YFNFAs, negotiations will commence with the next two groups of YFNs. The first group will be Dawson, Kwanlin Dun and Ta'an Kwach'an, and the second group will be Selkirk and Carmacks.

- Le Conseil des Atikamek et des Montagnais (CAM) of Quebec signed a tripartite Framework Agreement with the federal government and the Province of Quebec in September 1988. Negotiations are ongoing toward an agreement-in-principle.

- In British Columbia, a revised framework agreement was negotiated following the October 1990 decision of the Province of British Columbia to join the Nisga'a negotiations, which had been ongoing between the Government of Canada and the Nisga'a for a number of years. The tripartite framework agreement was signed on March 20, 1991. Negotiations toward an agreement-in-principle are ongoing.

- Negotiations towards an agreement-in-principle with the Labrador Inuit Association (LIA), began in December 1990. All parties agreed that a four-year time frame would be sufficient to complete the AIP.

- The Claims and Historical Research Centre processed between 1,300 and 1,450 requests for information relating to various aspects of native history and land claims, and prepared or managed a number of historical research reports and contracts on these topics. The ongoing analysis and validation of comprehensive land claims submissions continued as required.

- Implementation planning is nearing completion for the final agreement for the first regional claim of the Dene-Métis Agreement, i.e., the Gwich'in of the Mackenzie Valley, and negotiations are also ongoing for the final agreements of the Yukon and TFN claims.

- Discussions on the Task Force report are already under way within the federal government, and consultations will continue with B.C. First Nations and interested third parties. The Government intends to pursue discussions with the Government of B.C. in order to reach agreement on cost-sharing and roles and responsibilities of the two governments with respect to the negotiation and settlement of claims in B.C.

Figure 10: Contributions and Loans to Claimant Groups

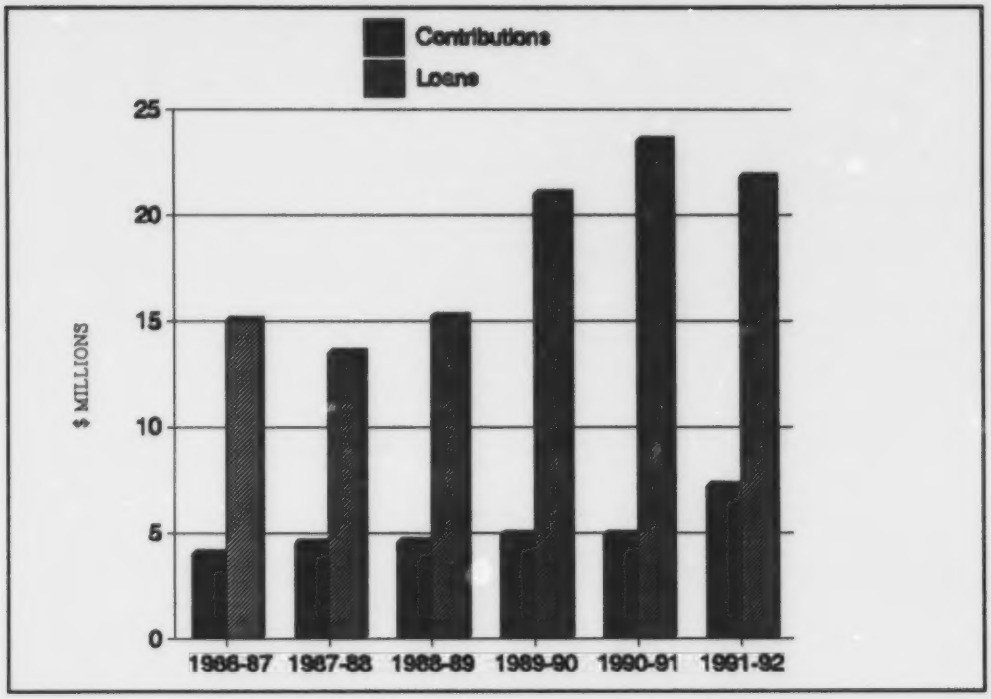

Comprehensive Claims Settlements and Related Self-Government Payments: This sub-Activity provides financial compensation payments to claimants according to the provisions of the claims settlement agreements after these agreements have been given formal approval by all parties. Settlement agreements may require a series of payments over a period of several fiscal years and may result in ongoing grant payments.

This sub-Activity also provides payments to native claimants as specified in negotiated settlement agreements and approved by the Government. The level of resources is determined by the individual claim settlement.

C. Economic Development

Objective

To support Indians, Inuit and Innu to achieve economic growth and self-reliance.

Description

The Economic Development Activity is responsible for fulfilling DIAND's lead role within the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy (CAEDS) for Community Economic Development and Resource Development. In addition, it administers DIAND's residual commercial development activities and provides support for its economic development programming through its Research and Advocacy program. It also discharges DIAND's statutory-based activities relating to economic development -- Indian Taxation, Indian Oil and Gas and Resource Inventories. The central thrusts of CAEDS are to get

- more people employed and at higher earned income levels;
- a broadened business base and improved aboriginal management and entrepreneurial skills;
- lessened welfare costs, social costs and urban migration; and
- aboriginal communities managing their own economic institutions and futures.

Resource Summaries

This Activity, accounts for 3.2% of the total 1992–93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 10.8% of the person–years.

Figure 11: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93		Forecast Expenditures 1991–92		Actual Expenditures 1990–91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Budgetary						
Community Economic Development [1]	70,794	70	70,839	70	73,967	60
Commercial Development	4,217	20	3,976	20	1,941	21
Resource Development	5,313	40	5,275	40	4,746	22
Indian Oil and Gas Canada[2]	6,202	74	6,403	66	5,162	63
Research & Advocacy	2,825	14	3,215	14	1,702	13
Indian Taxation	1,156	10	1,602	10	1,121	5
Activity Management	7,456	62	7,174	63	6,948	75
	97,963	290	98,484	283	95,587	259
Non–budgetary						
Loans	–	–	–	–	(2,859)	–
	97,963	290	98,484	283	92,728	259

(1) The sub–Activity called Indian, Inuit and Innu Community Human Resources Strategy has been included in the Community Economic Development sub–Activity.

(2) Indian Oil and Gas Canada includes 74 non–controlled person–years for the operating budget envelope project – refer to page 2–48 for details.

Of total expenditures in this Activity, 19.1% relates to personnel costs, 71.8% to transfer payments and 9.1% to other operating costs. Of the total Estimates for 1992–93 displayed above, $13.9 million is to be transferred to bands under Alternative Funding Arrangement agreements.

Figure 12: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Budgetary						
Community Economic Development	73,967	60	69,865	69	4,102	(9)
Commercial Development	1,941	21	3,672	17	(1,731)	4
Resource Development	4,746	22	5,303	32	(557)	(10)
Indian Oil and Gas Canada	5,162	63	5,647	63	(485)	–
Research and Advocacy	1,702	13	1,378	15	324	(2)
Indian Taxation	1,121	5	801	5	320	–
Activity Management	6,948	75	6,030	74	918	1
	95,587	259	92,696	275	2,891	(16)
Non-budgetary						
Loans	(2,859)	–	–	–	(2,859)	–
	92,728	259	92,696	275	32	(16)

Explanation of Change: The increase in actual expenditures over Main Estimates amounting to $2,891,000 is owing to the transfer of responsibilities for On-the-Job Training and Inuit Economic Development from the Northern Affairs Program.

Performance Information and Resource Justification

Community Economic Development: The Community Economic Development Program assists Indian, Inuit and Innu communities in defining and achieving their own economic goals by building capacity to develop, manage and deliver business, employment and resource development programs and services. A total of $66.6 million (85%) of CAEDS funds are allocated to this program, which is divided into two sub-components: Community Economic Development Organizations (CEDOs) and the Regional Opportunities Program (ROP).

Community Economic Development Organizations (CEDOs) are managed by and accountable to their First Nations communities and assume the delivery of programs and services previously provided by the Department. DIAND regional offices work in partnership with CEDOs to establish First Nation control over local program priorities, expenditures, design, delivery and advisory services. In 1990–91,

$52.8 million was directed to 351 CEDOs. In 1988, 30% had the capacity to provide a full range of services; today 60% have this ability. Communities use these funds for: enhancing organization development and staff capacity to deliver program services; hiring staff or consultants; preparing economic strategies; planning business and resource development projects; providing contributions, repayable contributions or loans to community members for training or business development; taking equity positions in private or community enterprises; investing in resource development; initiating job-related training and employment programs; and levering management, technical and financial resources.

The purpose of the $13.8 million Regional Opportunities Program (ROP) is to provide the means for Indian and Inuit peoples to take maximum advantage of region-wide economic opportunities. To ensure that the ROP is responsive to Indian, Inuit and Innu priorities, the Department's policy is to co-manage the program through First Nations regional advisory boards. Given the emphasis on co-management, project funding decisions and accountability are controlled by these boards.

Funding is provided to support development, advisory and extension services, participation in federal-provincial agreements, and better access to federal-sector department programs and services. Policy research and innovative pilot projects unique to the region are also eligible for funding. This Program is intended to support special economic development projects that will benefit a number of communities within a region.

Currently, a large component of the Regional Opportunities Program is the assistance provided to sectoral development institutions. They serve common regional or sectoral needs for management, marketing, advocacy or other professional commercial development assistance. Sectoral development activities assisted under this program include agriculture, minerals, forestry, energy, fishing, tourism, and arts and crafts. There are 44 sectoral development institutions, of which 81% deliver a full range of services.

A three-volume, comprehensive CAEDS On-Reserve Services Handbook was published to assist officers from the CAEDS departments in explaining the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy and available programs and services to native clients.

The program assisted native organizations in publishing and distributing:

- a Workbook to Guide Community Analysis and Development Planning
- a Community Development Wheel Workbook
- Roles and Responsibilities for Aboriginal Boards of Directors
- Development Corporation Basics
- Venture Development Basics
- Community Development Indicators Guide Book

As well, financial assistance and encouragement has been provided to the newly incorporated institution, the Council for the Advancement of Native Development Officers (CANDO). The mandate of this nation-wide organization is to build the capacity of native economic development officers and organizations in Canada. The primary goal is to increase the communication links between aboriginal economic development officers and to help members enhance their skills and abilities through training in a certified education process.

Commercial Development: The Commercial Development Program complements Industry, Science and Technology Canada's (ISTC) Aboriginal Business Development Program. It provides loans directly and

guarantees commercial bank loans to Indian and Inuit businesses: the former where no Aboriginal Capital Corporation (ACC) is operating, the latter for on-reserve businesses.

Aboriginal businesses operating in Indian and Inuit communities often have limited access to commercial debt financing because of the entrepreneur's lack of experience, the legal limitations to providing security created by Section 89 of the Indian Act, and the distance of the community from mainstream banking facilities. To help overcome these obstacles, DIAND offers various commercial debt financing programs to Indian and Inuit business interests.

The Indian Economic Development Fund (IEDF) Loan Guarantee Program is available to on-reserve Indian entrepreneurs and bands to overcome Section 89 security restrictions and enable them to develop long-term credit relationships with mainstream banking institutions. This Program is complementary to ISTC's Aboriginal Business Loan Insurance Program, which is available to all off-reserve aboriginal business enterprises and on-reserve corporations.

The Indian Economic Development Fund (IEDF) Direct Loan Program provides access to debt financing for Indian business enterprises both on- and off-reserve. This facility complements rather than replaces banks and other commercial lending institutions. It is a lender of last resort in cases in which viable Indian businesses cannot obtain other financing. An Inuit Direct Loan Program, established for the same purposes, serves Inuit business interests. Direct loans are not available where an ACC is in place. DIAND has implemented a "one window" approach to business financing through ISTC. This has eliminated the confusion over where to apply for business financing, which previously had been an unnecessary hindrance to entrepreneurs.

During 1990-91, the commercial development lending programs made notable advances in both the policy and delivery areas. On the policy front, key steps were taken towards finalizing the transition of the programs as envisaged under CAEDS. On the delivery side, DIAND supported 58 businesses with commercial loans and loan guarantees, resulting in the creation and maintenance of 598 jobs. A total of 49 loan guarantees were approved nationally, covering $2.2 million in commercial loans from conventional lending institutions. Of the total, 37 represented new loans and 12 represented renewals of lines of credit. The average risk assumed by the federal government for these guarantees was 73%. This volume of activity is consistent with the program take-up in the previous three years.

In 1990-91, the Department processed and paid eight IEDF guarantee claims ($62,000) from lenders for defaulted loans guaranteed by the program. There are 118 active IEDF guarantees outstanding, having a guarantee value of $3.9 million.

In 1990-91, only 11 direct loans totalling $0.6 million were approved nationally. This represents a significant reduction in take-up from previous years, and is consistent with the overall direct loan wind-down strategy adopted under CAEDS.

In 1990-91, the authority to make new direct loans was withdrawn totally in Yukon, N.W.T., Alberta, Saskatchewan and Nova Scotia, and partly withdrawn in B.C., Manitoba, Ontario and Quebec, as a result of ACC coverage in those areas. INAC's direct loan program has been thus withdrawn from 47% of all bands, the Inuit of Northern Quebec, and the entire agricultural sector. In addition, the Eskimo Guarantee Loan Order is to be revoked, as it has been replaced by ISTC's Aboriginal Business Loan Insurance Program. The percentage of bands covered by ACCs is expected to rise to 73% by the end of 1992-93.

In August 1990, the Treasury Board approved the underlying principles related to the sale of DIAND's loan portfolios. It authorized access of up to $10 million of incremental funding associated with the write-off of direct loans sold in the Indian Economic Development Fund (IEDF) and Eskimo Loan Fund (ELF). Any First Nation institution (usually an ACC) may apply to purchase outright a certain portion of INAC's outstanding direct loan portfolio or to administer and collect, on a fee-for-service

contractual basis, parts of a portfolio. These sales or contracts benefit all parties concerned. The aboriginal lending institutions involved benefit from increased revenues, a broader client base and business expertise, and greater self-reliance. DIAND benefits by reducing its administration costs and offering a more effective and personalized loan administration and collection service.

As of March 31, 1991, INAC had sold 476 accounts at a gross book value of approximately $7 million to the Manitoba Indian Agriculture Program and to the B.C. Native Fishing Association, and in 1990-91 the entire outstanding direct loan portfolio in Yukon ($1.1 million principal) to Dana Naye Ventures. INAC has renewed two fee-for-service collection contracts with the All Nations Trust Company and the Western Indian Lending Association, signed a new contract with the Manitoba Indian Agricultural Development Corporation, and is engaged in discussions with the Saskatchewan Indian Equity Foundation, Corporation de Développement Economique Montagnaise, Société Wendat, Alberta Indian Investment Corporation, and the Arctic Co-ops in the Northwest Territories.

During 1990-91, $5.5 million in IEDF and ELF loan repayments ($3.5 million principal, $2.0 million interest) was collected.

Resource Development: Through the Resource Development Program, INAC works with Indian and Inuit communities and their regional sectoral development institutions to define their resource and tourism policies, strategies and priorities. It also supports the development of sustainable resource management capacity on reserves, and helps and advises communities in negotiating and benefiting from resource-based business and in employment opportunities in the forestry, wildlife, agriculture, minerals, oil and gas, and fishery sectors, and in partnerships with other relevant federal departments. INAC also ensures that resource-related statutory and fiduciary responsibilities to Indian people are met.

Through the Resource Access Negotiations (RAN) component, financial and professional assistance is provided to Indian and Inuit organizations for negotiations that enable communities to access and develop nearby off-reserve resources, to attract commercial investment in developing community-owned resources, and to establish agreements with developers of large-scale projects that offer business and employment opportunities. Assistance is also provided to assist First Nations in negotiating resource co-management agreements with provinces, territories and other owners or users to develop and manage off-reserve natural resources.

RAN is a national program administered through INAC's regional offices. Once a community, through its CEDO or band council, has identified a negotiating opportunity, the RAN Program can provide funding to assist in meeting the costs of negotiating agreements.

In its initial full year of operation (1990-91), the RAN Program made a significant contribution towards aboriginal participation in resource development activities. Benefits and final results of negotiated agreements may take several years to be fully realized; however, of the 50 projects funded, 15 have reached the position where negotiated employment benefits can be identified. These 15 agreements have created 607 jobs. This would imply, even if the remaining projects were not as successful in realizing benefits in the immediate future, an average cost per job of $2,696. A number of policy and administrative issues were dealt with during the year to improve the program. These included

- finalization of the RAN Program Guidelines,
- revision of project eligibility criteria to permit resource co-management negotiations, and
- regional/HQ workshops to develop a "shadow budget" process to afford greater regional control in program management.

A shadow budget is one that provides each region with a target allocation at the beginning of the fiscal year, based on the national program budget target.

In 1990–91, the RAN Program assisted 50 aboriginal resource development projects, with contributions totalling $1.6 million, in participating in major off–reserve resource projects, attracting investments to on–reserve resource development, and negotiating access to off–reserve resources. Another 24 projects, totalling requests of $2.4 million, remained unfunded for lack of program funds. In all resource sectors, the RAN Program made a significant contribution toward furthering aboriginal participation in resource development activities.

The number of projects funded in the western regions –– 37 (Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia) –– as compared with the eastern regions (7) and the northern regions (6), is an indication of the emphasis on resource development activities in the West.

INAC maintains on–reserve resource inventories in relation to departmental responsibilities for administering the Indian Timber Regulations and the Indian Mining Regulations of the Indian Act.

During fiscal year 1990–91, INAC pursued a mineral inventory distribution strategy to provide Indian communities with information on the mineral potential of their lands for community and economic development planning, as well as to meet operational requirements as part of prudent resource management. A mineral inventory analysis, entitled "Mineral Potential of Indian Reserve Lands", completed in August 1990, comprises 45 volumes including approximately 18,000 pages and 10,000 maps. It is a review and record of all the available material on the geology, geophysics, geochemistry, economic geology, and past or existing mineral operations on 2,267 reserves and surrounding areas. The inventory has been broken down into a 2,300–page reserve database and an eight–page regional inventory summary. Inventory distribution is being undertaken through regional workshop sessions. Community education "how to" guidebooks are being prepared, outlining the steps required for the exploration, development and production of on–reserve sand and gravel, building stone, peat, groundwater and metallic mineral resources. Regional offices are preparing and distributing band packages including a reserve database and user's guide.

INAC works with Forestry Canada (FORCAN) in administering its responsibilities under the Indian Timber Regulations. FORCAN assists bands with preparation of three levels of inventory information: reconnaissance (estimate of species), management (a more detailed inventory), and operations (small areas with a high level of details). Funding for aboriginal forest management activity is currently provided through aboriginal forestry components within the Forest Resource Development Agreements (FRDAs) negotiated by FORCAN with the provinces.

INAC has played a funding and support role in the development of the National Aboriginal Forestry Association (NAFA). NAFA was formed in 1990 to develop a national perspective for Indian forestry and to encourage the development of provincial Indian forestry associations. Together with the Intertribal Forestry Association of British Columbia (IFABC), NAFA has set in motion an intensive program of consultation with Indian communities across Canada with the objective of developing a new legislative basis for First Nation forestry activity as part of a National Aboriginal Forestry Strategy.

Indian Oil and Gas Canada: Indian Oil and Gas Canada (IOGC) is responsible for managing and administering oil and gas exploration, development and production on Indian reserve lands through its administration of the Indian Oil and Gas Act and Indian Oil and Gas Regulations.

Working with First Nation bands in the management of their oil and gas resources, IOGC provides services involving: the determination of hydrocarbon potential; the disposition and administration of oil and gas rights; the assurance of fair, market–based prices and equitable production share; revenue and production forecasting; revenue collection and verification; and the provision of technical information

and advice respecting its operations and in support of department oil- and gas-related economic development initiatives.

IOGC provides some of the technical skills typical of a smaller non-operating oil and gas company. As a result, IOGC maintains resource inventories and assessments of oil and gas potential; assists First Nation bands by identifying opportunities and recommending joint strategies for development; and negotiates agreements for development and monitors compliance with these agreements.

As a result of Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA), in 1990-91 IOGC operated under an operating budget pilot project. The first-year evaluation has revealed that the pilot project has contributed to a refocusing of business priorities, ensuring that managers base expenditure decisions on total operating and salary costs. In February 1991, the President of Treasury Board announced that IOGC would be established as a special operating agency. Planning is proceeding in anticipation of an April 1, 1992, implementation date.

IOGC's priorities include an ongoing commitment to improve the services provided to First Nation bands with oil and gas resources, to fulfil the Crown's responsibility to First Nation peoples, and to increase First Nation band involvement in the administration and management of their oil and gas resources. To facilitate this last commitment, regulatory amendments are under way. Also, IOGC works with the Canadian Indian Energy Corporation (CIEC) which, on behalf of First Nation bands with oil and gas resources, promotes training and employment in the energy sector for First Nation peoples. CIEC also provides business consulting and advisory services, and pursues joint venture programs. In its relationship with IOGC, CIEC seeks ways to ensure that aboriginal interests are recognized and adequately protected.

In 1990-91, 21 wells were drilled on Indian reserve lands, relatively unchanged from the number drilled the previous year. Bonus money on the sale of oil and gas rights and surface compensation and rentals amounted to $5.4 million. IOGC also collected $56 million in royalties on behalf of 35 First Nation bands. Sales of oil and gas rights on 52,000 hectares brought the total area under disposition at March 31, 1991, to 241,000 hectares. Agreements for exploration resulted in 500 kilometres of seismic work being conducted on reserves in all three western provinces. Audit activities resulted in the recovery of $1.2 million on behalf of three First Nation bands.

The royalty portion of IOGC's computerized resource inventory management system has been completed, giving IOGC the capability to independently determine royalties, and to monitor prices and processing deductions. IOGC is looking to provide First Nation bands with some form of data linkage to this system.

Research and Advocacy: Each of the three departments responsible for CAEDS operates a national research and advocacy program. These programs aim to promote the development of aboriginal employment, business and resource development opportunities with provinces and the private sector. These programs also provide the means to measure, monitor and reinforce the ongoing effectiveness of the strategy.

As part of their advocacy role, the CAEDS departments work towards new and strengthened partnerships between the Government of Canada, the provincial and territorial governments, and aboriginal people. The research and advocacy management teams from the three CAEDS departments are responsible for developing tripartite economic development cooperation agreements in conjunction with each department's regional directors. Work has also been undertaken with Status of Women Canada to implement an economic development action plan for aboriginal women.

DIAND plays an important external role by advocating Indian and Inuit employment, business and resource development interests in the public and private sectors. An example of this is DIAND's

leadership role in the Aboriginal Workforce Participation Initiative. This project will help address the growing needs of an increasingly well-educated and qualified aboriginal labour force. This can only be done by significantly increasing the levels of aboriginal recruitment, retention and promotion in the mainstream labour market. Figure 13 shows how First Nations lag behind other Canadians with regard to labour force participation. DIAND will take the lead in dealing with provincial governments, employer associations and other non-EIC client employers, and will identify opportunities for DIAND ministers, other ministers and senior officials to highlight the Government's commitment to improved aboriginal workforce participation in the mainstream economy.

In 1990-91, the Research and Advocacy program was successful in undertaking and supporting original economic development research projects that furthered CAEDS objectives: for example, in measuring economic leakages and economic relationships between Indian communities and adjacent communities, and vis-à-vis other economies (i.e., provincial and national). Support was also provided to develop a National Aboriginal Forestry Strategy, pilot a natural tourism franchising concept, analyze the quantitative impacts of gaming in Indian communities, and develop and implement community development evaluation criteria and results measurement.

Figure 13: Labour Force Participation

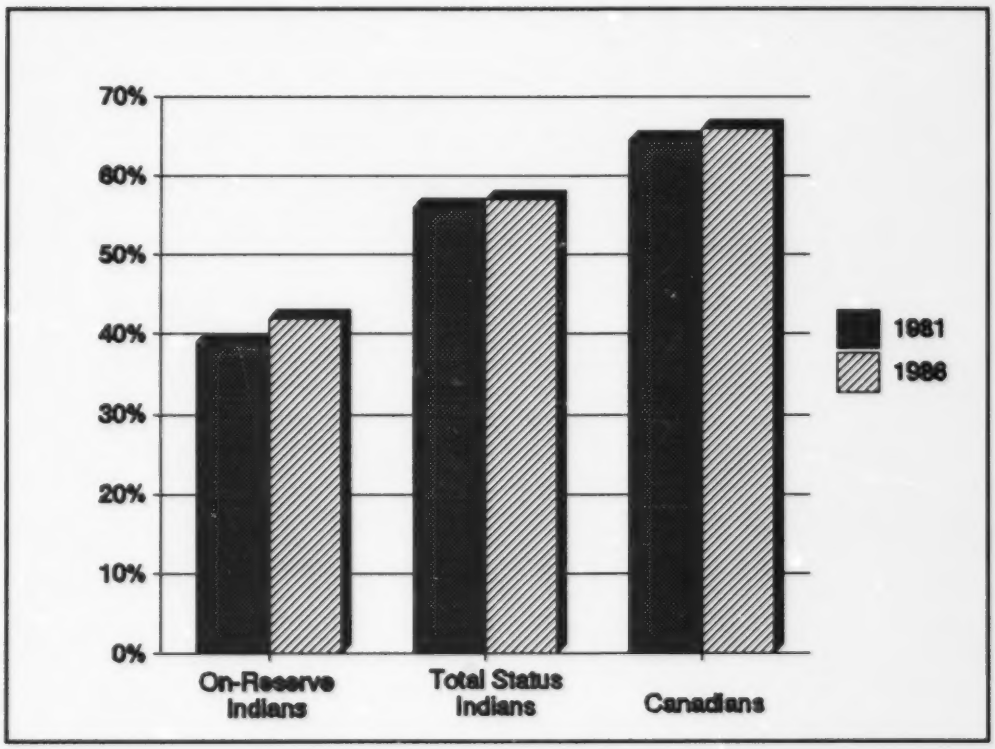

The employment rate of on-reserve Indians over 15 years of age has improved since 1981 but remains significantly behind that of all Canadians.

Indian Taxation: In 1988, amendments to the Indian Act extended the taxing powers of Indian bands to interests in conditionally surrendered or "designated" lands. This Indian-led change to the Act gave bands broad new powers to tax interests in Indian lands.

An Indian Taxation Advisory Board was established to implement these amendments and to facilitate the approval of Indian taxation by-laws. The 10-member Board, appointed by the Minister, includes seven members of First Nations and is supported by a secretariat within DIAND's Economic Development Sector. The Board now directs the review and analysis of all band tax by-laws and provides general tax policy advice to the Minister. There is also a growing interest among bands in assuming taxing jurisdiction respecting certain consumer products such as gasoline, tobacco and liquor. This trend has put pressure on the Board to develop policy and assume a developmental role in areas other than real property taxation.

In 1990-91, the Board provided the Minister with recommendations on seven by-laws. The Board also sponsored a taxation workshop in British Columbia, which was widely attended by bands interested in developing taxation regimes on their lands. The Board will continue to advocate the adoption of provincial legislation to ensure a smooth transition to Indian taxation, particularly regarding the receipt of grants in lieu of taxes from provincial Crown corporations.

Activity Management: This sub-Activity provides for the management and executive direction of the Economic Development Activity, through the offices of the Assistant Deputy Minister, the Director General of Policy Coordination, the Executive Director of IOGC, headquarters directors, and the regional directors of economic development. This sub-Activity accounts for 7.4% of the total 1992-93 estimates for the Economic Development Activity.

D. Lands, Revenues and Trusts

Objective

To fulfil the legal obligations of the Government of Canada in matters respecting Indians and the lands reserved for Indians excepting the development of natural resources; and to analyze, negotiate and settle specific land claims.

Description

The Lands, Revenues and Trusts Activity exists to protect the rights and interests of the Indian people of Canada as specified in the Indian Act, and in accord with the Financial Administration Act and other legislation and various Indian treaties. The Minister, pursuant to the Indian Act, exercises authority on behalf of the Crown to administer reserve lands, Indian moneys and the estates of deceased Indians formerly resident on-reserve, the elections of band councils and the passage of by-laws and the Crown's treaty obligations. The Activity also exists to settle specific land claims; respond to litigation by and against the Crown; protect the lands reserved for Indians; address environmental issues affecting these lands; and register individuals entitled to Indian status and band membership.

Resource Summaries

This Activity accounts for 4.6% of the total 1992-93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 21.5% of the person-years.

Figure 14: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Lands	**21,651**	**160**	18,939	154	21,904	157
Registration, Revenues and Band Governance	**20,400**	**194**	20,357	186	18,054	205
Litigation Support	**3,261**	**18**	3,352	18	4,447	20
Environmental Protection	**10,635**	**65**	9,890	63	5,231	30
Specific Claims	**78,242**	**48**	71,745	48	27,125	30
Activity Management	**6,141**	**91**	5,977	87	8,040	85
	140,330	**576**	130,260	556	84,801	527

Of total expenditures in this Activity, 22.5% relates to personnel costs, 18.8% to other operating costs, 0.7% to capital costs and 58.0% to transfer payments. Of the total Estimates for 1992-93 displayed above, $1.3 million is to be transferred to bands under Alternative Funding Arrangement agreements.

Figure 15: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Lands	21,904	157	20,160	161	1,744	(4)
Registration, Revenues and Band Governance	18,054	205	22,245	219	(4,191)	(14)
Litigation Support	4,447	20	4,043	20	404	–
Environmental Protection	5,231	30	4,173	50	1,058	(20)
Specific Claims	27,125	30	2,337	30	24,788	–
Activity Management	8,040	85	5,364	75	2,676	10
	84,801	527	58,322	555	26,479	(28)

Explanation of Change: The increase in actual expenditures over Main Estimates amounting to $26,479,000 is due to additional funds required for the payment of claims settlements with the Stangecoming of Ojibway, Teslin Band and Stoney Indian Band.

Performance Information and Resource Justification

The central focus of this Activity is in the requirement to meet the Government of Canada's legal obligations to status Indians. Resourcing is a function of the number of bands and individual Indians for whom services must be provided, and also the number, value and complexity of the various types of transactions administered in a trust–like manner.

The review of the Lands, Revenues and Trusts (LRT) sector was begun in 1987. This work developed into the most comprehensive analysis of the Indian Act ever conducted and has set the groundwork for the Indian Act Alternatives process, under which a number of chiefs have proposed the development of alternatives to the Indian Act -- legislation that would be parallel and optional. Specific proposals for alternative legislation in the areas of governance and elections, forestry management, moneys, taxation tribunal, and law registry and gazette are being developed by various Chiefs' Steering Committees. The committees are defining the objectives and extent of alternative legislation, as well as the types of Indian–controlled mechanisms/institutions that will be required to assume the functions and decision–making roles of the Minister and the Department of Indian Affairs and Northern Development.

These Indian–led initiatives are key elements of the native agenda announced by the Prime Minister in September 1990. The Government is committed to a legislative relationship that recognizes First Nations' authority to manage their own community affairs. Workable solutions to the current act will significantly influence the economic, social and political development of Indian communities for years

to come. The Department will continue to provide technical and financial resources in support of these Indian-led legislative initiatives.

The Department is pursuing review and research of all treaty issues in preparation for the development of federal policy on treaty matters that will be raised by the Royal Commission on Aboriginal Affairs. The Office of the Treaty Commissioner has issued a first report on Saskatchewan treaty land entitlements and is examining the question of education as a treaty entitlement in Saskatchewan. The Department is also developing approaches to address aboriginal water rights questions and Indian fishing rights.

The Department has developed a series of new training courses for LRT staff to improve the provision of services to the clients. In addition, training courses in LRT functions are being offered to band staff and clients to better prepare them for undertaking aspects of the program required for self-government.

Lands: This sub-Activity administers land transactions for 2,330 reserves totalling 2,657,643 hectares of reserve land across Canada. Indian lands must be managed in a competent and professional manner in accordance with the Indian Act and related legislation, and an Indian Land Registry must be maintained. In addition, a professional research function is provided to the Department and to outside sources such as Indian bands, provincial and municipal governments, and private citizens. Indian interests are served by negotiating administrative solutions to historic land problems and in implementing federal-provincial agreements, treaty obligations and major land transactions.

There are more than 30,000 legal interests in the land under the Department's administration, generating an annual revenue in excess of $25 million. Workload is driven by external factors that reflect the socio-economic environment of the reserves in Canada. The volume and complexity of land transactions are increasing as economic development is promoted by bands, corporations and individuals. The increase in litigation concerning Indian lands following the Guerin decision has heightened departmental awareness of the Minister's potential liability in many routine land transactions, and led to a more professional approach to reserve land management to ensure the maximum benefit to Indian people.

The Indian Act provides for the delegation of land management authorities to bands. Currently, there are nine bands exercising delegated authorities, with 12 more in the training phase, representing approximately 3.3% of all bands. Bands and the Department have held discussions to clarify and expand the range of land management authorities that can be delegated to bands by the Minister and ensure that bands have adequate funding to enable them to carry out the delegated land management authorities.

The Department has also begun a major project in the training of band staff to facilitate the process of Indian management. A six-month land management training program has been developed, and participants from 15 bands in the B.C. Region graduated from a most successful pilot course in October 1991. Currently, three further training programs are under way in B.C., western Canada and eastern Canada.

The Ontario Indian Land Agreement was entered into between Canada and Ontario, in consultation with the Ontario Indian Association, in 1986. It was subsequently ratified by Parliament and the Ontario legislature. It is designed as a framework mechanism to allow bands, Canada and Ontario to enter into specific agreements to address unsold surrendered lands, minerals and related land matters. Negotiations are now ongoing with six Ontario bands, and another three are expected to enter the process shortly. A specific agreement was reached last year with five bands on Manitoulin Island.

An automated land registry system has been developed, and about 40% of the land records for the 2,330 Indian reserves have been converted to the system. The British Columbia and Alberta regions, the Indian Oil and Gas Office in Calgary, and the Westbank and the Kamloops bands are now on line. It is projected that the Atlantic and Manitoba regions will be on line by March 31, 1992. Other regions, and those bands having section 53 and 60 authority, will be hooked up as their records are converted.

Registration, Revenues and Band Governance: This sub-Activity consists of three components: Indian Registration and Band Lists, Indian Moneys, and Band Governance and Indian Estates.

Indian Registration and Band Lists: This component administers the provisions of the Indian Act relating to entitlement to Indian status and band membership. The accuracy of the Indian register and band membership lists is fundamental to other responsibilities of Lands, Revenues and Trusts (such as administration of elections and referendums and of individual entitlements to band funds) and to the provision of various government services by this Department and others. Amendments to the Indian Act in June 1985 have had a major impact on the nature and volume of this work because of provisions for the restoration of Indian status to individuals who had previously been removed, and the first-time registration of those previously denied access as a direct result of past legislation. The amended act also gives bands the option of assuming control over their own band membership lists or continuing to have the Department administer their membership lists. This sub-Activity provides one-time grants to bands to assist them in the development of band membership rules and a subsequent grant to assist in implementation.

The registered Indian population as of December 31, 1990, was 490,178 persons distributed among 601 bands varying in size from two to more than 16,000 members. There were 73,589 changes entered in the Indian Register for the year 1990, including both routine changes in registration arising from such events as births, deaths, adoptions and marriages, and the changes resulting from Bill C-31.

The passage of Bill C-31 in June 1985 has required significantly increased resources to be devoted to the registration system. In the period from June 28, 1985, to September 30, 1991, applications on behalf of 149,420 individuals were received from persons seeking to have their Indian status restored or to be granted first-time registration. As of September 30, 1991, applications for those individuals had been reviewed and completed, 83,810 individuals had been granted status under the changes, 24,960 were denied, and 23,225 other applications were completed for other reasons.

Indian Moneys: The administration of Indian moneys is principally derived from land and resource activities occurring on reserves. There are two types of Indian moneys: those belonging to bands and those of individual Indians. These funds are collected by the Department and are held for the use and benefit of Indian bands and individuals in interest-bearing accounts in the Consolidated Revenue Fund (CRF).

The Indian Act defines two types of band moneys: capital and revenue. Capital moneys, derived from non-renewable resource transactions or the sale of lands or other band capital assets, are expended on the authorization of the Minister with the consent of the band council. Revenue moneys, generated primarily through land-leasing transactions or interest earned on CRF deposits, are, in most cases, managed and expended by the bands under the provisions of the Indian Act.

The funds of Indian minors and those judged mentally incompetent are currently administered in 14,500 accounts that have been established for these individuals. Treaty obligations are also met through the payment of annuities and other benefits to treaty bands and Indians.

At the end of the 1990-91 fiscal year, $1,052 million was held on deposit in the Consolidated Revenue Fund for bands and individuals, an increase of $12 million from the previous year. Although revenues from oil and gas continued to be lower than former levels, payments out of the CRF also were

less, for the following reasons: fewer bands made distributions to their members, and there was a reduction in the amounts distributed to each band member by bands that continued to make these payments. During the year, the accounts of bands and individuals remained active, with total credits and debits amounting to about $226 million and $214 million respectively.

Band Governance and Indian Estates: A number of functions related to electoral systems, election appeals, by-laws, and the appointment of officials are grouped in this component. Electoral officers are appointed to oversee the conduct of elections for band councils, except where councils are elected under custom.

Band councils can pass by-laws under their general powers (e.g., zoning), their taxation powers, and for the control of intoxicants. A by-law advisory service has been established to assist band councils and their solicitors in reviewing and drafting by-laws, with a view to increasing the likelihood that they will be enforceable in the courts. In the past year, approximately 150 bands have made use of this service.

Of the 601 Indian bands in Canada, 320 hold their elections under the Indian Act, 271 under custom, nine under the Cree-Naskapi Act, and one under the Sechelt Indian Band Self-Government Act. In 1990, a total of 395 elections and by-elections were held. Also in 1990, 22 elections appeals were processed and seven elections of chiefs or councillors were set aside by the Governor in Council.

The Department of Indian Affairs and Northern Development is vested with jurisdiction over the administration of the estates of those deceased Indians who resided on Indian reserves or Crown land. To facilitate transfers of land, the Minister may assume jurisdiction over the administration of estates of Indians who resided off-reserve but whose estates comprise reserve land interests. There are currently about 2,400 estates in progress across the country.

The value of an estate of a deceased Indian is often a reflection of the value of the reserve land and accompanying resource interests. The closed nature of the market for the sale of reserve land makes it difficult to assess the value of estate assets accurately; however, they may range from several hundred dollars to more than one million dollars. The value and complexity of Indian estates are increasing because of the development potential of the reserve land and the diversity of investments and business enterprises undertaken by Indians resident on-reserve. The Department's thrust is to increasingly encourage the participation of non-departmental administrators in the estate administration process.

Litigation Support: This sub-Activity manages the departmental response for all litigation affecting the Indian and Inuit Affairs Program. This includes providing trend and policy analysis support in the development of departmental positions, and research support to the Department of Justice for cases at various stages of litigation.

Since the entrenchment of treaty and aboriginal rights in the Constitution, the coming into force of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the recent amendments to the Indian Act on reinstatement, and the Supreme Court decisions in the Guerin (1984) and Sparrow (1990) cases, together with the heightened awareness generally of Indian people of their rights, there has been an increase in the number of court actions being brought against the Crown. This development is expected to accelerate in the wake of the Sparrow decision.

The increased incidence of litigation against the Crown has necessitated higher resourcing levels. A significant number of cases have been brought before the courts, many seeking alleged damages in multi-millions of dollars for breach of trust and fiduciary duty. Litigation cases often involve aboriginal rights issues, historic and contemporary land and money transactions. Approximately 390 cases involve potential financial liability for the federal government; these total $9 billion.

The Test Case Funding (TCF) program provides funding to individuals, bands or organizations in litigation cases at the appeal level where issues may establish a legal precedent. This program also provides funding at trial and appeal levels for test cases on Bill C-31 - related amendments to the Indian Act. As a follow-up to an evaluation of the TCF program produced in 1989, consultations were undertaken in 1990-91 with Indian organizations, lawyers and potential carrier agencies to determine the feasibility of external administration of the program. The consultations revealed that the projected costs of such administration were prohibitively high or that qualified organizations were not interested in assuming responsibility for the administration of the program. As a result, the program will continue to be administered by DIAND on its current basis.

Environmental Protection: This sub-Activity provides Indian and Inuit peoples with financial, policy, program and technical support to enable them to assess and respond to environmental impacts that affect their reserve lands, waters or traditional land-use areas. Those impacts may arise from environmental emergencies or ongoing activities occurring on- or off-reserve. This sub-Activity also ensures that obligations for the environmental protection of federal lands held for Indian people are fulfilled, and that the Indian interests are adequately reflected in federal environmental procedures, policies and legislation. This includes the implementation of the Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order, the application of the requirements of the Canadian Environmental Protection Act, and the implementation of measures to respond to or meet other government legislation and initiatives such as the Code of Environmental Stewardship. As well, the Northern Flood Agreement provides for financial and technical support to five signatory bands to enable them to pursue compensation and mitigation for adverse effects arising from major hydro projects in northern Manitoba.

Environmental protection issues have been increasing during the past few years and involve significant issues such as the Oldman River Dam project in Alberta, the toxic waste problem at Esquimalt in British Columbia, the diseased northern bison, major environmental assessment reviews of the forestry sector in Alberta and Ontario, and hydro-electric projects in Quebec, Ontario and Manitoba.

Specific Claims: This sub-Activity is responsible for the assessment, negotiation and disposition of Indian claims against Canada. It also provides advice to the Minister on the development of specific claims policy.

Historical and factual documentation submitted by claimant bands is reviewed for completeness, analyzed and the claims are assessed for eligibility for resolution under the policy guidelines. Legal advice on Canada's lawful obligations is secured from the Department of Justice. The Assistant Deputy Minister responsible for the Specific Claims Branch advises the claimant whether a lawful obligation has been demonstrated and whether the claim is accepted for negotiation of a settlement. Claims may also be referred to other programs for administrative resolution, or may be rejected on their merits.

Settlements of accepted claims are negotiated, with the compensation payable based on legal principles and on the criteria authorized by Cabinet. New procedures have been instituted in an effort to accelerate the settlement process. Discussions are also under way to reach a framework agreement with the Province of Saskatchewan to settle outstanding treaty land entitlements. The Treasury Board approves settlements over $7 million only, and authorizes the release of the compensation. The Governor General in Council approves settlements under $7 million where land is an item of compensation and/or an item of surrender. The settlements involving cash compensation only are handled internally, subject to specified financial and auditing procedures. A formal release is obtained from claimants ensuring the claim settlement is final.

The outputs of this sub-Activity are measured by the number of claims brought to a final disposition: principally by those referred to other programs for administrative resolution, those rejected on their merits, those accepted for negotiation, and those settled.

Claimant bands are now submitting more complex and better documented claims, as experience with the policy and process increases. These claims are more amenable to resolution under the policy. The level of output is directly related to the volume of claims received, the complexity of claims, and the resources allotted to the assessment, negotiation and implementation of settlements.

Figure 16: Status of Specific Claims by Bands: March 1991

Claims Resolved	Number of Claims	
Settlements Achieved	47	
Rejected	44	
Administrative Referral	69	
Closed File	52	212
Claims in Process (SCB)		
Settlement Process	4	
Approved Mandates	14	
Development of Mandate	49	
Under Justice Review	72	
Under Specific Claims Review	153	292
Claims in Other Status		
Suspended	21	
Under Litigation	23	
Claimant Reassessment	58	102
Total Band Claims Submitted		606

Activity Management: This sub–Activity includes management activities at the headquarters, regional and field office levels specifically associated with the Lands, Revenues and Trusts activity. These management activities include policy development, coordination, planning, provision of direction and control. This sub–Activity accounts for 4.4% of the total 1992–93 Estimates for the Lands, Revenues and Trusts Activity.

E. Education

Objective

To ensure that all eligible Indians and Inuit have access to a quality and range of elementary/secondary education that is relevant to the social, economic, and cultural needs and conditions of the individuals, bands and communities being served; to encourage and support the educational and/or career development opportunities of Indians and Inuit through post-secondary education; and to support Indians and Inuit in preserving, developing and expressing their cultural heritage.

Description

This Activity provides or funds a full range of educational services for 92,018 elementary/secondary students in federal, band or provincial schools. It includes financial and instructional support for 21,300 Indians (in 1990-91) attending post-secondary institutions. Financial assistance is provided to bands, tribal councils or associations to enable them to establish and maintain 72 cultural/educational centres. Administration and management support services are provided for educational activities at headquarters and regional and field offices.

Under the terms of the James Bay and Northern Quebec Agreement, and the Northeastern Quebec Agreement, the Department contributes its proportionate share of the costs associated with the provision of educational services to Cree, Inuit and Naskapi students by education authorities in northern Quebec through funding arrangements with the Province of Quebec.

Resource Summaries

This Activity accounts for 29.6% of the total 1992–93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 17.9% of the person–years.

Figure 17: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93		Forecast Expenditures 1991–92		Actual Expenditures 1990–91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Elementary/Secondary Instructional Services – Band Schools	**251,457**	–	218,116	–	177,166	–
Instructional Services – Provincial Schools	**290,687**	–	284,528	–	238,440	–
Instructional Services – Federal Schools	**24,644**	**249**	36,464	374	47,439	550
Student and Educational Support	**116,873**	**78**	98,999	78	93,391	80
Post–Secondary Education	**201,309**	**17**	190,333	17	188,910	25
Other Services	**8,979**	–	8,979	–	8,759	–
Activity Management	**9,368**	**135**	8,390	136	8,229	117
	903,317	**479**	845,809	605	762,334	772

Costs shown above do not include the expenditures related to the operation and maintenance of capital facilities such as schools, student residences and teacher residences which fall within the Capital Facilities and Community Services Activity (see page 2–74). Of total expenditures in this Activity 3.2% relates to personnel costs, 95.6% relates to transfer payments and to contribution agreements and 1.2% to other operating costs. Of the total Main Estimates for 1992–93 displayed above, $145.7 million is to be transferred to bands under Alternative Funding Arrangement agreements.

Figure 18: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Elementary/Secondary Instructional Services – Band Schools	177,166	–	177,214	–	(48)	–
Instructional Services – Provincial Schools	238,440	–	256,220	3	(17,780)	(3)
Instructional Services – Federal Schools	47,439	550	45,291	521	2,148	29
Student and Educational Support	93,391	80	93,088	69	303	11
Post–Secondary Education	188,910	25	148,586	34	40,324	(9)
Other Services	8,759	–	8,602	–	157	–
Activity Management	8,229	117	6,854	116	1,375	1
	762,334	772	735,855	743	26,479	29

Explanation of Change: The increase in actual expenditures over Main Estimates amounting to $26,479,000 is owing mainly to the following:

Provincial costs were tightly managed and enrolments were lower than budgeted. An amount of $17.8 million was transferred to meet the post–secondary requirement. Federal school transfers were less than forecasted, resulting in the need for 29 additional teacher person–years. Post–secondary education expenditures exceeded the existing Main Estimates by $40.3 million, which is owing to a dramatic increase in the number of students. The Department met this shortfall through transfers of $17.8 million from provincial schools and $22.5 million from other programs.

Performance Information and Resource Justification

A new post–secondary student support policy, which resulted from consultation with Indian people between July and December 1988, was issued in March 1989. Subsequent changes to the policy were made in September 1989, following additional consultations with Indian groups. The key objectives in changing the program are to improve the academic success rate of students; to ensure the program contributes more directly to the goals of Indian self–government and economic self–sufficiency; to give Indian groups more control over the administration of the program; and, finally, to make the program less complex and easier to administer.

A policy review of funding to Indian post–secondary institutions led to the establishment of the Indian Studies Support Program in September 1988. This program provides financial support for the Saskatchewan Indian Federated College and funds special post–secondary education programs for Indians. Opportunities are improving for Indian students to complete their education and to emphasize disciplines relevant to Indian self–reliance and self–government.

An analysis of the performance indicators for the Education Activity indicates continuing general improvement in the program's effectiveness in increasing Indian and Inuit participation and achievement in the education system and their control of the education program in their communities.

The 1990–91 enrolment of Indians and Inuit students in federal, provincial and band elementary/secondary schools was 92,018. This represents a participation rate of more than 90% of the on–reserve school–aged population. In 1990–91, 857 students graduated from secondary schools.

In large part, the educational programs are managed and delivered by Indian and Inuit people themselves. In fact, 75.7% of the 1990–91 education expenditures ($762 million) were under Indian and Inuit administration.

Post–secondary enrolment continues to increase dramatically. Part–time and full–time enrolment has grown from 3,000 students in 1976 to 21,300 in 1990–91. Bands or their education authorities administered more than 81% of the post–secondary program budget.

The Department has implemented a national post–secondary Student Information System. Data from the system will be used to provide program management information, budgetary information and summary information on important characteristics of the student population for policy and evaluation purposes.

The evolution of the Post–Secondary Student Support Program continued in 1990–91. The Department undertook a renewed consultation process and negotiated bilateral agreements with seven Indian organizations, which enabled them to recommend immediate policy changes and requirements for a national student database. Policy revisions followed in September 1989. The changes enabled Indian administering organizations to set their own rates for student allowances and guidelines for administering the program.

The bilateral consultation process examining changes to the policy produced a technical report on child care costs, administration, disabled students, scholarships and incentives, counselling and residency criteria. The report was distributed to chiefs and councils to assist their review of the policy. In each of the six areas reviewed, Indian administrations have flexibility to set rates and operating terms and conditions.

In July 1989, the Minister established the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan with a mandate that includes the examination of the issue of post–secondary education as a treaty right. Work on this issue is continuing.

In response to the last evaluation of the Cultural/Educational Centres Program (CECP), the national committee of the CEC program directors provided the Department with a two–phase proposal to develop an Aboriginal Nations Cultural Institutions Policy. The proposal calls for a plan to develop and implement a national strategy that seeks government commitment to an Aboriginal Nations Cultural Institutions Policy. The Department is in the process of evaluating the proposal. It is expected that a broader approach should be supported by a number of federal government departments to ensure the survival and growth of aboriginal nations' cultural institutions.

In 1990, DIAND released a series of guidebooks for use in local school evaluations, which were developed with a view to establishing a new and systematic basis for evaluating education programs. The six guidebooks are designed to assist Band Local Education Authorities in doing a comprehensive school evaluation and to provide them with the necessary information to take control of all parts of the school evaluation process.

Elementary/Secondary Education: This sub-Activity is further broken down into the following components:

Instructional Services - Band Schools: Bands manage 312 schools under contribution arrangements. The current trend within the Department is for more Indian control of elementary/secondary education. The goal is to increase, in response to community aspirations, the percentage of students enrolled in band-operated schools, which now stands at 44%.

Instructional Services - Provincial Schools: 47.2% of Indian students living on-reserve attend provincial schools under tuition and capital agreements. Provincial schools are operated by boards under the respective provincial education acts and regulations which, in some cases, allow for Indian influence in program content and delivery.

Instructional Services - Federal Schools: The Department operates 53 schools on reserves and assumes the role and responsibilities normally ascribed to provincial ministries of education. Federal schools account for 8.8% of the total student enrolment.

Student and Educational Support: To ensure that eligible students receive the necessary educational support, the Department provides daily and seasonal transportation and allowances for those students who must leave their homes to attend schools. In addition, students receive guidance and counselling services and, where necessary, are accommodated in private homes, group homes or student residences. Band boards and committees, which help determine and develop Indian student curricula, are also funded. In keeping with the departmental policy of Indian control of Indian education, the Department provides advice and assistance to bands planning the takeover of education programs. Physical facilities for federal and band schools are provided through the Capital Facilities and Community Services Activity.

As specified in the Indian Act, Indian children must attend school. Figure 19 displays the number of students enrolled in the three different types of elementary/secondary schools. It should be noted that provision for special factors, such as second-language instruction and remoteness of many Indian communities, results in additional costs.

Figure 19: Student Enrolment by Type of School

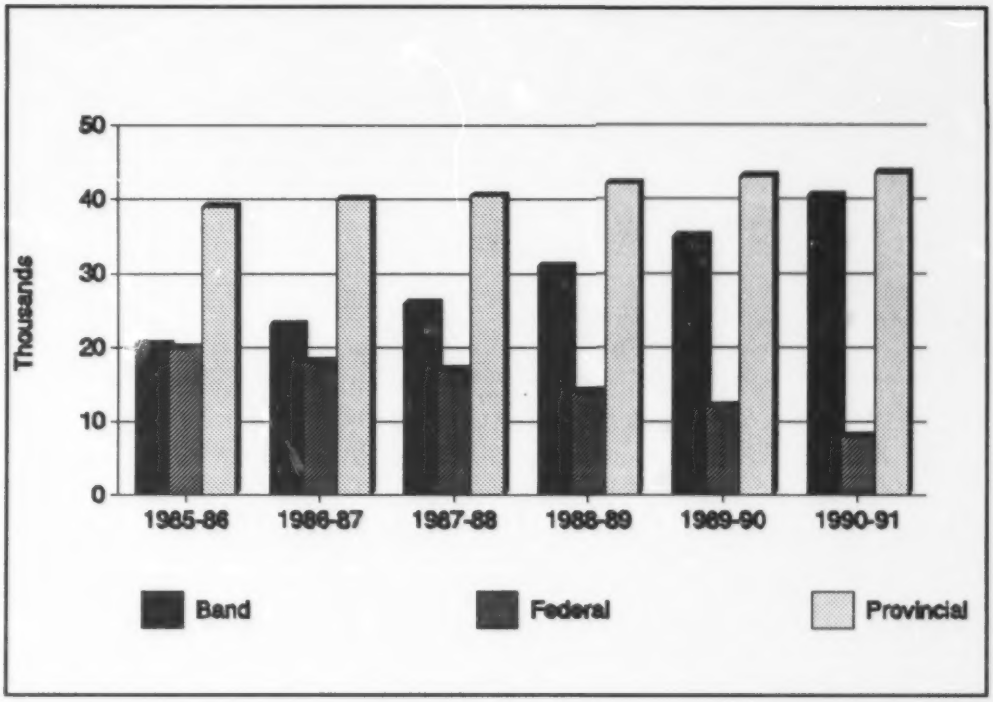

The increased number of students in band-operated schools reflects the federal government thrust toward Indian local control of Indian education.

As a result of devolution, enrolment in band-operated schools continued to increase, while enrolment in federally-operated schools dropped substantially.

Figure 20 illustrates the trend toward band control of schools over the last six years.

Figure 20: The Number of Band-Operated Schools by Year

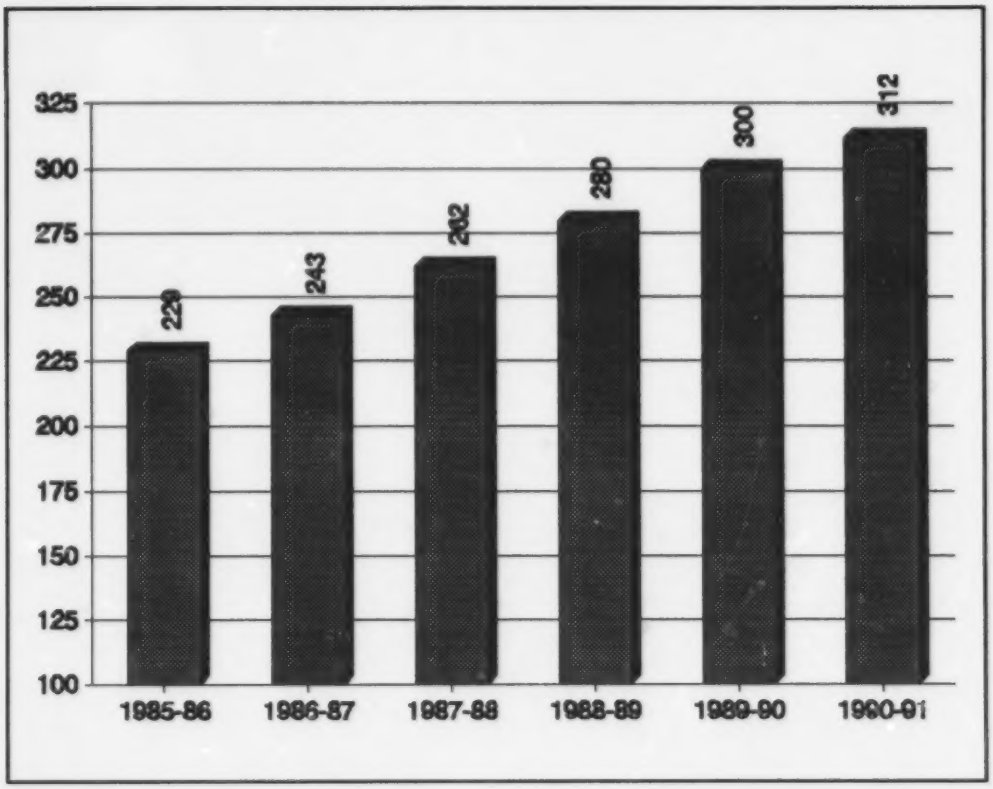

The net increase in the number of band schools in 1990–91 was 12. This net change is calculated by adding 21 devolved federal schools and 11 new band-operated schools, then deducting 20 for the number of band schools that discontinued operations.

Post-Secondary Education: Financial assistance and instructional support are available within funding limits for eligible Indian and Inuit peoples, to encourage and support their participation in post-secondary courses of study. Also, support is available to Indians and Inuit to help them qualify for entrance to regular university and college programs through participation in a university/college entrance preparation program. The Department may provide support for special programs such as native teacher education, pre-law courses and social work education. A number of these special programs are delivered by Indian-controlled post-secondary institutions.

The criteria for student eligibility under the Post-Secondary Student Support Program include the following: the applicant must be a registered Canadian Indian or Inuit, a resident of Canada for 12 months immediately prior to the time of application, and must have been accepted for enrolment in a provincially accredited or recognized post-secondary program. Implementation of the Indian Act amendment (Bill C-31) has increased post-secondary education participation.

Since 1974–75, annual expenditures have increased from approximately $3 million to approximately $189 million in 1990–91. This increase is primarily the result of the growth in enrolment from 2,500 students in 1974–75 to more than 21,300 students in 1990–91, including both full-time and part-time students.

While the rate of participation in post-secondary education for Indians continues to rise, the participation rate of Indians aged 19 to 24 remains below the Canadian rate for the same age grouping. About half of the Indian post-secondary students are 25 years of age or older, whereas the national median post-secondary age of students is 20-21 years. The older Indian students are mature matriculants, many of whom are seeking to resume their educational development, which was interrupted in secondary school. Many Indian students benefit from special post-secondary programs offered by provincial universities and Indian institutions. Figure 21 shows the enrolment trend during the past six years.

Figure 21: Post-Secondary Enrolment

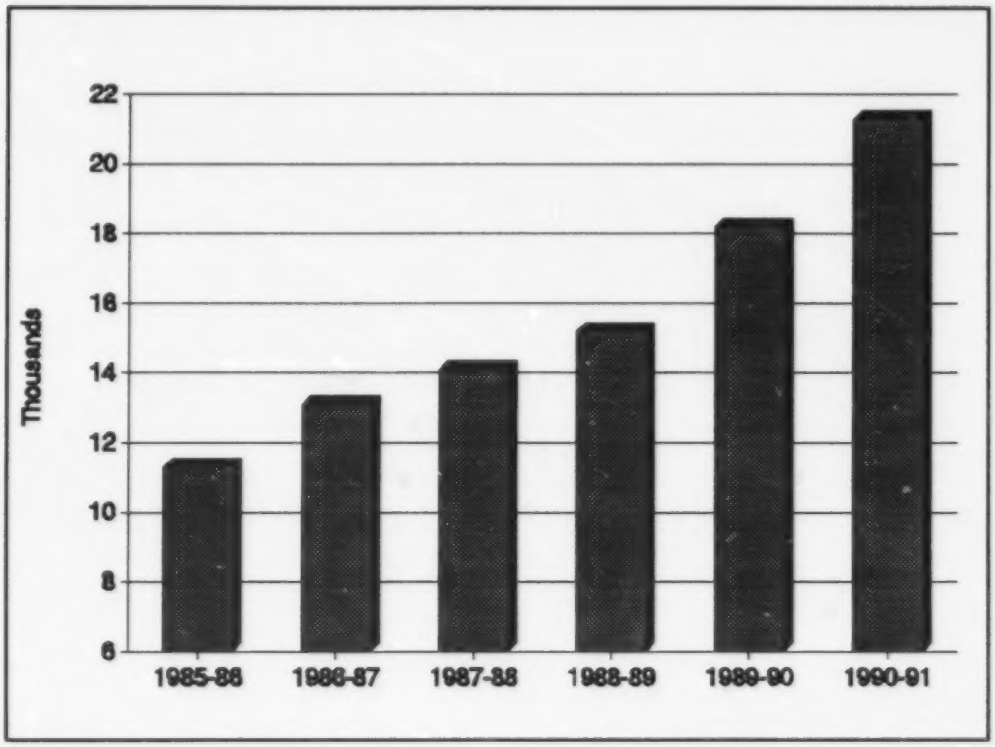

Other Services: This sub-Activity provides direct financial and other supportive assistance to Inuit, Indian bands, tribal councils and non-profit associations to allow them to establish and operate cultural/educational centres.

The 72 cultural/educational centres develop and offer programs and services to approximately 60% of the Indian population and to the entire Inuit population of northern Quebec.

Activity Management: This sub-Activity includes management activities at the headquarters, regional and field office levels specifically associated with the Education Activity. These management activities include policy development, coordination, planning, resourcing and the provision of direction and control. This sub-Activity accounts for 1.0% of the total 1992-93 Estimates for the Education Activity.

F. Social Development

Objective

To provide appropriate assistance and welfare services to eligible Indian and Inuit individuals and families who are in need of financial assistance, care and protection from neglect and mistreatment, or assistance in coping with personal or situational problems, in accordance with government standards.

Description

The Social Development Program provides two broad categories of support to eligible Indian families and individuals residing on reserves or Crown lands. The first of these, which accounts for about three quarters of the Program budget, consists of income support and supplementation payments to those in need. The second category consists of social services, such as Child Welfare Services and Adult Care Services.

Resource Summaries

This Activity accounts for 26.7% of the total 1992-93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 7.5% of the person-years.

Figure 22: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Social Assistance	**591,460**	**66**	535,313	93	462,820	75
Welfare Services	**204,837**	**11**	177,289	11	153,563	9
Other Services	**12,120**	**-**	10,521	-	10,577	-
Activity Management	**7,894**	**123**	7,737	123	7,230	112
	816,311	**200**	730,860	227	634,190	196

Of total Estimates of this Activity 1.3% relates to personnel costs, 0.7% to other operating costs and 98.0% to transfer payments. Of the total Main Estimates for 1992-93 displayed above, $87.9 million is to be transferred to bands under Alternative Funding Arrangement agreements.

Figure 23: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Social Assistance	462,820	75	449,936	51	**12,884**	**24**
Welfare Services	153,563	9	149,615	6	**3,948**	**3**
Other Services	10,577	–	11,195	–	**(618)**	**–**
Activity Management	7,230	112	9,114	156	**(1,884)**	**(44)**
	634,190	196	619,860	213	**14,330**	**(17)**

Explanation of Change: The overexpenditure of $14,330,000 is attributable to higher–than–anticipated volume increases in Social Assistance and higher–than–projected price increases for Child and Family Services under Welfare Services.

Performance Information and Resource Justification

Improvements have been made to the forecasting and budget management activities through the implementation of standardized methodologies and the collection of additional data elements. Program authorities have been clarified as a result of the revised Management Regime Report. A Child and Family Services management regime was also developed to ensure equity of funding between all Child and Family Service agencies.

The number of children in the care of Child and Family Service agencies is of particular concern to Indian and Inuit communities. The program, in cooperation with Indian bands and parents, has made considerable efforts to improve this situation. The percentage of Indian children in care (based on all on–reserve Indian children aged 18 or less) has declined from 7.5% in 1971 to 4.0% in 1990–91. The comparable national rate is estimated to be 0.7%.

As Figure 24 demonstrates, there has been an overall increase in Social Development expenditures. This is attributable to the on–reserve population growth, the continuing high unemployment rate and the cost of utilities and rental for the increasing number of housing units available for social assistance recipients on–reserve. As well, there has been an increase in off–reserve social assistance in certain provinces where the Department has historically agreed to pay on an exception basis. The expenditure growth in the Child and Family Services and Adult Care sub–Activities reflects the costs of establishing Indian Child and Family Service agencies and increased provincial per diem costs for children placed in institutions.

Figure 24: Social Development Expenditures by Main Sub–Activity ($ millions)*

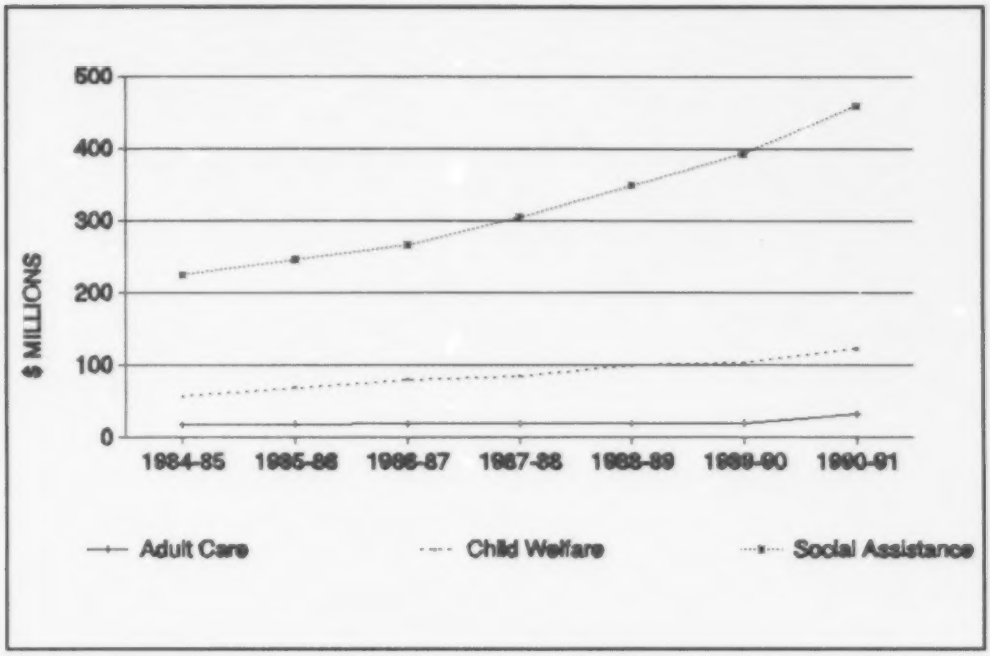

* Source: Social Development Database

In 1990–91, $625.4 million was spent to provide benefits to members of 571 bands. The Social Assistance program provided $459 million to support about 151,000 recipients. In addition to the assistance payments made by band workers and by departmental officials, counselling and referrals were also provided to social assistance recipients. As part of this effort, a joint Economic Development and Social Development initiative has been established to support training and entrepreneurship activities leading to long–term employment. Also in 1990–91, 36 Indian Child and Family Services agencies, covering 212 bands, were funded.

Social Assistance: The Social Assistance sub–Activity provides funds and services to eligible individuals and families, enabling them to maintain health, safety, dignity and family unity. In the administration of social assistance, the Department adopts relevant provincial, territorial and municipal government rates and conditions. Single persons and heads of families in need because of lack of employment or because of unemployability are provided assistance to meet the basic requirements of food, clothing, shelter, household supplies and personal needs.

Counselling, referral and social casework are provided by departmental and band staff to motivate and enable social assistance recipients to achieve independence and self–sufficiency.

Another component of Social Assistance is the Child Out of Parental Home Allowance. This allowance may be issued under specified conditions for the maintenance of a child by members of the extended family or other persons in the community when the natural parents are unable to provide care or full payment for the child's support. The natural parents do not relinquish their guardian responsibility.

Special needs allowances are provided under exceptional circumstances to secure the well–being and safety of an individual or family eligible for basic needs allowances. Special needs allowances cover

goods or services such as travel and transportation, burials, repair or replacement of household furnishings and appliances, and the replacement of items such as clothing and furniture lost by fire or other disaster.

If specified criteria are met, bands may utilize social assistance funds in order to create employment and training opportunities for individuals who are dependent on social assistance.

In 1990–91, the Social Assistance Program was administered by 523 out of 571 bands (92%), with funding being provided through various contribution arrangements. By 1992, the percentage of the bands administering their Social Assistance Program will have increased to 94%.

Figure 25: Basic Needs Recipients by Type (funded by Indian Services)*

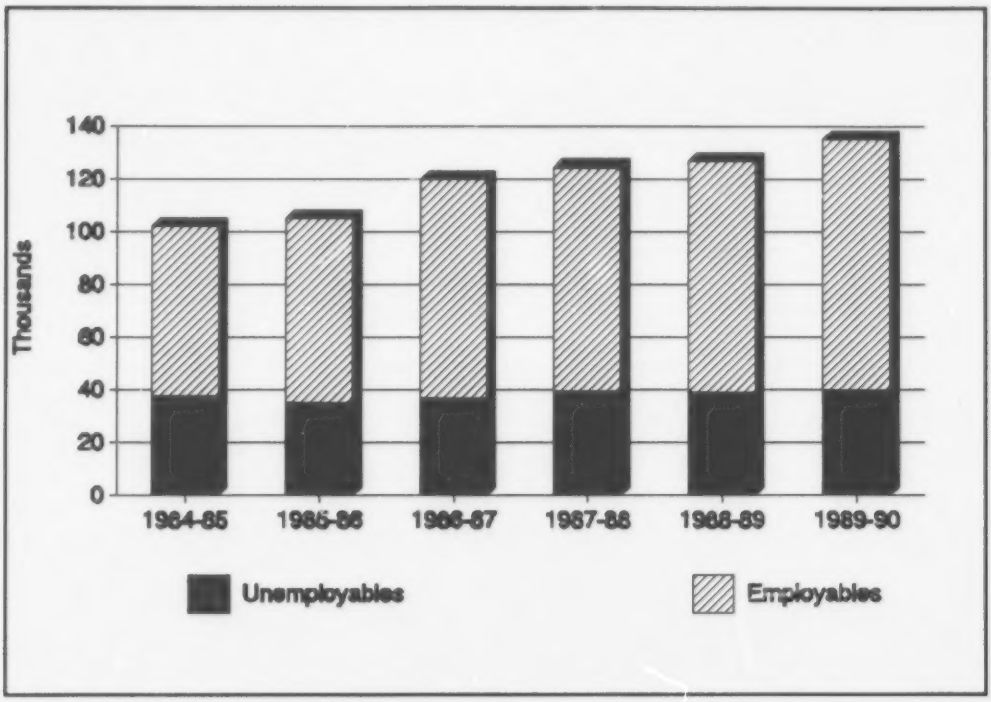

* This figure will not appear in future editions of the document, as data are no longer available. Several provinces that in the past provided the numbers no longer distinguish between employable and unemployable recipients.

During 1990–91, approximately $11.5 million was spent on employment and training opportunities. With the exception of fiscal year 1983–84, when employment and training opportunities were operated in conjunction with programs operated by the Economic Development Activity, expenditures for this Activity have remained stable, at between 3% and 4% of total social assistance expenditures, since 1981–82. Utilization of social assistance funds for these purposes is dependent upon band initiatives.

Welfare Services: This sub–Activity is composed of Child and Family Services and Adult Care.

Child and Family Services provide funding and ensure that provincial agreements for the care of Indian children adversely affected by social conflict, and with reserve residency, are delivered in accordance with terms and conditions prescribed by the Department and by provincial legislation. It also provides for agreements between the federal government, provincial governments and Indians, and

between the federal government and Indians or Indian organizations, for the delivery of Child Welfare Services on-reserve. Services include providing institutional care, selecting families for foster care and payment of maintenance, selecting group homes, placing and maintaining individuals, and counselling, protection and prevention services. Particular emphasis is being placed on supporting increased Indian control of the development, design and delivery of child and family services.

Adult Care Services provide support and assistance to individuals in their own homes, foster homes or institutions. The objective of these services is to enable persons with functional limitations because of age, health problems or physical disability to maintain their independence and an optimal level of functioning. The services provided to persons in their own homes include homemaker services, meals, and assistance with drawing water and hauling wood. Foster care provides supervision and assistance with activities of daily living. Institutional care for adults in need of some supervision or nursing care may be provided in facilities established on-reserve, privately licensed, or in provincial institutions. The Department pays the per diem costs of institutional care. Payment of Adult Care costs is based on a needs test.

Child and Family Services account for approximately 79% of the total Welfare Services expenditures and Adult Care Services account for the balance (21%).

The level of resources required to ensure access to Welfare Services depends on the number of days of care required for eligible individuals, the per diem rates established by provinces, institutions and child welfare organizations, and on costs of care negotiated under agreement.

The following table illustrates, by type of placement, the number of days of care provided to Indian children for whom the Department has accepted financial responsibility.

Figure 26: Days of Care for Indian Children by Type of Placement*

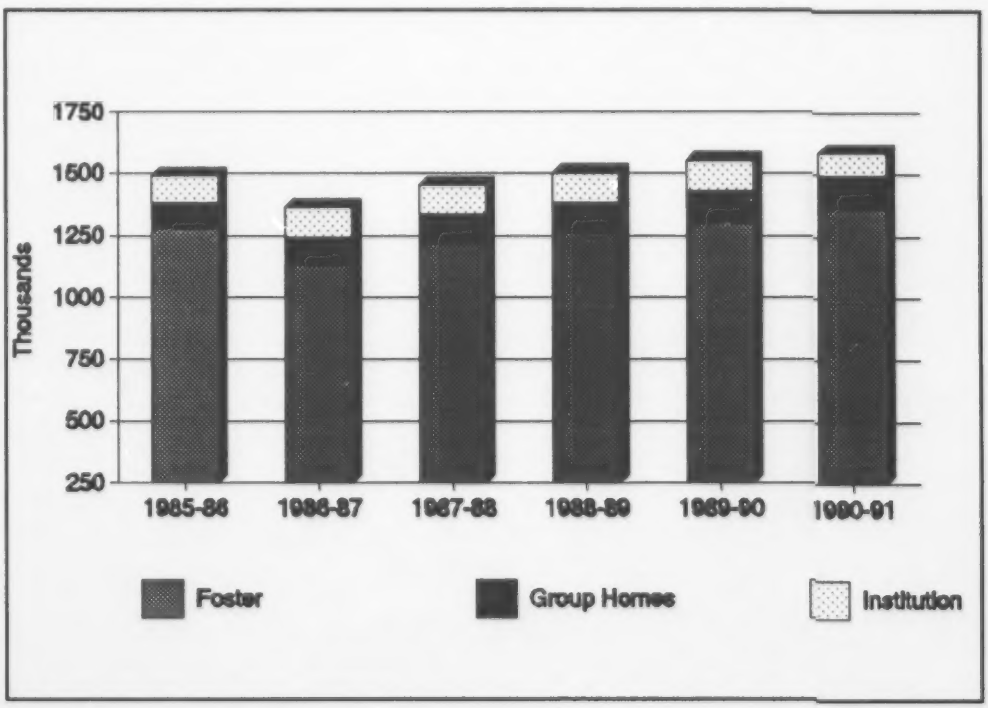

* Source: Social Development Database. Data reflect adjustments to previously published data.

The Department has entered into negotiations with provinces to obtain agreement on the orderly transfer to the provinces of financial responsibility for social services for off-reserve Indians. The net savings from the off-reserve negotiations will be applied, as they become available, to the expansion of Indian Child and Family Service agencies on-reserve.

The Adult Care component ensures that services are provided to aged and disabled Indian individuals. Figure 27 shows the number of days of care provided during the last six years by type.

Figure 27: Number of Days of Care Provided to Adults by Type*

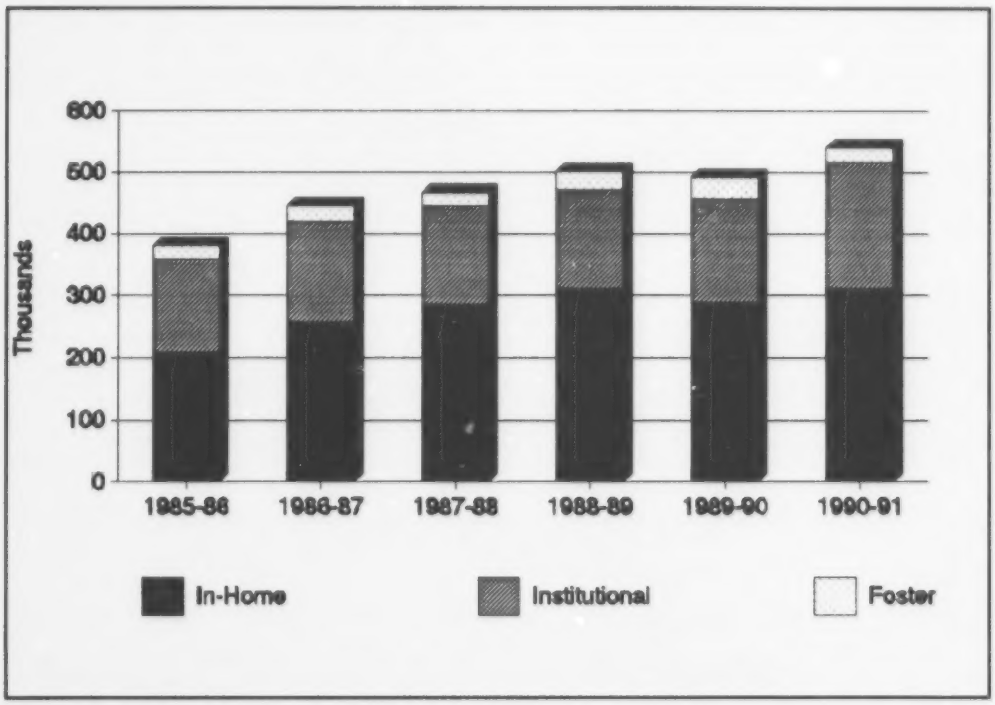

* Source: Social Development Database. Data reflect adjustments to previously published data.

The growth in Adult Care Services is consistent with that of services to non-Indian people, owing to the increased number of elderly persons and a greater awareness of services that provide support and improve the quality of life.

Other Services: This sub-Activity provides advice, guidance and financial support to band councils, their staff and community services organizations in assessing community needs for establishing drop-in centres, homemaker services, day-care centres and adult rehabilitation counselling. Upon establishment of a need, advice is provided on how to plan, budget and operate the services and centres.

For the past few years, the number of requests by bands for these other Social Services of a general community nature has risen to meet an increased demand by Indian people. This trend is expected to continue in 1992-93.

Activity Management: This sub-Activity includes management activities at the headquarters, regional and field office levels specifically associated with the Social Development Activity. These management activities include policy development, coordination, planning, provision of direction and control. This sub-Activity accounts for 1.0% of the total 1992-93 Estimates for the Social Development Activity.

G. Capital Facilities and Community Services

Objective

To help and support Indian bands, Inuit communities and individuals establish and maintain a level and quality of community capital facilities and family living accommodation consistent with approved policies and standards.

Description

Most Indian and Inuit communities do not have the economic capability of meeting the cost of essential capital facilities requirements. Therefore, funding by the Department is a critical source of support for the capital works program for these communities. The cost of providing on-reserve facilities is extremely high due to the isolation of many communities and their low settlement densities.

Resource Summaries

This Activity accounts for 21.7% of the total 1992-93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 4.2% of the person-years.

Figure 28: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Budgetary						
Community Capital Facilities:						
Infrastructure and Services:						
- Capital	**239,904**	**-**	216,588	-	161,888	-
- Operating and Maintenance	**133,907**	**68**	100,880	68	99,486	62
Education Facilities:						
- Capital	**79,719**	**-**	77,719	-	79,522	-
- Operating and Maintenance	**50,214**	**1**	46,860	1	53,251	-
Regional Technical Services	**21,157**	**-**	20,901	-	17,710	-
Recreational Programs	**-**	**-**	1,588	-	1,650	-
Housing:						
- Capital	**132,306**	**-**	132,138	-	125,197	-
- Operating and Maintenance	**5,498**	**14**	5,368	14	6,429	21
Policing	**-**	**-**	18,325	-	19,195	-
Activity Management	**2,388**	**30**	2,596	35	2,495	34
	665,093	**113**	622,963	118	566,823	117
Non-budgetary						
Loans	**-**	**-**	-	-	(267)	-
	665,093	**113**	622,963	118	566,556	117

Of total Estimates of this Activity, 1.0% relates to personnel costs, 4.8% to other operating costs, 93.0% to transfer payments and 1.2% to departmentally delivered capital projects and maintenance services. Of the total Main Estimates for 1992-93 displayed above, $88.3 million is to be transferred to bands under Alternative Funding Arrangement agreements.

Figure 29: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Budgetary						
Community Capital Facilities:						
Infrastructure and Services:						
– Capital	161,888	–	181,816	–	(19,928)	–
– Operating and Maintenance	99,486	62	106,805	51	(7,319)	11
Education Facilities:						
– Capital	79,522	–	72,331	–	7,191	–
– Operating and Maintenance	53,251	–	53,397	4	(146)	(4)
Regional Technical Services	17,710	–	21,618	–	(3,908)	–
Recreational Programs	1,650	–	1,588	–	62	–
Housing:						
– Capital	125,197	–	126,522	–	(1,325)	–
– Operating and Maintenance	6,429	21	6,429	19	–	2
Policing	19,195	–	18,325	–	870	–
Activity Management	2,495	34	3,261	47	(766)	(13)
	566,823	117	592,092	121	(25,269)	(4)
Non–budgetary						
Loans	(267)	–	–	–	(267)	–
	566,556	117	592,092	121	(25,536)	(4)

Explanation of Change: The unexpended portion of Main Estimates appropriations amounting to $25,269,000 was a result of reductions to the capital reference level imposed to offset priorities in other programs. As a result, capital projects were deferred to accommodate these reductions.

Performance Information and Resource Justification

Community Capital Facilities: This sub–Activity provides support to Indian and Inuit communities in their acquisition and maintenance of capital facilities and services consistent with recognized standards. It involves the construction and operation and maintenance of basic community capital facilities, such as schools, water, sanitation, electrification, roads, community buildings and fire protection facilities, as well as the capacity to provide special services such as flood and erosion control. Delivery mechanisms include managing the implementation of capital projects, funding band–managed projects, providing

professional and technical expertise and supporting band-initiated maintenance management programs. Funds are also provided for on-reserve recreation programs.

The 1990-91 capital program budget was approximately $450 million (excluding housing). Of this, $159 million was available to address operation and maintenance needs of on-reserve capital assets having an estimated replacement value of $5.6 billion. An estimated $58 million was budgeted for Bill C-31 capital. The balance of the funds was allocated on a priority basis to meet the health and safety requirements of on-reserve communities.

In consultation with bands and based on their capital plans, projects are priorized according to need and the availability of resources. Priority is given to health, safety and recapitalization as they relate to the provision of adequate water, sanitation and other basic community services. Increased emphasis is being placed on capital planning and responsibility for the operation and maintenance of physical assets at the band level.

As of March 1991, adequate water services were provided to approximately 87% of the existing housing units; 80% of those units were provided with adequate sanitation services. In addition, 92% of communities have adequate electrification services and 67% have fire protection services.

Housing: The Housing sub-Activity provides support to individuals and bands in obtaining adequate housing by providing subsidies towards the construction and renovation of houses on reserves, as well as training, management and technical assistance to bands. This sub-Activity thus endeavours to establish and maintain a level and quality of family living accommodation consistent with recognized National Building Code standards.

The Department continues to conduct a policy review of the Housing program in order to develop options for a new approach intended to improve effectiveness in meeting the needs of Indian people. A new policy continues to be developed in consultation with other federal departments and Indian organizations. A federal discussion paper was sent to all Indian Communities and organizations in December 1990 and consultation with Indian groups is almost completed. It is expected that recommendations will be presented to Cabinet in the Spring of 1992.

The Department also continues discussions with Indian authorities and other federal departments on proposals for a revised housing policy which would increase housing construction, facilitate access to more sources of financing and increase opportunities for home ownership by Indian individuals.

The Department provides subsidies ranging from $19,000 to $46,000 per unit, including a basic subsidy adjusted for variations in local construction costs, economic circumstances of the community and shipping costs to special access areas. Renovation projects are eligible for a subsidy averaging $6,000 per unit. The Department also provides funds for band program administration/management training, inspections and demonstration projects. In addition, bands may apply for assistance from the Canada Mortgage and Housing Corporation for social housing projects and for individual loans for new construction or the rehabilitation/renovation of existing houses.

The Housing program is administered by Indian bands. In 1990-91 total expenditures were $125.2 million (excluding salaries) for the construction of 2,834 houses and the renovation of 4,655 existing units. Of this total, $27.5 million (for the construction of 889 houses and the renovation of 44) was provided specifically to accommodate the return to reserves of individuals gaining status under the auspices of Bill C-31. The total expenditures show a decrease from last year for several reasons: (1) the termination of the budget for Northern Flood Agreement (NFA) in Manitoba; (2) the capital expenditures for housing for C-31 was less; and, (3) a new method of reporting was instituted this year whereby only those units for which final inspections were completed were counted (this excludes units started but still under construction).

In 1990-91, the Department provided 266 ministerial loan guarantees totalling $100.6 million toward loans on 1,639 of the new housing units.

Policing: In June 1991, the Minister of Indian Affairs and Northern Development and the Solicitor General of Canada announced Cabinet approval for a federal Indian Policing Policy and incremental funding of $116.8 million over five years. Effective April 1, 1992, responsibility for policing on reserves will be transferred to the Solicitor General of Canada. Until the new arrangements are put in place, the existing programs will continue.

Current Indian policing services are provided to 389 communities through two basic programs, from a budget of $18.3 million. The RCMP Indian Special Constable Program operates on cost-sharing arrangements with provinces and territories, with services supplied through the RCMP. Under this program, 189 person-years have been allocated to provide services to Indian communities where the RCMP is the provincial police force. The Band Constable Program operates with individuals selected by bands and trained by appropriate provincial authorities to assume limited policing duties on-reserve, taking direction from chiefs and councils. Band constables are funded under a variety of arrangements, with contributions from the Department. Under this program some 441 police officers and band constables are providing services to approximately 187 Indian communities.

Activity Management: This sub-Activity includes management activities at the headquarters, regional and field office levels specifically associated with the Capital Facilities and Community Services Activity. These management activities include policy development, coordination, planning, provision of direction and control. This sub-Activity accounts for 0.4% of the total 1992-93 Estimates for the Capital Facilities and Community Services Activity.

H. Band Management

Objective

To assist and facilitate Indian bands and Inuit communities and their organizations to develop and manage effective governments, to perform community-based development planning, and to promote the effective on-going consultation with and participation in policy development by Indian and Inuit leaders.

Description

Under the Band Management Activity, the Department provides financial resources in support of local community management. Grants are provided to band councils to help them meet the costs of community government. Where bands have indicated that it is their preference, funds are transferred to tribal councils which in many cases provide advisory services to band councils and staff. The Activity also supports the development of Alternative Funding Arrangements and Flexible Transfer Payments with Indian organizations in order to increase Indian management control over program services.

Resource Summaries

This Activity accounts for 8.9% of the total 1992-93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 8.8% of the person-years.

Figure 30: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Funding for Band Governments	**224,643**	**43**	200,628	43	171,767	8
Alternative Funding Arrangements	**1,605**	**29**	1,576	29	1,465	22
Transfer Payments	**16,946**	**5**	14,991	5	16,436	-
Consultation and Policy Development	**10,437**	**-**	10,437	-	13,871	-
Indian/Inuit Management Development	**5,009**	**7**	5,023	7	7,808	5
Comprehensive Community-Based Planning	**-**	**-**	3,965	-	6,813	-
Management Support Services	**4,943**	**64**	4,523	64	6,287	105
Activity Management	**5,777**	**87**	5,505	87	6,891	82
	269,360	**235**	246,648	235	231,338	222

Of total Estimates of this Activity 4.8% relates to personnel costs, 0.8% to other operating costs and 94.4% to transfer payments. Of the total Main Estimates for 1992-93 displayed above, $44.2 million is to be transferred to bands under Alternative Funding Arrangement agreements.

Costs shown under the Alternative Funding Arrangements sub-Activity represent departmental administration expenses only.

Figure 31: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Funding for Band Governments	171,767	8	176,535	22	(4,768)	(14)
Alternative Funding Arrangements	1,465	22	1,799	29	(334)	(7)
Transfer Payments	16,436	–	16,268	4	168	(4)
Consultation and Policy Development	13,871	–	9,050	–	4,821	–
Indian/Inuit Management Development	7,808	5	4,952	6	2,856	(1)
Comprehensive Community–Based Planning	6,813	–	3,965	–	2,848	–
Management Support Services	6,287	105	4,880	70	1,407	35
Activity Management	6,891	82	6,725	104	166	(22)
	231,338	222	224,174	235	7,164	(13)

Explanation of Change: The increase in actual expenditures over Main Estimates amounting to $7,164,000 is owing mainly to the reallocation of funds into the Activity to meet consultation costs related to specific policy initiatives, such as the Lands, Revenues and Trusts review, to support additional requirements for training and management development, and for the costs of Bill C–31 impact studies.

Performance Information and Resource Justification

The number of bands experiencing serious deficits has stabilized. The program put a greater emphasis on financial management planning and systems development. As a result, a greater number of bands have in place financial management plans addressing management and deficit needs.

Funding for Band Governments: This sub–Activity provides support, through grants and contributions, to bands and tribal councils in performing their role as elected leaders and organizations responsible for providing services, mainly on–reserve, to residents of their communities. In most cases, the local programs and services are funded by the Department.

Funding for band governments supports the operation of bands and tribal councils, enables them to hire general administrative staff and, in the case of tribal councils, provides advisory services to member bands. Funds are utilized for salaries, travel, office expenses, audit fees, contributions toward pension plans and other administrative expenses.

Most resources in the Band Management Activity fall within this sub–Activity and are provided to bands and tribal councils. All bands receive funding. Funding for the three components of this sub–Activity is shown in Figure 32.

Figure 32: Funding for Band Governments ($millions)

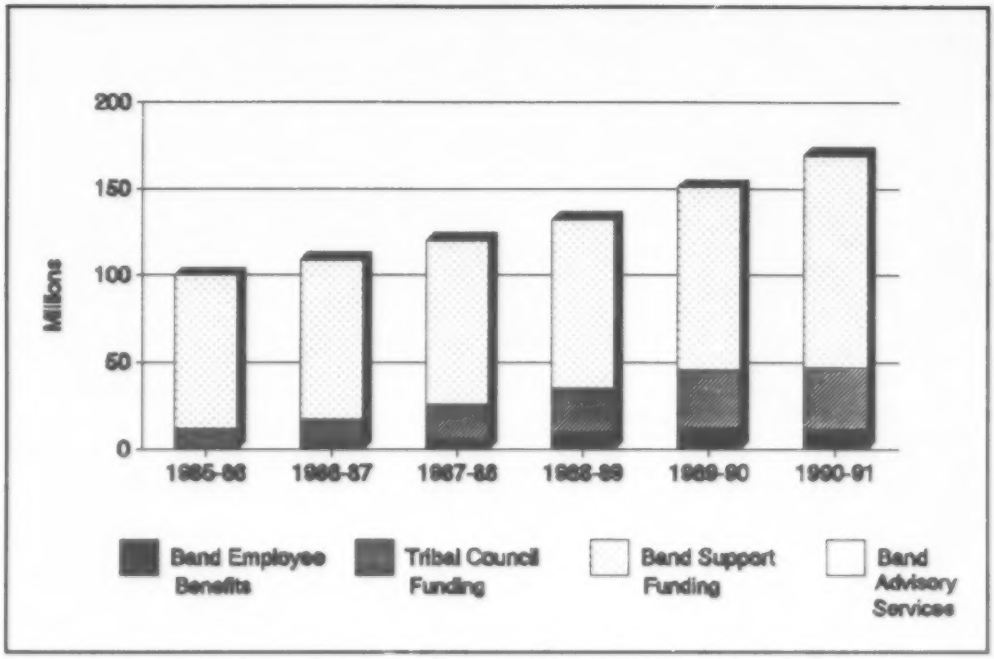

Band Support Funding: All band councils are eligible to receive band support funding. This funding is a formula-based allocation that takes into account total band membership, location, on-reserve population, the type and value of program services delivered, and departmentally funded band employees.

Band support funding is designed to help meet the cost of band government operations. Grants are provided for allowances to elected officials, travel of elected officials on band business, salary and travel of band administrative staff, office supplies, utilities, rent and equipment, basic telephone costs, long-distance telephone costs for council and administrative purposes, annual audit and other professional fees and contributions toward tribal council expenses.

Tribal Councils: The Department provides support directly to tribal councils when a number of bands have decided to collaborate for the purpose of delivering programs to band members. Funding supports management and administration costs similar to those covered for bands by band support funding. Such costs include salaries, travel, executive management, board meetings and basic administrative overhead. Funds are also made available so the council can provide advisory services to its member bands.

In 1990-91, there were 485 bands and nine associated communities affiliated with tribal councils obtaining advisory services and various program services.

Band Advisory Services: Bands not affiliated with a tribal council may be eligible to receive contribution funding to enable them to acquire advisory services. This funding is a formula-based allocation that takes into account the on-reserve population of the band and the location of the band. This funding is available only to bands with an on-reserve population of 2,000 or more status Indians.

Band Employee Benefits: In addition to the contribution that the Department makes towards registered private pension plans and the Canada/Quebec Pension Plan (Figure 32), it contributes funding to Indian employers to sponsor legislated employee benefits, i.e., Unemployment Insurance, hospitalization

and medical premiums, and Workers Compensation. These costs are borne by the program (e.g., Education, Social Development) being transferred and are not reflected in Figure 32.

Beginning in 1992–93, the Department will be increasing contributions for pension plan funding to account for growing Canada/Quebec Pension Plan premium increases. In addition, funds will be provided to support other, non–statutory benefits similar to those enjoyed by most Canadians, including salary continuance, life and health insurance plans.

Alternative Funding Arrangements: This sub–Activity ensures that bands and tribal councils are aware of the features of Alternative Funding Arrangements (AFAs), and coordinates the development of AFA agreements with applicants. A listing of bands operating under AFA is provided in Figure 48 on page 2–112.

Transfer Payments: This sub–Activity provides funding for services and programs to the Indian and Inuit communities located in the Province of Newfoundland. There are essentially two components: the Conne River Agreement and the Canada/Newfoundland Native Peoples of Labrador agreements. Grants are provided to the Miawpukek (Conne River) Band by means of a multi–year negotiated agreement. They provide the band with the authority, responsibility and flexibility to manage its own community programs and services. The Canada/Newfoundland Native Peoples of Labrador agreements provide funds and services normally provided by the Department in other parts of Canada. The agreements are multi–year and are administered (and services provided) by the Province of Newfoundland.

Consultation and Policy Development: Consultation funding enables Indians and Inuit to meet to discuss policy or program management issues with federal and other levels of government. Policy development funding is provided to Indian associations to support activities such as the preparation of position papers, development of proposals or provision of advisory or advocacy services, leading to the development of policies or programs related to Indian issues.

Funding is provided to Indian groups to cover the cost of travel for meetings and to provide a per diem honorarium for the purpose of consultative meetings. Such funding is provided to support meetings among individual bands, groups of bands and associations.

Core Funding: In 1991–92 the responsibility to provide core funds to organizations representing status Indians was transferred to DIAND from the Secretary of State. Expenditures in this area for 1992–93 are expected to be $6,208,500 of which $4,437,300 will be transferred from the Consultation and Policy Development sub–Activity.

Indian/Inuit Management Development: This sub–Activity supports Indian bands and their organizations, as well as the Inuit communities of northern Quebec, in strengthening their management capacity. The program encourages and supports Indian/Inuit efforts to manage their own communities through the provision of technical and financial resources so that these communities can assess their management development requirements and can plan and implement actions to improve management skills and procedures. The program is delivered through four components: management systems development, training and development, management education, and advisory support.

All band governments and the Inuit communities of northern Quebec are eligible to receive funds to pursue the management expertise they require. Funding is provided to bands for designing management systems, preparing and updating band management development plans, and to provide professional and advisory services and training to achieve management expertise.

In 1992–93, plans are to

- Continue to direct advisory services and management development training to bands with indebtedness problems, and to bands seeking entry into AFA and self–government that require developmental work to meet the entry requirements; and

- Continue to provide funding to identify applicable management systems and to use existing advisory services to meet identified needs.

Comprehensive Community-Based Planning: This sub-Activity provides support and assistance to Indian bands in preparing and implementing plans for the effective and efficient comprehensive development of their communities. Indian leaders and Indian band councils in particular play a major role in Comprehensive Community-Based Planning, as the initiating controllers, developers and implementers of the total planning process.

For 1992-93 (and the following two fiscal years), the Department must re-direct funds previously designated for Comprehensive Community-Based Planning to other priorities within the Department (Post-Secondary Education).

Management Support Services: Funding management officers monitor and advise in matters pertaining to funding management, the audit of contributions and other transfer payments, and financial or management plans. They provide financial, administrative and management advice and assistance to bands, tribal councils and associations.

Funding is provided to purchase professional expertise in specific management endeavours, such as the development of financial management plans for Indian communities and organizations.

In 1992-93, the plans are to

- Continue the improvement of the quality of financial statements by encouraging the reduction of the denial of auditors' opinions and by increasing the number of unqualified auditors' opinions; and

- Reduce the growth of recipient major deficits through the implementation and management of a more efficient band management review process and the subsequent improvements implemented at the band management level.

Activity Management: This sub-Activity includes management activities at the headquarters, regional and field office levels specifically associated with the Band Management Activity. These management activities include policy development, coordination, planning, provision of direction and control. It also coordinates the provision of funding to recipients through regional offices. This sub-Activity accounts for 2.1% of the total 1992-93 Estimates for the Band Management Activity.

I. Program Management and Administration

Objective

To provide for sound management of the Indian and Inuit Affairs Program and for efficient and effective planning, accounting, personnel, communications and other administrative support in a manner that is responsive to client needs and to ministerial and central agency directions.

Description

This Activity provides for an effective general management cadre as well as administrative support services internal to the Program at headquarters, regional and field office levels. The general management component consists of the Assistant Deputy Minister, Indian Services, nine Regional Directors General/Directors, more than 30 district and service centre managers and a number of Indian Services managers, together with their immediate support staffs. The administrative support component includes such services as finance, general administration, personnel, communications, systems and planning coordination primarily at the regional and field office levels.

Resource Summaries

This Activity accounts for 1.5% of the total 1992–93 Indian and Inuit Affairs Program's Estimates and 23.2% of the person–years.

Figure 33: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93		Forecast Expenditures 1991–92		Actual Expenditures 1990–91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Program Management	6,873	116	8,352	110	11,744	129
Program Administration	40,792	508	36,662	508	52,794	498
	47,665	624	45,014	618	64,538	627

Of the total Estimates of this Activity, 62.5% relates to personnel costs, 3.8% to capital and 33.7% to other operating costs.

Figure 34: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Program Management	11,744	129	10,497	125	1,247	4
Program Administration	52,794	498	42,102	500	10,692	(2)
	64,538	627	52,599	625	11,939	2

Explanation of Change: Additional resources were required to respond to management and operational priorities.

Performance Information and Resource Justification

One basic indicator of performance is the change over time in the proportion of total Program expenditures accounted for by the Program Management and Administration Activity. Figure 35 shows that in 1990–91, this Activity accounted for 2.1% of the total expenditures of the Indian and Inuit Affairs Program. Comparison with previous and future years indicates a marked decline consistent with good management practice generally, and, more specifically, the desire to reduce departmental overhead costs in favour of increased Indian control.

Figure 35: Program Management and Administration Expenditures as a Percentage of Total Program

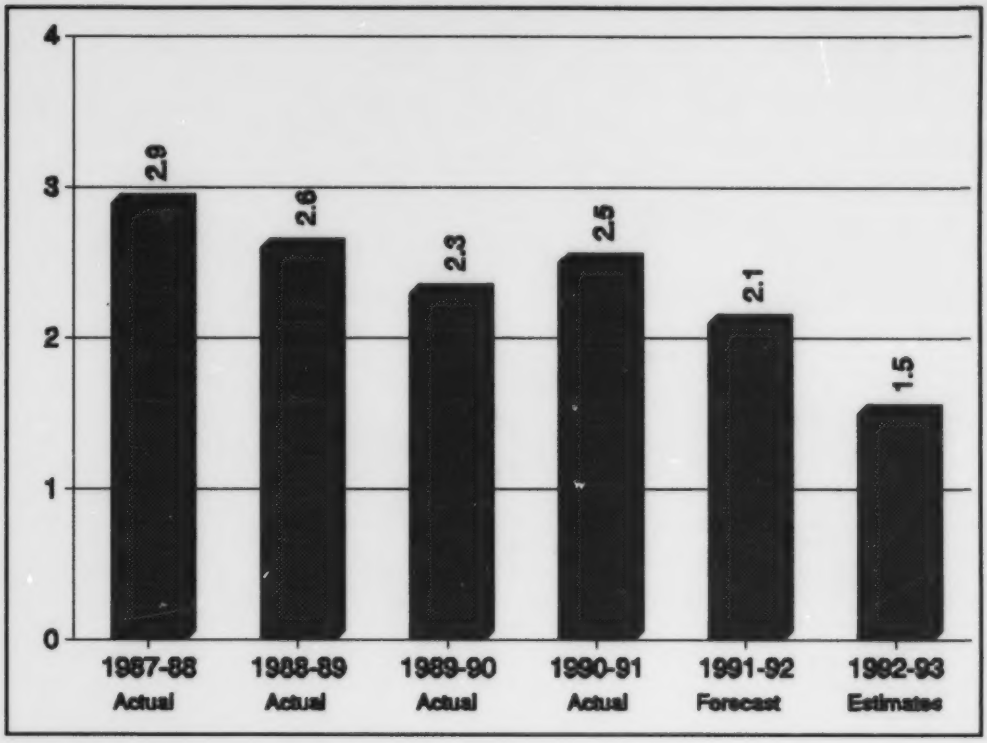

As a result of the Program's long-standing policy to devolve service delivery responsibility to Indian communities, together with recent government-wide downsizing objectives, the Program has been steadily reducing its employee complement during the past several years. Figure 36 shows the actual and anticipated person-year utilization of the Indian and Inuit Affairs Program.

Figure 36: Program Person-Year Complement

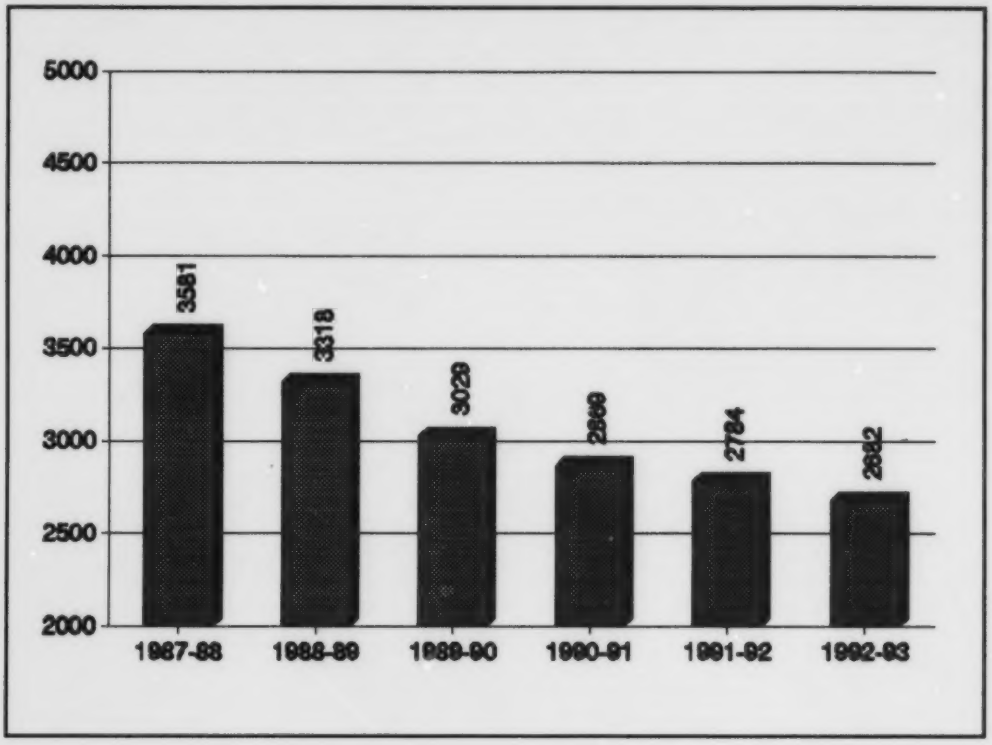

While this high rate of devolution and downsizing has created a considerable challenge for senior management in trying to minimize potential adverse impacts on Program employees, the Program's work force adjustment practices have been successful to date.

Another relevant measure of Program Management performance is the level of employment of individuals from the Special Concerns Group. Figure 37 displays the percentage of staff positions, by select categories, occupied by employees from the recognized groups.

Figure 37: Special Concerns Group Employment

	1990-1991			1991-1992		
	Senior Management (EX-SM)	Middle Management (PM-5-6)	All Employees	Senior Management (EX-SM)	Middle Management (PM-5-6)	All Employees
ABORIGINALS	12%	16%	23%	9%	14%	20%
FEMALES	14%	27%	58%	16%	30%	57%
DISABLED	2%	4%	3%	2%	3%	3%

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

The Indian and Inuit Affairs Program Estimates for 1992–93 are $3,056,614,000 and are presented in Figure 38.

1. Financial Requirements by Object

Figure 38: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Personnel			
Salaries and Wages	**124,111**	128,027	126,222
Contributions to Employee Benefit Plans	**19,857**	20,018	20,787
Other Personnel Costs	**6,300**	6,992	11,756
	150,268	155,037	158,765
Goods and Services			
Transportation and Communications	**26,722**	18,726	23,735
Information	**2,138**	1,783	1,783
Professional and Special Services	**52,057**	41,017	49,379
Rentals	**3,207**	3,566	3,312
Repair and Upkeep	**7,482**	5,350	6,388
Utilities, Materials and Supplies	**10,689**	8,025	9,670
Other Subsidies and Payments	**5,344**	13,032	5,300
	107,639	91,499	99,567
Total Operating	**257,907**	246,536	258,332

Figure 38: Details of Financial Requirements by Object (Continued)

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Capital			
Construction or Acquisition of Land, Buildings and Works	**5,654**	7,822	4,994
Construction and Acquisition of Machinery, Equipment and Furnishings	**5,219**	2,815	4,704
Total Capital	**10,873**	10,637	9,698
Transfer Payments	**2,760,482**	2,552,366	2,264,664
Total Budgetary Expenditures	**3,029,262**	2,809,539	2,532,694
Non-Budgetary (Loans, Investments and Advances)	**27,352**	24,620	23,686
	3,056,614	2,834,159	2,556,380

2. Personnel Requirements

The Indian and Inuit Affairs Program's personnel costs of $150,268,000 account for 58.2% of the total operating expenditures. This includes statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 39 provides a breakdown of personnel by Activity and Figure 40 shows the person-years and annual average salary by category.

Figure 39: Person-Year Requirements by Activity*

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Self-Government	**82**	83	82
Comprehensive Claims	**83**	59	67
Economic Development	**290**	283	259
Lands, Revenues and Trusts	**576**	556	527
Education	**479**	605	772
Social Development	**200**	227	196
Capital Facilities and Community Services	**113**	118	117
Band Management	**235**	235	222
Program Management and Administration	**624**	618	627
	2,682	2,784	2,869

* Includes non-controlled person-years.

Figure 40: Details of Personnel Requirements

	Person-Years * Controlled by Treasury Board				
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Current Salary Range	**1992-93 Average Salary Provision**
Management	**134**	132	118	61,500 - 138,300	84,691
Scientific and Professional	**454**	621	688	18,310 - 125,100	52,270
Administrative and Foreign Service	**1,223**	1,170	1,190	14,810 - 77,182	47,653
Technical	**100**	68	125	13,679 - 85,094	44,758
Administrative Support	**686**	714	673	16,163 - 47,383	27,426
Operational	**11**	13	12	16,989 - 70,723	27,027
	2,608	2,718	2,806		

Figure 40: Details of Personnel Requirements (Continued)

Other Person-Years				
Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
74	66	63	22,189 - 134,421	57,529

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time, seasonal, term or casual and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but are disclosed in Part III of the Estimates on a comparative basis with previous years in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates. All "other person-years" reported in Indian and Inuit Affairs Program are within Indian Oil and Gas Canada (Economic Development Activity). As approved by Treasury Board, IOGC will manage for fiscal years 1990-91 to 1992-93 on the basis of a "operating cost envelope" which focuses on overall cost effectiveness without strict adherence to person-year control.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Indian and Inuit Affairs Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Capital Expenditures

Figure 41 outlines a breakdown by Activity of the capital budget for the Program.

Figure 41: Distribution of Capital Expenditures (including Capital Contributions)

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Lands, Revenues and Trusts	**1,000**	6,095	2,898
Program Management and Administration	**1,815**	1,603	2,563
Capital Facilities and Community Services:			
– Housing	**132,306**	132,138	125,197
– Community Infrastructure*	**239,904**	220,158	161,888
– Education Facilities	**79,719**	72,409	79,522
	454,744	432,403	372,068

* Community infrastructure includes work on projects such as roads and bridges, sanitation systems, water systems, electrification, community buildings and fire protection.

Figure 42 summarizes capital expenditures by major project and location for individual capital projects having a total estimated cost of $1,000,000 or more. Projects are categorized by type (Education/Infrastructure) and by appropriation vote number. The coding after each major capital project indicates the class of estimate (A, B or C) and the extent of Treasury Board authority/approval (Preliminary Project Approval or Effective Project Approval).

Figure 42: Details of Major Capital Projects

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992-93	Future Years' Requirements
Capital Facilities & Community Services					
Vote - 15					
Education Facilities					
ATLANTIC					
Big Cove School Replacement (B-EPA)	5,700	5,877	2,000	**2,000**	1,877
QUEBEC					
Obedjiwan Construction Secondary School (B-EPA)	3,625	5,817	1,831	**2,068**	1,918
Ushat Construction School (C-PPA)	-	7,318	-	**425**	6,893
Matimekosh Rehabilitation School (B-EPA)	1,173	1,204	600	**604**	-
La Romaine Acquisition School (B-EPA)	1,318	700	250	**450**	-
ONTARIO					
Martin Falls School (C-PPA)	4,800	6,571	244	**3,685**	2,642
Akwesasne St. Regis Village School (B-EPA)	-	3,656	2,034	**1,622**	-
Six Nations School B (B-EPA)	-	5,650	300	**1,275**	4,075
Six Nations School C (B-EPA)	-	5,709	1,649	**99**	3,961

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992–93	Future Years' Requirements
Webequi School and Teacherage (C–PPA)	–	7,985	258	**1,796**	5,931
Sandy Lake School Repairs (C–PPA)	–	2,000	30	**1,000**	970
Sandy Lake New School (C–PPA)	–	10,747	–	**558**	10,189
MANITOBA					
Waywayseecappo (C–EPA)	7,198	7,312	4,825	**2,017**	470
Garden Hill New School (C–PPA)	16,253	21,269	299	**3,575**	17,395
York Factory School (C–PPA)	–	4,390	–	**263**	4,127
Keeseekoowenin School (C–PPA)	–	4,571	299	**4,272**	–
SASKATCHEWAN					
Piapot School (B–EPA)	–	1,100	100	**1,000**	–
Black Lake School (C–PPA)	13,260	15,921	807	**7,572**	7,542
South End School (A–EPA)	6,763	5,664	4,000	**1,664**	–
Stanley Mission School (C–EPA)	–	5,625	300	**2,175**	3,150
Kitsakik School Addition (B–EPA)	5,670	6,150	3,000	**3,150**	–
ALBERTA					
Fox Lake School (A–EPA)	–	8,465	4,053	**3,854**	558

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992–93	Future Years' Require-ments
Peigan School Expansion (A–EPA)	5,537	6,403	2,683	**3,720**	–
Alexander School (A–EPA)	–	4,067	3,792	**275**	–
Saddle Lake Jr. High School (A–EPA)	6,786	6,597	495	**2,985**	3,117
Samson School K3–K4 (C–PPA)	–	6,142	–	**300**	5,842
Sarcee School K4–K6 (C–PPA)	–	4,849	–	**263**	4,586
St.Mary School (C–PPA)	–	7,357	–	**430**	6,927
BRITISH COLUMBIA					
Kitamaat School (B–EPA)	–	3,397	1,698	**1,699**	–
Massett School (B–EPA)	–	1,060	15	**1,045**	–
Kitwancool School (B–EPA)	–	4,509	250	**4,259**	–
Capital Facilities and Community Services					
Vote 15					
Acquisiton and Construction of Infrastructure					
ATLANTIC					
St. Basile Sewage Connection (B–EPA)	1,006	1,006	680	**326**	–
Tobique Sewer (C–PPA)	–	1,200	400	**500**	300

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992–93	Future Years' Requirements
Eel River Subdivision (C–PPA)	1,200	1,200	300	**250**	650
Millbrook Sewer (C–PPA)	3,000	3,000	100	**200**	2,700
Pabineau Water (B–EPA)	1,200	1,200	300	**200**	700
Red Bank Water and Sewer (B–EPA)	–	2,500	1,077	**450**	973
Saint Mary's Subdivision (C–EPA)	1,200	1,200	700	**500**	–
Tobique Subdivision (C–PPA)	1,000	1,000	500	**500**	–
Eskasoni Subdivision (C–EPA)	1,400	1,400	110	**300**	990
Shubenacadie Water System Upgrade (B–EPA)	2,200	2,037	527	**1,510**	–
Kingsclear Subdivision (C–PPA)	–	2,000	115	**350**	1,535
Big Cove Water Reservoir (B–EPA)	–	1,400	500	**500**	400
Big Cove School Add. (B–EPA)	–	5,877	2,000	**2,000**	1,877
QUEBEC					
Betsiamites Water Supply Fire Protection (B–EPA)	1,425	1,588	416	**1,172**	–
Mashtewiatsh Sewer (A–EPA)	–	2,462	1,923	**539**	–
Matimekosh Sewer & water (A–EPA)	–	1,326	376	**325**	625

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992–93	Future Years' Requirements
Rapid Lake Water (A–EPA)	–	1,350	75	1,275	–
Restigouche Sewer (C–EPA)	–	1,492	604	888	–
Kahnawake Comm. Services (C–PPA)	–	8,527	6,129	2,398	–
River Desert Comm. Services (C–PPA)	–	3,972	2,236	625	1,111
Kahnawake Sewer and Water Section 12 (A–EPA)	–	2,754	808	350	1,596
Kahnawake Sewer and Water Section 13 (A–EPA)	–	2,009	1,600	409	–
ONTARIO					
Attawapiskat Sewers (C–PPA)	–	8,828	133	2,127	6,568
Attawapiskat Flood (C–PPA)	–	3,970	62	768	3,140
Bearskin Lake Servicing (C–PPA)	5,828	6,100	1,340	4,632	128
Bearskin Lake Servicing Phase II (C–PPA)	–	1,800	600	1,200	–
Big Trout Lake Servicing (C–PPA)	–	1,250	250	500	500
Chippewas of the Thames Water (C–PPA)	–	3,300	2,350	950	–
Fort Albany Flood Protection (C–PPA)	4,506	4,273	–	795	3,478

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992–93	Future Years' Requirements
Fort Hope Servicing (C–PPA)	10,894	10,707	3,834	**4,873**	2,000
Garden River Servicing (B–EPA)	3,470	3,461	2,056	**1,405**	–
Georgina Island Water (B–EPA)	–	2,609	170	**2,114**	325
Grassy Narrows Water & Sanitation (C–PPA)	–	3,200	100	**200**	2,900
Kasabonica Lake Core Servicing (C–PPA)	–	6,181	2,508	**3,042**	631
Kasabonica Lake Servicing Phase II (C–PPA)	–	5,819	2,238	**3,230**	351
Kashechewan Flood Protection (C–PPA)	–	3,847	777	**2,731**	339
Kashechewan Water Phase I (C–PPA)	–	2,450	150	**2,300**	–
Kashechewan Water Phase II (C–PPA)	–	4,400	–	**300**	4,100
Lac La Croix Servicing (B–EPA)	2,900	3,799	1,170	**2,059**	570
Lansdowne House Servicing (C–PPA)	4,800	5,291	1,824	**3,360**	107
Martin Falls Electrical Transfer (C–PPA)	1,977	1,977	–	**1,500**	477
Moose Factory Water Distribution (C–EPA)	–	1,176	80	**1,096**	–

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992–93	Future Years' Require-ments
Muskrat Dam Servicing Phase II (C–PPA)	–	3,230	–	130	3,100
Muskrat Dam Core Servicing (C–PPA)	–	6,800	–	300	6,500
Onegaming Water (B–EPA)	–	1,410	200	1,210	–
Pikangikum Water & Sewer (C–PPA)	–	6,300	–	300	6,000
Rat Portage Community Services (B–EPA)	3,279	4,009	3,988	21	–
Sandy Lake Servicing Phase I (C–PPA)	–	6,279	1,088	4,178	1,013
Sandy Lake Servicing Phase II (C–PPA)	–	6,000	–	1,000	5,000
Sandy Lake School Repairs (C–PPA)	–	2,000	30	1,000	970
Sandy Lake Teacherages Phase I (C–PPA)	–	1,143	156	878	109
Sandy Lake Trucked Haulage (C–PPA)	–	6,750	750	2,000	4,000
Sandy Lake Electrification Upgrading (C–PPA)	–	3,000	–	3,000	–
Shoal Lake No. 39 Servicing Phase I (C–PPA)	1,170	1,490	90	1,400	–

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992–93	Future Years' Requirements
Shoal Lake No. 40 Servicing (C–PPA)	–	2,425	125	**400**	1,900
Six Nations Sanitation (B–EPA)	–	553	538	**15**	–
Webequi Servicing Phase I (C–PPA)	5,490	9,181	1,500	**1,743**	5,938
MANITOBA					
Moose Lake Water Upgrading (B–EPA)	5,660	6,104	3,075	**3,029**	–
Fort Alexander Water System (C–PPA)	4,700	4,413	254	**4,159**	–
The Pas Water & Sewer (C–PPA)	–	5,111	4,636	**475**	–
Brokenhead Water & Sewer (C–PPA)	–	3,400	100	**3,300**	–
Bloodvein Water & Sewer (C–PPA)	–	6,429	2,129	**3,300**	1,000
Little Black River Water & Sewer (C–PPA)	–	4,792	2,405	**2,387**	–
Long Plain Water & Sewer (C–PPA)	–	5,914	425	**2,000**	3,489
Chemawawin Townsite Dev. (C–PPA)	–	4,776	130	**1,081**	3,565
Chemawawin S. Side Dev. (C–PPA)	–	2,169	700	**1,469**	–
Little Grand Rapids Water & Sewer (C–PPA)	–	14,000	400	**2,000**	11,600
Pauingassi Water & Sewer (C–PPA)	–	3,579	200	**3,379**	–

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992–93	Future Years' Require-ments
Fort Alexander High School (C–PPA)	–	8,292	547	7,745	–
North Central Electrification (C–EPA)	–	75,000	1,500	1,500	72,000
Berens River Water & Sewer (C–PPA)	–	8,508	331	150	8,027
Poplar River Water & Sewer (C–PPA)	–	7,800	–	450	7,350
SASKATCHEWAN					
Black Lake Water and Sewer (C–PPA)	3,000	2,780	205	2,575	–
Fond du Lac Water and Sewer (C–PPA)	–	1,750	200	1,550	–
Beardy's Water and Sewer (C–PPA)	–	1,240	140	1,100	–
ALBERTA					
Blood Irrigation (C–EPA)	–	7,116	653	677	5,786
Duncan's Sewer (C–PPA)	–	2,250	150	1,200	900
Alexander Water (C–PPA)	–	1,965	65	1,000	900
John D'Or Sewer (C–PPA)	–	1,450	150	600	700
BRITISH COLUMBIA					
Kispiox Sewer (B–EPA)	1,993	2,600	1,000	1,600	–
Fort Nelson Water (B–EPA)	–	1,411	111	1,300	–

Figure 42: Details of Major Capital Projects (Continued)

(thousands of dollars) Projects by Activities	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992-93	Future Years' Requirements
West - Moberly Sewer (B-EPA)	-	1,245	87	1,158	-
East - Moberly Water (B-EPA)	-	1,100	80	1,020	-
Tachie Water (B-EPA)	-	1,200	100	1,100	-
Stoney Creek Water (B-EPA)	-	350	100	250	-
Broman Lake Water & Sewer (B-EPA)	-	2,100	216	1,884	-
Kincolith Road & Drainage (B-EPA)	-	1,200	100	1,100	-
Musqueam Subdivision (B-EPA)	-	1,300	300	1,000	-
Pauquachin Sewer (B-EPA)	-	1,600	1,600	-	-
Lax'Kw'Alaams Subdivision (B-EPA)	-	1,815	1,250	565	-
Skidgate Subdivision (B-EPA)	-	2,115	1,557	558	-
Malahat Sewer & Water (B-EPA)	-	1,850	-	1,850	-
Kitselas Subdivision (B-EPA)	-	3,500	1,300	2,200	-
Dease Lake Subdivision (B-EPA)	-	3,500	1,300	2,200	-
Fort Nelson Water (B-EPA)	-	1,100	150	950	-
Lytton Water (B-EPA)	-	1,105	150	955	-

4. Transfer Payments

Figure 43 presents a summary of all grant and contribution expenditures of the Indian and Inuit Affairs Program. A brief description of grants and contributions not in the Main Estimates for 1992–93 but still active in the current forecast year is included.

Figure 43: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Grants			
Self-Government			
Grants to the Sechelt Indian Band pursuant to the Sechelt Self-Government Act	**2,624,000**	2,420,000	2,287,926
Comprehensive Claims			
Grants to James Bay Cree & Naskapi Bands of Quebec	**23,779,000**	21,970,000	21,685,209
(S) – Grant to the Inuvialuit Regional Corporation in respect of claims settlement compensation under the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act	**5,000,000**	5,000,000	5,000,000
Capital grants to the Cree & Naskapi Bands of Quebec	**8,712,000**	8,695,000	8,358,245
Grant to the Makivik Corporation for James Bay and Northern Quebec Agreement implementation	**247,000**	247,000	23,027,736
Grant for a payment to the Tungavik Federation of Nunavut of an interim payment on capital transfers for the settlement of its comprehensive claim	–	1,000,000	4,000,000
Grant to the Ouje-Bougoumou Cree of Quebec	**17,694,000**	21,125,000	–
Economic Development			
Grants to individuals and organizations for economic development and employment opportunities for Indians and Inuit	–	1,569,000	81,057

Figure 43: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Lands, Revenues & Trusts			
(S) – Indian Annuities Treaty payments	**1,367,000**	1,334,000	1,219,156
Grants to British Columbia Indian bands in lieu of a per capita annuity	**300,000**	300,000	300,000
Grants to Indian individuals or bands to settle specific claims	**62,500,000**	53,817,000	4,389,231
Grants to Indian bands to assist them in the development and implementation of Band Membership Rules arising from the removal of discrimination from the Indian Act	–	3,000,000	121,000
Grant to the Stoney Indian Band in settlement of a specific claim	–	–	19,600,000
Education			
Grants to individual Indians and Inuit and organizations to support their elementary and secondary educational and cultural advancement	**2,915,000**	2,586,000	475,079
Grants to individuals, Indians and Inuit and organizations to support their post-secondary educational advancement	**62,920,000**	65,541,000	29,647,350
Grants to individuals or organizations for the advancement of Indian and Inuit culture	**45,000**	45,000	–
Social Development			
Social assistance payments to individuals, Indians, Inuit and non-Indians residing on Indian reserves	**67,212,000**	71,362,800	62,477,873
Grants to individuals to protect Indian and Inuit children, individuals and families living on Indian reserves	**8,274,000**	7,932,600	4,321,178

Figure 43: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Capital Facilities and Community Services			
Grants to students and their chaperons to promote fire protection awareness in band and federally operated schools	**136,000**	136,000	–
Band Management			
Grants to Miawpukek Indian band to support designated programs	**6,720,000**	6,255,312	5,991,562
Grants to Indian bands, their district councils and Inuit settlements to support their administration	**153,021,000**	140,252,000	126,955,104
Grant to representative status Indian organizations to support their operating costs	**6,208,000**	1,074,360	–
Total Grants	**429,584,000**	412,962,072	319,937,706
Contributions			
Self-Government			
Contributions to Indian bands and Inuit settlements, tribal councils, district councils and other Indian and Inuit organizations, to assist communities in planning self-government, preparing for substantive negotiations by developing terms of reference for the negotiations and developing self-government arrangements	**1,200,000**	1,200,000	2,339,908
Contributions to Indian and Inuit bands, settlements, tribal councils, district councils and Indian and Inuit communities to facilitate their self-government negotiations	**7,700,000**	7,700,000	5,868,813
Contribution to the Indian Commission of Ontario	**384,000**	384,000	–

Figure 43: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Comprehensive Claims			
Contributions to native claimants for the preparation and submission of claims	**5,449,000**	4,529,000	4,528,987
Contribution to the Cree–Naskapi Commission for monitoring the implementation of the Cree–Naskapi (of Quebec) Act	**395,000**	395,000	475,883
Contributions for ratification of the Umbrella Final Agreement and Yukon First Nation's Final Agreements and completion of the enrolment process	**873,000**	1,202,000	–
Contribution to the Cree Regional Authority to subsidize the operating costs of infrastructure remedial measures for the Ouje–Bougoumou Cree	–	–	150,000
Contribution for an "Interim Payment on one–time Implementation Costs to Determine Enrolment of Persons entitled to Benefit from the Tungavik Federation of Nunavut Land Claim"	–	300,000	300,000
Contribution to the Ratification Committee in conducting the vote to ratify the Dene/Metis final agreement	–	1,270,000	698,951
Contribution for Yukon Indians comprehensive claims (197) ratification vote	–	–	158,913
Contribution to the Ratification Committee for the expense of the Committee in conducting votes to ratify the regional comprehensive final agreements in the Mackenzie Valley	**15,000**	–	–
Economic Development			
Contributions to Indians and Inuit, their bands, settlements & corporations, provinces and other organizations for economic and employment development	–	–	71,906,945
Contributions to support Indians, Inuit and Innu to achieve economic growth and self–reliance	**70,312,000**	69,871,000	–

Figure 43: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Lands, Revenues and Trusts			
Contributions to Indian bands for land selection	**1,771,000**	1,305,000	775,000
Contributions to commissions for investigation, negotiation and mediation of Indian and Inuit claims and grievances	–	200,000	–
Contributions to Indian bands for land and estates management	**3,113,000**	2,913,000	4,044,207
Contributions to Indian bands for registration administration	**5,174,000**	4,974,000	2,035,527
Contributions to individuals, Indian bands and associations for the funding of Indian test cases	**400,000**	485,000	685,516
Contributions to provinces, corporations, local authorities, Indians, Indian bands and other organizations for forest fire suppression on reserve land	**3,319,000**	2,469,000	2,975,274
Contributions to individuals (including non–Indians) or groups of individuals, organizations and bands in respect of Bill C–31 test cases	**200,000**	200,000	3,130
Contribution to Indian bands for residence information	–	–	45,565
Contributions to Indians, Inuit, Indian bands, tribal councils, district councils and other native associations for research consultation, development and presentation of native claims	**3,300,000**	2,700,000	–
Education			
Contributions to Indian bands and Inuit settlements, their school boards, provincial governments, individuals and other legal entities for elementary and secondary educational services and support	**614,900,000**	568,600,971	486,127,543

Figure 43: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Contribution to the province of Quebec in respect of Cree and Inuit education as described in the James Bay and Northern Quebec Agreement	**36,024,000**	33,857,000	31,667,559
Contributions to Indian bands and Inuit settlements or educational institutions for post-secondary educational services and support	**136,938,000**	123,554,195	157,547,324
Contributions to Indians, bands and Inuit settlements or organizations for cultural centres and cultural development	**8,897,000**	8,897,000	8,756,497
Social Development			
Contributions to Indian bands and Inuit settlements, their organizations and provincial governments or agencies for social assistance, including payments to non-Indians residing on Indian reserves	**517,893,000**	458,210,100	394,882,210
Contributions to Indian bands and Inuit settlements, their organizations and provincial governments or agencies, individuals and other organizations for care, rehabilitation and preventative services	**194,479,000**	167,679,000	148,011,270
Contributions to Indian bands and Inuit settlements or organizations for community social services and rehabilitation	**11,756,000**	9,569,000	10,512,885
Capital Facilities and Community Services			
Contributions to Indians and Inuit, their bands, settlements and corporations, provincial governments and other organizations to assist in the design, construction, maintenance and operation of community services, facilities and housing:			
- Capital	**443,871,000**	421,765,741	363,694,463
- Maintenance and Operations	**174,372,000**	160,802,420	163,613,883

Figure 43: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Band Management			
Contributions to tribal councils for administrative service costs and management support services	**43,882,000**	41,071,000	34,680,650
Contributions to Indian bands and Inuit settlements for local development planning	**–**	3,965,000	3,577,457
Contributions for the purpose of consultation and policy development	**4,229,000**	9,583,874	15,162,492
Contributions to Indian bands, Inuit settlements and their organizations for employee benefit plans	**23,156,000**	14,666,000	11,883,592
Contributions to Indian bands for programs on Indian management development and band training	**4,843,000**	4,595,000	6,147,749
Contributions to the province of Newfoundland for the provision of programs and services to native people resident in Newfoundland and Labrador	**9,849,000**	8,330,000	10,444,633
Contributions to Indian bands for the purpose of obtaining advisory services	**2,204,000**	2,161,000	1,023,216
Total Contributions	**2,330,898,000**	2,139,404,301	1,944,726,042*
Total	**2,760,482,000**	2,552,366,373	2,264,663,748

* Other Transfer Payments account for 54.0% of total Contributions.

5. Loans, Investments and Advances

Figure 44: Loans, Investments and Advances

(thousands of dollars)	**Estimates 1992–93**	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Loans to native claimants in accordance with terms and conditions approved by the Govenor in Council for the purpose of defraying costs related to research, development and negotiation of claims	**24,900**	24,000	24,000
Loans to the Council of Yukon Indians for interim benefits to the Yukon Elders	**755**	1,243	1,243
Loans to Inuvialuit Regional Corporation in respect of the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act (Statutory)	**1,697**	1,569	1,569
Loans – construction of houses (net)	**–**	–	(267)
Loans and loan guarantees through the Indian Economic Development Account (net)	**–**	–	(2,859)
	27,352	26,812	23,686

6. Net Cost of Program

The Indian and Inuit Affairs Program's 1992–93 Estimates include only those expenditures to be charged to the Department's voted appropriations and statutory payments. Other cost items must also be included when considering the actual costs to operate the Program.

Figure 45: Total Cost of the Program for 1992–93

(thousands of dollars)	**Main Estimates 1992–93**	Add Other Costs	**Total Cost 1992–93**	Total Cost 1991–92
Indian and Inuit Affairs Program	**3,029,262**	14,713	3,043,975	2,651,094

The adjustments made to the estimated operating expenditures to arrive at a total cost include $9,509,305 for accommodation provided without charge by Public Works Canada and other services provided without charge by other departments amounting to $5,204,193. Included in the 1992–93 Estimates column are the costs for accommodation provided by this Department (federal schools, student residences) amounting to $51,721,000.

Notes: The costs for accommodation incurred by this Department have been adjusted to reflect operating and maintenance charges on departmentally owned buildings. In previous years, these costs reported the real property value of the buildings under the "Other Costs" column. The total cost for 1991–92 has been adjusted accordingly.

B. Other Information

1. Listing of Offices

Figure 46: Listing of Regional Offices and Numbers of Field Offices and Bands as of April 1, 1991

Region	Regional Office	No. of District Offices	Others*	Total	No. of Bands
N.W.T.	Yellowknife	–	–	–	21
Yukon	Whitehorse	–	–	–	16
B.C.	Vancouver	4	1	5	196
Alberta	Edmonton	1	4	5	42
Saskatchewan	Regina	3	–	3	70
Manitoba	Winnipeg	–	1	1	60
Ontario	Toronto	4	1	5	126
Quebec	Quebec City	–	1	1	39
Atlantic	Amherst	–	–	–	31
		12	8	20	601

* includes advisory centres and service centres.

2. Transfers under Alternative Funding Arrangements

Figure 47: Alternative Funding Arrangements Transfers by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Self Government	**344**	472	–
Economic Development	**13,933**	14,632	12,523
Lands, Revenues and Trusts	**1,259**	1,271	1,087
Education	**145,704**	161,019	137,771
Social Development	**87,949**	82,761	70,813
Capital Facilities and Community Services	**88,333**	99,368	85,026
Band Management	**44,204**	49,171	42,073
Total	**381,726**	408,694	349,293

Figure 48: Alternative Funding Arrangements Transfers by Band

Band or Tribal Council	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Champagne/Aishihik	**846,629**	843,598	1,068,857
Na–Cho–N'Y'Ak Dun	**740,211**	734,502	1,020,359
Westbank	**1,930,800**	2,113,900	2,469,900
Nuu–chah–nulth Tribal Council *	**19,000,000**	17,743,700	15,403,500
McLeod Lake	**818,000**	1,008,500	970,900
Ashcroft	**292,000**	292,400	291,900
Canim Lake	**2,004,600**	1,997,600	2,230,300
Boothroyd	**367,200**	338,900	457,900
Cheslatta	**557,900**	539,900	672,500
Heiltsuk	**6,148,500**	6,618,400	6,675,000
Gitkasan Wet'Suewet'en *	**15,143,400**	16,851,200	18,449,500
Fort George	**347,900**	350,000	764,700
Lax Kw'Alaams	**2,253,100**	2,338,400	2,179,000
Fountain	**851,800**	851,800	1,009,500
Necoslie	**1,954,500**	2,454,700	1,777,000
Cape Mudge	**947,500**	1,002,100	1,196,000
Lake Babine	**2,989,700**	3,486,600	3,421,800
Williams Lake	**906,800**	880,700	N/A
Carrier Sekani	**1,204,200**	1,398,800	N/A
Skidegate	**5,377,100**	1,478,700	N/A

Figure 48: Alternative Funding Arrangements Transfers by Band (continued)

Band or Tribal Council	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Siksika Nation Band	9,049,063	9,079,195	7,450,942
Yellowhead Tribal Council *	3,578,625	3,577,275	3,843,840
Athabaska Tribal Council *	501,000	501,747	501,207
Treaty 7 Tribal Council *	539,351	641,351	579,351
Alexander	3,690,071	3,839,102	3,538,800
Lesser Slave Lake Indian Regional Council *	22,448,460	22,060,429	21,095,454
Stoney Tribe	5,410,051	5,379,512	1,081,990
Cree Band	1,777,833	2,053,463	N/A
Ochapowace	3,303,256	3,294,587	3,003,876
John Smith	1,570,186	1,608,206	1,787,536
Meadowlake Development Corporation*	4,975,607	5,538,178	5,200,308
Star Blanket	4,828,537	4,911,573	4,925,047
Makwa	3,135,278	3,189,760	2,400,946
Shoal Lake	1,606,008	1,605,755	1,750,465
Sakimay	2,200,000	2,196,388	2,087,333
Muskeg Lake	2,000,000	2,008,160	1,303,611
The Saulteaux Band	2,592,329	2,605,254	2,692,287
Saskatoon District Tribal Council *	3,789,358	3,789,358	3,925,936
Island Lake	1,800,000	1,826,599	1,971,141
Lac La Ronge	11,438,773	12,257,710	11,902,632
Peter Ballantyne	9,298,135	9,321,135	N/A
Fox Lake	1,498,538	1,615,136	1,609,801
Swan Lake	1,586,483	1,615,733	1,657,470
Norway House	15,957,477	16,503,436	16,824,210
Dakota Tipi	820,758	1,080,791	1,036,048
Crane River	1,700,000	1,636,732	N/A
Shamattawa	2,410,648	2,681,537	2,382,764
Barren Lands	1,850,429	2,024,497	1,939,748
Roseau River	3,804,677	4,160,805	3,991,539
The Pas	4,721,132	5,363,394	5,838,646
Swampy Cree Tribal Council*	1,607,337	2,177,180	1,863,789
Keewatin Tribal Council*	4,921,850	4,869,634	4,897,079
Mathias Colomb	6,640,117	8,255,436	7,043,879
Dakota Ojibway Tribal Council *	2,213,240	2,532,653	2,592,509
Opasquiak Ed. Auth. Inc.*	3,767,644	4,084,383	4,156,087
Fort Alexander	6,355,700	7,117,540	5,979,859
Peguis	11,719,045	14,234,901	12,468,613
Cross Lake	14,414,933	15,997,321	N/A
Buffalo Point	268,785	287,058	273,174
Moose Deer Point	955,851	955,851	854,458
Hiawatha	751,825	977,030	1,112,572
Nipissing	2,683,846	2,673,846	2,726,370
Big Island	758,905	764,905	713,550

Figure 48: Alternative Funding Arrangements Transfers by Band (Continued)

Band or Tribal Council	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
King Fisher	1,348,136	1,584,036	1,363,735
West Bay First Nation	3,064,219	3,064,219	3,138,819
Pwi–Di–Goo–Zing–Ne–Yaa–Zhing Advisory Services *	948,170	1,309,858	980,809
Curve Lake	2,355,733	2,886,533	3,174,637
Onegaming	1,879,902	1,974,302	2,232,421
Couchiching	3,184,769	3,303,683	3,133,956
Big Grassy	1,286,806	1,357,087	1,545,106
United Chiefs & Councils of Manitoulin *	360,100	360,100	425,781
Lac La Croix	796,192	899,410	903,792
Wapekeka	1,247,309	1,327,309	1,287,632
Stanjikoming	561,799	841,799	585,018
Wunnumin Lake	1,887,352	2,340,733	1,778,070
Chippewas of Rama	2,042,233	4,427,571	2,532,478
Shibogama Tribal Council *	643,565	700,165	1,985,236
Ft. Severn	1,475,013	1,994,711	1,977,664
Bearskin Lake	1,777,289	1,677,389	1,986,857
Mushkegwuk *	4,957,854	4,957,854	6,397,260
Washagamis	596,670	633,570	N/A
Mississauga	161,366	262,170	N/A
Serpent River	1,142,748	1,142,348	N/A
Mississauga of New Credit	1,725,649	1,917,139	N/A
Kettle Point	1,785,699	1,918,679	N/A
Whitefish River	1,387,115	1,387,115	1,414,930
Sarnia	1,610,786	2,542,976	N/A
Spanish River	2,462,300	2,462,300	2,497,700
Alderville	372,191	609,193	762,330
Henvey Inlet	533,769	732,669	600,233
Mississauga of Scugog	161,366	262,190	N/A
Omegawahj Tribal Council *	430,666	287,785	N/A
River Desert	6,274,163	6,725,379	6,918,051
Les Escoumins	1,166,811	1,414,883	1,204,054
Pointe Bleu Montagnais du lac St–Jean	7,935,173	7,987,580	7,285,616
Kahnawake	17,805,636	20,726,997	19,487,305
Uashat et Maliotenam	9,161,736	9,334,516	9,531,842
Betsiamites	10,089,057	11,242,215	11,969,631
Abegweit	1,147,073	1,312,773	1,104,833
Lennox Island	2,200,000	2,021,983	1,731,776
Eskasoni	7,810,656	9,068,957	8,897,002
Kingsclear	2,881,205	3,165,221	1,334,971
Mainland Micmacs*	2,454,369	3,025,832	2,973,226
Chapel Island	2,104,198	2,518,136	2,198,340
Tobique	7,029,545	8,609,883	7,501,355
Burnt Church	5,353,920	5,580,123	5,387,642

Figure 48: Alternative Funding Arrangements Transfers by Band (Continued)

Band or Tribal Council	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Bear River	503,565	575,276	N/A
	381,726,854	408,693,583	349,293,591

* Nuu-chah-nulth Tribal Council (14 bands)
Yellowhead Tribal Council (five bands)
Meadowlake Development Corporation (nine bands)
Swampy Cree Tribal Council (six bands)
Keewatin Tribal Council (11 bands)
Pwi-Di-Goo-Zing-Ne-Yaa-Zhing Advisory Services (10 bands)
Mainland Micmacs (six bands)
Gitkasan Wet'Suewet'en Local Service Society (nine bands)
Athabaska Tribal Council (five bands)
Lesser Slave Lake Indian Regional Council (nine bands)
Saskatoon District Tribal Council (seven bands)
Dakota Ojibway Tribal Council (eight bands)
Treaty 7 Tribal Council (five bands)
United Chiefs & Councils of Manitoulin (five bands)
Shibogama Tribal Council (five bands)
Mushkegwuk (seven bands)
Omegawahj Tribal Council (six bands)

Notes: The 1992–93 band-specific amounts are reported in accordance with existing Alternative Funding Arrangement agreements. N/A indicates that the agreements were being renewed as of December 31, 1991.

Figure 49: Alternative Funding Arrangements Dollar Amounts and Number of Bands Funded Through Existing Agreements

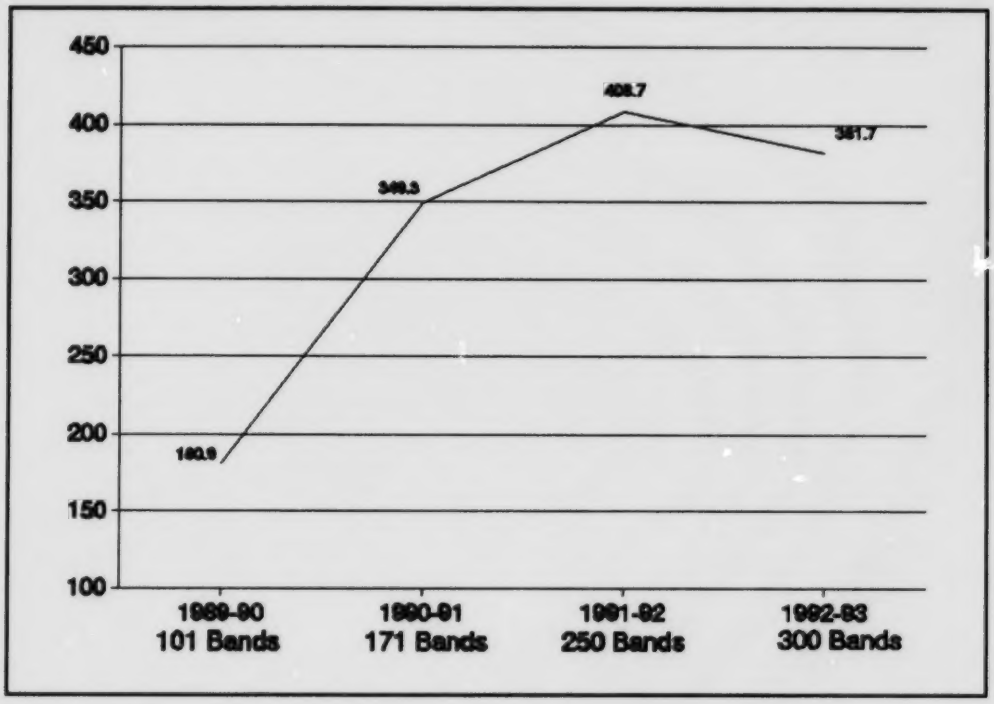

Northern Affairs Program

1992–93
Expenditure Plan

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992–93 – Part II of the Estimates 3–3
B. Use of 1990–91 Authorities – Volume II of the Public Accounts 3–5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992–93
1. Highlights 3–7
2. Summary of Financial Requirements 3–9

B. Recent Performance
1. Highlights 3–12
2. Review of Financial Performance 3–15

C. Background
1. Introduction 3–16
2. Mandate 3–17
3. Program Objective 3–17
4. Program Organization for Delivery 3–17

D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 3–18
2. Initiatives 3–21
3. Update on Previously Reported Initiatives 3–23

E. Program Effectiveness 3–24

Section II
Analysis by Activity

A. Political, Scientific, Social and Cultural Development 3–27
B. Economic Development and Resource Management 3–31
C. Canada Oil and Gas Lands Administration 3–41
D. Program Management 3–42

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 3–47
2. Personnel Requirements 3–48
3. Transfer Payments 3–50
4. Revenue 3–54
5. Net Cost of Program 3–55

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992–93 – Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992–93 Main Estimates	1991–92 Main Estimates
	Northern Affairs Program		
30	Operating expenditures	**70,801**	59,124
35	Grants and contributions	**86,553**	40,577
40	Payments to Canada Post Corporation	**15,000**	–
(S)	Contributions to employee benefit plans	**4,491**	4,425
	Total Program	**176,845**	104,126

Votes – Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992–93 Main Estimates
	Northern Affairs Program	
30	Northern Affairs – Operating expenditures and authority to make recoverable advances for services performed on behalf of the Government of the Northwest Territories; authority to make expenditures and recoverable advances in respect of services provided and work performed on other than federal property; and authority to make contributions towards construction done by local or private authorities	**70,801,000**
35	Northern Affairs – The grants listed in the Estimates and contributions	**86,553,500**
40	Northern Affairs – Payments to Canada Post Corporation pursuant to an agreement between the Department of Indian Affairs and Northern Development and Canada Post Corporation for the purpose of providing Northern Air Stage Parcel Service	**15,000,000**

(Thousands of dollars)	1992-93 Main-Estimates					
		Budgetary				
	Authorized * Person-Years	Operating	Capital	Transfer Payments	Total	1991-1992 Main Estimates
Political, Scientific, Social and Cultural Development	29	17,975	2	66,158	84,135	31,581
Economic Development and Resource Management	503	66,934	1,709	20,395	89,038	61,029
Canada Oil and Gas Lands Administration	-	-	-	-	-	7,719
Program Management	40	3,659	13	-	3,672	3,797
	572	88,568	1,724	86,553	176,845	104,126
1991-1992 Person-Years	589					

* See figure 26, page 3–49, for additional information on person–years. Authorized person–years include only those controlled by the Treasury Board.

Vote (dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
Northern Affairs Program			
Budgetary			
Vote 30 – Northern Affairs – Operating expenditures and authority to make recoverable advances for services performed on behalf of the Government of the Northwest Territories	**56,155,000**	60,330,634	60,041,825
Vote 35 – Northern Affairs – Capital expenditures including authority to make expenditures and recoverable advances in respect of services provided and work performed on other than federal property; authority to make contributions toward construction done by local or private authorities	**19,036,000**	2,582,600	2,548,094
Vote 40 – Northern Affairs – The grants listed in the Estimates and contributions	**36,265,500**	36,626,615	36,137,343
Statutory – Contributions to employee benefit plans	**4,330,000**	4,645,000	4,645,000
Statutory – Refunds of amounts credited to revenue in previous years	–	52,851	52,851
Total Program – Budgetary	**115,786,500**	104,237,700	103,425,113
Non-Budgetary			
L40 – Loans to the Government of Yukon Territory for the purpose of making second mortgage loans to territory residents under the National Housing Act, and Appropriation Act No. 3, 1975. Limit $320,000 (gross)	–	320,000	–
L55 – Provision for the Eskimo Loan Fund for loans to Inuit to promote commercial activities as established by Vote 546, Appropriation Act No. 3, 1953 and last amended by Vote L55, Appropriation Act No. 2, 1978–79. Limit $7,072,000 (net)	–	4,542,904	(201,722)

B. Use of 1990–91 Authorities – Volume II of the Public Accounts (Continued)

Vote (dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
L81a – Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory through the Yukon Territory Small Business Loans Account. Appropriation Act No. 4, 1969. Limit $5,000,000 (net)	–	4,907,451	–
Total Non-Budgetary	–	9,770,355	(201,722)
Total Program – Budgetary	**115,786,500**	104,237,700	103,425,113
Non-Budgetary	–	9,770,355	(201,722)

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93

1. Highlights

During the Estimates year 1992-93, the Northern Affairs Program will continue to implement the federal government's strategy for northern political/economic development, as follows

- Implement Year Two of the $100 million Arctic Environmental Strategy (AES), a six-year program announced April 1, 1991, as a component of Canada's Green Plan. The AES comprises four main elements: contaminants in the Arctic, their transport and effects on ecosystems and human health, and measures for information; clean-up of wastes abandoned on DIAND lands in the north; an enhanced water quality and quantity monitoring program; and a program to address the integration of environment and economic priorities.

- Promote economic development, by:

  - implementing a new Yukon Fisheries Protection regime for the placer mining industry; this follows from a three-year study, and will be based on the recommendations of the government-industry Implementation Review Committee;

  - implementing a new five-year wild fur industry initiative in conjunction with the Department of Environment;

  - coordinating the Department's involvement in the United Nations Conference on Environmental Development, which is to be held in Rio de Janeiro, Brazil, in 1992;

  - coordinating the Department's input into the multi-year, multi-stakeholder study of the Hudson Bay bioregion to determine the level of knowledge and to integrate traditional ecology knowledge with western science; the aim is to improve the information base for the long-term management of the bioregion;

  - consulting with the Yukon Mining Advisory Committee to achieve agreement for environmental land use amendments to the Yukon Quartz Mining Act and the Yukon Placer Mining Act;

  - developing regulations to govern exploration activities, mine site reclamation and closure in Yukon;

  - implementing the Northern Air Stage Subsidy and initiating a program to monitor the impact of changes in the subsidy on northern food prices and consumption;

  - negotiating and implementing a Northern Accord with the territorial governments on the management and regulation of oil and gas activities and resource revenue sharing; negotiations with Yukon and the N.W.T. will continue during the fiscal year 1992-93, and there should be real progress with both territories during the next fiscal year; reform of the regulatory regime for the Beaufort Sea is under review (see pages 3-13, 3-25 and 3-37);

- coordinating the remaining two years of work planned under the Northern Oil and Gas Action Program (NOGAP) which began in 1990–91, with the territorial governments, in conjunction with the departments of Environment, Communications (Canadian Museum of Civilization), Fisheries and Oceans, and Energy, Mines and Resources (see pages 3–14 and 3–23);

- working with the territorial governments to develop sound and stable economies through economic diversification, with special emphasis on renewable resource development and tourism, an improvement to the business climate for investment and entrepreneurship, and the development of a self–sustaining science and technology capability focusing on northern applications through jointly funded regional economic development programming in the territories (see page 3–32);

- conducting socio–economic reviews of major projects as part of increased environmental requirements;

- publishing a discussion paper on environmental regulation of mine site reclamation and closure, amendments to the Yukon Quartz Mining Act and the Yukon Placer Mining Act, and the development of a Surface Rights Board Act (see page 3–13); and

- establishing greater certainty in the regulatory regime for industrial water issues through amendments to the Northern Inland Waters Act (NIWA) (see page 3–34).

- Enhance Canada's arctic presence and circumpolar cooperation, by:

  - continuing to implement the Canada/U.S.S.R. Agreement on Cooperation in the Arctic and the North, signed by the Canadian Prime Minister and the Soviet Prime Minister in November 1989, with special attention given to the development of economic cooperation between the northern regions of Canada and the U.S.S.R. (see page 3–30);

  - implementing the Arctic Environmental Protection Strategy adopted by the eight circumpolar countries in Rovanience, Finland;

  - giving effect to a comprehensive legislative framework for the Arctic through such instruments as the Arctic Waters Pollution Prevention Act, environmental protection and aboriginal claims settlement legislation, and initiatives toward new legislation for Canadian Lands Offshore Application and Northern Accord implementation (see page 3–34);

  - participating in the process of establishing an Arctic Council as an international forum for all eight arctic countries and northern peoples to address issues of mutual concern in the circumpolar arena and to improve cooperation on a broad range of subjects; and

  - demonstrating arctic presence and control, in cooperation with the Department of National Defence, through such initiatives as the North American Air Defence Modernization Project, regional land use planning and support for sustainable economic development activity (see page 3–33).

- Pursue the settlement of northern aboriginal land claims, by:

  - implementing the provisions of the Inuvialuit Final Agreement pursuant to settlement legislation (see pages 3–12 and 3–28); and

- maintaining the provision of support and input to the activities of the Self-Government Sector (see page 2-32) and the Comprehensive Claims Sector (see page 2-37).

- Establish a Claims Implementation Secretariat to coordinate federal responsibilities for implementation of existing and future comprehensive claims in Yukon and the Northwest Territories.

- Implement Year Two of the Northern Affairs Program Career Development Plan Project (NAP-CDPP) in response to concerns expressed through the Deputies Council for Change.

- Amend the Territorial Lands Regulations that govern the disposition of Crown land in Yukon and the Northwest Territories, which are outdated and need to be streamlined. The new regulations will be made pursuant to both the Territorial Lands Act and the Public Lands Grants Act so as to provide for the administration of land within the territories and the offshore areas (see page 3-35).

- Oversee federal government activities relating to the division of the Northwest Territories including; the negotiation of a Political Accord with the Tungavik Federation of Nunavut and the Government of the Northwest Territories to create Nunavut; and the participation on interdepartmental and intergovernmental committees to develop legislation, plan transition and determine financing.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Summary by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992-1993	Forecast Expenditures 1991-1992	Change	For Details See Page
Budgetary				
Political, Scientific, Social and Cultural Development	84,135	32,361	51,774	3-27
Economic Development and Resource Management[1]	89,038	68,975	20,063	3-31
Program Management	3,672	3,595	77	3-42
	176,845	104,931	71,914	
Person-Years[2]:				
Controlled by the Treasury Board	572	572	-	
Other	2	2	-	
	574	574	-	

(1) This Activity has assumed responsibility for managing oil and gas rights from the COGLA Activity (13 person-years and $1,035,000).

(2) See figure 26, page 3–49, for additional information on person–years.

Explanation of 1992–93 Financial Requirements: The 1992–93 requirements of $176,845,000 are $71,914,000 or 68.5% greater than the 1991–92 forecast. The major items that contributed to this change by activity, include:

Political, Scientific, Social and Cultural Development:

• Transfer of Northern Air Stage Subsidy	$15,000,000
• Workload increase –– health care (GNWT)	$34,000,000
• Workload increase –– health care (YTG)	$2,442,000

Economic Development and Resource Management:

• Increase in contributions for the Canada/Yukon and Canada/N.W.T. Economic Development Agreements	$5,262,000
• Increase in contribution to GNWT and YTG for the Arctic Environmental Strategy	$3,896,000
• Northern Oil and Gas Action Program	$3,662,000
• Environmental Assessment Review Program	$2,315,000
• Yukon Fire Protection Services	$6,000,000

Explanation of 1991–92 forecast: The 1991–92 forecast is $805,000 or 0.8% higher than the 1991–92 Main Estimates of $104,126,000 (see Details of Spending Authorities page 3–3). The difference reflects the following major items for which spending authorities were sought through Supplementary Estimates:

Economic Development and Resource Management:

• Arctic Environmental Strategy	7,817,000
• Environmental Assessment Review Process	2,315,000
• Elimination of Land Use Planning functions	(4,200,000)

Canada Oil and Gas Lands Administration

• Devolution of COGLA to National Energy Board	(3,256,000)
• Transfer of resources to Administration Program	(1,457,000)

Figures 2 and 3 provide a breakdown of expenditures by Activity and Standard Object.

Figure 2: Gross Expenditures by Activity (Percentage Distribution, 1992–93)

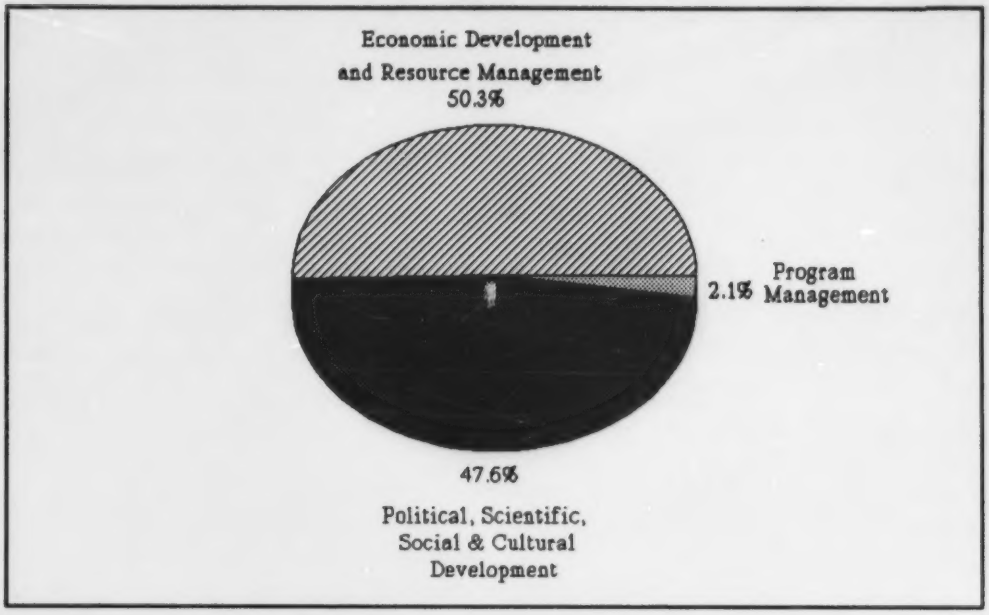

Figure 3: 1992–93 Distribution of Gross Expenditures by Object

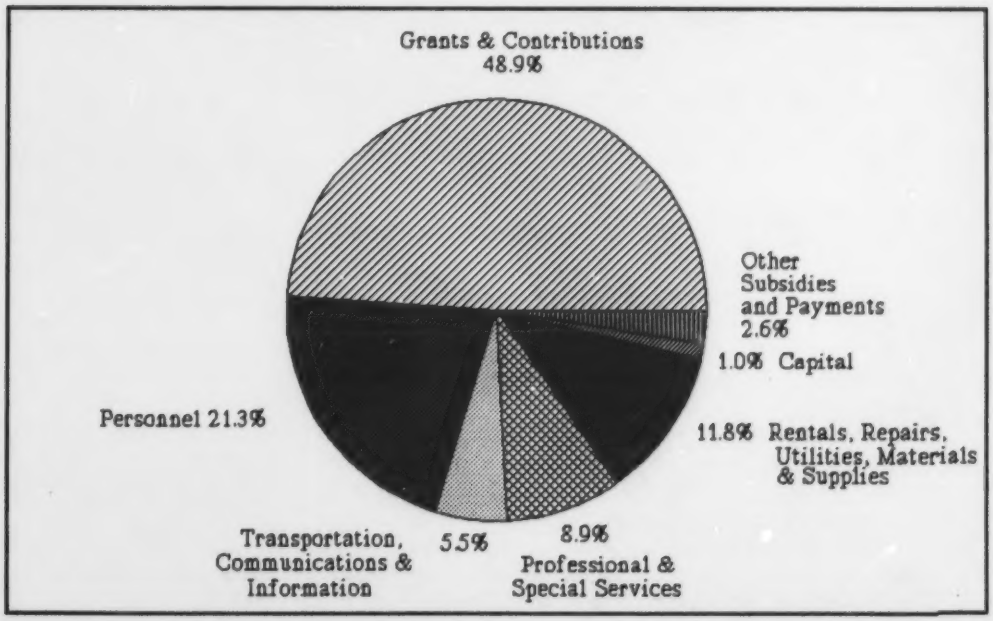

B. Recent Performance

1. Highlights

Highlights of the Northern Affairs Program's performance during 1990–91, including work extending into 1991–92, are as follows

- Under the general rubric of Canada's Green Plan for the environment, the Arctic Environmental Strategy was developed. The final Strategy, announced by the Minister of DIAND and the Minister of Environment on April 29, 1991, was the result of extensive consultations across the North, with northerners, governments, native groups and other interested parties. The strategy focuses on action on contaminants, waste, water, environment/economy integration. The Green Plan committed $100 million over six years for the AES.

- Proposals from both territorial governments on a Northern Accord have been reviewed inter-departmentally. A negotiating framework has been established for a Canada–Yukon Accord and a Canada–N.W.T. Accord. There have been ongoing direct discussions with the N.W.T., while discussions with Yukon are on an informal basis.

- Approval for continuation of a $15 million annual subsidy for the Northern Air Stage Service was received. Policy direction to the Canada Post Corporation regarding modification to the subsidy will now be provided by DIAND.

- A new five-year (1991–1996) framework Economic Development Agreement was signed with the Yukon government, together with six cost-shared (70:30) programming Cooperation Agreements worth a total of $37.8 million.

- A new five-year (1991–96) framework Economic Development Agreement was signed with the Government of the Northwest Territories. Three subsidiary cost-shared (70:30) Cooperation Agreements were signed with DIAND ($38.6 million), ISTC ($8.6 million) and Forestry Canada ($2.6 million).

- Funding authority and additional resources were obtained for the continued implementation of the Inuvialuit Final Agreement (IFA). An agreement, involving a number of federal departments, the territorial governments, and the Inuvialuit Game Council, to undertake additional research was negotiated.

- A comprehensive land claim agreement was ratified by the Gwich'in of the Mackenzie Delta in September 1991. Land selection remains to be completed and an implementation plan must be finalized.

- Plans were developed to establish a Claims Implementations Secretariat for the implementation of comprehensive claims in Yukon and the Northwest Territories.

- An Environment and Land Claims Directorate was created in the Yukon region to respond to urgent requirements for environmental screening, environmental protection and consultation, and to plan for the implementation of the Council for Yukon Indians land claims agreement.

- The Working Group has signed off its report pursuant to an MOU on Protective Measures that is designed to address the frustration of Yukon First Nations and Indian organizations at the lack of opportunities for effective consultative review of resource disposition applications.

- The Northern Rivers Study Board was established to be responsible for the overall direction of the three-year, $12 million study of water quality, fish and fish habitat in the Peace, Athabasca, and Slave River systems.

- Progress was made in the development of an integrated Mackenzie Valley Pipeline Approvals Plan through the formation of the Northern Regulatory Coordinating Committee.

- Placer Mining Environmental Guidelines were prepared for N.W.T.

- Adjustments were made to all operations so that development proposals requiring environmental screening assessment received proper review as per the EARP guidelines.

- Ministerial declaration for the protection of the arctic environment was signed with the seven circumpolar neighbours (Finnish Initiative).

- Through the Fur Development Program, core funding was provided to the Indigenous Survival International to support their efforts against the anti-fur movement. Agreements were entered into with provincial and territorial governments and trappers' associations to provide trapper education to natives and northerners; to date, some 3,500 trappers have participated.

- An independent evaluation of the Government's Fur Program was completed and a workshop involving all sectors of the industry was held in July 1991. Major conclusions of the program evaluation were that the federal government's humane trap research/standards development work (DOE) and the lobbying activities of Canadian aboriginal groups in Europe (DIAND/EAITC) were the outstanding achievements of the Fur Industry Defense Program.

- The Minister announced the winding down of the Northern Land Use Planning Program in Yukon and the N.W.T. on February 28, 1991. Land use plans for the Keewatin and the Mackenzie Delta - Beaufort Sea and Greater Kluane planning regions, however, were to be completed. Land use planning is expected to resume through land claims agreements as and when they are finalized.

- The North Warning System chain of radars and the North American Air Defence Modernization (NAADM) project brought over $30 million into the territories, creating an estimated 100 jobs.

- Two public environmental impact reviews for Beaufort Sea drilling programs were conducted by the Environmental Impact Review Board (EIRB) pursuant to the Inuvialuit Final Agreement. The EIRB recommended that one program be approved provided that certain conditions were met. For the second program, the EIRB recommended against approval. The Minister established the Beaufort Sea Steering Committee, chaired by an independent chair, to address the issue raised by the Environmental Impact Review Board. The report was released in April 1991.

- Amendments to the Yukon Quartz Mining Act and Yukon Placer Mining Act, which were promulgated in January 1991, confirmed government's right to manage Crown lands in a manner it sees fit.

- The Yukon Mining Advisory Committee made recommendations to the Minister on amendments to the Northern Inland Waters Act, the Yukon Quartz Mining Act and the Yukon Placer Mining Act to establish land use / mine site rehabilitation regulations on mining activities in Yukon. The work to develop these regulations is continuing.

- An Alberta/Canada Agreement to study water quality associated with industrial developments in Alberta was signed in August 1991. This is a four-year, $12.3 million study.

- The Program participated in the Federal-Provincial Mines Ministers' Conference and coordinated the Northern Mines Ministers' Conference.

- As a follow-up to the founding meeting of the Canada-U.S.S.R. Mixed Commission on Cooperation in the Arctic and the North, the publication Building International Relations in the Arctic: 25 Years of Canada-USSR Cooperation was released.

- Within the context of the Canada–U.S.S.R. Agreement on Cooperation in the Arctic and the North, a workshop on business opportunities in the Soviet North was held in Whitehorse for the business community of Yukon and the Northwest Territories.

- The Program participated in the planning and organization of the international conference, PolarTech '92, which was held in Montreal in January 1992. The conference, organized jointly by major government institutions and industrial organizations in Canada, Denmark, Finland, Norway and Sweden, created a venue for exchange and sale of expertise and technology pertaining to the arctic and antarctic regions.

- The Northern Oil and Gas Action Program (NOGAP) has been extended to the end of the fiscal year 1993–94. Funding for the 1990–91 and 1991–92 period was set at $8.5 million. Funding for the final two years of the program, 1992–93 and 1993–94, is set at $11.7 million.

- The legislation establishing the Canadian Polar Commission came into force on September 7, 1991. Appointments to the Commission's 12–member Board of Directors were also made on this date.

- The third National Student Conference for Northern Studies was held in Ottawa, October 23–24, 1991. This conference, co–sponsored by DIAND, brought together Canadian university students interested in northern studies to present work to their peers and other polar experts.

- The publication of the Directory of Arctic Science and Technology Research in Canada provided a reference overview of science and technology research in and on the Canadian arctic region.

- The Canadian Arctic Global Change Research Workshop was held in Ottawa October 24–25, 1991. The purpose of this workshop, which was co–sponsored by DIAND, was to review current Canadian research in the Arctic and to provide an opportunity for scientists from Canadian universities, government agencies and other interested persons to participate.

- The Program completed the EARP reviews and issuance of water licences for Mount Hundere and Vangorda mines.

- On February 14, 1991, the two ministers responsible for the Canada Oil and Gas Lands Administration announced plans to dissolve COGLA and integrate its functions into DIAND (Northern Affairs Program), EMR and the National Energy Board. A new unit, the Northern Oil and Gas Directorate, has been created within the Northern Affairs Program to manage and administer oil and gas in the North.

- The Northern Affairs Program Career Development Plan Project (NAP–CDPP) was implemented in response to concerns raised at the Deputies Council for Change.

2. Review of Financial Performance

Figure 4: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91		
	Actual Expenditures	Main Estimates	Change
Budgetary			
Political, Scientific, Social and Cultural Development	33,099	32,420	679
Economic Development and Resource Management	60,189	72,094	(11,905)
Canada Oil and Gas Lands Administration	4,755	7,288	(2,533)
Program Management	5,382	3,984	1,398
	103,425	115,786	(12,361)
Non-Budgetary			
Economic Development and Resource Management	(202)	–	(202)
	103,223	115,786	(12,563)
Person-Years: Controlled by the Treasury Board	557	590	(33)
Other	2	2	–
	559	592	(33)

Explanation of Change: The difference between the actual expenditures and Main Estimates results mainly from the following:

Political, Scientific, Social and Cultural Development: Hospital and medicare costs in the territories greater than the funding provided in the Main Estimates, and increased expenditures under the contributions to native organizations to consult and be consulted on issues related to their interests.

Economic Development and Resource Management: The transfer of the Northern Roads Program, where funds were frozen pending formal transfer through the Transfer Payments Program; the transfer of IEDP Program to the Indian and Inuit Affairs Program; delay in the completion of the Northern Land Use Planning in Yukon; and goods not received by year end in the Yukon region, with the cost of equipment ordered less than anticipated.

Program Management: Additional funding was required for the Program's share of Common Services costs, increase in travel costs and research contracts, and the cost of establishing the Beaufort Sea Steering Committee and its related administrative costs.

C. Background

1. Introduction

The Government of Canada's endorsement of a "Northern Political and Economic Framework" in 1987 placed emphasis on efforts to

- Settle northern claims.
- Pursue cooperative mechanisms in support of sustainable economic development and arctic environmental integrity.
- Enhance Canada's arctic presence and circumpolar cooperation.
- Protect and enhance the arctic environment.
- Transfer provincial-type responsibilities to the territorial governments.

While changing political, economic and environmental circumstances at territorial, national and international levels have influenced, and will continue to influence, the relative importance of each of these framework elements, they remain the primary objectives of current northern initiatives. The Northern Affairs Program continues to take the federal lead role in delivering many of these elements and shaping the delivery process.

Implementation of the framework elements requires ongoing cooperation with the territorial governments, aboriginal organizations, industry, environmental associations and the circumpolar community. Coordination of effort between the several departments, agencies and organizations active in the North thus remains an important Program responsibility.

Little progress has been made in developing schedules of transfer priorities for either territory. A system of coordinating and advisory committees is in place to ensure liaison with other federal departments on the transfer of funds and the management of resources associated with this process.

Increasingly evident has been the interdependence between northern comprehensive claims and the products of northern political and constitutional development. The successful achievement of each of these framework elements is related directly to the reciprocal accommodation of results in both these areas.

Work continued on implementation of the Inuvialuit Final Agreement, pursuant to 1984 settlement legislation, and pre-settlement agreements were achieved by 1990 for the claims of the Dene-Métis, the Council for Yukon Indians, and the Tungavik Federation of Nunavut (TFN).

Progress in claims has also prompted preparatory work in the Northern Affairs Program on claims implementation planning and in organizing for the eventual fulfilment of further statutory obligations as a consequence of claims settlement provisions.

On February 14, 1991, a joint decision was taken by both responsible ministers of EMR and DIAND to dismantle the Canada Oil and Gas Lands Administration and to reallocate its functions to DIAND and EMR (policy functions) and to the National Energy Board (regulatory functions). The Northern Affairs Program has assumed the administrative regime for managing oil and gas rights in Canada lands north of 60° (13 person-years and $1,035,000).

The Northern Affairs Program's coordination responsibility involves considerable liaison interdepartmentally and intergovernmentally respecting the application and effect of national policies and priorities in this region of the country.

The Department, primarily through the Northern Affairs Program, is one of 28 federal agencies with expenditures on the North during 1991–92. In total, the Department planned to expend approximately $1.1 billion, which included an expenditure of $1.04 billion in Formula Funding Grants to the territorial governments. Northern Affairs Program's expenditures account for approximately 47% of total expenditures, making the Department the federal government's largest single contributor.

2. Mandate

The mandate of the Department in respect to the Northern Affairs Program is derived primarily from the Department of Indian Affairs and Northern Development Act, 1970. Current direction has been established through Cabinet approval of the Northern Political and Economic Framework in June, 1987.

3. Program Objective

To promote the political, economic, scientific, social and cultural development of the northern territories; to assist Northerners to develop political and economic institutions which will enable territorial governments to assume increasing responsibility within the Canadian federation and to effectively manage the orderly use, development and conservation of the North's natural resources in collaboration with the territorial governments and other federal departments.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: With the dismantling of the Canada Oil and Gas Lands Administration (COGLA), the Northern Affairs Program has assumed the administration regime for managing oil and gas rights in Canada lands north of 60°. The Northern Program will now operate under the following three principal activities:

- Political, Scientific, Social and Cultural Development (see page 3–27).
- Economic Development and Resource Management (see page 3–31).
- Program Management (see Page 3–42).

Although the COGLA Activity no longer exists, it is still included in this document to show the transfer of the resources (see page 3–41). It will not be included in subsequent editions.

Organization Structure: The Program is divided into two branches at headquarters. Regional offices in each territory, accounting for 69.3% of the Program's 574 person–years, carry out the operational activities of the Program.

Figure 5 illustrates the activity structure and provides a breakdown of 1992–93 resources by organizational unit and Activity.

Figure 5: 1992–93 Resources by Organization and Activity ($000)

	DG Constitutional Development & Strategic Planning	DG Natural Resources & Economic Development	NWT Regional Office	Yukon Regional Office	Totals	
					000$	PY's
-Political, Scientific, Social & Cultural Development	83,885		250		84,135	31
-Economic Development & Resource Management		21,151	30,655	37,232	89,038	503
-Program Management	2,687	305	335	345	3,672	40
Total Estimates	86,572	21,456	31,240	37,577	176,845	
Person-Years	56	121	168.5	228.5		574

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Social and Political Climate: Comprehensive land claim agreements–in–principle were reached with the Dene–Métis in September 1988, and with the Tungavik Federation of Nunavut (TFN) in December 1989. The TFN Agreement–in–Principle was signed in May 1990. Both agreements–in–principle offer beneficiaries a land and financial base as well as significant resource management control and influence through guaranteed representation on management boards.

The Dene–Métis Final Agreement was initialled by negotiators for the Dene–Métis, Canada and the N.W.T. government in April 1990. However, the Dene–Métis Joint Assembly, in July 1990, proposed a resolution that rejected the agreement as initialled because of its provisions for the surrendering of those treaty and aboriginal rights that are superseded by the Agreement. Two of the five regional groups that had been part of the Dene–Métis negotiating structure opposed the resolution. They subsequently withdrew their negotiating mandate from the larger organization and indicated their desire to conclude regional settlements on the basis of the April 1990 Agreement. The Government has agreed to negotiate with those regional Dene–Métis organizations that wish to do so on that basis.

The Council for Yukon Indians (CYI) Umbrella Final Agreement was initialled by negotiators for the CYI, Canada and the Government of Yukon on March 31, 1990, and is now in the process of ratification by all three parties.

The Gwich'in Tribal Council has proceeded along this path. As a consequence, the Gwich'in Final Agreement was ratified by the Gwich'in in September 1991, and agreements on implementation and further ratification by the federal and territorial governments are scheduled for completion by year end.

Preparatory work for commencement of the Sahtu Dene-Métis claim negotiations was also undertaken in October 1991, with actual negotiations commencing in December 1991.

Further progress on the division of the N.W.T. and the creation of Nunavut is contingent upon agreement on a boundary for division and the conduct of a plebiscite to ratify such a boundary. Work is continuing on the accommodation of various aboriginal self-government aspirations within the framework of public government.

A Select Committee of Yukon Legislative Assembly on Constitutional Development tabled a report in May 1991, following hearings throughout the Territory to gauge public attitude on political development for the Territory. The report indicated that Yukoners do not feel that pursuit of provincehood is wise in the short term, but that the option should remain open in light of land claims implementation and the effects of native self-government.

Canada has stated its intention to place greater emphasis on northern and arctic science and technology for the benefit of all Canadians and on its role in the circumpolar world as a demonstration of cooperation in the Arctic.

The fundamental changes that have swept the Soviet Union within the last few years, as well as new international concerns for the arctic environment, have contributed to the emergence of a new era in international arctic relations. As a major polar nation, Canada, through the Department, is committed to circumpolar cooperation on a full range of issues, which include the environment, native peoples, sustainable development, and science and technology.

On September 9, 1991, the Canadian Polar Commission was established. The Commission will promote the development of polar knowledge in Canada, encourage organizations to support the development and dissemination of such knowledge, and enhance Canada's international polar profile.

The emergence of the review mechanisms established under the land claims settlement agreements, together with questions raised by the Oldman River decision, has added great uncertainty to mining as well as oil and gas exploration and production planning. The costs of repetitive reviews of all exploration proposals are significant, and preparation for the reviews is not undertaken lightly. Until greater certainty and predictability are achieved, industry is going to be very reluctant to pursue an aggressive exploration and development program.

Economic Climate: The northern economy is based primarily on the production of resources sold on international markets, resource exploration, tourism and the provision of services by government. Although government activity provides some stability to the northern economy, tourism and the level of resource activity are more cyclical and difficult to predict. The renewable resource sector is an emerging area that offers diversification opportunities for the territorial economies.

The mining industry continued as a major northern economic sector in 1990, with gross value of production estimated at $1.44 billion. This was down from last year's $1.5 billion, owing mainly to lower metal prices. Whether this remains the same for next year will depend on various factors: the impact of land claim settlements, the economical and political effects on the mineral exploration, and the increase or decrease of base metal prices. It should be noted that Sa Dena Hes is one of only two new mines to open in Canada this year.

Despite the resolution of the Gulf Crisis, uncertainty remains in the oil and gas industry respecting exploration and production. The combination of heavy debt loads and low prices for crude oil and natural gas has not permitted the necessary capital or cash flow generation for a positive response to potential domestic supply shortfalls. Generally, the overall supply of crude oil is surplus to demand, and there is no significant structural reason for world oil prices to exceed $30 (U.S.) a barrel. Consequently, the low levels of industry holdings in the North, lack of infrastructure and poor levels of retained earnings combined with the pricing uncertainty, indicate that the levels of oil and gas expenditures in the North will continue to decline through the forecast period. The work of exporting significant volumes of natural

gas by 1997-98 will continue and offers some optimism for significant contributions to the northern economy beyond 1992. Similarly, consideration of small-scale (50,000 barrels per day) incremental crude oil production beyond 1992 could be a buoyant factor in the Mackenzie Valley.

Investment in non-renewable resource activities could undergo some changes in the early 1990s following the passing of the final settlement legislation on land claims. The new legislation linked to native claims will include the Surface Rights Board Act and legislation to implement development assessment processes. Tourism and renewable resource harvesting will continue as important activities, particularly in the smaller native communities.

The North American Air Defence Modernization (NAADM) System involves the construction of 11 long-range radar sites, 36 short-range radar sites, four logistic support sites and the upgrading of four N.W.T. airports to serve as forward operating locations for NORAD fighter aircraft deployed in military exercises. Most of the northern construction will occur from 1989 to 1993. The Activity requires resource and environmental regulatory approvals and subsequent ongoing site inspections by Northern Affairs Program staff. Program staff assigned to the NAADM project office in the Department of National Defence work closely with contractors to ensure that significant employment and business opportunities are created for northerners. Program staff also ensure that territorial governments and native organizations are involved in meaningful roles. Program staff are responsible for developing and implementing ongoing information to and consultation with northern communities, business associations and interested groups.

Federal fiscal restraint and sale tax reform will continue to be of concern for the territorial governments and northern residents during 1992-93. New federal-territorial cooperative economic development programming under the five-year Economic Development Agreements in each territory will make more provision for the needs of remote and underdeveloped communities. Increased efforts have been made to ensure that economic and environmental considerations are suitably integrated.

Contaminants in the arctic environment are an increasing concern because of their potential effects on arctic ecosystems and human health. The contaminants of greatest concern are the organochlorine compounds that are transported over long distances to the Arctic and eventually accumulate in the food chain. These man-made chemicals are present in animals used extensively in the Inuit diet at concentrations that may lead to adverse health effects. It is not possible at the present time to assess the risk these chemicals pose to ecosystem health, including human health, and whether the current situation is improving or worsening. The Department is therefore coordinating with other government departments and native organizations an integrated research and monitoring program to acquire the data necessary to make valid risk assessments and to implement ways of safeguarding the health of northerners, if necessary. Moreover, the sources of contaminants are global and Canada lacks the information required to undertake negotiations with other nations to effectively reduce the release of these contaminants. The Department has undertaken a number of activities in the international forum to focus attention on the arctic contaminants issue. The Department will continue to support and encourage international programs on arctic contaminants, including the Finnish Circumpolar Environmental Initiative and joint studies on the issue initiated in 1990 under the revised Canada-U.S.S.R. Agreement on Cooperation in the Arctic and the North. Canada's proposal to initiate work on the issue in the Economic Commission for Europe's Convention on the Long Range Transboundary Air Pollution led to the formation of a Task Force in 1991, co-chaired by Canada and Sweden, to develop recommendations for the control of these substances.

The Green Plan, announced December 11, 1990, by Environment Canada, has ushered in a new era of environmental awareness and action in Canada. DIAND's Arctic Environmental Strategy addresses the Green Plan chapter entitled "Canada's Unique Stewardship: The Arctic". The AES will evolve and priorities will change as the overall Green Plan is delivered and people react to the actions to improve the environment. Year Two of the AES will have to respond to these overall Green Plan changes as well as public responses to the delivery of Year One of the AES.

The collapse of the world market for furs and the decision by the European Economic Community to ban the import of wild furs caught by leg-hold traps by 1995 are resulting in a major upheaval in the industry and loss of income for native and northern trappers. The Department, along with the departments of External Affairs and Environment, has supported efforts by national native organizations to counter the European initiative. This effort has successfully delayed the early implementation of the ban. Through trapper training programs, native and northern trappers have been trained in the use of humane trapping systems. Support to increase the aboriginal interest in the industry and to secure its future as a sustainable economic activity will continue.

Critical reviews by the Environment Impact Review Board, established pursuant to the Inuvialuit Final Agreement on the Government's management of offshore exploration activities, have resulted in a number of new studies and activities.

Major environmental issues concerning areas adjacent and relevant to Yukon have been capturing increasing national attention, such as the growing national and international movements to prevent development of the Windy Craggy deposit and exploratory drilling on the Alaska Coastal Plain (Porcupine Caribou Herd).

Fiscal and regulatory requirements on major environmental assessment projects are increasingly the focus of public attention and controversy, such as the Vangorda deposit and the City of Whitehorse water licences.

Establishment of the Yukon Mining Advisory Committee, which consists of varied and competing interests from environmental, native, mining and government agencies, and the submission of a consensus report to the Minister, have shown a desire by these divergent groups to work together to solve problems for the benefit of Yukon.

The United Nations Conference on Environment and Development (UNCED), planned for Brazil in June 1992, will focus attention on an array of environmental and developmental issues facing the world community. The results of this conference will influence the future environmental and developmental policies and legislation of the Canadian government.

Federal Court decisions regarding the EARP Guidelines Order have resulted in an implementation of new procedures and formal application of EARP to permit issuance during 1991. Court decisions have also necessitated an examination of legislation, regulations, processes and initiatives to ensure ministerial compliance with both EARP and fiduciary obligation.

2. Initiatives

During 1992-93 the Northern Affairs Program will

- Deliver Year Two of the AES, including
  - initiation of construction of a water quality laboratory in Whitehorse; and
  - remediation of the abandoned mine tailings in Rankin Inlet.
- Participate in the meeting of the Canada - U.S.S.R. Mixed Commission on Cooperation in the Arctic and the North, co-chaired by the Minister of DIAND, to be held in the Soviet Union.
- Support the establishment of an Arctic Council as an international forum for issues of mutual concern to the eight arctic countries.
- Develop new arctic science and technology bilateral cooperation arrangements with other circumpolar countries.

- Implement cooperative federal–territorial economic development programs for each territory under the $50 million, five–year Canada–N.W.T. EDA and the $37.8 million, five–year Canada–Yukon EDA.

- Implement the changes in the application of the Northern Air Stage Subsidy, as announced in August 1991, and initiate a program to monitor the impact of these changes on northern food prices and consumption.

- Continue implementing the Inuvialuit Final Agreement (IFA), including the evaluation of the environmental and wildlife provisions, and complete preparation for implementation of the remaining northern comprehensive claims once final agreements are achieved.

- Implement the Gwich'in Final Agreement (assuming Cabinet ratification by April 1, 1992) and prepare for implementation of the Inuit Comprehensive Land Claim Agreement once the Agreement has been ratified by all parties.

- Complete negotiations of a final agreement with the Sahtu region of the Mackenzie Valley and the Yukon First Nations.

- Assist federal negotiators in finalizing several YFN Band Final Agreements and implementation plans.

- Publish discussion papers on environmental regulation of mine site reclamation and closure in Yukon and N.W.T. This will be followed by extensive consultation and the establishment of regulations in Yukon.

- Develop programs to determine contaminant transfer to the Arctic from Eurasia under the latest workplan of the Canada–U.S.S.R. Agreement on Cooperation in the Arctic and the North and assist the Soviets in meeting their obligations under the UN–ECE initiative on persistent organic contaminants.

- Co–chair with Sweden a meeting of the Task Force on Persistent Organic Contaminants established under the UN–ECE Convention on Long Range Transboundary Air Pollution, to work towards the development of a draft protocol on the control of these contaminants.

- Coordinate Canada's contribution to the Arctic Monitoring and Assessment Program Task Force under the Arctic Environmental Protection Strategy of the Finnish initiative, and chair select expert working groups as requested by the Task Force.

- Continue the consultative process with the Yukon Mining Advisory Committee to make further changes to the mining acts.

- Proceed with the work to establish the new N.W.T. Mining Act.

- Conduct research related to participation on the MEND (Mine Environment Neutral Drainage) committee devoted to the research and environmental improvement of acid drainage at mine sites.

- Continue participation on the MERA (Mineral and Energy Resource Assessments) committee to assess new proposed park lands for mineral resource inventories and mineral potential.

- Continue to co–chair the Sub–committee of the Intergovernmental Working Group on the mineral industry dealing with "Native Participation in Mining", and to follow up the results of the release of the Phase II report, as well as proceed with Phase III, building upon the findings of the second year, and to survey exploration companies for support of the project.

- Participate in the Canada–N.W.T. Transportation Coordinating Committee, which meets twice annually to coordinate federal–territorial transportation initiatives in the N.W.T.

- Complete an assessment of Curragh Resource Corporation's Mine Abandonment Plan.

- Provide aid and technical knowledge to the Dogrib Tribe Council in its efforts to make a native–industry arrangement concerning the Colomac Project; aid and advise native organizations to become involved in mineral industry projects.

- Chair the Nanisivik Strathcona Sound Monitoring Committee, as well as participate in other various environmental monitoring committees.

- Advance the completion of the Northern Accord discussions with the N.W.T. and Yukon, and guide the implementation of the Accord(s).

- Coordinate the Department's activities associated with a multi–year study of the Hudson Bay bioregion, integrating traditional and western science into a state–of–the–environment assessment.

- Coordinate the Department's input into the United Nations Conference on Environment and Development.

- Implement new federal strategy to address the future of the fur industry in Canada, in cooperation with the departments of Environment and Agriculture and in consultation with the client groups.

- Implement necessary changes to the placer mining regulatory regime to ensure that the environment and industry are protected.

- Work with Yukon First Nations and the Government of Yukon to design a new Development Assessment Process for Yukon.

3. Update on Previously Reported Initiatives

The following is an update of the initiatives in the 1991–92 expenditure plan

- Background studies were supported on the type of user, information to be captured and types and levels of service needed in a Canadian Polar Information System (CPIS).

- Program officials participated in the work of the organizing committee (which included industry, academic and government members) for the PolarTech '92 Conference.

- Negotiations with the Gwich'in on the plan to implement their final agreement are nearing completion. The Inuit Implementation Plan is targeted for completion by the new calendar year.

- New initiatives were implemented for the remaining two years of the Northern Oil and Gas Action Program (NOGAP) in preparation for long–term oil and gas activity in the North.

- A final comprehensive land claim agreement has been reached with the Gwich'in and is likely to be ratified by Cabinet before the end of the 1991–92 fiscal year. Ratification of the final agreement with the Tungavik Federation of Nunavut has been scheduled for the next fiscal year.

- Amendments to the Northern Inland Waters Act (NIWA) are expected to be introduced before April 1992.

- A five–year framework Economic Development Agreement (EDA) was negotiated and signed with each territorial government, and programming initiatives under subsidiary Cooperative Agreements were begun.

- The Arctic Environmental Strategy was developed; this is a six-year, $100 million program to preserve and enhance the integrity, health, biodiversity and productivity of our arctic ecosystems for the benefit of present and future generations. Programs for the four main elements of the Strategy -- contaminants, waste, water and environment/economy integration -- were developed. Extensive public consultations were conducted. The Strategy was announced April 29, 1991.

- The five-year multi-departmental fur industry protection strategy was completed. The program was independently evaluated, the results of which were the basis of an industry-wide workshop. The recommendations of the workshop formed the basis for recommending a further initiative to assist the fur industry.

- Completed negotiations on the Mackenzie River Basin Agreement (up to seven) and concluded bilateral agreements with Yukon and Alberta.

- The three-year placer mining - fishery study was completed, and the joint government-industry committee will provide recommendations in early 1992-93 for a new regime to protect the fisheries owners and the industry.

- The Canadian delegation was led through negotiations for the Arctic Environmental Protection Strategy (AEPS), which was signed in June 1991 by the Minister and ministers of the other seven circumpolar nations. The most concrete product of the AEPS is the Arctic Monitoring and Assessment Program (AMAP). It is managed by an international task force for which the Natural Resources and Economic Development Branch is coordinating the development of Canada's contribution.

- The Program participated in the preparatory work towards the establishment of an Arctic Council as a forum for the discussion of issues of mutual concern to the eight arctic countries.

- Exploratory meetings with Danish government officials were held during 1990-91 to work towards the establishment of bilateral cooperative arrangements. It is anticipated that these talks will continue into 1992-93.

- Funding authority and additional resources were obtained for the continued implementation of the Inuvialuit Final Agreement (IFA). An agreement was negotiated involving a number of federal departments, the territorial governments and the Inuvialuit Game Council, to undertake additional wildlife research.

E. Program Effectiveness

Mining is not only an important economic factor for the North (representing its largest industry, employing 3,460 people and generating annually over a billion dollars in production and revenue) but its products are indispensable in our modern civilization.

DIAND's commitment to follow government mandates (e.g., the Green Plan), and to respond effectively to native and public concerns, has evolved so that the Department is a key player or initiator on environmental and sustainable resource monitoring and assessment committees such as MEND, MERA and IGWG in the mineral industry.

The MEND (Mine Environment Neutral Drainage) program represents Canada's part of an international focus to develop prevention measures, improve technology and disseminate information to abate acidic drainage. The national committee, including DIAND, implements cooperative research studies.

MERA (Mineral and Energy Resource Assessment) is a committee that assesses the mineral resources and mineral potential of areas proposed for the creation of national parks. Interested parties, including aboriginal groups, northern communities and industry, are consulted during the assessment.

IGWG (Intergovernmental Working Group) on the Mineral Industry is a federal-provincial-territorial group that deals with issues affecting the mining industry in Canada. The Northern Program's participation as a lead player on the IGWG Sub-Committee on Native Participation in Mining has raised the profile of this issue, nationally and internationally. It is one of the Department's effulgent accomplishments.

Both the Canada-N.W.T. Economic Development Agreements (EDAs), signed in 1990-91, and the Canada-Yukon EDAs, signed in 1991-92, have provisions to ensure that comprehensive evaluations of each agreement are completed prior to their termination.

The Canada-Northwest Territories Economic Development Agreement (EDA) was first signed in 1987 to foster greater coordination of initiatives between the two governments in order to promote the planning and implementation of economic and socio-economic development in the N.W.T. This program has been evaluated in three phases. Phases I and II examined the overall delivery system of the EDA, related economic benefits to the N.W.T., and the linkages between the benefits from individual projects, programs, subsidiary agreements and the parent agreement.

Phase I of the study found the organizational structure of the delivery system to be effective in fostering greater coordination in the economic development initiatives of participating departments. In particular, informal linkages between the EDA and other government programs were found to have played a key role in this process.

Phase II evaluated individual sub-agreements. While the Community Planning and Project Implementation Program of the "Applied Economic Sub-Agreement" was found to have achieved limited results, the study found that projects and outputs of the other subsidiary agreements have worked towards accomplishing the objectives established for each respective sub-agreement.

The purpose of Phase III was to analyze and summarize the findings, conclusions and recommendations of phases I and II, and its findings are under discussion. Preliminary results from these studies were used as a basis for the negotiations of the new EDA signed on February 20, 1991.

Developmental Impact Zone groups advise government and industry on local concerns about major development activities in the North. They were instituted at the request of the N.W.T. government to advise on the economic and environmental impact of oil and gas development and other major development activities in the North, and are funded through contributions by DIAND, the N.W.T government and industry.

A 1987 evaluation recommended that further DIAND funding be discontinued if, among other considerations, hydrocarbon activity in the North had decreased. A follow-up study to review activity levels, alternative sources of funding and other relevant concerns was completed in February 1991, and recommended that funding should continue, given the importance and continued relevance of the work performed by the groups.

The study found unanimous support for the educational and advisory work of DIZ groups. Despite a decline in hydrocarbon activity, the need for the groups has not diminished, mainly because of the strong potential for increased industrial activity arising from natural gas exports from the Beaufort Sea.

Now in its fifth and final year, the Fur Industry Defence Program (FIDP) strategy was initiated in 1987 by the federal government to defend and promote the fur industry in Canada. An evaluation was requested by the three FIDP participating departments to determine whether there was a continuing need for this strategy and if so, to suggest new approaches that would take into account the current industry environment.

The study noted that although the most serious threat the industry faces is from low-cost imports from far-east countries, the threat from anti-fur and animal rights groups is still present. The effectiveness of their campaigning, if not opposed, has been demonstrated by the collapse of the sealing industry, and more recently by the collapse of the fur industry in Britain and The Netherlands.

It was found that the Program has contributed significantly to neutralizing the potential impacts of threats from the anti-fur and animal rights groups. In fact, these groups have not significantly affected the trade, except in some specific areas. Results directly attributed to the program include the postponement of anti-fur legislation in Europe and major advances in the development of national and international standards for traps. The strategy has also encouraged and supported aboriginal groups in speaking for themselves directly to European decision-makers. This is considered a major achievement of the Indian Affairs portion of the Program.

The study recommends that the Program should be continued, given the current market conditions of this industry, the impact of campaigns by the anti-fur groups, and the varying levels of effectiveness of individual program activities.

An evaluation was begun of the implementation to date of the renewable resources provisions of the Inuvialuit Final Agreement (IFA). An evaluation advisory body comprising federal, territorial and Inuvialuit representatives has been established.

The IFA is the first comprehensive claim settlement north of the 60th parallel and provides the basic principles governing development activities in the region. Under the agreement, a number of joint government-Inuvialuit advisory bodies were established to ensure the effective integration of the Inuvialuit into all bodies, functions and decisions pertaining to land and wildlife management in the region. An evaluation to measure the effectiveness of the implementation of environmental and wildlife management provisions of the agreement has been started.

DIAND was successful in negotiating with other federal departments, interest groups and aboriginal organizations to ensure the inclusion of a component specific to the Arctic in Canada's Green Plan. As a result of the extensive consultations undertaken, DIAND was able to successfully launch the extremely well-received Arctic Environmental Strategy in April 1991.

Section II
Analysis by Activity

A. Political, Scientific, Social and Cultural Development

Objective

To promote the political, social and cultural development of the northern territories and to enhance the role of aboriginal peoples in this development; to coordinate transfers of provincial-type responsibilities within the federal domain to the territorial governments; to foster northern science and technology and to provide a focus for circumpolar activities.

Description

The Activity provides for the management of departmental/territorial relations in the areas of political development, devolution of provincial-type responsibilities of federal departments and transfer payments. It provides for the monitoring of native claims negotiations and for the implementation of the Inuvialuit Final Agreement. Support is given for Inuit culture and to native organizations to develop positions in regard to political, economic and social issues. Financial assistance is provided to the territorial governments for social program costs for Indians and Inuit. Policies and programs are developed for the enhancement of science and technology in the North and information is gathered and analyzed on circumpolar issues of significance to Canada.

Resource Summaries

This Activity accounts for 47.6% of the total 1992-93 Northern Affairs Program's Estimates and 5.1% of the total person-years.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Political Development-Territorial Affairs	66,537	16	29,641	14	29,498	11
Social-Cultural Development	15,256	1	583	-	1,419	6
Northern Science and Circumpolar Affairs	2,342	14	2,137	12	2,182	13
	84,135	31*	32,361	26	33,099	30

Of total expenditures in the Activity, 2.9% are attributable to personnel costs and 18.5% to other operating expenses. Grants and contributions will make up 78.6% of Activity expenditures.

* The 1992-93 Estimates include non-controlled person-years.

Figure 7: 1990–91 Financial Performance

thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Political Development–Territorial Affairs	29,498	11	29,035	15	463	(4)
Social–Cultural Development	1,419	6	1,478	5	(59)	1
Northern Science and Circumpolar Affairs	2,182	13	1,907	11	275	2
	33,099	30	32,420	31	679	(1)

Explanation of Change: The difference between the actual expenditures and Main Estimates is associated with hospital and medicare costs in the territories greater than the funding provided in the Main Estimates, and increased expenditures under the contributions to native organizations to consult and be consulted on issues related to their interests.

Performance Information and Resource Justification:

Political Development – Territorial Affairs: This sub–Activity focuses on the relationships between the Department and the governments of Yukon and the Northwest Territories, and provides financial assistance for the operation of the Office of the Commissioner of Yukon Territory. Policies and plans are prepared with respect to northern political development, the transfer of provincial–type responsibilities from other federal departments to the territorial governments, and the management of fiscal relations, including the Transfer Payments to the Territorial Governments Program. Financial assistance is provided to both territorial governments to cover the costs of hospital and medical care for status Indians and Inuit, and to the Yukon government to cover operating losses on specific Indian housing in Yukon. The sub–Activity also provides for the coordination of the implementation of the Inuvialuit Final Agreement and for Northern Affairs Program input to the northern land claims process.

The Northern Program's progress on transfer arrangements continues to be slow; little progress has been achieved in the development of a devolution schedule with either of the territorial governments. To some extent, this is attributable to federal constraint programs, delays in reaching final agreements through land claims negotiations, and constitutional issues.

During 1990–91, the sub–Activity provided input on the development of the three northern comprehensive claims, particularly with respect to the coordination of policy regarding program devolution, and to further political and constitutional development of the territorial governments. The various implementation tasks identified under the Inuvialuit Final Agreement were carried out and issues arising from this agreement were investigated and proposals for solutions developed.

Person–year resources were applied to the management of the Formula Financing Agreements and Transfer Payments to the Territorial Governments Program which, in 1990–91, amounted to $964.7 million.

Contributions to the territorial governments to assist in the provision of medical and hospital care to status Indians and Inuit are also managed by the sub–Activity. In 1990–91, $23.7 million was spent for this purpose.

Figure 8: Indian and Inuit Health Care Contributions (millions of dollars)

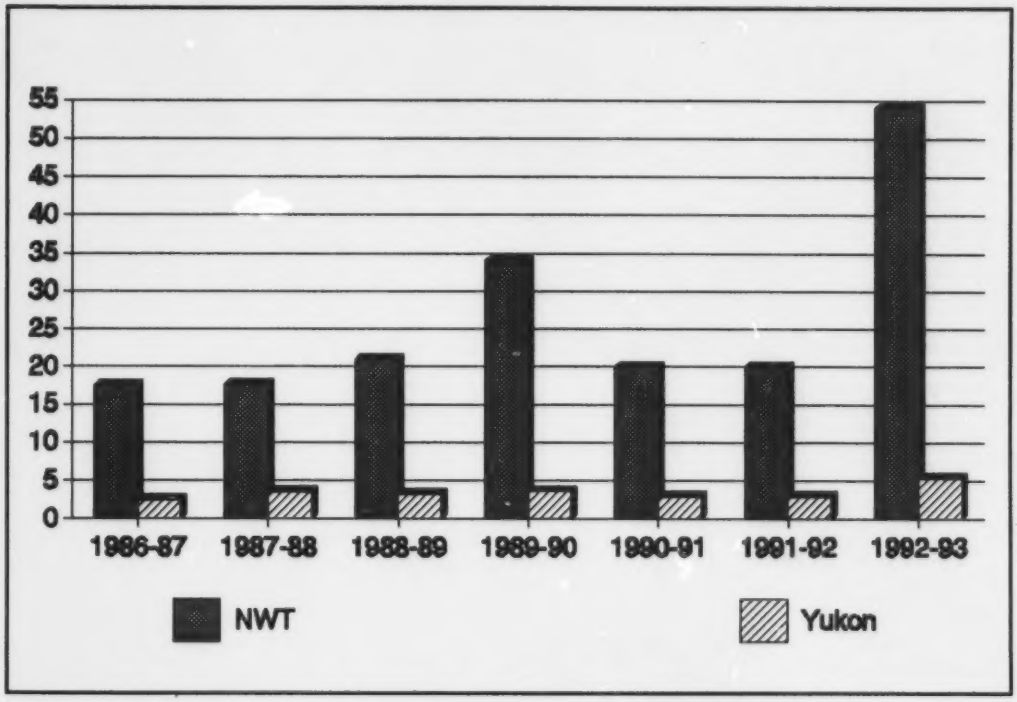

Social–Cultural Development: This sub–Activity supports Inuit counselling in southern Canada and provides financial assistance to aboriginal organizations to enable them to develop positions on political, economic and social issues. In addition, DIAND has assumed the responsibility for the Northern Air Stage Subsidy provided to Canada Post Corporation for the shipment of food and other items by air to remote communities throughout northern Canada.

In 1990–91, 12 contributions totalling $175,000 were made to northern native associations to allow them to carry out research and consultation on the development of positions on a wide variety of political, economic and social issues. The sum of $80,000 was provided to Tungasuvvingat for Inuit counselling in southern Canada.

During 1991–92, a payment of $3.3 million was made to Canada Post Corporation for the Northern Air Stage Subsidy. In 1992–93, this subsidy will amount to $15 million.

Northern Science and Circumpolar Affairs: This sub–Activity focuses on the development of international circumpolar cooperation and implementation of science and science–related programs and policies, both national and international in scope, for Canada's North. These programs and policies provide a national focus for Canadian northern scientific and technological development, reinforce and strengthen Canada's presence, as well as Canada's unique role and participation in the circumpolar world, and foster and engender awareness of northern science amongst Canada's youth and academic institutions. Developments in the foreign North, of a socio–economic, technical, environmental or political nature, are monitored in terms of their significance and impacts on Canada.

The Northern Scientific Training Program provides support each year to more than 30 Canadian universities for a total grant base of $748,000. The Program assists Canadian universities in providing scientific training that gives professional experience in the Canadian North to advanced students, and encourages them to develop a commitment to northern work.

During 1992–93, activities include the establishment of a Canadian Polar Information System to monitor scientific and technological developments in the circumpolar North, the review of existing cooperation mechanisms and consideration of new bilateral cooperation arrangements with other circumpolar countries, the continuation of the implementation of the Canada–U.S.S.R. Agreement on Cooperation in the Arctic and the North, and the ongoing support in the establishment of an Arctic Council.

B. Economic Development and Resource Management

Objective

To promote sustainable economic development in the northern territories; effectively manage the water, mineral, forest and land resources; maintain the ecological integrity of the northern environment and encourage the transfer of provincial-type responsibilities to territorial governments.

Description

The Activity provides for the development of policies, legislation and programs to promote economic growth and diversification; to increase native participation in the northern economy; to procure socio-economic benefits for the North from resource development; to monitor developments in the North and coordinate action at the federal level related to transportation infrastructure; to promote the development of northern natural resources and, through environmental research, regulation and monitoring, ensure minimal environmental impacts from resource development. Plans are established and agreements are negotiated and implemented to transfer specific sectoral programs to the territorial governments.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 50.3% of total 1992-93 Northern Affairs Program's Estimates and 87.9% of the total person-years.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Economic Development Policy and Planning	626	9	877	9	432	8
Economic Programs	15,415	11	9,664	11	4,801	8
Resource Management	57,219	373	37,572	336	43,947	322
Environmental Management	8,747	36	12,832	51	2,315	16
Regional Support Services	7,031	74	8,030	101	8,694	87
	89,038	503	68,975	508	60,189	441

Of total expenditures in this Activity, 36.4% are attributable to personnel costs and 38.8% to other operating expenses. Grants and contributions constitute 22.9% and capital 1.9%.

Figure 10: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Economic Development Policy and Planning	432	8	1,056	7	(624)	1
Economic Programs	4,801	8	22,002	11	(17,201)	(3)
Resource Management	43,947	322	39,156	332	4,791	(10)
Environmental Management	2,315	16	1,661	12	654	4
Regional Support Services	8,694	87	8,219	77	475	10
	60,189	441	72,094	439	(11,905)	2

Explanation of Change: The difference between the actual expenditures and Main Estimates results mainly from the transfer of the Northern Roads Program, where funds were frozen pending formal transfer through the Transfer Payments Program; the transfer of IEDP Program to the Indian and Inuit Affairs Program; delay in the completion of the Northern Land Use Planning in Yukon; and goods not received by year end in the Yukon region, with the cost of equipment ordered less than anticipated.

Performance Information and Resource Justification:

Economic Development Policy and Planning: This sub–Activity provides for the formulation of economic policies, plans and strategies for northern economic development, including intra–governmental liaison and negotiation, and for the planning of a northern transportation infrastructure.

Discussions leading to new coordinated and cost–shared federal–territorial programming that will address the economic development priorities of both the federal and the territorial governments commenced in 1990.

Since the roads program has been transferred to the territorial governments, there is a residual responsibility for future new roads although there is no budget left. Canada and the Northwest Territories are working on this problem and others through participation in the Canada/Northwest Territories Transportation Coordinating Committee, which meets twice annually to coordinate federal/territorial transportation initiatives in the N.W.T.

Economic Programs: Programs that provide direct economic benefits are established and implemented. Federal northern regional development programming is coordinated and delivered in both territories in conjunction with other government departments and territorial governments. Economic Development Agreements are negotiated with each territory, and economic development project proposals are analyzed to maximize benefits to northerners, such as training, employment, participation of local business, and equity participation.

Discussions leading to new coordinated and cost–shared federal–territorial programming that addresses the economic development priorities of both the federal and territorial governments commenced in 1990. These discussions resulted in the signing of a Canada–N.W.T. Economic Development Agreement

(EDA) on February 20, 1991, and a Canada–Yukon EDA on May 7, 1991. Cost shared (70:30) programming Cooperative Agreements are signed pursuant to these framework agreements.

In 1990–91, Canada and the Yukon government signed and implemented a one–year agreement on economic programming worth $2.8 million. In the N.W.T., $1.9 million of program funding was provided through DIAND's four subsidiary agreements in the final year of the Canada–N.W.T. EDA.

To date on the NAADM Project, construction is complete at the 11 long–range radar sites and at 27 of the 36 short–range radar sites. The remaining nine sites will be completed in 1992. Of the four airports in the N.W.T. that are being upgraded to Forward Operating Locations to accommodate periodic deployment of NORAD fighter aircraft on training exercises, construction at Yellowknife and Iqualuit will be completed by the end of 1992, with Rankin Inlet and Inuvik to be completed by the end of 1993. Program staff working in the Department of National Defence continue to manage contracts that contain significant northern benefits. To date, approximately 160 northerners have been employed and $100 million has been spent directly in the North.

A review of the continuing need for the Development Impact Zone (DIZ) groups was completed in 1990–91, concluding that continuing support for these groups is merited in conjunction with financial assistance from northern industry and the Government of the N.W.T.

The Northern Affairs Program has also fostered more diverse regional economic development through a variety of other means. An example is the promotion of co–operative and native development corporations. There are currently 32 native–owned and operated co–operatives in the North. These co–operatives employ approximately 300 native people full–time and had 1989 revenues of more than $40 million. Recommendations made as a result of the evaluation of the Arctic Co–operatives Area Manager Program were implemented with a view to improving program effectiveness. At present, Arctic Co–operatives Ltd is in the process of developing a plan to accelerate the transition to self–sufficiency after 1990–91. Support for northern co–operatives in 1991–92 and beyond is being managed by the Indian and Inuit Affairs Program and integrated with the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy (CAEDS).

Resource Management: This sub–Activity provides for the formulation of policies and legislation for the development of renewable and non–renewable resources and for the protection and enhancement of native interests in the fur industry throughout Canada. Sound management of the northern lands, water, mineral and oil and gas resources, and Yukon forest resources, is achieved through the administration of acts and regulations that involve the processing of applications from companies, communities and individuals for legal rights to access and use resources, administration of rights in good standing, and inspections to ensure compliance with the terms and conditions of access or use. In addition, resource inventories are compiled and geological services are provided to the mining industry. The sub–Activity also includes responsibility for preparing for and fighting forest fires in Yukon and the negotiation and support of a wildlife co–management agreement.

Forest Management: For the third year in a row, Yukon experienced a high level of forest fire activity. A total of 187 fires were fought this season, which was 15% above the ten–year average. Significant problems were experienced this year with urban interface fires, which are either in, adjacent to, or threaten communities. Estimated expenditures for the 1991 fire season are $6.5 million. Timber revenues for Yukon amounted to $10,588.62.

The volume of wood cut in Yukon in 1990–91 was 81,783 cubic metres. A forest inventory of southwest Yukon was completed. Photo interpretation mapping and sample plot work were commenced for the forest resources in south–central Yukon. A forest management plan for southeast Yukon was initiated, using Economic Development Agreement funding and cooperative management with the Kaska First Nation, the Government of Yukon and the Northern Affairs Program.

The Forest Fire Protection Program includes funds for both pre–suppression and suppression. The pre–suppression budget includes the fixed funds required to maintain a basic firefighting capability. The

suppression budget includes the additional funds required to fight fires as they occur. Suppression expenditures depend on the level of fire activity in each fire season.

Figure 11: Funds Allocated for Fire Management

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast 1991–92	Actual 1990–91
Pre–suppression	3,050,000	3,031,600	3,138,947
Suppression	6,500,000	6,567,100	6,481,400
	9,550,000	9,598,700	9,620,347

Figure 12 depicts trends over a five–year period for Yukon Territory.

Figure 12: Number of Fires Fought and Area Burned in Protected Areas of Yukon Territory

	Area protected (km^2)	Number of fires	Area burned (ha)*	Area burned per fire (ha)	Area burned as percentage of protected area %
1987	145,040	90	73	1	.00
1988	145,040	89	452	5	.00
1989	145,040	173	107,674	622	.74
1990	145,040	128	108,000	843	.74
1991	145,040	123	63,164	513	.43
Average	145,040	120.6	55,872	396	.39

* Note: 100 ha = 1 km^2

Water Management: Authority to amend the Northern Inland Waters Act was obtained in 1988–89. Drafting the Bill and final public consultation continued throughout 1989–90. The Yukon Mining Advisory Committee was established in August 1990 to advise the Minister on the Draft Bill. Introduction of the Bill in the House of Commons is proposed for early 1992.

A draft master agreement for transboundary water management in the Mackenzie River Basin was negotiated by the Mackenzie River Basin Committee. The draft agreement was presented in a public consultation workshop in Yellowknife in December 1991. An interim bilateral agreement for the Saskatchewan – Northwest Territories has also been reached between negotiators for the Department, the N.W.T. government and Saskatchewan. Negotiations for similar bilateral agreements with British Columbia were initiated, and the negotiations with Alberta were renewed. The Department and the N.W.T. government are preparing for a public consultation exercise in the N.W.T. with aboriginal groups and other interest groups.

The Yukon and Alsek River Basin Agreements were signed by British Columbia, the Government of Yukon and the federal ministers of DIAND, DOE and DFO on March 7, 1991.

In the offshore, the strategic plans for oil spills were reviewed through a government–industry–Inuvialuit task force established under the Beaufort Sea Steering Committee.

The N.W.T. Slave River Environmental Quality Monitoring Program continued and was expanded in 1991–92. The study is designed to provide baseline information on levels of contaminants in water, suspended sediment and biota in the territorial portion of the Slave River Basin. A planning study for a similar program for the Liard River Basin was also initiated in 1991–92.

As part of the AES program, 14 new water quality monitoring stations were established in the Northwest Territories and Yukon Territory.

The Implementation Review Committee Placer Mining study continued through the summer of 1991. The objectives of the study are to determine the effect of placer mining on the fishery resource, with the goal of improving mining methods and regulation of the industry.

Figure 13: Number of Applications Processed, Approvals Issued and Inspections Conducted

	1989–90		1990–91	
	Y.T.	N.W.T.	Y.T.	N.W.T.
Water licence applications processed	171	23	150	25
Offshore regulatory approvals issued	N/A*	7	N/A*	–
Water inspections (inland)	102	–	730	76
Offshore inspections	N/A*	8	N/A*	–

* Yukon offshore waters are administered by the Yellowknife regional office.

Land Management: During 1990–91, work continued in support of various program transfer negotiations with the territorial governments with respect to land and facilities. Negotiations on the transfer of jurisdiction for land titles completed in 1989–90 were re–opened in 1990–91 to make changes consistent with and in recognition of new Formula Funding agreements. Further amendments to the Territorial Lands Regulations were made in response to consultations with territorial governments and native organizations. The regulations are targeted for passage by May 1992. Technical support and input were provided in the negotiation of land– and resource–related elements of the three northern comprehensive claims. In anticipation of eventual devolution of land management functions to the territorial governments, a program of legislative, policy and record modernization was continued, including the development of land management policies and procedures and the development and maintenance of a comprehensive inventory and management plan to promote sustainable development of granular resources (sand and gravel). Clean–up of wastes abandoned on DIAND lands in the North was carried out in 1990–91, with $138,000 being allocated to this activity. A longer–term, much larger program was developed as part of the Arctic Environmental Strategy announced in April 1991. Six new granular studies were initiated: one under the Northern Oil and Gas Action Program to prepare for northern hydrocarbon development; two providing background information for new granular management regimes; and three in support of the implementation of the Inuvialuit Final Agreement.

Figure 14: Land Transactions by Type

Transactions	1988–89		1989–90		1990–91	
	Y.T.	N.W.T.	Y.T.	N.W.T.	Y.T.	N.W.T.
Land Use Permits	209	169	242	191	256	191
Quarry Permits	113	113	110	136	160	199
Licences of Occupation	1	–	1	1	3	2
Leases	78	293	51	171	56	160
Agreements of Sale	29	8	30	–	19	–
Government Reservations	83	66	82	31	24	38
Orders in Council	51	18	59	17	18	13
Total	564	667	575	547	536	603

Land Use Planning: The Northern Land Use Planning Program for Yukon and the Northwest Territories was terminated effective April 1, 1991. Allowance was made for completion of the Greater Kluane Regional Plan in Yukon and the Mackenzie Delta – Beaufort Sea and Keewatin plans in the N.W.T. Greater Kluane was completed in August 1991, Keewatin in September 1991, and the Mackenzie Delta – Beaufort Sea in October 1991. The Department will initiate the approval process for those three plans. Land use planning is expected to resume through the land claims agreement as and when they are finalized.

The winding down of the Northern Land Use Planning Program resulted in the suspension of activities of the North Yukon Regional Planning Commission and the Denendeh Planning Commission.

The Lancaster Sound Regional Land Use Plan (approved October 1990) and accompanying poster plan were published and distributed.

Mines and Minerals Management: Despite a lower base metal pricing index than last year, the mineral production of both territories generated $1.44 billion in 1990. The mining industry also employed 2,760 people full–time in both territories, and approximately 700 people seasonally in placer mining in Yukon.

The mining activity program for 1990–91 focused on the Inter–governmental Working Group on the Mineral Industry (IGWG) Sub–Committee on Native Participation in Mining, Northern Mineral Policy, mine site rehabilitation, regulatory framework for mining in the territories, mine site clean–ups, defining the role of YMAC (Yukon Mining Advisory Committee), a far wider scope of involvement in joint federal initiatives (MEND and MERA committees), a continuing annual participation in the federal–provincial–territorial Mines Ministers' Conferences, and handling the residual infrastructure program responsibilities.

The program co–chaired an IGWG federal–provincial–territorial sub–committee that completed the second year of a multi–year study on native participation in mining. The Phase II report, "It Can Be Done", includes a number of practical tools designed to facilitate improved aboriginal participation in, and understanding of, the mining industry. This report was distributed in December 1991. Phase III will build on the results of the released study and survey exploration companies.

In 1992–93, efforts will continue to be focused on further implementation of the Northern Mineral policy, and the development of mine site rehabilitation regulations based on the previous year's work on the Mine Site Rehabilitation discussion paper. The process to develop a regulatory framework for mining land use regulations for Yukon continues with YMAC consultation. The year 1992–93 will also see the development of a Northwest Territories Mining Act in conjunction with the N.W.T. government. The year 1991–92 saw a wider scope of program involvement in joint federal ventures. Through the MEND

committee, DIAND helped to fund five environmental mining research studies, and the prediction is that 1992–93 will be as successful. In 1991–92, DIAND was also involved in the MERA committee and its commitment to achieve more national parks in the North while maintaining a balance between environment, northern economic needs and the mining industry. Other mining activities involve annual participation in the Mines Ministers' Conferences.

Mining is so economically important to the North that, as of December 31, 1990, there were nearly 83,317 mining claims in good standing in the North, covering approximately 4.5 million hectares of land. A total of nine year–round hardrock mines and approximately 194 placer mines and producers of aggregates produced approximately $1,448 million value in 1990. Royalties, revenues, fee lease rentals and placer royalties revenues approximated $10,638,116 in 1990–91. (See Figure 15 for northern territories mining production values).

Figure 15: Mining Production Values, Northwest Territories and Yukon Territory, 1986–1990 (millions of dollars)

	1986	1987	1988	1989[R]	1990[P]
N.W.T.	668.4	713.3	826.5	960.8	906.4
Yukon	176.3	426.0	492.3	532.3	541.1
Total	844.7	1,139.3	1,318.8	1,493.1	1,447.5

Source: EMR, INAC [R] = Revised [P] = Preliminary

Oil and Gas Management: The decision to integrate COGLA functions into NAP meant the creation of a new directorate, Northern Oil and Gas, with 13 person–years and $1,035,000 transferred from COGLA.

It is expected that there will be ongoing discussions with both territories with the objective of concluding Northern Accords during fiscal year 1992–93.

The pace of northern exploration and development continues to be slow, with 14 exploratory wells completed in 1990. The 1990 efforts added some 47.6 billion cubic metres of new natural gas resources, for a total of 556.8 billion cubic metres. Meanwhile, the total crude reserves were reduced, after revisions to previous estimates, by 15.7 million cubic metres, for a total of 344.1 million cubic metres. During 1991, expenditure levels are expected to be significantly lower than the $257 million recorded in 1989, primarily owing to the shut–down of Beaufort Sea exploration. Crude oil and natural gas production will continue at the 1990 levels. Industry holdings in the North continued to decline, with under 4 million hectares held in 132 licences.

The new oil and gas rights issuance initiatives were launched in early 1991; the first for Cameron Island, home of the Bent Horn oil discovery, and the second for the Beaufort Sea and Mackenzie Delta. No bids were received for the parcel located on Cameron Island; bids closed in late November 1991 for the four parcels posted in the Beaufort Sea –Mackenzie Delta. Three of these parcels are located in the Delta, where oil and gas rights were offered for the first time in 25 years.

Figure 16: Oil and Gas Exploration Expenditures ($ Million)

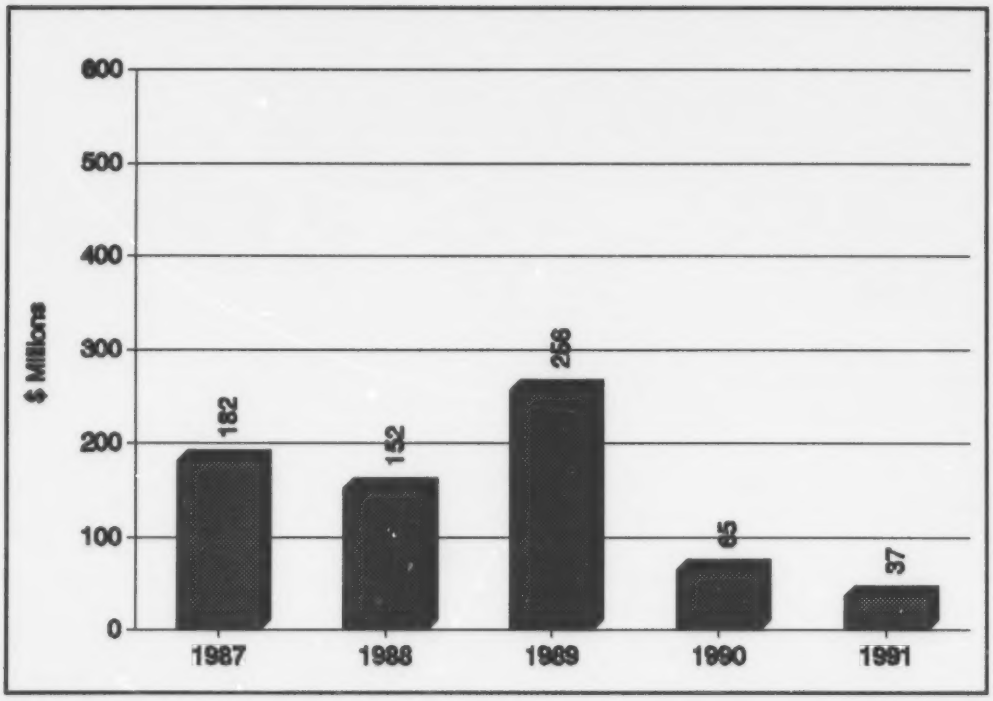

The Department continued to cost-share, with industry and the Government of the Northwest Territories, the funding for two community advisory committees (Development Impact Zone groups) dealing with oil and gas industrial development activities in the western N.W.T. A review of the continuing need for these DIZ groups was completed in 1990-91, concluding that continuing support is merited in conjunction with financial assistance from northern industry and the Government of the N.W.T.

Biological Resources: The federal government, along with interest groups, is actively working to protect and enhance the fur industry in Canada through the implementation of a comprehensive strategy. This involves the research and development of humane trapping systems, native trapper education, native economic development, and national and international education programs. Several successful fur-based native enterprises have been established by native organizations in an effort to increase the economic return from the industry to the native community. The industry, governments and the aboriginal organizations have cooperated in the promotion of the industry as a sustainable economic activity and one that is culturally important to the aboriginal peoples.

During 1990-91, agreements were negotiated with provincial and territorial governments and trapping associations, to provide trapper education and instructor programs to native and northern communities. Some 3,055 native trappers and instructors have received training during the last four years of this program.

Support was provided to aboriginal organizations to research and develop investment opportunities and fund applications to increase aboriginal involvement in the Canadian fur and seal leather industries. Efforts internationally, by External Affairs, DIAND, the Fur Institute of Canada and the national native organizations, were directed at countering the European Economic Community's proposal to ban the use of the leg-hold trap.

The five-year government fur industry program was independently evaluated. The results of this evaluation formed the basis of a multi-stakeholder workshop held in July 1991, which provided recommendations to the federal government on its future role in assisting the industry.

Research projects conducted in 1990-91 included a community- supported reindeer research program on the Belcher Islands as part of a management plan to promote the sustainable economic development of the local reindeer herd; a demographic modelling project, with the Canadian Wildlife Service, of the Porcupine caribou herd; and a polonium study in the food chain of wolves and caribou.

An interim Government-Inuit Wildlife Management Advisory Board for the eastern Arctic was supported with funding. Support was also provided to the Porcupine Caribou Management Board with respect to the Arctic National Wildlife Refuge and the proposed hydrocarbon development in Alaska. The implementation of the new placer mining regime continued in 1990-91 with the implementation of a three-year research program. Support was also provided for the implementation of the environmental impact screening and review provisions of the Inuvialuit Final Agreement.

Environmental Management: The sub-Activity provides for the determination and implementation of federal policies and procedures to ensure that northern development proceeds in an environmentally responsible manner and that the integrity of the northern environment is maintained. It promotes, sponsors and manages applied environmental research undertaken in support of Northern Affairs Program's resource management and regulatory responsibilities, and monitors the health of northern ecosystems.

A guide was developed for the Environmental Screening and Review Process to ensure compliance of the NAP activities, policies and regulations with the requirements of the EARP Guidelines Order. Work continued on ensuring that environmental assessment provisions are included in the comprehensive land claim agreements.

Review of the terrain and geotechnical performance of the Norman Wells pipeline in relation to the surrounding permafrost is ongoing, both to ensure the pipeline's integrity and to aid in decisions taken during the construction of any future Mackenzie Valley pipeline.

Work programs were developed and coordinated to achieve Canada's contributions to national and international initiatives being undertaken to assess the significance of the long-range transport of pollutants into the northern environment, subsequent accumulation at upper levels in the food chain, and the implications of these phenomena on the diets of northerners.

During 1991-92, work continued on the development of placer mining environmental guidelines for the N.W.T. Several projects were reviewed by the N.W.T.'s Regional Environmental Review Committee (RERC), including Paramount Resources Ltd. Cameron Hills Oil Development plan. Coordination of regional participation in various James Bay II initiatives was undertaken. Considerable effort was put into participating in the development of new environmental assessment legislation (Bill C-13).

In Yukon Territory, extensive attention was devoted to EARP screening of several major mine proposals (Vangorda and Mount Hundere developments and Mt. Skukum Mine Decommission Plan were completed; Canamax and United Keno Hill Mine plans for reopening and final abandonment were initiated) and to developing screening processes in the region to meet legal requirements. Intervenor funding was provided to assist the Ross River Dene Council in assessing the impact of mining on Dene traditional use of the Vangorda Plateau.

Discussions continued with the Government of Yukon and the Council for Yukon Indians on a new development assessment process for Yukon. The detailed process was agreed upon during 1990-91, concurrent with the umbrella final legislation.

Regional Support Services: Financial, administrative, personnel and communication services are provided to the Northern Affairs Program regions, primarily in support of resource management.

Compared with the 1992–93 Main Estimates of the Economic Development and Resource Management activity, the Regional Support Services sub–Activity accounts for 7.9%. Figure 17 depicts a five–year trend.

Figure 17: Regional Support Resources as a Percentage of Total Activity

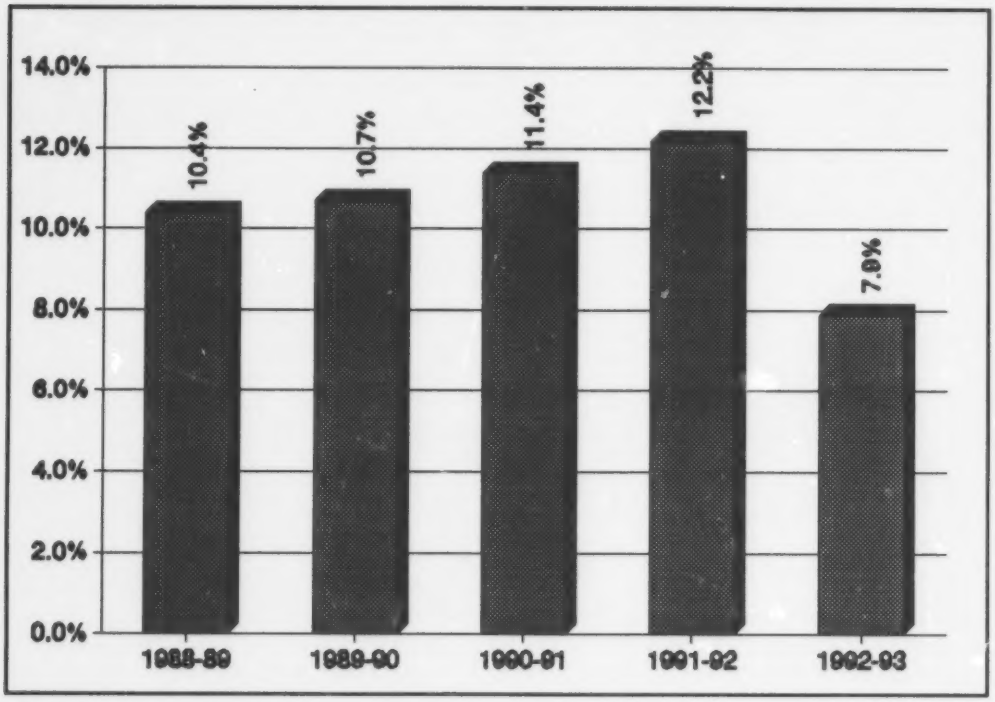

C. Canada Oil and Gas Lands Administration

Objective

To assure the safe and environmentally responsible development of frontier oil and gas through the application of an effective resource management system.

Description

The Canada Oil and Gas Lands Administration's (COGLA) primary mandate was to assure the safe and environmentally responsible development of frontier lands oil and gas resources.

The Activity prepared regulations and legislation; negotiated, disposed and managed oil and gas rights; approved development and production plans; supervised and regulated oil and gas activities; evaluated oil and gas potential; negotiated and monitored Canada benefits; set environmental conditions, including oil spill contingency plans; promoted applied research on oil and gas matters related to the approval process; and co-ordinated interdepartmental and intergovernmental co-operative resource management efforts.

COGLA was disbanded by a Ministerial decision on April 2, 1991. Approximately one third of its functions and associated resources were transferred to the National Energy Board in Calgary. Functions remaining with DIAND and EMR were reallocated to other Activity components within these departments – in DIAND to the Economic Development and Resource Management Activity in the Northern Affairs Program. Essentially there was no downsizing of the COGLA functions as a result of the dissolution.

To help the reader make the transition, and to ensure consistency with OCG's policy and good reporting practice, the following table has been prepared. It summarizes the distribution of resources among affected departments. For more information, the reader must refer to the Economic Development and Resource Management Activity under the Resource Management sub-Activity page 3-31.

Resource Summaries

The provision of resources for this Activity were the responsibility of both the departments of DIAND and EMR. The resources provided by DIAND are the focus of this document.

Figure 18: Transfer of Resources from COGLA

(thousands of dollars)		Main Estimates 1992-93	Forecast Distribution 1991-92	Actual Expenditures 1990-91	Main Estimates 1990-91
DIAND*	- P-Y	50	50	46	81
	- $	4,049	4,463	4,755	7,288
EMR	- P-Y	43	43	46	66
	- $	57,313	96,931	34,710	82,981
NEB	- P-Y	54	54	-	-
	- $	6,165	6,029	-	-
Totals	- P-Y	147	147	92	147
	- $	67,527	107,423	39,465	90,269

* Resources shown here have been included within the Economic Development and Resource Management Activity.

D. Program Management

Objective

To manage and direct the Northern Affairs Program through the period of transition that will result in the transfer of its provincial-type responsibilities to the territorial governments, the transfer of its federal responsibilities to other federal departments and the consequent winding down of the Program.

Description

The Activity provides for the management and executive direction of the Program, through the offices of the Senior Assistant Deputy Minister and the Directors General (Headquarters and Regional); for planning and support services, including drafting services and the coordination of special events, such as tours of the North by foreign dignitaries; for the comprehensive analysis of the North resulting in the development of long term objectives and strategies for the Program; and for the coordination of federal interests as they relate to the northern dimension of Canada's foreign policy and the strengthening of Canadian Arctic sovereignty.

Resource Summaries

This Activity accounts for 2.1% of the total 1992-93 Northern Affairs Program's Estimates and 7.0% of the total person-years.

Figure 19: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Program Management	2,205	22	2,241	22	4,132	24
Program Policy and Coordination	1,467	18	1,354	18	1,250	18
	3,672	40	3,595	40	5,382	42

Of total expenditures in this Activity, 75.3% will be attributable to personnel costs, 24.4% to other operating costs and 0.3% to capital.

Figure 20: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Program Management	4,132	24	2,639	23	1,493	1
Program Policy and Coordination	1,250	18	1,345	18	(95)	0
	5,382	42	3,984	41	1,398	1

Explanation of Change: The difference between the actual expenditures and Main Estimates is associated with the Program's share of Common Services costs, increase in travel costs and research contracts, and the cost of establishing the Beaufort Sea Steering Committee and its related administrative costs.

Performance Information and Resource Justification

Program Management: Through the offices of the Senior Assistant Deputy Minister and directors general (headquarters and regional), advice and management support is provided to the Minister and Deputy Minister and executive direction to program managers, to achieve program objectives. Provision is also made for support services, policy development, development of the NAP corporate transfer, and monitoring and analysis of NAP budget and resource management.

One basic indicator of performance is the change over time in the proportion of total program expenditures that is accounted for by the Activity. Figure 21 shows that in 1991–92, the Program Management Activity will constitute 3.4% of the total expenditures and 7.0% of the total person–years of the Program.

Figure 21: Program Management Activity Expenditures and Person-Years as a Percentage of Total Program

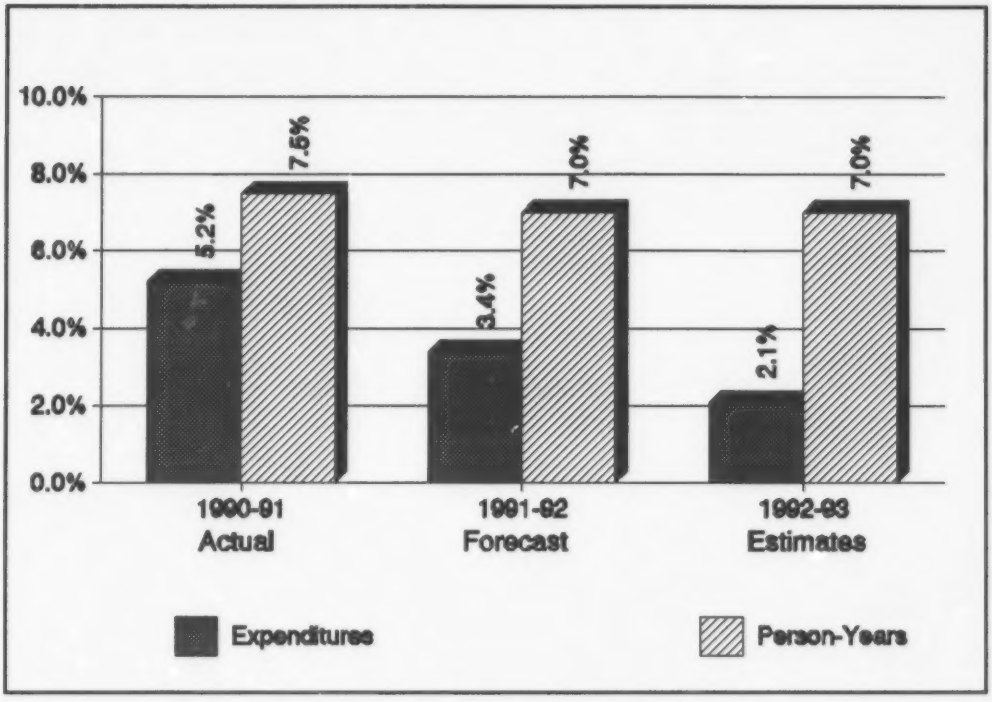

As a result of the federal government's commitment to transfer provincial-type responsibilities to the territorial governments, together with government-wide downsizing objectives, the Program's employee complement has steadily declined in recent years. Figure 22 shows the Program's person-year complement for the six-year period ending 1992-93.

Figure 22: Program Person-Year Complement

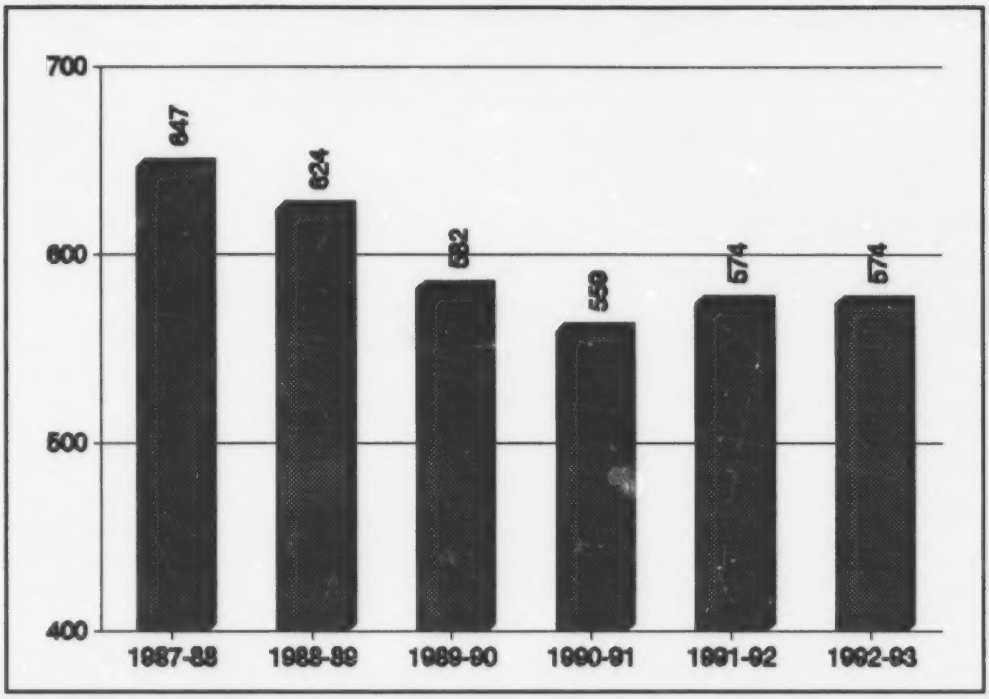

Another relevant measure of Program Management performance is the level of employment of individuals from the Special Concerns Groups. Figure 23 displays the percentage of employees from the recognized groups.

Figure 23: Special Concerns Group Employment

	1990-91	1991-92
Aboriginal	12%	12%
Females	46%	48%
Disabled	2%	2%

Program Policy and Coordination: The sub-Activity contributes to the management of the Northern Affairs Program by developing long-term objectives for northern development (Northern Political and Economic Framework), and by analyzing, formulating, coordinating and implementing strategies for pursuing these objectives. The sub-Activity will serve to provide continuing coordination and direction to the management of ongoing federal arctic interests and the development of a Claims Implementation Secretariat.

Analysis of the fiscal capacity and tax effort of the territorial governments, which was completed in 1989, was reflected in new federal-territorial fiscal arrangements. The second phase of producing a more informative and analytical Annual Northern Expenditure Plan was undertaken during 1989-90. "Northern Indicators", a quarterly series of statistical reports, was prepared and distributed to departmental staff, other government departments and non-government organizations.

During 1990-91, advice and assistance was provided by the Department and other federal departments on implementation of the Government's sovereignty work program aimed at enhancing arctic sovereignty. During 1989, the publication Looking North: Canada's Arctic Commitment, which highlights the federal government's policies in the North, was released. The sub-Activity will continue to serve as the focal point within the Department for the coordination of arctic sovereignty issues.

Expenditures in 1992-93 will continue to support the development of policies and programs spanning a broad range of political and economic issues, and to provide a focus for the Department's policy for the air parcel subsidy provided by the Government to Canada Post Corporation, in international trade and in tax reform. The northern data base will be expanded, updated and disseminated through "Northern Indicators" and other statistical reports. The Annual Northern Expenditure Plans for 1990-91 and 1991-92 were completed.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

The Northern Affairs Program's Estimates for 1992–93 are $176,845,000 and are presented in Figure 24.

1. Financial Requirements by Object

Figure 24: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Personnel			
Salaries and Wages	28,068	26,414	20,159
Contributions to Employee Benefit Plans	4,491	4,179	4,645
Other Personnel Costs	5,013	3,091	8,877
	37,572	33,684	33,681
Goods and Services			
Transportation and Communications	8,670	4,642	5,174
Information	1,020	546	656
Professional and Special Services	15,809	8,737	9,521
Rental	13,259	6,839	8,057
Repair and Upkeep	1,530	1,911	925
Utilities, Materials and Supplies	6,120	3,549	3,796
Other Subsidies and Payments	4,588	819	2,930
	50,996	27,043	31,059
Total Operating Expenditures	88,568	60,727	64,740

Figure 24: Details of Financial Requirements by Object (Continued)

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Capital			
Construction and Acquisition of Land, Buildings and Works	**624**	1,045	934
Construction and Acquisition of Machinery and Equipment	**1,100**	1,811	1,614
Total Capital Expenditures	**1,724**	2,856	2,548
Transfer Payments	**86,553**	41,348	36,137
Total Budgetary	**176,845**	104,931	103,425
Non–Budgetary	**–**	–	(202)
Total Program	**176,845**	104,931	103,223

2. Personnel Requirements

The Northern Affairs Program's personnel costs of $37,572,000 account for 21.2% of the total 1992–93 expenditures. This includes statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 25 provides a breakdown of person–years by Activity, and Figure 26 shows the person–years and annual average salary by category.

Figure 25: Person–Year Requirements by Activity

	Estimates 1992–93	Forecast 1991–92	Actual 1990–91
Political, Scientific, Social and Cultural Development	**31**	26	30
Economic and Resource Management	**503**	508	441
Canada Oil and Gas Lands Administration	**–**	–	46
Program Management	**40**	40	42
	574	574	559

Figure 26: Details of Personnel Requirements

	Person-Years * Controlled by Treasury Board				
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Current Salary Range	**1992-93 Average Salary Provision**
Management	**26**	34	30	61,500 - 138,300	**81,997**
Scientific and Professional	**114**	126	120	18,310 - 125,100	**59,212**
Administration and Foreign Service	**161**	137	133	14,810 - 77,182	**50,482**
Technical	**90**	86	84	13,679 - 85,094	**42,597**
Administrative Support	**140**	146	149	16,163 - 47,383	**28,396**
Operational	**41**	43	41	16,989 - 70,723	**33,674**
	572	572	557		

	Other Person-Years Not controlled by Treasury Board				
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Current Salary Range	**1992-93 Average Salary Provision**
Executive	**2**	2	2	44,300 - 165,500	**96,750**

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group as at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 27 presents a summary of all grant and contribution expenditures of the Northern Affairs Program. A brief description of grants and contributions not in the Estimates for 1992-93 but still active in the current forecast year is included.

Figure 27: Details of Grants and Contributions

(dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast Expenditures 1991-92	Actual Expenditures 1990-91
Grant:			
Political, Scientific, Social and Cultural Development			
Grants to Canadian universities and institutes for northern scientific research training	**748,000**	748,000	748,000
Grant to Association of Canadian Universities for Northern Studies for the purpose of coordinating the northern scientific activities of Canadian universities	**100,000**	100,000	100,000
Grant in the form of an award to the person judged to have made an outstanding contribution in the field of northern science	**5,000**	5,000	5,000
Economic Development and Resource Management			
Grant to the Yukon Conservation Society to promote the conservation of the natural resources of the territory	**20,000**	20,000	20,000
Grant to the Canadian Arctic Resources Committee for the purpose of promoting the independent analysis of northern issues and the proposals of government and industry relating to these issues	**-**	-	100,000

Figure 27: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	**Estimates 1992–93**	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Grants of $20,000 to the Yukon Chamber of Mines; and $20,000 to the Northwest Territories Chamber of Mines to assist in the operation of prospector's training courses and the maintenance of permanent offices for the purposes of educating and assisting all persons interested in searching for mineral deposits	**40,000**	40,000	40,000
Grant to the Territories Accident Prevention Association	**5,000**	5,000	5,000
Grant to the Yukon Prospector's Association	**2,000**	2,000	2,000
Grant to the Klondike Placer Mining Association	**10,000**	10,000	10,000
Grant to the 12th National Northern Development Conference	**5,000**	–	–
Total Grants	**935,000**	930,000	1,030,000
Contributions			
Political, Scientific, Social and Cultural Development			
Contributions to the Government of the Northwest Territories for health care of Indians and Inuit	**54,009,000**	20,009,000	20,347,894
Contributions to the Government of the Yukon Territory for health care of Indians	**5,338,000**	2,896,000	3,365,160
Contributions to the Government of the Yukon Territory for low income rental–purchase housing	**208,000**	308,000	208,000
Contributions to northern native associations to enable them to research and carry out projects in support of their interests and to enable them to consult and be consulted in matters related to northern development	**99,000**	503,333	174,299
Contributions to the Inuit Art Foundation for the purpose of assisting Inuit artists and artisans from the Northwest Territories, Northern Quebec and Labrador in the development of their professional skills and marketing of their art	–	–	509,000

Figure 27: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Contributions for Inuit counselling in the South	**80,000**	80,000	80,000
Contributions to the territorial governments and native organizations for the purpose of implementing the Inuvialuit Final Agreement	**5,471,000**	4,713,570	4,218,141
Contribution to the Canadian Regional Office of the Inuit Circumpolar Conference	**100,000**	160,000	100,000
Contribution to the Association of Canadian Universities for Northern Studies for the Third National Students Conference.	–	50,000	–
Economic Development and Resource Management			
Contributions to the Government of the Yukon Territory in relation to the Canada/Yukon Economic Development Agreement	–	–	1,135,026
Contributions to the Government of the Northwest Territories in relation to the Canada/N.W.T. Economic Development Subsidiary Agreements	–	–	1,155,994
Contributions to the Government of the Yukon Territory and the Government of the Northwest Territories in relation to the Canada/Yukon and Canada/N.W.T. Economic Development Agreements	**12,536,000**	7,274,000	–
Contribution to the Community Advisory Committee	**88,000**	88,000	84,790
Contribution to the Council for Yukon Indians to assist in training and employment liaison for native people	**55,000**	55,000	55,000
Contribution for the Canadian Interagency Forest Fire Centre	**9,000**	9,000	10,971
Contribution to encourage and support the direct participation of the territorial governments and northern native organizations in the Northern Land Use Planning Program	–	536,470	2,565,052

Figure 27: Details of Grants and Contributions (Continued)

(dollars)	**Estimates 1992–93**	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Contributions to the territorial governments for the Northern Oil and Gas Action Program (NOGAP)	**1,598,000**	973,000	690,453
Contribution to the Porcupine Caribou Management Board	**15,500**	15,500	15,300
Contributions to aboriginal and non-aboriginal organizations to aid in the protection and development of the fur industry	**–**	610,000	193,796
Contribution to the Inter-jurisdictional Caribou Management Board	**15,000**	15,000	15,000
Contributions to native and other groups to enable them to prepare for and participate in the public review of hydrocarbon transportation proposals	**97,000**	118,770	183,467
Contributions to the Governments of the Northwest Territories and Yukon Territory and other recipients in relation to the Arctic Environmental Strategy	**5,900,000**	2,003,680	–
Total Contributions	**85,618,500**	40,418,323	35,107,343
Total Grants and Contributions	**86,553,500**	41,348,323	36,137,343

4. Revenue

Figure 28 illustrates the sources of revenue for the Northern Affairs Program.

Figure 28: Revenue Analysis

(thousands of dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast Revenues 1991-92	Actual Revenues 1990-91
Revenue Credited to the Consolidated Revenue Fund			
Land Use Fees	**797**	797	886
Quarrying Royalties	**55**	50	67
Timber Permits	**10**	10	26
Water Rental and Licences	**23**	23	4
Canada Mining			
- Fees	**214**	214	234
- Leases	**301**	301	492
- Royalties	**5,235**	5,235	8,075
Coal Leases	**18**	18	41
Yukon Quartz Mining	**696**	696	1,348
Yukon Placer Mining	**224**	224	225
Oil and Gas Royalties	**40,005**	6,091	9,056
Oil and Gas Forfeitures	**-**	-	186
Oil and Gas Leases	**-**	-	22
Northern Social Research Division, Rental of WASRC Facilities			
- Living Accommodation and Services	**1,248**	1,248	671
Other Fees	**-**	-	76
Proceeds From Sales	**-**	-	134
Refund of Previous Year's Expenditures	**-**	-	1,039
Other Non-Tax Revenue	**-**	-	584
Return on Investments	**-**	-	4,766
	48,826	14,907	27,932

5. Net Cost of Program

The Northern Affairs Program's 1992–93 Estimates include only those expenditures to be charged to the Department's voted appropriations and statutory payments. Other cost items as well as revenue must also be included when considering the actual costs to operate the Program.

Figure 29: Total Cost of the Program for 1992–93

(thousands of dollars)	**1992–93 Estimates**	Other Costs	Total Cost	Less: Revenue	**Net Cost**	Net Cost 1991–92
Northern Affairs Program	**176,845**	2,841	179,686	48,826	**130,860**	59,650

The adjustments made to the estimated operating expenditures to arrive at a total net cost include $1,697,851 for accommodation provided without charge by Public Works Canada, other services provided without charge by other departments amounting to $1,143,641 and, inclusion of all revenues generated by the Program and credited to the Consolidated Revenue Fund. Included in the 1992–93 Estimates are the costs for accommodation provided by this Department amounting to $648,900.

Transfer Payments to the Territorial Governments Program

1992–93 Expenditure Plan

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992–93 – Part II of the Estimates 4–3
B. Use of 1990–91 Authorities – Volume II of the Public Accounts 4–4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992–93
1. Highlights 4–5
2. Summary of Financial Requirements 4–5

B. Recent Performance
1. Review of Financial Performance 4–6

C. Background
1. Introduction 4–7
2. Mandate 4–7
3. Program Objective 4–7
4. Program Description 4–7
5. Program Organization for Delivery 4–7

D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 4–8

E. Program Effectiveness 4–8

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Transfer Payments 4–9

Details of Spending Authority

A. Authorities for 1992–93 – Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992–93 Main Estimates	1991–92 Main Estimates
	Transfer Payments to the Territorial Governments Program		
45*	Transfer Payments to the Government of the Yukon Territory	**223,253**	230,127
50*	Transfer Payments to the Government of the Northwest Territories	**822,244**	810,579
	Total Program	**1,045,497**	1,040,706

Votes – Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992–93 Main Estimates
	Transfer Payments to the Territorial Governments Program	
45	Transfer Payments to the territorial governments – Transfer Payments to the Government of the Yukon Territory listed in the Estimates	**223,253,000**
50	Transfer Payments to the territorial governments – Transfer Payments to the Government of the Northwest Territories listed in the Estimates	**822,244,000**

* Funds for 1991–92 were appropriated under Votes 40 and 45.

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992–93 Main Estimates Budgetary Transfer Payments	**Total**	1991–92 Main Estimates
Transfer Payments to the Territorial Governments	1,045,497	**1,045,497**	1,040,706

B. Use of 1990–91 Authorities – Volume II of Public Accounts

Vote (dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
Budgetary			
Vote 40 – Transfer Payments to the Government of the Yukon Territory	194,157,000	216,752,000	**216,752,000**
Vote 45 – Transfer Payment to the Government of the Northwest Territories	727,338,000	747,918,137	**747,918,137**
Total Program	921,495,000	964,670,137	**964,670,137**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992–93

1. Highlights

The level of grants to the governments of the Yukon and Northwest Territories is determined by a formula.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1 is a financial summary of the Program. The Northern Affairs Program provides the person–years to support this Program.

Figure 1: Financial Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Change
Grants to Yukon	223,253	230,127	(6,874)
Grants to N.W.T.	822,244	810,579	11,665
	1,045,497	1,040,706	4,791

Explanation of Change: The increase of $4,791,000 in the 1992–93 requirements over the 1991–92 forecast results mainly from the following:

Government of the Yukon Territory:

- formula driven increase, adjustment for population growth, program transfers and adjustment for prior years estimate of revenues $(6,874,000)

Government of the Northwest Territories:

- formula driven increase, adjustment for population growth, program transfers and adjustment for prior years estimate of revenues $11,665,000

B. Recent Performance

1. Review of Financial Performance

Figure 2: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91		
	Actual Expenditures	Main Estimates	Change
Grants to Yukon	216,752	194,157	**22,595**
Grants to N.W.T.	747,918	727,338	**20,580**
	964,670	921,495	**43,175**

Explanation of change: The difference between actual expenditures and the Main Estimates of $43,175,000 or 4.7% is attributable to the following items:

Government of the Yukon Territory:

- adjustment for prior years estimates of eligible revenues, escalator and transfer of the Roads Program $22,595,000

Government of the Northwest Territories:

- adjustment for prior years estimates of eligible revenues, escalator and transfer of the Roads and the B&C Airport programs $20,580,000

C. Background

1. Introduction

This Program provides grants to assist the governments of the Yukon Territory and Northwest Territories in the provision of a full range of public services for their residents. It is administered by officials of the Northern Affairs Program.

These grants are required due to the high cost of providing government services in Northern Canada and the relatively small yield of tax revenues generated in these sparsely populated, developing regions.

2. Mandate

The mandate of the Minister of Indian Affairs and Northern Development for the Transfer Payments to Territories Program is derived from the Department of Indian Affairs and Northern Development Act, 1970. Authority for transfers is contained in the Annual Appropriation Act.

3. Program Objective

To transfer funds to the territorial governments in accordance with agreements entered into by the Minister of Finance with the approval of the Governor in Council on behalf of the Government of Canada and the Minister of Finance of the Yukon and Northwest Territories on behalf of their respective governments.

4. Program Description

The funding level determination process has changed from negotiation to a more global formula–based funding mechanism for 1985. Formula financing transfers are calculated from an approved expenditure base and will be adjusted annually as a result of four factors:

- growth of provincial–local expenditures;
- population growth of the territories relative to national growth;
- territorial revenue capacity; and
- certain other program transfers to territorial governments.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Program has one Activity for planning and administration of transfers, and two sub–Activities, one for each territory.

Organization Structure: The Program utilizes the staff resources of the Northern Affairs Program of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The two sub–Activities are Transfer Payments to the Government of Yukon Territory and Transfer Payments to the Government of the Northwest Territories.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The amount of the grants is determined by a formula based on growth in provincial and municipal government expenditures in other jurisdictions of Canada and on the capacity of the Yukon and Northwest territories to generate their own revenues.

E. Program Effectiveness

A new five-year Formula Financing Arrangement commenced on April 1, 1991. The original formula has been refined to include a population growth factor and an adjustment to the territorial revenue side to measure territorial revenue raising capacity assuming a tax rate somewhat more comparable to those of the provinces.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Transfer Payments

The Transfer Payments to the Territorial Governments Program expenditures for 1992–93 are in the form of non–accountable grants.

Figure 3: Details of Transfer Payments

(thousand of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Grants to:			
Yukon	223,253	230,127	216,752
N.W.T.	822,244	810,579	747,918
	1,045,497	1,040,706	964,670

Administration Program

1992–93
Expenditure Plan

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992–93 – Part II of the Estimates 5–3
B. Use of 1990–91 Authorities – Volume II of the Public Accounts 5–5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992–93
1. Highlights 5–6
2. Summary of Financial Requirements 5–7

B. Recent Performance
1. Highlights 5–9
2. Review of Financial Performance 5–12

C. Background
1. Introduction 5–12
2. Mandate 5–13
3. Program Objective 5–13
4. Program Organization for Delivery 5–13

D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 5–14
2. Initiatives 5–14
3. Update on Previously Reported Initiatives 5–15

E. Program Effectiveness 5–16

Section II
Analysis by Activity

A. Executive Direction 5–17
B. Finance and Professional Services 5–19
C. Human Resource Management 5–22
D. Communications 5–24

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 5–26
2. Personnel Requirements 5–27
3. Transfer Payments 5–29
4. Net Cost of Program 5–29

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992–93 – Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992–93 Main Estimates	1991–92 Main Estimates
	Administration Program		
1	Program expenditures	**42,984**	45,099
(S)	Minister of Indian Affairs and Northern Development – Salary and motor car allowance	**51**	51
(S)	Contributions to employee benefit plans	**4,696**	4,458
	Total Program	**47,731**	49,608

Votes – Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992–93 Main Estimates
	Administration Program	
1	Administration – Program expenditures	**42,984,000**

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates					
	Budgetary					
	Authorized * Person-Years	Operating	Capital	Transfer Payments	Total	1991-1992 Main Estimates
Executive Direction	82	7,372	16	-	7,388	7,261
Finance and Professional Services	360	26,549	145	509	27,203	29,437
Human Resource Management	139	8,564	18	-	8,582	8,706
Communications	46	4,554	4	-	4,558	4,204
	627	47,039	183	509	47,731	49,608
1991-1992 Person-Years	607					

* See figure 16, page 5-28, for additional information on person-years. Authorized person-years include only those controlled by the Treasury Board.

B. Use of 1990–91 Authorities – Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
Administration Program			
Vote 1 – Program expenditures	42,337,000	47,138,200	46,353,608
(S) – Minister of Indian Affairs and Northern Development – Salary and motor car allowance	49,400	49,825	49,825
(S) – Contributions to employee benefit plans	4,230,000	4,538,000	4,538,000
(S) – Refunds of amounts credited to revenue in previous fiscal years	–	98	98
Total Program	46,616,400	51,726,123	50,941,531

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992–93

1. Highlights

During 1992–93, the Administration Program will

- Follow an in–depth professional evaluation of its communications products and implement a program of improving their effectiveness and efficiency (see page 5–16).
- Undertake a survey of Canadian attitudes on native issues and publish the results (see page 5–15).
- Continue implementation of new personnel initiatives recommended by working groups established under the Deputies' Council for Change dealing with employee development, morale and productivity, and implementation of the various strategies for people outlined in the PS 2000 White Paper.
- Implement strategies to improve the recruitment, retention and advancement of the special concerns groups (see page 5–15).
- Implement new systems to support departmental programs, such as Trust Fund Management, Environmental Protection Support, Screener (a decision support tool to aid federal government departments in applying the initial phases of the Environmental Assessment and Review Process [EARP] guidelines), Ministerial Document Tracking, and Departmental Library System.
- Prepare a revised Informatic Vision Document. In the past, Management Services Branch has produced two documents identifying the strategy for informatics within the Department. The third document in the series will review the results and adjust the strategic vision based on the changing business and technological environment.
- Complete a Threat/Risk Assessment on all applications running on Hewlett–Packard equipment at Headquarters. This information will be incorporated in the Business Resumption Plan and the Security Procedures.
- Continue development of the Information Management Strategy (see page 5–10).
- Implement the Annual Corporate Information Management Plan (see page 5–10).
- Implement a new Departmental Resource Management System that will incorporate the Department's core and peripheral financial systems as well as provide access to and retrieval of non–financial and financial information (see page 5–15).
- Review the operational planning framework in accordance with the departmental reorganization and the changing relationship with Indian peoples.
- Implement a total Quality Control Process for the Department's transfer payments.
- Implement a new Corporate Manual System to provide policy and procedural direction to departmental staff on a full range of subjects that are the responsibility of the Administration Program.

- Implement new automated systems to enhance the procurement of goods and services and the management and control of departmental movable assets.

- Implement an automated records management system.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Summary by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Change	For Details See Page
Executive Direction	7,388	7,001	387	5–17
Finance and Professional Services	27,203	31,201	(3,998)	5–20
Human Resource Management	8,582	8,845	(263)	5–23
Communications	4,558	4,681	(123)	5–24
	47,731	51,728	(3,997)	
Person–Years *:				
Controlled by Treasury Board	627	630	(3)	
Other	10	10	–	
	637	640	(3)	

* See figure 16, page 5–28 for additional information on person–years.

Explanation of change: The major items contributing to the net reduction of $3,997,000 or (7.7%) between the 1992–93 requirements and the 1991–92 forecast include:

Executive Direction:

- Budget reduction 1991–92 $(260,100)

Finance and Professional Services:

- Increase in person–years (1991–92) $(760,400)
- Systems development and maintenance (DRMS) 1991–92 $(2,080,000)
- Budget reduction 1992–93 $(1,279,000)

Human Resource Management:

- Person–year realignment 1991–92 $(380,000)

Communications:

- Person-year realignment 1991-92 $(123,000)

Explanation of 1991-92 forecast: The 1991-92 forecast is $2,120,000 or 4.3% more than the 1991-92 Main Estimates of $49,608,000 (see details of Spending Authorities page 5-3). The difference is the result of the following major items

- Transfer of 23 person-years from Northern Affairs Program (see page 3-10) $1,457,000
- Reductions in salary and other operating budgets ($1,780,000)
- Systems development and maintenance (DRMS) $2,080,000
- Additional operating requirements $362,893

Figure 2: Gross Expenditure by Activity (Percentage Distribution 1992-93)

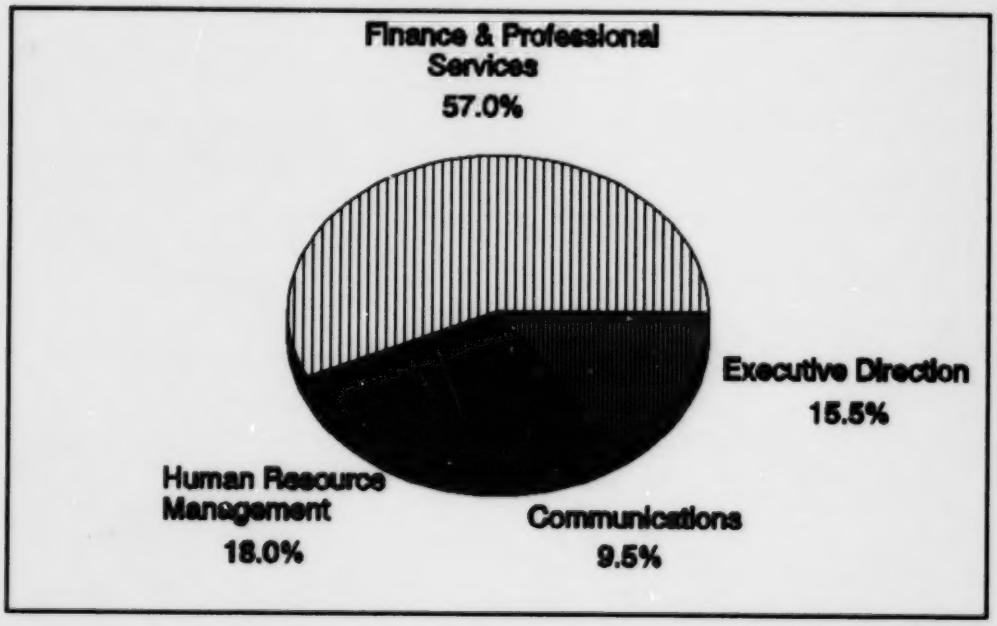

Figure 3: 1992–93 Distribution of Gross Expenditures by Object

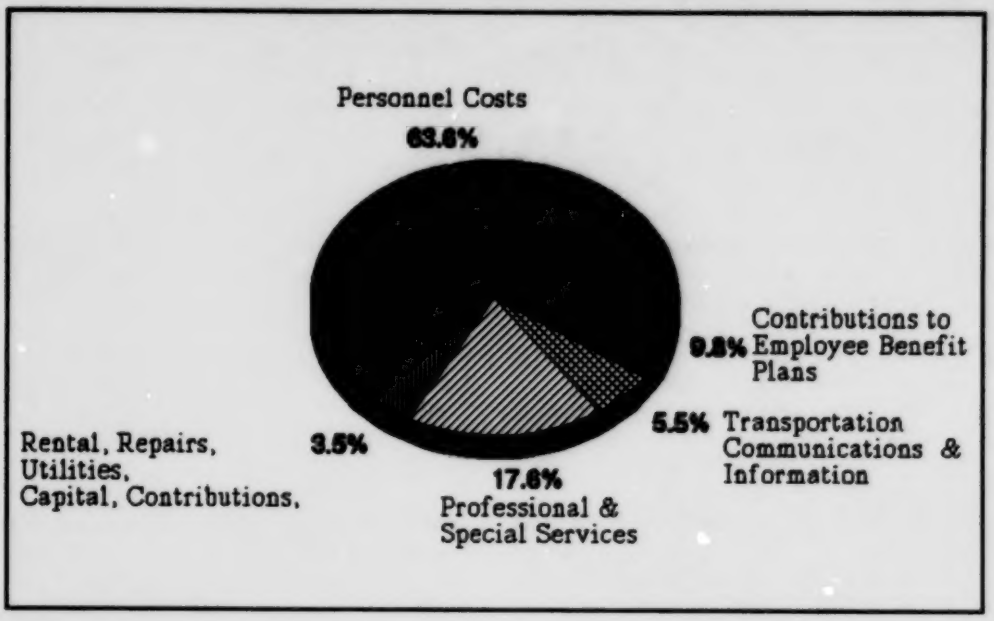

B. Recent Performance

1. Highlights

Highlights of the Administration Program's performance during 1990–91, including work extending into 1991–92, are as follows

- The Program continued to enhance its capacity to analyze the public environment and furnish greater insight to the Department about the interests and concerns of Canadians. The results of several opinion polls were published and an enhanced media analysis capacity was developed.

- The Program continued work on a program of evaluations, with results expected in the new fiscal year, aimed at assessing the effectiveness of its products in meeting the information needs of its client groups, and began the process of implementing this plan.

- The Program completed six evaluations of departmental programs and four special projects. The special projects included follow-up analysis to the four-part comprehensive evaluation study of the effects of Bill C-31 on registrants and bands (report tabled in Parliament in December 1991) and a review of the development of Service Standards within the Department. In addition, the Program initiated nine other evaluation requirements. The Program also provided advice and assistance to departmental staff in undertaking policy reviews and special studies such as the Aboriginal People Post-Censal Survey.

- 6,593 training occurrences were provided during the 1990–91 fiscal year at a cost of $2.9 million.

- In 1990–91, 249 employees were affected by either downsizing, program transfers or reorganization, in addition to 316 carried over from the previous year; work-force adjustment programs limited involuntary layoffs to only 13 employees (2.3% of 565).

- To ensure a highly skilled and experienced work force capable of meeting present and future challenges, a new strategy for staff training and development was implemented that includes the identification of training and development needs separate from the employee performance review exercise and the preparation of individual employee training plans.

- A new employee performance review process was implemented to help employees reach their full potential and to foster good communication between supervisors and employees. It is based on mutual goal setting by employees and their supervisors, and includes informal and formal meetings to assess progress.

- A system to review executive-level supervisors' performance by subordinates was implemented to provide supervisors with objective and constructive feedback, and to help them develop and maintain superior management skills.

- Several new awards were developed to recognize exemplary achievements, excellence and innovation within the Department.

- The Indian Art Centre acquired 43 fine-art objects -- the first acquisitions since 1984 -- and also established a small gallery for the display of native fine art.

- In keeping with the need to improve its work and better support the departmental agenda and priorities, the departmental audit branch has developed a mission statement, which states that "the audit branch exists to help the Deputy Minister and his managers solve problems and take advantage of opportunities within their authority".

- To comply with the new policy on information management emanating from the Treasury Board, Management Services Branch (MSB) had been asked to develop an Information Management Strategy (IMS) and a corporate Information Management Plan (IMP):

  - Information Management Strategy: MSB is pursuing the development of coordinated information management objectives and strategies based on the Department's objectives and priorities, which will define the mission for information management over the next three to five years. Once the IMS is endorsed by senior management, it is expected to remain in effect for the planning period unless the Department's mission changes. The IMS will be reviewed annually to ensure that it continues to accurately reflect the Department's objectives and mission;

  - corporate Information Management Plan: The corporate IMP is an annual priorized action plan in terms of a moving three- to five-year window on the organization's coordinated information management program. The plan is developed in coordination with the annual Multi-Year Operational Plans.

- A national implementation of electronic mail continues (1,500 employees have been trained and installed on E-Mail). This enables departmental employees to exchange messages from microcomputer to microcomputer across the country.

- The Management of Government Information Holdings (MGIH) Project was started. Treasury Board's policy enunciates the Government's intention to manage all information holdings as a corporate resource to support effective decision-making and meet operational requirements. At a later date, Management Services Branch will re-examine this area to ensure that the planning and management of the Department's information holdings (informatics and non-informatics) and supporting architecture are coordinated and developed jointly within the various sectors in the Department. While no time frame has been dictated by Treasury Board, it is anticipated that it will require from five to seven years to fully implement the MGIH policy in DIAND.

- Development of new automated systems to support departmental programs was continued, to enhance service, increase productivity and reduce computer costs; for example, Indian Land Registry, Guaranteed Loan Management, Post Secondary Education and Water Quality Information System.

- New telecommunications hardware and circuits, and new XL minicomputers, were installed in all headquarters and regional offices to allow all personal computers to access electronic mail and the minicomputers for the Departmental Resource Management System application.

- All existing systems were converted to the new minicomputers.

- Several Local Area Networks (LANS), which connect personal computers in order to share information, were installed. Work will continue into 1992–93.

- The Telecommunications Directive and Procedures, together with the Security Directive and Procedures, was published.

- A Business Resumption Plan was prepared to develop and test contingency plans to ensure the prompt recovery of systems that could be affected by adverse events.

- The Service Quality Improvement Project to improve the quality and level of services provided by MSB to the departmental user communities is ongoing in 1992–93.

- A project was initiated to improve data telecommunications access and provide the means to connect all departmental employee workstations in headquarters, regional offices and their districts to one large network. Phase I resulted in the installation of "Develcon Data Switches" at headquarters and various regional offices. Phase II connected the regional districts to the network and configured all the switches across the country to communicate with each other.

- The Department's capacity to manage transfer payments effectively was improved by:

  - establishing a quality assurance capacity for transfer payments; and

  - continuing to consolidate and improve our agreements to better recognize our relationships with Indian communities.

2. Review of Financial Performance

Figure 4: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91		
	Actual Expenditures	Main Estimates	Change
Executive Direction	8,139	7,012	1,127
Finance and Professional Services	30,123	27,022	3,101
Human Resource Management	8,469	8,652	(183)
Communications	4,211	3,930	281
	50,942	46,616	4,326
Person–Years *: Controlled by Treasury Board	630	599	31
Other	11	8	3
	641	607	34

* See figure 16, page 5–28 for additional information on person–years.

Explanation of change: The net deficit of $4,326,000 is attributable to higher–than–anticipated salary requirements, the preparation of the Minister's report on the impacts of the 1985 amendments to the Indian Act, projects incurred as a result of the Deputies' Council for Change, and additional informatics requirements.

C. Background

1. Introduction

The Administration Program is the focal point in the Department for control of financial, human and material resources. As well, the Program is the principal departmental contact with several other government agencies, such as the Privy Council Office, the Treasury Board Secretariat, the Comptroller General, the Office of the Auditor General of Canada, Public Works Canada and the Public Service Commission, and is responsible for communication with parliamentarians, clients and the general public.

The Program ensures departmental coordination of policy issues and provides liaison with Parliament, Cabinet policy committees, other federal departments and other levels of government. Functions include strategic and financial planning, informatics, material management, and ministerial correspondence and briefings. The Program also conducts evaluations and internal audits in accordance with Treasury Board policy.

The Administration Program provides the Department's operating programs with policy direction and coordination, central advisory services, administrative services and functional guidance in finance, human resources and technical services. The Program's activities differ from the administration activities

carried out by the Indian and Inuit Affairs and the Northern Affairs programs in that their activities directly support program management and line operations.

2. Mandate

The Administration Program provides policy direction and support to the Indian and Inuit Affairs Program, whose mandate is based on the Indian Act, and to the Northern Affairs Program, whose mandate is set out in various acts and regulations pertaining to Yukon and the Northwest Territories. The Department's overall responsibilities are defined in the Department of Indian Affairs and Northern Development Act, 1970 (as amended).

3. Program Objective

To ensure the efficient and effective management of the Department and its programs in a manner that is responsive to its mandate, ministerial and parliamentary priorities, central agency directions and the overall needs of the Department's clients.

4. Program Organization for Delivery

Organization Structure: The Administration Program is divided into four Activities: Executive Direction, Finance and Professional Services, Human Resource Management, and Communications, all of which are located in the departmental headquarters.

Figure 5: 1992-93 Resources by Organization/Activity ($000)

	ADM Finance & Professional Services		DG Executive Support Services*		DG Human Resource Management		DG Communi-Cations		Totals	
	$000	PYs	$000	PYs	$000	PYs	$000	PYs	$000	PYs
-Executive Direction			7,388	92					7,388	92
-Finance and Professional Services	27,203	360							27,203	360
-Human Resource Management					8,582	139			8,582	139
-Communications							4,558	46	4,558	46
Totals	27,203	360	7,388	92	8,582	139	4,558	46	47,731	637

* The funds shown under the Director General Executive Support Services includes those allocated for the Minister and the Minister of State, their exempt staff, the Deputy Minister, and both Associate Deputy Ministers.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Administration Program is the focal point for policy and administrative coordination within the Department. As such, the breadth and sensitivity of the Department's mandate make the Administration Program's operating environment exceptionally complex.

Working within the legal framework of 46 federal statutes and 13 treaties, the Minister is responsible for a complete range of governmental functions and services for specific constituencies: Indian and Inuit peoples, and the North generally.

This presents a departmental challenge of broad scope. For example, the Administration Program must establish and monitor the systems to administer more than 1,500 contribution agreements with Indian governments, with provincial and territorial governments, and with other organizations, as well as approximately $331 million in direct departmental spending managed through 11 regional and 35 field offices. These systems must deal with a capital program with an annual budget in excess of $432 million for capital acquisitions and construction, and a budget of $163 million for the operation and maintenance of physical assets, which are implemented by various means such as contribution arrangements and Alternative Funding Arrangements with Indian Bands by Public Works Canada. The Administration Program has reduced its person-years from 975 to 627 over the period of 1985-86 to 1992-93.

Leadership must also be provided with reference to the basic changes likely to affect the Department and its role over the next several years in its continuing emphasis and support of Indian and Northern self-government and economic development. In this difficult environment, the Program plays a key role in ensuring that the Minister, the Minister of State and senior management are well supported through appropriate planning, budgetary and accountability processes and improved advisory and support services.

2. Initiatives

During 1992-93, the Program will

- Implement new Executive Support Services funding terms and conditions of the Research Funding Division in response to recommendations from the evaluation completed in 1991-92.

- Promote enhanced recruitment and employee development initiatives for aboriginals and other members of special concerns groups. This will help achieve and maintain departmental representation rates.

- Finalize the implementation of a new organizational structure designed to improve service delivery to our clients. This exercise includes the analysis of job tasks and the rewriting of job descriptions for more than half of the existing positions within the Department.

- Develop and implement a People Management Program for first-line supervisors that focuses on effective communication, leadership, team-building and coaching skills.

- Implement a newly designed orientation program to be included as mandatory training for all new employees joining the Department.

- Plan, develop and implement communications initiatives to support the Ministers in defining and developing a new relationship with aboriginal people, aimed at achieving progress specifically related to the four pillars of the native agenda:

  - specific, comprehensive and treaty land entitlement claims;

- economic and social conditions on reserves;
- the relationship between aboriginal peoples and governments; and
- the concerns of Canada's aboriginal peoples in contemporary Canadian life.

- Develop and implement jointly with Operating Programs (PWC) a computerized Environmental Screening System adapted for DIAND projects.
- Implement a new decentralized Departmental Resource Management System that will incorporate the Department's core and peripheral financial systems as well as provide access to and retrieval of non-financial and financial information.
- Participate in the development of an alternative methodology for the allocation of capital funding to self-governing bands. This project is a joint initiative, involving the Self-Government Sector, the Indian Services Sector, and the Finance Branch.
- Develop the operating budget framework which will come into effect April 1, 1993.
- Develop and implement a Salary Management System in support of the operating budget regime.

3. Update on Previously Reported Initiatives

During 1991-92, the Program

- Promoted enhanced recruitment and employee initiatives for aboriginals and other members of special concerns groups by:
  - undertaking a study to identify and examine the various dimensions and issues related to the recruitment, retention and advancement of aboriginal people within the Department;
  - developing and implementing a new Native Post-Secondary Recruitment Program and implementing the Public Service Commission's new Management Trainee Program; these activities resulted in the recruitment of 10 native graduates;
  - increasing the representation of each of the special concerns groups by 1%; aboriginal employees now represent 20% of the total departmental population, women 57%, visible minorities 5% and disabled persons 3%;
  - promoting the various developmental programs available to aboriginal employees; during the year, a total of 184 employees participated, including 99 on the Native Development Program, 70 on the Indian and Inuit Recruitment and Development Program and 15 on the Special Assignment Pay Plan;
  - placing 39 employees on educational leave, of which 26 were women and/or 16 were aboriginal.
- Issued, on a monthly basis, Native Agenda Newsletters communicating to the public progress on the Native Agenda.
- Issued, as required, communiqués and backgrounders announcing major initiatives under the Native Agenda.

- Developed other communications materials, such as a book and video to support Native Agenda communications activities.

- Continued the implementation of the Asset Condition Reporting System, through completion of the data collection phase and system design improvements, to support IIAP planning function.

- Continued the development of the new Departmental Resource Management System, which will be implemented during the 1992–93 fiscal year.

- Put on hold the development of a microcomputer–based Management Information System pending the implementation of the new Departmental Resource Management System (DRMS).

- Participated in the development of a long–term costing model to generate resource requirements for various policy options resulting from the review of the on–reserve housing program. The costing model was developed during the 1991–92 fiscal year in collaboration with the Indian Services Sector, QASR, Technical Services, and the Canada Mortgage and Housing Corporation.

E. Program Effectiveness

The performance of the Administration Program may be viewed best in terms of the specific aspects of the individual Program activities described in Section II, Analysis by Activity, as well as evaluations conducted on the Program and listed below. The Program provides central management and support services to the Department and contributes directly to the effectiveness of the operating programs.

In keeping with Treasury Board requirements, an evaluation of the distribution services of the Communications Program is required. The distribution services of the Branch cover all methods, media and systems used to disseminate departmental information both internally and externally.

The study will examine the extent to which target audiences are clearly and appropriately defined and the extent to which the roles, objectives and authorities for distribution systems are clearly defined and consistent with departmental communications objectives. Cost–effectiveness will also be addressed.

The evaluation will be conducted in two phases. The first phase will identify and describe the rationale, systems and target audiences for distribution. Phase II will address the remaining issues of effectiveness and alternatives.

In 1990, Communications Branch sponsored the development of an evaluation framework study to help identify and priorize specific communications strategies, tools and outputs for evaluation. The two departmental periodicals, Intercom and Transition, were among the items identified. Intercom was introduced to improve communications within the Department, while Transition is the Department's external periodical designed to inform Indians, Inuit, northerners, mainstream and native media, other government departments and the general Canadian public about current departmental policy and program initiatives.

This evaluation will assess the extent to which these periodicals support departmental communications objectives and will analyze the effectiveness of these publications in delivering relevant information to target audiences, including client satisfaction with quality, timeliness and usefulness of each medium, as well as the cost–effectiveness of the production and distribution systems used.

Section II
Analysis by Activity

A. Executive Direction

Objective

To ensure that the executive direction provided to the Department corresponds to the Ministers' priorities and reflects the overall needs of clients, Parliament, Cabinet, central agencies and departmental managers with respect to financial and human resource management, strategic planning, relations with Parliament and central agencies, approval and promulgation of relevant policies, accountability for results, program evaluation and ministerial correspondence and briefings.

Description/Resource Justification

The Executive Direction Activity is divided into two sub-Activities as illustrated in Figure 6.

Executive Direction: This sub-Activity is responsible for the person-years and related expenses for the Minister, the Minister of State, and their exempt staff; the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, and the immediate support staff of their offices.

Executive Support Services: This Branch is the central link between the Programs and the Ministers' offices on such matters as Cabinet submissions, parliamentary relations, and ministerial briefings and correspondence. It is also responsible for program evaluation, administration and management of claims research funding for specific and comprehensive claims. Although administered by Executive Support Services, the claims funding support funds are displayed in the Indian and Inuit Affairs Program, Comprehensive Claims (see page 2-37) and the conduct of special projects for the Deputy Minister.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 15.5% of the total 1992-93 Administration Program's Estimates and 13.1% of the person-years.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Executive Direction	3,935	46	3,642	30	4,495	33
Executive Support Services	3,453	46	3,359	46	3,644	49
	7,388	92*	7,001	76	8,139	82

* The 1992-93 Estimates include non-controlled person-years.

Of total expenditures in this Activity, 77.1% relates to personnel costs and the remainder to other operating costs, most of which are for professional and special services.

Figure 7: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Executive Direction	4,495	33	3,607	38	**888**	(5)
Executive Support Services	3,644	49	3,405	46	**239**	3
	8,139	82	7,012	84	**1,127**	(2)

Explanation of change: The expenditures of $1,127,000 over the Main Estimates were due mainly to additional salary requirements and funding required for the preparation of the Minister's report to Parliament on the impacts of the 1985 amendments to the Indian Act (Bill C–31).

B. Finance and Professional Services

Objective

To strengthen internal accountability and to satisfy parliamentary and central agency requirements by controlling and improving the quality of the expenditure management and review processes; and to provide financial, administrative, management, technical and contract services facilitating the efficient and effective management and operation of departmental programs.

Description/Resource Justification

The area of Finance and Professional Services is divided into the five sub-Activities illustrated in Figure 8. The Assistant Deputy Minister (ADM), Finance and Professional Services, is the departmental comptroller and is specifically responsible for the Department's financial and administrative processes. As a result of departmental reorganization the resource allocation and information management functions of the Indian and Inuit Affairs Program will be consolidated within the Finance and Professional Services Activity. This is expected to result in efficiency, better quality information and reduced information requirements of First Nations and regional offices.

Finance: This branch develops and implements financial policy and monitors its application; develops and implements accounting and budgeting systems designed to support the financial management and financial administration of the Department; and provides analysis and objective advice on program policies, plans and operations, with emphasis on their resource implications.

Management Services: This branch is the focal point for providing all automated data processing, related technical support services, and management of information holdings and central administrative and logistical services throughout the Department, as well as the Indian and Inuit Art programs. It is also responsible for ensuring compliance with two major government information management policies in the Department: Management of Information Technology, which aims to ensure that information technology is used as a strategic tool to support government priorities and program delivery, to increase productivity, and to enhance service to the public; and Management of Government Information Holdings, which aims to ensure cost-effective and coordinated management of federal government information holdings. It is also responsible for the management of the Department's Emergency Preparedness and Security programs.

Technical Services and Contracts: Engineering, architectural and technical services are provided under a service agreement by a headquarters dedicated unit of Public Works Canada. The services include national direction and support to the implementation of the Department's Capital Program, the operation and maintenance of on-reserve or departmental assets, the Fire Protection and Prevention Program, the Emergency Preparedness Program and the transfer of technology and service delivery responsibility to Indian organizations. Direct professional and technical support services are provided to program managers at headquarters and in regions.

The Contracts Directorate provides functional direction and advisory services related to the administration of consulting and non-consulting services contracts in addition to training concerning this activity. Direct contracting services are provided to headquarters units in the area of management and professional services, as well as in temporary help procurement.

Departmental Audit: As part of the Administration Program, the Departmental Audit Branch performs comprehensive, compliance and special audits of departmental programs and functions, and assesses economy, efficiency and effectiveness of the management framework in achieving results. The Branch reports audit results and recommendations to the Departmental Audit and Evaluation Committee, and provides assurance on the adequacy and effective implementation of the management framework to the Deputy Minister and senior management.

Also, the Branch monitors and coordinates the development and implementation of action plans that address recommendations made by the Branch, the Auditor General and the Public Accounts Committee.

Legal Services: This branch provides legal advice and services to the management of the Department. Resources provided to this branch are utilized primarily for the payment of salaries for support staff and expenditures related to the operation and maintenance of the office. All counsel within this office are employees of the Department of Justice.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 57.0% of the total 1992-93 Administration Program's Estimates and 57.4% of the person-years.

Figure 8: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Finance	11,621	130	7,738	123	8,370	123
Management Services	11,666	186	15,874	202	13,899	202
Technical Services and Contracts	423	8	4,144	8	3,984	11
Departmental Audit	2,818	22	2,785	22	3,201	19
Legal Services	675	14	660	14	669	13
	27,203	360	31,201	369	30,123	368

Of total expenditures in this Activity, 70.0% relates to personnel costs, 1.9% to contributions and 28.1% to other operating costs, most of which are for professional and special services.

Figure 9: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Finance	8,370	123	6,978	118	1,392	5
Management Services	13,899	202	12,409	192	1,490	10
Technical Services and Contracts	3,984	11	4,320	8	(336)	3
Departmental Audit	3,201	19	2,888	22	313	(3)
Legal Services	669	13	427	9	242	4
	30,123	368	27,022	349	3,101	19

Explanation of change: The expenditures of $3,101,000 over the Main Estimates were attributed mainly to additional salary requirements owing to branch reorganizations, increased native recruitment initiatives and increased requirements for informatics.

C. Human Resource Management

Objective

To ensure the effective use of human resources in the achievement of the Department's objectives and the personal objectives of its employees.

Description/Resource Justification

Functional Management: Human Resource Management assists management in effectively planning to meet the Department's human resources requirements. Functional direction and policy frameworks are provided at the corporate and regional levels, with a focus on increased delegation of authority from central agencies. Human Resource Management offers services to minimize the adverse impacts of the downsizing and devolution activities on employees. Monitoring is carried out for all personnel operations throughout the 11 regions in the Department.

Operations: Human Resource Management assists managers with the acquisition, development and maintenance of a qualified work force. Services are provided to managers in the National Capital Region and nationally for delegated and specific non-delegated actions such as those in the management category.

Special Concerns: This sub-Activity assists in improving management's capability to plan and manage its human resources effectively. It also assists in minimizing the negative impacts on employees and organizations of the devolution process. With the addition of 249 cases, 565 employees, or 13.6% of the Departmental population, were affected by work-force adjustment during 1990-91. The two major thrusts of this sub-Activity are:

Native Development: Human Resource Management administers several special recruitment and development programs, including the Indian and Inuit Recruitment and Development Program. This program enables managers to recruit, train and develop native people for appointment at the middle and senior levels in the Department.

Employment Equity: The Employment Equity Program helps managers improve representation of the special concern groups: natives, women, visible minorities and disabled persons.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 18.0% of the total 1992-93 Administration Program's Estimates and 22.2% of the person-years.

Figure 10: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93		Forecast Expenditures 1991–92		Actual Expenditures 1990–91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Functional Management	717	7	692	7	964	12
Operations	5,253	82	5,368	86	4,864	85
Special Concerns	2,612	50	2,785	52	2,641	47
	8,582	139	8,845	145	8,469	144

Of the total expenditures in this Activity, 88.1% relates to personnel costs and the remainder to other operating costs, most of which are for professional and special services.

Figure 11: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Functional Management	964	12	378	5	586	7
Operations	4,864	85	5,456	84	(592)	1
Special Concerns	2,641	47	2,818	50	(177)	(3)
	8,469	144	8,652	139	(183)	5

Explanation of change: The $183,000 surplus was attributable to the deferral of several projects in order to fund other departmental priorities.

D. Communications

Objective

To ensure that the public receives information about the policies, programs and services of the Department; and that the concerns and interests of the public are taken into account in the formulation and implementation of departmental policies and programs.

Description/Resource Justification

The Communications branch has three main roles:

- to inform DIAND's client groups about the policies, programs and activities of the Department;
- to inform all Canadians about Indians, Inuit and the North; and
- to provide the Government and the Department with feedback on the interests and concerns of Canadians with respect to DIAND's responsibilities. In addition, the Branch provides functional direction to communications officers in all regions.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 9.5% of the total 1992-93 Administration Program's Estimates and 7.3% of the person-years.

Figure 12: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast Expenditures 1991-92		Actual Expenditures 1990-91	
	$	PY	$	PY	$	PY
Communications	4,558	46	4,681	40	4,211	36

Of total expenditures in this Activity, 60.0% relates to personnel costs and the remainder to other operating costs.

Figure 13: 1990–91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990–91					
	Actual Expenditures		Main Estimates		Change	
	$	PY	$	PY	$	PY
Communications	4,211	36	3,930	35	281	1

Explanation of change: The $281,000 overexpenditure was owing primarily to additional salary requirements and projects incurred as a result of the Deputies' Council for Change.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

The Administration Program's expenditures are presented in Figure 14.

1. Financial Requirements by Object

Figure 14: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Personnel:			
Salaries and Wages	**29,350**	29,586	29,246
Contributions to Employee Benefit Plans	**4,696**	4,458	4,538
Other Personnel Costs	**984**	1,076	2,480
	35,030	35,120	36,264
Goods and Services:			
Transportation and Communications	**1,681**	1,706	1,982
Information	**961**	672	1,099
Professional and Special Services	**8,406**	12,083	9,529
Rentals	**240**	449	229
Repairs and Upkeep	**256**	521	267
Utilities, Materials and Supplies	**460**	470	715
Other Subsidies and Payments	**5**	15	(193)
	12,009	15,916	13,628
Total operating expenditures	**47,039**	51,036	49,892

Figure 14: Details of Financial Requirements by Object (Continued)

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Capital:			
Construction and Acquisition of Machinery and Equipment	183	183	1,050
Transfer Payments	509	509	–
Total Expenditures	47,731	51,728	50,942

2. Personnel Requirements

The Administration Program's personnel costs of $35,030,000 account for 74.5% of total operating expenditures. This includes statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 15: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1992–93	Forecast 1991–92	Actual 1990–91
Controlled Person-Years			
Executive Direction	82	76	82
Finance and Professional Services	360	369	368
Human Resource Management	139	145	144
Communications	46	40	36
	627	630	630
Other			
Executive Direction	10	10	11

Figure 16: Details of Personnel Requirements

	Person-Years * Controlled by Treasury Board				
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Management	**24**	26	26	61,500 - 138,300	**90,102**
Scientific and Professional	**30**	28	25	18,310 - 125,100	**53,931**
Administration and Foreign Service	**370**	357	374	14,810 - 77,182	**47,234**
Technical Category	**19**	20	15	13,679 - 85,094	**39,091**
Administrative Support	**184**	199	187	16,163 - 47,383	**28,095**
Operational Category	**-**	-	3	16,989 - 70,723	**-**
	627	630	630		

	Other Person-Years Not controlled by Treasury Board				
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	10	10	11	30,500 - 90,000	**54,560**

* **Person-Years** - Refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but are disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current range column shows the salary ranges by occupation group at October 1, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 17: Details of Contribution

(dollars)	Estimates 1992-93	Forecast Expenditures 1991-92	Actual Expenditures 1990-91
Finance and Professional Services			
Contribution to the Inuit Art Foundation for the purpose of assisting Inuit artists and artisans from the Northwest Territories, Northern Quebec and Labrador in the development of their professional skills and marketing of their art	**509,000**	509,000	-*

* Expenditures in 1990-91 were incurred under the Northern Affairs Program.

4. Net Cost of Program

Figure 18: Total Cost of the Program for 1992-93

(thousands of dollars)	Main Estimates 1992-93	Add Other Cost	Total Cost 1992-93	Total Cost 1991-92
Administration Program	**47,731**	9,765	**57,496**	59,345

The adjustments made to the estimated operating expenditures, to arrive at a total cost, include accommodation costs of $8,483,973 provided without charge by Public Works Canada and other services provided without charge by other departments amounting to $1,280,862.

1992–93 Estimates

Part III

Canadian Polar Commission

Canadian Polar Commission

1992–93
Expenditure Plan

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992–93 – Part II of the Estimates 6–3

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992–93
1. Highlights 6–4
2. Summary of Financial Requirements 6–4

B. Background
1. Introduction 6–5
2. Mandate 6–5
3. Program Objective 6–5
4. Program Description 6–5
5. Program Organization for Delivery 6–5

C. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 6–6

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Commission Resources
1. Financial Requirements by Object 6–7
2. Personnel Requirements 6–8
3. Net Cost 6–9

Details of Spending Authority

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Canadian Polar Commission		
55	Program expenditures	1,144	-
(S)	Contributions to employee benefit plans	51	-
		1,195	-

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	Canadian Polar Commission	
55	Canadian Polar Commission - Program expenditures	1,144,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates			
		Budgetary		
	Authorized Person-Years	Operating	Total	1991-92 Main Estimates
Canadian Polar Commission	5	1,195	1,195	-

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992–93

1. Highlights

In 1992–93 the Canadian Polar Commission will

- Produce inventories of northern research performed by government departments and agencies, universities, research institutions, native organizations and industry.
- Produce a report on the state of climate change research.
- Establish the Canadian Polar Information System.
- Study the state of social studies in the North.
- Study the value of traditional knowledge in northern research.
- Enhance Canada's international profile in circumpolar scientific research.
- Increase the international awareness of Canadian Arctic concerns.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1 is a financial summary of the Commission.

Figure 1: Financial Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Change
Canadian Polar Commission	1,195	1,179	16
Person–Years*	5	4	1

* See figure 5, page 6–8 for additional information on person–years.

Explanation of Change: The increase of $16,000 in the 1992–93 requirements over the 1991–92 forecast results mainly from the expansion of the responsibilities and duties of the Chairperson from a part–time to a full time position and from the addition of one more person–year and reduction in other operating costs.

B. Background

1. Introduction

The Canadian Polar Commission is a Schedule II Corporation by an Act of Parliament (Statutes of Canada 1991, Chapter 6) to monitor the state of polar knowledge in Canada and elsewhere; to promote and encourage the development and dissemination of knowledge of the polar regions; to enhance Canada's international polar profile; and to provide information about research relating to the polar regions to Canadians and to Canadian organizations, institutions and associations.

2. Mandate

The mandate of the Commission is derived from the Canadian Polar Commission Act (Statutes of Canada 1991, Chapter 6).

3. Program Objective

To promote the development and dissemination of knowledge in respect of the polar regions.

4. Commission Description

In order to carry out its mandate, the Commission will initiate, sponsor and support conferences, seminars and meetings; establish the Canadian Polar Information System as the principal mechanism to disseminate knowledge pertaining to the polar regions; undertake and support special studies on matters relating to the polar regions; recognize achievements and contributions in areas related to its mandate; and produce an annual report on its activities to be tabled in Parliament.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure:

The Canadian Polar Commission has only one activity, which is the furtherance of the Commission's purpose.

Organization Structure:

The Commission consists of a Board of Directors composed of a Chairperson, two Vice–Chairpersons and nine other members.

In support of the Board of Directors, the National Capital Region office is staffed by an Executive Officer, a Research Assistant and an Executive Secretary. The office north of 60° N , located in Yellowknife, Northwest Territories, is operated by a Northern Science Officer. Another office, established in Quebec, is operated by a Northern Science Officer.

Figure 2: Organization Structure of the Commission

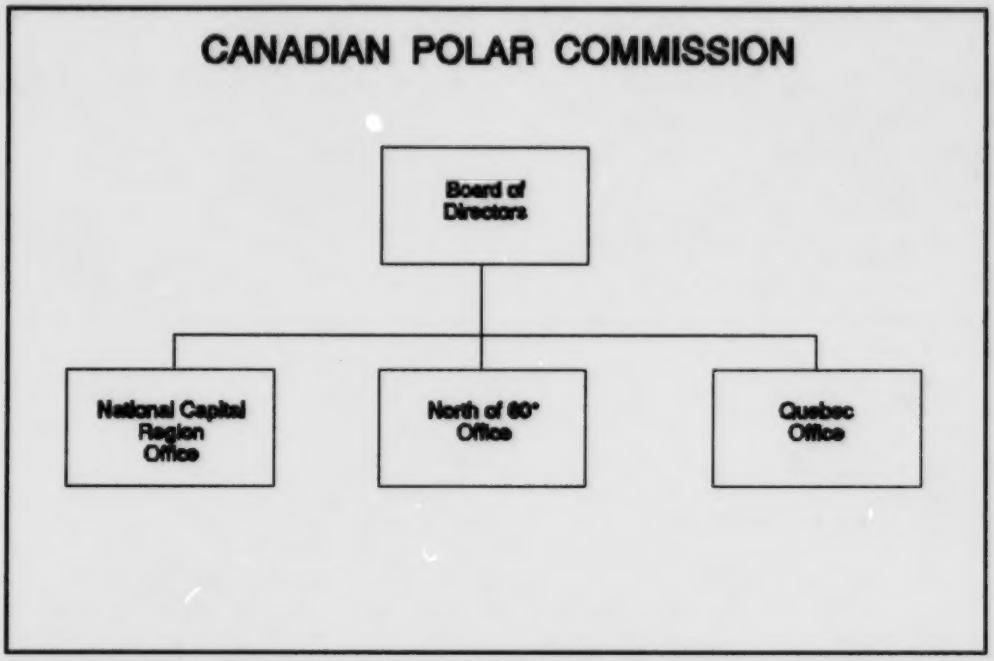

C. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The main functions of the Canadian Polar Commission are to act as monitor, catalyst, and adviser on matters relating to the polar regions. The effectiveness of the Commission could be influenced by numerous external factors, such as

- The number of northern communities, research organizations and institutions, universities and government departments drawing upon the Commission's resources.
- The changing northern environment and the Commission's ability to respond to concerns or issues.
- The extent of the aboriginal peoples' and northerners' participation in northern science and research.
- The willingness of individual polar researchers or research organizations scattered across Canada to be part of a cohesive and focused polar research community.
- The changing social/political climate in the North and in Canada as a whole (i.e., devolution of provincial-type programs to the territorial governments; constitutional developments in Canada).
- The ability of the various academic, private-sector, and government institutions with polar scientific holdings to cooperate with the Commission in the establishment of a network of information transfer through the Canadian Polar Information System.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Commission Resources

The Canadian Polar Commission's Estimates for 1992–93 are $1,195,000 and are presented in Figure 3.

1. Financial Requirements by Object

Figure 3: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Personnel			
Salaries and Wages	**316**	105	–
Contributions to Employee Benefit Plans	**51**	16	–
Other Personnel Costs	**–**	–	–
	367	121	–
Goods and Services			
Transportation and Communications	**200**	300	–
Information	**132**	42	–
Professional and Special Services	**339**	460	–
Rentals	**130**	130	–
Repair and Upkeep	**7**	6	–
Utilities, Materials and Supplies	**20**	120	–
	828	1,058	–
Total Operating Expenditures	**1,195**	1,179	–

2. Personnel Requirements

The Canadian Polar Commission's personnel costs of $367,000 account for 30.7% of the total 1992–93 expenditures. This includes statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 4: Person–Year Requirements by Activity

	Estimates 1992–93	Forecast Expenditures 1991–92	Actual Expenditures 1990–91
Canadian Polar Commission	5	4	–

Figure 5: Details of Personnel Requirements

	Person–Years* Controlled by Treasury Board				
	Estimates 1992–93	Forecast 1991–92	Actual 1990–91	Current Salary Range	1992–93 Average Salary Provision
Scientific and Professional	3	2	–	18,310 – 125,100	63,448
Administration and Foreign Service	1	1	–	14,810 – 77,182	48,569
Administrative Support	1	1	–	16,163 – 47,383	27,347
	5	4	–		

* **Person–Years** – refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person–year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non–continuing, full–time or part–time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person–years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person–years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person–years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person–years are referred to as "authorized" person–years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group as at October 1, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost

The Canadian Polar Commission's 1992-93 Estimates include only those expenditures to be charged to the Department's voted appropriations and statutory payments. Other cost items, as well as revenue, must also be included when considering the actual costs to operate the Commission.

Figure 6: Total Cost of the Commission for 1992-93

(thousands of dollars)	1992-93 Estimates	Other Costs	Total Cost	Total Cost 1991-92
Canadian Polar Commission	1,195	-	1,195	1,179

INDEX

A

Aboriginal Workforce Participation Initiative 2-11, 2-23, 2-50

Alternative Funding Arrangements 2-16, 2-23, 2-31, 2-33, 2-43, 2-52, 2-79, 2-81, 2-112, 2-113, 2-114, 2-115, 2-116,

Annual Northern Expenditure Plan 3-46

Arctic Environmental Strategy 3-8, 3-10, 3-12, 3-21, 3-24, 3-26, 3-35

B

Band Advisory Services 2-80

Band Employee Benefits 2-80

Band Support Funding 2-80

Bill C-31 1-4, 2-20, 2-21, 2-23, 2-27, 2-55, 2-57, 2-76, 2-79, 5-9, 5-18

C

Canada/U.S.S.R. Agreement on Cooperation in the North 3-8

Canadian Aboriginal Economic Development Strategy 2-11, 2-17, 2-29, 2-42, 2-45, 3-33

Canadian Polar Commission 1-2, 1-3, 1-5, 3-15, 3-20, 6-3, 6-4, 6-5, 6-6, 6-7, 6-8, 6-9

Child and Family Services 1-5, 2-24, 2-28, 2-68, 2-69, 2-70, 2-71

Commercial Development 2-43, 2-44, 2-45

Community Economic Development 2-42, 2-43, 2-44

Consultation 2-18, 2-79, 2-80, 2-81

Core Funding 2-81

Council for the Advancement of Native Development Officers 2-45

D

Dene 3-39

Dene-Métis 2-16, 2-38, 2-39, 2-40, 3-16, 3-18, 3-19,

Devolution 2-26, 3-10

E

Economic Development Agreements 3-10, 3-12, 3-20, 3-22, 3-23, 3-25, 3-32, 3-33

Enrolment 2-39, 2-62, 2-64, 2-65, 2-66,

Eskimo Loan Fund 2-46, 3-5

F

Flexible Transfer Payments 2-27, 2-30, 2-78

I

Increased Ministerial Authority and Accountability 2-24, 2-30, 2-49

Indian Act 1-2, 1-5, 2-4, 2-9, 2-11, 2-16, 2-17, 2-21, 2-22, 2-23, 2-27, 2-34, 2-46, 2-48, 2-50, 2-52, 2-53, 2-54, 2-55, 2-56, 2-57, 2-63, 2-65, 5-12, 5-13, 5-18

Indian Economic Development Fund 2-17, 2-46

Indian Oil and Gas Canada 2-11, 2-17, 2-24, 2-30, 2-43, 2-44, 2-48, 2-91

Indian Taxation Advisory Board 2-17, 2-51

Indian, Inuit and Innu Community Human Resources Strategy 2-43

Indian/Inuit Management Development 2-79, 2-81,

Instructional Services 2-60, 2-61, 2-62, 2-63

Inuit Circumpolar Conference 3-52

N

Northern Accord 3-7, 3-8, 3-13, 3-25, 3-37

Northern Mineral Policy 3-36

Northern Oil and Gas Action Program 3-8, 3-10, 3-14, 3-23, 3-35, 3-53

Northern Scientific Training Program 3-30

P

Policy 2-18, 2-31, 2-33, 2-35, 2-39, 2-39, 2-45, 2-51, 2-62, 2-78, 2-79, 2-81, 3-12, 3-31, 3-32, 3-36, 3-42, 3-43, 3-46 5-6, 5-9, 5-10, 5-12, 5-13, 5-14, 5-16, 5,19, 5-22

Post-Secondary Education 2-15, 2-60, 2-61, 2-62

R

Regional Opportunities Program 2–44, 2–45

Research and Advocacy Program 2–42, 2–43, 2–44, 2–49

Resource Access Negotiations 2–47

Resource Development Program 2–47

Resource Inventories 2–42

S

Sechelt Indian Band Self–Government Act 2–56

Sectoral Development Institutions 2–45, 2–47

Student Support 2–61, 2–62, 2–65

T

Transfer Payments 1–3, 1–6, 2–27, 2–30, 2–79, 2–81, 2–82, 2–89, 2–103, 3–15, 3–28, 3–32, 3–48, 3–50, 4–1, 4–3, 4–4, 4–7, 4–9, 5–27, 5–29

Tribal Council 2–82, 2–113, 2–114, 2–115, 2–116, 2–117,

Tungavik Federation of Nunavut 2–11, 2–14, 2–16, 2–38, 2–39, 2–103, 3–16, 3–18, 3–23

W

Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act 1–2

Affaires indiennes et du Nord Canada

et

Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-19
ISBN 0-660-57002-5

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses
1992-1993

Partie III

Affaires indiennes et du Nord Canada
et
Commission canadienne des affaires polaires

Préface

Ce plan de dépenses est un document de référence qui renferme plusieurs niveaux de détails pour répondre aux divers besoins des lecteurs.

Il comprend six chapitres. Le premier présente le Ministère et la Commission canadienne des affaires polaires. Les chapitres deux à six exposent les plans de dépenses des quatre Programmes du Ministère et de la Commission. Ces chapitres donnent d'abord, pour le programme décrit, des détails sur les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du Volume II des Comptes publics. Ces renseignements assurent la continuité par rapport aux autres documents du Budget des dépenses et facilitent l'évaluation des résultats financiers des Programmes au cours de l'année écoulée.

Le plan de dépenses de chaque Programme est divisé en trois sections. La section I donne un aperçu du Programme et un résumé de ses projets et de ses réalisations. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique les résultats prévus pour chaque activité. On y trouve également d'autres renseignements essentiels sur les réalisations qui servent à justifier les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettent au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document est conçu de façon à permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Des tables des matières détaillées sont fournies pour chaque Programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un sommaire des besoins financiers renferme des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans l'ensemble du document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les éléments qui l'intéressent plus particulièrement. Pour faciliter la consultation de ce document, on a également inclus un index par sujet.

Table des matières

Aperçu du Portefeuille 1–1

Programme des affaires indiennes et inuit 2–1

Programme des affaires du Nord 3–1

Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux 4–1

Programme de l'administration 5–1

Commission canadienne des affaires polaires 6–1

Index 7–1

Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités

1. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

La *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* (modifiée), adoptée en 1970, définit l'étendue des responsabilités du Ministère. De façon générale, celui-ci

- Remplit les obligations légales que le gouvernement fédéral a contractées en vertu des traités, de la *Loi sur les Indiens* ainsi que d'autres lois telles que la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique* et la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte*.

- Administre les terres de réserves et les élections des conseils de bande, s'occupe d'enregistrer les personnes obtenant le statut d'Indien inscrit et de l'appartenance à une bande et administre les fonds des bandes ainsi que les successions de certains Indiens.

- Assure la prestation des services de base (notamment dans les domaines de l'éducation, de l'aide sociale, du logement et des équipements collectifs) aux Indiens inscrits et aux Inuit.

- Aide les Indiens et les Inuit à acquérir des compétences professionnelles et à créer des entreprises viables.

- Négocie le règlement des revendications qui ont été jugées recevables et qui ont trait aux titres ancestraux non abolis par un traité ou d'une autre façon, ou qui portent sur les obligations non acquittées du gouvernement.

- Appuie les réalisations constitutionnelles continues visant, entre autres, la définition des droits des autochtones du Canada.

- Fait des paiements de transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour les aider à offrir des services publics à leurs résidents, conformément à la *Loi sur le Yukon* et à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* ainsi qu'à des ententes.

- Favorise la mise en valeur ordonnée du Nord, par la gestion des ressources naturelles; la protection et la gestion de l'environnement, y compris les mers arctiques; l'adoption de mesures favorisant le développement économique et la création d'emplois pour les habitants du Nord, et le financement de programmes sociaux et culturels.

- Favorise l'évolution politique des deux territoires du Nord et coordonne les politiques et les programmes du gouvernement fédéral ayant trait au Nord.

2. Commission canadienne des affaires polaires

La *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires* (*Statuts du Canada de 1991*, chapitre 6) définit le mandat de la Commission. Celle-ci est chargée de

- Suivre, au Canada et à l'étranger, l'évolution des connaissances sur les régions polaires et faire rapport publiquement sur la question de façon périodique.

- Promouvoir le développement des connaissances sur les régions polaires au Canada, en collaborant avec des organismes, des établissements et des associations du Canada et de l'étranger à la détermination des priorités scientifiques et autres en ce domaine.

- Encourager les organismes, les associations et les établissements canadiens à contribuer au développement et à la diffusion des connaissances sur les régions polaires.

- Fournir des renseignements sur la recherche concernant les régions polaires aux Canadiens et aux organisations, associations et établissements canadiens.

- Rehausser le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire en favorisant la collaboration internationale en ce qui concerne l'avancement des connaissances sur les régions polaires.

- Conseiller le Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, au besoin, sur toute question concernant les régions polaires.

Organisation et programmes du Portefeuille

Les activités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) se regroupent sous quatre programmes

- Le Programme des affaires indiennes et inuit.

- Le Programme des affaires du Nord.

- Le Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux.

- Le Programme de l'administration.

La Commission canadienne des affaires polaires ne comporte qu'une activité intitulée Commission canadienne des affaires polaires.

L'organisation du Portefeuille est exposée au tableau 1. Elle est hautement décentralisée; 63 % des employés du Ministère assurent la prestation d'une gamme étendue de services dans 10 régions. Cette forte décentralisation est nécessaire afin de répondre aux besoins variés d'une clientèle très diversifiée sur les plans culturel, économique et géographique. Le tableau 1 montre la nouvelle structure qui a été élaborée au cours de l'année 1991-1992 afin de mieux rendre compte du changement de nature de la relation entre le Ministère et les Premières Nations (voir page 2-23). La nouvelle structure entrera en vigueur le 1er avril 1992.

Tableau 1 : Organigramme du Ministère

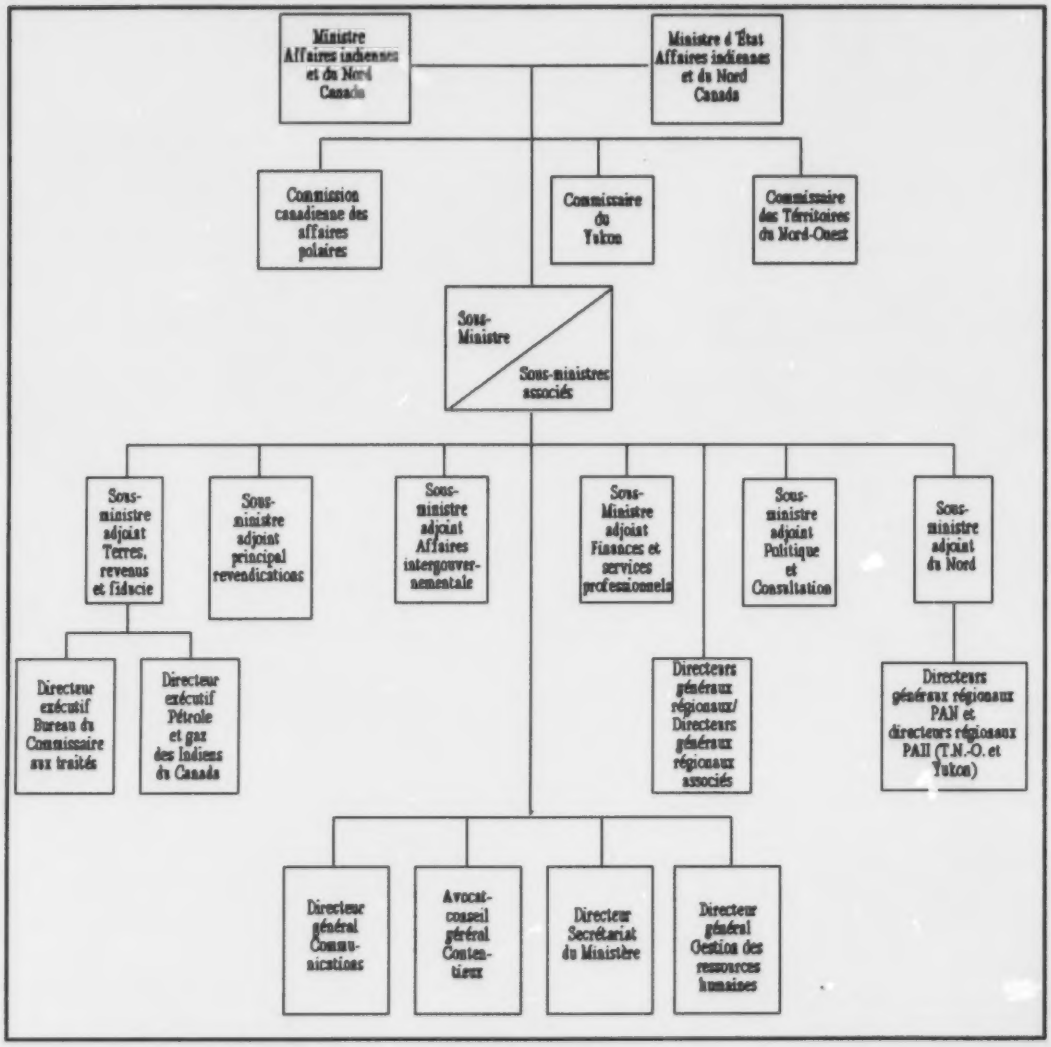

Priorités du Portefeuille

Au cours des prochaines années, le Ministère veillera tout particulièrement à

- Réaliser des progrès dans l'exécution des responsabilités du Ministère relatives aux priorités du Programme pour les autochtones annoncé par le Premier ministre en septembre 1990 (voir page 2–11).

- Permettre l'élaboration d'initiatives en matière d'autonomie gouvernementale axées sur les collectivités (voir page 2–35).

- Établir des fondements économiques solides pour les Indiens et les Inuit en mettant en oeuvre la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (voir page 2–48).

- Aider les bandes et les particuliers à faire face aux répercussions des dispositions de réintégration de la *Loi C-31* (voir page 2-59).

- Remplir les obligations légales non acquittées relativement aux revendications et aux griefs présentés par les Indiens et les Inuit et poursuivre le règlement des revendications territoriales particulières et globales (voir pages 2-62 et 2-41 respectivement).

- En réponse aux projets des Indiens, élaborer des propositions complémentaires à la *Loi sur les Indiens* reconnaissant leur pouvoir d'exercer un plus grand contrôle sur leurs terres, leurs fonds et leur administration locale (voir page 2-58).

- Consulter les provinces et les groupes indiens sur le projet de cadre de gestion pour les services d'aide à l'enfance et à la famille indiennes et fournir les services de ces agences à une plus grande proportion de la population indienne vivant dans les réserves (voir page 2-74).

- Améliorer les capacités et la souplesse des administrations indiennes en ce qui a trait à la conception et à la prestation de services et de programmes répondant aux besoins et aux priorités des collectivités, par la conclusion d'ententes sur les modes optionnels de financement et de nouvelles ententes globales de financement avec les bandes intéressées (voir pages 2-88 et 2-123).

- Poursuivre les transferts de programmes et de responsabilités aux bandes indiennes et aux gouvernements territoriaux (voir pages 2-32, 2-87 et 3-32).

- Promouvoir un développement économique du Nord acceptable sur le plan environnemental (voir pages 2-60 et 3-32).

- Affermir la souveraineté canadienne sur les terres et les eaux arctiques (voir page 3-9).

- Accroître le recrutement et le perfectionnement de membres des groupes spéciaux, en mettant l'accent sur les autochtones (voir pages 5-16 et 5-24).

Au cours des prochaines années, la Commission canadienne des affaires polaires veillera tout particulièrement à

- Rehausser le profil national du Canada dans les domaines de la science et de la technologie polaires (voir page 6-4).

- Accroître le transfert et la diffusion de l'information sur les questions polaires par l'établissement du système canadien d'information sur les régions polaires (voir page 6-6).

Plan de dépenses du Portefeuille

On trouvera ci-après le résumé du plan de dépenses du Portefeuille, par Programme.

Tableau 2 : Plan de dépenses du Portefeuille, par Programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu pour 1991-1992	Différence $	Différence %	Détails à la page
Budgétaire					
Affaires indiennes et inuit	**3 029 262**	2 809 539	**219 723**	**7,8**	2-13
Affaires du Nord	**176 845**	104 931	**71 914**	**68,5**	3-11
Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	**1 045 497**	1 040 706	**4 791**	**0,5**	4-5
Administration	**47 731**	51 728	**(3 997)**	**(7,7)**	5-7
	4 299 335	4 006 904	**292 431**	**7,3**	
Non-budgétaire*					
Affaires indiennes et inuit	**27 352**	24 620	**2 732**	**11,1**	
	4 326 687	4 031 524	**295 163**	**7,3**	
Commission canadienne des affaires polaires	**1 195**	1 179	**16**	**1,3**	6-4

* Des renseignements supplémentaires figurent au tableau 1, page 2-13.

Tableau 3 : Autorisations pour le Portefeuille en 1992–1993

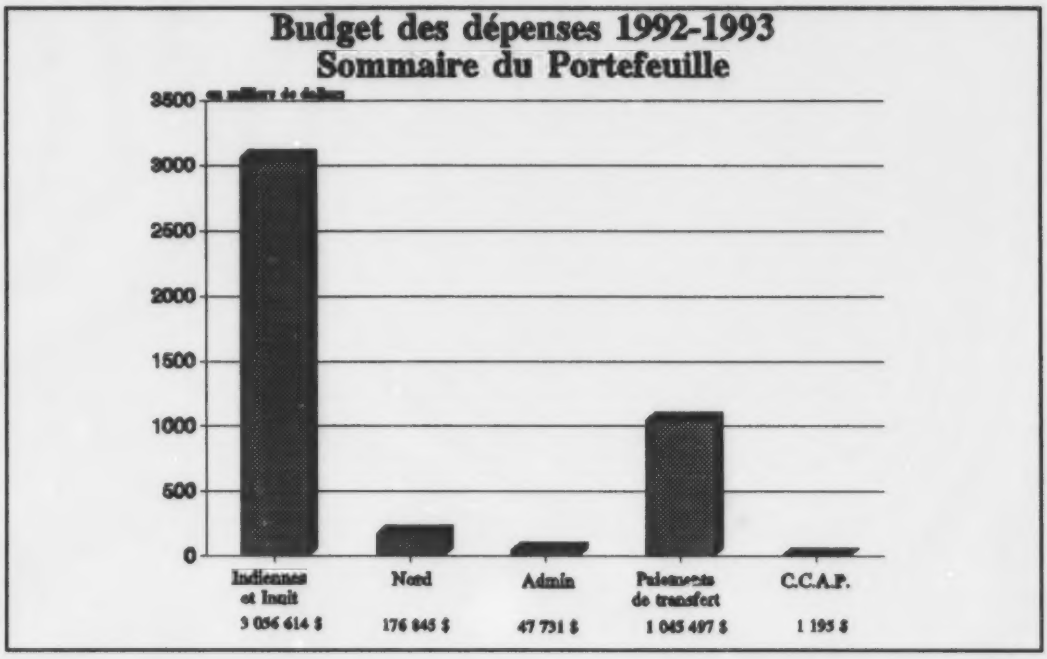

Tableau 4 : Sommaire des années-personnes du Portefeuille en 1992–1993

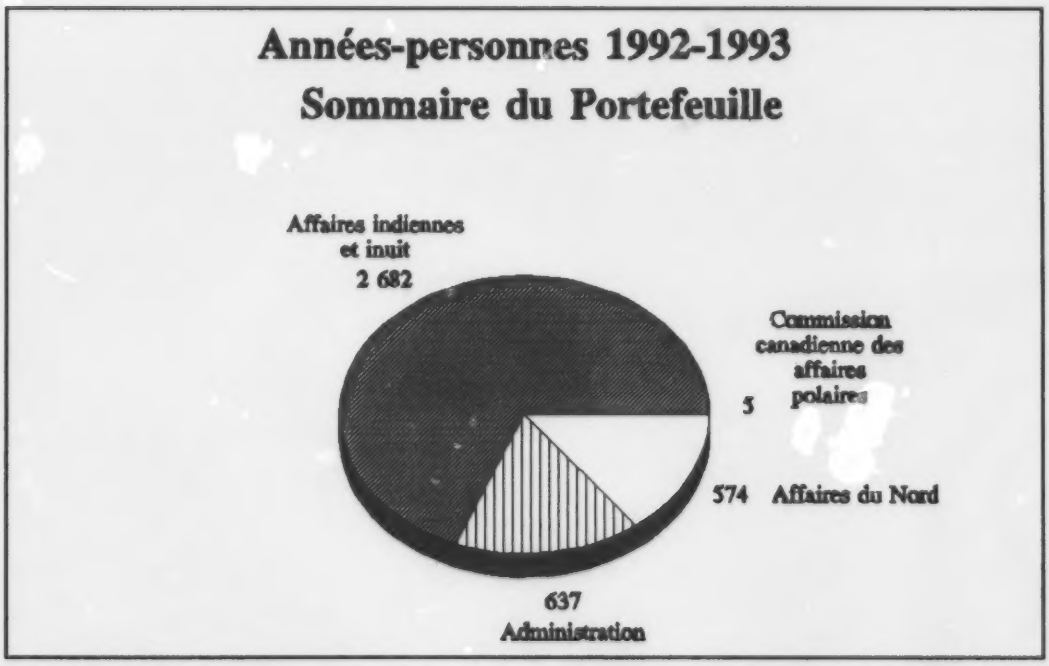

Programme des affaires indiennes et inuit

Plan de dépenses 1992–1993

Table des matières

Avant-propos 2-4

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses 2-5

B. Utilisation des autorisations en 1990-1991 - Volume II des Comptes publics 2-9

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993
- 1. Points saillants 2-11
- 2. Sommaire des besoins financiers 2-13

B. Rendement récent
- 1. Points saillants 2-15
- 2. Examen des résultats financiers 2-20

C. Données de base
- 1. Introduction 2-21
- 2. Mandat 2-21
- 3. Objectif du Programme 2-22
- 4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-22

D. Perspective de planification
- 1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 2-23
- 2. Initiatives 2-25
- 3. État des initiatives annoncées antérieurement 2-25

E. Efficacité du Programme 2-26

Section II
Analyse par activité

A. Autonomie gouvernementale 2-35
B. Revendications globales 2-40
C. Développement économique 2-45
D. Terres, revenus et fiducie 2-56
E. Éducation 2-64
F. Développement social 2-72
G. Immobilisations et services communautaires 2-79
H. Gestion des bandes 2-84
I. Gestion et administration du Programme 2-90

Section III
Renseignements supplémentaires

A.	Aperçu des ressources du Programme		
	1.	Besoins financiers par article	2–95
	2.	Besoins en personnel	2–97
	3.	Dépenses en capital	2–99
	4.	Paiements de transfert	2–112
	5.	Prêts, dotations en capital et avances	2–121
	6.	Coût net du Programme	2–121
B.	Autres renseignements		
	1.	Liste des bureaux	2–122
	2.	Transferts en vertu des modes optionnels de financement (MOF)	2–123

Avant-propos

Les définitions suivantes visent à aider le lecteur à comprendre les termes communément utilisés au Ministère et dans le Plan de dépenses.

Autochtone : Ce terme s'applique aux descendants des premiers habitants du Canada. La *Loi constitutionnelle de 1982* précise que les autochtones sont les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada. La Constitution ne donne pas toutefois de définition légale des autochtones. Les définitions qui suivent décrivent cependant chacun de ces trois groupes.

Indien : Un Indien inscrit est une personne qui est inscrite à titre d'Indien ou a le droit de l'être en vertu de la *Loi sur les Indiens* (modifié par la *Loi C-31* de juin 1985). Environ la moitié des Indiens inscrits au Canada sont assujettis à un traité, c'est-à-dire appartiennent à un groupe ou à une bande d'Indiens qui a signé un traité avec la Couronne. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le Ministère est tenu de fournir de l'aide et des services aux seuls Indiens inscrits.

Les Indiens non inscrits sont, d'une façon générale mais non limitative, des Indiens ou des descendants d'Indiens qui ont perdu le droit d'être inscrits à titre d'Indiens aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Avant juin 1985, ce groupe comprenait les Indiennes qui avaient épousé des non-Indiens. L'adoption de la *Loi C-31* en juin 1985 ayant eu pour effet d'abroger certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*, les personnes qui avaient perdu leur statut à cause de ces dispositions ont pu recouvrer celui-ci ainsi que le droit d'appartenance à une bande. D'autres, comme le précise la *Loi C-31*, sont devenues admissibles à obtenir le statut d'Indien.

Inuit : Les Inuit sont les autochtones du Nord canadien et qui habitent au nord du 60e parallèle et également au Nouveau-Québec et au Labrador, un peu en dessous du 60e parallèle. La Cour suprême du Canada a jugé en 1939 que le pouvoir du gouvernement canadien de légiférer relativement aux Indiens et aux terres qui leur sont réservées s'étendait aux Inuit. Ceux-ci, toutefois, ne sont pas touchés par la *Loi sur les Indiens*, et seuls les Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador bénéficient des services du Programme des affaires indiennes et inuit.

Innu : Les Innu sont formés de deux groupes d'Indiens particuliers, qui vivent au Québec et au Labrador (Naskapis et Montagnais seulement)

Métis : Il y a au moins deux façons de comprendre le terme «Métis». Pour les uns, il renvoie aux personnes d'origine autochtone issues de la communauté métisse constituée depuis longtemps dans l'Ouest canadien. Pour les autres, le terme s'applique à tout individu d'ascendance autochtone qui s'identifie comme tel plutôt que comme Indien ou Inuit. Le Ministère n'a aucune responsabilité légale envers les Métis.

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

	Crédits (en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
Programme des affaires indiennes et inuit			
5	Dépenses de fonctionnement	**236 035**	258 336
10	Dépenses en capital	**10 873**	11 852
15	Subventions et contributions	**2 754 115**	2 339 796
(L)	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes de Grassy Narrows et d'Islington	**15**	15
(L)	Obligations relatives à des garanties d'emprunts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	**2 000**	2 000
(L)	Annuités aux Indiens en vertu des traités	**1 367**	1 334
(L)	Subvention à la Société régionale inuvialuit en vertu de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*	**5 000**	5 000
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**19 857**	20 018
	Total du budgétaire	**3 029 262**	2 638 351
L20	Prêts à des requérants autochtones	**24 900**	19 750
L25	Prêts aux Anciens du Yukon	**755**	1 173
(L)	Prêts à la Société régionale inuvialuit en vertu de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*	**1 697**	1 697
	Total du non-budgétaire	**27 352**	22 620
	Total du Programme	**3 056 614**	2 660 971

Crédits (en dollars)		Budget principal 1992-1993
	Programme des affaires indiennes et inuit	
5	Dépenses de fonctionnement et	
	a) dépenses ayant trait aux travaux, bâtiments et matériel situés sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;	
	b) dépenses recouvrables en vertu d'accords approuvés par le gouverneur en conseil et conclus avec des gouvernements provinciaux et les commissions scolaires locales en vue du versement de prestations d'aide sociale à des non-Indiens habitant des réserves indiennes et de l'instruction de non-Indiens fréquentant des écoles indiennes;	
	c) autorisation au Ministre de conclure des accords avec les gouvernements provinciaux, les commissions scolaires et les organismes de charité ou autres afin d'assurer la prise en charge des enfants;	
	d) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de développement économique des Indiens et des Inuit, pour assurer des services d'enseignement et d'orientation aux Indiens et aux Inuit et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel et pour l'achat et la vente de produits finis;	
	e) autorisation de vendre de l'électricité, du mazout et les services connexes, de même que des services municipaux ordinaires aux particuliers qui vivent dans les centres éloignés et qui ne peuvent compter sur des sources locales d'approvisionnement, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, et de fournir les mêmes biens et services aux ministères et organismes fédéraux situés au Nouveau-Québec.	**236 035 000**
10	Dépenses en capital et	
	a) dépenses ayant trait aux bâtiments, aux travaux, aux terrains et au matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, à des conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes, à des groupes indiens ou à des particuliers indiens, à la discrétion du Ministre, et dépenses de ce genre engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;	
	b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux et les commissions scolaires locales pour des routes et ouvrages connexes, ainsi que pour l'éducation, y compris l'instruction de non-Indiens fréquentant les écoles indiennes;	

Crédits (en dollars)		Budget principal 1992–1993
	c) autorisation de construire et d'acquérir, pour les Indiens et les Inuit, des logements destinés à des Indiens et des Inuit contre le versement, s'il y a lieu, de montants que le Ministre peut fixer, et qu'ils achèteront ou loueront aux conditions et aux prix, soit coûtant, soit réduit, approuvés par le gouverneur en conseil, et d'effectuer des paiements aux Indiens et aux bandes indiennes en vue de la construction de logements et d'autres bâtiments.	**10 873 000**
15	Subventions inscrites au Budget et contributions.	**2 754 115 000**
L20	Prêts aux requérants autochtones conformément aux modalités approuvées par le gouverneur en conseil pour leur permettre d'acquitter les dépenses de recherche, d'élaboration et de négociation concernant les revendications.	**24 900 000**
L25	Prêts au Conseil des Indiens du Yukon afin de verser des indemnités aux Anciens du Yukon à titre de mesure provisoire	**755 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	1992-1993 Budget principal							Budget principal 1991-1992
	Budgétaire			Non-budgétaire		Prêts, donations en capital et avances	Total	
	Années-personnes autorisées*	Fonctionnement	Paiements en capital	Paiements de transfert	Total			
Autonomie gouvt 1	82	6 414	-	11 908	18 322	-	18 322	18 079
Revendications globales	83	8 827	-	62 074	70 901	27 352	98 253	70 792
Développement économique	216	27 651	-	70 312	97 963	-	97 963	101 979
Terres, revenus et fiducie	576	57 886	1 000	81 444	140 330	-	140 330	59 913
Éducation	479	40 678	-	862 639	903 317	-	903 317	806 060
Développement social	200	16 697	-	799 614	816 311	-	816 311	709 684
Immobilisations et services communautaires	113	38 656	8 058	618 379	665 093	-	665 093	595 420
Gestion des bandes	235	15 248	-	254 112	269 360	-	269 360	247 029
Gestion et administration du programme	624	45 850	1 815	-	47 665	-	47 665	52 015
	2 608	257 907	10 873	2 760 482	3 029 262	27 352	3 056 614	2 660 971
Années-personnes 1991-1992	2 682							

* Voir tableau 40, page 2-98, pour des informations additionnelles concernant les années-personnes. Les années-personnes autorisées inclues seulement celles contrôlées par le Conseil du Trésor.

B. Utilisation des autorisations en 1990–1991 – Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
Programme des affaires indiennes et inuit			
Budgétaire			
Crédit 5 – Dépenses de fonctionnement	245 462 000	236 495 452	**236 360 458**
Crédit 6 a – Augmentation de 575 000 000 $ à 750 000 000 $ du montant des prêts qui peuvent être garantis par le Ministère	–	1	–
Crédit 10 – Dépenses en capital	20 705 000	9 765 199	**9 697 810**
Crédit 15 – Subventions et contributions	2 145 025 000	2 258 817 473	**2 258 444 592**
Législatif – Annuités aux Indiens en vertu de la *(Loi sur les Indiens)*	880 000	1 219 156	**1 219 156**
Législatif – Contributions aux régimes sociaux des employés	19 376 000	20 787 000	**20 787 000**
Législatif – Paiement du Fonds de revenu consolidé en vertu de prêts garantis émis du Compte de progrès économique des Indiens (limite autorisée 60 000 000 $)	–	33 984 142	**62 230**
Législatif – Subventions à la Société régionale inuvialuit relativement à l'indemnité prévue par la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*	5 000 000	5 000 000	**5 000 000**
Législatif – Éléments de passif liés aux garanties des prêts aux Indiens pour le logement et l'agriculture	2 000 000	896 663	**896 663**
Législatif – Remise de prêts consentis à partir du Compte d'aide au logement des Indiens	–	224 774	**224 774**
Législatif – Paiements en vertu de la *Loi sur le règlement des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)*	15 000	–	–
Législatif – Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	–	908	**908**
Total du budgétaire	2 438 463 000	2 567 190 768	**2 532 693 591**

Crédits (en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
Non-budgétaire			
L15 – Prêts – construction de logements (net)	–	18 590 627	**(266 976)**
L20 – Prêts et garanties de prêts par le biais du Compte d'expansion économique des Indiens (net)	–	37 557 018	**(2 858 666)**
L20 – Prêts aux requérants autochtones pour leur permettre d'acquitter les dépenses de recherche, d'élaboration et de négociation liées aux revendications	14 303 000	24 000 000	**23 999 994**
L25 – Prêts au Conseil des Indiens du Yukon afin de verser des indemnités aux Anciens du Yukon à titre de mesure provisoire	1 422 000	1 422 000	**1 242 958**
Législatif – Prêts à la Société régionale inuvialuit en vertu de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique* Limite : 30 000 000 $	1 569 000	1 569 000	**1 569 000**
Total du non-budgétaire	17 294 000	83 138 645	**23 686 310**
Total du Programme			
– budgétaire	2 438 463 000	2 567 190 768	**2 532 693 591**
– non-budgétaire	17 294 000	83 138 645	**23 686 310**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992–1993

1. Points saillants

Dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuit, on entend, au cours de l'année budgétaire 1992–1993 continuer à réaliser les priorités exposées par le Premier ministre en septembre 1990, soit l'établissement d'une communauté indienne de plus en plus autonome, capable d'oeuvrer pour obtenir son autosuffisance et à son autonomie gouvernementale dans le cadre de la Constitution canadienne. Ces efforts porteront sur des aspects tels que l'autonomie gouvernementale, le règlement des revendications, le développement économique, le logement, l'éducation, le développement social et une gestion plus professionnelle et plus efficace des terres et des fonds des Indiens. On cherchera notamment à

- Contribuer aux efforts du gouvernement fédéral pour en arriver à la réforme constitutionnelle qui s'impose et à l'enchâssement de l'autonomie gouvernementale des autochtones à l'intérieur de la Confédération canadienne (voir page 2–38).

- Mener à terme les négociations en vue de conclure une entente finale avec la Fédération Tungavik du Nunavut (TFN) en ce qui concerne les revendications des Gwich'in, parapher une entente finale avec trois autres bandes dans le contexte de la revendication du Conseil des Indiens du Yukon (CIY), poursuivre les négociations pour en arriver à des ententes de principe en ce qui a trait aux revendications territoriales du Conseil des Atikamek et des Montagnais (CAM), de l'Association des Inuit du Labrador (AIL) et des Nisga'a; continuer à mettre en place des ententes cadres avec la Nation Innu et conclure avec le gouvernement de la Colombie–Britannique une entente de partage des coûts afférents aux revendications territoriales dans cette province (voir pages 2–41, 2–42 et 2–43).

- Négocier les ententes finales et assurer la sélection des terres dans le cadre des trois revendications globales du Nord et conclure des ententes de principe pour les revendications au sud du 60e parallèle faisant l'objet de négociations actives (voir pages 2–42 et 2–43).

- Poursuivre la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (SCDEA) (voir page 2–47).

- Poursuivre la mise en oeuvre de l'initiative Participation des autochtones au marché du travail (PAMT) (voir page 2–25).

- Accorder à Pétrole et Gaz des Indiens du Canada (PGIC) le statut d'organisme de service spécial (voir page 2–52).

- Continuer de rendre à qui de droit le statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi C–31*, fournir des services d'un niveau équitable à la population croissante et permettre aux bandes indiennes d'adopter leurs propres règles d'appartenance (voir page 2–59).

- Continuer d'appuyer les groupes de travail des chefs et leur faciliter la tâche dans l'élaboration de projets précis de modification de la *Loi sur les Indiens* visant à permettre aux collectivités autochtones de se prendre en main et de se libérer du régime paternaliste imposé par la *Loi sur les Indiens* (voir page 2–54).

- Accélérer le règlement des revendications territoriales particulières (voir page 2–62).

- Négocier le règlement des droits fonciers revendiqués par les Indiens des Prairies visés par les traités (voir page 2–57).

- En collaboration avec le Bureau du commissaire aux traités et la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, étudier les droits à l'éducation conférés par les traités existants (voir pages 2–25 et 2–58).

- Rendre les gouvernements des collectivités indiennes et inuit plus aptes à répondre aux besoins et aux aspirations de leur peuple c'est–à–dire :

  - favoriser et soutenir d'autres transferts de programmes et de fonds aux administrations indiennes, dans la mesure où celles–ci sont prêtes à assumer ces responsabilités et où elles le souhaitent (voir page 2–87);

  - aider un certain nombre de bandes indiennes et de conseils tribaux à surmonter les problèmes financiers et gestion auxquels elles doivent faire face (voir page 2–87);

  - poursuivre avec les bandes et les conseils tribaux l'élaboration de modes optionnels de financement et de mécanismes de transfert de paiement qui procurent aux administrations indiennes toute la souplesse et l'autonomie possibles (voir page 2–88);

  - aider les bandes et les groupes indiens à trouver des solutions aux problèmes environnementaux qui touchent leurs réserves et leurs territoires ancestraux (voir page 2–61).

- Continuer d'accorder la priorité au rattrapage du retard quant à l'établissement des réseaux d'approvisionnement en eau et d'égouts dans les collectivités autochtones, dans le cadre de l'initiative Santé et eau potable des Indiens.

- Établir une méthode de financement de services aux Premières Nations en effectuant un exercice de prévision des coûts à l'intérieur d'un modèle qui puisse servir au financement de services plutôt que de projets.

- Créer un projet–pilote en vue d'étudier la possibilité d'instaurer un système d'imputation de frais d'accueil d'élèves pour remplacer les ententes scolaires conjointes et éliminer le partage des coûts directs dans la construction d'écoles provinciales individuelles.

- Poursuivre l'examen de la politique du logement. On a publié récemment un document de travail intitulé «Assises d'un nouveau programme de logement dans les réserves». Il servira à mener des consultations auprès des collectivités indiennes au cours de 1991. Cet effort ainsi que l'initiative Santé et eau potable des Indiens sont essentiels pour assurer l'amélioration des conditions de vie dans les réserves (voir page 2–82).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget 1992–1993	Prévu 1991–1992	Différence	Détails à la page
Budgétaire				
Autonomie gouvernementale	**18 322**	17 808	514	2–35
Revendications globales	**70 901**	71 693	(792)	2–40
Développement économique	**97 963**	98 484	(521)	2–46
Terres, revenus et fiducie	**140 330**	130 260	10 070	2–56
Éducation	**903 317**	845 809	57 508	2–65
Développement social	**816 311**	730 860	85 451	2–72
Immobilisations et services communautaires	**665 093**	622 963	42 130	2–80
Gestion des bandes	**269 360**	246 648	22 712	2–84
Gestion et administration du Programme	**47 665**	45 014	2 651	2–90
	3 029 262	2 809 539	219 723	
Non–budgétaire				
Revendications globales	**27 352**	24 620	2 732	
	3 056 614	2 834 159	222 455	
Années–personnes* :				
Contrôlées par le Conseil du Trésor	**2 608**	2 718	(110)	
Autres	**74**	66	8	

* Voir tableau 39, page 2–97, et tableau 40, page 2–98 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les années–personnes

Explication des besoins financiers de 1992–1993 : Les besoins de 3 056 614 000 $ (1992–1993) sont de 222 455 000 $ ou 7,8 % supérieurs aux prévisions de 1991–1992. Les principaux articles ayant contribué à ce changement sont :

Revendications globales :

- réduction de la subvention accordée aux Oujé–Bougoumou (3 521 000) $
- augmentation des années–personnes 1 525 000 $
- réduction de la subvention à la Fédération Tungavik du Nunavut (1 000 000) $

• augmentation de la subvention aux Cris et aux Naskapis de la baie James	1 814 000 $
Terres, revenus et fiducie :	
• augmentation au programme des revendications particulières	28 395 000 $
• règlement de la revendication des Cris de Woodland en 1991–1992	(14 512 000) $
• achat de terres pour Turton Pen	(2 000 000) $
• achat de terres pour Kanesatake en 1991–1992	(3 095 000) $
Éducation :	
• augmentation du volume d'inscriptions et des coûts de l'éducation postsecondaire	8 900 000 $
• rajustement de salaires (transfert des responsabilités)	(7 000 000) $
• augmentation des contributions au niveau élémentaire et secondaire (quantité de travail)	40 925 000 $
• rajustement des prix	15 273 000 $
Développement social :	
• fonds supplémentaires liés à l'augmentation de la population indienne, des changements apportés aux politiques provinciales du programme de développement social et aux conséquences des conditions économiques actuelles	62 521 000 $
• rajustement des prix (net)	25 379 000 $
Immobilisations et services communautaires :	
• augmentation des contributions destinées à la conception, à la construction, à l'entretien et aux activités en matière de logement, d'installations et de services communautaires	43 740 000 $
Gestion des bandes	
• subventions au programme des organismes représentants les autochtones	1 771 000 $
• augmentation des subventions destinées aux bandes indiennes, aux conseils tribaux et de district ainsi que dans le cadre des règlements des Inuit en vue d'appuyer leur administration	14 483 700 $

- augmentation des contributions destinées aux avantages sociaux des employés des bandes — 8 490 000 $

Gestion et administration du Programme :

- rajustement de salaires — (1 193 000) $
- transfert des responsabilités en matière de gestion des acquisitions et de la circulation des biens ainsi que du programme d'encouragement visant la disposition des biens de la Couronne à Approvisionnements et Services Canada — (1 191 000) $

Explication des prévisions pour 1991–1992 : Les prévisions budgétaires et non budgétaires de 1991–1992 sont de 173 188 000 $ ou 6,1 % supérieures au chiffre de 2 660 971 000 $ du Budget principal. La différence découle des principaux éléments suivants pour lesquels les autorisations ont été obtenues dans le cadre du Budget supplémentaire :

Terres, revenus et fiducie :

- programme visant à accélérer les revendications particulières — 51 800 000 $
- subvention accordée aux Indiens Oujé-Bougoumou — 21 125 000 $
- règlement de la revendication des Cris de Woodland — 14 700 000 $

Éducation :

- accroissement du financement consacré à l'éducation postsecondaire — 40 600 000 $

Immobilisations et services communautaires :

- initiatives dans le cadre du Plan vert — 50 000 000 $

B. Rendement récent

1. Points saillants

Autonomie gouvernementale : Les grandes lignes de la politique autochtone du gouvernement fédéral ont été établies en novembre 1985 lorsque le Cabinet a approuvé la négociation de l'autonomie gouvernementale avec les collectivités. En juin 1988, le Cabinet a autorisé la mise en train d'un maximum de 15 négociations de fond sous réserve de certaines lignes directrices sur la politique et le processus. L'importance de l'autonomie gouvernementale des autochtones a été réaffirmée publiquement par le Premier ministre à plusieurs occasions. Le 25 septembre 1990, le Premier ministre présentait les grandes lignes des plans mis de l'avant par le gouvernement pour que les premiers habitants du pays conservent la place de choix qui leur revient en raison des droits issus des traités et des droits conférés aux autochtones par la Constitution et il mettait l'accent sur la relation privilégiée entre le gouvernement et les peuples autochtones.

Les négociations avec les collectivités constituent actuellement le principal moyen de répondre, du moins en partie, aux aspirations d'autonomie gouvernementale des collectivités indiennes et inuit qui souhaitent disposer de pouvoirs plus importants que ceux qui sont prévus dans les textes de loi actuels, en particulier la *Loi sur les Indiens*. On a constaté un intérêt général à l'égard du processus chez les collectivités indiennes du pays. Au 1er novembre 1991, un projet d'autonomie gouvernementale visant une bande avait atteint le stade de la rédaction de la loi; treize projets d'autonomie gouvernementale visant 50 bandes avaient atteint le stade des négociations de fond; des négociations en vue de la conclusion

d'ententes cadres étaient en cours dans le cas de 7 projets touchant 7 bandes; enfin, 31 projets concernant plus de 120 bandes en étaient au stade de l'élaboration.

Les négociations avec les collectivités ont aussi été bien accueillies par les gouvernements provinciaux. Plusieurs d'entre eux ont signalé leur volonté de participer à ces négociations en temps opportun et avec l'accord de toutes les parties. En outre, certaines provinces participent directement aux négociations sectorielles sur l'autonomie gouvernementale. Les discussions menées par les gouvernements fédéral et provinciaux et les associations indiennes régionales portent principalement sur des questions de juridiction d'ordre général comme la justice, le maintien de l'ordre, l'éducation et l'environnement. Les initiatives locales et les initiatives sectorielles en matière d'autonomie gouvernementale visent à fournir des exemples concrets aux collectivités autochtones et aux parties engagées dans le processus constitutionnel. Les hauts fonctionnaires du Ministère ont uni leurs efforts à ceux d'autres ministères fédéraux qui travaillent à l'élaboration de propositions en vue de la réforme constitutionnelle touchant les droits des autochtones.

Propositions complémentaires à la *Loi sur les Indiens* : Depuis quelques années, les dirigeants indiens et les hauts fonctionnaires du Ministère préparent le terrain en vue de l'établissement d'options législatives dans le cadre de l'Examen du secteur Terres, Revenus et Fiducie. Tout au long du processus, les dirigeants indiens n'ont pas manqué de faire ressortir le caractère fondamentalement biaisé de la relation imposée par la *Loi sur les Indiens*. Les dirigeants des Premières Nations et le Premier ministre ont d'ailleurs réaffirmé la nécessité d'unir leurs efforts pour définir une nouvelle relation. Mais ce sont les dirigeants indiens qui doivent prendre l'initiative et donner le ton. Certains ont déjà mis sur pied divers comités directeurs qui travaillent actuellement à élaborer des propositions complémentaires dans les domaines suivants : gestion des terres, foresterie, administration des bandes, deniers des Indiens, législation et réglementation en matière de fiscalité, registre des lois et gazette des Indiens. De son côté, le Ministère continuera de faciliter et d'appuyer ces initiatives en apportant une aide financière et technique.

Revendications globales : À l'occasion du dévoilement de son Programme pour les autochtones, le Premier ministre a indiqué que le règlement juste et équitable des revendications territoriales globales constituait une priorité pour le gouvernement du Canada. En outre, il s'est engagé à accélérer le processus de négociations globales en faisant disparaître la limite de six négociations menées de front, de sorte que le nombre de revendications globales à l'étude s'élève à vingt-six.

En décembre 1990, le gouvernement fédéral, la province de la Colombie-Britannique et les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont mis sur pied un groupe de travail tripartite chargé de préparer le terrain en vue de la négociation de 19 revendications supplémentaires qui ont été admises dans cette province. Le Groupe de travail sur les revendications en Colombie-Britannique a publié son rapport le 3 juillet 1991. Ce rapport, qui a fait l'unanimité, renferme d'importantes recommandations quant aux mesures que pourraient adopter les Premières Nations, la Colombie-Britannique et le Canada pour accélérer le règlement des revendications territoriales.

Le gouvernement fédéral approuve l'orientation générale des recommandations du Groupe de travail de la Colombie-Britannique et a l'intention de faire connaître officiellement sa réponse dès que possible. Il se prépare également à poursuivre activement les discussions entreprises avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de conclure une entente sur le partage des coûts de même que sur les responsabilités et le rôle respectif des deux de gouvernements en ce qui a trait à la négociation et au règlement des revendications en Colombie-Britannique.

Au cours de l'exercice 1991-1992, des progrès considérables ont été accomplis à la table de négociation. On a conclu des ententes cadres avec les Nisghas en C.-B., le Conseil des Attikamek et des Montagnais au Québec et l'Association des Inuit du Labrador. Des négociations ont été amorcées à propos d'une septième revendication admise, soit celle de la Nation innu du Labrador. D'autre part, les négociations en vue d'en arriver à une entente finale avec la Fédération Tungavik du Nunavut devraient se terminer au plus tard en novembre 1991. Une entente cadre sur les questions applicables à l'ensemble du territoire a été paraphée en mars 1990 avec le Conseil des Indiens du Yukon et les négociations en vue

d'une entente finale avec chacune des Premières Nations du Yukon sont en cours. Par ailleurs, une entente finale négociée avec les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-Ouest a été rejetée par l'Assemblée générale des Dénés et des Métis, en juillet 1990; cependant, cette entente servira de base aux négociations d'ententes régionales. Une entente de ce genre a été signée avec les Gwich'in en juillet 1991 et ratifiée le 30 septembre suivant. Le Cabinet doit examiner l'entente d'ici la fin d'octobre. Une deuxième revendication régionale, présentée par les Sahtu, a été acceptée et les négociations ont débuté en novembre 1991.

Modes optionnels de financement : La mise en oeuvre des modes optionnels de financement (MOF) s'est accélérée. Le nombre de modes optionnels de financement signés est passé de 77, au 30 novembre 1990, à 106, au 30 septembre 1991. Au cours de cette période, le nombre des bandes participantes est passé de 159 à 193 et les sommes versées annuellement en vertu de ces ententes sont passées de 292,8 millions à 396,3 millions de dollars.

Développement économique : En juin 1989, le gouvernement annonçait la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (SCDEA), entreprise conjointe du MAINC, d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) et d'Emploi et Immigration Canada qui vise à aider les autochtones à atteindre leur autonomie sur le plan économique. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement a prévu l'allocation sur cinq ans de fonds supplémentaires à ISTC et au MAINC. La mise en oeuvre de la SCDEA donne au MAINC une orientation nouvelle, en ce sens qu'au lieu de fournir directement des services de développement économique aux collectivités et aux particuliers, le Ministère doit appuyer les Indiens et les Inuit à l'échelle locale dans l'établissement de priorités et la prise de décisions en matière de développement économique et favoriser la prestation de services de développement économique par l'entremise des organismes communautaires. En outre, le MAINC a pris l'initiative de soutenir les Indiens dans l'élaboration de stratégies de mise en valeur des ressources et dans la négociation de l'accès à ces ressources.

En approuvant la SCDEA, le gouvernement autorisait le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à conclure des ententes avec les institutions de crédit indiens et inuit pour la vente, en tout ou en partie des portefeuilles de prêts directs commerciaux du Ministère. En 1990-1991, le MAINC a vendu pour une valeur comptable brute d'approximativement 1,3 million de dollars (principal et intérêts) 26 comptes du Fonds de développement économique des Indiens à la Dana Naye Ventures, au Yukon.

La Commission consultative de la fiscalité indienne a été créée à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1988, les premières modifications découlant de l'initiative des Indiens. La Commission est composée de 10 membres, dont 7 chefs indiens. La Commission dirige aujourd'hui l'examen et l'analyse de tous les règlements de bandes sur l'imposition et offre au Ministre des conseils généraux en matière de politique fiscale. Les bandes veulent aussi de plus en plus assumer des pouvoirs de taxation en ce qui concerne certains produits de consommation, comme l'essence, le tabac et l'alcool.

Pétrole et Gaz des Indiens du Canada (PGIC) a commencé en 1990-1991 un projet-pilote de budget de fonctionnement. En février 1991, on a annoncé que PGIC deviendrait un organisme de service spécial.

Loi C-31 **:** La *Loi C-31* a permis d'éliminer les clauses de discrimination sexuelle de la *Loi sur les Indiens*, d'abolir la notion d'émancipation, de rétablir le droit des Indiens d'être inscrits dans le Registre des Indiens et sur la liste des membres d'une bande lorsque ce droit leur a été enlevé injustement et, enfin, a permis aux bandes de décider de leurs propres règles d'appartenance. Du 28 juin 1985 au 30 septembre 1991, 149 420 personnes ont demandé à être inscrites à titre d'Indiens, ce qui a donné lieu à 83 180 nouvelles inscriptions, à 24 960 rejets et au traitement de 23 225 demandes pour d'autres motifs. Les autres demandes sont toujours à l'étude. Au 30 septembre 1991, on avait transféré le pouvoir de décision en matière d'effectif à 236 bandes, soit 39,5 % de l'ensemble des bandes indiennes.

Revendications particulières : Au cours de l'année dernière, on a réglé trois revendications particulières, qui ont entraîné le versement de 23 989 231 $ à titre d'indemnité. Le Ministère a aussi établi la nature

des règlements que le gouvernement est prêt à négocier, compte tenu du fondement juridique de la revendication.

Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) : Quatre années de négociations sur la mise en oeuvre de ces conventions se sont soldées par la signature d'ententes avec les Inuit et les Naskapis. À la suite des ententes conclues, le gouvernement fédéral est libéré de certaines des obligations financières qui lui incombaient en vertu de la CBJNQ et de la CNEQ en échange d'une subvention à versement unique de 22,8 millions de dollars aux Inuit et de 1,7 million de dollars aux Naskapis. Une fois ces ententes mises en oeuvre, tous les dossiers en suspens dans les négociations avec les Inuit et les Naskapis, en ce qui a trait à la mise en oeuvre de la CBJNQ et de la CNEQ, seront réglés et on mettra en place un mécanisme de règlement des différends pour résoudre tous les problèmes éventuels. Les discussions entreprises avec les Cris de la Baie James ont progressé, notamment en ce qui a trait à l'établissement d'une nouvelle communauté pour les Cris de Oujé-Bougoumou. Un cadre de négociation de la mise en oeuvre de la CBJNQ fait également l'objet de discussions.

Programme d'aide à l'éducation postsecondaire : Au cours de 1990-1991, 21 300 étudiants du niveau postsecondaire ont bénéficié de programmes d'études universitaires et collégiales, ce qui représente un coût total de 188,9 millions de dollars.

Comité consultatif sur la violence familiale : Un comité consultatif sur la violence familiale a été mis sur pied par le MAINC et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Comité donne son avis sur les priorités relatives aux programmes et au financement des projets touchant les agressions sexuelles, physiques ou morales infligées aux enfants, la violence conjugale et les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. On a alloué pour quatre ans une somme annuelle de 750 000 $ afin d'appuyer les projets élaborés et gérés par les autochtones.

Immobilisations communautaires : Le plan d'investissement à long terme a été élaboré pour les exercices 1992-1993 à 1996-1997. On y trouve une description des buts et objectifs, du mode de gestion ainsi que des stratégies du programme d'investissement des Affaires indiennes et inuit.

Par le biais de l'initiative Santé et eau potable des Indiens, le MAINC a reçu 250 millions de dollars pour accélérer l'établissement et l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'égouts dans les réserves. En 1989, environ 9 000 maisons n'avaient pas de services d'approvisionnement en eau appropriés et 14 000 n'étaient reliées à un réseau d'égouts approprié. Cette affectation budgétaire permettra au Ministère de rattraper dans les six prochaines années 50 p. 100 des retards accumulés dans ce domaine.

Le système de rapport sur la condition des biens en est à sa deuxième année d'exploitation. Les inspections prévues en 1990-1991 ont été réalisées (à 100 p. 100 dans les écoles et à 75 p. 100 en ce qui concerne les installations municipales). Tous les autres biens feront l'objet d'une inspection en 1991-1992. Ces inspections permettront de déterminer quels sont les principaux besoins sur le plan de l'entretien et du réinvestissement, à l'égard de l'ensemble de ces biens.

Réorganisation : Le Programme des affaires indiennes et inuit est en voie de réorganisation par suite de l'évolution du rôle qu'il est appelé à remplir et de la nécessité de le restructurer en fonction des objectifs du Programme pour les autochtones. De plus en plus, les Premières Nations assument la responsabilité de la prestation des services à la collectivité. Aussi, le Ministère doit-il modifier une structure organisationnelle axée sur la prestation de services pour en faire une structure d'octroi de subventions aux Premières Nations, plus appropriée aux rapports de gouvernement à gouvernement qui caractérisent aujourd'hui la relation entre les Premières Nations et le Ministère.

Par suite de cette réorganisation, les bureaux régionaux ainsi que l'Administration centrale du Ministère concentreront leurs efforts dans le domaine des affaires intergouvernementales, activité qui remplacera les anciens secteurs des Services aux Indiens, du Développement économique et de l'Autonomie gouvernementale. De plus, le Ministère accepte dorénavant de jouer davantage un rôle de

conseiller dans l'élaboration des politiques pertinentes. La réorganisation entraîne également la création d'un groupe d'équipes («Aide technique et projets spéciaux») qui s'attaqueront aux projets prioritaires, par exemple, le groupe de travail sur le logement. Le Ministère a accru ses efforts dans le domaine des revendications en désignant un sous-ministre adjoint principal (SMAP) responsable du règlement des revendications particulières et des revendications globales.

À l'Administration centrale, les changements en cours auront pour conséquence générale la disparition d'un poste de SMA. Le Secteur terres, revenus et fiducie demeure inchangé, si ce n'est que ses responsabilités à l'égard des revendications particulières sont transférées au nouveau Secteur des revendications. Le groupe Évaluation du Programme de l'administration passe au Secteur des politiques et des consultations du Programme des affaires indiennes et inuit. Tous les changements relatifs à la réorganisation seront en vigueur au plus tard le 1er avril 1992.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Rendement financier en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Budgétaire			
Autonomie gouvernementale	17 752	17 239	**513**
Revendications globales	75 331	45 626	**29 705**
Développement économique	95 587	92 696	**2 891**
Terres, revenus et fiducie	84 801	58 322	**26 479**
Éducation	762 334	735 855	**26 479**
Développement social	634 190	619 860	**14 330**
Immobilisations et services communautaires	566 823	592 092	**(25 269)**
Gestion des bandes	231 338	224 174	**7 164**
Gestion et administration du Programme	64 538	52 599	**11 939**
	2 532 694	2 438 463	**94 231**
Non-budgétaire			
Revendications globales	26 812	17 294	**9 518**
Développement économique – prêts FDEI	(2 859)	–	**(2 859)**
Immobilisations et services communautaires	(267)	–	**(267)**
	2 556 380	2 455 757	**100 623**
Années-personnes :			
Contrôlées par le Conseil du Trésor	2 806	2 913	**(107)**
Autres	63	–	**63**

Explication de la différence : Les dépenses qui excèdent les crédits du Budget principal sont attribuables aux postes suivants :

Autonomie gouvernementale : Des ressources supplémentaires se sont avérées nécessaires pour le versement des salaires.

Revendications globales : La recrudescence d'activité au chapitre des revendications du Nord a nécessité l'affectation de ressources supplémentaires.

Développement économique : La formation sur les lieux de travail et les activités de développement économique des Inuits transférées du Programme des affaires du Nord, ont nécessité des ressources supplémentaires.

Terres, revenus et fiducie : On a consacré des ressources supplémentaires au paiement des indemnités accordées en vertu des règlements des revendications particulières.

Éducation : Le nombre croissant d'étudiants bénéficiant d'une aide financière au niveau postsecondaire a nécessité l'allocation de fonds supplémentaires. La plus grande partie de ces fonds provient de l'excédent enregistré en raison de la diminution des coûts et du nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales.

Développement social : La hausse supérieure à ce qui avait été prévu quant au nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que le coût plus élevé des services d'aide à l'enfance et à la famille ont nécessité l'allocation de fonds supplémentaires.

Immobilisations et services communautaires : L'excédent est attribuable aux retards imposés dans la mise en oeuvre de projets d'immobilisations afin de compenser d'autres priorités à l'intérieur du Programme.

Gestion des bandes : Dépenses plus élevées que prévu en ce qui concerne certaines initiatives en matière de politique comme l'Examen du Secteur terres, revenus et fiducie, la formation et le développement de la gestion, de même que les coûts afférents aux études des répercussions de la *Loi C-31*.

Gestion et administration du Programme : Des ressources supplémentaires ont dû être affectées pour répondre aux priorités de gestion et de fonctionnement.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme des affaires indiennes et inuit dispense un large éventail de services communautaires aux Indiens inscrits du Canada et aux Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador. Les services fournis aux Inuit résidant dans les autres provinces sont financés par le gouvernement du Canada et assurés directement par les gouvernements provinciaux. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les services sont dispensés par les gouvernements territoriaux. Le Programme du développement économique constitue la seule exception; ses fonds ont été utilisés pour apporter une aide à tous les Inuit. Les services du Programme sont axés sur les besoins économiques, sociaux et culturels et sur le plan de l'éducation, du logement et de l'infrastructure communautaire des Indiens et des Inuit qui vivent principalement dans les réserves ou sur des terres de la Couronne. Le Programme aide aussi les collectivités indiennes et inuit dans le cadre du processus constitutionnel touchant les questions autochtones et de la négociation des revendications et des régimes d'autonomie gouvernementale des collectivités en marge de la *Loi sur les Indiens*. Le Programme est aussi chargé d'administrer les terres des réserves, d'assurer l'inscription des personnes ayant le droit d'être enregistrées comme Indiens inscrits et de faire partie de l'effectif d'une bande, et de gérer les fonds de certaines bandes et les successions de certains particuliers indiens.

En s'acquittant de son propre mandat, le Programme collabore étroitement avec beaucoup d'autres ministères et organismes fédéraux. Il négocie également des ententes avec les provinces, les municipalités et divers organismes privés relativement à la prestation des services. Au cours des dernières années, on s'est beaucoup efforcé de promouvoir l'administration et la gestion des programmes par les collectivités indiennes et inuit. En même temps, le Programme continue de travailler à améliorer la qualité des services fournis sous différents modes de prestation.

2. Mandat

Le mandat du Programme découle de la *Loi sur les Indiens* (et ses modifications) et de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* de 1970 (et ses modifications), mais ses fonctionnaires ont aussi à appliquer diverses autres lois. Le Programme exerce aussi des pouvoirs découlant d'autres lois, comme la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* et la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte*.

3. Objectif du Programme

Aider les Indiens et les Inuit à combler leurs besoins et aspirations en matière d'autonomie gouvernementale, d'éducation et de développement économique, culturel, social et communautaire; régler les revendications reconnues des autochtones par la voie de négociations; veiller à ce que les responsabilités et obligations légales et constitutionnelles du Canada à l'égard des populations indiennes et inuit soient remplies.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Le Programme des affaires indiennes et inuit compte neuf activités fonctionnelles, dont huit d'exécution et une de gestion et de soutien administratif.

Le Programme est réparti en quatre secteurs principaux dirigés par des sous-ministres adjoints (SMA), lesquels sont responsables auprès du sous-ministre de l'atteinte des résultats nationaux prévus dans leur secteur respectif. L'organisation compte neuf bureaux régionaux dirigés par des directeurs généraux régionaux (directeurs régionaux dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon), lesquels relèvent du sous-ministre, mais doivent répondre à leur sous-ministre adjoint respectif de l'obtention des résultats escomptés et de la saine gestion des ressources se rapportant à leur secteur respectif.

Tableau 3 : Affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités 1992-1993 (en milliers de dollars)

	SMA Secteur des Affaires inter-gouvernementales		SMA Principal Secteur des revendications		SMA Secteur des Terres, des revenus et de la fiducie		SMA Secteurs des politiques et consultations		Totaux 1992-1993	
	000 $	A-P	000 $	A-P	000 $	A-P	000 $	A-P	000 $	A-P
-Autonomie gouvernementale	17 672	72	398	6			252	4	18 322	82
-Revendications globales	-				59 538	78	38 715	5	98 253	83
-Développement économique	84 587	267	86	1	13 376	22			97 963	290
-Terres, revenus et fiducie	329	6	60 768	72	77 096	459	2 137	39	140 330	576
-Éducation	903 317	479							903 317	479
-Développement social	816 311	200							816 311	200
-Immobilisations et services communautaires	665 093	113							665 093	113
-Gestion des bandes	269 360	235							269 360	235
-Gestion et administration du Programme	47 569	620	48	2			48	2	47 665	624
Totaux	2 804 238	1 992	61 300	81	150 010	559	41 152	50	3 056 614	2 682

On compte 20 bureaux régionaux, lesquels offrent des services à 582 des 601 bandes, 19 associations d'Indiens inscrits et 19 agglomérations inuit. En outre, 10 administrations indiennes sont subventionnées directement par l'Administration centrale. On trouvera à la page 2-122 la liste des bureaux régionaux.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes influant sur le Programme

Caractéristiques démographiques : Au 31 décembre 1990, la population d'Indiens inscrits s'élevait à 490 178 personnes. Mis à part les répercussions de la *Loi C-31*, le taux de croissance de la population indienne de 1981 à 1989 a été trois fois plus rapide que celui de l'ensemble de la population canadienne, soit une moyenne de 2,7 % par rapport à 0,9 %. La population se compose donc de personnes très jeunes. En 1990, un peu plus de la moitié de la population était âgée de moins de 25 ans, comparativement à moins des deux cinquièmes (36 %) pour l'ensemble de la population canadienne. En raison de cette situation, les collectivités indiennes ont subi des pressions énormes relativement à la prestation de services d'éducation, de logement, d'emploi et autres.

On retrouve dans toutes les grandes régions du Canada un grand nombre d'Indiens, qui demeurent dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci. En 1990, dans les régions du Nord du Canada et de l'Atlantique, on dénombrait plus de 17 000 Indiens, tandis que dans chacune des autres provinces on en comptait plus de 48 000. La population indienne la plus élevée, presque 113 000 personnes, se trouvait en Ontario. Malgré la tendance enregistrée au cours des 20 dernières années, c'est-à-dire le passage graduel de la résidence dans les réserves à l'installation à l'extérieur des réserves, la majorité des Indiens inscrits demeurent encore dans les réserves, soit 60 % par rapport à 40 % à l'extérieur des réserves en 1990.

Au total, 2 330 réserves représentant une superficie de plus de 6,5 millions d'acres (2,6 millions d'hectares) ont été mises de côté à l'usage et au profit des Indiens inscrits. Ces terres sont en majeure partie gérées conformément à la *Loi sur les Indiens*. Cependant, le règlement de revendications globales et les projets d'autonomie gouvernementale à l'échelle locale ont donné lieu à l'établissement de différents modes de gestion des terres.

La population indienne demeurant dans les réserves est moins mobile que l'ensemble de la population canadienne. D'après le recensement de 1986, 63 % des Indiens vivant dans les réserves habitaient au même endroit depuis cinq ans ou plus tandis que chez les autres Canadiens, ce taux s'élevait à 56 %. Ces données et statistiques font ressortir le fait qu'un pourcentage important de la population indienne compte sur les perspectives économiques et les possibilités d'emploi offertes dans les réserves ou à proximité de celles-ci. La plupart des réserves sont situées en milieu rural, dans des endroits éloignés ou difficiles d'accès.

La plupart des bandes indiennes sont petites : plus de 75 % des 601 bandes indiennes ont une population inférieure à 1 000 personnes et presque les deux tiers d'entre elles en comptent moins de 500. La population moyenne dans les réserves se situe autour de 500 Indiens. L'éloignement et la taille réduite de bon nombre de réserves indiennes et d'agglomérations inuit influent considérablement sur la nature des services offerts et leur coût de prestations.

Les dispositions de la *Loi C-31* en ce qui concerne la réintégration ont aussi une influence sur les caractéristiques de la population indienne. Depuis l'adoption de la Loi, le taux de croissance a triplé pour atteindre 7,2 % en 1986-1987, puis est tombé à 6,7 % en 1987-1988, à 5,1 % en 1988-1989 et à 2,6 % en 1989-1990. Même si on s'attendait initialement à ce que la population des Indiens inscrits augmente d'environ 56 800 personnes en raison de la *Loi C-31*, cette hausse atteignait, au 30 septembre 1991, au-delà de 83 000 personnes. Il est possible qu'elle soit encore beaucoup plus élevée (peut-être 90 000).

Nouvelle relation entre les Indiens et le gouvernement : Le gouvernement fédéral s'est engagé à favoriser l'accès des Indiens à l'autonomie gouvernementale. Les travaux progressent dans les trois voies définies par le Comité spécial de la Chambre des communes sur l'autonomie gouvernementale des Indiens, soit la filière constitutionnelle, la filière législative et les politiques ainsi que les mesures administratives.

Aucune entente n'a été conclue à l'occasion des conférences des premiers ministres de 1985 et de 1987, en ce qui concerne l'enchâssement dans la Constitution du droit des autochtones à l'autonomie

gouvernementale. Pour alimenter les discussions, le gouvernement fédéral a annoncé un éventail de propositions visant à faire avancer la réforme constitutionnelle, y compris la question des autochtones. Il a indiqué qu'il était ouvert aux changements susceptibles d'être acceptés par les parties en cause. Une série de consultations, au sein du gouvernement fédéral comme des groupes autochtones, sont actuellement en cours en ce qui a trait à ces questions.

Dans l'intervalle, le gouvernement fédéral négocie la conclusion, avec différentes collectivités indiennes, d'ententes d'autonomie gouvernementale qui remplaceraient la *Loi sur les Indiens*. En 1984, une forme d'autonomie gouvernementale a été établie au Nouveau-Québec avec l'adoption de la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*. En 1986, la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte* a sanctionné officiellement le régime d'autonomie gouvernementale choisi par cette bande de la Colombie-Britannique. Au 1er novembre 1991, un projet d'autonomie gouvernementale visant une collectivité avait atteint le stade de la rédaction de la loi; 13 projets visant 50 bandes avaient atteint le stade des négociations de fond; des négociations en vue de la conclusion d'ententes cadres étaient en cours dans le cas de 7 projets touchant 7 collectivités; enfin, 31 projets concernant plus de 120 bandes en étaient au stade de l'élaboration. Certaines des discussions se déroulent dans le cadre des négociations menées sur les revendications territoriales globales.

De part et d'autre, on s'entend sur le fait que la *Loi sur les Indiens* ne répond ni aux besoins des Indiens ni aux exigences du gouvernement. Elle impose entre les Premières Nations et l'État une relation fondamentalement paternaliste qui est pour les Indiens une entrave à l'autonomie. La réflexion menée par les divers comités permanents des chefs indiens devrait déboucher sur une série de propositions formelles qui serviront de base à l'établissement de mesures législatives.

En ce qui a trait aux politiques et aux mesures administratives, les efforts du Ministère portent principalement sur la mise en oeuvre des modes optionnels de financement (MOF). Les MOF permettent aux conseils de bande d'exercer tous les pouvoirs possibles qui leur sont conférés en vertu des lois et des politiques en vigueur de manière à ce qu'ils puissent redéfinir les programmes et redistribuer les fonds en fonction des besoins et des possibilités offertes à la collectivité.

Ces modifications fondamentales des rapports entre le gouvernement fédéral et les populations indiennes ont un effet marqué sur la nature des services dispensés dans le cadre du Programme et sur les méthodes utilisées à cette fin. En 1990-1991, environ 74 % des dépenses totales du Programme des affaires indiennes et inuit ont été gérées ou administrées par des Indiens.

Situation économique des Indiens : Il existe une grande disparité en matière de développement économique entre les Indiens et les non-Indiens au Canada. Ainsi, les revenus des Indiens habitant une réserve restent sensiblement inférieurs à ceux des personnes vivant à proximité de cette réserve. Selon le recensement de 1986, près de la moitié (48 %) des revenus des Indiens dans les réserves en 1985 provenaient de paiements de transfert gouvernementaux (comparativement à 28 % dans le cas de leurs voisins non indiens). Le revenu moyen des Indiens vivant dans une réserve correspond à la moitié de celui de la population en général. Il y a une entreprise indienne par groupe de 50 Indiens habitant une réserve alors qu'au Canada en général, le rapport est d'une entreprise par 30 Canadiens. Seulement 12 % des entreprises indiennes existent depuis plus de 10 ans, comparativement à quelque 55 % des entreprises canadiennes en général. Ces facteurs engendrent une importante demande de ressources du Programme susceptibles de favoriser la création d'emplois et d'entreprises, et l'établissement de programmes destinés à venir en aide aux autochtones qui arrivent sur le marché du travail et à assurer le maintien du revenu.

Responsabilité et participation des Provinces : De pair avec le gouvernement fédéral et les représentants des autochtones, les gouvernements provinciaux participent au processus constitutionnel visant à définir plus précisément les droits ancestraux des autochtones et ceux qui découlent des traités. L'augmentation du nombre d'Indiens inscrits qui vivent en dehors des réserves, depuis les modifications de la *Loi sur les Indiens* apportées en 1985 (*Loi C-31*), fait ressortir la nécessité de clarifier les responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux en ce qui concerne ces Indiens. Les gouvernements provinciaux ont aussi un rôle essentiel à jouer dans le règlement de nombre de

revendications territoriales. Enfin, il faut absolument obtenir leur collaboration dans la négociation de nouvelles modalités d'autonomie gouvernementale locale et sectorielle, puisque les pouvoirs revendiqués par les Indiens visent souvent des domaines de compétence provinciale.

2. Initiatives

Participation des autochtones au marché du travail (PAMT) : L'initiative PAMT, annoncée en septembre 1991, concrétise les engagements pris par le gouvernement dans la SCDEA et dans le Programme pour les autochtones à l'égard de l'application de mesures en vue d'une plus grande participation des autochtones dans l'économie canadienne. L'initiative unira les efforts du gouvernement fédéral, des Premières Nations, des administrations provinciales et territoriales et du secteur privé en vue de l'augmentation de la participation des autochtones dans la population active du Canada. Comme première mesure, tous les ministères fédéraux intensifieront leurs efforts en vue d'accroître la participation des autochtones sur leur propre marché du travail. Un comité interministériel, coprésidé par le MAINC et le Secrétariat du Conseil du Trésor, supervisera les progrès réalisés par les ministères fédéraux. Les ministères aborderont quatre obstacles clés à l'emploi : les politiques de recrutement seront modifiées en vue de l'élimination des obstacles; on mettra l'accent sur le perfectionnement des employés autochtones; de meilleures mesures de maintien en fonction seront appliquées; et des systèmes seront mis en place pour mettre en relation les candidats qualifiés avec les perspectives d'emploi. L'on se servira des progrès réels accomplis au niveau fédéral pour inciter les autres administrations et le secteur privé à adopter des stratégies proactives analogues afin d'accroître l'emploi des autochtones. Le Conseil canadien pour le commerce autochtone sera un partenaire clé dans les efforts menés auprès du secteur privé et des organismes autochtones.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Questions relatives aux traités : En juin 1989, on créait le Bureau du commissaire aux traités, organisme bilatéral ayant comme mandat de résoudre certaines des questions toujours en suspens relativement aux traités conclus avec les Indiens de la Saskatchewan, notamment en matière de droits fonciers et d'éducation. Devant l'accueil favorable qu'a reçu le rapport du Commissaire sur la reconnaissance des droits fonciers issus des traités, le Ministre indiquait, en août 1990, qu'il était prêt à discuter, à l'échelle nationale, des questions relatives aux traités. Le Bureau du commissaire aux traités facilitera le règlement des obligations en suspens par les nations indiennes de la Saskatchewan visées par les traités et par le gouvernement fédéral. Le Ministère cherchera à préciser ces questions afin que les droits issus des traités soient reconnus en droit et dans les faits.

Services d'aide à l'enfance et à la famille : À l'été 1989, le gouvernement a affirmé son engagement à améliorer et à étendre les services d'aide à l'enfance et à la famille administrés par les Indiens vivant dans les réserves. Au cours des exercices 1990–1991 et 1991–1992, des fonds ont été fournis pour aider à l'établissement de nouvelles normes et de nouveaux organismes indiens de service en ce domaine et des consultations ont été menées avec les groupes indiens et les provinces afin de discuter:

- du rôle et des responsabilités des groupes indiens, des provinces et du Ministère;
- des modes de gestion possibles.

Par suite de ces consultations, un nouveau régime de services d'aide à l'enfance et à la famille a été élaboré; il est entré en vigueur le 1er avril 1991.

Modes optionnels de financement (MOF) : Le Ministère a entrepris un examen des cinq grandes questions de principe dégagées par les bandes indiennes et leurs employés; des recommandations en vue d'améliorer l'initiative en sont ressorties et des discussions avec les bandes indiennes sont actuellement en cours afin qu'on détermine la meilleure façon de mettre en oeuvre ces recommandations.

Pétrole et Gaz des Indiens du Canada (PGIC) : En raison de l'accroissement des pouvoirs et responsabilités ministériels, en 1990–1991, PGIC disposait d'un budget de fonctionnement pour un projet–

pilote. L'évaluation de la première année a révélé que cette expérience a permis de réorienter les priorités, en faisant en sorte que les gestionnaires fondent leurs décisions concernant les dépenses sur les coûts totaux relatifs à l'exploitation et aux salaires. En février 1991, le président du Conseil du Trésor annonçait que le PGIC deviendrait un organisme de service spécial. Les activités de planification vont bon train et la mise en oeuvre devraient commencer le 1er avril 1992.

E. Efficacité du Programme

Les principaux objectifs du Programme sont d'aider les Indiens et les Inuit à combler leurs besoins et à réaliser leurs aspirations en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture, ainsi que de développement social et communautaire, de régler les revendications admises et de faire en sorte que les obligations et les responsabilités constitutionnelles et statutaires du Canada à l'endroit des Indiens et des Inuit soient remplies. Toutes les activités du Programme sont et continuent d'être orientées en ce sens, bien que certaines stratégies et certaines priorités aient considérablement évolué au fil des ans.

Autonomie gouvernementale : La *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, qui a été promulguée le 14 juin 1984, vise à mettre en place un système d'administration locale, à faciliter l'administration, la gestion et le contrôle de certaines terres et à protéger certains droits individuels et collectifs. La Commission crie-naskapie a été mise sur pied afin de contrôler l'application de la loi et de procéder aux enquêtes s'y rapportant. Une évaluation de la Commission crie-naskapie a été effectuée. Le rapport, qui traite des pouvoirs, du mandat et des travaux de la Commission, a été présenté au Ministre le 4 avril 1991 et déposé à la Chambre des communes et au Sénat le 11 avril 1991. Des représentants des bandes cries et naskapies du Québec ainsi que des représentants du MAINC ont participé à une série de rencontres à l'automne 1991 et se sont penchés sur les recommandations du rapport.

En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux intéressés, le Ministère a joué un rôle actif dans l'élaboration des propositions du gouvernement fédéral en vue d'une réforme constitutionnelle, qui englobent les questions des autochtones et font actuellement l'objet d'un processus d'examen. On y trouve notamment une proposition prévoyant l'enchâssement dans la Constitution d'un droit général et légitime des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

En 1987, on a instauré un processus de négociation de l'autonomie gouvernementale prévoyant l'élaboration et la négociation de propositions en vue d'accorder l'autonomie gouvernementale aux collectivités autochtones partout au Canada. Le processus comporte deux programmes, soit celui de la planification et de la promotion de l'autonomie gouvernementale à l'échelle locale et celui du financement des négociations relatives à l'autonomie gouvernementale. Ces deux programmes ont fait l'objet d'une évaluation destinée à mesurer les résultats du processus en cours.

À la suite de cette évaluation, on a constaté que le processus était efficace et que le but général de la négociation de l'autonomie gouvernementale ainsi que ses objectifs sur le plan opérationnel avaient été atteints. En dépit de certains obstacles extérieurs au processus, qu'il a fallu surmonter, on a constaté que le processus de négociation de l'autonomie gouvernementale avait eu, à court terme, des répercussions bénéfiques en favorisant une meilleure compréhension du concept de l'autonomie gouvernementale dans l'optique du MAINC, de ses programmes et de ses mécanismes de prestation de services. On a également constaté que le fait de participer au processus a amené les bandes et les collectivités indiennes à modifier leurs structures de gestion interne afin d'être en mesure d'assumer une plus grande responsabilité et une plus grande autonomie.

Certaines recommandations ont été faites concernant, par exemple, la clarification des responsabilités, l'uniformisation de l'évaluation des propositions et l'adoption d'un mode de leadership collégial. On a également proposé au Ministère d'élaborer une stratégie interne de communication afin d'améliorer la diffusion de l'information.

Par suite de cette évaluation, le processus de la négociation de l'autonomie gouvernementale a été modifié en fonction des constatations qui avaient été faites. Parmi les autres modifications apportées, mentionnons l'adoption d'une terminologie plus fidèle à la conception des collectivités indiennes et aux

intentions du gouvernement en ce qui concerne le contenu et les limites du processus de négociation. De plus, on a rationalisé les procédures de demande, on a élaboré et mis en oeuvre des critères d'évaluation faisant intervenir les régions dans le processus décisionnel et on a offert des séances d'information aux conseils nouvellement élus. Finalement, le Ministère s'est doté d'une stratégie de communication claire faisant état du rôle et des responsabilités de chacune des parties.

La Commission crie-naskapie a été établie en vertu de la *Loi sur les Cris et les Naskapis (du Québec) de 1984*. Elle a pour mandat de contrôler l'application de la loi et de faire enquête à la suite des plaintes s'y rapportant. Cette dernière responsabilité, prévue à l'article 172 de la Loi, fait que les pouvoirs, le mandat et les travaux de la Commission doivent faire l'objet d'une évaluation au bout de cinq ans. Le rapport, terminé en février 1991, a été présenté au Ministre et déposé à la Chambre des communes en avril 1991.

On en est venu à la conclusion que la Commission avait joué son rôle de façon efficace, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un organisme unique en son genre au Canada, dont le budget est insuffisant en regard de la tâche à accomplir et dont le mandat est extrêmement ambiguë si l'on tient compte des interprétations diverses et contradictoires de la Loi qui ont été faites au cours de la période de cinq ans.

Bien que l'étude ait révélé plusieurs problèmes au chapitre des négociations et des relations entre les Cris et le gouvernement fédéral, il n'en reste pas moins que les résultats atteints sont satisfaisants et que la Commission est en mesure de favoriser le dialogue et le règlement des questions d'intérêt commun aux deux parties.

Les représentants des bandes cries et naskapies du Québec ainsi que ceux du MAINC ont participé à une série de rencontres et se sont penchés sur les recommandations présentées dans le rapport. Le gouvernement a élaboré des propositions en vue d'une réforme constitutionnelle qui font actuellement l'objet d'un examen. Ces propositions prévoient, entre autres mesures, l'enchâssement dans la Constitution d'un droit général et légitime des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Transferts : Au cours de la dernière décennie, les responsables du Programme ont nettement mis l'accent sur le transfert aux Premières Nations de la responsabilité administrative de la prestation des services. Ainsi, la proportion des dépenses totales du Programme administrées par les Indiens à la suite des transferts est passée de 41 % en 1980-1981 à 74 % en 1990-1991. De 1985-1986 à 1992-1993, l'effectif affecté au Programme a été réduit, passant de 4 256 personnes (1985-1986) à 2 608 personnes (1992-1993), en raison du processus de transfert et de l'efficacité accrue du Programme. En prévision des transferts à venir, le Ministère fait actuellement l'objet d'une réorganisation (voir page 2-16). Même si on s'attendait à un nouveau programme de transferts au cours de 1991-1992, la réorganisation actuelle est considérée comme un élément clé du transfert des services visés par la politique approuvée. Le Ministère examine présentement la possibilité de transférer les services et les fonctions qui ne sont pas encore touchés par la politique de transfert.

Tableau 4 : Pourcentage des dépenses du Programme administrées par les Indiens

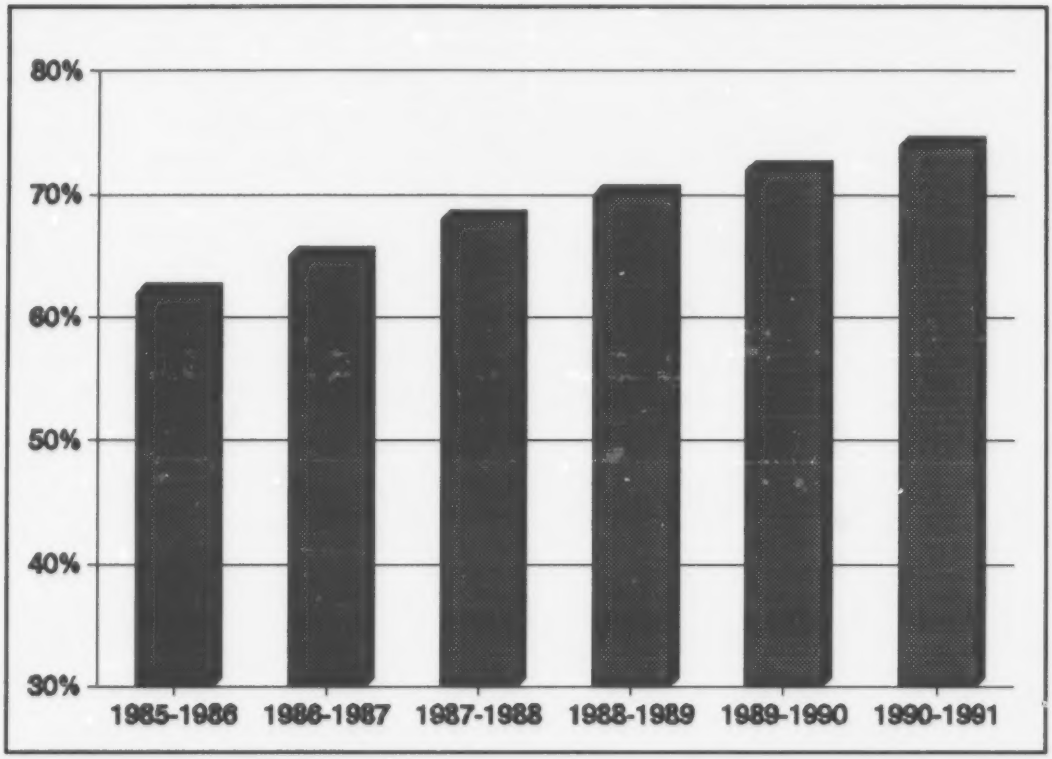

Gestion des bandes : Depuis plusieurs années, les responsables du Programme ont nettement mis l'accent sur le transfert aux bandes indiennes et aux conseils tribaux de la responsabilité administrative de la prestation des services. On a demandé au Ministère de procéder à une évaluation à l'appui d'une demande de financement supplémentaire adressée au Conseil du Trésor. Parmi les aspects abordés, mentionnons le degré d'atteinte des résultats anticipés au chapitre du transfert des services de consultation, le degré d'efficacité de la politique et du processus de transfert et les améliorations à y apporter, de même que l'incidence et les répercussions de la politique et du processus de transfert sur le Ministère, les conseils tribaux et les bandes indiennes.

L'étude a révélé que les bandes indiennes étaient, en général, satisfaites des services de consultation qui leur étaient offerts et qu'elles considéraient le conseil tribal comme l'organisme le plus en mesure d'assurer la prestation de ces services. On en est même arrivé à la conclusion que le mécanisme de financement actuel était en général approprié et suffisant pour garantir la responsabilité des conseils tribaux à l'endroit des bandes en faisant partie.

À l'exception de la Saskatchewan, la politique de transfert et le processus comme tel n'ont pas été très satisfaisants dans la mesure où beaucoup de conseils tribaux se sont sentis poussés à prendre des responsabilités auxquelles ils n'étaient pas bien préparés. Devant cet accroissement soudain de leurs responsabilités, de leur personnel et des tâches à accomplir, les conseils tribaux se retrouvent aux prises avec un mandat difficile à remplir, ainsi que des problèmes de structure et de personnel. En dépit de cela, le processus semble avoir eu des répercussions généralement positives sur la situation des bandes indiennes. Cette initiative leur a permis d'acquérir une plus grande indépendance par rapport au Ministère, de bénéficier de services mieux adaptés à leurs besoins et de développer leur propre main-d'oeuvre.

À la suite du rapport présenté au Parlement en 1987 en ce qui concerne l'application des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1985 (*Loi C-31*), on a entrepris d'évaluer de façon détaillée les répercussions de ces modifications sur les collectivités indiennes et sur les particuliers. Le rapport qui en a résulté a été déposé par le Ministre au Parlement, le 19 décembre 1990. Une étude complémentaire destinée à mettre à jour l'analyse régionale de ces répercussions sur la population des bandes indiennes est en cours.

Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, la Direction de l'évaluation vient d'entreprendre l'examen du processus des paiements de transfert souples. L'exercice portera surtout sur les résultats du programme en 1990-1991, soit au cours de la première année complète de mise en application. On se penchera sur des questions telles que la situation actuelle en ce qui concerne l'application du processus des paiements de transfert souples, leurs répercussions, ainsi que les améliorations qui pourraient être apportées.

L'évaluation du programme de formation en gestion des chefs et administrateurs de bande est terminée. On a constaté que les objectifs du programme étaient toujours valables, mais qu'il fallait en modifier la structure et l'orientation. L'emploi d'étudiants dans le cadre du Programme d'aide aux gestionnaires indiens (PAGI) s'est également avéré un moyen efficace d'obtenir des services de consultation. On a recommandé, entres autres mesures, de mettre en place un mécanisme d'évaluation officiel, de revoir la structure et l'orientation du programme et d'envisager la possibilité de transformer le PAGI en un programme à longueur d'année.

Une évaluation du transfert des services techniques devrait être amorcée au cours de l'exercice 1991-1992. Elle portera principalement sur l'examen des résultats obtenus dans ce domaine ainsi que sur les répercussions du transfert et de la réduction des effectifs sur ces services. Parmi les questions qui feront l'objet d'un examen, notons : le degré d'atteinte des résultats anticipés en ce qui concerne les services techniques et le degré d'efficacité du processus de transfert, de même que les répercussions de la politique et du processus de transfert sur les organismes visés.

Une évaluation de l'accord de financement avec la bande indienne de Miawpukek vient d'être achevée. On s'est penché sur la pertinence des mécanismes mis en place pour atteindre les objectifs de l'accord et on a déterminé dans quelle mesure ces objectifs avaient été réalisés. Il est apparu que même si l'accord assurait à la bande une plus grande souplesse dans la définition de ses objectifs et de ses plans pour la collectivité, la conception de ses propres programmes et l'affectation des fonds, les dispositions portant sur le rajustement en fonction de la population ne permettaient pas toujours aux parties de faire face aux changements démographiques au sein de la bande et aux besoins financiers en découlant. En outre, certaines dispositions de l'accord n'ont pu être mises en application par la bande et par le Ministère, en raison des difficultés rencontrées dans le processus de règlement des différends et de l'absence d'un recours approprié pour l'une et l'autre des parties en cas de non-respect de l'accord.

Les recommandations formulées portent surtout sur l'amélioration des dispositions de l'accord relatives au rajustement en fonction de la population et des mécanismes de mises en application de l'accord par les bandes indiennes et par le Ministère. Les conclusions et les recommandations du rapport ont été prises en considération par les représentants de la bande indienne de Miawpukek et ceux du MAINC (Région de l'Atlantique) dans le cadre de leurs discussions en vue du renouvellement de l'accord de financement de la bande indienne.

Éducation : La revue *Inuktitut*, publiée par les Inuit Tapirisat du Canada (ITC), contribue à la préservation de la culture, du mode de vie et de la langue inuit au Canada. Le MAINC a transféré la responsabilité de la publication de la revue à l'ITC en 1989, tout en continuant à en assurer le financement. Le Ministère étudie actuellement les résultats atteints par les ITC dans la production et la distribution de la revue afin d'en évaluer la pertinence dans l'accomplissement de son mandat et de déterminer s'il y a lieu de continuer à en assurer le financement.

Développement social : Le MAINC recevra 22 millions de dollars sur les 136 millions de dollars attribués en février 1991 à 7 ministères et organismes gouvernementaux pour faire face aux problèmes

de violence familiale qui sont du ressort du gouvernement fédéral dans le cadre des «initiatives en matière de violence familiale». Le Ministère participe aux travaux de divers comités interministériels pilotés par Santé et bien-être social Canada (SBSC) qui planifient, contrôlent et évaluent les activités des ministères participant à ces initiatives. Le Conseil du Trésor a commandé une évaluation de ces initiatives pour le mois de mars 1994; d'ici là, il faudra effectuer une évaluation provisoire, au plus tard pour le mois de mars 1992.

Les consultations menées auprès des collectivités autochtones afin de définir un mode de distribution des fonds ont révélé de graves lacunes sur le plan de la prestation des services. Le Conseil du Trésor a accepté que les fonds alloués au MAINC servent à établir des services permanents à l'échelle locale.

En juin 1991, on a approuvé le cadre de référence d'une étude à mener sur les initiatives du MAINC, étude devant porter sur la justification des initiatives et les résultats obtenus, sur l'efficacité du mécanisme de coordination interministérielle, sur la proportion des activités débouchant sur l'établissement de services permanents, sur tous les obstacles à l'efficacité inhérents au Ministère, de même que sur la possibilité de rattacher l'initiative à des services existants. L'évaluation des résultats obtenus sera effectuée à partir des études menées par les collectivités intéressées.

Conformément aux exigences du nouveau régime de gestion, il faudra également effectuer une évaluation de l'ensemble du programme des Services d'aide à l'enfance et à la famille pour 1993-1994. Toutefois, étant donné la priorité et le caractère délicat des questions portant sur le bien-être des enfants au sein de la population indienne ainsi que la complexité du programme qui implique la négociation d'accords avec les organismes indiens et les gouvernements provinciaux ou territoriaux, une planification appropriée faisant appel à un cadre d'évaluation s'impose dès aujourd'hui, si l'on veut s'assurer que l'évaluation à mener en 1993 soit adéquate. Ce cadre d'évaluation en est actuellement au stade de la planification.

Immobilisations et services communautaires : Il a fallu procéder à l'examen du processus d'affectation des fonds dans le cadre du Programme d'immobilisations et déterminer quelles étaient les améliorations à y apporter. L'étude devait fournir une description des procédures d'affectation en usage, évaluer dans quelle mesure ces procédures satisfont aux objectifs du programme et déterminer s'il y a place à l'amélioration.

Approuvée en juin 1990, l'évaluation a révélé que les diverses phases de l'affection des fonds dans le cadre du Programme d'immobilisations n'étaient pas intégrées et que le processus n'était pas entièrement conforme aux objectifs et aux priorités du programme. Il est également apparu nécessaire d'élaborer davantage les étapes du processus d'affectation des fonds.

On a recommandé que les priorités, les objectifs et les normes minimales soient clairement énoncés, de sorte qu'il soit possible d'en tenir compte dans le cadre des opérations courantes. D'autres recommandations ont été formulées sur les diverses phases du processus d'affectation des fonds et sur la façon de les intégrer à l'intérieur d'un système cohérent et efficace. En outre, l'étude a fourni deux exemples d'un processus intégré de planification et d'affectation de fonds.

On a procédé à une évaluation du mécanisme d'affectation des fonds afin de voir si on pouvait améliorer le processus dans le cadre du Programme d'immobilisations. On en est arrivé à la conclusion que les différentes phases du processus d'affectation n'étaient pas intégrées. Même si la plupart des ressources nécessaires à la mise au point d'un système d'affectation valable et efficace sont en place, une meilleure articulation de ces ressources s'impose. Plusieurs recommandations ont été formulées; on y indique, entre autres, les diverses phases que devrait comprendre le processus d'affectation et comment les intégrer dans un système cohérent et efficace. On y donne également deux exemples d'un système intégré de planification et d'affectation et on recommande de définir clairement les priorités, les objectifs et les normes minimales. Le ministère révise actuellement le processus d'affectation.

Développement économique : Cette évaluation a été commandée par le Secteur du développement économique et par la Table ronde des chefs de l'Alberta. Elle a pour but de fournir à cette dernière toute l'information susceptible de faciliter la prise de décision dans l'affectation des fonds de développement économique.

L'évaluation portera notamment sur la nature et l'ampleur des résultats obtenus par chaque organisme, la rentabilité de ces résultats et la pertinence des objectifs du programme à long terme. En ce qui concerne ce dernier point, les responsables de l'étude se pencheront également sur les améliorations qui pourraient être apportées à chaque organisme, sur les résultats auxquels s'attendent ces organismes, de même que sur le degré éventuel d'autonomie financière de chacun des organismes visés. L'évaluation est présentement en cours.

L'évaluation du Programme agricole des Indiens de la Saskatchewan (PAIS) et des programmes subsidiaires que constituent le programme de mise en marché du PAIS et la Société de prêts des Indiens de la Saskatchewan a été entreprise en 1989 afin de satisfaire à une condition posée par le Conseil du Trésor pour poursuivre le financement du programme. On a évalué les résultats atteints par le programme ainsi que leur rentabilité et on a déterminé quelles étaient les améliorations qui pouvaient être apportées. On s'est également penché sur les plans futurs et les autres possibilités de financement, compte tenu du fait que le programme doit atteindre son autonomie financière au plus tard en 1995.

L'étude a révélé que le PAIS était un programme rentable, bien administré et apte à répondre à un besoin qui subsistera tout au long de la période de planification. Outre le fait qu'il ait dépassé l'objectif de 1990 quant au nombre de fermes, ce programme d'aide semble également avoir des répercussions nettement positives sur le revenu agricole, ce qui a permis aux agriculteurs de traverser la crise qui frappe le monde agricole. Grâce au PAIS, les agriculteurs indiens disposent d'un matériel agricole plus moderne, ont des coûts d'exploitation moins élevés, obtiennent des récoltes plus abondantes, appliquent des pratiques de gestion plus appropriées à ce type d'entreprise et bénéficient d'une marge de crédit plus large et d'un meilleur accès aux autres programmes.

Comme le revenu agricole moyen a diminué depuis l'entrée en vigueur du programme en raison de la prolifération des nouvelles entreprises agricoles, on a recommandé au Ministère de réévaluer sa stratégie en ce qui concerne l'augmentation du nombre de fermiers dans le cadre du PAIS et de concentrer plutôt ses efforts sur l'aide à apporter aux bandes indiennes dans l'élaboration de politiques sur l'utilisation des terres et dans l'amélioration de la productivité et de la situation financière des agriculteurs. Qui plus est, le PAIS, dans sa forme actuelle, doit être maintenu pendant au moins cinq ans, si l'on veut qu'il atteigne ses objectifs premiers, puisque la plupart des fermes indiennes ne sont toujours pas viables, en particulier dans le contexte économique actuel.

Le Conseil d'administration du PAIS a étudié et approuvé le rapport d'évaluation. Un plan d'exploitation fondé sur les résultats du rapport a été élaboré et approuvé; le financement du programme sera donc prolongé.

En 1990, le MAINC et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ont lancé un programme quinquennal de recherche qui vise à favoriser une meilleure compréhension des secteurs clés des politiques touchant les autochtones. Un nouveau financement a été consenti en fonction d'une formule de partage égal des coûts (50–50) et confié à l'administration du CRSH. Conformément au protocole d'entente conclu, une évaluation provisoire doit être effectuée en 1991–1992 en prévision des décisions qui devront être prises plus tard en ce qui concerne le financement.

On a mené une étude sur les activités de l'Association des pêcheurs autochtones (APA) et sur son respect des objectifs établis en vertu de l'accord de financement de 1986 conclu avec le MAINC. Les résultats de cette étude seront pris en considération lorsque viendra le temps d'examiner les demandes de financement supplémentaire de l'APA.

L'évaluation a démontré que la situation financière de l'APA était plutôt bonne et que celle-ci a atteint ses objectifs. On a toutefois relevé certaines lacunes sur le plan des pratiques de gestion de

l'Association. On a recommandé une mise à jour de la base de données sur les demandes de prêt à l'appui de l'APA, qui soutient qu'un grand nombre de demandes de prêt sont toujours en suspens. En outre, on a fortement recommandé de procéder à l'examen des pratiques comptables actuelles afin de dresser un tableau plus précis de la situation de l'APA sur le plan des revenus.

Par suite de l'évaluation, le Conseil d'administration du PDEA a rejeté une première demande de prolongement de financement de la part de l'APA. Une deuxième demande a été approuvée, pour un montant plus restreint cependant, à la condition que l'APA manifeste sa volonté de procéder aux divers changements recommandés dans l'étude.

Par suite de l'évaluation de 1988 du Programme des jeunes entrepreneurs (PJE), le Programme de sensibilisation à l'entrepreneurship (PSE) a été mis sur pied en guise de formule de remplacement, après qu'on ait apporté une série de changements au PJE à la lumière des conclusions de l'évaluation. Au départ, l'évaluation devait permettre à la haute direction de prendre des décisions éclairées quant à l'avenir de ce programme révisé sur le plan des résultats, de la permanence, du concept, des modalités d'application et du coût.

Cette orientation a été modifiée par la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (SCDEA), qui préconise une augmentation des transferts des organismes ministériels aux organismes autochtones à vocation économique. Les objectifs d'évaluation révisés ont donc été établis en fonction des demandes formulées par les régions d'obtenir un rapport qui pourrait servir à appuyer de semblables initiatives dans le futur. Aussi l'étude a-t-elle porté sur l'analyse des renseignements relatifs au rendement du programme et fourni des résultats qui devraient aider les groupes autochtones à déterminer s'il y a lieu d'appuyer de semblables initiatives dans le futur.

L'évaluation a permis de constater que les principaux objectifs du PSE ont été atteints et que ce programme s'est avéré plus fructueux que son prédécesseur, le PJE. On a noté, en effet, une augmentation sensible dans la création d'entreprises. Au moment où l'on a réalisé l'étude, on ne relevait aucune entreprise en faillite, plus de 20 % des participants au programme étaient en affaires et 36 % prévoyaient se lancer en affaires en 1991, ce qui représente un taux de réussite de près de 65 % pour l'ensemble du programme.

La société Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) a été créée en 1986 pour libérer le Ministre du MAINC de ses responsabilités en vertu de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*. PGIC est aujourd'hui responsable de l'exploitation et de la mise en valeur des ressources pétrolières et des ressources de gaz sur les terres indiennes à la grandeur du Canada, et ce, au profit des bandes indiennes. En avril 1990, PGIC a commencé à opérer avec une enveloppe de budget d'exploitation.

La haute direction du Secteur du développement économique et PGIC ont demandé qu'on procède à une évaluation du mandat de cette société, de ses activités et des résultats obtenus à ce jour en vue de recommander les améliorations susceptibles d'accroître le rendement et l'efficacité de l'organisme. Cette étude est actuellement en cours.

Le protocole d'entente relatif à l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels a habilité le MAINC à mettre sur pied un projet-pilote d'une durée de trois ans prévoyant la mise en place d'une «enveloppe de budget d'exploitation» au sein de PGIC. L'initiative vise à améliorer le service, à accroître l'efficacité et à favoriser la responsabilité en regard du rendement par l'établissement d'un budget unique et la délégation de toute la latitude nécessaire aux gestionnaires pour utiliser de la façon qu'ils jugent la plus adéquate et la plus efficace les diverses ressources à leur disposition.

À la suite des exigences établies dans le protocole d'entente de l'APRM, le MAINC a convenu de procéder à une évaluation du projet-pilote et de présenter ses principales conclusions au Conseil du Trésor. Cette évaluation a été entreprise en avril 1991 par une série de rencontres avec les gestionnaires du programme au sein de PGIC. Il s'agissait de passer en revue l'application du concept de l'enveloppe de dépenses courantes, de même que ses répercussions à ce jour, puis de mettre à profit les connaissances acquises pour en étendre l'application au sein du gouvernement.

On a constaté que les gestionnaires voient cette initiative d'un bon oeil et estiment que le concept devrait déboucher sur une volonté d'utiliser les ressources de façon adéquate et efficace. Sur le plan de la mise en oeuvre, on en est venu à la conclusion que les principaux mécanismes étaient en place et qu'il fallait accroître la délégation et l'assouplissement de certaines règles administratives et financières du CT si l'on voulait mettre pleinement à profit la souplesse qu'offre le concept. Il est également apparu qu'entre autres conditions préalables à l'établissement d'un régime de dépenses courantes, il faut un bon système financier et des plans de travail qui permettent la publication rapide des décisions relatives aux ressources et l'établissement des priorités en matière de production et de résultats ainsi que des coûts qui s'y rapportent. Par conséquent, si l'on veut que le concept soit appliqué comme prévu à l'échelle du gouvernement en 1993–1994, il faudra modifier bon nombre de systèmes de soutien, telles les communications.

Paiements de transfert : Le MAINC offre un éventail unique de paiements de transfert et d'accords de financement. Ces mécanismes de financement, qui comprennent les contributions, les paiements de transfert souples, les modes optionnels de financement et les subventions, permettent aux groupes indiens de conclure des ententes adaptées à leurs capacités et à leur relation avec le Ministère et leurs commettants.

Les contributions versées au cours des années 1970 et des années 1980 ont été utilisées pour transférer des programmes aux bandes. Elles ont aidé les bandes à développer les ressources administratives nécessaires en leur fournissant des indications détaillées sur les services à mettre en oeuvre pour chaque programme; cependant, ces accords offrent peu de souplesse à l'échelle locale et imposent un fardeau administratif excessif au Ministère et à leurs commettants.

En 1990–1991, ces contributions ont été en grande partie remplacées par les paiements de transfert souples, exception faite des programmes dont certains frais admissibles doivent être remboursés. En prescrivant uniquement les résultats à atteindre, les paiements de transfert souples simplifient les conditions associées au financement des programmes à budget annuel fixe. Les paiements de transfert souples réduisent ainsi l'étendue des comptes que doivent rendre les bandes et permettent à ces dernières d'offrir des services réguliers à partir des ressources locales les plus efficaces. Le succès de cette initiative doit être évalué en 1991–1992.

Les modes optionnels de financement (MOF) ont été créés en 1986–1987. Ils permettent aux bandes de profiter de tous les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des lois et des politiques en vigueur de manière à ce qu'elles puissent modifier les programmes et répartir les fonds en fonction des priorités des collectivités. Les MOF réduisent l'obligation des bandes de rendre compte, facilitent la planification locale en mettant en place des budgets pluriannuels, incitent à une saine gestion en assurant le versement d'un montant convenu, permettent d'axer les programmes et les dépenses sur les besoins et les possibilités des collectivités et encouragent le conseil à rendre des comptes à ses membres conformément aux pouvoirs de décision accrus qui sont octroyés aux autorités locales.

Comparaison des collectivités – Troisième étape : La Direction de l'évaluation met actuellement la dernière main à une étude visant à comparer les conditions socio–économiques des Indiens vivant dans les réserves avec celles des personnes habitant des collectivités «comparables». Pour établir les profils des réserves et des collectivités auxquelles elles sont comparées, on a utilisé les données des recensements de 1971, 1976, 1981 et 1986. On fait ressortir dans l'étude les répercussions de la situation géographique et de la population des collectivités.

Relation entre les dépenses d'aide sociale et de développement économique : Lorsque l'évaluation intitulée «Approche systématique pour l'évaluation des programmes de développement économique» a été entreprise, la Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation (CMVE) a demandé qu'on essaie de voir s'il existe un lien entre les dépenses du MAINC pour le développement économique des réserves et les dépenses d'aide sociale.

L'étude réalisée au moyen d'une analyse par régression multiple n'a toutefois révélé aucun lien significatif du point de vue statistique dans les réserves entre le changement en pourcentage des dépenses

de développement économique du MAINC et les dépenses d'aide sociale. Cette constatation vient confirmer les résultats d'autres études réalisées au Canada et aux États-Unis, qui révèlent aussi l'absence de lien important entre les programmes liés à l'emploi et l'aide sociale.

Formation du personnel du mainc et de celui des organismes de développement économique communautaire (ODEC): Dans le cadre de l'Initiative de formation des gestionnaires indiens et inuit (IFGII), le Ministère finance des cours de formation en gestion et d'autres activités pour aider les bandes et les collectivités indiennes ainsi que leurs organismes à instaurer et maintenir des administrations efficaces. On traite également dans le cadre de ces activités de questions précises telles que l'endettement des bandes et la mise en oeuvre des modes optionnels de financement (MOF). Une évaluation a été effectuée afin que nous puissions disposer d'une représentation à jour de la contribution apportée par les activités de formation en gestion et déterminer les améliorations susceptibles d'être apportées. On a examiné l'efficacité du programme, le caractère approprié des efforts déployés, la mesure d'utilisation des outils disponibles et les améliorations possibles.

On a constaté que les objectifs du programme étaient encore valables mais que la structure à cinq volets de celui-ci, établie en 1984, n'était plus appropriée vu le niveau des fonds disponibles. L'évaluation a révélé que toutes les régions étaient résolues à atteindre les objectifs du programme mais qu'elles ne voyaient pas clairement ce qu'il y avait lieu d'inclure dans la formation en gestion. Par ailleurs, la plupart des régions jugeaient que les ressources étaient trop limitées pour permettre de réaliser pleinement ces objectifs.

On a aussi noté dans le cadre de l'évaluation qu'il n'existait pas en général de mécanisme officiel d'évaluation pour mesurer les capacités des bandes en matière de gestion.

Le Soutien des bandes et la Gestion des immobilisations se fondent actuellement sur cette évaluation pour élaborer une approche stratégique visant à redéfinir l'orientation de l'IFGII, de façon à renforcer le contrôle des premières nations sur le processus de développement de leur secteur public. Cette approche permettra de réaliser une analyse qualitative des données quantitatives élaborées récemment au sein du Ministère.

Section II
Analyse par activité

A. Autonomie gouvernementale

Objectif

Établir, de concert avec les ministères et organismes fédéraux compétents et les autres niveaux de gouvernement, une base officielle pour l'établissement d'une nouvelle relation entre le gouvernement fédéral et les populations indiennes et inuit, marquée par un contrôle accru et une plus grande autonomie au niveau de la collectivité.

Description

Les initiatives du Ministère en matière d'autonomie gouvernementale comprennent un certain nombre d'activités axées sur l'établissement officiel d'une nouvelle relation entre le gouvernement fédéral et les populations indiennes et inuit en vue de permettre un contrôle accru et une plus grande autonomie au niveau des collectivités. Ces activités visent notamment à définir les droits constitutionnels des autochtones; à élaborer des politiques; à fournir une aide financière aux collectivités pour permettre l'établissement et la négociation de projets d'autonomie gouvernementale; à négocier en collaboration avec les autres ministères et organismes et les autres niveaux d'administration, s'il y a lieu, d'une nouvelle relation d'autonomie gouvernementale avec les collectivités ou de nouvelles ententes sectorielles au sein des régions; à négocier et à administrer les accords financiers conclus avec les collectivités autonomes; à mettre en oeuvre et à administrer la législation fédérale sur l'autonomie gouvernementale et la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Sommaire des ressources

Cette activité compte pour 0,6 % du Budget des dépenses de 1992-1993 et 3,0 % du nombre total des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Tableau 5 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P
Négociation de l'autonomie gouvernementale	**12 311**	**39**	12 034	39	11 453	36
Politique et Constitution	**2 238**	**27**	2 149	27	467	7
Accords de transferts financiers, mise en oeuvre et opérations	**3 243**	**9**	3 013	9	4 147	18
Gestion de l'activité	**530**	**7**	612	8	1 685	21
	18 322	**82**	17 808	83	17 752	82

Sur l'ensemble des budgets des dépenses de cette activité, 28,2 % ont trait au personnel, 65,0 % aux paiements de transfert et 6,8 % à d'autres dépenses de fonctionnement. Un montant de 0,3 million de la somme inscrite au budget des dépenses de 1992–1993 doit être transféré aux bandes en vertu des ententes sur les modes optionnels de financement.

Tableau 6 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Négociation de l'autonomie gouvernementale	11 453	36	11 387	27	66	9
Politique et Constitution	467	7	1 231	17	(764)	(10)
Accords de transferts financiers, mise en oeuvre et opérations	4 147	18	3 585	21	562	(3)
Gestion de l'activité	1 685	21	1 036	18	649	3
	17 752	82	17 239	83	513	(1)

Explication de la différence : L'augmentation des dépenses réelles par rapport au Budget des dépenses principal s'élève à 513 000 $ et elle est due principalement au traitement, étant donné que le secteur compte des employés dont l'échelle salariale est plus élevée que la moyenne.

Données sur le rendement et justification des ressources

On a poursuivi, dans le cadre des activités du Secteur de l'autonomie gouvernementale, la mise en oeuvre de l'objectif du gouvernement d'établir une nouvelle relation avec les Indiens, marqués par un contrôle et une autonomie accrus des collectivités. Afin de faciliter l'accès des collectivités à l'autonomie gouvernementale, le Ministère a adopté un processus axé sur la collectivité pour répondre aux besoins particuliers des diverses populations indiennes. Le dynamisme suscité dans les collectivités indiennes relativement à l'instauration de régimes d'autonomie gouvernementale s'est développé en 1989–1990 et il s'est poursuivi tout au long de 1990–1991, démontrant l'intérêt et l'engagement continus manifestés à l'égard du processus. Au 1er novembre 1991, un projet auquel participait une bande était au stade de la rédaction du texte législatif et 13 négociations de fond sur l'autonomie gouvernementale visant 50 collectivités étaient en cours. Des négociations étaient aussi en cours au sujet de sept ententes cadres devant mener à des négociations de fond auxquelles participaient sept bandes, et 31 projets touchant plus de 120 bandes étaient au stade de l'élaboration.

Deux évaluations ont été réalisées dans le domaine de l'autonomie gouvernementale en 1989–1990 et une troisième a été terminée en 1990–1991. On a examiné la raison d'être permanente de la Commission des Indiens de l'Ontario (CIO), en se penchant également sur son processus, ses objectifs, sa portée, son efficacité et sa structure, les rôles des parties et du Commissaire et le financement du processus. L'étude a révélé qu'il y avait lieu de poursuivre le processus : que les objectifs poursuivis étaient réalisés, quoique avec lenteur; et qu'il existait des lacunes dans la structure actuelle du processus. L'évaluation a aussi indiqué plusieurs possibilités d'améliorer l'efficacité du processus. Les résultats de

l'évaluation ont été acceptés par les parties concernées et on prend actuellement des mesures pour mettre en oeuvre les recommandations.

Négociation de l'autonomie gouvernementale : Dans le cadre de cette sous-activité, on réalise des négociations sectorielles et des négociations dans les collectivités en vue de l'établissement de lois instaurant l'autonomie gouvernementale dans certaines collectivités ou on négocie des ententes reconnaissant les traditions, les cultures et les besoins particuliers des diverses collectivités en tenant compte des paramètres des pratiques constitutionnelles et gouvernementales canadiennes (ou on mène à la fois ces deux types de négociations). On apporte également une aide aux collectivités pour l'élaboration et la négociation de projets d'autonomie gouvernementale et de projets sectoriels.

Le processus de négociation de l'autonomie gouvernementale est le moyen qui permet aux collectivités souhaitant établir une nouvelle relation avec le gouvernement fédéral à l'extérieur des paramètres de la *Loi sur les Indiens* d'explorer différentes options et de négocier de nouvelles modalités à cette fin. Dans le cadre de ce processus, on élaborera des exemples pratiques de différentes formes d'autonomie gouvernementale dans les collectivités. En outre, dans le cadre de projets sectoriels d'autonomie gouvernementale, on élaborera des exemples d'institutions d'autonomie gouvernementale et de modalités de fonctionnement démontrant la possibilité pour les gouvernements fédéral et provinciaux de conclure des ententes applicables avec les peuples autochtones. Les besoins en ressources dépendent de facteurs tels que le nombre et la complexité des propositions; l'avancement des négociations; le degré de participation des autres ministères et organismes et des gouvernements des provinces; et la capacité de tous les participants au processus d'effectuer des recherches et d'élaborer et de présenter des options réalisables.

Voici les résultats récents de cette sous-activité au mois d'août 1991

- 31 projets en étaient au stade de l'élaboration initiale (qui consiste habituellement en travaux de recherche et en consultations communautaires).
- Sept projets en étaient au stade de l'entente cadre (cadre de référence détaillé) utilisée pour les négociations de fond.
- 13 projets en étaient au stade des négociations de fond.
- Un projet en était au stage de la rédaction du texte législatif.
- En 1992-1993, on prévoit la tenue de négociations de fond avec jusqu'à 15 collectivités distinctes.
- Dans le cadre de mécanismes tripartites, différentes associations indiennes de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et d'autres provinces participent à des discussions et à des négociations dans des secteurs tels que l'éducation, les services sociaux, le maintien de l'ordre et la gestion des terres et des ressources, afin d'accroître l'autonomie gouvernementale des Indiens dans ces domaines.

Tableau 7 : Projets communautaires d'autonomie gouvernementale

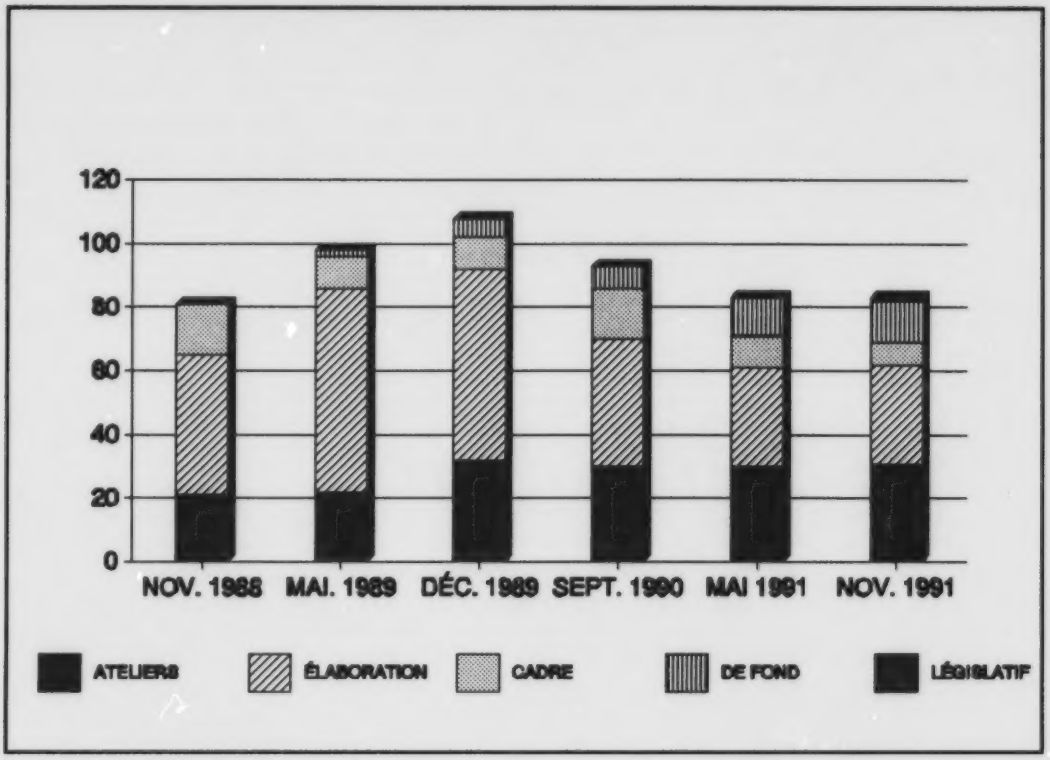

Politique et Constitution : Cette sous-activité porte sur l'élaboration, le développement et l'interprétation des politiques fédérales liées à l'autonomie gouvernementale; la réalisation d'analyses et la prestation de conseils sur les questions constitutionnelles concernant les autochtones; des activités internationales liées à la définition et à la protection des droits des autochtones et à d'autres projets de développement; la liaison avec les autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux; la participation au processus de consultation en cours ou à tout processus de consultation à venir sur des questions d'ordre constitutionnel en rapport avec les préoccupations des autochtones.

Le niveau des ressources doit être établi en fonction de la quantité, de la complexité et de l'urgence des questions de politique, du degré de participation aux activités internationales et du dialogue en cours sur les questions constitutionnelles. À mesure que les projets d'autonomie gouvernementale élaborés se rapprochent de l'étape des négociations de fond, le nombre et la complexité des questions de politique augmentent de façon considérable.

Accords de transferts financiers, mise en oeuvre et fonctionnement : Cette sous-activité porte sur l'élaboration de plans de mise en oeuvre des ententes négociées et des lois sur l'autonomie gouvernementale; la négociation et l'administration des accords financiers conclus avec les collectivités se dotant d'un régime d'autonomie gouvernementale; l'administration d'une nouvelle relation entre le gouvernement fédéral et les collectivités autochtones dans le cadre des ententes et des lois sur l'autonomie gouvernementale; et la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ainsi que de celle du Nord-Est québécois.

Le niveau des ressources traduit la nécessité d'élaborer des plans de mise en oeuvre des ententes et des lois sur l'autonomie gouvernementale des collectivités; de négocier, de mettre en oeuvre, de modifier et de renouveler les accords de transferts financiers passés avec les collectivités autonomes;

d'assurer l'intégration des ressources financières provenant de l'ensemble du gouvernement fédéral, dans le cadre des engagements et des obligations découlant des ententes et des lois sur l'autonomie gouvernementale; et de mettre en oeuvre la Convention de la Baie James et du Nord québécois ainsi que celle du Nord-Est québécois. Voici en résumé les principales activités réalisées

- Les ententes sur la mise en application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) ont été ratifiées par les Naskapis, les Inuit et le gouvernement fédéral.

- Les discussions se sont poursuivies avec les Cris et les représentants de la province de Québec sur plusieurs questions de fonctionnement et des questions liées à la CBJNQ. Une entente de principe a été signée en décembre 1990 concernant l'établissement d'une nouvelle collectivité pour les Cris d'Ouje-Bougoumou. On entend donc faire modifier la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* et la *Loi concernant la Convention de la Baie James et du Nord québécois* pour que les Cris d'Ouje-Bougoumou soient reconnus comme la neuvième bande cri.

Gestion de l'activité : Cette sous-activité porte sur toutes les fonctions de gestion et de soutien administratif du Ministère liées à l'autonomie gouvernementale. Le budget de dépenses affecté à cette sous-activité porte sur 2,9 % du budget total de 1992-1993 de l'activité de l'Autonomie gouvernementale.

B. Revendications globales

Objectif

Régler les revendications globales acceptées, par la voie de négociations.

Description

Les revendications globales sont fondées sur l'affirmation par les groupes de requérants que leurs droits ancestraux existent toujours. Les règlements ont pour but de définir clairement les droits à la propriété et à l'utilisation des terres et des ressources dans ces régions du Canada où la question des titres ancestraux n'a pas été réglée par traité ou remplacée par une loi.

Sommaire des ressources

Cette activité représente 3,2 % du Budget des dépenses de 1992–1993 et 3,1 % du nombre total d'années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Tableau 8 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993		Prévu 1991–1992		Réel 1990–1991	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Budgétaire						
Financement des requérants autochtones	**6 102**	–	4 553	–	4 655	–
Recherches et négociation des revendications globales	**8 174**	**83**	8 258	59	70 136	64
Règlement des revendications globales et paiements associés à l'autonomie gouvernementale	**56 625**	–	58 882	–	540	3
	70 901	**83**	71 693	59	75 331	67
Non-budgétaire						
Prêts	**27 352**	–	24 620	–	26 812	–
	98 253	**83**	96 313	59	102 143	67

Sur l'ensemble des dépenses budgétaire de cette activité, 7,4 % ont trait au personnel, 87,5 % aux paiements de transfert et 5,1 % à d'autres dépenses de fonctionnement.

Tableau 9 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Budgétaire						
Financement des requérants autochtones	4 655	–	4 554	–	**101**	–
Recherches et négociation des revendications globales	70 136	64	5 962	63	**64 174**	1
Paiements liés au règlement des revendications globales et à l'autonomie gouvernementale	540	3	35 110	–	**(34 570)**	3
	75 331	67	45 626	63	**29 705**	4
Non–budgétaire						
Prêts	26 812	–	17 294	–	**9 518**	–
	102 143	67	62 920	63	**39 223**	4

Explication de la différence : L'augmentation des dépenses réelles par rapport au Budget des dépenses principal s'élève à 29 705 000 $ et elle est due principalement au nombre accru de revendications formulées par les gens du Nord, c'est–à–dire aux négociations concernant les revendications des régions des Territoires du Nord–Ouest en vertu de l'entente finale avec les Dénés et les Métis, à la conclusion des négociations poursuivies avec la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN) dans le cadre de leur revendication du choix des terres, aux négociations en vue d'ententes finales avec les Premières nations du Yukon, et aux négociations continues en vue d'en arriver à une entente de principe concernant les revendications au nord du 60° parallèle. Ces travaux ont entraîné une augmentation des ressources étant donné le coût élevé des déplacements et des nombreuses consultations.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les négociations sont presque terminées avec la Fédération Tungavik du Nunavut dans les Territoires du Nord–Ouest afin de conclure une entente finale sur ses revendications globales. Les négociations sont fondées sur une entente de principe portant sur des questions telles que la propriété des terres, la protection de l'environnement, la gestion des terres et des eaux, la protection et l'exploitation de la faune et la mise en valeur des ressources du sous–sol, tous des aspects qui auront une incidence capitale sur l'évolution future des territoires. Le Conseil des Indiens du Yukon a ratifié une entente cadre finale le 31 mars 1990. Cette entente porte essentiellement sur des questions liées au territoire et prépare le terrain en vue de négociations dans le cadre des ententes finales avec chacune des quatorze Premières Nations du Yukon. Des ententes finales ont déjà été ratifiées avec quatre des Premières Nations du Yukon. Dans

la vallée du Mackenzie, l'entente conclue avec les Gwich'in en juillet 1991 a été ratifiée par ces derniers le 20 septembre 1991. Le Cabinet doit examiner cette entente au début de 1992. Les négociations avec les habitants de la région de Sahtu au centre de la vallée du Mackenzie ont commencé en novembre 1991.

Des négociations sont aussi menées avec quatre groupes de requérants au sud du 60e parallèle. On vient d'amorcer des négociations avec les Innu du Labrador en vue d'en arriver à une entente cadre. Les Nishgas de la Colombie-Britannique ont signé une entente cadre tripartite le 20 mars 1991. Les négociations se poursuivent en vue d'en arriver à une entente de principe. Le Conseil des Attikamek et des Montagnais (CAM) du Québec a signé des ententes cadres avec le gouvernement fédéral et négocie actuellement des ententes de principe. Une entente cadre a été signée le 30 novembre 1990 avec l'Association des Inuit du Labrador. On poursuit depuis décembre 1990 des négociations en vue d'une entente de principe. Une entente auxiliaire sur l'admissibilité et sur l'inscription a été ratifiée le 13 novembre 1991.

Financement des requérants autochtones : Les revendications globales, dont la portée est très vaste, font l'objet de négociations avec des groupes autochtones qui continuent à utiliser et à occuper depuis toujours des terres dont les titres n'ont pas été traités par une loi ou un autre moyen. En 1991-1992, les requérants autochtones ont reçu, à titre de prêts, un budget de 19,8 millions de dollars, dont 85,7 % seront consacrés aux revendications globales. Selon la politique fédérale sur les revendications globales, les plans de mise en oeuvre doivent être élaborés et joints aux ententes finales. Ces plans, qui exposent en détail les responsabilités et les plans de travail de tous les participants, sont actuellement mis au point avec le Conseil des Indiens du Yukon, la Fédération Tungavik du Nunavut et quelques-unes des associations régionales des Dénés et des Métis. Dans le cadre des négociations menées avec le Conseil des Indiens du Yukon, on a créé un groupe tripartite d'étude qui élabore actuellement un plan de mise en oeuvre de l'entente globale finale. En octobre 1989, on créait la Commission d'inscription du Yukon, chargée d'établir la liste des bénéficiaires visés par l'entente globale finale.

Depuis 1969, le gouvernement met à la disposition des bandes indiennes et des organismes de recherche indiens des fonds destinés à la recherche, à la préparation et à la présentation des revendications territoriales. Pendant l'exercice en cours, dans le cadre de cette sous-activité, on a fourni 4.5 millions de dollars en contributions, dont 95 % sont consacrés aux recherches visant des réclamations particulières. On estime que les bandes indiennes et les associations de recherche emploient quelque 150 personnes pour traiter les griefs, s'occuper des réclamations contre le gouvernement et préparer et diriger les négociations.

Recherches et négociation des revendications globales : Dans le cadre de cette sous-activité, des mandats de négociation sont élaborés pour les revendications globales et des négociations sont menées avec les groupes de requérants au nom du Ministère et du gouvernement du Canada en conformité avec la politique des revendications territoriales globales. Des services sont fournis aux peuples autochtones et aux représentants ministériels concernant les recherches et les analyses des revendications, et les revendications globales présentées par les groupes autochtones sont évaluées.

Le niveau des ressources nécessaires pour évaluer les revendications, pour clarifier les obligations juridiques du gouvernement et protéger ses intérêts, ainsi que pour négocier un règlement, est fonction du nombre de revendications soumises et de leur complexité. Voici le résumé des principales activités entreprises en 1990-1991

- Le 30 avril 1990, le gouvernement signait une entente de principe avec la Fédération Tungavik du Nunavut. Des négociations se poursuivent dans le but d'en venir à une entente finale et les négociations sur le choix des terres ont pris fin à l'automne 1991.

- Le 13 juillet 1991, une entente a été conclue dans le cadre de la revendication des Gwich'in et elle a été ratifiée par ces derniers en septembre 1991; le Cabinet examinera cette entente au début de 1992.

- L'entente cadre finale du Conseil des Indiens du Yukon a été ratifiée le 31 mars 1990. Cette entente porte essentiellement sur des questions liées au territoire et prépare le terrain en vue de

négociations dans le cadre des ententes finales avec chacune des quatorze Premières Nations du Yukon. Des ententes finales ont déjà été ratifiées avec quatre des Premières Nations du Yukon, soit avec les Na Cho Ny'ak Dun (Mayo), Champagne et Aishihik, Vuntut Gwich'in (Old Crow) et le Conseil tribal des Tlingit de Teslin. Les négociateurs s'attendent à ce que le Conseil des Indiens du Yukon soit prêt à ratifier l'entente cadre finale au début de décembre. Une fois les quatre ententes finales conclues avec les Premières Nations du Yukon, les négociations commenceront avec les deux autres groupes des Premières Nations du Yukon, d'abord les Kwanlin Dun et Ta'an Kwach'an de Dawson, ensuite les Selkirk de Carmacks.

- Le Conseil des Attikamek et des Montagnais du Québec (CAM) a signé une entente cadre tripartite avec le gouvernement fédéral et la province de Québec en septembre 1988. Des négociations sont en cours en vue de la signature d'une entente de principe.

- En Colombie-Britannique, une entente cadre révisée a fait l'objet de négociations à la suite de la décision prise par cette province en octobre 1990 de participer aux négociations que poursuivait le gouvernement du Canada avec les Nishgas depuis un certain nombre d'années. L'entente cadre tripartite a été signée le 20 mars 1991. Les négociations en vue d'en arriver à une entente de principe se poursuivent.

- Une entente-cadre a été signée avec l'Association des Inuit du Labrador, et des négociations en vue d'en arriver à une entente de principe se poursuivent depuis décembre 1990. Les parties concernées ont convenu ensemble qu'un délai de quatre ans devrait suffire à conclure une entente de principe.

- Le Centre de la recherche historique et de l'étude des réclamations a examiné entre 1 300 et 1 450 demandes de renseignements sur les divers aspects de l'histoire des autochtones et des revendications territoriales; il a établi et administré un certain nombre de rapports de recherche historique et de contrats dans ces domaines. Des travaux d'analyse et de validation des projets de revendications globales sont effectués sur demande.

- Les travaux de planification pour la mise en oeuvre de l'entente finale relativement aux revendications régionales des Dénés et des Métis, en vertu de l'entente conclue avec les Gwich'in de la vallée du Mackenzie, achèvent et les négociations se poursuivent en vue d'ententes finales relativement aux revendications des Indiens du Yukon et de la FTN.

- Des discussions sur le rapport du groupe d'étude sont déjà en cours au sein du gouvernement fédéral et les consultations se poursuivent avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique et avec les tierces parties intéressées. Ottawa a l'intention de continuer à discuter avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de s'entendre sur un partage des coûts et sur les rôles et les responsabilités de chacun des ordres de gouvernement, pour ce qui est des négociations et du règlement des revendications des autochtones de la Colombie-Britannique.

Tableau 10 : Contributions et prêts aux groupes de requérants

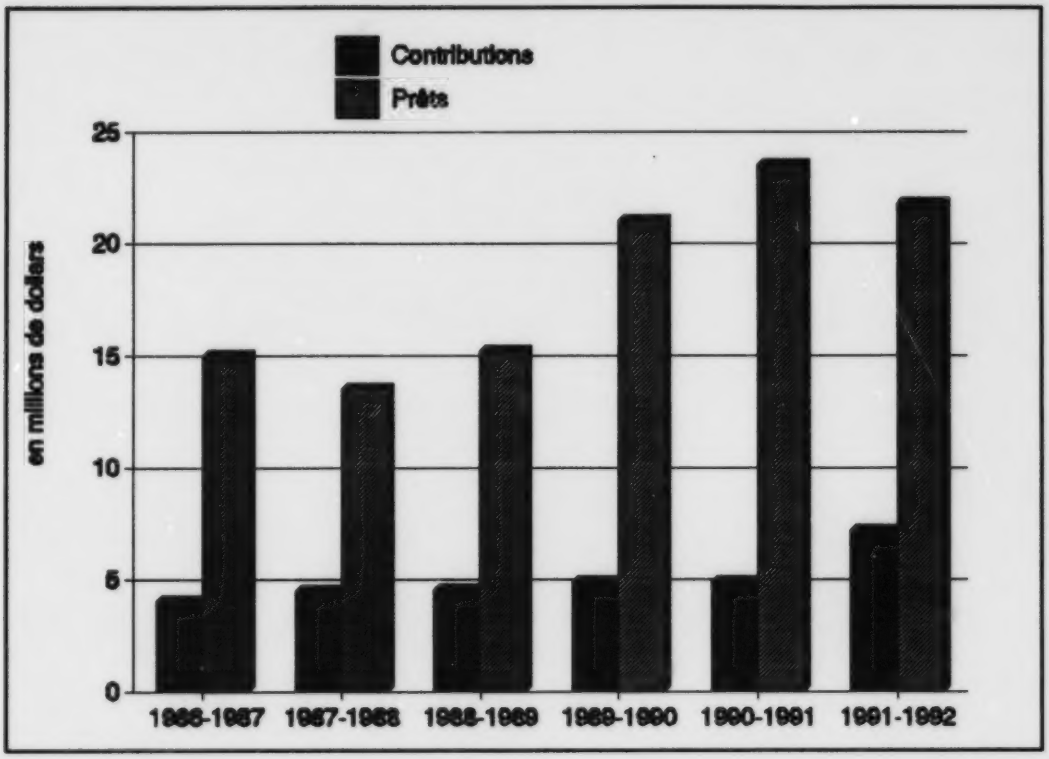

Paiements liés au règlement des revendications globales à l'autonomie gouvernementale : Cette sous-activité comporte le versement d'indemnités financières aux requérants conformément aux dispositions des ententes de règlement des revendications, une fois que ces ententes ont été approuvées officiellement par toutes les parties. Ces ententes pourront exiger une série de paiements sur une période de plusieurs exercices et entraîner le versement permanent de subventions.

Elle permet également de verser des paiements aux requérants autochtones, conformément aux dispositions des ententes de règlement négociées et avec l'approbation du gouvernement. Le niveau des ressources est fonction de chaque règlement obtenu.

C. Développement économique

Objectif

Aider les Indiens, les Inuit et les Innu dans leur démarche de croissance économique et leur recherche d'autosuffisance.

Description

Cette activité comprend les responsabilités officielles du MAINC dans le cadre de la Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones (SCDEA), soit la mise en valeur des ressources et le développement économique des collectivités. En outre, elle gère les autres activités de développement commercial du MAINC et apporte un soutien à l'élaboration de programmes d'expansion économique dans le cadre de sa sous-activité Recherche et promotion. Elle s'acquitte d'autres responsabilités officielles du Ministère en matière de développement économique en administrant les sous-activités suivantes : Fiscalité indienne, Pétrole et gaz des Indiens et Répertoire des ressources. Les principaux objectifs de la SCDEA sont de

- Assurer des emplois productifs et des revenus plus élevés.
- Accroître le nombre des entreprises et améliorer les habiletés des autochtones en matière de gestion et de direction d'entreprise.
- Réduire les coûts économiques, les coûts sociaux et la migration vers les villes.
- Amener les collectivités autochtones à diriger leurs propres institutions économiques et à prendre en main leur avenir.

Sommaires des ressources

Cette activité représente 3,2 % du Budget des dépenses de 1992–1993 et 10,8 % des années–personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Tableau 11 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993		Prévu 1991–1992		Réel 1990–1991	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Budgétaire						
Services de développement économique aux collectivités	**70 794**	**70**	70 839	70	73 967	60
Développement commercial [1]	**4 217**	**20**	3 976	20	1 941	21
Mise en valeur des ressources	**5 313**	**40**	5 275	40	4 746	22
Pétrole et gaz des Indiens du Canada [2]	**6 202**	**74**	6 403	66	5 162	63
Recherche et promotion	**2 825**	**14**	3 215	14	1 702	13
Services de fiscalité indienne	**1 156**	**10**	1 602	10	1 121	5
Gestion de l'activité	**7 456**	**62**	7 174	63	6 948	75
	97 963	**290**	98 484	283	95 587	259
Non–budgétaire						
Prêts	–	–	–	–	(2 859)	–
	97 963	**290**	98 484	283	92 728	259

(1) La sous–activité appelée Stratégie de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes, inuit et innu a été comprise avec la sous–activité Développement écnomique communautaire.

(2) Pétrole et gaz des Indiens du Canada comprend 74 années–personnes non–contrôlées en raison du budget d'exploitation (voir page 2–52 pour les détails).

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 19,1 % ont trait au personnel, 71,8 % aux paiements de transfert et 9,1 % à d'autres dépenses de fonctionnement. Un montant de 13,9 millions de la somme inscrite au budget de dépenses de 1992–1993 doit être transféré aux bandes en vertu d'accords conclus selon les modes optionnels de financement (MOF).

Tableau 12 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Services de développement économique aux collectivités	73 967	60	69 865	69	**4 102**	**(9)**
Développement commercial	1 941	21	3 672	17	**(1 731)**	**4**
Mise en valeur des ressources	4 746	22	5 303	32	**(557)**	**(10)**
Pétrole et gaz des Indiens du Canada	5 162	63	5 647	63	**(485)**	**–**
Recherche et promotion	1 702	13	1 378	15	**324**	**(2)**
Services de fiscalité indienne	1 121	5	801	5	**320**	**–**
Gestion de l'activité	6 948	75	6 030	74	**918**	**1**
	95 587	259	92 696	275	**2 891**	**(16)**
Non–budgétaire						
Prêts	(2 859)	–	–	–	**(2 859)**	**–**
	92 728	259	92 696	275	**32**	**(16)**

Explication de la différence : L'augmentation des dépenses réelles par rapport au Budget des dépenses principal s'élève à 2 891 000 $ et est attribuable au transfert des responsabilités en matière de formation en cours d'emploi et de développement économique des Inuit qui relevait auparavant du Programme des affaires du Nord.

Données sur le rendement et justification des ressources

Développement économique aux collectivités : Ce programme de développement économique aide les collectivités indiennes, inuit et innu à définir et à atteindre leur propres objectifs économiques en leur donnant les moyens de développer, de gérer et d'assurer des programmes et des services de mise sur pied d'entreprises, de création d'emplois et de mise en valeur des ressources. Un montant de 66,6 millions de dollars (85 %) a été prélevé sur les fonds de la SCDEA pour être attribué à ce programme qui comprend deux sous–éléments, soit les organismes de développement économique communautaire (OLDE) et le Programme des possibilités régionales de développement.

Les organismes développement économique communautaire sont gérés par les collectivités des Premières Nations auxquelles ils rendent compte et sont responsables de l'exécution des programmes et de la prestation des services qui étaient antérieurement fournis par le Ministère. Les bureaux régionaux du MAINC collaborent avec ces organismes pour que les Premières nations puissent contrôler les priorités

des programmes locaux, les dépenses, la conception et l'exécution de programmes et les services consultatifs. En 1990-1991, 351 organismes ont reçu 52,8 millions de dollars. En 1988, 30 % de ces organismes étaient en mesure d'assurer une gamme complète de services, alors qu'aujourd'hui 60 % le sont. Les collectivités utilisent leurs fonds pour améliorer leur organisation et la compétence du personnel à assurer les services prévus aux programmes; engager du personnel ou des experts-conseils; préparer des stratégies économiques; planifier des projets de développement d'entreprises et de ressources; fournir des subventions, des contributions remboursables ou des prêts aux membres de la collectivité aux fins de formation ou de développement d'une entreprise; participer financièrement à des entreprises privées ou communautaires; investir dans la mise en valeur des ressources; mettre sur pied des programmes de création d'emplois et de formation professionnelle; affecter des ressources financières, techniques et de gestion.

Les 13,8 millions de dollars affectés au Programme de possibilités régionales de développement permettent aux collectivités indiennes et inuit de tirer le meilleur parti possible des perspectives économiques dans une région. Afin que ce programme réponde aux priorités des Indiens, des Inuit et des Innu, le Ministère a pour politique de gérer conjointement le programme avec les conseils consultatifs régionaux des Premières Nations. Compte tenu de l'importance accordée à la conjointe, les décisions et l'imputabilité en matière de financement des projets sont contrôlées par ces conseils.

Les fonds du programme sont destinés à appuyer le développement, les services consultatifs et de perfectionnement, la participation aux ententes fédérales-provinciales et un meilleur accès aux programmes et services du Ministère. Des fonds peuvent également être alloués aux projets pilotes novateurs et aux projets de recherche en matière de politique propres aux régions. Le but de ce programme est d'appuyer les projets de développement économique dont pourraient bénéficier plusieurs collectivités dans une région.

Pour l'instant, une partie importante du Programme des possibilités régionales de développement porte sur l'aide fournie aux institutions de développement sectoriel. Celles-ci répondent aux besoins communs régionaux et sectoriels en matière de gestion, de marketing, de promotion et autres services de développement commercial et professionnel. Les activités de développement sectoriel qui ont bénéficié d'une aide en vertu de ce programme sont les suivantes : l'agriculture, les minéraux, les forêts, l'énergie, les pêches, le tourisme et les arts et métiers. Il y a 44 institutions de développement sectoriel parmi lesquelles 81 % assurent une gamme complète de services.

Un guide complet, en trois volumes, des services offerts dans les réserves par la SCDEA a été publié. Ce document a pour but d'aider les agents des ministères responsables de la SCDEA à expliquer la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones ainsi que les programmes et les services assurés aux clients autochtones.

Ce programme a permis d'aider les organismes autochtones à publier et à diffuser :

- *Guide d'analyse communautaire et de planification du développement*
- *Guide - La roue du développement*
- *Rôles et responsabilités des conseils d'administration d'organismes locaux de développement économique*
- *Development Corporation Basics*
- *Venture Development Basics*
- *Guide pratique des indices de développement des communautés*

De plus, une aide financière et des encouragements ont été fournis à une institution nouvellement incorporée, le Conseil pour la promotion des agents de développement pour les autochtones. Le mandat

de cet organisme pancanadien est d'accroître les compétences des organisations et des agents de développement économique au Canada. Le premier objectif est d'accroître les liens de communication entre les agents de développement économique pour les autochtones et d'aider les membres à améliorer leurs compétences et leurs habiletés grâce à des cours de formation reconnus.

Développement commercial : Le Programme de développement commercial complète le Programme de développement des entreprises autochtones d'ISTC. Il fournit des prêts directs aux entreprises indiennes et inuit en l'absence de société en capital autochtone et garantit les emprunts effectués auprès des banques commerciales pour les entreprises exploitées dans les réserves.

Souvent, les entreprises autochtones exploitées au sein des collectivités indiennes et inuit ont un accès limité aux sources de financement par emprunt en raison du manque d'expérience de l'entrepreneur, des restrictions en matière de sécurité imposées par l'article 89 de la *Loi sur les Indiens* et du fait que les collectivités sont éloignées des grandes institutions bancaires. Le MAINC offre divers programmes de financement commercial aux entreprises indiennes et inuit afin de les aider à surmonter ces difficultés.

Le Programme de garanties de prêt du Fonds de développement économique des Indiens (FDEI) est offert aux bandes et aux entreprises indiennes établies dans des réserves pour compenser les restrictions imposées par l'article 89 de la *Loi sur les Indiens* et pour leur permettre d'établir des rapports de crédit à long terme avec les grandes institutions bancaires. Ce Programme vient compléter le programme d'assurance-prêt aux autochtones qu'ISTC offre à toutes les entreprises commerciales autochtones établies hors réserve et aux entrepreneurs établis dans les réserves.

Le Programme de prêts directs du Fonds de développement économique des Indiens (FDEI) offre aux entreprises indiennes établies dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci un accès à des sources de financement par emprunt. Ce programme ne vise pas à remplacer les services offerts par les banques et les établissements de crédit commercial, mais plutôt à compléter ces services. Ces prêts sont offerts «en dernier ressort» aux entreprises indiennes incapables d'avoir accès à d'autres sources de financement. Un programme de prêts directs semblables est également offert aux Inuit. Des prêts directs ne sont pas consentis dans les régions où sont établies des sociétés de financement autochtones. Le MAINC a mis sur pied par l'intermédiaire d'ISTC un service unique s'occupant de toutes les questions de financement. Il a ainsi éliminé la confusion qui régnait au sujet du service auquel il fallait s'adresser pour faire une demande de financement et qui gênait inutilement les entrepreneurs.

Au cours de 1990-1991, les programmes de prêts au développement commercial ont fait de grand pas dans les domaines de la politique et de l'exécution. Du point de vue de la politique, des mesures essentielles ont été prises pour compléter l'étape de transition des programmes prévue dans le cadre de la SCDEA. Du point de vue de l'exécution, le MAINC a aidé 58 entreprises en leur accordant des prêts commerciaux et des garanties de prêt ce qui a permis de créer et de conserver 598 emplois. En tout, 49 garanties de prêt ont été approuvées à l'échelle nationale lesquelles s'élèvent à 2,2 millions de dollars obtenus d'établissements de crédit réguliers. Parmi celles-ci, 37 étaient de nouveaux emprunts et 12, des renouvellements de marge de crédit. Le risque moyen assumé par l'administration fédérale à l'égard de ces garanties est de 73 %. Ce pourcentage d'activités est conforme à la reprise des programmes au cours des trois années précédentes.

En 1990-1991, le Ministère a traité et payé huit demandes de remboursement de garantie du FDEI (soit 62 000 $) présentées par des établissements de crédit dont les prêts impayés étaient garantis en vertu du programme. Il y a présentement 118 garanties en cours du FDEI lesquelles représentent un montant de 3,9 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, seulement 11 prêts directs s'élevant à 600 000 $ ont été approuvés dans tout le pays. Ceci représente une importante réduction par rapport à la reprise des années antérieures et est conforme à la stratégie globale de réduction progressive des prêts directs en vertu de la SCDEA.

Pendant cette période, le pouvoir de consentir des prêts directs a été retiré en totalité au Yukon, dans les T. N.-O., en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse et, en partie, en Colombie-

Britanique, au Manitoba, en Ontario et au Québec en raison de l'existence des sociétés de financement autochtones dans ces régions. Le programme de prêt direct du MAINC n'est désormais plus offert qui à 47 % des bandes, aux Inuit du Nord du Québec et à tout le secteur agricole. De plus, le décret sur la garantie des prêts aux Esquimaux doit être révoqué parce qu'il a été remplacé par le programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones. Le pourcentage de bandes faisant affaire avec les sociétés en financement autochtones devrait passer à 73 % d'ici la fin de 1992-1993.

Au mois d'août 1990, le Conseil du Trésor a approuvé le principe de la vente du portefeuille de prêts du MAINC. Il a autorisé un montant maximum de 10 millions de dollars de fonds supplémentaires pour radier les prêts directs cédés du Fonds de développement économique des Indiens (FDEI) et de la Caisse des prêts aux Esquimaux (CPE). Toute institution des Premières Nations (habituellement une SFA) peut faire une demande d'achat direct pour une portion déterminée du portefeuille des prêts directs en cours du MAINC ou pour gérer et recouvrer, sur une base contractuelle de rémunération des services, certaines parties du portefeuille. Tous les intéressés bénéficient de ces ventes ou contrats. Les établissements de prêts autochtones bénéficient d'une augmentation de revenus, d'un plus grand nombre de clients, de plus grandes compétences professionnelles et d'une plus grande autosuffisance. Le MAINC en bénéficie parce que ses coûts administratifs sont réduits et qu'il peut offrir un service d'administration et de recouvrement des prêts plus efficace et personnalisé.

Le 31 mars 1991, le MAINC avait vendu 476 comptes ayant une valeur comptable brute d'environ 7 millions de dollars au Programme agricole des Indiens du Manitoba et à l'Association des pêches autochtones de la Colombie-Britannique et, en 1990-1991, le portefeuille complet des prêts directs en cours au Yukon (capital de 1,1 million de dollars) à la Dana Naye Ventures. Le Ministère a renouvelé les contrats de recouvrement sur une base de rémunération des services avec les entreprises All Nations Trust Company et Western Indian Lending Association, et a signé un nouveau contrat avec la Manitoba Indian Agricultural Development Corporation; de plus, il poursuit des discussions avec la Saskatchewan Indian Equity Foundation, la Corporation de développement économique montagnaise, la Société Wendat, l'Alberta Indian Investment Corporation et Artics Co-ops dans les Territoires du Nord-Ouest.

Au cours de l'exercice, un montant de 5,5 millions de dollars de prêts (soit 3,5 millions de dollars de capital et 2 millions de dollars d'intérêts) du FDEI et de la CPE a été recouvré.

Mise en valeur des ressources : Grâce au Programme de mise en valeur des ressources, le MAINC collabore avec les collectivités indiennes et inuit et leurs institutions de développement sectoriel régionales en vue de définir les politiques, les stratégies et les priorités en matière de ressources et de tourisme. Il participe à la mise en valeur de capacités de gestion des ressources durables dans les réserves; il conseille les collectivités et les aide à négocier les possibilités d'affaires et d'emplois dans les secteurs des forêts, de la faune, de l'agriculture, des minéraux, du pétrole, du gaz et des pêches ainsi que les projets conjoints avec d'autres ministères fédéraux et à en tirer partie. Le Ministère voit à ce que les responsabilités légales et fiduciaires liées aux ressources soient respectées à l'égard des Indiens.

Dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources, le Ministère fournit un soutien financier et professionnel aux collectivités indiennes et inuit pour leur permettre de négocier l'accès aux ressources à proximité des réserves et de les développer, pour attirer les investissements commerciaux nécessaires à la mise en valeur de leurs propres ressources et pour conclure des ententes avec des promoteurs de projets d'envergure qui offrent des perspectives avantageuses pour la main-d'oeuvre et les entreprises. Le Ministère offre de l'aide aux Premières Nations pour négocier des ententes de cogestion des ressources avec les provinces, les territoires ainsi que d'autres propriétaires et utilisateurs pour mettre en valeur et gérer des ressources naturelles hors réserve.

La négociation de l'accès aux ressources est un programme national administré par les bureaux régionaux du MAINC. Lorsqu'une collectivité a déterminé une possibilité de négociation par l'intermédiaire de l'OLDE ou du conseil de bande, le Programme de négociation de l'accès aux ressources peut fournir de fonds pour aider à couvrir les coûts de négociation de l'entente.

Au cours de sa première année d'existence (1990–1991), le Programme de négociation de l'accès aux ressources a largement contribué à la participation autochtone aux activités de mise en valeur des ressources. Plusieurs années seront nécessaires pour constater pleinement les bénéfices et les avantages liés aux ententes négociées; cependant, des 50 projets financés, 15 en sont déjà au point où il est possible d'en percevoir les avantages négociés au niveau des emplois. Ces 15 ententes ont créé 607 emplois. Ceci permet d'établir le coût moyen d'un emploi à 2 696 $, même si les autres projets ne réussissent pas à générer des bénéfices dans l'avenir immédiat. Plusieurs points liés à la politique et à l'administration ont été traités au cours de l'exercice afin d'améliorer le programme, nommément

- Version finale des lignes directrices du Programme de négociation sur l'accès aux ressources.
- Révision des critères d'admissibilité des projets afin de permettre les négociations sur la cogestion des ressources.
- Élaboration d'un «budget fantôme» dans le cadre des ateliers à l'Administration centrale et dans les régions afin que les régions aient un plus grand contrôle sur la gestion du programme.

Un «budget fantôme» est un document qui fournit à chaque région, au début de l'année financière, une allocation cible établie d'après le budget du programme national.

En 1990–1991, le Programme de négociation de l'accès aux ressources a accordé une aide de 1,6 million de dollars à 50 projets autochtones de mise en valeur de ressources pour participer à de grands projets hors réserve, attirer des investisseurs pour développer les ressources dans les réserves et négocier l'accès aux ressources hors réserve. Des demandes s'élevant à 2,4 millions de dollars présentées pour 24 autres projets n'ont pu être acceptées faute de fonds. Dans tous les secteurs de ressources, le programme a largement contribué à accroître la participation autochtone à la mise en valeur des ressources.

Le nombre de projets financés dans les régions de l'Ouest (37), soit au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie–Britannique, par rapport à ceux financés dans les régions de l'Est (7) et du Nord (6) fait ressortir l'accent mis sur les activités de développement des ressources dans ces régions.

Le MAINC garde à jour un inventaire des ressources dans les réserves en vue de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de l'application du Règlement sur le bois de construction des Indiens et du Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes découlant de la *Loi sur les Indiens*.

Au cours de l'exercice 1990–1991, le MAINC a concrétisé une stratégie sur la répartition des ressources minières pour fournir aux collectivités indiennes des renseignements sur les dépôts pouvant exister sur leurs terres aux fins de la planification du développement économique et collectif ainsi que pour satisfaire aux exigences opérationnelles dans le cadre d'une stratégie de gestion prudente des ressources. L'analyse de ressources minières intitulé «*Mineral Potential of Indian Reserve Lands*» terminée en août 1990, comprend 45 volumes, soit environ 18 000 pages et 10 000 cartes. Ce document examine et regroupe toute l'information existante sur la géologie, la géophysique, la géochimie, la géologie économique et les exploitations minières passées et présentes dans les 2 267 réserves et secteurs adjacents. L'inventaire comprend 2 300 pages de données sur les réserves et un résumé de 8 pages sur l'inventaire régional. L'inventaire sera distribué dans le cadre d'ateliers de travail dans les régions. Des guides pratiques destinés aux collectivités sont en préparation; ils décrivent les étapes nécessaires pour entreprendre l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des dépôts de sable et de gravier, de pierres de construction, de tourbe, d'eau souterraine et de minerais métalliques. Les bureaux régionaux sont à préparer et à distribuer aux bandes des dossiers comprenant une base de données sur les réserves et un guide de l'utilisateur.

Le MAINC collabore avec Forêts Canada pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu du Règlement sur le bois de construction des Indiens. Forêts Canada aide les bandes à préparer trois types d'inventaire, soit des inventaires de reconnaissance (évaluation des espèces), des inventaires de gestion

(inventaire plus détaillé) et des inventaires d'opération (renseignements très détaillés sur de petits secteurs). Le financement de la gestion des forêts autochtones est présentement assuré par l'intermédiaire des programmes des forêts autochtones prévus dans le cadre des ententes de mise en valeur des ressources forestières négociées par Forêts Canada avec les provinces.

Le MAINC a joué un rôle de soutien et a apporté une aide financière dans le cadre de la mise sur pied de l'Association nationale de foresterie des autochtones (ANFA). L'ANFA a été créée en 1990 pour donner une perspective nationale à la foresterie autochtone et pour promouvoir la création d'associations provinciales de foresterie indienne. Avec l'IFABC, l'ANFA a lancé un vaste programme de consultation avec les collectivités indiennes de tout le Canada dans le but d'élaborer un nouveau fondement législatif pour les activités de foresterie des Premières nations dans le cadre de la Stratégie nationale sur la foresterie pour les autochtones.

Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC): Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) est responsable de l'administration de l'exploration, de l'exploitation et de la production des ressources gazières et pétrolières des réserves indiennes en vertu des dispositions de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et de ses règlements.

En collaboration avec les Premières Nations, PGIC assure l'administration des ressources gazières et fournit des services reliés : à l'évaluation du potentiel des puits de pétrole et de gaz; à l'administration et le libellé des droits sur le pétrole et le gaz; aux prix justes basés sur le marché et à des redevances équitables sur la production; aux prévisions sur les redevances et la production; au versement des redevances et à la vérification; ainsi qu'aux conseils techniques concernant ses activités et dans le cadre de projets de développement économique du Ministère liés à ce genre d'exploitation.

PGIC offre certains des services techniques caractérisant une petite société pétrolière ou gazière ne s'occupant pas d'exploitation. C'est pourquoi, il tient à jour des inventaires de ressources et des évaluations des réserves possibles de pétrole et de gaz; il aide les bandes à définir les possibilités et recommande des stratégies conjointes de développement; il négocie des accords de développement et supervise le respect de ceux-ci.

En raison de l'accroissement des pouvoirs et responsabilités ministériels (APRM), PGIC a commencé a faire partie d'un projet-pilote prévu dans le budget de fonctionnement de 1990-1991. L'évaluation de la première année a démontré que ce projet a permis de réorienter les priorités assurant ainsi que les gestionnaires baseraient leurs décisions sur le total des coûts de fonctionnement et des salaires. En février 1991, en plus de ce projet-pilote, le président du Conseil du Trésor a annoncé que PGIC deviendrait un organisme de service spécial. La date prévue de mise en oeuvre est le 1er avril 1992.

Les priorités comprennent, entre autres, un engagement permanent d'améliorer les services aux bandes productrices de pétrole ou de gaz; et de s'acquitter des responsabilités de la Couronne à l'égard des Premières Nations ainsi que d'accroître la participation des bandes à l'administration et à la gestion des leurs ressources pétrolières et gazières. Afin de faciliter cet engagement, un examen des lois et des règlements est en cours. De plus, PGIC travaille en collaboration avec le Conseil des ressources des Indiens (CRI), qui a été mandaté par l'Assemblée des chefs des bandes productrices de pétrole et de gaz afin de promouvoir la formation et l'emploi pour les autochtones dans ce secteur. Le CRI offre également des services de consultation sur le plan des affaires et participe à des programmes d'entreprises en participation. Dans sa relation avec PGIC, le CRI s'assure que les intérêts des Indiens soient reconnus et suffisamment protégés.

En 1990-1991, 21 puits ont été forés sur des terres de réserves indiennes, à peu près le même nombre que les années précédentes. Les profits engendrés par la vente de droits d'exploration pétrolière et gazière, par les indemnités relatives aux droits de surface et par la location se sont élevés à 5,4 millions de dollars. PGIC a également recouvré 56 millions de dollars de redevances au nom de 35 bandes des Premières Nations. La vente de droits d'exploration pétrolière et gazière sur 52 000 hectares, ce qui porte le total à 241 000 hectares au 31 mars 1991. Des ententes concernant l'exploitation ont eu comme résultat des travaux sismiques sur 500 kilomètres de terres de réserves dans les trois provinces de l'Ouest. Les

activités de vérification ont permis de recouvrer la somme de 1,2 millions de dollars au nom de trois Premières Nations.

La partie du système informatisé de gestion de l'inventaire des ressources s'occupant des redevances a été terminée, permettant ainsi à PGIC de déterminer les redevances, de surveiller les prix et de s'occuper des déductions. PGIC compte fournir aux bandes un lien informatique avec le système des données.

Recherche et promotion : Chacun des trois ministères responsables de la SCDEA exploite un programme national de recherche et de promotion. Ces programmes ont pour but de promouvoir le développement de la main-d'oeuvre autochtone et les possibilités de développement des ressources et des entreprises avec les provinces et le secteur privé. Ces programmes fournissent aussi des moyens d'évaluer, de superviser et d'accentuer l'efficacité de la stratégie en cours.

Dans le cadre des responsabilités en matière de promotion, les ministères participant à la SCDEA travaillent en vue de renforcer la collaboration et de créer de nouvelles possibilités de collaboration entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des provinces et des territoires et les autochtones. Les équipes de gestion de ces trois ministères doivent élaborer des accords de coopération économique tripartite en collaboration avec les directeurs régionaux de chaque ministère. Elles travaillent également avec Condition féminine Canada à la mise en oeuvre d'un plan de développement économique pour les femmes autochtones.

Le MAINC joue un rôle important à l'égard de la promotion de la main-d'oeuvre, des entreprises et du développement des ressources autochtones auprès du public et du secteur privé. Par exemple, le MAINC joue le rôle de chef de file dans le projet sur la participation de la main-d'oeuvre autochtone. Ce projet aidera à régler les besoins croissants à l'égard d'un personnel autochtone de plus en plus éduqué et compétent. Pour atteindre cet objectif, on compte recruter un plus grand nombre d'autochtones, les retenir et favoriser leur avancement professionnel. Le tableau 13 illustre le retard des Premières nations par rapport aux autres Canadiens quant à la participation de la main-d'oeuvre. Le MAINC entend prendre des mesures en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les associations d'employeurs et d'autres clients qui ne font pas partie d'EIC; il définira différentes occasion où les ministres du MAINC ainsi que d'autres ministres et hauts fonctionnaires pourront démontrer l'engagement du gouvernement en vue d'améliorer la participation de la main-d'oeuvre autochtone à l'économie nationale.

En 1990-1991, le programme de recherche et de promotion a réussi à entreprendre et à appuyer des projets de recherche originaux sur le développement économique qui ont permis de concrétiser les objectifs de la SCDEA. Par exemple, l'évaluation des pertes économiques et des liens économiques entre les collectivités indiennes et les collectivités adjacentes et par rapport à d'autres groupes économiques, i.e. ceux des provinces et du Canada. Un soutien a également été accordé pour élaborer la stratégie nationale sur la foresterie pour les autochtones, mener un projet pilote sur le franchisage du tourisme dit "sauvage", analyser l'incidence financière des activités de chasse sur les collectivités indiennes et développer et mettre en oeuvre des critères d'évaluation pour le développement des collectivités et des outils de mesure pour les résultats.

Tableau 13 : Participation de la main-d'oeuvre

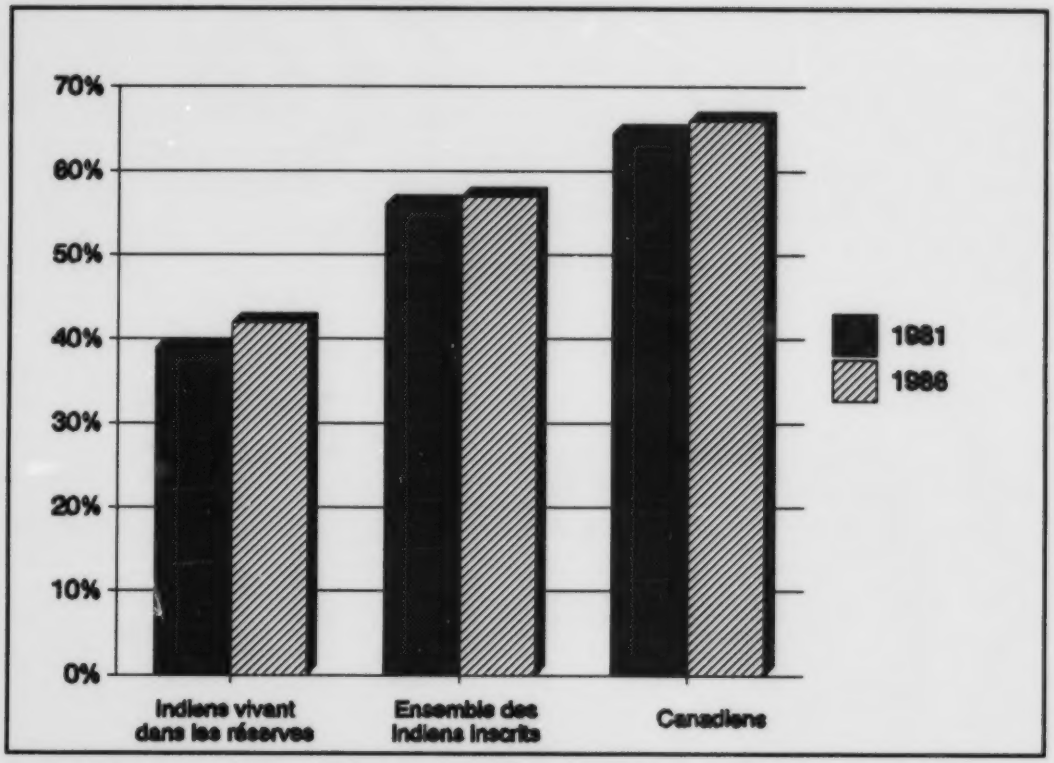

Le pourcentage d'emploi des Indiens de plus de 15 ans dans les réserves a augmenté depuis 1981, mais il est beaucoup plus bas que celui des Canadiens.

Fiscalité indienne : En 1988, les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* ont accordé le pouvoir de taxation des bandes indiennes à des tiers pour des terres «désignées» ou cédées à certaines conditions. Ce changement à la Loi demandé par les Indiens a donné aux bandes de nouveaux pouvoirs pour taxer les tiers sur les terres indiennes.

La Commission consultative sur la fiscalité indienne a été créée pour mettre en oeuvre ces modifications et faciliter l'approbation des règlements indiens sur la taxation. Les dix membres de la Commission, nommés par le Ministre, comprennent sept membres choisis parmi les Premières Nations et bénéficient du soutien assuré par le secrétariat du Secteur de développement économique du MAINC. La Commission dirige présentement l'examen et l'analyse de tous les règlements de taxation des bandes et conseille le Ministre sur la politique fiscale générale. Les bandes sont de plus en plus intéressées à obtenir le pouvoir de taxation à l'égard de certains produits de consommation comme l'essence, le tabac et l'alcool. Cette orientation a amené la Commission à élaborer une politique et à prendre les devants dans des domaines différents de celui de l'impôt foncier.

En 1990-1991, la Commission a remis des recommandations aux ministres au sujet de sept règlements. Elle a également parrainé un atelier sur la fiscalité en Colombie-Britannique auquel de nombreuses bandes intéressées à instaurer un régime d'impôt foncier ont participé. La Commission entend continuer de promouvoir l'adoption de lois provinciales pour assurer une transition harmonieuse de la fiscalité indienne, tout particulièrement en ce qui a trait aux subventions en remplacement des taxes versées par les sociétés d'état provinciales.

Gestion de l'activité : Cette sous-activité assure la gestion et la haute direction du développement économique par l'intermédiaire du cabinet du sous-ministre adjoint et des bureaux du directeur général de la Coordination des politiques, du directeur exécutif de PGIC, des directeurs de l'Administration centrale et des directeurs régionaux du développement économique. Cette sous-activité représente 7,4 % des dépenses totales prévues pour 1992-1993 du secteur du Développement économique.

D. Terres, revenus et fiducie

Objectif

Remplir les obligations légales du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux questions relatives aux Indiens et aux terres réservées pour ceux-ci, à l'exception de la mise en valeur des ressources naturelles et analyser, négocier et régler les revendications territoriales particulières.

Description

L'activité Terres, revenus et fiducie a pour but d'assurer la protection des droits et des intérêts des peuples indiens du Canada, qui sont précisés dans la *Loi sur les Indiens*, en conformité avec la *Loi sur l'administration financière* et d'autres textes de loi et traités signés avec les Indiens. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le Ministre est chargé d'administrer au nom de la Couronne les terres de réserves, les deniers et les successions des Indiens résidant normalement dans une réserve, les élections des conseils de bande, l'adoption des statuts administratifs et les obligations de la Couronne issues de traités. Cette activité englobe aussi le règlement des revendications territoriales particulières, la réponse à donner aux poursuites intentées contre et par la Couronne, la protection des terres réservées aux Indiens et de leur environnement ainsi que l'enregistrement des personnes ayant le droit d'obtenir le statut d'Indien et de faire partie d'une bande.

Sommaire des ressources

Cette activité représente 4,6 % du Budget des dépenses de 1992-1993 et 21,5 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Tableau 14 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Terres	**21 651**	**160**	18 939	154	21 904	157
Inscription, revenus et administration des bandes	**20 400**	**194**	20 357	186	18 054	205
Soutien des poursuites	**3 261**	**18**	3 352	18	4 447	20
Protection de l'environnement	**10 635**	**65**	9 890	63	5 231	30
Revendications particulières	**78 242**	**48**	71 745	48	27 125	30
Gestion de l'activité	**6 141**	**91**	5 977	87	8 040	85
	140 330	**576**	130 260	556	84 801	527

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 22,5 % ont trait au personnel, 18,8 % à d'autres dépenses de fonctionnement et 0,7 % aux dépenses en capital et 58 % aux paiements de transfert. Un montant de 1,3 millions de dollars de la somme inscrite au budget de dépenses de 1992-1993 doit être transféré aux bandes en vertu des ententes sur les modes optionnels de financement.

Tableau 15 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Terres	21 904	157	20 160	161	1 744	(4)
Inscription, revenus et administration des bandes	18 054	205	22 245	219	(4 191)	(14)
Soutien des poursuites	4 447	20	4 043	20	404	-
Protection de l'environnement	5 231	30	4 173	50	1 058	(20)
Revendications particulières	27 125	30	2 337	30	24 788	-
Gestion de l'activité	8 040	85	5 364	75	2 676	10
	84 801	527	58 322	555	26 479	(28)

Explication de la différence : Les dépenses réelles ont été supérieures de 26 479 000 $ au Budget principal, ce qui est attribuable aux sommes supplémentaires qui ont dû être versées pour le règlement des revendications des bandes indiennes de Stoney, de Teslin et des Stangecoming d'Ojibway.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité vise surtout le respect des obligations légales du gouvernement du Canada envers les Indiens inscrits. L'importance des ressources qui sont allouées à cette activité dépend du nombre de bandes et d'Indiens à desservir, ainsi que du nombre, de la complexité et de la valeur des diverses tran. actions administrées en fiducie.

L'Examen du Secteur terres, revenus et fiducie a débuté en 1987. Il s'agit de l'analyse la plus complète jamais effectuée de la *Loi sur les Indiens*; elle a permis de préparer le terrain en vue de l'établissement du processus d'adoption de propositions complémentaires à la *Loi sur les Indiens*, en vertu duquel un certain nombre de chefs ont proposé l'élaboration de propositions complémentaires à la Loi en vue de l'adoption de textes de lois parallèles et optionnels. Les propositions élaborées par les divers comités directeurs des chefs visent plus particulièrement les domaines suivants : administration des bandes et élections, gestion des forêts, deniers des Indiens, législation et réglementation en matière de fiscalité, registre des lois et gazette des Indiens. Les comités directeurs des chefs doivent définir les objectifs et la portée des propositions complémentaires à la Loi, de même que les mécanismes et institutions contrôlés par les Indiens qu'il sera nécessaire de mettre sur pied pour que le ministre et le MAINC puissent remplir les fonctions qui leur sont dévolues et assumer leur rôle quant aux décisions à prendre.

Ces initiatives dirigées par les Indiens constituent un des éléments clés du Programme pour les autochtones annoncé par le Premier ministre en septembre 1990. Le gouvernement s'engage en vertu de dispositions législatives à reconnaître aux Premières Nations le pouvoir de gérer leurs propres affaires communautaires. Les solutions applicables à la Loi actuelle permettront d'influencer de façon importante

le développement économique, social et politique des collectivités indiennes pour les années à venir. Le gouvernement continuera à fournir les ressources financières et techniques nécessaires pour appuyer ces initiatives dirigées par les Indiens.

Le gouvernement poursuit ses recherches et l'examen de toutes les questions liées aux traités en vue de l'élaboration d'une politique fédérale sur ces questions qui seront débattues par la Commission royale d'enquête sur les affaires autochtones. Le Bureau du commissaire aux traités a présenté un premier rapport sur les droits territoriaux dévolus par traité aux Indiens de la Saskatchewan et se penche sur la question de l'éducation qui pourrait être confiée en vertu d'un traité aux Indiens de la Saskatchewan. Le Ministère se penche également sur les droits des autochtones concernant la gestion des eaux et le droit de pêche des Indiens.

Le Ministère a élaboré une série de nouveaux cours de formation pour le personnel de Terres, Revenus et Fiducie (TRF) afin d'améliorer la prestation des services aux clients. En outre, des cours de formation portant sur les fonctions de TRF sont offerts au personnel des bandes et aux clients afin de mieux les préparer à assumer les aspects du Programme liés à l'instauration de l'autonomie gouvernementale.

Terres : Cette sous-activité administre les opérations foncières des 2 330 réserves, qui couvrent une superficie totale de 2 657 643 hectares, d'un bout à l'autre du Canada. La Direction générale a pour mandat de veiller à ce que les terres indiennes soient gérées de façon compétente et professionnelle, conformément à la *Loi sur les Indiens* et à la législation connexe, et de tenir le Registre des terres indiennes. Elle doit en outre assurer des services professionnels de recherche au Ministère ainsi qu'à des entités extérieures comme les bandes indiennes, aux administrations provinciales et municipales ainsi qu'aux citoyens en général. De plus, elle veille sur les intérêts des Indiens en négociant la solution des problèmes de longue date liés aux terres et en mettant en oeuvre les ententes fédérales-provinciales, en exécutant les obligations découlant des traités et en s'occupant des opérations foncières importantes.

Il existe plus de 30 000 titres légaux sur les terres relevant de l'administration du Ministère, ce qui entraîne des recettes annuelles de plus de 25 millions de dollars. La charge de travail de la Direction générale est fonction de facteurs extérieurs reflétant le contexte socio-économique des réserves canadiennes. Le volume et la complexité des opérations foncières augmentent à mesure que les bandes, les sociétés et les particuliers contribuent au développement économique par leurs activités. L'accroissement du nombre de poursuites concernant les terres indiennes depuis la décision dans l'affaire Guérin a rendu le Ministère plus conscient des risques auxquels il peut avoir à faire face dans le cadre de nombreuses opérations foncières courantes. Ce facteur a également entraîné l'adoption d'une approche plus professionnelle pour la gestion des terres des réserves de façon à assurer aux Indiens les meilleurs avantages.

La *Loi sur les Indiens* prévoit la délégation aux bandes de pouvoirs en matière de gestion des terres. À l'heure actuelle, neuf bandes exercent déjà ces pouvoirs, tandis que douze autres sont en période de formation, ce qui représente environ 3,3 % de toutes les bandes. En collaboration avec les bandes, le Ministère a poursuivi ses discussion afin de déterminer et d'accroître les pouvoirs en matière de gestion des terres que le ministre peut déléguer aux bandes et de s'assurer que les bandes disposent des fonds nécessaires pour assumer les pouvoirs qui leur sont délégués.

De plus, le Ministère a entrepris la mise en oeuvre d'un important projet de formation du personnel des bandes afin de faciliter le processus de gestion des bandes indiennes. Un programme de formation de six mois sur la gestion des terres a été mis au point et les participants de 15 bandes de la Colombie-Britannique ont terminé avec succès les cours qui constituaient un projet-pilote, en octobre 1991. Trois autres programmes de formation sont offerts actuellement en Colombie-Britannique, dans l'Ouest du Canada et dans l'Est du Canada.

À la suite de consultations avec l'Association des Indiens de l'Ontario en 1986, l'entente sur les terres indiennes de l'Ontario a été conclue entre le Canada et cette province et ratifiée ensuite par le Parlement et l'Assemblée législative de l'Ontario. Cette entente cadre doit permettre aux bandes de l'Ontario de conclure des ententes particulières avec le Canada concernant les terres non vendues cédées aux Indiens, l'exploitation minière et des questions connexes en rapport avec les terres. Les négociations se poursuivent actuellement avec six bandes de l'Ontario; trois autres bandes devraient bientôt se joindre à ces négociations. Une entente particulière a été conclue l'an dernier avec cinq bandes de l'île de Manitoulin.

Un système automatisé d'enregistrement des terres a été mis au point; ainsi environ 40 % des inscriptions visant les 2 330 réserves ont été converties à ce système. Sont maintenant dotés de ce système automatisé les régions de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, le bureau de Calgary du programme du Pétrole et du gaz des Indiens du Canada et les bandes de Westbank et de Kamloops. Il est prévu que les régions de l'Atlantique et du Manitoba seront dotées de ce système automatisé d'ici le 31 mars 1992. D'autres régions et les bandes qui administrent leurs terres en vertu des articles 53 et 60 de la Loi seront reliées au réseau dès que leurs dossiers seront convertis au système.

Inscription, revenus et administration des bandes : Cette sous-activité comporte trois secteurs : 1) Inscription des Indiens et listes des bandes; 2) Deniers des Indiens; 3) Administration des bandes et successions des Indiens.

Inscription des Indiens et listes des bandes : Ce secteur administre les dispositions de la *Loi sur les Indiens* concernant le droit au statut d'Indien et à l'appartenance à une bande. L'exactitude du registre des Indiens et des listes de l'effectif des bandes est fondamentale pour les autres responsabilités de Terres, Revenus et Fiducie (comme l'administration des élections et des référendums et du droit des particuliers à certains fonds de la bande) et pour la prestation de différents services gouvernementaux par le Ministère et d'autres intéressés. Les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en juin 1985 ont eu des répercussions importantes sur la nature et le volume de ces activités en raison des dispositions prévoyant la restauration du statut d'Indien pour les personnes qui l'avaient perdu auparavant et l'inscription pour la première fois des personnes qui s'étaient vu refuser le statut par le passé en vertu de dispositions antérieures de la Loi. La Loi modifiée donne également aux bandes le choix d'assumer la gestion de leurs listes de membres ou de continuer de les faire administrer par le Ministère. Cette sous-activité permet d'offrir des subventions versées une seule fois aux bandes pour les aider à élaborer leurs règles d'appartenance et une subvention ultérieure pour en faciliter la mise en oeuvre.

Au 31 décembre 1990, on recensait au Canada environ 490 178 Indiens inscrits répartis entre 601 bandes comptant de 2 à plus de 16 000 membres. Au cours de l'année 1990, on a apporté quelque 73 589 changements au Registre des Indiens, ce qui comprend les changements ordinaires attribuables aux naissances, aux décès, aux adoptions et aux mariages ainsi que les changements entraînés par la *Loi C-31*.

L'adoption de la *Loi C-31* en juin 1985 a nécessité une augmentation importante des ressources consacrées au système d'inscription des effectifs. Au cours de la période allant du 28 juin 1985 au 30 septembre 1991, environ 149 420 personnes ont demandé à recouvrer leur statut d'Indien ou à se faire inscrire pour la première fois. Au 30 septembre 1991, on avait examiné et traité ces demandes, accordant le statut d'Indien à 83 810 personnes en vertu des modifications apportées à la Loi et le refusant à 24 960 autres et les 23 225 autres demandes ont été traitées pour divers autres motifs.

Deniers des Indiens : Les deniers des Indiens que le Ministère administre proviennent principalement des revenus tirés de l'exploitation des terres et des ressources des réserves. Ces deniers se divisent en deux catégories : les deniers des bandes et les deniers des particuliers. Ces fonds sont perçus par le Ministère qui les place au bénéfice des bandes et des particuliers dans des comptes du Fond du revenu consolidé.

Selon la *Loi sur les Indiens*, il y a deux types de deniers des bandes : les deniers versés aux comptes de capital et les deniers de revenus. Les deniers versés aux comptes de capital tirés des transactions liées à l'exploitation des ressources non renouvelables ou de la vente de propriétés foncières ou d'autres immobilisations des bandes sont dépensés avec l'autorisation du Ministre et le consentement du conseil de bande. Dans la plupart des cas, les deniers de revenus, tirés principalement des baux fonciers ou des intérêts des sommes déposées dans les comptes du Trésor, sont gérés et dépensés par les bandes en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Le Ministère administre l'argent des Indiens mineurs ou des déficients mentaux; ces sommes sont placées dans 14 500 comptes établis au nom de ces personnes. Le gouvernement remplit également des obligations liées aux traités en versant des rentes et d'autres prestations aux Indiens et aux bandes visés par les traités.

À la fin de l'exercice 1990–1991, le total des sommes déposées dans les comptes du Fond de revenu consolidé pour les bandes et les particuliers indiens s'élevait à 1,052 milliard de dollars, soit une augmentation de 12 millions par rapport à l'exercice précédent. Si les recettes tirées de l'exploitation du gaz et du pétrole continuent d'être inférieures à ce qu'elles ont déjà été, les sommes prélevées dans les comptes du Fond de revenu consolidé ont également été moins importantes pour les raisons suivantes : premièrement, les bandes ont été moins nombreuses à verser des fonds à leurs membres et deuxièmement, les bandes qui ont continué de verser des sommes à leurs membres ont réduit le montant de ces contributions. Au cours de la dernière année, les comptes des bandes et des particuliers indiens sont restés actifs, le total des crédits et des débits ayant atteint respectivement environ 226 et 214 millions de dollars.

Administration des bandes et successions des Indiens : Ce secteur regroupe un certain nombre de fonctions ayant trait aux élections et aux appels, aux règlements administratifs et à la nomination de représentants. Des agents d'élection sont désignés afin de superviser les élections des conseils de bande, sauf lorsque ces conseils sont formés selon la coutume.

Les conseils de bandes sont habilités à passer des règlements en vertu des pouvoirs généraux qui leur sont conférés (par exemple en matière de zonage), dans le cadre de leurs pouvoirs d'imposition ainsi que pour le contrôle des boissons alcooliques. Le Ministère a créé un service consultatif en matière de règlements qui a pour mandat d'aider les bandes et leurs avocats à élaborer des règlements qui auront de meilleures chances d'être appliqués par les tribunaux. Au cours de la dernière année, environ 150 bandes ont fait appel à ce service.

Sur les 601 bandes indiennes du Canada, 320 tiennent leurs élections en vertu de la *Loi sur les Indiens*, 271 selon la coutume, neuf en vertu de la *Loi sur les Cris et les Naskapis* et une en vertu de la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte*. En 1990, on a tenu en tout 395 élections et élections partielles. La même année, on a traité 22 appels concernant les résultats d'élections, ce qui a entraîné l'annulation par le Gouverneur en conseil de l'élection de sept chefs ou conseillers.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est habilité à administrer les successions des Indiens qui résidaient dans les réserves indiennes ou sur des terres de la Couronne. Dans le but de faciliter les cessions de terres, le Ministère peut également dans certains cas se charger de l'administration des successions d'Indiens qui ne résidaient pas dans une réserve, mais qui possédaient des terres se trouvant dans une réserve. Le Ministère administre actuellement environ 2 400 successions au Canada.

Souvent la valeur de la succession d'un Indien dépend de la valeur des terres de la réserve et des ressources qui s'y trouvent. Comme la vente des terres se trouvant dans les réserves constitue un marché fermé, il est difficile d'établir la valeur exacte des biens d'une succession; ces biens peuvent valoir entre quelques centaines de dollars et plus d'un million de dollars. On remarque un accroissement de la valeur et de la complexité des successions des Indiens en raison des possibilités de mise en valeur qu'offrent les terres des réserves et de la diversité des investissements faits par les Indiens vivant dans les réserves et

les entreprises qu'ils mettent sur pied. Le Ministère a comme objectif d'encourager les administrateurs qui ne font pas partie du Ministère à prendre part à l'administration de ces successions.

Soutien des poursuites : Cette sous-activité gère la réponse du Ministère à toutes les poursuites ayant une incidence sur le Programme des affaires indiennes et inuit. Cette tâche exige qu'on analyse les tendances et les politiques en vue d'élaborer les positions du Ministère et qu'on apporte une aide en matière de recherche au ministère de la Justice dans des causes se trouvant à différentes étapes de traitement.

Depuis l'inscription dans la Constitution des droits issus de traités et des droits ancestraux, l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les modifications apportées récemment à la *Loi sur les Indiens* concernant le rétablissement du statut d'Indien et la décision de la Cour suprême dans les affaires Guérin en 1984, et Sparrow en 1990, et depuis que les Indiens en général se préoccupent de plus en plus de leurs droits, on a constaté une augmentation du nombre de poursuites intentées contre la Couronne. Or, on s'attend à ce que cette tendance s'accentue, surtout depuis la décision prise par les tribunaux dans l'affaire Sparrow.

Le nombre accru des poursuites intentées contre la Couronne a exigé l'allocation de ressources supplémentaires. Un nombre important de causes ont été portées devant les tribunaux; dans bon nombre d'entre elles, on cherche à obtenir des dommages-intérêts de l'ordre de plusieurs millions de dollars pour abus de confiance et non-respect des obligations fiduciaires. Les poursuites portent souvent sur des questions liées aux droits des autochtones et sur des transactions foncières et financières conclues dans le passé ou plus récemment. Dans environ 390 de ces poursuites, on exige des réparations financières du gouvernement fédéral, totalisant 9 milliards de dollars.

Le programme de financement des causes-types permet de verser des fonds à des particuliers, à des bandes ou à des organismes pour des causes en appel lorsqu'il s'agit de questions susceptibles de faire jurisprudence. Ce programme sert également à financer des procès et des appels dans des causes types concernant les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* dans le cadre de la *Loi-C-31*. À la suite d'une étude du programme de financement menée en 1989, des consultations ont été entreprises en 1990-1991 avec des organismes indiens, des avocats et des entrepreneurs éventuels, afin de déterminer s'il était possible de confier l'administration du Programme à l'externe. Les consultations ont permis de constater que les coûts d'un tel projet seraient exorbitants et que les organismes compétents n'étaient pas intéressés à assumer l'administration du Programme. Par conséquent, le MAINC continuera à administrer le Programme comme il l'a fait jusqu'à présent.

Protection de l'environnement : Dans le cadre de cette sous-activité, on fournit aux Indiens et aux Inuit de l'aide financière et technique et un soutien en matière de politiques et de programmes pour leur permettre de réagir devant les répercussions environnementales néfastes qui touchent les terres et les eaux de leurs réserves et les secteurs qu'ils utilisent selon leurs traditions. Ces répercussions peuvent résulter d'urgences d'ordre environnemental ou d'activités permanentes dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci. La sous-activité a également comme fonction d'assurer le respect des obligations de protection environnementale des terres détenues par le gouvernement fédéral pour les Indiens et de faire en sorte qu'on tienne compte de façon appropriée des intérêts des Indiens dans les procédures, les politiques et les mesures législatives du gouvernement fédéral. Ceci comprend la mise en oeuvre du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, l'application des dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et l'adoption de mesures visant à satisfaire ou à respecter d'autres lois ou initiatives du gouvernement, comme par exemple le Code de gérance de l'environnement. En outre, en vertu de la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba, on fournit une aide financière et technique aux cinq bandes signataires pour leur permettre de mettre en oeuvre des mesures compensatoires et d'atténuation par suite des répercussions néfastes qu'elles ont subies en raison d'importants projets hydro-électriques réalisés dans le Nord de cette province.

Le nombre des questions concernant la protection de l'environnement n'a cessé d'augmenter depuis quelques années; elles portent souvent sur des problèmes importants tels que le projet de construction d'un barrage sur la rivière Oldman en Alberta, le déversement de déchets toxiques à Esquimalt en Colombie-Britannique, les maladies dont sont affligés les troupeaux de bison, l'importante étude d'évaluation environnementale du secteur de l'exploitation forestière en Alberta et en Ontario et les projets hydro-électriques réalisés au Québec, en Ontario et au Manitoba.

Revendications particulières : Cette sous-activité porte sur l'évaluation, la négociation et le règlement des revendications des Indiens à l'endroit du Canada. Elle sert aussi à conseiller le Ministre sur l'élaboration de la politique de revendications particulières.

On examine les documents historiques et factuels présentés par les bandes requérantes pour s'assurer qu'ils sont complets, on les analyse et on évalue chaque revendication afin de déterminer si elle est admissible aux fins de règlement en vertu des lignes directrices de la politique. Un avis juridique est obtenu du ministère de la Justice afin de déterminer les obligations légales du Canada. Le sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale des revendications particulières communique avec le groupe requérant et lui indique si on a constaté l'existence d'une obligation légale et si la revendication est acceptée aux fins de négociation en vue d'un règlement. On peut aussi renvoyer une revendication à d'autres programmes en vue d'un règlement d'ordre administratif ou tout simplement la rejeter pour des raisons de fond.

On négocie le règlement des revendications acceptées et on détermine l'indemnité à verser en se fondant sur les principes juridiques et sur les critères autorisés par le Cabinet. De nouvelles mesures ont été mises sur pied afin d'accélérer le processus de règlement des revendications. Le Conseil du Trésor approuve les règlements de plus de 7 millions de dollars seulement et autorise le déblocage des fonds à verser en indemnités. Le gouverneur général en conseil approuve le règlement des revendications ne dépassant pas 7 millions de dollars et qui visent des terres dont on demande la cession ou pour lesquelles on exige le versement d'indemnités. Les règlements qui donnent lieu au versement d'un montant comptant sont traités à l'interne, selon des mesures financières et de vérification particulières. Il faut obtenir une renonciation officielle des requérants afin d'assurer le caractère définitif du règlement. En outre, les discussions se poursuivent en vue d'en arriver à une entente cadre avec la Saskatchewan afin de régler les questions en suspens concernant les droits fonciers issus des traités.

Le rendement de cette sous-activité est mesuré en fonction du nombre de revendications qui sont traitées de façon définitive : principalement, celles qui sont renvoyées à d'autres programmes aux fins d'un règlement d'ordre administratif; celles qui sont rejetées pour des raisons de fond; celles qui sont acceptées aux fins de négociation et celles qui sont réglées.

Les bandes requérantes présentent maintenant des revendications plus complexes et mieux documentées, à mesure qu'elles se familiarisent avec la politique et le processus des revendications. Ces revendications sont donc plus susceptibles d'être réglées en vertu de la politique. Le niveau de rendement est directement relié au nombre de revendications reçues, à leur complexité et aux ressources allouées pour l'évaluation, la négociation et la mise en oeuvre des règlements.

Tableau 16 : Situation des revendications particulières, par bande, en mars 1991

Revendications réglées	Nombre de revendications	
Revendications réglées	47	
Revendications rejetées	44	
Renvois administratifs	69	
Dossiers fermés	52	212
Revendications à l'étape du traitement		
En processus de règlement	4	
Mandats approuvés	14	
Élaborations de mandats	49	
Revendications examinées par le ministère de la Justice	72	
Revendications faisant l'objet d'un examen particulier	153	292
Revendications à d'autres étapes		
Revendications en suspens	21	
Revendications faisant l'objet de poursuites	23	
Revendication réévaluées par les requérants	58	102
Nombre total de revendications présentées par les bandes		606

Gestion de l'activité : Cette sous-activité comprend les activités de gestion à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux et locaux, liées au Secteur des terres, revenus et fiducie. Ces activités portent sur l'élaboration des politiques, la coordination, la planification, la prestation de directives et le contrôle. Le budget de dépenses affecté à cette sous-activité porte sur 4,4 % du budget total de 1992-1993 de l'activité des Terres, Revenus et Fiducie.

E. Éducation

Objectif

S'assurer à ce que tous les Indiens admissibles puissent bénéficier d'un enseignement primaire et secondaire d'envergure et de qualité suffisantes, compte tenu des conditions et des besoins sociaux, économiques et culturels des particuliers, des bandes et des collectivités desservis; favoriser et appuyer l'avancement scolaire et professionnel des Indiens et des Inuit en leur offrant un enseignement postsecondaire; enfin, aider les Indiens et les Inuit à préserver, à mettre en valeur et à actualiser leur héritage culturel.

Description

Cette activité sert à fournir ou à financer toute une gamme de services d'éducation pour les 92 018 élèves des cycles primaire et secondaire qui fréquentent les écoles fédérales ou provinciales et les écoles de bande. En 1990–1991, elle a fourni, en outre, une aide financière et pédagogique aux 21 300 Indiens fréquentant des établissements postsecondaires. Elle assure aussi une aide financière aux bandes, aux conseils tribaux et aux associations pour leur permettre d'établir et de maintenir des centres culturels ou éducatifs. Il existe actuellement 72 centres. Enfin, elle assure des services d'aide en administration et en gestion pour les activités éducatives offertes à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux et locaux.

En vertu des dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, et de la Convention du Nord–Est québécois, le Ministère paie la part qui lui incombe des coûts de prestation des services d'enseignement offerts aux élèves inuit, cris ou naskapis par les administrations scolaires locales du Nouveau–Québec, dans le cadre d'accords de contribution conclus avec la province de Québec.

Sommaire des ressources

Cette activité compte pour 29,6 % du Budget des dépenses de 1992-1993 et 17,9 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Tableau 17 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Études primaires et secondaires						
Services d'enseignement - écoles de bandes	251 457	-	218 116	-	177 166	-
Services d'enseignement - écoles provinciales	290 687	-	284 528	-	238 440	-
Services d'enseignement - écoles fédérales	24 644	249	36 464	374	47 439	550
Soutien des élèves et de l'enseignement	116 873	78	98 999	78	93 391	80
Études postsecondaires	201 309	17	190 333	17	188 910	25
Autres services	8 979	-	8 979	-	8 759	-
Gestion de l'activité	9 368	135	8 390	136	8 229	117
	903 317	479	845 809	605	762 334	772

Ces coûts ne comprennent pas les dépenses de fonctionnement et d'entretien des immeubles tels que les écoles, les résidences scolaires et les résidences d'enseignants; ces dépenses font partie des Installations d'enseignement compris dans la sous-activité Immobilisations communautaires de l'activité Immobilisations et services communautaires (voir page 2-80). Sur l'ensemble des dépenses de cette activité, 3,2 % ont trait au personnel, 95,6 % aux paiements de transfert et aux accords de contribution et 1,2 % aux autres dépenses de fonctionnement. Un montant de 145,7 million de dollars de la somme inscrite au budget de dépenses de 1992-1993 sera transféré aux bandes en vertu des ententes sur les modes optionnels de financement (MOF).

Tableau 18 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Études primaires et secondaires						
Services d'enseignement – écoles des bandes	177 166	–	177 214	–	**(48)**	–
Services d'enseignement – écoles provinciales	238 440	–	256 220	3	**(17 780)**	**(3)**
Services d'enseignement – écoles fédérales	47 439	550	45 291	521	**2 148**	**29**
Soutien des élèves et de l'enseignement	93 391	80	93 088	69	**303**	**11**
Études postsecondaires	188 910	25	148 586	34	**40 324**	**(9)**
Autres services	8 759	–	8 602	–	**157**	–
Gestion de l'activité	8 229	117	6 854	116	**1 375**	**1**
	762 334	772	735 855	743	**26 479**	**29**

Explication de la différence : Le fait que les dépenses réelles soient supérieures de 26 479 000 $ aux prévisions est attribuable principalement aux facteurs suivants :

Les sommes affectées à l'instruction des élèves autochtones dans les écoles provinciales ont été administrées rigoureusement et le nombre des inscriptions a été inférieur aux prévisions. Un montant de 17,8 millions de dollars a été réaffecté pour répondre aux besoins en matière d'enseignement postsecondaire. Le transfert des écoles fédérales s'est fait plus lentement que prévu et il a fallu embaucher 29 autres enseignants. Les dépenses supplémentaires de 40,3 millions de dollars engagées pour l'enseignement postsecondaire s'expliquent par l'augmentation impressionnante du nombre d'étudiants de ce niveau. Pour combler ce déficit, le Ministère a puisé 17,8 millions dans la sous-activité Écoles provinciales et 22,5 millions dans d'autres programmes.

Données sur le rendement et justification des ressources

Suite aux consultations menées auprès des Indiens de juillet à décembre 1988, le Ministère a dévoilé, en mars 1989, sa nouvelle politique de soutien des étudiants du niveau postsecondaire. Des changements ont subséquemment été apportés à cette politique en septembre 1989 à la suite de consultations supplémentaires auprès des groupes indiens. Les principaux buts visés par les modifications du programme d'aide sont les suivants : améliorer le taux de succès des étudiants participant au programme; s'assurer que le Programme contribue plus directement à la réalisation des objectifs des Indiens en matière d'autonomie gouvernementale et d'auto-suffisance sur le plan économique; permettre aux Indiens d'exercer

un plus grand contrôle sur l'administration du programme et, enfin, simplifier le programme et le rendre plus facile à administrer.

L'examen de la politique de financement des établissements indiens d'enseignement postsecondaire a donné lieu à la mise sur pied du Programme de soutien aux étudiants indiens, en septembre 1988. Ce programme permet d'offrir une aide financière à long terme au Saskatchewan Indian Federated College et de financer des programmes d'études postsecondaires conçus spécialement pour les Indiens. Il crée aussi des conditions qui encouragent les étudiants indiens à terminer leurs études postsecondaires et les incitent à s'orienter vers des disciplines pouvant contribuer à l'auto-suffisance et à l'autonomie gouvernementale des Indiens.

L'analyse des indicateurs de rendement de l'activité Éducation révèle que dans l'ensemble, le programme réussit de mieux en mieux à améliorer la participation des Indiens et des Inuit, à accroître leur taux de succès scolaire et à leur permettre d'exercer un plus grand contrôle sur le programme d'éducation dans leurs collectivités.

En 1990-1991, 92 018 élèves indiens et inuit étaient inscrits dans les écoles primaires et secondaires administrées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les bandes, ce qui correspond à un taux de participation de plus de 90 % de la population d'âge scolaire vivant dans les réserves. En 1990-1991, 857 étudiants ont reçu leur diplôme d'études secondaires.

Les programmes d'enseignement sont administrés et offerts en grande partie par les Indiens et les Inuit. En fait, ces derniers ont administré 75,7 % (762 millions) du budget de l'éducation de 1990-1991.

Les inscriptions au niveau postsecondaire continuent de s'accroître de façon impressionnante. Le total des inscriptions pour les études à temps partiel et à temps plein est passé de 3 000 en 1976 à 21 300 en 1990-1991. Les bandes ou leurs administrations scolaires ont administré plus de 81 % du budget du programme postsecondaire.

Le Ministère a mis en place un système national d'information sur les étudiants du niveau postsecondaire pour obtenir des données sur la gestion des programmes et l'établissement des budgets ainsi que des informations sommaires sur les principales caractéristiques de la population étudiante, ce qui facilitera l'élaboration des politiques et les évaluations.

L'évolution du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire s'est poursuivie en 1990-1991. Le Ministère a entrepris de nouvelles consultations et négocié des ententes bilatérales avec sept organismes indiens; en vertu de ces ententes, les organismes ont pu recommander des changements immédiats aux politiques ainsi que l'établissement d'une base nationale de données sur les étudiants, ce qui a été fait en septembre 1989. Ces changements ont permis aux administrations indiennes d'établir leurs propres taux pour ce qui est des allocations aux étudiants ainsi que des lignes directrices pour l'administration du programme.

Les consultations bilatérales concernant les modifications à apporter à la politique ont abouti à la rédaction d'un rapport technique portant sur les frais de garde, l'administration, les étudiants handicapés, les bourses d'études, les primes à l'éducation, les services d'orientation et les résidences scolaires. Le rapport a été remis aux chefs et aux conseils pour les aider à examiner la politique. Dans chacun des six domaines visés, les administrations indiennes peuvent fixer leurs propres taux ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

En juillet 1989, le Ministre a créé, en Saskatchewan, le Bureau du commissaire aux traités et lui a confié entre autres le mandat d'étudier la question des études postsecondaires dans le cadre des traités. Les travaux menés dans ce dossier se poursuivent.

À la suite à la dernière évaluation du Programme des centres éducatifs et culturels (PCEC), le comité national des directeurs du PCEC a transmis au Ministère une proposition visant à élaborer, en deux étapes, une politique sur les institutions culturelles des autochtones. Cette proposition prévoit l'élaboration d'un plan de développement et de mise en oeuvre d'une stratégie nationale visant à obtenir du gouvernement qu'il souscrive à une politique sur les institutions culturelles des autochtones. Le Ministère évalue actuellement cette proposition. On espère qu'un certain nombre de ministères fédéraux vont adopter une démarche plus globale dans le but d'assurer la survie et la croissance des institutions culturelles des peuples autochtones.

En 1990, le MAINC a publié un ensemble de guides à l'intention des écoles locales dans le but d'établir des lignes directrices nouvelles pour l'évaluation des programmes d'enseignement. Les six brochures-ressources en question ont été conçues pour aider les autorités scolaires des bandes à assumer la direction de l'ensemble du processus d'évaluation.

Études primaires et secondaires : Cette sous-activité englobe les éléments décrits ci-après :

Services d'enseignement – écoles de bandes : Les bandes administrent 312 écoles en vertu d'accords de contributions. Au Ministère, on s'efforce de favoriser le plus grand contrôle de l'enseignement primaire et secondaire par les Indiens, l'objectif étant d'accroître, conformément aux aspirations des différentes collectivités, le pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles administrées par les bandes, lequel est actuellement de 44 %.

Services d'enseignement – écoles provinciales : Une proportion de 47,2 % des élèves indiens vivant dans une réserve fréquentent une école provinciale aux termes d'ententes sur les frais de scolarité et sur les immobilisations. Les écoles provinciales sont exploitées par des commissions scolaires conformément aux lois et aux règlements provinciaux régissant l'éducation, qui permettent parfois aux Indiens d'influer sur le contenu du programme scolaire et sur sa mise en application.

Services d'enseignement – écoles fédérales : Le Ministère administre 53 écoles dans les réserves et assume alors le rôle et les responsabilités conférés normalement aux ministres provinciaux de l'Éducation. Les écoles fédérales desservent 8,8 % de l'ensemble des étudiants inscrits.

Soutien des élèves et de l'enseignement : Pour faire en sorte que les élèves admissibles reçoivent l'aide nécessaire en matière d'éducation, le Ministère leur fournit des services quotidiens et saisonniers de transport, verse des allocations de subsistance à ceux qui doivent quitter leur foyer pour aller à l'école, offre aux élèves des services de consultation et d'orientation et met à leur disposition, au besoin, des foyers d'accueil, des foyers de groupe ou des résidences scolaires. Il finance en outre les commissions scolaires et les comités des bandes qui aident à déterminer et à élaborer les programmes d'enseignement pour les Indiens. Conformément à sa politique visant à encourager les Indiens à prendre en charge leurs propres services d'éducation, le Ministère aide et conseille les bandes qui veulent se charger de leur éducation. Les installations des écoles fédérales et des écoles de bande sont financés à même le budget de l'activité Immobilisations et services communautaires.

Comme le stipule la *Loi sur les Indiens*, les enfants indiens doivent fréquenter l'école. Le nombre d'élèves inscrits dans les trois types d'écoles primaires et secondaires est indiqué à la figure 21. Il convient de souligner les besoins spéciaux, auxquels il faut répondre, comme l'enseignement de langues particulières ainsi que l'éloignement de nombreuses collectivités indiennes, facteurs qui entraînent des coûts supplémentaires.

Figure 19 : Effectifs scolaires par type d'école

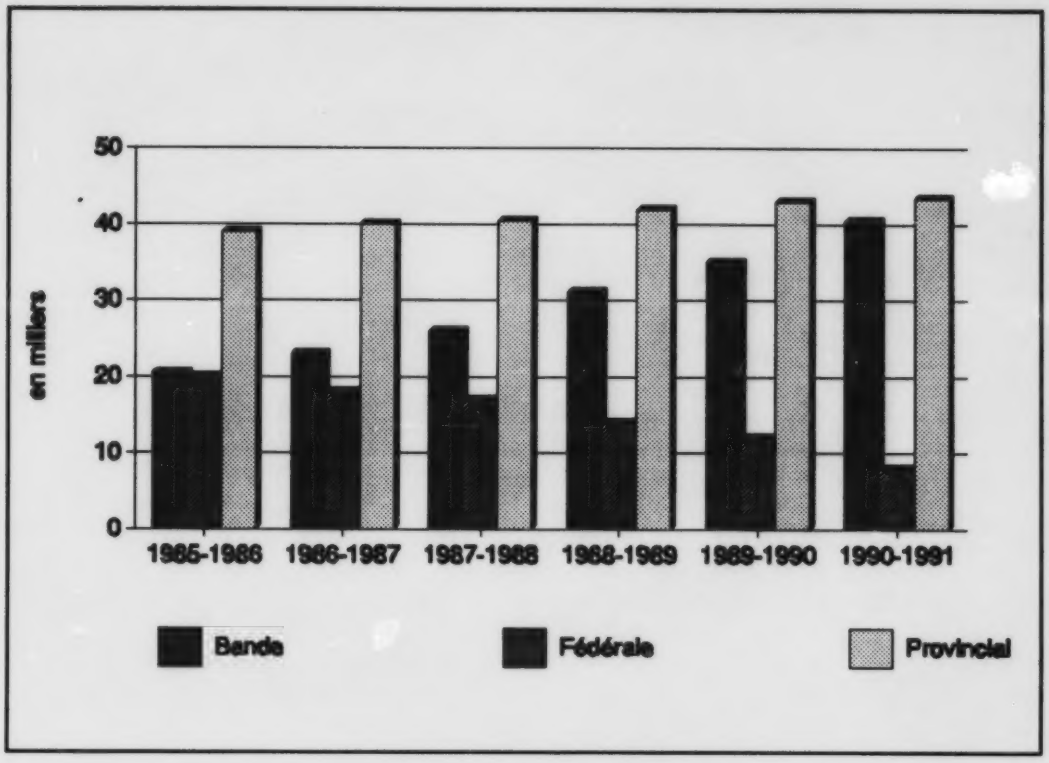

L'augmentation du nombre d'élèves fréquentant les écoles de bande reflète l'objectif visé par le gouvernement fédéral, soit favoriser l'administration de l'éducation des Indiens par les collectivités concernées.

Par suite des transferts, les inscriptions dans les écoles de bande ont continué d'augmenter alors qu'elles baissaient de façon marquée dans les écoles fédérales.

La figure 20 illustre la prise de contrôle progressive des écoles par les Indiens au cours des six dernières années.

Figure 20 : Nombre d'écoles administrées par les bandes, par exercice

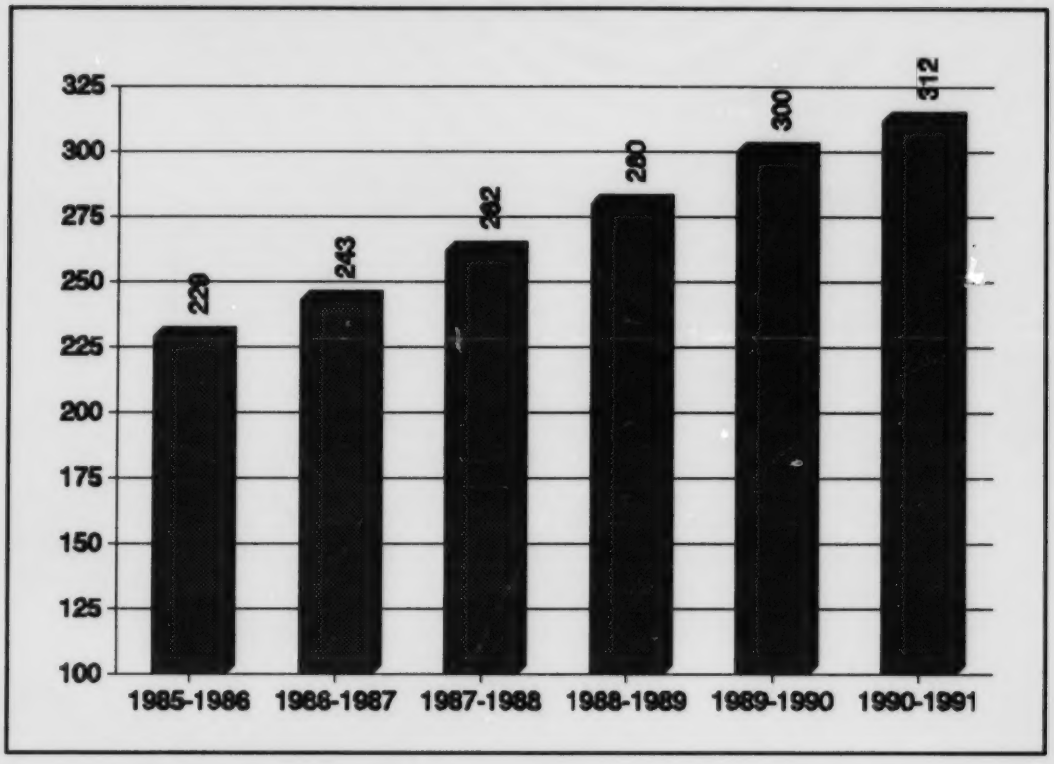

En 1990–1991, le nombre d'écoles de bandes a affiché une hausse nette de 12. En effet, 21 écoles fédérales ont été cédées aux bandes, onze nouvelles écoles de bandes ont été ouvertes et 20 écoles de bandes ont mis fin à leurs activités.

Études postsecondaires : Le Ministère offre des services d'aide financière et de soutien de l'enseignement aux Indiens et aux Inuit admissibles, selon les fonds alloués, pour les inciter à faire des études postsecondaires. Un programme d'aide est également offert aux Indiens et aux Inuit pour les aider à répondre aux conditions préalables à l'inscription à des programmes réguliers de niveau collégial ou universitaire. Il s'agit du Programme de préparation à l'entrée à l'université ou au collège. Le Ministère peut également payer les frais de scolarité liés à des programmes spéciaux tels que les programmes de formation d'enseignants autochtones, de préparation au droit et de formation en travail social, dont un certain nombre sont dispensés par des établissements postsecondaires indiens.

Voici certains des critères d'admissibilité à ce programme d'aide : être Indien inscrit ou Inuit canadien, avoir résidé au Canada dans les 12 mois précédant la demande et avoir été accepté à un programme d'études postsecondaires accrédité ou reconnu par la province. La mise en application des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* (Projet de loi C–30) a accru le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire.

Les dépenses annuelles sont passées d'environ 3 millions de dollars en 1974–1975 à quelque 189 millions de dollars en 1990–1991. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'inscriptions, lequel est passé de 2 500 en 1974–1975 à 21 300 en 1990–1991, en incluant les étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel.

Même si le taux d'inscription des Indiens aux études postsecondaires continue d'augmenter, le taux de participation des Indiens âgés de 19 à 24 ans demeure inférieur à celui des Canadiens appartenant au même groupe d'âge. Ce phénomène s'explique en partie par le fait qu'environ la moitié des étudiants inscrits au niveau postsecondaire ont 25 ans ou plus alors que la médiane nationale s'établit à 20–21 ans. Les étudiants indiens qui fréquentent le collège ou l'université sont plus âgés car nombre d'entre eux souhaitent poursuivre des études interrompues au niveau secondaire. Bon nombre d'étudiants indiens bénéficient de programmes postsecondaires spéciaux offerts par des universités provinciales et des établissements d'enseignement indiens. La figure 21 indique la tendance observée au niveau des inscriptions au cours des six dernières années.

Figure 21 : Inscriptions aux études postsecondaires

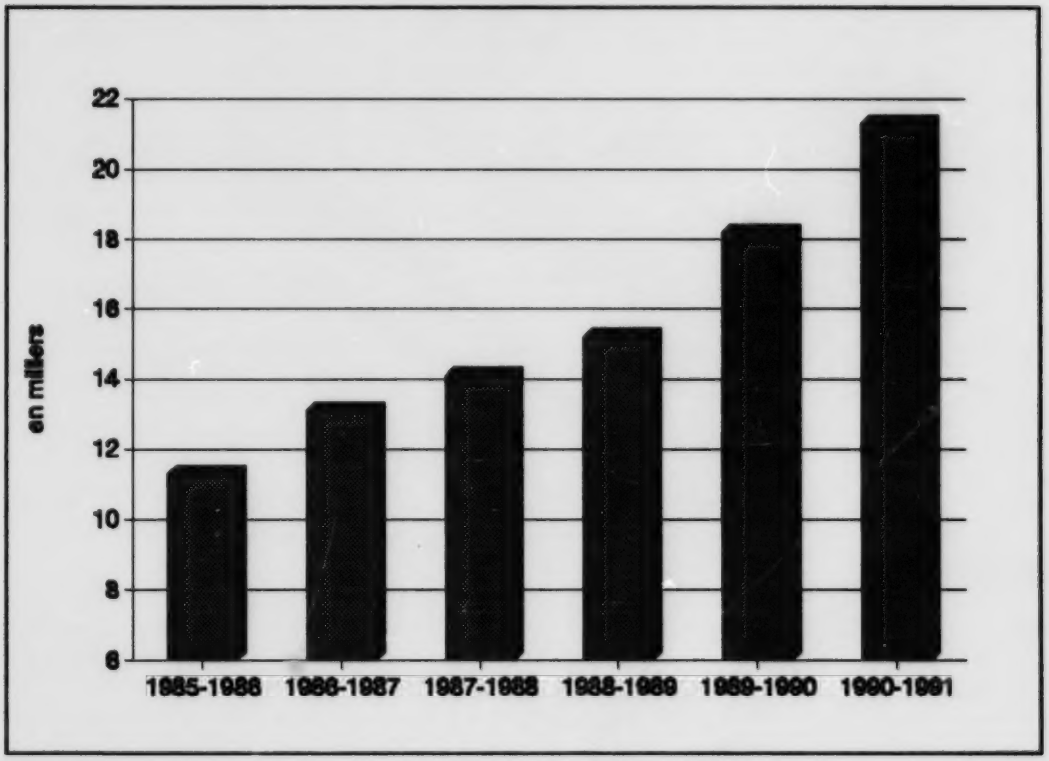

Autres services : Cette sous–activité a pour objet de fournir de l'aide financière et d'autre nature aux Inuit, aux Indiens, aux conseils tribaux et aux organismes sans but lucratif pour leur permettre de créer et d'exploiter des centres éducatifs et culturels.

Les 72 centres éducatifs et culturels existants élaborent des programmes et des services qui sont offerts à environ 60 % de la population indienne et à toute la population inuit au Nouveau–Québec.

Gestion de l'activité : Cette sous–activité englobe les travaux de gestion se rapportant directement à l'activité Éducation et exécutés à l'Administration centrale, dans les bureaux régionaux ou les bureaux de district. Ces activités comprennent l'élaboration de politiques, la coordination, la planification, la prestation de ressources et de l'orientation et le contrôle. Cette sous–activité représentent 1,0 % du budget total de 1992–1993 de l'activité Éducation.

F. Développement social

Objectif

Conformément aux normes du gouvernement, fournir les services nécessaires d'aide et de bien-être social aux familles et aux particuliers indiens et inuit admissibles qui sont dans le besoin. Il peut s'agir d'aide financière, de soins, de services de protection contre la négligence et les abus, ou encore de services qui permettront aux bénéficiaires de faire face à des problèmes personnels et à certaines situations.

Description

Le Programme de développement social offre deux grandes catégories de services de soutien aux familles et aux personnes indiennes admissibles habitant dans les réserves ou sur les terres de la Couronne. La première catégorie de services de soutien, qui représente environ les trois-quarts du budget du Programme, comprend le soutien du revenu et les prestations complémentaires aux nécessiteux. La deuxième catégorie de services comprend les services sociaux tels que les services d'aide à l'enfance et de soins aux adultes.

Sommaire des ressources

Cette activité représente 26,7 % du Budget des dépenses 1992-1993 et 7,5 % du nombre total des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Tableau 22 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Aide sociale	**591 460**	**66**	535 313	93	462 820	75
Services de bien-être	**240 837**	**11**	177 289	11	153 563	9
Autres services	**12 120**	**-**	10 521	-	10 577	-
Gestion de l'activité	**7 894**	**123**	7 737	123	7 230	112
	816 311	**200**	730 860	227	634 190	196

Du Budget des dépenses de cette activité, 1,3 % a trait au personnel, 0,7 % à d'autres dépenses de fonctionnement et 98,0 % à des paiements de transfert. Sur le budget total de 1992-1993 indiqué ci-dessus une somme de 87,9 million de dollars sera transférée aux bandes en vertu des ententes sur les modes optionnels de financement (MOF).

Tableau 23 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Aide sociale	462 820	75	449 936	51	**12 884**	**24**
Services de bien–être	153 563	9	149 615	6	**3 948**	**3**
Autres services	10 577	–	11 195	–	**(618)**	**–**
Gestion de l'activité	7 230	112	9 114	156	**(1 884)**	**(44)**
	634 190	196	619 860	213	**14 330**	**(17)**

Explication de la différence : Le dépassement de crédits de 14 330 000 $ est attribuable à la hausse supérieure aux prévisions des dossiers de l'aide sociale ainsi qu'à l'augmentation plus élevée que prévue des taux pour les services d'aide à l'enfance et à la famille dispensés dans le cadre de la sous–activité Services de bien–être.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'adoption de méthodes normalisées et la collecte de données supplémentaires ont permis d'améliorer les opérations de prévision et de gestion du budget. En outre, le rapport révisé sur le régime de gestion a permis de clarifier les autorisations relatives à la mise en oeuvre du programme. On a également élaboré des modalités de gestion des services d'aide à l'enfance et à la famille dans le but d'assurer un partage équitable des fonds entre tous les organismes d'aide à l'enfance et à la famille.

Le nombre d'enfants pris en charge par les organismes d'aide à l'enfance et à la famille préoccupe beaucoup les collectivités indiennes et inuit. De concert avec les bandes indiennes et les parents, les responsables du programme ont déployé des efforts considérables pour améliorer la situation. Le pourcentage d'enfants indiens en foyer d'accueil (calculé en fonction du nombre d'Indiens de 18 ans et moins vivant dans une réserve) a été ramené de 7,5 % en 1971 à 4,0 % en 1990–1991, la moyenne nationale étant d'environ 0,7 %.

Comme l'indique la figure 24, les dépenses au titre du développement social affichent une tendance générale à la hausse. Cette situation est attribuable à l'augmentation de la population des réserves, au taux de chômage toujours élevé ainsi qu'aux coûts de location occasionnés par le nombre croissant d'unités de logement mis à la disposition des bénéficiaires d'aide sociale dans les réserves. En outre, on a constaté une augmentation de l'aide sociale offerte à l'extérieur des réserves, dans certaines provinces où le Ministère a toujours accepté de payer le coût des services sociaux à titre exceptionnel. L'augmentation des dépenses pour la sous–activité Aide à l'enfance et à la famille et la sous–activité Aide aux adultes découle des coûts liés à l'établissement d'organismes d'aide à l'enfance et à la famille et de la hausse du coût d'hébergement par jour des enfants placés dans des établissements.

Figure 24 : Dépenses de développement social, par sous-activité principale (en millions de dollars)*

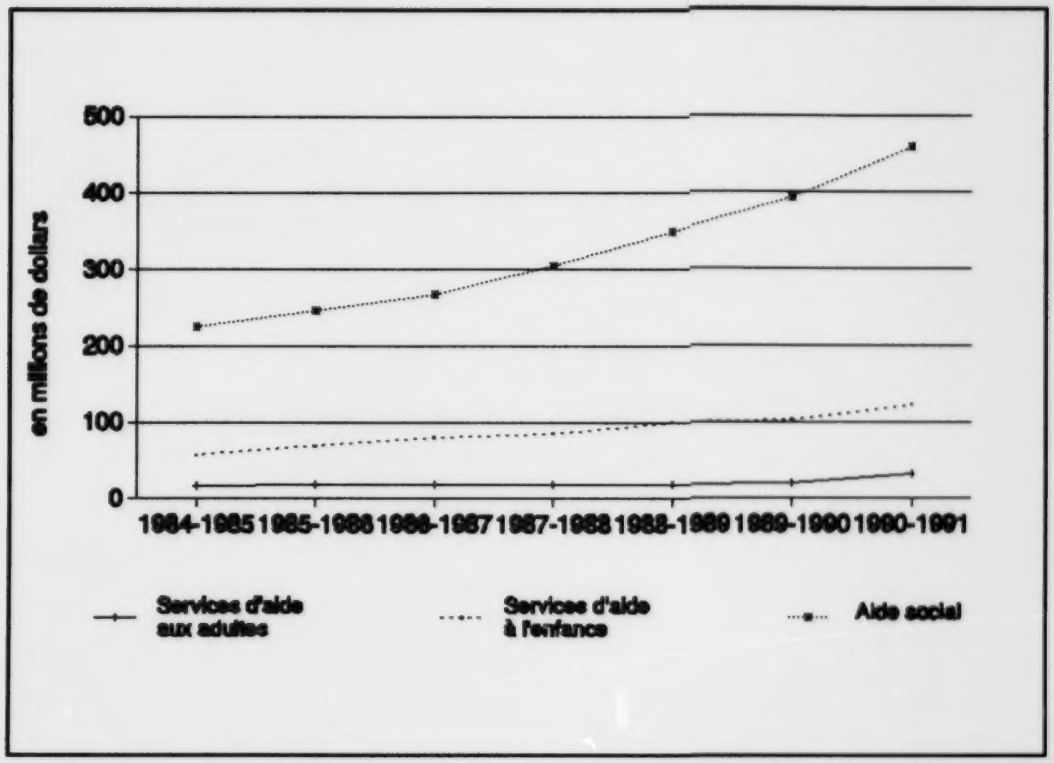

* Source : Base de données du Développement social

En 1990–1991, des dépenses de 625,4 millions de dollars ont été engagées pour verser des prestations aux membres de 571 bandes. Le Programme d'assistance sociale a dépensé 459 millions pour apporter un soutien à environ 151 000 bénéficiaires. En plus de verser des prestations d'aide, les préposés des bandes et les fonctionnaires du Ministère ont dispensé des services de counselling et d'aiguillage aux bénéficiaires d'aide sociale. Dans le cadre de ces efforts, on a établi un projet conjoint de développement économique et de développement social afin de soutenir des activités de formation et d'entrepreneuriat visant à créer des emplois à long terme. En outre, en 1990–1991, on a financé 36 organismes indiens d'aide à l'enfance desservant 212 bandes.

Aide sociale : Dans le cadre de la sous-activité Aide sociale, on fournit une aide financière et des services aux familles et aux particuliers admissibles pour leur permettre de conserver leur santé, leur sécurité et leur dignité et de sauvegarder l'unité de la famille. Pour l'administration de l'aide sociale, le Ministère se conforme aux conditions et aux tarifs imposés par les administrations provinciales, territoriales et municipales. Les célibataires ou les chefs de famille qui ont besoin d'aide parce qu'ils sont en chômage ou inaptes à travailler peuvent obtenir une aide qui leur permettra de subvenir à leurs besoins essentiels, soit la nourriture, les vêtements, le logement, les fournitures de ménage et les besoins d'ordre personnel.

Les employés du Ministère et des bandes offrent des services de consultation et de mise en rapport ainsi que des services sociaux personnalisés pour encourager les bénéficiaires d'aide sociale à devenir indépendants et autonomes et leur donner les moyens nécessaires à cette fin.

Les allocations offertes dans le cadre du Programme d'aide aux enfants ne vivant pas avec leurs parents naturels constituent un autre élément de l'aide sociale. Dans des conditions données, de telles allocations peuvent être versées pour assurer la subsistance d'un enfant gardé par les membres de la famille étendue ou d'autres personnes de la collectivité, lorsque les parents naturels sont incapables de prendre soin de l'enfant ou d'assurer entièrement son soutien matériel. Les parents naturels n'abandonnent pas pour autant leur responsabilité de tuteurs.

Des allocations pour besoins spéciaux sont fournies dans des circonstances exceptionnelles afin d'assurer le bien-être et la sécurité de particuliers ou de familles pouvant bénéficier d'allocations pour besoins essentiels. Ces allocations servent à payer certains biens ou services tels que les frais de déplacement ou de transport, d'inhumation, de réparation ou de remplacement d'articles d'ameublement et d'appareils ménagers, ou encore le coût de remplacement d'articles tels que les vêtements et les meubles qui ont été perdus lors d'un incendie ou d'un autre sinistre.

Pourvu qu'elles respectent les critères établis, les bandes peuvent affecter des fonds d'aide sociale à la création d'emplois et d'occasions de formation à l'intention des prestataires d'aide sociale.

En 1990-1991, 523 des 571 bandes (92 %) ont administré le Programme d'aide sociale au moyen de fonds qui leur ont été fournis dans le cadre de divers accords de contribution. En 1992, on aura passé de 92 % à 94 %.

Figure 25 : Bénéficiaires d'allocations pour besoins essentiels par type (financés par les Services aux Indiens)*

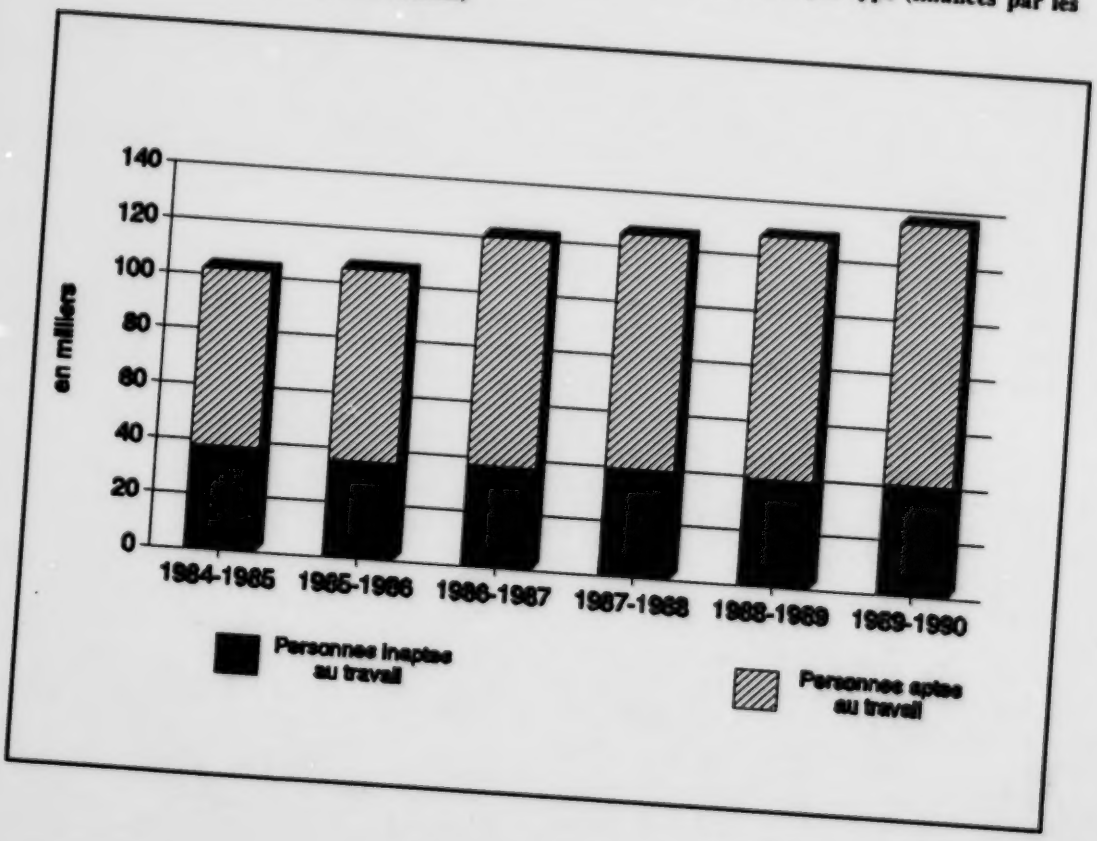

Ces chiffres ne figureront pas dans les prochaines éditions de ce document parce que les données ne sont plus disponibles. Plusieurs provinces qui fournissaient ces données par le passé ne font désormais plus de distinction entre les bénéficiaires qui sont aptes au travail et ceux qui ne le sont pas.

En 1990-1991, environ 11,5 millions de dollars ont été consacrés à la formation et à la création d'emplois. Sauf pendant l'exercice 1983-1984, lorsque les possibilités d'emploi et de formation étaient gérées de concert avec les programmes assurés par le Développement économique, les dépenses de cette activité sont demeurées stables depuis 1981-1982, représentant de 3 % à 4 % des dépenses totales d'aide sociale. L'utilisation des fonds d'aide sociale à ces fins dépend des initiatives des bandes.

Services de bien-être : Cette sous-activité comporte les services à l'enfance et à la famille et le Programme de soins aux adultes.

Dans le cadre des services à l'enfance et à la famille, on fournit les fonds requis et on veille à ce que les ententes conclues avec les provinces pour aider les enfants indiens vivant dans les réserves et affectés par des conflits familiaux soient mises en oeuvre selon les conditions prescrites par le Ministère et les lois provinciales. On prévoit aussi la signature d'ententes entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les Indiens pour la prestation de services d'aide sociale à l'enfance dans les réserves. Ces services comprennent la prestation de soins en établissement, le choix de familles d'accueil et le versement d'allocations de subsistance, le choix de foyers de groupe, le placement des particuliers et la prestation d'aide à des fins de subsistance, ainsi que des services de consultation, de protection et de prévention. On s'efforce aussi d'encourager les Indiens à assurer davantage la gestion des activités d'élaboration, de conception et de prestation des services à l'enfance et à la famille.

Grâce aux services de soins aux adultes, des particuliers reçoivent de l'aide et du soutien à leur domicile, dans un foyer d'accueil ou dans un établissement. Ces services permettent aux personnes qui souffrent de difficultés fonctionnelles en raison de leur âge, de problèmes de santé ou d'incapacité physique, de conserver leur indépendance et de fonctionner de façon optimale. Les services fournis à domicile comprennent les services d'aide familiale et de préparation des repas ainsi qu'une aide pour le transport de l'eau et du bois. Les foyers d'accueil dispensent des services de supervision et d'aide aux personnes qui en ont besoin pour leurs activités quotidiennes. Les soins en établissement sont assurés aux adultes qui ont besoin d'une certaine supervision ou de soins particuliers; ces soins peuvent être fournis dans des établissements se trouvant dans les réserves ou dans des établissements privés ou provinciaux. Le Ministère paie les coûts quotidiens des soins en établissement. Les sommes à verser pour le paiement de l'aide aux adultes sont déterminées en fonction des besoins.

Les services à l'enfance et à la famille représentent environ 79 % de toutes les dépenses pour les services de bien-être, l'autre 21 % étant consacré au Programme de soins aux adultes.

L'importance des ressources requises pour assurer aux intéressés l'accès aux services de bien-être dépend du nombre de jours de soins dont les personnes admissibles ont besoin, des tarifs quotidiens fixés par les provinces, les établissements et les organismes d'aide à l'enfance, ainsi que des coûts des soins négociés en vertu d'ententes.

La figure suivante indique, par type de placement, le nombre de jours de soins fournis aux enfants indiens dont le MAINC a accepté la responsabilité financière.

Figure 26 : Nombre de jours de soins fournis aux enfants indiens, par type de placement*

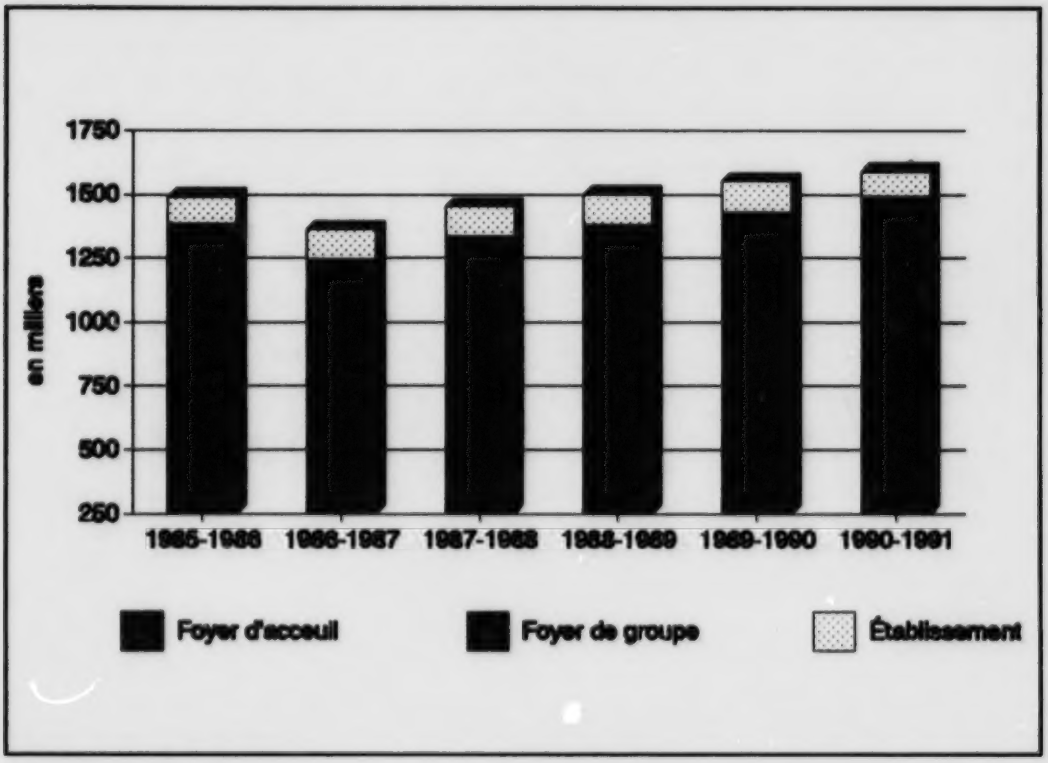

* Source : Base de données du Développement social. Ces données constituent une mise à jour des données déjà publiées.

Le Ministère a entamé des négociations avec les provinces pour obtenir leur accord sur le transfert ordonné de la responsabilité financière des services sociaux dispensés aux Indiens vivant hors des réserves. Les sommes nettes qui seront économisées à la suite de ces négociations seront utilisées, à mesure qu'elles seront disponibles, pour accroître le nombre d'organismes de services à l'enfance et à famille dans les réserves.

Le Programme de soins aux adultes permet de dispenser les services nécessaires aux Indiens âgés ou invalides. La figure 27 indique, par catégorie, le nombre de jours de soins fournis au cours des six dernières années.

Figure 27 : Nombre de jours de soins fournis aux adultes, par catégorie*

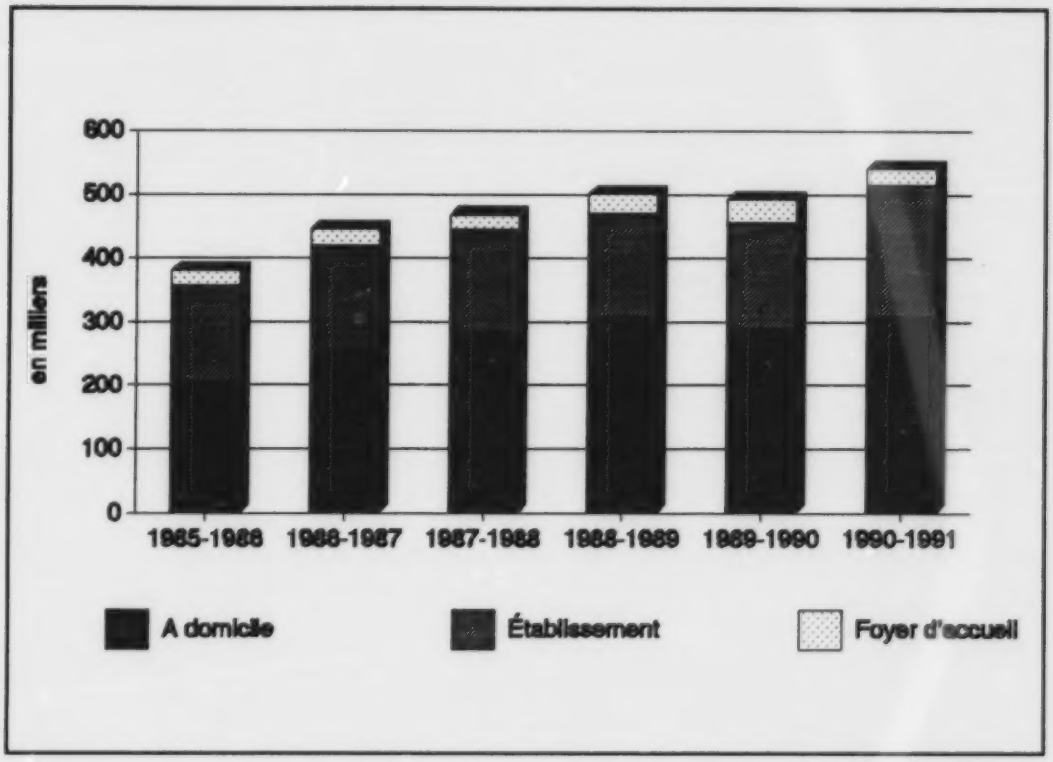

* Source : Base de données du Développement social.

La demande croissante de soins pour les adultes indiens correspond à celle observée dans le cas des non-Indiens. Ces hausses sont attribuables au nombre accru de personnes âgées et à une meilleure connaissance des services offerts pour assurer un soutien aux personnes visées et pour améliorer leur qualité de vie.

Autres services : Dans le cadre de cette sous-activité, on fournit des conseils, des directives et de l'aide financière aux conseils de bande, à leur personnel et aux organismes de services communautaires pour évaluer les besoins des collectivités relativement à l'établissement de centres d'hébergement, de services d'aide familiale, de garderies et de prestation de services de counselling pour la réadaptation des adultes. Lorsqu'un besoin est cerné, on fournit des conseils sur la façon d'établir des plans et des budgets et d'assurer le fonctionnement des services et des centres.

Au cours des dernières années, le nombre des demandes présentées par les bandes en vue d'obtenir d'autres services sociaux d'ordre communautaire général a augmenté en raison des besoins accrus des Indiens. Cette tendance se maintiendra tout probablement en 1992-1993.

Gestion de l'activité : Cette sous-activité regroupe les activités de gestion se rapportant directement à l'activité Développement social et menées à l'Administration centrale ainsi que dans les bureaux régionaux et locaux. Ces activités comprennent l'élaboration de politiques, la coordination, la planification, la prestation de directives et le contrôle. Le Budget des dépenses pour 1992-1993 de cette sous-activité représente 1,0 % du budget total de l'activité Développement social.

G. Immobilisations et services communautaires

Objectif

Fournir aide et conseils aux bandes indiennes, aux collectivités inuit et aux particuliers pour qu'ils puissent se doter d'installations communautaires et en maintenir la qualité et la quantité, conformément aux politiques et aux normes reconnues.

Description

La plupart des collectivités indiennes et inuit ne peuvent assumer les frais d'aménagement des immobilisations essentielles. Le Ministère est donc une source essentielle de financement pour les travaux d'immobilisations de ces collectivités. En raison de l'isolement d'un bon nombre de collectivités et de leur faible population, les coûts d'aménagement d'installations dans les réserves sont extrêmement élevés.

Sommaire des ressources

Cette activité représente 21,7 % du Budget des dépenses 1992–1993 et 4,2 % du nombre total des années–personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Tableau 28 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993		Prévu 1991–1992		Réel 1990–1991	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Budgétaire						
Immobilisations communautaires						
Équipements collectifs et services :						
– Immobilisations	239 904	–	216 588	–	161 888	–
– Fonctionnement et entretien	133 907	68	100 880	68	99 486	62
Installations scolaires :						
– Immobilisations	79 719	–	77 719	–	79 522	–
– Fonctionnement et entretien	50 214	1	46 860	1	53 251	–
Services techniques régionaux	21 157	–	20 901	–	17 710	–
Programmes de loisir	–	–	1 588	–	1 650	–
Logement:						
– Immobilisations	132 306	–	132 138	–	125 197	–
– Fonctionnement et entretien	5 498	14	5 368	14	6 429	21
Maintien de l'ordre	–	–	18 325	–	19 195	–
Gestion de l'activité	2 388	30	2 596	35	2 495	34
	665 093	113	622 963	118	566 823	117
Non–budgétaire						
Prêts	–	–	–	–	(267)	–
	665 093	113	622 963	118	566 556	117

Du Budget des dépenses de cette activité, 1,0 % ont trait au personnel, 4,8 % à d'autres dépenses de fonctionnement, 93,0 % à des paiements de transfert et 1,2 % aux projets d'immobilisations mis en oeuvre par le Ministère et aux services d'entretien dispensés par celui–ci. Sur le budget total de 1992–1993 indiqué ci–dessus, un montant de 88,3 millions de dollars sera transféré aux bandes en vertu d'ententes sur les modes optionnels de financement (MOF).

Tableau 29 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Budgétaire						
Immobilisations communautaires:						
Équipements collectifs et services:						
– Immobilisations	161 888	–	181 816	–	(19 928)	–
– Fonctionnement et entretien	99 486	62	106 805	51	(7 319)	11
Installations scolaires :						
– Immobilisations	79 522	–	72 331	–	7 191	–
– Fonctionnement et entretien	53 251	–	53 397	4	(146)	(4)
Services techniques régionaux	17 710	–	21 618	–	(3 908)	–
Programmes de loisir	1 650	–	1 588	–	62	–
Logement:						
– Immobilisations	125 197	–	126 522	–	(1 325)	–
– Fonctionnement et entretien	6 429	21	6 429	19	–	2
Maintien de l'ordre	19 195	–	18 325	–	870	–
Gestion de l'activité	2 495	34	3 261	47	(766)	(13)
	566 823	117	592 092	121	(25 269)	(4)
Non–budgétaire						
Prêts	(267)	–	–	–	(267)	–
	566 556	117	592 092	121	(25 536)	(4)

Explication de la différence : Un excédent budgétaire de 25 269 000 $ a été enregistré parce que certains projets d'immobilisations ont été reportés par suite de l'abaissement des niveaux de référence au titre des immobilisations qui a été imposé pour combler les besoins prioritaires d'autres programmes.

Données sur le rendement et justification des ressources

Immobilisations communautaires : Dans le cadre de cette sous–activité, on aide les collectivités indiennes et inuit à se doter d'installations et de services conformes à des normes reconnues, et à en assurer l'entretien. Cela comprend la construction, l'exploitation et l'entretien des installations de base telles que les écoles, les réseaux d'aqueduc et d'égout, les réseaux électriques, les réseaux routiers, les édifices communautaires, les installations de lutte contre l'incendie ainsi que les services spéciaux comme

la prévention des inondations et de l'érosion. Parmi les mécanismes de prestation de ces programmes, mentionnons la gestion des projets d'immobilisations, le financement des projets administrés par les bandes, la prestation de services professionnels et techniques et le soutien des programmes de gestion de l'entretien mis de l'avant par les bandes. Des fonds sont également versés pour des programmes de loisirs dans les réserves.

En 1990–1991, le budget d'immobilisations s'élevait à environ 450 millions de dollars (sans compter le logement). Sur cette somme, 159 millions de dollars pouvaient servir à répondre aux besoins de fonctionnement et d'entretien des immobilisations dans les réserves dont la valeur de remplacement s'établit à 5,6 milliards de dollars. Un montant estimatif de 58 millions de dollars a été prévu au budget pour les dépenses d'immobilisations liées à la *Loi C–31*. Le reste des crédits a été affecté, selon les priorités, aux besoins en matière de santé et de sécurité dans les réserves.

En consultation avec les bandes et compte tenu de leurs plans d'immobilisations, on établit l'ordre de priorité des projets selon la disponibilité des ressources et l'urgence des besoins. On accorde la priorité à la prestation de services de santé et de sécurité et à la restructuration du capital relié à l'approvisionnement en eau, aux réseaux d'égout et aux autres services communautaires essentiels. On insiste de plus en plus sur la prise en charge par les bandes de la planification des immobilisations et de la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien des installations.

Au mois de mars 1991, on avait doté de services d'approvisionnement en eau et d'égouts environ 87,0 % et 80,0 %, respectivement, des unités de logement existantes. En outre, on a électrifié 92 % des collectivités et muni 67,0 % d'entre elles de services de lutte contre les incendies.

Logement : La sous–activité Logement a pour objet d'aider les particuliers et les bandes à obtenir des logements convenables en subventionnant la construction et la rénovation d'habitations dans les réserves et en fournissant aux bandes une aide sous forme de cours de formation ou de conseils dans le domaine de la gestion ou en matière technique. On cherche aussi à s'assurer que les réserves disposent d'un nombre suffisant de logements familiaux d'une qualité répondant aux normes du Code national du bâtiment.

Le Ministère poursuit l'examen de la politique du Programme du logement en vue d'élaborer des options pour le choix d'une nouvelle démarche qui permettrait de répondre plus efficacement aux besoins des Indiens. En collaboration avec des organismes indiens et d'autres ministères fédéraux, on continue les travaux d'élaboration d'une nouvelle politique. Un document de travail fédéral a été envoyé à toutes les collectivités et organisations indiennes en décembre 1990 et les consultations auprès des groupes indiens sont presque terminées. On prévoit présenter des recommandations au Cabinet au printemps de 1992.

Le Ministère a poursuivi des discussions avec les administrations indiennes et les autres ministères fédéraux concernant des propositions de révision de la politique du logement. Cette démarche vise à accroître la construction de logements, à faciliter l'accès à d'autres sources de financement et à donner aux Indiens davantage de possibilités de devenir propriétaires de leur logement.

Les subventions versées par le Ministère au titre du logement vont de 19 000 $ à 46 000 $ par unité et comprennent une subvention de base variant selon les coûts de construction locaux, la situation économique de la collectivité et les frais de transport dans les endroits difficiles d'accès. Pour les projets de rénovation, on peut obtenir une subvention moyenne de 6 000 $ l'unité. Le Ministère fournit également des fonds pour financer les cours de gestion et d'administration des bandes, les inspections et les projets–types. En outre, les bandes peuvent demander l'aide financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour les projets de logements sociaux ainsi que des prêts pour la construction de nouvelles maisons ou la rénovation des habitations existantes.

Le Programme du logement est administré par les bandes indiennes. En 1990–1991, (salaires exclus) les dépenses totales se sont élevées à 125,2 millions de dollars et cette somme a servi à construire 2 834 maisons et à remettre en état 4 655 unités existantes. Sur ce montant, une somme de 27,5 millions a été utilisée pour accueillir dans les réserves (construction de 889 maisons et remise en état de 44 maisons) les personnes qui obtiennent leur statut d'Indien en vertu de la *Loi C–31*. Au total, par rapport à l'an dernier, on constate une diminution des dépenses. Plusieurs raisons l'expliquent : premièrement, au Manitoba, on a mis fin au budget touchant la Convention sur les inondations des terres du Nord du Manitoba dernièrement, les mises en chantier au titre de la *Loi C–31* ont été moins nombreuses et, troisièmement, on a instauré cette année une nouvelle méthode de présentation des rapports par laquelle on ne dénombre que les unités ayant fait l'objet des dernières inspections (les unités mises en chantier mais encore en construction, donc exclues).

En 1989–1990, le Ministère a consenti 266 garanties d'emprunts totalisant 100,6 millions de dollars relativement à 1 639 nouvelles unités de logement.

Maintien de l'ordre : En juin 1991, le ministre des Affaires indiennes et du Nord et le Solliciteur général du Canada ont annoncé que le Cabinet avait approuvé une politique fédérale de maintien de l'ordre dans les réserves indiennes ainsi que le versement de crédits supplémentaires de 116,8 millions de dollars sur une période de cinq ans. Le transfert au Solliciteur général du Canada de la responsabilité complète du maintien de l'ordre sur les réserves entrera en vigueur le 1 avril, 1992. D'ici à ce que de nouveaux accords soient en place, les programmes en vigueur se poursuivront.

Actuellement, des services de maintien de l'ordre sont assurés à 389 collectivités indiennes par le truchement de deux programmes de base dont le budget s'établit à 18,3 millions de dollars. Dans le cadre du Programme des gendarmes spéciaux indiens, des ententes sur le partage des coûts sont conclues avec les provinces et les territoires, et les services en question sont assurés par la GRC. On a affecté 189 années–personnes à la prestation de services dans les collectivités indiennes où la GRC assure un service provincial de police. Dans le cadre du Programme des agents de police de bandes, des particuliers sont choisis par les bandes et formés par les autorités provinciales compétentes pour remplir un certain nombre de fonctions de maintien de l'ordre dans les réserves, sous la direction des chefs et des conseils de bande. Les ressources affectées au Programme des agents spéciaux indiens proviennent de diverses ententes de contributions du Ministère. Dans le cadre de ce programme, quelque 441 agents de police de bande desservent environ 187 collectivités indiennes.

Gestion de l'activité : Cette sous–activité regroupe les activités de gestion se rapportant directement à l'activité Immobilisations et services communautaires et menées à l'Administration centrale ainsi que dans les bureaux régionaux et locaux. Ces activités comprennent l'élaboration de politiques, la coordination, la planification, la prestation de directives et le contrôle. Le budget des dépenses de cette sous–activité représente 0,4 % du budget total de 1992–1993 de l'activité Immobilisations et services communautaires.

H. Gestion des bandes

Objectif

Aider les bandes indiennes et collectivités inuit et leurs organismes à mettre sur pied et à gérer des administrations efficaces, à planifier elles-mêmes leur développement, et promouvoir la consultation permanente des dirigeants indiens et inuit ainsi que leur participation à l'élaboration des politiques.

Description

Dans le cadre de l'activité Gestion des bandes, le Ministère fournit des ressources pour aider à la gestion des collectivités locales. Des subventions sont versées aux conseils de bande afin de les aider à payer les coûts d'administration des collectivités. Lorsque les bandes ont exprimé leur préférence, les fonds sont transférés aux conseils tribaux qui, dans nombre de cas, fournissent des services consultatifs aux conseils de bande et à leur personnel. Cette activité appuie aussi l'élaboration des ententes sur les modes optionnels de financement et aux paiements de transfert souples qui sont conclues avec les organismes indiens pour permettre aux bandes de mieux contrôler la gestion des services de programme.

Sommaire des ressources

Cette activité représente 8,9 % du Budget des dépenses 1992-1993 du Programme des Affaires indiennes et inuit, et 8,8 % des années-personnes.

Tableau 30 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Financement des gouvernements des bandes	224 643	43	200 628	43	171 767	8
Modes optionnels de financement	1 605	29	1 576	29	1 465	22
Paiements de transfert	16 946	5	14 991	5	16 436	-
Consultations et élaboration des politiques	10 437	-	10 437	-	13 871	-
Perfectionnement des gestionnaires indiens et inuit	5 009	7	5 023	7	7 808	5
Planification globale par les collectivités	-	-	3 965	-	6 813	-
Service de soutien de la gestion	4 943	64	4 523	64	6 287	105
Gestion de l'activité	5 777	87	5 505	87	6 891	82
	269 360	235	246 648	235	231 338	222

Sur l'ensemble des dépenses de cette activité, 4,8 % ont trait au personnel, 0,8 % à d'autres dépenses de fonctionnement et 94,4 % à des paiements de transfert. Sur le budget total de 1991–1992 exposé ci–dessus, un montant de 44,2 millions de dollars sera transféré aux bandes en vertu d'ententes sur les modes optionnels de financement (MOF).

Les coûts indiqués pour la sous–activité Modes optionnels de financement représentent seulement les dépenses administratives du Ministère.

Tableau 31 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Financement des gouvernements des bandes	171 767	8	176 535	22	(4 768)	(14)
Modes optionnels de financement	1 465	22	1 799	29	(334)	(7)
Paiements de transfert	16 436	–	16 268	4	168	(4)
Consultations et élaboration des politiques	13 871	–	9 050	–	4 821	–
Perfectionnement des gestionnaires indiens et inuit	7 808	5	4 952	6	2 856	(1)
Planification globale par les collectivités	6 813	–	3 965	–	2 848	–
Services de soutien de la gestion	6 287	105	4 880	70	1 407	35
Gestion de l'activité	6 891	82	6 725	104	166	(22)
	231 338	222	224 174	235	7 164	(13)

Explication de la différence : Le dépassement des crédits de 7 164 000 $ s'explique surtout par la réaffectation de fonds à l'activité aux fins suivantes : paiement des frais de consultation relatifs à des mesures politiques particulières telles que l'examen de Terres, Revenus et Fiducie, besoins supplémentaires en formation et en perfectionnement des gestionnaires et études des répercussions du Projet de loi C–31.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le nombre de bandes éprouvant de graves difficultés financières s'est stabilisé. On a mis l'accent sur l'élaboration de systèmes et sur la planification de la gestion financière. Par conséquent, de plus en plus de bandes adoptent des plans de gestion financière qui répondent aux besoins des gestionnaires et permettent de suivre l'évolution de la situation financière.

Financement des administrations des bandes : Cette sous-activité assure le soutien des bandes et des conseils tribaux au moyen de subventions et de contributions afin de les aider à jouer leur rôle d'administrations élues et d'organismes chargés de fournir des services aux membres de leurs collectivités, principalement dans les réserves indiennes. Dans la plupart des cas, les programmes et services locaux sont financés par le Ministère.

Le financement des administrations des bandes contribue au fonctionnement des conseils de bandes et des conseils tribaux et leur permet de recruter du personnel administratif; dans le cas des conseils tribaux, il permet la prestation de services consultatifs aux bandes affiliées. Les crédits sont utilisés pour les salaires, les frais de déplacement, les dépenses de bureau, les frais de vérification, les contributions à des régimes de pensions et d'autres dépenses d'ordre administratif.

La majeure partie des ressources de l'activité Gestion des bandes figurent dans cette sous-activité et sont fournies aux conseils de bande et aux conseils tribaux. Toutes les bandes touchent des fonds. Les fonds affectés aux trois éléments de la présente sous-activité sont indiqués à la figure 32.

Figure 32 : Financement des administrations des bandes (en millions de dollars)

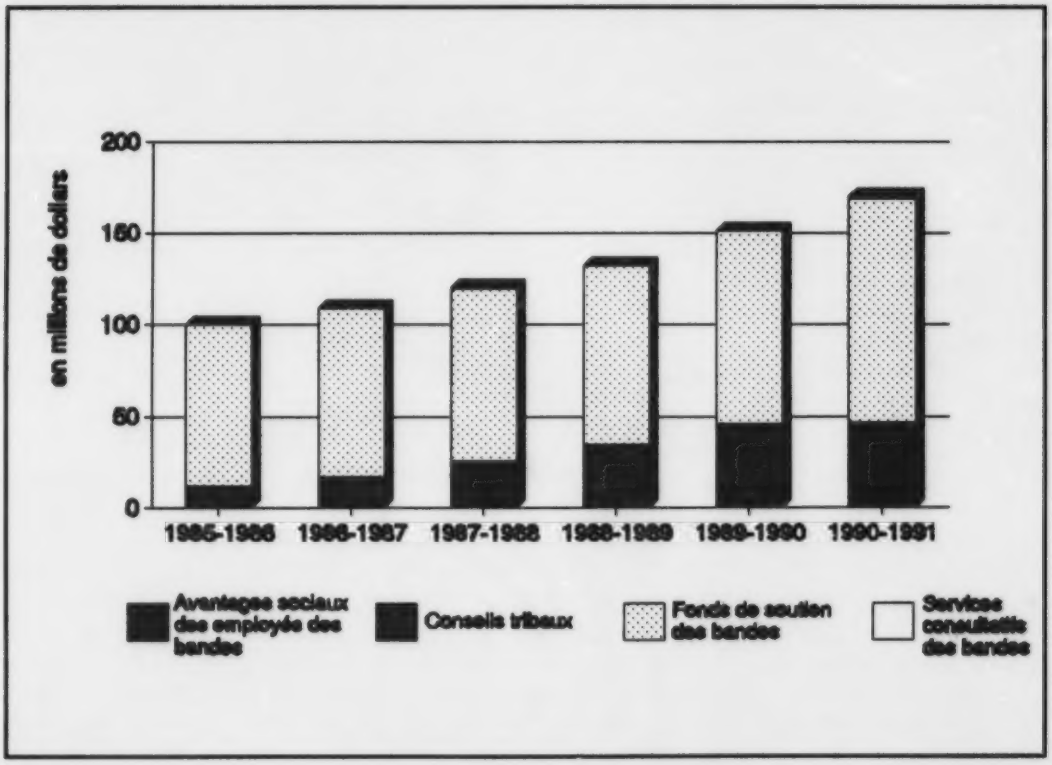

Financement du soutien des bandes : Tous les conseils de bande peuvent recevoir des fonds de soutien, lesquels sont calculés au moyen d'une formule qui tient compte du nombre total de membres de la bande, du nombre de membres qui habitent la réserve, de l'emplacement de celle-ci, du genre et de la valeur des services dispensés ainsi que du nombre d'employés de la bande dont le Ministère paie les salaires.

Les fonds de soutien sont censés aider à payer les frais de fonctionnement des administrations des bandes. Des subventions servent à indemniser les représentants élus et à payer les frais de déplacement engagés par ces derniers au service de la bande, les salaires et les frais de déplacement du personnel administratif de la bande, les fournitures de bureau, les services d'utilité publique, le loyer et le matériel, les frais téléphoniques de base, le coût des interurbains effectués pour les besoins du conseil et à des fins administratives, le coût de la vérification annuelle et d'autres honoraires professionnels ainsi que les contributions pour les dépenses liées au conseil tribal.

Conseils tribaux : Le Ministère finance directement les conseils tribaux quand un certain nombre de conseils de bande décident de dispenser en commun des services à leurs membres. Comme pour le financement de soutien des bandes, les fonds disponibles servent à payer les frais de gestion et d'administration des conseils tribaux comme les salaires, les frais de voyage, la haute direction, les réunions du conseil et le frais administratifs de base. Des fonds peuvent aussi être versés au conseil tribal pour lui permettre de fournir des services consultatifs aux bandes qui en font partie.

En 1990–1991, 485 bandes et 9 collectivités associées étaient regroupées sous l'égide de conseils tribaux afin de bénéficier de services consultatifs et de différents services de programme.

Services consultatifs des bandes : Les bandes qui ne sont pas affiliées à un conseil tribal peuvent être admissibles à des contributions leur permettant de bénéficier de services consultatifs. Il s'agit d'une allocation calculée selon une formule qui tient compte du nombre de membres de la bande vivant dans la réserve ainsi que de l'emplacement de celle-ci. Elle est offerte seulement aux bandes dont la population habitant la réserve compte au moins 2 000 Indiens inscrits.

Avantages sociaux des employés des bandes : Outre sa contribution aux régimes enregistrés de retraite privés et aux régimes de pensions du Canada et du Québec (figure 32), le Ministère peut mettre à la disposition des employeurs indiens une contribution égale au coût minimum d'un ensemble d'avantages sociaux imposés par la loi dans la plupart des cas, à savoir l'assurance-chômage, le Régime des rentes du Québec, le Régime de pensions du Canada, l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail. Ces coûts sont assumés par le programme faisant l'objet du transfert (par exemple Éducation, Développement social et autres); ils ne figurent pas au tableau 32.

À compter de 1992–1993, le Ministère augmentera les contributions au titre des régimes de pensions pour traduire les hausses des prestations des Régimes de pensions du Canada et du Québec. En outre, il versera des fonds pour d'autres avantages non législatifs semblables à ceux dont jouissent la plupart des Canadiens (par exemple, assurance-salaire, assurance-vie et assurance-maladie).

Modes optionnels de financement : Cette sous-activité s'assure que les conseils de bande et les conseils tribaux connaissent les éléments du programme des Modes optionnels de financement (MOF) et elle coordonne l'élaboration d'ententes sur les MOF avec les intéressés. On trouve à la page 2–123 une liste des bandes inscrites au programme des MOF.

Paiements de transfert : Cette sous-activité prévoit la prestation de services et de programmes de financement aux collectivités indiennes et inuit de Terre-Neuve. La variable de planification se compose essentiellement de deux éléments : l'Entente de Conne River et les ententes entre le Canada et Terre-Neuve concernant les autochtones du Labrador. Des subventions sont versées à la bande de Miawpukek (Conne River) en vertu d'une entente pluriannuelle qui donne à la bande les pouvoirs, les responsabilités et la souplesse nécessaires pour gérer ses propres programmes et services communautaires. Les ententes entre le Canada et Terre-Neuve concernant les autochtones du Labrador portent sur des crédits et des services normalement fournis par le Ministère dans d'autres régions du Canada. Ces ententes pluriannuelles sont administrées par la province de Terre-Neuve et les services sont fournis par cette dernière.

Consultations et élaboration de politiques : Les fonds affectés aux consultations permettent aux Indiens et aux Inuit de se réunir pour discuter d'orientation et de gestion de programmes avec les différents ordres de gouvernement. Le financement relatif à l'élaboration de politiques est fourni aux associations indiennes pour appuyer des activités telles que la préparation d'exposés de principe, l'élaboration de propositions ou la prestation de services de consultation ou de défense, en vue de l'élaboration de politiques ou de programmes touchant les Indiens.

Les fonds sont versés aux groupes indiens et servent à payer les frais de déplacement pour les réunions ainsi que les indemnités quotidiennes des participants aux réunions consultatives. Ces fonds visent à aider les bandes, les groupes de bandes et des associations à se réunir.

Financement de base : En 1991–1992, la responsabilité du financement de base des organisations représentant les Indiens inscrits, qui incombait jusqu'alors au Secrétariat d'État, a été confiée au MAINC. En 1992–1993, les dépenses à ce titre devraient s'élever à 6 208 500 $ dont 4 437,300 $ proviendront de la sous–activité Consultations et élaboration de politiques.

Perfectionnement des gestionnaires indiens et inuit : Cette sous–activité a pour objet d'aider les bandes indiennes et leurs organismes ainsi que les collectivités inuit du Nouveau–Québec à améliorer leurs capacités de gestion. Le programme encourage et soutient les efforts déployés par les Indiens et les Inuit pour assurer la gestion de leurs collectivités en leur fournissant des ressources techniques et financières de sorte que les collectivités puissent évaluer leurs besoins en matière de perfectionnement en gestion pour ensuite planifier et mettre en oeuvre des mesures visant à améliorer les compétences et les méthodes de gestion. Le programme renferme quatre volets : élaboration de méthodes de gestion, formation et perfectionnement, études en gestion et services consultatifs.

Toutes les bandes indiennes et les collectivités inuit du Nouveau–Québec peuvent obtenir des fonds pour acquérir les compétences voulues en gestion. L'aide financière est fournie dans le cadre d'accords de financement visant à permettre aux bandes de concevoir des méthodes de gestion, d'établir et de tenir à jour les plans de perfectionnement de leurs gestionnaires et d'obtenir les services professionnels et consultatifs ainsi que la formation nécessaires pour se doter des compétences gestionnelles requises.

Pour 1992–1993, les plans consistent à

- Continuer d'offrir des services consultatifs et des cours de perfectionnement en gestion aux bandes qui ont des problèmes d'endettement ainsi qu'aux bandes qui souhaitent conclure des ententes relatives aux MOF et à l'autonomie gouvernementale et qui ont besoin d'un perfectionnement en gestion pour répondre aux critères d'admissibilité.

- Fournir encore des fonds pour l'identification de méthodes de gestion pertinentes et continuer d'utiliser les services de consultation pour répondre aux besoins qui ont été déterminés.

Planification globale communautaire : Cette sous–activité offre de l'aide aux bandes indiennes pour leur permettre de dresser et de mettre en oeuvre des plans de développement globaux et efficaces pour leurs collectivités. Les dirigeants indiens et les conseils de bandes en particulier jouent un rôle important dans la planification globale communautaire, soit celui de contrôleurs, de concepteurs et d'exécutants du processus de planification.

Pour 1992–1993, et pour les deux prochains exercices, le Ministère doit réaffecter les fonds qui avaient été consacrés à la Planification globale communautaire à d'autres priorités au sein du Ministère (Éducation postsecondaire).

Services de soutien à la gestion : Les agents de la gestion des fonds assurent le contrôle de la gestion des fonds, la vérification des contributions et des autres paiements de transfert, ainsi que le contrôle de

toute question financière ou administrative, et offrent des conseils à ce chapitre. Ils offrent des conseils et de l'aide sur le plan financier et administratif aux bandes, aux conseils tribaux et aux associations autochtones.

Des fonds sont accordés pour que les collectivités et organismes indiens puissent faire appel à des experts dans des entreprises de gestions particulières, comme l'élaboration de plans de gestion financière.

En 1992–1993, les plans consistent à

- Faire en sorte que la qualité des états financiers continue de s'améliorer en encourageant la réduction du nombre de refus des vérificateurs et en augmentant le nombre d'opinions sans réserve des vérificateurs.

- Réduire la croissance des déficits importants chez les bénéficiaires par la mise en oeuvre d'un système plus efficace d'examen des rapports de vérification des bandes et par l'apport ultérieur d'améliorations au niveau de la gestion des bandes.

Gestion de l'activité : Cette sous–activité comprend les activités de gestion directement liées à l'activité Gestion des bandes et menées à l'Administration centrale ainsi que dans les bureaux régionaux et locaux. Ces activités comprennent l'élaboration de politiques, la coordination, la planification, la prestation de directives et le contrôle. La sous–activité a également pour objet de coordonner la prestation de fonds aux bénéficiaires par l'intermédiaire des bureaux régionaux. Le budget des dépenses de cette sous–activité représente 2,1 % du budget total de 1992–1993 de l'activité Gestion des bandes.

I. Gestion et administration du Programme

Objectif

Assurer la gestion saine du Programme des affaires indiennes et inuit ainsi que la planification financière, la comptabilité, les services du personnel, les communications et d'autres formes de soutien administratif, en veillant à ce que ces activités soient efficaces et conformes aux besoins des clients et aux directives des organismes centraux et du Ministère.

Description

Cette activité assure un cadre de gestion générale et efficace, ainsi que des services de soutien administratif internes pour le Programme aux niveaux de l'Administration centrale, des bureaux régionaux et des bureaux de district. Le volet gestion générale est constitué du sous-ministres associé des Services aux Indiens, de neuf directeurs et directeurs généraux régionaux, de plus de trente gestionnaires de district et de centre de services, ainsi que d'un certain nombre de gestionnaires des Services aux Indiens et de leurs employés de soutien. Le volet soutien administratif comprend des services comme les finances, l'administration générale, le personnel, les communications, la coordination des systèmes et de la planification, principalement au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de district.

Sommaire des ressources

Cette activité représente 1,5 % du Budget des dépenses 1992-1993 du Programme des affaires indiennes et inuit et 23,2 % des années-personnes.

Tableau 33 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	6 873	116	8 352	110	11 744	129
Administration du Programme	40 792	508	36 662	508	52 794	498
	47 665	624	45 014	618	64 538	627

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 62,5 % ont trait au personnel, 3,8 % aux immobilisations et 33,7 % à d'autres dépenses de fonctionnement.

Tableau 34 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Gestion du Programme	11 744	129	10 497	125	1 247	4
Administration du Programme	52 794	498	42 102	500	10 692	(2)
	64 538	627	52 599	625	11 939	2

Explication de la différence : Il a fallu des crédits supplémentaires pour combler des besoins prioritaires en matière de gestion et de fonctionnement.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'évolution de la proportion des dépenses totales engagées pour la gestion et l'administration du Programme constitue un indicateur de rendement fondamental. La figure 35 indique qu'en 1990–1991, cette activité représentait 2,1 % des dépenses totales du Programme des affaires indiennes et inuit. Si l'on compare ce chiffre à ceux des années antérieures et aux prévisions, on constate une tendance marquée à la baisse qui reflète l'adoption de bonnes méthodes de gestion et plus particulièrement la volonté du Ministère de réduire ses frais généraux en confiant aux Indiens de plus grandes responsabilités.

Figure 35 : Pourcentage des dépenses du Programme engagées pour la gestion et l'administration de celui-ci

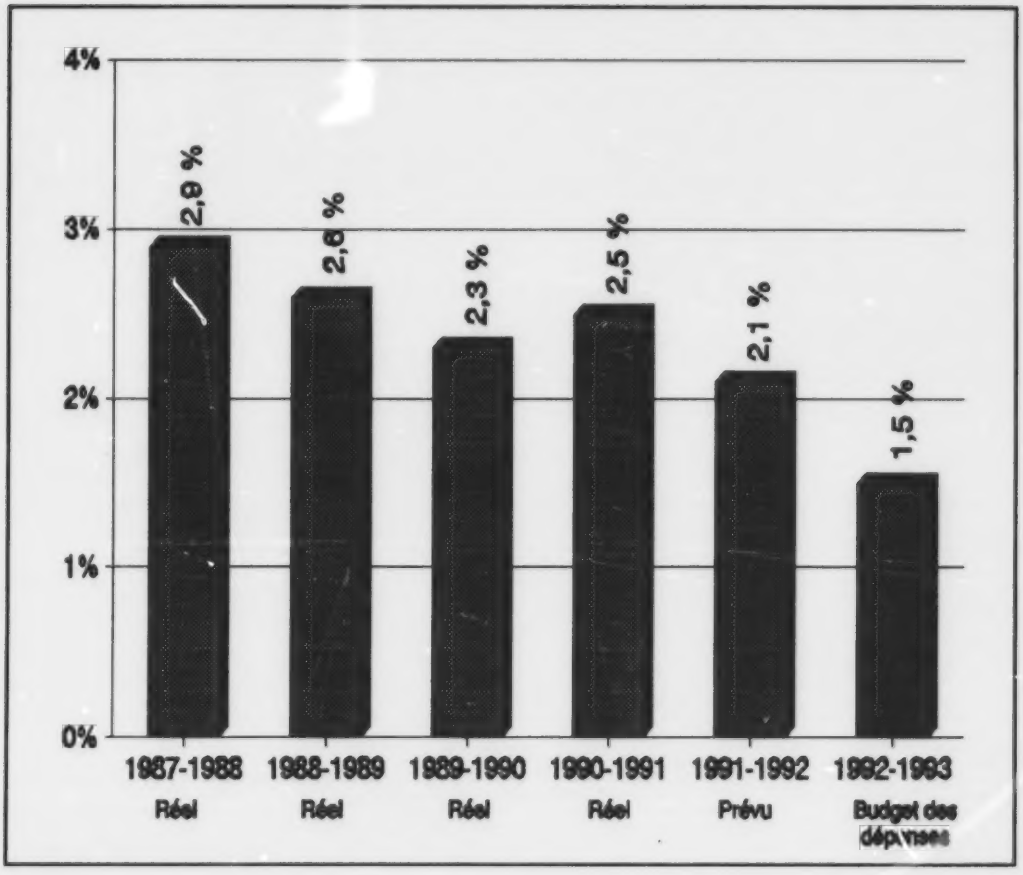

Conformément à sa politique bien établie visant à confier aux collectivités indiennes la responsabilité de la prestation des services en tenant compte des objectifs gouvernementaux en matière de réduction des effectifs, le Programme diminue graduellement ses effectifs depuis quelques années. La figure 36 indique l'utilisation réelle et prévue des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Figure 36 : Années-personnes du Programme

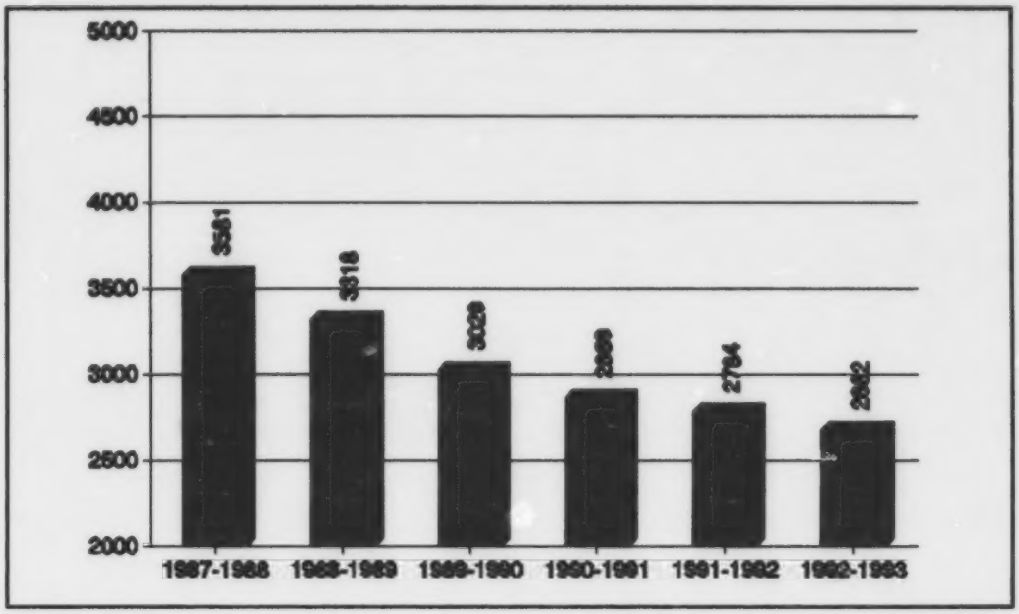

Même si le rythme rapide des transferts et de la réduction des effectifs a constitué un défi de taille pour la haute direction, qui s'efforce de minimiser le plus possible les incidences négatives de ces mesures sur les employés du Ministère, les méthodes de réaménagement des effectifs adoptées se sont avérées assez efficaces jusqu'à maintenant.

Le niveau d'emploi des personnes appartenant aux groupes spéciaux représente une autre mesure pertinente du rendement en matière de gestion du Programme. La figure 37 indique, pour certaines catégories, le pourcentage des postes occupés par des personnes qui font partie de ces groupes.

Figure 37 : Emploi des groupes spéciaux

	1990-1991			1991-1992		
	Cadres supérieurs (EX-SM)	Cadres intermédiaires (PM-5-6)	Tous les employés	Cadres supérieurs (EX-SM)	Cadres intermédiaires (PM-5-6)	Tous les employés
AUTOCHTONES	12 %	16 %	23 %	9 %	14 %	20 %
FEMMES	14 %	27 %	58 %	16 %	30 %	57 %
HANDICAPÉS	2 %	4 %	3 %	2 %	3 %	3 %

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

Le budget du Programme des affaires indiennes et inuit pour 1992-1993 au montant de 3 056 614 000 $ est exposé au tableau 38.

1. Besoins financiers par article

Tableau 38 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	**124 111**	128 027	126 222
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**19 857**	20 018	20 787
Autres frais touchant le personnel	**6 300**	6 992	11 756
	150 268	155 037	158 765
Biens et services			
Transports et communications	**26 722**	18 726	23 735
Information	**2 138**	1 783	1 783
Services professionnels et spéciaux	**52 057**	41 017	49 379
Location	**3 207**	3 566	3 312
Réparations et entretien	**7 482**	5 350	6 388
Services publics fournitures et approvisionnements	**10 689**	8 025	9 670
Autres subventions et paiements	**5 344**	13 032	5 300
	107 639	91 499	99 567
Total des dépenses de fonctionnement	**257 907**	246 536	258 332

Tableau 38 : Détail des besoins financiers par article (suite)

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Capital			
Construction ou acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	**5 654**	7 822	4 994
Construction et acquisition de matériel, d'équipement et de mobilier	**5 219**	2 815	4 704
Total des dépenses en capital	**10 873**	10 637	9 698
Paiements de transfert	**2 760 482**	2 552 366	2 264 664
Total des dépenses budgétaires	**3 029 262**	2 809 539	2 532 694
Dépenses non budgétaires (prêts, placements, avances)	**27 352**	24 620	23 686
	3 056 614	2 834 159	2 556 380

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel du Programme des affaires indiennes et inuit, qui se chiffrent à 150 268 000 $, représentent 58,2 % du total des dépenses de fonctionnement. Cette somme comprend les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

On peut voir au tableau 39 la ventilation du personnel par activité et, au tableau 40, les années-personnes et le salaire annuel moyen par catégorie.

Tableau 39 : Années-personnes par activité*

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Autonomie gouvernementale	**82**	83	82
Revendications globales	**83**	59	67
Développement économique	**290**	283	259
Terres, revenus et fiducie	**576**	556	527
Éducation	**479**	605	772
Développement social	**200**	227	196
Immobilisations et services communautaires	**113**	118	117
Gestion des bandes	**235**	235	222
Gestion et administration du Programme	**624**	618	627
	2 682	2 784	2 869

* inclus les années-personnes non-contrôlées.

Tableau 40 : Années-personnes autorisées et provision pour les traitements

	Années-personnes* Contrôlées par le Conseil du Trésor				
	Budget 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Échelle des traitements actuelle	**Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993**
Gestion	**134**	132	118	61 500 - 138 300	84 691
Scientifique et professionnelle	**454**	621	688	18 310 - 125 100	52 270
Administration et service extérieur	**1 223**	1 170	1 190	14 810 - 77 182	47 653
Technique	**100**	68	125	13 679 - 85 094	44 758
Soutien administratif	**686**	714	673	16 163 - 47 383	27 426
Exploitation	**11**	13	12	16 989 - 70 723	27 027
	2 608	2 718	2 806		

	Années-personnes* Non-contrôlées par le Conseil du Trésor				
	Budget 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Échelle des traitements actuelle	**Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993**
	74	66	63	22 189 - 134 421	**57 529**

* L'expression **«années-personnes»** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels, et d'autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-

personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes «autorisées».

Les **«autres» années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor, mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses. Toutes les «autres années-personnes» mentionnées dans le budget du Programme des affaires indiennes et inuit sont affectées à la sous-activité Pétrole et gaz des Indiens du Canada (comprise dans l'activité Développement économique). Suivant l'autorisation reçue du Conseil du Trésor, PGIC sera exploité selon un budget axé sur les frais d'exploitation, pour les exercices 1990-1991 à 1992-1993. Ce mode de gestion est fondé sur le rapport coût-efficacité sans contrôle strict des années-personnes.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du Programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1990. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération fondée sur le mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Dépenses en capital

Le tableau 41 donne la ventilation par activité du budget d'immobilisations du Programme.

Tableau 41 : Ventilation des dépenses en capital

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Terres, revenus et fiducie	**1 000**	6 095	2 898
Gestion et administration du Programme	**1 815**	1 603	2 563
Immobilisations et services communautaires:			
- Logement	**132 306**	132 138	125 197
- Équipements communautaires*	**239 904**	220 158	161 888
Installations d'enseignement	**79 719**	72 409	79 522
	454 744	432 403	372 068

* Sont compris dans les équipements communautaires les projets de construction de routes et de ponts, de bâtiments collectifs, de réseaux d'approvisionnement en eau et d'égouts et de réseaux électriques, ainsi que la protection-incendie.

Le tableau 42 donne le sommaire des dépenses en capital par grand projet et l'emplacement des projets d'immobilisations dont la valeur estimative est d'au moins 1 000 000 $. Les projets sont classés par type (éducation, équipements collectifs) et par numéro de crédit. Le codage qui suit chaqu'un des grands projets d'immobilisations indique le type d'estimation (A, B ou C) et le degré d'approbation (provisoire ou finale) obtenu du Conseil du Trésor.

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations

(en milliers de dollars)		Dépenses			
Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	prévues jusqu'à 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992-1993	Besoins des années futures
Immobilisations et services communautaires					
Crédit 15					
Installations d'enseignement					
ATLANTIQUE					
Remplacement de l'école de Big Cove (B-AF)	5 700	5 877	2 000	**2 000**	1 877
QUÉBEC					
Construction d'une école secondaire à Obedjiwan (B-AF)	3 625	5 817	1 831	**2 068**	1 918
Construction d'une école à Ushat (C-AP)	-	7 318	-	**425**	6 893
École de rééducation de Matimekosh (B-AF)	1 173	1 204	600	**604**	-
Achat d'une école à La Romaine (B-AF)	1 318	700	250	**450**	-
ONTARIO					
École de Martin Falls (C-AP)	4 800	6 571	244	**3 685**	2 642
École St-Régis de Akwesasne (B-AF)	-	3 656	2 034	**1 622**	-

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992-1993	Besoins des années futures
École «B» des Six-Nations (B-AF)	-	5 650	300	1 275	4 075
École «C» des Six-Nations (B-AF)	-	5 709	1 649	99	3 961
École et résidence de professeurs de Webequi (C-AP)	-	7 985	258	1 796	5 931
Rénovation de l'école de Sandy Lake (C-AP)	-	2 000	30	1 000	970
Nouvelle école de Sandy Lake (C-AP)	-	10 747	-	558	10 189
MANITOBA					
Waywayseecappo (C-AF)	7 198	7 312	4 825	2 017	470
Nouvelle école de Garden Hill (C-AP)	16 253	21 269	299	3 575	17 395
École de York Factory (C-AP)	-	4 390	-	263	4 127
École de Keeseekoowenin (C-AP)	-	4 571	299	4 272	-
SASKATCHEWAN					
École de Piapot (B-AF)	-	1 100	100	1 000	-
École de Black Lake (C-AP)	13 260	15 921	807	7 572	7 542
École de South End (A-AF)	6 763	5 664	4 000	1 664	-
École de Stanley Mission (C-AF)	-	5 625	300	2 175	3 150

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992-1993**	Besoins des années futures
Agrandissement de l'école de Kitsakik (B-AF)	5 670	6 150	3 000	**3 150**	-
ALBERTA					
École de Fox Lake (A-AF)	-	8 465	4 053	**3 854**	558
Agrandissement de l'école de Peigan (A-AF)	5,537	6,403	2,683	**3,720**	-
Agrandissement de l'école d'Alexander (A-AF)	-	4 067	3 792	**275**	-
École secondaire de Saddle Lake (A-AF)	6 786	6 597	495	**2 985**	3 117
École de Samson K3-K4 (C-AP)	-	6 142	-	**300**	5 842
École de Sarcee K4-K6 (C-AP)	-	4 849	-	**263**	4 586
École de St.Mary (C-AP)	-	7 357	-	**430**	6 927
COLOMBIE-BRITANNIQUE					
École de Kitamaat (B-AP)	-	3 397	1 698	**1 699**	-
École de Massett (B-AF)	-	1 060	15	**1 045**	-
École de Kitwancool (B-AF)	-	4 509	250	**4 259**	-

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992–1993	Besoins des années futures
Immobilisations et services communautaires					
Crédit 15					
Acquisition et construction d'équipements collectifs					
ATLANTIQUE					
Raccordement au réseau d'égouts de St-Basile (B-AF)	1 006	1 006	680	**326**	–
Réseau d'égouts de Tobique (C-AP)	–	1 200	400	**500**	300
Lotissement de Eel River (C-AP)	1 200	1 200	300	**250**	650
Réseau d'égouts de Millbrooks (C-AP)	3 000	3 000	100	**200**	2 700
Réseau d'aqueduc de Papineau (B-AF)	1 200	1 200	300	**200**	700
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Red Bank (B-AF)	–	2 500	1 077	**450**	973
Lotissement de Saint Mary's (C-AF)	1 200	1 200	700	**500**	–
Lotissement de Tobique (C-AP)	1 000	1 000	500	**500**	–
Lotissement d'Eskasoni (C-AF)	1 400	1 400	110	**300**	990

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992–1993**	Besoins des années futures
Amélioration du réseau d'aqueduc de Subenacadie (B–AF)	2 200	2 037	527	**1 510**	–
Lotissement de Kingsclear (C–AP)	–	2 000	115	**350**	1 535
Réservoir d'eau de Big Cove (B–AF)	–	1 400	500	**500**	400
Agrandissement de l'école de Big Cove (B–AF)	–	5 877	2 000	**2 000**	1 877
QUÉBEC					
Réseau d'aqueduc et système de protection contre les incendies de Betsiamites (B–AF)	1 425	1 588	416	**1 172**	–
Réseau d'égouts de Mashtewiatsh (A–AF)	–	2 462	1 923	**539**	–
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Matimekosh (A–AF)	–	1 326	376	**325**	625
Réseau d'aqueduc de Rapid Lake (A–AF)	–	1 350	75	**1 275**	–
Réseau d'égouts de Restigouche (C–AF)	–	1 492	604	**888**	–
Services communautaires à Kahnawake (C–AP)	–	8 527	6 129	**2 398**	–
Services communautaires à River Desert (C–AP)	–	3 972	2 236	**625**	1 111

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992-1993**	Besoins des années futures
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Kahnawake Section 12 (A-AF)	-	2 754	808	**350**	1 596
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Kahnawake Section 13 (A-AF)	-	2 009	1 600	**409**	-
ONTARIO					
Réseau d'égouts d' Attawapiskat (C-AP)	-	8 828	133	**2 127**	6 568
Protection contre les inondations à Attawapiskat (C-AP)	-	3 970	62	**768**	3 140
Services à Bearskin Lake (C-AP)	5 828	6 100	1 340	**4 632**	128
Phase II - Services à Bearskin Lake (C-AP)	-	1 800	600	**1 200**	-
Services de Big Trout Lake (C-AP)	-	1 250	250	**500**	500
Réseau d'aqueduc de Chippewas of the Thames (C-AP)	-	3 300	2 350	**950**	-
Protection contre les inondations à Fort Albany (C-AP)	4 506	4 273	-	**795**	3 478
Services à Fort Hope (C-AP)	10 894	10 707	3 834	**4 873**	2 000
Services à Garden River (B-AF)	3 470	3 461	2 056	**1 405**	-
Réseau d'égout de Georgia Island (B-AF)	-	2 609	170	**2 114**	325

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992–1993**	Besoins des années futures
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Grassy Narrows (C–AP)	–	3 200	100	**200**	2 900
Phase I – Services de Kasabonika Lake (C–AP)	–	6 181	2 508	**3 042**	631
Phase II – Services de Kasabonika Lake (C–AP)	–	5 819	2 238	**3 320**	351
Système de protection contre les inondations à Kashechewan Lake (C–AP)	–	3 847	777	**2 731**	339
Phase I du réseau d'aqueduc de Kashechewan (C–AP)	–	2 450	150	**2 300**	–
Phase II du réseau d'aqueduc de Kashechewan (C–AP)	–	4 400	–	**300**	4 100
Services à Lac La Croix (B–AF)	2 900	3 799	1 170	**2 059**	570
Services de Lansdowne House (C–AP)	4 800	5 291	1 824	**3 360**	107
Conversion à l'électricité de Marten Falls (C–AP)	1 977	1 977	–	**1 500**	477
Usine de traitement des eaux de Moose Factory (C–AF)	–	1 176	80	**1 096**	–
Phase II des services à Muskrat Dam (C–AP)	–	3 230	–	**130**	3 100
Phase I des services à Muskrat Dam (C–AP)	–	6 800	–	**300**	6 500

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992–1993**	Besoins des années futures
Réseau d'aqueduc d'Onegaming (B–AF)	–	1 410	200	**1 210**	–
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Pikangikum (C–AP)	–	6 300	–	**300**	6 000
Services communautaires à Rat Portage (B–AF)	3 279	4 009	3 988	**21**	–
Phase I des services à Sandy Lake (C–AP)	–	6 279	1 088	**4 178**	1 013
Phase II des services à Sandy Lake (C–AP)	–	6 000	–	**1 000**	5 000
Rénovation de l'école de Sandy Lake (C–AP)	–	2 000	30	**1 000**	970
Phase I des locaux des enseignants de Sandy Lake (C–AP)	–	1 143	156	**878**	109
Remplissage à Sandy Lake (C–AP)	–	6 750	750	**2 000**	4 000
Expansion du réseau d'électricité de Sandy Lake (C–AP)	–	3 000	–	**3 000**	–
Phase I des services de Shoal Lake n° 39 (C–AP)	1 170	1 490	90	**1 400**	–
Phase II des services de Shoal Lake n°. 40 (C–AP)	–	2 425	125	**400**	1 900
Amélioration du réseau d'égouts de Six–Nations (B–AF)	–	553	538	**15**	–
Phase I des services de Webequie (C–AP)	5 490	9 181	1 500	**1 743**	5 938

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992–1993	Besoins des années futures
MANITOBA					
Amélioration du réseau d'aqueduc de Moose Lake (B–AF)	5 660	6 104	3 075	**3 029**	–
Réseau d'aqueduc de Fort Alexander (C–AP)	4 700	4 413	254	**4 159**	–
Réseau d'aqueduc et d'égouts de The Pas (C–AP)	–	5 111	4 636	**475**	–
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Brokenhead (C–AP)	–	3 400	100	**3 300**	–
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Bloodvein (C–AP)	–	6 429	2 129	**3 300**	1 000
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Little Black River (C–AP)	–	4 792	2 405	**2 387**	–
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Long Plain (C–AP)	–	5 914	425	**2 000**	3 489
Développement local de Chemawawin (C–AP)	–	4 776	130	**1 081**	3 565
Développement au sud de Chemawawin (C–AP)	–	2 169	700	**1 469**	–
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Little Grand Rapids (C–AP)	–	14 000	400	**2,000**	11 600
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Pauingassi (C–AP)	–	3 579	200	**3 379**	–

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992-1993**	Besoins des années futures
École secondaire de Fort Alexander (C-AP)	-	8 292	547	**7 745**	-
Raccordement de l'électricité à North Central (C-AF)	-	75 000	1 500	**1 500**	72 000
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Berens River (C-AP)	-	8 508	331	**150**	8 027
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Poplar River (C-AP)	-	7 800	-	**450**	7 350
SASKATCHEWAN					
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Black Lake (C-AP)	3 000	2 780	205	**2 575**	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Fond du Lac (C-AP)	-	1 750	200	**1 550**	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Beardy's (C-AP)	-	1 240	140	**1 100**	-
ALBERTA					
Système d'irrigation de Blood (C-AF)	-	7 116	653	**677**	5 786
Réseau d'égouts de Duncan's (C-AP)	-	2 250	150	**1 200**	900
Réseau d'aqueduc de Alexander (C-AP)	-	1 965	65	**1 000**	900

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992-1993**	Besoins des années futures
Réseau d'égouts de John D'Or (C-AP)	-	1 450	150	**600**	700
COLOMBIE-BRITANNIQUE					
Réseau d'égouts de Kispiox (B-AF)	1 993	2 600	1 000	**1 600**	-
Réseau d'aqueduc de Fort Nelson (B-AF)	-	1 411	111	**1 300**	-
Réseau d'égouts de West - Moberly (B-AF)	-	1 245	87	**1 158**	-
Réseau d'aqueduc de East - Moberly (B-AF)	-	1 100	80	**1 020**	-
Réseau d'aqueduc de Tachie (B-AF)	-	1 200	100	**1 100**	-
Réseau d'aqueduc de Stoney Creek (B-AF)	-	350	100	**250**	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Broman Lake (B-AF)	-	2 100	216	**1 884**	-
Route et réseau d'égouts de Kincolith (B-AF)	-	1 200	100	**1 100**	-
Lotissement de Musqueam (B-AF)	-	1 300	300	**1 000**	-
Réseau d'égouts de Pauquachin (B-AF)	-	1 600	1 600	-	-
Lotissement de Lax'Kw'Alaams (B-AF)	-	1 815	1 250	**565**	-

Tableau 42 : Détail des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'à 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992-1993**	Besoins des années futures
Lotissement de Skidgate (B-AF)	-	2 115	1 557	**558**	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts de Malahat (B-AF)	-	1 850	-	**1 850**	-
Lotissement de Kitselas (B-AF)	-	3 500	1 300	**2 200**	-
Lotissement de Dease Lake (B-AF)	-	3 500	1 300	**2 200**	-
Réseau d'aqueduc de Fort Nelson (B-AF)	-	1 100	150	**950**	-
Réseau d'aqueduc de Lytton (B-AF)	-	1 105	150	**955**	-

4. Paiements de transfert

Le tableau 43 résume toutes les subventions et les contributions du Programme des affaires indiennes et inuit et donne une brève description de celles qui ne figurent pas dans le budget de 1992–1993 mais qui font partie de celui de l'année en cours.

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions

(en dollars)	**Budget des dépenses 1992–1993**	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Subventions			
Autonomie gouvernementale			
Subventions aux Secheltes en vertu de la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte*	**2 624 000**	2 420 000	2 287 926
Revendications globales			
Subventions aux bandes cries et naskapies de la baie James (Québec)	**23 779 000**	21 970 000	21 685 209
(L) – Subvention à la Société régionale inuvialuit relativement à l'indemnité prévue par la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*	**5 000 000**	5 000 000	5 000 000
Subventions de capital aux bandes cries et naskapies du Québec	**8 712 000**	8 695 000	8 358 245
Subvention à la Société Makivik dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois	**247 000**	247 000	23 027 736
Versement à la Fédération Tungavik du Nunavut d'un paiement provisoire sur des transferts de capitaux en règlement de sa revendication globale	**–**	1 000 000	4 000 000
Subvention aux Cris d'Oujé–Bougoumou du Québec	**17 604 000**	21 215 000	–

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Développement économique			
Subventions à des particuliers et à des organismes pour le développement économique et la création d'emplois pour les Indiens et les Inuit	–	1 569 000	81 057
Terres, revenus et fiducie			
(L) – Versement d'annuités en vertu des traités	**1 367 000**	1 334 000	1 219 156
Subventions aux bandes de la Colombie–Britannique au lieu d'une annuité per capita	**300 000**	300 000	300 000
Subventions à des bandes ou particuliers indiens pour le règlement de revendications particulières	**62 500 000**	53 817 000	4 389 231
Subventions à des bandes indiennes pour les aider à élaborer des codes d'appartenance, par suite du retranchement des dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*	–	3 000 000	121 000
Subvention à la bande indienne de Stoney pour le règlement d'une revendication particulière	–	–	19 600 000
Éducation			
Subventions à des particuliers et à des organismes indiens ou inuit pour soutenir leur avancement culturel et éducationnel aux niveaux primaire et secondaire	**2 915 000**	2 586 000	475 079
Subventions à des particuliers et à des organismes indiens ou inuit pour soutenir leur avancement éducationnel au niveau postsecondaire	**62 920 000**	65 541 000	29 647 350

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	**Budget des dépenses 1992–1993**	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Subvention à des particuliers et à des organismes indiens ou inuit pour soutenir l'avancement de la culture indienne et inuit	**45 000**	45 000	–
Développement social			
Prestations d'aide sociale à des Indiens, à des Inuit et à des non-Indiens qui habitent dans des réserves	**67 212 000**	71 362 800	62 477 873
Subventions à des particuliers pour protéger des enfants, des familles et des particuliers indiens et inuit qui habitent dans des réserves	**8 274 000**	7 932 600	4 321 178
Immobilisations et services communautaires			
Subvention aux étudiants et à leurs chaperons pour promouvoir la sensibilisation à la protection contre les incendies dans les écoles dont les bandes ou le gouvernement fédéral assurent le fonctionnement	**136 000**	136 000	–
Gestion des bandes			
Subventions à la bande indienne de Miawpukek pour appuyer les programmes désignés	**6 720 000**	6 255 312	5 991 562
Subventions aux bandes indiennes, à leurs conseils de districts et aux collectivités inuit pour soutenir leur administration	**133 021 000**	140 252 000	126 955 104
Subvention aux représentants d'organismes indiens pour soutenir leurs coûts de fonctionnement	**6 208 000**	1 074 360	–
Total des subventions	**429 584 000**	412 962 072	319 937 706

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Contributions			
Autonomie gouvernementale			
Contributions aux bandes indiennes et aux agglomérations inuit, aux conseils tribaux, aux conseils de districts et autres organisations indiennes et inuit, afin d'aider les collectivités à planifier l'autonomie gouvernementale, se préparer en vue de négociations de fond en élaborant un mandat pour les négociations et en mettant au point des accords concernant l'autonomie gouvernementale	**1 200 000**	1 200 000	2 339 908
Contributions à des bandes, aux localités, aux conseils tribaux, aux conseils de districts et à d'autres organisations administratives des Indiens et des Inuit pour faciliter la négociation de l'autonomie gouvernementale	**7 700 000**	7 700 000	5 868 813
Contribution à la Commission des Indiens de l'Ontario	**384 000**	384 000	–
Revendications globales			
Contributions aux requérants autochtones pour la préparation et la présentation de leurs revendications	**5 449 000**	4 529 000	4 528 987
Contribution à la Commission crie–naskapie pour surveiller la mise en oeuvre de la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*	**395 000**	395 000	475 883

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Contributions en vue de la ratification de l'Entente cadre finale et des ententes finales avec les Premières Nations du Yukon et de la mise au point du processus d'inscription	**873 000**	1 202 000	–
Contribution à l'Administration régionale crie afin de subventionner le coût de mesures correctives en matière d'équipements collectifs pour les Cris d'Oujé–Bougoumou	–	–	150 000
Paiement provisoire d'une seule contribution aux frais de mise en oeuvre pour l'établissement de la liste des bénéficiaires du règlement de la revendication de la Fédération Tungavik du Nunavut	–	300 000	300 000
Contribution au Comité de ratification en vue du vote pour ratifier l'entente finale avec les Dénés et les Métis	–	1 270 000	698 951
Contribution aux Indiens du Yukon en vue de la ratification des revendications globales (197)	–	–	158 913
Contribution au Comité de ratification pour les dépenses encourues dans le cadre des votes pour ratifier les ententes finales régionales dans la vallée du Mackenzie	**15 000**	–	–
Développement économique			
Contributions aux bandes, aux localités, aux sociétés et aux particuliers indiens et inuit, aux provinces et aux autres organismes, pour le développement économique et la création d'emplois	–	–	71 906 945

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Contributions pour le soutien de l'autosuffisance et du développement économique des Indiens, des Inuit et des Innu	**70 312 000**	69 871 000	–
Terres, revenus et fiducie			
Contributions aux bandes indiennes pour la sélection de terres	**1 771 000**	1 305 000	775 000
Contributions à des commissions pour les recherches, les négociations et la médiation visant les revendications et les griefs des Indiens et des Inuit	–	200 000	–
Contributions aux bandes indiennes pour la gestion de leurs terres et de leurs successions	**3 113 000**	2 913 000	4 044 207
Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de leurs effectifs	**5 174 000**	4 974 000	2 035 527
Contributions à des particuliers et à des bandes et associations indiennes pour le financement des causes-types touchant les Indiens	**400 000**	485 000	685 516
Contributions aux provinces, à des sociétés, à des administrations locales, aux bandes indiennes et à d'autres organismes pour assurer des services de suppression des incendies de forêt sur les terres des réserves	**3 319 000**	2 469 000	2 975 274
Contributions à des particuliers ou groupes de particuliers, aux organismes et bandes pour le financement des causes-types touchant la *loi C-31*	**200 000**	200 000	3 130
Contributions aux bandes indiennes pour l'information concernant leur résidences	–	–	45 565

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Contributions aux bandes indiennes, aux collectivités inuit, aux commissions scolaires, aux gouvernements provinciaux ainsi qu'à d'autres organismes légaux qui offrent des services d'éducation primaire et secondaire	**3 300 000**	2 700 000	-
Éducation			
Contributions aux bandes indiennes et aux localités inuit, à leurs conseils scolaires, aux gouvernements provinciaux, à des particuliers et à d'autres personnes morales pour les services éducationnels aux niveaux primaire et secondaire et le soutien de l'enseignement	**614 900 000**	568 600 971	486 127 543
Contribution à la province de Québec relativement aux dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois relatives à l'éducation des Cris et des Inuit	**36 024 000**	33 857 000	31 667 559
Contributions aux bandes indiennes et aux localités ou aux établissements éducatifs inuit pour les services éducationnels au niveau postsecondaire et le soutien de l'enseignement	**136 938 000**	123 554 195	157 547 324
Contributions aux bandes indiennes, aux organismes ou aux localités inuit pour les centres culturels et l'épanouissement culturel	**8 897 000**	8 897 000	8 756 497
Développement social			
Contributions aux bandes indiennes et aux localités inuit, à leurs organismes et aux gouvernements ou organismes provinciaux pour l'aide sociale, y compris les prestations versées aux non-Indiens qui vivent dans les réserves	**517 893 000**	458 210 100	394 882 210

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	**Budget des dépenses 1992–1993**	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Contributions aux bandes indiennes et aux localités inuit ainsi qu'à leurs organismes, aux gouvernements ou organismes provinciaux, à des particuliers et à d'autres organismes pour la prestation de soins, de services de réadaptation et de services préventifs	**194 479 000**	167 679 000	148 011 270
Contribution aux bandes indiennes, aux localités inuit ou à leurs organismes pour les services sociaux communautaires et les services de réadaptation	**11 756 000**	9 569 000	10 512 885
Immobilisations et services communautaires			
Contributions aux bandes, aux localités et aux sociétés indiennes et inuit, aux gouvernements provinciaux et à d'autres organismes pour aider à la conception, à l'aménagement, à l'entretien et au fonctionnement de logements et de services et installations communautaires			
– Immobilisations	**443 871 000**	421 765 741	363 694 463
– Entretien et fonctionnement	**174 372 000**	160 802 420	163 613 883
Gestion des bandes			
Contributions aux conseils tribaux pour leurs frais d'administration et les services de soutien de la gestio	**43 882 000**	41 071 000	34 680 650
Contributions aux bandes indiennes et aux localités inuit pour la planification du développement local	**–**	3 965 000	3 577 457
Contributions pour la consultation et l'élaboration de politiques	**4 229 000**	9 583 874	15 162 492
Contributions aux bandes indiennes pour les régimes d'avantages sociaux de leurs employés	**23 156 000**	14 666 000	11 883 592

Tableau 43 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	**Budget des dépenses 1992–1993**	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Contributions aux bandes indiennes pour les programmes de formation en gestion des Indiens et de formation professionnelle	**4 843 000**	4 595 000	6 147 749
Contributions à la province de Terre-Neuve pour la prestation de programmes et de services aux autochtones de Terre-Neuve et du Labrador	**9 849 000**	8 330 000	10 444 633
Contributions aux bandes indiennes pour leur permettre d'obtenir des services de consultation	**2 204 000**	2 161 000	1 023 216
Total des contributions	**2 330 898 000**	2 139 404 301	1 944 726 042*
Total	**2 760 482 000**	2 552 366 373	2 264 663 748

* Les autres paiements de transfert portent sur 54,0 % des contributions.

5. Prêts, dotations en capital et avances

Tableau 44 : Prêts, dotations en capital et avances

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992–1993**	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Prêts aux requérants autochtones pour compenser les coûts de recherche, d'élaboration et de négociation touchant les revendications	**24 900**	24 000	24 000
Prêts au conseil des Indiens du Yukon pour le versement d'indemnités provisoires aux anciens du Yukon	**755**	1 243	1 243
Prêts à la Société régionale inuvialuit selon la *loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique* (Statuaire)	**1 697**	1 569	1 569
Prêts – Construction d'habitations (net)	**–**	–	(267)
Prêts et garanties d'emprunt, puisés dans le compte d'expansion économique chez les Indiens (net)	**–**	–	(2 859)
	27 352	26 812	23 686

6. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1992–1993 du Programme des affaires indiennes et inuit ne comprend que les dépenses à imputer aux crédits du Ministère et aux paiements législatifs. Les autres éléments de coût doivent également être pris en considération lorsqu'on envisage le coût réel de fonctionnement du Programme.

Tableau 45 : Coût total du Programme pour 1992–1993

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992–1993**	Plus autres coûts	**Coût total 1992–1993**	Coût total 1991–1992
Programme des affaires indiennes et inuit	**3 029 262**	14 713	3 043 975	2 651 094

Les rajustements faits aux prévisions de dépenses de fonctionnement pour parvenir à un coût total et comprennent 9 509 305 $ pour les locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada, de même que les autres services fournis gratuitement par les autres ministères, au montant de 5 204 193 $. On inclut dans la colonne «Budget des dépenses 1992–1993» le coût des locaux fournis par le Ministère (écoles fédérales, résidences scolaires), qui s'élève à 51 721 000 $.

Nota: Le coût des locaux fournis par le Ministère à été rajusté pour rendre compte des frais de fonctionnement et d'entretien des bâtiments lui appartenant. Par les années passées, on rapportait pour ce coût la valeur réelle des bâtiments dans la colonne «Autres coûts». Le coût net pour 1991–1992 a été rajusté en conséquence.

B. Autres renseignements

1. Liste des bureaux

Tableau 46 : Liste des bureaux régionaux et nombre de bureaux locaux et de bandes au 1er avril 1991

	Bureau régional	Nombre de bureaux de district	Autres*	Total	Nombre de bandes
T. N.-O.	Yellowknife	–	–	–	21
Yukon	Whitehorse	–	–	–	16
C.-B.	Vancouver	4	1	5	196
Alberta	Edmonton	1	4	5	42
Saskatchewan	Regina	3	–	3	70
Manitoba	Winnipeg	–	1	1	60
Ontario	Toronto	4	1	5	126
Québec	Québec	–	1	1	39
Atlantique	Amherst	–	–	–	31
		12	8	20	601

* Comprend les centres consultatifs et les autres bureaux.

2. Transferts en vertu des Modes optionnels de financement (MOF)

Tableau 47 : Transferts en vertu des Modes optionnels de financement par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Autonomie gouvernementale	**344**	472	–
Développement économique	**13 933**	14 632	12 523
Terres, revenus et fiducie	**1 259**	1 271	1 087
Éducation	**145 704**	161 019	137 771
Développement social	**87 949**	82 761	70 813
Immobilisations et services communautaires	**88 333**	99 368	85 026
Gestion des bandes	**44 204**	49 171	42 073
Total	**381 726**	408 694	349 293

Tableau 48 : Transferts en vertu des Modes optionnels de financement par bande

Bandes ou Conseils Tribaux	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Champagne/Aishihik	**846 629**	843 598	1 068 857
Na–Cho–N'Y'Ak Dun	**740 211**	734 502	1 020 359
Westbank	**1 930 800**	2 113 900	2 469 900
Conseil tribal des Nuu–chah–nulth*	**19 000 000**	17 743 700	15 03 500
McLeod Lake	**818 000**	1 008 500	970 900
Ashcroft	**292 000**	292 400	291 900
Canim Lake	**2 004 600**	1 997 600	2 230 300
Boothroyd	**367 200**	338 900	457 900
Cheslatta	**557 900**	539 900	672 500
Heiltsuk	**6 148 500**	6 618 400	6 675 000
Gitkasan Wet'Suewet'en *	**15 143 400**	16 851 200	18 449 500
Fort George	**347 900**	350 000	764 700
Lax Kw'Alaams	**2 253 100**	2 338 400	2 179 000
Fountain	**851 800**	851 800	1 009 500
Necoslie	**1 954 500**	2 454 700	1 777 000
Cape Mudge	**947 500**	1 002 100	1 196 000
Lake Babine	**2 989 700**	3 486 600	3 421 800
Williams Lake	**906 800**	880 700	S/O
Carrier Sekani	**1 204 200**	1 398 800	S/O
Skidegate	**5 377 100**	1 478 700	S/O

Tableau 48 : Transferts en vertu des Modes optionnels de financement par bande (suite)

Bandes ou Conseils Tribaux	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Bande de la nation Siksika	**9 049 063**	9 079 195	7 450 942
Conseil tribal d'Yellowhead *	**3 578 625**	3 577 275	3 843 840
Conseil tribal d'Athabaska *	**501 000**	501 747	501 207
Conseil tribal du traité n° 7 *	**539 351**	641 351	579 351
Alexander	**3 690 071**	3 839 102	3 538 800
Conseil régional des indiens de Lesser Slave Lake *	**22 448 460**	22 060 429	21 095 454
Tribu de Stoney	**5 410 051**	5 379 512	1 081 990
Bande des Cris	**1 777 833**	2 053 463	S/O
Ochapowace	**3 303 256**	3 294 587	3 003 876
John Smith	**1 570 186**	1 608 206	1 787 536
Meadowlake Development Corporation*	**4 975 607**	5 538 178	5 200 308
Star Blanket	**4 828 537**	4 911 573	4 925 047
Makwa	**3 135 278**	3 189 760	2 400 946
Shoal Lake	**1 606 008**	1 605 755	1 750 465
Sakimay	**2 200 000**	2 196 388	2 087 333
Muskeg Lake	**2 000 000**	2 008 160	1 303 611
Bande des Saulteaux	**2 592 329**	2 605 254	2 692 287
Conseil tribal du District de Saskatoon *	**3 789 358**	3 789 358	3 925 936
Island Lake	**1 800 000**	1 826 599	1 971 141
Lac La Ronge	**11 438 773**	12 257 710	11 902 632
Peter Ballantyne	**9 298 135**	9 321 135	S/O
Fox Lake	**1 498 538**	1 615 136	1 609 801
Swan Lake	**1 586 483**	1 615 733	1 657 470
Norway House	**15 957 477**	16 503 436	16 824 210
Dakota Tipi	**820 758**	1 080 791	1 036 048
Crane River	**1 700 000**	1 636 732	S/O
Shamattawa	**2 410 648**	2 681 537	2 382 764
Barren Lands	**1 850 429**	2 024 497	1 939 748
Roseau River	**3 804 677**	4 160 805	3 991 539
The Pas	**4 721 132**	5 363 394	5 838 646
Conseil tribal de Swampy Cree *	**1 607 337**	2 177 180	1 863 789
Conseil tribal de Keewatin *	**4 921 850**	4 869 634	4 897 079
Mathias Colomb	**6 640 117**	8 255 436	7 043 879
Dakota Ojibway Tribal Council *	**2 213 240**	2 532 653	2 592 509
Opasquiak Ed. Auth. Inc.*	**3 767 644**	4 084 383	4 156 087
Fort Alexander	**6 355 700**	7 117 540	5 979 859
Peguis	**11 719 045**	14 234 901	12 468 613
Cross Lake	**14 414 933**	15 997 321	S/O
Buffalo Point	**268 785**	287 058	273 174
Moose Deer Point	**955 851**	955 851	854 458
Hiawatha	**751 825**	977 030	1 112 572
Nipissing	**2 683 846**	2 673 846	2 726 370
Big Island	**758 905**	764 905	713 550

Tableau 48 : Transferts sous Modes optionnels de financement par bande (suite)

Bandes ou Conseils Tribaux	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
King Fisher	1 348 136	1 584 036	1 363 735
Première Notion de West Bay	3 064 219	3 064 219	3 138 819
Services consultatifs à Pwi-Di-Goo-Zing-Ne-Yaa-Zhing *	948 170	1 309 858	980 809
Curve Lake	2 355 733	2 886 533	3 174 637
Onegaming	1 879 902	1 974 302	2 232 421
Couchiching	3 184 769	3 303 683	3 133 956
Big Grassy	1 286 806	1 357 087	1 545 106
Conseils des Chefs unies de Manitoulin *	360 100	360 100	425 781
Lac La Croix	796 192	899 410	903 792
Wapekeka	1 247 309	1 327 309	1 287 632
Stanjikoming	561 799	841 799	585 018
Wunnumin Lake	1 887 352	2 340 733	1 778 070
Chippewas of Rama	2 042 233	4 427 571	2 532 478
Conseil tribal de Shibogama *	643 565	700 165	1 985 236
Ft. Severn	1 475 013	1 994 711	1 977 664
Bearskin Lake	1 777 289	1 677 389	1 986 857
Mushkegwuk *	4 957 854	4 957 854	6 397 260
Washagamis	596 670	633 570	S/O
Mississauga	161 366	262 170	S/O
Serpent River	1 142 748	1 142 348	S/O
Mississauga of New Credit	1 725 649	1 917 139	S/O
Kettle Point	1 785 699	1 918 679	S/O
Whitefish River	1 387 115	1 387 115	1 414 930
Sarnia	1 610 786	2 542 976	S/O
Spanish River	2 462 300	2 462 300	2 497 700
Alderville	372 191	609 193	762 330
Henvey Inlet	533 769	732 669	600 233
Mississauga of Scugog	161 366	262 190	S/O
Conseil tribal d'Omegawahj *	430 666	287 785	S/O
River Desert	6 274 163	6 725 379	6 918 051
Les Escoumins	1 166 811	1 414 883	1 204 054
Pointe Bleu Montagnais du lac St–Jean	7 935 173	7 987 580	7 285 616
Kahnawake	17 805 636	20 726 997	19 487 305
Uashat et Maliotenam	9 161 736	9 334 516	9 531 842
Betsiamites	10 089 057	11 242 215	11 969 631
Abegweit	1 147 073	1 312 773	1 104 833
Lennox Island	2 200 000	2 021 983	1 731 776
Eskasoni	7 810 656	9 068 957	8 897 002
Kingsclear	2 881 205	3 165 221	1 334 971
Mainland Micmacs*	2 454 369	3 025 832	2 973 226
Chapel Island	2 104 198	2 518 136	2 198 340
Tobique	7 029 545	8 609 883	7 501 355
Burnt Church	5 353 920	5 580 123	5 387 642

Tableau 48 : Transferts sous Modes optionnels de financement par bande (suite)

Bandes ou Conseils tribaux	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Bear River	**503 565**	575 276	S/O
	381 726 854	408 693 583	349 293 591

* Le Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth (14 bandes)
Le Conseil tribal de Yellowhead (5 bandes)
Le Conseil tribal de Meadowlake Development Corporation (9 bandes)
Le Conseil tribal de Swampy Cree (6 bandes)
Le Conseil tribal de Kiwatin (11 bandes)
Services Consultatifs de Pwi-Di-Goo-Zing-Ne-Yaa-Zhing (10 bandes)
Mainland Micmacs (6 bandes)
Société de services locaux Gitkasan Wet'en Suewet (9 bandes)
Conseil tribal de l'Athabaska (5 bandes)
Conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves (9 bandes)
Conseil tribal du district de Saskatoon (7 bandes)
Conseil tribal des Dakotas et des Ojibways (8 bandes)
Conseil tribal du traité n° 7 (5 bandes)
Chefs et conseils unis de l'île Manitoulin (5 bandes)
Conseil tribal de Shibogama (5 bandes)
Mushkegwuk (7 bandes)
Conseil tribal d'Omegawahj (6 bandes)

Nota : Les montants rapportés au tableau pour l'année 1992-1993 sont déterminés conformément aux ententes existantes sur les Modes optionnels de financement. S/O indique qu'on était en train de renouveler l'entente au 31 décembre 1991.

Tableau 49 : Transferts sous MOF et nombre de bandes pour les ententes actuelles

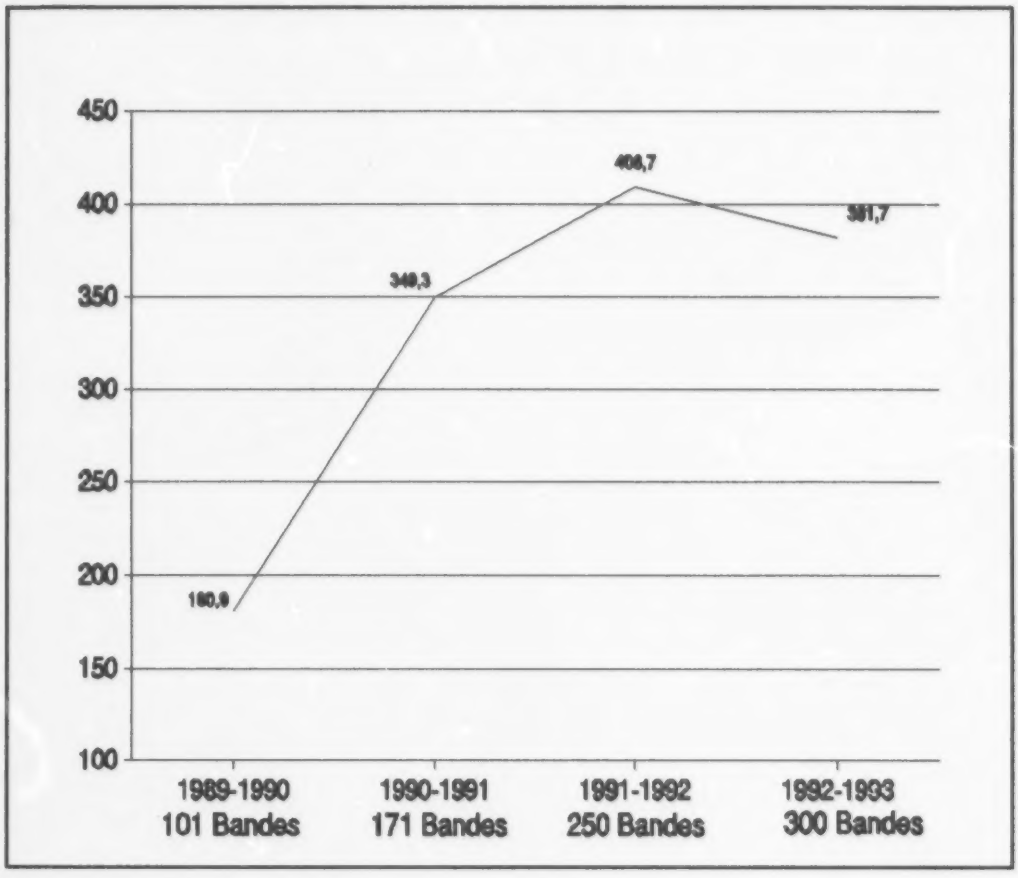

Programme des affaires du Nord

Plan de dépenses 1992–1993

Table des matières

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992–1993 – Partie II du Budget des dépenses 3–3
B. Emploi des autorisations en 1990–1991– Volume II des Comptes publics 3–6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992–1993
1. Points saillants 3–8
2. Sommaire des besoins financiers 3–11

B. Rendement récent
1. Points saillants 3–14
2. Examen des résultats financiers 3–18

C. Données de base
1. Introduction 3–19
2. Mandat 3–20
3. Objectif du Programme 3–20
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 3–20

D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 3–21
2. Initiatives 3–25
3. État des initiatives annoncées antérieurement 3–27

E. Efficacité du Programme 3–28

Section II
Analyse par activité

A. Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science 3–31
B. Développement économique et gestion des ressources 3–36
C. Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada 3–48
D. Gestion du Programme 3–50

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 3–55
2. Besoins en personnel 3–57
3. Paiements de transfert 3–59
4. Recettes 3–64
5. Coût net du Programme 3–65

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
	Programme des affaires du Nord		
30	Dépenses de fonctionnement	**70 801**	59 124
35	Subventions et contributions	**86 553**	40 577
40	Paiements à la société canadienne des postes	**15 000**	–
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**4 491**	4 425
	Total du Programme	**176 845**	104 126

Crédits (en dollars)		**Budget principal 1992–1993**
	Programme des affaires du Nord	
30	Affaires du Nord – Dépenses de fonctionnement et autorisation de consentir des avances recouvrables pour services rendus au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest; autorisation de dépenser et de consentir des avances recouvrables en ce qui concerne les services fournis et le travail effectué en égard à d'autres biens que ceux de l'État; autorisation de faire des contributions dans le cadre de travaux de construction effectués par les autorités locales ou privées	**70 801 000**
35	Affaires du Nord – Subventions inscrites au Budget et contributions	**86 553 500**
40	Affaires du Nord – Paiements à la société canadienne des postes en vertu de l'entente entre ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la société canadienne des postes dans le but de fournir le service aérien des colis dans le Nord	**15 000 000**

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993					
	Budgétaire					
	Années-personnes autorisées[a]	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	Budget principal 1991-1992
Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science	29	17 975	2	66 158	84 135	31 561
Développement économique et gestion des ressources	503	66 934	1 709	20 395	89 038	61 029
Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada	-	-	-	-	-	7 719
Gestion du programme	40	3 659	13	-	3 672	3 797
	572	88 568	1 724	86 553	176 845	104 126
Années-personnes 1991-1992	589					

• Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 26, page 3-58.

B. Emploi des autorisations en 1990–1991 – Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi
Programme des affaires du Nord			
Budgétaire			
Crédit 30 – Affaires du Nord – Dépenses de fonctionnement et autorisation de consentir des avances recouvrables pour la prestation de services au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	**56 155 000**	60 330 634	60 041 825
Crédit 35 – Affaires du Nord – Dépenses en capital, y compris l'autorisation d'engager des dépenses et de consentir des avances recouvrables pour des services fournis et des travaux effectués sur des propriétés non fédérales; autorisation de verser des contributions pour l'exécution de travaux de construction par des instances locales ou des groupes privés	**19 036 000**	2 582 600	2 548 094
Crédit 40 – Affaires du Nord – Subventions inscrites au Budget et contributions	**36 265 500**	36 626 615	36 137 343
Législatif – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**4 330 000**	4 645 000	4 645 000
Législatif – Remboursement des sommes créditées aux recettes d'exercices précédents	–	52 851	52 851
Total du Programme – Budgétaire	**115 786 500**	104 237 700	103 425 113

B. Emploi des autorisations en 1990–1991 – Volume II des Comptes publics (suite)

Crédits (en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi
Non budgétaire			
L40 – Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts de deuxième hypothèque à ses résidents en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et de la *Loi de crédit n° 3 de 1975* Limite : 320 000 $ (montant brut)–	–	320 000	–
L55 – Dispositions permettant à la Caisse de prêts aux Esquimaux de consentir des prêts aux Inuit afin de favoriser des activités commerciales tel que le prévoyait le crédit 546 en vertu de la *Loi des subsides n° 3 de 1953* et dont le plus récent amendement est le crédit L55 en vertu de la *Loi de crédit n° 2 de 1978–1979* Limite : 7 072 000 $ (montant net)	–	4 542 904	(201 772)
L81a – Prêts pour la création ou l'expansion de petites entreprises au Yukon, consentis par les comptes de prêts aux petites entreprises du territoire du Yukon. *Loi de crédit n° 4 de 1969* Limite : 5 000 000 $ (montant net)	–	4 907 451	–
Total – Non budgétaire	–	9 770 355	(201 722)
Total du Programme – Budgétaire	**115 786 500**	104 237 700	103 425 113
– Non budgétaire	–	9 770 355	(201 722)

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992–1993

1. Points saillants

Au cours de l'exercice financier 1992–1993, le Programme des affaires du Nord poursuivra la mise en oeuvre des stratégies fédérales relatives à l'évolution politique et au développement économique du Nord. À cette fin, il veillera à

- Mettre en oeuvre l'an deux de la Stratégie pour l'environnement arctique. Cette stratégie, qui représente un coût de 100 millions de dollars, a été annoncée le 1er avril 1991 et prévoit le lancement d'un programme étalé sur six ans qui s'inscrit dans le cadre du Plan vert du Canada. La Stratégie pour l'environnement arctique porte sur quatre principaux éléments : les contaminants dans l'Arctique, leur transport et leurs effets sur les écosystèmes et sur la santé, ainsi que les moyens utilisés pour répandre l'information à ce sujet; l'enlèvement des déchets abandonnés sur les terres du MAINC dans les régions du Nord; un programme amélioré de contrôle de la qualité et de la quantité de des eaux; et un programme visant à intégrer les priorités écologiques et économiques.

- Promouvoir le développement économique par les moyens suivants :

  - mettre en oeuvre un nouveau régime de protection des pêches du Yukon à l'intention de l'industrie de l'exploitation des placers. Cette mesure résulte d'une étude triennale et elle sera appliquée conformément aux recommandations du Comité gouvernement–industrie d'étude sur la mise en oeuvre;

  - de concert avec les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, lancer un nouveau programme quinquennal de promotion de l'industrie de la fourrure;

  - coordonner la participation du Ministère à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit avoir lieu à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992;

  - coordonner la participation du Ministère à l'étude de la biorégion de la baie d'Hudson qui sera étalée sur plusieurs années et dont les enjeux sont multiples afin de déterminer le niveau des connaissances acquises dans ce domaine et d'incorporer les connaissances écologiques traditionnelles et les connaissances scientifiques occidentales. Le but recherché consiste à améliorer la base de données nécessaire à la gestion à long terme de la biorégion;

  - s'entretenir avec les membres du Yukon Mining Advisory Committee en vue de formuler des recommandations relativement à la modification de la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* et de la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*;

  - établir des règlements régissant les travaux d'exploration, le défrichement des emplacements miniers et l'abandon des mines dans le Yukon;

  - mettre en oeuvre le service aéropostal à l'intention des régions du Nord et lancer un programme destiné à contrôler les répercussions des changements apportés au service sur les prix de la nourriture et sur la consommation dans le Nord;

- négocier et mettre en oeuvre un Accord sur le Nord avec les gouvernements territoriaux en ce qui concerne la gestion et la réglementation des activités pétrolières et gazières et le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources. Les négociations avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se poursuivront au cours de l'exercice financier 1992-1993; le prochain exercice financier devrait donner lieu à de véritables progrès dans les négociations avec le gouvernement des deux territoires. La réforme de la formule de réglementation des activités dans la mer de Beaufort est à l'étude (voir pages 3-15 et 3-27);

- de concert avec les gouvernements territoriaux, le ministère de l'Environnement, le ministère des Communications (Musée canadien des civilisations), le ministère des Pêches et Océans et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le Ministère coordonnera pendant les deux prochaines années les travaux prévus dans le cadre du Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN) qui a commencé en 1990-1991 (voir pages 3-20 et 3-48);

- en collaboration avec les gouvernements territoriaux, instaurer une économie saine et stable dans le Nord en favorisant la diversification de leur économie et, de façon plus précise, en insistant surtout sur l'exploitation des ressources renouvelables et sur le tourisme, en stimulant l'investissement et l'entrepreneuriat et en favorisant une compétence scientifique et technique autonome axée sur les réalités du Nord par le truchement de programmes conjoints de développement économique dans les territoires (voir page 3-38);

- procéder à des études socio-économiques des grands projets par suite de l'augmentation des exigences environnementales (voir page 3-45);

- publier un document de travail sur la réglementation environnementale concernant le défrichement des emplacements miniers et l'abandon des mines, sur les modifications apportées à la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* et à la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*, et sur l'institution d'une Loi sur le Conseil des droits de superficie (voir page 3-46);

- clarifier la formule de réglementation des eaux industrielles en apportant des modifications à la *Loi sur les eaux internes du Nord*;

- Affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et favoriser la coopération avec les nations circumpolaires par les moyens suivants :

  - poursuivre la mise en oeuvre de l'Accord entre le Canada et l'URSS concernant la coopération dans l'Arctique et le Nord, signé par les deux premiers ministres en novembre 1989, et porter une attention particulière à l'établissement d'une collaboration sur le plan économique entre les régions du Nord du Canada et du Nord de l'URSS (voir page 3-34);

  - mettre en oeuvre la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique adoptée par les huit nations circumpolaires à Rovanience, Finlande;

  - mettre en application un cadre législatif général touchant l'Arctique au moyen notamment de la *Loi sur la prévention de la pollution dans les eaux arctiques* et des lois régissant la protection de l'environnement et le règlement des revendications des autochtones, par des initiatives visant l'adoption de nouvelles mesures législatives sur les demandes d'exploitation au large des côtes canadiennes, et par la mise en oeuvre de l'Accord du Nord;

  - contribuer à l'établissement d'un Conseil des sciences de l'Arctique devant servir de tribune internationale aux huit pays arctiques et aux autochtones et qui permettrait de régler des questions d'intérêt commun dans la collectivité circumpolaire et d'améliorer la coopération dans une foule de domaines;

- affirmer la présence et l'autorité du Canada dans l'Arctique en participant à des initiatives telles que le projet de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, la planification de l'aménagement du territoire et le financement des activités visant un développement économique durable (voir page 3–38);

- Rechercher le règlement des revendications territoriales des autochtones dans le Nord par les moyens suivants :

  - mettre en application les dispositions de la Convention définitive des Inuvialuit conformément aux mesures législatives portant sur le règlement des revendications territoriales (voir pages 3–14 et 3–40);

  - continuer d'aider les secteurs de l'Autonomie gouvernementale (voir page 2–35) et des Revendications globales (voir page 2–40) à accomplir leurs activités;

- Instituer un Secrétariat de mise en oeuvre des revendications chargé de coordonner les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la mise en oeuvre des revendications globales actuelles et futures dans le Yukon et les Territoires du Nord–Ouest.

- Mettre en oeuvre l'an 2 de l'avant–projet de perfectionnement professionnel du Programme des affaires du Nord en réaction aux inquiétudes exprimées devant le Conseil des sous–ministres chargé du changement.

- Modifier le Règlement sur les terres territoriales régissant la concession de terres de la Couronne au Yukon et aux Territoires du Nord–Ouest, lequel est désuet et a besoin d'être rationalisé. Les nouveaux règlements seront adoptés en vertu de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur les concessions de terres publiques*, de manière à prévoir l'administration des terres à l'intérieur des territoires et des régions côtières.

- Surveiller les activités du gouvernement fédérale reliées à la division des Territoires du Nord–Ouest, y compris :

  - coordination des analyses concernant les coûts de la division;
  - coordination des analyse pour le développement de la législation Nunavut;
  - la négociation d'un accord politique avec la Fédération Tungavik de Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest afin de créer le Nunavut;
  - la participation à des comités interministériels et intergouvernementaux pour élaborer la législation, le plan de travaux et déterminer le financement;
  - contributions limitées (p. ex. la Fédération Tungavik de Nunavut) pour des études spécialisées par la division.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget 1992–1993	Prévu 1991–1992	Différence	Détails à la Page
Budgétaire				
Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science	**84 135**	32 361	51 774	3–33
Développement économique et gestion des ressources[1]	**89 038**	68 975	20 063	3–36
Gestion du Programme	**3 672**	3 595	77	3–50
	176 845	104 931	71 914	
Années–personnes [2] :				
Contrôlées par le Conseil du Trésor	**572**	572	–	
Autres	**2**	2	–	
	574	574	-	

(1) Cette activité assume la responsabilité de la gestion des droits sur le pétrole et le gaz qui auparavant assumée par APGTC (13 années–personnes pour un montant de 1 035 000 $).

(2) Voir tableau 26, p. 3–58 pour des renseignements supplémentaires sur les années–personnes.

Explication des besoins financiers de 1992–1993 : Les besoins de 176 845 000 $ en 1992–1993 excèdent de 71 914 000 $ ou 68,5 % le montant prévu en 1991–1992. La différence est principalement attribuable aux facteurs suivants :

Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science :

- Transfert de la subvention aérienne du Nord — 15 000 000 $
- Augmentation de la quantité de travail – Soins de santé (T. N.–O.) — 34 000 000 $
- Augmentation de la quantité de travail – Soins de santé (Yukon) — 2 442 000 $

Développement économique et gestion des ressources :

• Augmentation des contributions en vertu des ententes de développement économique entre le Canada et les deux territoires	5 262 000 $
• Augmentation des contributions au T. N.-O. et au Yukon dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique	3 896 000 $
• Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord	3 662 000 $
• Programme d'examen des évaluations environnementales	2 315 000 $
• Services de protection contre les incendies du Yukon	6 000 000 $

Explications des prévisions de 1991–1992 : Les prévisions de 1991–1992 sont supérieures de 805 000 $ ou 0,8 % au montant de 104 126 000 $ porté au Budget principal pour lesquels les autorisations de dépenser seront accordées dans le Budget supplémentaire (voir Détail des autorisations de dépenser page 3–3). La différence est attribuable aux articles suivants :

Développement économique et gestion des ressources :

• Stratégie pour l'environnement arctique	7 817 000
• Programme d'examen des évaluations environnementales	2 315 000
• Élimination des postes de la Planification de l'aménagement des territoires	(4 200 000)

Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada :

• transfert des pouvoirs de APGTC à l'Office nationale de l'énergie	(3 256 000)
• Transfert de ressources au Programme de l'administration	(1 457 000)

Aux tableaux 2 et 3, on présente une ventilation des dépenses brutes par activité et article courant.

Tableau 2 : Dépenses brutes de 1992–1993 par activité (répartition en pourcentages)

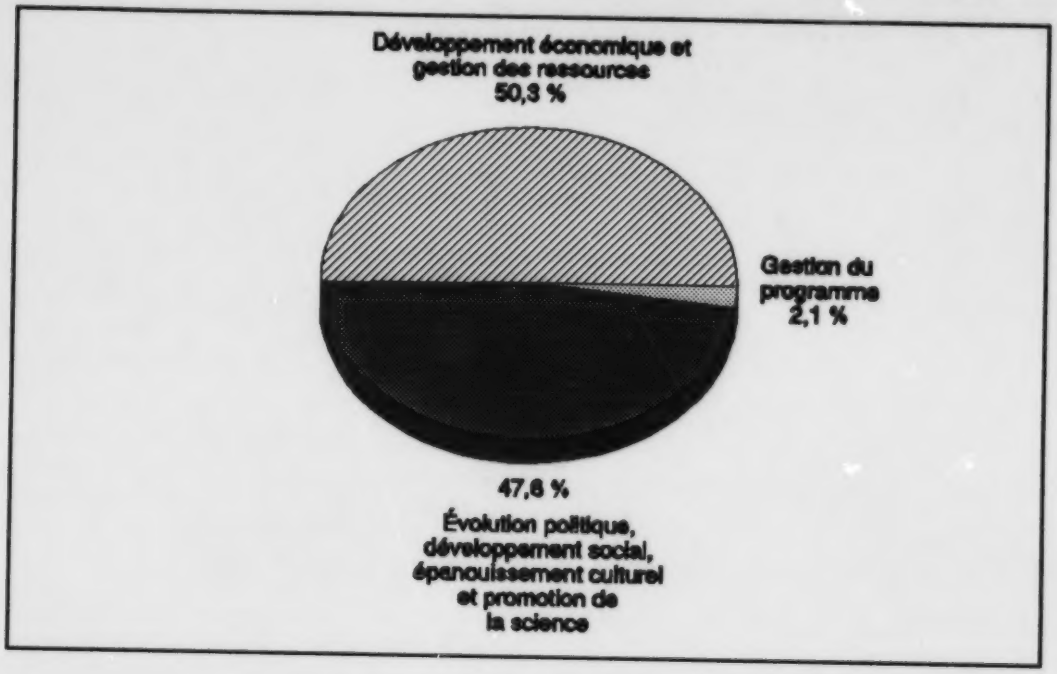

Tableau 3 : Répartition des dépenses brutes de 1992–1993 par article de dépense

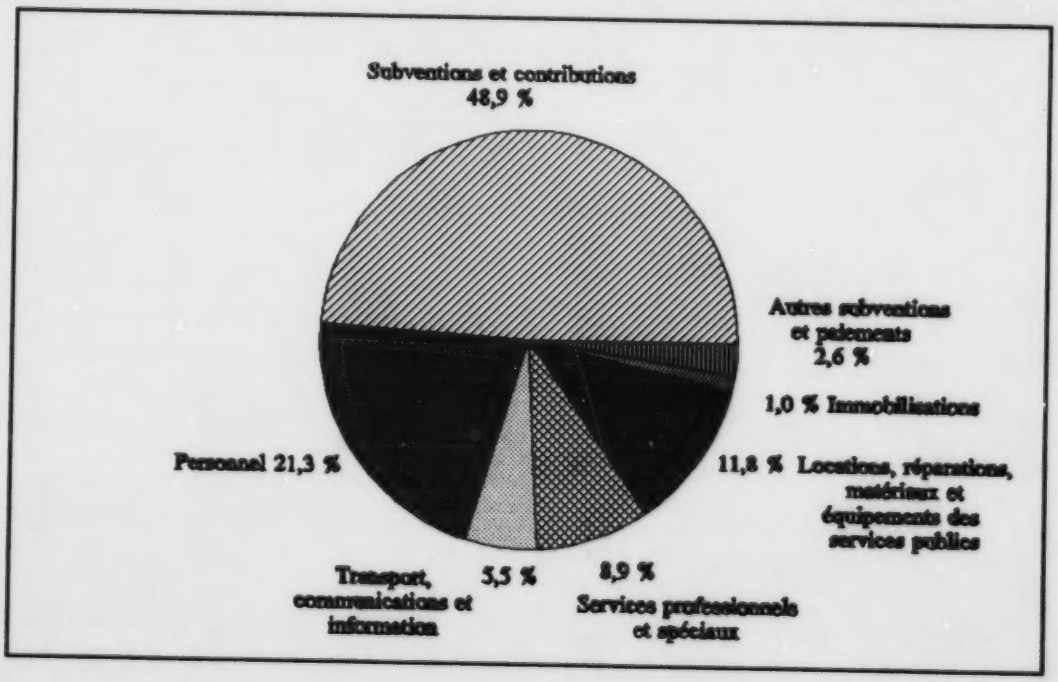

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants des activités du Programme des affaires du Nord en 1990–1991, dont certaines se poursuivent en 1991–1992

- Sous la rubrique générale du Plan vert du Canada pour l'environnement, on a élaboré la Stratégie de l'environnement arctique. La stratégie définitive, annoncée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et par le ministre de l'Environnement le 29 avril 1991, a été l'aboutissement de nombreuses consultations menées d'un bout à l'autre des régions du Nord avec les résidents du Nord, les gouvernements, les autochtones et d'autres groupes intéressés. La stratégie est axée sur les mesures à prendre relativement aux contaminants, aux déchets, à l'eau et à l'intégration de la protection de l'environnement à l'expansion économique. Les responsables du Plan vert ont engagé 100 millions de dollars sur une période de six ans en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'environnement arctique.

- On a procédé à une étude interministérielle des propositions soumises par les deux gouvernements territoriaux concernant un Accord du Nord. Un cadre de négociation a été établi en vue de la conclusion d'une entente Canada–Yukon et d'une entente Canada–Territoires du Nord–Ouest. Des discussions directes suivies se sont déroulées avec les Territoires du Nord–Ouest alors que des discussions non officielles ont eu lieu avec le Yukon.

- On a reçu l'autorisation de poursuivre le versement d'une subvention annuelle de 15 millions de dollars à l'égard du service aérien de colis à l'intention des résidents du Nord. Le MAINC donnera désormais les directives d'orientation à la Société canadienne des postes en ce qui a trait à la modification de la subvention.

- Une nouvelle Entente cadre de développement économique quinquennale (1991–1996) avec le gouvernement du Yukon a été ratifiée de même que six accords de coopération concernant des programmes à frais partagés (70/30) totalisant 37,8 millions de dollars.

- Une nouvelle Entente cadre de développement économique quinquennale (1991–1996) avec le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest a été ratifiée. Trois accords complémentaires de coopération à frais partagés (70/30) ont été signés avec le MAINC (38,6 millions de dollars), avec ISTC (8,6 millions de dollars) et avec Forêts Canada (2,6 millions de dollars).

- On a obtenu des pouvoirs de financement et des ressources supplémentaires afin de poursuivre la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit. Afin d'augmenter les travaux de recherche, on a négocié un accord réunissant plusieurs ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux ainsi que le Conseil inuvialuit de gestion du gibier.

- Une entente sur le règlement des revendications territoriales globales a été ratifiée par les Gwich'in de la région du delta du Mackenzie en septembre 1991. Il reste à procéder au choix des terres et à mettre la touche finale à un plan de mise en oeuvre.

- Des plans ont été élaborés en vue d'instituer un Secrétariat de mise en oeuvre des revendications chargé de mettre en oeuvre les revendications globales dans le Yukon et les Territoires du Nord–Ouest.

- On a mis sur pied une Direction de l'environnement et des revendications territoriales dans la région du Yukon dont le rôle consiste à répondre aux besoins urgents concernant les évaluations environnementales, la protection de l'environnement et les consultations s'y rapportant et à planifier la mise en oeuvre de l'entente sur les revendications territoriales du Conseil des Indiens du Yukon.

- Le groupe de travail a signé son rapport conformément à un protocole d'entente sur les mesures de protection visant à apaiser les membres des Premières Nations du Yukon et des organisations indiennes qui sont frustrés par le peu de moyens mis à leur disposition pour pouvoir mener une étude consultative des demandes d'exploitation des ressources.

- On a formé le Comité d'étude des rivières du Nord qui doit assumer la direction générale d'une étude évaluée à 12 millions de dollars portant sur la qualité de l'eau et sur les poissons et leur habitat dans les réseaux de la Peace et de l'Athabasca.

- La mise sur pied d'un comité de coordination de la réglementation dans le Nord a aidé à l'élaboration d'un plan intégré d'autorisation en vue de la construction d'un oléoduc dans la vallée du Mackenzie.

- On a élaboré des lignes directrices concernant la protection de l'environnement à l'intention des sociétés d'exploitation des placers dans les Territoires du Nord–Ouest.

- On a réorganisé toutes les opérations afin que les propositions d'exploitation nécessitant une évaluation environnementale puissent être dûment examinées conformément aux ligne directrices du PEEE.

- Une déclaration ministérielle en faveur de la protection de l'environnement arctique a été signée avec nos sept voisins circumpolaires (Initiative finlandaise).

- L'Indigenous Survival International a obtenu un financement de base, grâce au programme de la promotion de l'industrie de la fourrure, qui doit l'aider à lutter contre le mouvement visant à interdire le commerce de la fourrure. On a conclu des accords avec les gouvernements provinciaux, les territoires et les associations de trappeurs afin d'offrir aux autochtones et aux habitants du Nord des programmes d'éducation sur les piégeages; jusqu'ici, environ 3 500 trappeurs se sont inscrits à ces programmes.

- On a procédé à une évaluation indépendante du Programme gouvernemental de défense de l'industrie de la fourrure et une conférence à l'intention de tous les secteurs de l'industrie a eu lieu en juillet 1991. L'évaluation du programme a surtout permis de constater que les travaux de recherche et d'élaboration de normes fédérales (ministère de l'Environnement) applicables au piégeage non cruel de même que les pressions exercées en Europe par les groupes aborigènes canadiens (MAINC et AECEC) ont été les faits marquants du Programme gouvernemental de défense de l'industrie de la fourrure.

- Le Ministre a annoncé l'abandon, le 28 février 1991, du Programme de planification de l'aménagement des territoires du Nord au Yukon et dans les Territoires du Nord–Ouest. Les plans d'aménagement des régions du Keewatin, du delta de Mackenzie et de la mer de Beaufort et de Greater Kluane n'avaient pas encore été soumis. Les travaux d'aménagement du territoire devraient reprendre au fur et à mesure que l'on parviendra à des ententes sur les revendications territoriales.

- La chaîne de radars du Système d'alerte du Nord et le projet de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord s'est traduite par une injection de plus de 30 millions de dollars dans les Territoires, créant du même coup quelque 100 emplois.

- Conformément à la Convention définitive des Inuvialuit, le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE) a procédé à deux examens publics des répercussions environnementales des programmes de forage dans la mer de Beaufort. Le BERE a recommandé l'approbation de l'un des programmes sous certaines réserves. Le BERE a également recommandé le rejet d'un autre programme. Le Ministre a mis sur pied le Comité directeur de la mer de

Beaufort, présidé par une personne indépendante, qui a été chargée d'examiner les questions soulevées par le Bureau d'examen. Le rapport a été diffusé en avril 1991.

- Les modifications apportées à la *Loi sur l'extraction du Quartz dans le Yukon* et à la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* ont été édictées en janvier 1991. Ces modifications confirment le droit du gouvernement de gérer les terres de la Couronne comme il l'entend.

- Le Yukon Mining Advisory Committee a conseillé le Ministre sur les modifications à apporter à la *Loi sur les eaux internes du Nord*, à la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* et à la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* et il a également préconisé l'établissement de règlements sur l'aménagement du territoire et sur la remise en valeur des sites d'exploitation des mines dans le Yukon. Les travaux entourant l'établissement de ces règlements se poursuivent.

- En août 1991, les gouvernements de l'Alberta et du Canada ont signé un accord prévoyant la réalisation d'une étude conjointe sur la qualité de l'eau étant donné l'essor industriel que connaît l'Alberta. Étalée sur quatre ans, cette étude coûtera 12,3 millions de dollars.

- On a participé à la conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des mines et coordonné la conférence des ministres responsables des mines dans les régions du Nord.

- La publication *L'établissement de relations internationales dans l'Arctique : 25 ans de coopération entre le Canada et l'URSS* a été diffusée à la suite de la réunion organisée à l'occasion de la création de la Commission mixte canado-soviétique concernant la coopération scientifique dans l'Arctique et dans le Nord.

- À la faveur de la création de la Commission mixte canado-soviétique concernant la coopération scientifique dans l'Arctique et dans le Nord, on a organisé une conférence sur les possibilités d'affaires dans le Nord soviétique qui a eu lieu à Whitehorse au profit du monde des affaires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

- On a collaboré à la planification et à l'organisation de la conférence internationale Polartech 92 qui aura lieu en janvier 1992 à Montréal. Organisée par les institutions gouvernementales et les organisations industrielles les plus importantes du Canada, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède les plus importantes, cette conférence doit donner lieu à l'échange et à la commercialisation des sciences et des technologies de l'environnement dans les régions de l'Arctique et de l'Antarctique.

- Le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord a été prolongé jusqu'à la fin de l'exercice financier 1993-1994. Le montant accordé pour la période de 1990-1991 et 1991-1992 a été fixé à 8,5 millions de dollars. Le montant prévu pour les deux dernières années du programme, soit 1992-1993 et 1993-1994, s'élève à 11,7 millions de dollars.

- La loi instituant la Commission canadienne des affaires polaires est entrée en vigueur le 7 septembre 1991. Les douze membres du conseil de direction de la commission ont également été nommés à cette date.

- La troisième Conférence nationale des étudiants en études nordiques a eu lieu à Ottawa les 23 et 24 octobre 1991. Cette conférence, dont le MAINC était le coorganisateur, a réuni des étudiants s'intéressant aux études nordiques et provenant de diverses universités canadiennes qui sont venus présenter leurs travaux à leurs condisciples et aux autres spécialistes des questions polaires.

- La publication du *Répertoire canadien des recherches arctiques en sciences et en technologies* a donné un aperçu des travaux de recherche en matière de sciences et de technologies effectués dans la région canadienne de l'Arctique et axés sur cette même région.

- Le Congrès sur la recherche touchant les changements à l'échelle du globe liés à la région canadienne de l'Arctique a eu lieu à Ottawa les 24 et 25 octobre 1991. Ce congrès, dont le MAINC était le coorganisateur, avait pour objet de passer en revue les travaux de recherche actuellement effectués dans l'Arctique par des Canadiens et de permettre aux hommes de science des universités canadiennes, aux organismes gouvernementaux et aux autres personnes intéressées d'apporter leur contribution.

- On a effectué les études prévues dans le Processus d'étude et d'examen des répercussions environnementales et délivré des permis d'utilisation des eaux pour les mines de Mount Hundere et de Vangorda.

- Le 14 février 1991, les deux ministres responsables de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada ont annoncé leur intention de dissoudre l'APGTC et de répartir les responsabilités qui lui incombaient entre le MAINC (Programme des affaires du Nord), EMR et l'Office national de l'énergie. Une nouvelle direction a été instituée au sein du Programme des affaires du Nord, en l'occurrence la Direction du pétrole et du gaz du Nord. Le rôle de cette direction consiste à gérer le pétrole et le gaz dans le Nord.

- On a lancé l'avant-projet de perfectionnement professionnel du Programme des affaires du Nord en réaction aux inquiétudes exprimées devant le Conseil des sous-ministres responsables des modifications.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 4 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science	33 099	32 420	679
Développement économique et gestion des ressources	60 189	72 094	(11 905)
Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada	4 755	7 288	(2 533)
Gestion du Programme	5 382	3 984	1 398
Total	103 425	115 786	(12 361)
Non budgétaire			
Développement économique et gestion des ressources	(202)	–	(202)
	103 223	115 786	(12 563)
Années-personnes			
Contrôlées par le C.T.	557	590	(33)
Autres	2	2	–
	559	592	(33)

Explication de la différence : La différence entre les dépenses réelles et les chiffres portés au Budget principal est, en principe, attribuable aux facteurs suivants :

Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science : Les coûts aux soins hospitaliers et médicaux dans les territoires ont été supérieurs au montant prévu dans le Budget principal. De plus, les dépenses reliées aux contributions accordées aux organisations autochtones en vue de mener des consultations sur des sujets d'intérêt ou d'y participer ont augmenté.

Développement économique et gestion des ressources : Le transfert du Programme des routes du Nord, pour lequel les fonds avaient été suspendus en raison du transfert officiel par le biais du Programme des paiements de transfert; le transfert du Programme de développement économique des Inuit au Programme des Affaires indiennes et inuit; le retard dans l'achèvement des travaux de planification de l'aménagement

du territoire du Yukon; les biens qui n'ont pas été reçus dans la région du Yukon avant la fin de l'année et le coût des équipements commandés, moindre que prévu.

Gestion du Programme : Des fonds supplémentaires ont été nécessité en raison du partage des coûts des services commun, l'augmentation des frais de voyage et des contrats de recherche, et du coût de l'établissement du Comité directeur de la mer de Beaufort et des coûts afférents.

C. Données de base

1. Introduction

Le gouvernement du Canada a adhéré en 1987 à un «Cadre politique et économique pour le Nord». Les objectifs poursuivis sont les suivants

- Régler les revendications dans le Nord.
- Poursuivre la mise en place de mécanismes de coopération en vue de parvenir à un développement économique durable et d'exercer des activités qui tiennent compte du milieu arctique.
- Affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et favoriser la collaboration avec les nations circumpolaires.
- Protéger et assainir l'environnement arctique.
- Transférer aux gouvernements territoriaux les responsabilités de type provincial.

Même si l'évolution politique, le développement économique et la protection de l'environnement sur le plan territorial, national et international ont quelque peu modifié et modifieront encore l'importance relative de chacun des éléments du Cadre politique et économique pour le Nord, ces éléments n'en demeurent pas moins les principaux objectifs des initiatives entreprises actuellement dans le Nord. Le Programme des affaires du Nord continue de jouer le rôle de chef de file fédéral en mettant en oeuvre un bon nombre de ces stratégies et en instituant un système de mise en oeuvre de ces mêmes stratégies.

Pour mettre en oeuvre ces stratégies, le Programme des affaires du Nord travaille de près avec les gouvernements territoriaux, les organismes autochtones, l'industrie, les associations de défense de l'environnement et la communauté circumpolaire. La coordination des activités exercées dans le Nord par plusieurs ministères, organismes et organisations demeure l'une des principales responsabilités du Programme.

Peu de progrès ont été enregistrés dans l'échelonnement des priorités de transfert des deux territoires. Divers comités consultatifs et de coordination assurent la liaison avec d'autres ministères fédéraux en ce qui concerne le transfert des fonds et la gestion des ressources.

L'interdépendance entre les revendications territoriales globales dans le Nord et les effets de l'évolution politique et constitutionnelle du Nord se révèle de plus en plus nettement. La réalisation de chacun de ces objectifs est directement reliée à l'adaptation des parties en cause aux résultats obtenus dans ces domaines.

On a poursuivi la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit en application des mesures législatives de 1984 régissant le règlement des revendications territoriales et, en 1990, on était parvenu à des ententes avant règlement des revendications des Dénés et des Métis, du Conseil des Indiens du Yukon et de la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN).

Les progrès réalisés dans le règlement des revendications ont par ailleurs accéléré le déroulement des travaux préparatoires de planification de la mise en oeuvre des revendications dans le cadre du Programme des affaires du Nord et de la mise en place de mesures prévoyant l'exécution éventuelle d'autres obligations statutaires en application des dispositions sur le règlement des revendications.

Le 14 février 1991, les deux ministres responsables de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, soit le ministre d'EMR et celui du MAINC, ont décidé d'un commun accord de démanteler cet organisme et de répartir les responsabilités qui lui incombaient entre le MAINC et EMR (politiques) et l'Office national de l'énergie (réglementation). La gestion des droits sur le pétrole et le gaz des terres du Canada situées au nord du 60e parallèle a été confiée au Programme des affaires du Nord (13 années-personnes et 1 035 000 $).

La coordination du Programme des affaires du Nord nécessite une liaison soutenue avec les autres ministères et gouvernements responsables de l'application des politiques et des priorités nationales visant cette région du pays et des conséquences qui en découlent.

Le Ministère, principalement par l'entremise de son Programme des affaires du Nord, est l'un des 28 organismes fédéraux qui engagent des dépenses dans le Nord en 1991-1992. Au total le Ministère prévoit dépenser environ 1,1 milliard de dollars, ce qui comprend un montant de 1,04 milliard de dollars qui devrait être versé aux gouvernements territoriaux sous forme de subventions accordées selon la formule de financement préétablie. Les dépenses du Programme des affaires du Nord représentent environ 47 % des dépenses totales, ce qui fait du Ministère l'organisme dont les dépenses sont les plus importantes dans ce domaine.

2. Mandat

Le mandat légal du Ministère relativement au Programme des affaires du Nord découle essentiellement de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* (1970). Des directives supplémentaires ont aussi été établies par suite de l'approbation par le Cabinet en juin 1987 du Cadre politique et économique pour le Nord.

3. Objectif du Programme

Promouvoir l'évolution politique, le développement économique, l'avancement scientifique et le développement social et culturel des territoires du Nord; aider les habitants du Nord à élaborer des institutions politiques et économiques permettant aux gouvernements territoriaux d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne et de gérer efficacement l'utilisation, l'exploitation et la conservation ordonnées des ressources naturelles du Nord, en collaboration avec ces gouvernements et d'autres ministères fédéraux.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : À la suite du démantèlement de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, la gestion des droits sur le pétrole et le gaz des terres du Canada situées au nord du 60e parallèle a été confiée au Programme des affaires du Nord. Ce programme regroupe désormais les trois grandes activités suivantes

- Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science (voir page 3-31).
- Développement économique et gestion des ressources (voir page 3-36).
- Gestion du Programme (voir page 3-50).

Même si l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada n'existe plus, ce document en fait quand même mention afin d'en montrer le transfert des ressources et les derniers résultats. Il n'en sera plus fait état dans les éditions futures.

Organisation : Le Programme compte deux directions générales à l'Administration centrale. Les bureaux régionaux des deux territoires, qui utilisent 69,3 % des 574 années-personnes du Programme, exécutent les activités opérationnelles du Programme.

Le tableau 5 donne la ventilation des activités et celle des ressources pour 1992-1993, selon la structure et les activités.

Tableau 5 : Affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités en 1992-1993 (en milliers de dollars)

	DG Évaluation constitutionnelle et planification stratégique	DG Ressources naturelles et développement économique	Bureau régional des T.N.-O.	Bureau régional du Yukon	Totaux	
					000 $	A-P
-Évaluation politique, développement social épanouissement culturel et promotion de la science	83 885		250		84 135	31
-Dév. économique et gestion des ressources		21 151	30 655	37 232	89 038	503
-Gestion du Programme	2 687	305	335	345	3 672	40
Total des Estimations	86 572	21 456	31 240	37 577	176 845	
Années-personnes	56	121	168,5	228,5		574

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Contexte social et politique : Côté revendications territoriales globales, le Canada a conclu une entente de principe avec les Dénés et les Métis en septembre 1988 et une avec la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN) en décembre 1989, cette dernière entente ayant été signée en mai 1990. Dans les deux cas, les ententes de principe confèrent aux bénéficiaires un territoire et des ressources financières. De plus, elles leur accordent le contrôle de la gestion des ressources et leur garantissent une représentation au sein des conseils de gestion.

Une entente finale avec les Dénés et les Métis a été paraphée en avril 1990 par les négociateurs des Dénés et des Métis et des gouvernements du Canada et des T. N.-O.. Toutefois, l'Assemblée conjointe des Dénés et des Métis a proposé, en juillet 1990, une résolution visant le rejet de l'entente soumise puisque ces peuples doivent renoncer, en vertu de cette entente, à leurs droits ancestraux et aux droits qui leur avaient été conférés par les traités ces derniers étant supplantés par l'Entente. Deux des cinq groupes régionaux qui faisaient partie du cadre de négociation des Dénés et des Métis ont voté contre la résolution. Ils ont par la suite retiré à l'organisme principal leur mandat de négociation et on fait connaître leur

intention de conclure des ententes régionales sur la base de l'entente négociée en avril 1990. Le gouvernement a accepté de négocier avec ces organisations régionales des Dénés et des Métis qui se sont montrées disposées à discuter sur de telles bases.

L'entente cadre avec le Conseil des Indiens du Yukon (CIY) a été signée le 31 mars 1990 pour le compte du CIY, du Canada et du gouvernement du Yukon, et les trois parties procèdent actuellement à la ratification de l'entente.

Le Conseil tribal des Gwich'in a procédé de la même façon. Par conséquent, l'entente finale avec les Gwich'in a été ratifiée en septembre 1991 et les gouvernements fédéral et territoriaux devraient parvenir à des ententes sur la mise en oeuvre des revendications et les ratifier d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, les préparatifs en vue de l'amorce des négociations sur les revendications des réclamations des Dénés et des Métis de la région du Sahtu ont commencé en octobre 1991 et les véritables négociations doivent débuter en décembre 1991.

Avant de pouvoir procéder à la division des T. N.-O. et à la création du Nunavut, on doit d'abord convenir de la ligne de démarcation et tenir un référendum sur la frontière retenue. En sa qualité d'organisme public, le gouvernement continue d'essayer de répondre aux diverses aspirations des autochtones en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale.

En mai 1991, un comité spécial de l'Assemblée législative du Yukon penché sur l'évolution constitutionnelle a présenté un rapport faisant suite à des auditions effectuées à la grandeur du territoire et qui évalue l'opinion du public à l'égard de l'évolution politique du territoire. Selon ce rapport, les Yukonais estiment qu'il vaut mieux pour le moment renoncer à la revendication du statut de province, mais que cette possibilité ne devrait pas être écartée compte tenu de la mise en oeuvre des revendications territoriales et des conséquences de l'autonomie gouvernementale.

Le Canada entend accorder une plus grande importance aux sciences et à la technologie de l'Arctique et du Nord pour le bénéfice de tous les Canadiens et à notre rôle à jouer dans le monde circumpolaire afin de démontrer notre volonté de coopération dans l'Arctique.

Les profonds changements qui ont marqué l'Union soviétique au cours de ces dernières années, de même que le nouvel intérêt porté à l'environnement arctique sur le plan international, ont contribué à l'émergence d'une ère nouvelle dans le domaine des relations internationales concernant l'Arctique. À titre de principale nation polaire, le Canada, par l'intermédiaire du MAINC, coopère avec les autres pays circumpolaires dans une foule de domaines, dont l'environnement, les autochtones, un développement durable et les sciences et les technologies.

La Commission canadienne des affaires polaires a été instituée le 9 septembre 1991. Cette commission doit favoriser l'acquisition de connaissances polaires au Canada, soutenir les organisations établies en vue d'aider à l'acquisition et à la diffusion de ces connaissances et améliorer l'image de marque du Canada en ce qui concerne les affaires polaires auprès de la collectivité internationale.

L'instauration de mécanismes d'examen résultant des ententes sur le règlement des revendications territoriales ainsi que les questions soulevées par la décision d'Oldman River font planer une grande incertitude sur la planification de l'exploration minière et de l'exploration et de la production pétrolières et gazières. L'examen systématique de toutes les demandes d'exploration entraîne des dépenses considérables et la préparation de ces examens ne se fait pas à la légère. En attendant le retour à une plus grande confiance et à une meilleure prévisibilité, l'industrie hésitera à se lancer dans des programmes dynamiques d'exploration et d'exploitation.

Contexte économique : L'économie du Nord repose principalement sur la production de ressources vendues sur les marchés internationaux, sur les activités d'exploration des ressources, sur le tourisme et sur la prestation de services par le gouvernement. Si les activités du gouvernement assurent une certaine

stabilité à l'économie de la région, le tourisme et le niveau des activités dans le domaine des ressources sont plus cycliques et plus difficiles à prédire. Toutefois, grâce aux nouveaux horizons qu'ouvre le secteur des ressources renouvelables, les territoires auront la possibilité de diversifier leur économie.

En 1990, l'industrie minière est demeurée au rang des principaux secteurs économiques du Nord, affichant une production brute de 1,44 milliard de dollars. Ce chiffre est inférieur au 1,5 milliard de dollars de l'an dernier et cette différence est principalement attribuable à la chute des prix des métaux. Cette situation pourrait se poursuivre l'an prochain compte tenu de divers facteurs, dont les répercussions du règlement des réclamations territoriales, les effets de la situation économique et politique sur l'exploration minière et la majoration ou la diminution des prix de base des métaux. Il convient de noter que la mine Sa Dena Hes est l'une des deux seules mines qui ont été ouvertes cette année au Canada.

Malgré la fin de la crise du golfe Persique, l'incertitude subsiste dans l'industrie pétrolière et gazière relativement à l'exploration et à l'exploitation. Sous l'effet conjugué des lourds fardeaux de dettes et de l'effondrement des prix du pétrole brut et du gaz naturel, on n'a pu réunir les capitaux et les fonds nécessaires pour faire face à la pénurie éventuelle des approvisionnements domestiques. En règle générale, l'offre globale de pétrole brut est supérieure à la demande et il n'y a pas de véritable raison d'ordre structurel pour que les prix mondiaux du pétrole brut dépassent 30 $ le baril (en dollars américains). Par conséquent, le faible volume des avoirs industriels dans le Nord, le manque d'infrastructures et les piètres niveaux des bénéfices non répartis conjugués à l'incertitude des prix indiquent que l'importance des dépenses consacrées à l'industrie pétrolière et gazière dans le Nord continuera de baisser au cours de la période visée. Les travaux entrepris pour exporter d'importantes quantités de gaz naturel d'ici 1997–1998 se poursuivront, ce qui laisse présager une contribution appréciable de ce secteur à l'économie dans le Nord après 1992. De même, une légère augmentation (50 000 barils par jour) de la production de pétrole brut après 1992 pourrait insuffler un certain regain à la région de la vallée du Mackenzie.

Le niveau d'investissement dans les ressources non renouvelables pourrait bien prendre un nouveau tournant au début des années 90, à la suite de l'adoption de mesures législatives régissant le règlement final des revendications territoriales. Ces nouvelles mesures liées au règlement des revendications des autochtones engloberont une loi sur le Conseil des droits de superficie ainsi que d'autres dispositions visant la mise en oeuvre des études de développement. Le tourisme et l'exploitation des ressources renouvelables demeureront des secteurs importants, surtout dans les petites collectivités autochtones.

Dans le cadre de la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord (MSDAAN), on prévoit la construction de onze sites de radar à longue portée, de 36 autres sites à courte portée et de quatre sites de soutien logistique. On améliorera également quatre aéroports du Nord destinés à servir d'emplacements avancés d'opération pour les chasseurs du NORAD qui participent à des exercices militaires. La plupart des travaux de construction dans le Nord seront réalisés de 1989 à 1993. Ces activités obligent les employés du Programme des affaires du Nord à faire approuver les ressources nécessaires, à obtenir les approbations requises en ce qui a trait à l'environnement et faire une série d'inspections sur place. Les fonctionnaires affectés au bureau du MDN chargé de ce projet collaborent de près avec les entrepreneurs afin de créer des occasions d'emploi et des possibilités d'affaires pour les résidents du Nord. Ils doivent aussi veiller à ce que les gouvernements territoriaux et les organismes autochtones participent activement aux travaux. Ils doivent enfin continuellement consulter les collectivités, les associations commerciales et les groupes intéressés du Nord et préparer des renseignements à leur intention.

Les compressions budgétaires et la réforme fiscale touchant la taxe de vente continueront de préoccuper les gouvernements territoriaux et les résidents du Nord en 1992–1993. Les nouveaux programmes de développement économique réalisés conjointement le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux en vertu des ententes de développement économique quinquennales conclues avec chaque territoire permettront de pourvoir aux besoins des collectivités éloignées et sous-développées. On s'est davantage efforcé d'intégrer efficacement l'économie et l'environnement.

La présence de contaminants dans l'Arctique soulève de plus en plus d'inquiétude chez la population, car on craint qu'ils n'affectent les écosystèmes et la santé des humains. Les composés organochlorés, importés sur de longues distances dans l'Arctique et finissant par se retrouver dans la chaîne alimentaire, sont les plus redoutés. Ces composés chimiques artificiels ont été décelés dans les animaux dont se nourrissent abondamment les Inuit et ce, à des taux qui pourraient être dangereux pour l'homme. À l'heure actuelle, il est impossible d'évaluer les risques que ces composés chimiques présentent pour la santé des écosystèmes, y compris pour la santé de l'humain, et de vérifier si la situation s'améliore ou si elle se détériore. Le Ministère a donc décidé, de concert avec certains de ses homologues et des organismes autochtones, de coordonner un programme de recherche et de surveillance qui lui permettra d'obtenir les données nécessaires pour évaluer les risques véritables. Au besoin, le Ministère mettra en oeuvre des mesures de prévention de la santé à l'intention des résidents du Nord. En outre, les sources de ces contaminants viennent de l'ensemble de la planète et le Canada n'a pas en mains les renseignements qu'il lui faut pour entreprendre avec d'autres pays des négociations visant à réduire de façon efficace l'émission de tels contaminants. Or, pour sensibiliser le reste de la planète aux dangers qui menacent l'Arctique, le Ministère a lancé un certain nombre d'activités d'envergure internationale. Il continuera également d'appuyer et d'encourager les programmes internationaux touchant la contamination de l'Arctique, les initiatives pour la protection de l'environnement des régions circumpolaires, lancées par la Finlande, et les études conjointes sur la question entreprises en 1990 dans le cadre du nouvel Accord Canado-soviétique concernant la coopération dans l'Arctique. La demande du Canada d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la Convention sur la pollution de l'air à grande échelle, parrainée par la Commission économique pour l'Europe a entraîné, en 1991, la mise sur pied d'un groupe de travail présidé conjointement par le Canada et la Suède qui a été chargé de formuler des recommandations relativement au contrôle de ces substances.

Le Plan vert du Canada, lancé le 11 décembre 1990 par Environnement Canada, a permis de sensibiliser la population du Canada à la nécessité de protéger l'environnement. Le chapitre du Plan vert intitulé «Le Canada, maître d'oeuvre dans l'Arctique» fait état de la Stratégie pour l'environnement arctique du MAINC. Cette stratégie évoluera, les priorités changeront, etc, au fur et à mesure de la mise en oeuvre de l'ensemble du Plan vert et de la réaction de la population aux mesures adoptées pour assainir l'environnement. Au cours de l'an deux de la Stratégie pour l'environnement arctique, on devra donner suite à toutes les modifications apportées dans le cadre du Plan vert de même qu'aux réactions de la population devant les mesures prises au cours de l'an un de la stratégie.

L'effondrement du marché mondial de la fourrure et la décision de la Communauté économique européenne d'interdire d'ici 1995 l'importation des fourrures des animaux sauvages attrapés au moyen de pièges à ressort suscitent beaucoup d'émoi dans l'industrie et entraînent une perte de revenus pour les trappeurs autochtones et les trappeurs du Nord. De concert avec le ministère des Affaires extérieures et Environnement Canada, le Ministère a appuyé les efforts des organismes nationaux autochtones visant à contrecarrer l'initiative européenne. Ces efforts ont permis de reporter la mise en application de l'interdiction. Les trappeurs autochtones et les trappeurs du Nord ont appris à se servir de pièges non cruels grâce à des programmes spéciaux préparés à leur intention. Le Ministère continuera d'aider les autochtones afin d'accroître leur participation à l'industrie de la fourrure de façon à garantir sa survie à titre d'activité économique durable.

En application de la Convention définitive des Inuvialuit, le Bureau d'examen des répercussions environnementales a procédé à des examens critiques de la gestion par le gouvernement des activités d'exploration extracôtières, ce qui a donné lieu à de nouvelles études et initiatives.

Sur le plan national, d'importantes questions touchant l'environnement dans des régions avoisinant ou relevant du Yukon ont de plus en plus retenu l'attention, comme les mouvements nationaux et internationaux toujours plus en plus nombreux qui s'opposent à l'exploitation du gisement de Windy Craggy de même qu'au forage d'exploration dans la plaine côtière de l'Alaska (horde de caribous de la Porcupine).

Les contraintes financières et réglementaires qui pèsent sur les grands projets soumis à une évaluation environnementale tels que l'octroi des permis d'utilisation des eaux de la mine Vangorda et de la ville de Whitehorse sont de plus en plus un sujet d'intérêt public et de controverse.

La mise sur pied du Yukon Mining Advisory Committee composé de membres représentant des intérêts opposés et diversifiés, comme des organismes environnementaux, autochtones et gouvernementaux et des sociétés minières, et la présentation au ministre d'un rapport établissant leur accord a montré la volonté de de ces groupes opposés de chercher ensemble à résoudre des problèmes au profit du Yukon.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit avoir lieu en juin 1992 au Brésil sera axée sur une foule de problèmes touchant l'environnement et le développement qui se posent à la collectivité mondiale. Les décisions prises au cours de cette conférence se répercuteront sur les politiques et la réglementation futures du gouvernement canadien en matière d'environnement et de développement.

Les décisions de la Cour fédérale relativement au Décret sur les lignes directrices concernant le PEEE ont mené à l'adoption de nouvelles formalités et à la mise en application systématique du PEEE pour les demandes de permis soumises en 1991. Les décisions de la cour ont également entraîné une étude des lois, des règlements, des formalités et des initiatives en vue de garantir que le Ministère se conforme aux au PEEE et à son obligation fiduciaire.

2. Initiatives

Au cours de 1992–1993, le Programme des affaires du Nord

- Mettre en oeuvre l'an deux de la Stratégie pour l'environnement arctique, ce qui comprend :
  - la mise en chantier d'un laboratoire de contrôle de la qualité de l'eau à Whitehorse;
  - la récupération des résidus de la mine abandonnée de Rankin Inlet.
- Participera à la réunion de la Commission mixte canado–soviétique concernant la coopération scientifique dans l'Arctique et dans le Nord coprésidée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et qui doit avoir lieu en Union soviétique.
- Contribuera à l'établissement d'un Conseil des sciences de l'Arctique devant servir de tribune internationale aux huit pays arctiques et qui permettra de régler des questions d'intérêt commun.
- Établira de nouveaux accords bilatéraux dans le domaine des sciences et des technologies de l'Arctique avec d'autres nations circumpolaires.
- Mettra en application de nouveaux programmes conjoints de développement économique pour les deux territoires en vertu de l'Entente quinquennale de développement économique Canada–Territoires du Nord–Ouest évaluée à 50 millions de dollars et de l'Entente quinquennale de développement économique Canada–Yukon évaluée à 37,8 millions de dollars.
- Apportera des changements au service aéropostal offert au résidents du Nord, tel qu'annoncé en août 1991, et lancera un programme destiné à vérifier les conséquences de ces changements sur le prix de la nourriture et sur la consommation dans le Nord.
- Poursuivra la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit, y compris l'évaluation des clauses portant sur l'environnement et la faune, et terminera les préparatifs en vue de la mise en oeuvre du règlement des autres revendications globales des territoires du Nord une fois que les ententes finales auront été conclues.

- Mettra en oeuvre la Convention définitive des Gwich'in (en supposant que le Conseil des ministres la ratifiera d'ici le 1er avril 1992) et préparera la mise en oeuvre l'entente sur les revendications territoriales globales des Inuit lorsque cette entente aura été ratifiée par toutes les parties;

- Mènera à terme les négociations en vue d'une entente définitive avec les Dénés et les Métis de la région du Sahtu dans la vallée du Mackenzie et avec les Premières Nations du Yukon.

- Aidera les négociateurs fédéraux à conclure plusieurs ententes finales avec la bande des Premières Nations du Yukon et à mettre la dernière main aux plans de mise en oeuvre.

- Publiera des documents de travail sur la réglementation environnementale touchant le défrichement des emplacements miniers et l'abandon des mines au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette initiative sera suivie de nombreux pourparlers et de l'établissement de règlements au Yukon.

- Instaurera des programmes permettant de déterminer le nombre et la nature des contaminants présents dans l'Arctique qui proviennent de l'Eurasie en application du plan de travail de l'Accord entre le Canada et l'URSS concernant la coopération scientifique dans l'Arctique et le Nord et aidera les Soviétiques à remplir leurs obligations prévues dans l'initiative de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur les contaminants organiques rémanents.

- Coprésidera avec la Suède une réunion du Groupe de travail sur les contaminants organiques rémanents institué en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe afin d'élaborer un protocole provisoire sur la lutte contre les émissions de ces contaminants.

- Coordonnera la participation du Canada au Groupe d'étude sur le Programme de contrôle et d'évaluation de l'Arctique instituée dans le cadre de la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique de la Finlande et présidera des groupes de travail spécialisés à la demande du groupe d'étude.

- Poursuivra les consultations avec le Yukon Mining Advisory Committe afin d'apporter d'autres modifications aux lois sur l'extraction des minerais.

- Amorcera les travaux en vue de l'établissement d'une nouvelle loi sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest.

- Effectuera des travaux de recherche à titre de membre du Comité sur le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement responsable de la recherche sur l'évacuation des acides et de l'amélioration de l'environnement minier.

- Continuera de siéger au CERMH (Comité de travail interministériel des évaluations des ressources minérales et des hydrocarbures) afin d'évaluer les nouveaux parcs proposés en raison de leurs stocks de ressources minérales et de leurs réserves minérales potentielles.

- Continuera de coprésider le Sous-comité du groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière penché sur la participation des autochtones à l'industrie minière et de surveiller les répercussions de la publication du rapport de la phase II et amorcera la phase III, en se fondant sur les conclusions de la deuxième année du projet, et suivra de près les compagnies d'exploration afin de les aider à mener à bien le projet.

- Siègera au Comité de coordination des transports Canada-Territoires du Nord-Ouest qui se réunit deux fois l'an afin de coordonner les initiatives fédérales-territoriales en matière de transport dans les Territoires du Nord-Ouest.

- Procédera à une évaluation du plan d'abandon de la mine de la Curragh Resource Corporation.

- Fournira de l'aide et des ressources techniques au Conseil tribal des côtes-de-chiens qui cherche à conclure une entente entre les autochtones et les représentants de l'industrie relativement au projet Colomac, et aidera et conseillera les organisations autochtones désireuses de participer aux projets de l'industrie minière.

- Présidera le Nanisivik Strathcona Sound Monitoring Committee et siègera à divers autres comités de surveillance de l'environnement.

- Fera progresser les pourparlers en vue de la conclusion de l'Accord sur le Nord avec les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon et aidera à la mise en oeuvre de ce ou ces accord(s).

- Coordonnera les activités du Ministère liées à une étude de la biorégion de la baie d'Hudson qui sera étalée sur plusieurs années et incorporera les connaissances écologiques traditionnelles et les connaissances scientifiques occidentales de manière à obtenir une évaluation de l'état de l'environnement.

- Coordonnera la participation du Ministère à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

- De concert avec les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture et avec l'accord des groupes-clients, mettra en oeuvre une nouvelle stratégie fédérale en vue de protéger l'avenir de l'industrie de la fourrure au Canada.

- Apportera les changements qui s'imposent au régime de réglementation de l'exploitation des placers afin de protéger l'environnement et l'industrie.

- De concert avec les Premières Nations du Yukon et le gouvernement du Yukon, cherchera à établir un nouveau processus d'évaluation de la mise en valeur du Yukon.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Voici une mise à jour des initiatives signalées dans le plan de dépenses de 1991-1992

- On a participé à des études de base sur le genre d'utilisateur, sur les données à saisir et sur les genres et les niveaux de service qui pourraient convenir au Système canadien d'information sur les régions polaires.

- Des représentants du programme ont participé aux travaux du comité organisateur de la conférence Polartech 1992, dont des membres du monde de l'industrie, des milieux scientifiques et du gouvernement.

- Les négociations avec les Gwitch'in relativement à la mise en oeuvre de leur entente finale tirent à leur fin. Le plan de mise en oeuvre des Inuit devrait être terminé d'ici la fin de l'année civile.

- On a lancé de nouvelles initiatives pour les deux dernières années du Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord en vue des activités pétrolières et gazières à long terme qui doivent avoir lieu dans le Nord.

- On est parvenu à une entente finale avec les Gwitch'in sur leurs revendications territoriales globales. Cette entente devrait être ratifiée par le Conseil des ministres d'ici la fin de l'exercice financier 1991-1992. L'entente finale avec la Fédération des Tungavik du Nunavut doit être ratifiée au cours du prochain exercice financier.

- Des modifications à la *Loi sur les eaux internes du Nord* doivent être apportées avant avril 1992.

- On a négocié et signé une Entente cadre quinquennale de développement économique avec chaque gouvernement territorial et entrepris de mettre sur pied des programmes en vertu d'accords complémentaires de coopération.

- On a élaboré une Stratégie pour l'environnement arctique qui prévoit le lancement d'un programme étalé sur six ans dont le coût est évalué à 100 millions de dollars. Ce programme vise à protéger et à améliorer l'intégrité, la salubrité, la biodiversité et la productivité de nos écosystèmes arctiques au profit des générations actuelles et futures. On a mis sur pied des programmes sur les quatre principaux éléments de la stratégie, soit les contaminants, les déchets, l'eau et l'intégration de l'environnement et de l'économie. On a effectué de nombreuses consultations publiques. La stratégie a été annoncée le 29 avril 1991.

- On a terminé la mise en oeuvre de la stratégie quinquennale de protection de l'industrie de la fourrure à laquelle ont participé plusieurs ministères. On a procédé à une évaluation indépendante du programme dont les conclusions ont servi de base à un congrès regroupant toutes les parties intéressées de l'industrie de la fourrure. On s'est fondé sur les recommandations formulées pendant ce congrès pour proposer une autre initiative en vue d'aider cette industrie.

- On a terminé les négociations en vue de la conclusion d'un accord (jusqu'à concurrence de sept) sur la région du bassin du fleuve Mackenzie et conclu des accords avec le Yukon et l'Alberta.

- On a terminé l'étude triennale sur l'exploitation des placers et sur la pêche et le comité mixte gouvernement–industrie doit au début de 1992–1993 proposer une nouvelle formule destinée à protéger les propriétaires de pêcheries et l'industrie de la pêche.

- On a dirigé la délégation canadienne pendant les négociations portant sur la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique qui a été signée par le ministre et les ministres des sept autres nations circumpolaires en juin 1991. Le résultat le plus concret de la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique est le Programme de contrôle et d'évaluation de l'Arctique. Ce programme est dirigé par un groupe de travail international et c'est la Direction des ressources naturelles et du développement économique qui est chargée de coordonner la participation du Canada aux activités de ce groupe de travail.

- On a participé à l'établissement d'un Conseil des sciences de l'Arctique devant servir de tribune internationale aux huit pays arctiques et qui permettra de régler des questions d'intérêt commun.

- Des réunions préliminaires ont eu lieu en 1990–1991 avec des représentants du gouvernement danois en vue de la conclusion d'accords de coopération bilatéraux. Ces pourparlers devraient se poursuivre en 1992–1993.

- On a obtenu des pouvoirs de financement et des ressources supplémentaires afin de poursuivre la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit. Afin d'augmenter les travaux de recherche sur la faune, on a négocié un accord réunissant plusieurs ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux ainsi que le Conseil inuvialuit de gestion du gibier.

E. Efficacité du Programme

L'industrie minière est non seulement un important facteur économique pour le Nord (elle est sa principale industrie, fait travailler 3 460 personnes et engendre chaque année des biens de production et des recettes totalisant plus de un milliard de dollars), mais ses produits sont essentiels dans notre civilisation moderne.

De par sa volonté de respecter les mandats du gouvernement (comme le Plan vert) et de répondre efficacement aux questions soulevées par les autochtones et la population, le MAINC est devenu en quelque sorte un élément clé ou un chef de file des comités de contrôle et d'évaluation des ressources

environnementales et durables tels que le Comité responsable du Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier, le CERMH (Comité de travail interministériel des évaluations des ressources minérales et des hydrocarbures), et le Sous-comité du groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière.

Le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier constitue le volet canadien d'un projet international visant à établir des mesures de prévention, à améliorer les technologies et à diffuser de l'information de façon à réduire les eaux de drainage acides. Le comité national, y compris le MAINC, se livrent conjointement à des études de recherche.

Le CERMH (Comité de travail interministériel des évaluations des ressources minérales et des hydrocarbures) est un comité chargé d'évaluer les ressources minérales et l'éventuelle richesse minérale des régions susceptibles de servir à la création de parcs nationaux. Au cours de l'évaluation, on consulte les parties en cause telles que les groupes aborigènes, les collectivités du Nord et le secteur industriel.

Le Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière est un groupe fédéral-provincial-territorial responsable des questions touchant l'industrie minière canadienne. Le rôle de chef de file joué par le Programme des affaires du nord au sein du Sous-comité du groupe de travail intergouvernemental sur la participation des autochtones à l'industrie minière a attiré l'attention sur cette question, tant sur le plan national qu'international. Il s'agit de l'un des plus beaux coups d'éclat du Ministère.

L'Entente de développement économique Canada-T. N.-O. signée en 1990-1991 et l'Entente de développment économique Canada-Yukon signée en 1991-1992 comportent toutes les deux des clauses exigeant que des évaluations générales de chaque entente soient faites avant l'expiration de l'entente.

L'Entente de développement économique Canada-Territoires du Nord-Ouest a été signée pour la première fois en 1987 afin de favoriser une plus grande coordination des initiatives entre les deux gouvernements de façon à faciliter la planification et la réalisation du développement économique et socio-économique dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce programme a été réparti en trois phases : les phases I et II ont porté sur l'ensemble du système d'exécution de l'entente, sur les retombées économiques engendrées par le programme pour les Territoires du Nord-Ouest et sur les retombées qui découlent des projets, des programmes, des ententes auxiliaires et de l'entente cadre.

La phase I de l'étude a permis de constater que la structure organisationnelle du système d'exécution de l'entente favorise effectivement une plus grande coordination des initiatives de développement économique des ministères participants. On a entre autres noté que la fusion non officielle de l'Entente de développement économique avec d'autres programmes gouvernementaux a joué un rôle déterminant dans ce résultat.

Au cours de la phase II, on a évalué chacune des ententes auxiliaires. On a constaté que le Community Planning and Project Implementation Program de l'Applied Economic Sub-Agreement a donné des résultats moyens et que les projets et les retombées des autres ententes auxiliaires ont contribué à la réalisation des objectifs de chaque entente auxiliaire respective.

La phase III visait à résumer et à analyser les constatations, les recommandations et les conclusions des phases I et II et on en examine actuellement les constatations. Les premiers résultats de ces études ont servi de base aux négociations de la nouvelle Entente de développement économique signée le 20 février 1991.

Des associations chargées des régions touchées par les répercussions des travaux d'expansion renseignent le gouvernement et l'industrie sur les préoccupations des régions visées par les grands projets d'exploitation dans le Nord. Ces associations ont été constituées à la demande du gouvernement des T. N.-O. afin de donner leur avis sur les retombées économiques et environnementales de l'exploitation pétrolière et gazière et d'autres importantes activités de développement dans le Nord. Elles sont financées par le MAINC, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les milieux industriels.

Une évaluation faite en 1987 a recommandé l'interruption du financement par le MAINC advenant une diminution des activités d'exploitation des hydrocarbures. Une étude de suivi sur les niveaux d'activité, les diverses sources de financement et d'autres questions connexes a eu lieu en février 1991. À la suite de cette étude, il a été recommandé de poursuivre le financement de ces associations en raison de l'importance et de l'utilité constante de leur travail.

L'étude a révélé que le travail éducatif et consultatif de ces associations recevait un appui unanime. Malgré une diminution des activités d'exploitation des hydrocarbures, l'importance de ces associations est restée la même en raison de l'accroissement plus que probable de l'activité industrielle causée par les exportations de gaz naturel provenant de la mer de Beaufort.

La Stratégie de défense de l'industrie de la fourrure en est maintenant a sa cinquième et dernière année. Elle s'est traduite par un programme lancé en 1987 par le gouvernement fédéral afin de promouvoir et de protéger l'industrie de la fourrure au Canada. Les trois ministères participants ont demandé que soit faite une évaluation afin de savoir si cette stratégie avait encore sa raison d'être et afin, le cas échéant, de proposer de nouvelles méthodes qui tiennent compte de la situation actuelle de cette industrie.

L'étude a démontré que même si l'industrie de la fourrure est surtout menacée par les marchandises importées des pays de l'Extrême–Orient à des prix inférieurs, les mouvements opposés au commerce de la fourrure et les associations de protection des animaux n'en demeurent pas moins une menace bien réelle. Leurs campagnes, lorsqu'elles sont laissées sans riposte, peuvent s'avérer très efficaces comme nous l'avons vu avec l'effondrement de l'industrie du phoque, et dernièrement avec l'écroulement de l'industrie de la fourrure en Grande–Bretagne et en Hollande.

On a constaté que le programme a largement contribué à neutraliser les éventuelles répercussions des menaces posées par les mouvements opposés au commerce de la fourrure et aux associations de protection des animaux. En réalité, ces groupes n'ont pas véritablement nui au commerce, si l'on excepte certains domaines bien précis. Parmi les réalisations directement attribuables au programme, notons le report de l'adoption d'une loi proscrivant le commerce de la fourrure en Europe de même que des progrès appréciables dans l'élaboration de normes nationales et internationales applicables aux pièges. Cette stratégie a également permis d'encourager et d'aider les groupes aborigènes à défendre leur cause directement auprès des décideurs européens. Cette initiative est considérée comme étant un fait marquant de la partie du programme touchant les Affaires indiennes.

Dans cette étude, on préconise la poursuite du programme en raison des conditions actuelles du marché de la fourrure, des répercussions des campagnes menées par les mouvements opposés au commerce de la fourrure et des divers niveaux d'efficacité de chacune des activités du programme.

On a entrepris une évaluation de l'application, qui a été faite jusqu'à présent, des clauses de la Convention définitive des Inuvialuit touchant les ressources renouvelables. On a mis sur pied un comité consultatif responsable de l'évaluation qui regroupe des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements territoriaux et des Inuvialuit.

La Convention définitive des Inuvialuit est le premier règlement des revendications globales à être conclu au nord du 60e parallèle et elle énonce les principes de base qui régissent les activités de développement dans la région. En vertu de cette convention, on a créé de nombreux comités consultatifs mixtes réunissant des représentants des gouvernements et des Inuvialuit afin que les Inuvialuit puissent participer activement aux réunions de tous les comités, à toutes les activités et à toutes les décisions portant sur la gestion des terres et de la faune de la région. On a amorcé une évaluation de l'efficacité de l'application des clauses de la convention touchant la gestion de l'environnement et de la faune.

À la suite de négociations avec d'autres ministères fédéraux, des groupes d'intérêts d'affaires et des organisations aborigènes, le MAINC est parvenu à faire insérer dans le Plan vert du Canada un chapitre portant sur l'Arctique. Après avoir mené de nombreuses consultations, le MAINC a pu lancer en avril 1991 sa Stratégie pour l'environnement arctique qui a reçu un accueil enthousiaste.

Section II
Analyse par activité

A. Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science

Objectif

Favoriser l'évolution politique, le développement social et l'épanouissement culturel des territoires du Nord et promouvoir le rôle que jouent les autochtones à ce chapitre; coordonner le transfert aux gouvernements territoriaux des responsabilités de niveau provincial que possède encore le gouvernement fédéral; favoriser la science et la technologie dans le Nord et servir de point de concertation pour les activités circumpolaires.

Description

Cette activité comprend la gestion des relations entre le MAINC et les gouvernements territoriaux dans les domaines de l'évolution politique, du transfert des responsabilités de niveau provincial des ministères fédéraux et des paiements de transfert. Elle permet de contrôler les négociations sur les revendications des autochtones et la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit. Elle sert aussi à soutenir l'art et la culture inuit et à aider les organismes autochtones à prendre position sur les grands dossiers politiques, économiques et sociaux. Une assistance financière est apportée aux gouvernements territoriaux afin de les aider à assumer le coût des programmes sociaux destinés aux Indiens et aux Inuit. Enfin, on élabore des politiques et des programmes favorisant la science et la technologie dans le Nord et l'on recueille et analyse des données sur les questions circumpolaires d'intérêt pour le Canada.

Sommaires des ressources

Cette activité représente 47,6 % du Budget des dépenses et 5,1 % des années-personnes du Programme des affaires du Nord pour l'année 1992-1993.

Tableau 6 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993		Prévu 1991–1992		Réel 1990–1991	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Évolution politique et affaires territoriales	66 537	16	29 641	14	29 498	11
Développement social et épanouissement culturel	15 256	1	583	–	1 419	6
Science nordique et affaires circumpolaires	2 342	14	2 137	12	2 182	13
Total	84 135	31*	32 361	26	33 099	30

* Le Budget de 1992–1993 inclus des années–personnes non–contrôlées.

Des dépenses totales de cette activité, 2,9 % seront engagés pour le personnel et 18,5 % pour d'autres dépenses de fonctionnement. Les subventions et les contributions représenteront 78,6 % des dépenses du Programme.

Tableau 7 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Évolution politique et affaires territoriales	29 498	11	29 035	15	463	(4)
Développement social et épanouissement culturel	1 419	6	1 478	5	(59)	1
Science nordique et affaires circumpolaires	2 182	13	1 907	11	275	2
Total	33 099	30	32 420	31	679	(1)

Explication de la différence : La différence entre les dépenses réelles et le Budget principal est attribuable au fait que le coût des soins hospitaliers et médicaux dispensés dans les territoires est plus élevé que les sommes prévues dans le Budget principal et à l'augmentation des sommes versées aux organisations autochtones afin de leur permettre de demander et de donner des avis sur des questions les touchant de près.

Données sur le rendement et justification des ressources :

Évolution politique et affaires territoriales : Cette sous-activité a trait aux rapports entre le Ministère et les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et englobe les ressources financières nécessaires au fonctionnement du Bureau du commissaire du Yukon. Elle comprend aussi l'élaboration de lignes de conduite et de plans relatifs à l'évolution politique du Nord, au transfert des responsabilités de niveau provincial d'autres ministères fédéraux aux gouvernements territoriaux et à la gestion des relations financières, y compris le Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux. On fournit de l'aide financière aux deux gouvernements territoriaux pour assumer le coût des soins hospitaliers et médicaux dispensés aux Indiens inscrits et aux Inuit; on en fournit aussi au gouvernement du Yukon pour les déficits de fonctionnement des habitations à loyer modique destinées aux Indiens de ce territoire. Enfin, cette sous-activité recouvre la coordination de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit et la participation du Programme des affaires du Nord aux revendications territoriales du Nord.

Le Programme des affaires du Nord continue de progresser lentement en ce qui a trait à la conclusion d'ententes en matière de transfert; peu de progrès ont été réalisés quant à l'établissement d'un calendrier de transfert avec les gouvernements territoriaux. Cette situation est en partie attribuable aux programmes de restrictions du gouvernement fédéral, à la lenteur avec laquelle on a conclu des accords finaux au terme de négociations sur les revendications territoriales et aux questions constitutionnelles.

En 1990-1991, cette sous-activité a facilité la négociation des trois revendications territoriales globales du Nord, notamment en coordonnant les politiques qui portent sur le transfert des programmes et en favorisant l'évolution politique et constitutionnelle des gouvernement territoriaux. En ce qui a trait à la Convention définitive des Inuvialuit, on a réalisé les différentes activités de mise en oeuvre, on a examiné les problèmes liés à l'accord et on a proposé des solutions à ces problèmes.

Des années-personnes ont été consacrées à la gestion des accords sur une formule de financement préétablie et des paiements de transfert versés aux gouvernements territoriaux; ces sommes se sont élevées à 964,7 millions de dollars en 1990-1991.

Cette sous-activité gère également les contributions versées aux gouvernements territoriaux en vue de les aider à assumer le coût des soins hospitaliers et médicaux dispensés aux Indiens inscrits et aux Inuit. En 1990-1991, un total de 23,7 millions de dollars a été affecté à ce poste.

Tableau 8 : Contributions pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuit

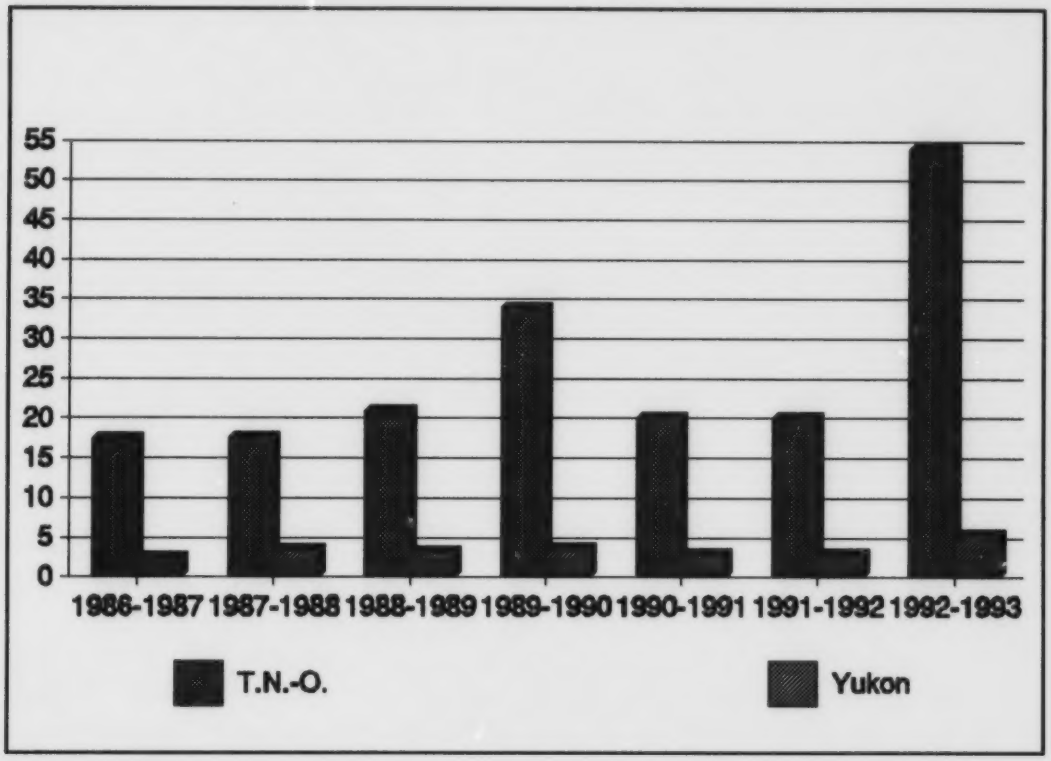

Développement social et épanouissement culturel : Cette sous-activité a pour but d'appuyer les services d'orientation offerts aux Inuit du sud-est du Canada, d'accorder une aide financière aux organisations aborigènes pour qu'elles puissent prendre position sur différentes questions politiques, économiques et sociales. Par ailleurs, le MAINC se charge désormais de verser une subvention à la Société canadienne des postes afin de l'aider à assurer le service aéropostal à l'intention des habitants du Nord qui permet d'expédier par avion des denrées alimentaires et d'autres marchandises aux collectivités éloignées du Nord canadien.

En 1990-1991, on a versé aux organismes autochtones du Nord neuf contributions totalisant 175 000 $ afin de les aider à effectuer des travaux de recherche et de consultation en vue de prendre position sur une foule de questions d'intérêt politique, économique et social. On a accordé une somme de 80 000 $ à Tungasuvvingat pour aider au financement des services de consultation offerts aux Inuit du sud-est du Canada.

En 1991-1992, une subvention de 3,3 millions de dollars a été versée à la Société canadienne des postes pour l'exploitation du service aéropostal à l'intention des habitants du Nord. Cette subvention atteindra 15 millions de dollars en 1992-1993.

Science nordique et affaires circumpolaires : Le but de cette sous-activité est surtout de favoriser la collaboration circumpolaire internationale et, d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes scientifiques et parascientifiques, d'envergure nationale et internationale, se rapportant au Nord canadien. Ces politiques et programmes constituent une plaque tournante pour les développements

scientifiques et technologiques ayant trait au Nord, renforcent la souveraineté du Canada dans l'Arctique, soutiennent le rôle unique joué par notre pays parmi les nations circumpolaires et sensibilisent les jeunes et les établissements d'enseignement du Canada à la science nordique. Cette sous-activité surveille également les événements de nature socio-économique, technique, environnementale ou politique qui ont lieu dans les autres pays nordiques afin d'en évaluer les répercussions pour le Canada.

Le Programme de formation en sciences nordiques accorde chaque année une subvention de base totale de 748 000 $ à des étudiants de plus de 30 universités canadiennes. Ce programme aide les universités canadiennes à donner une formation scientifique permettant à des étudiants de niveau avancé d'acquérir une expérience professionnelle dans le Nord canadien et il incite ces mêmes étudiants à aller travailler dans le Nord.

En 1992-1993, on entend implanter un Système canadien d'information sur les régions polaires afin de pouvoir surveiller de près les progrès scientifiques et technologiques réalisés dans le Nord circumpolaire, passer en revue les mécanismes de coopération en place et examiner les nouveaux accords de coopération bilatéraux conclus avec d'autres nations circumpolaires, poursuivre la mise en oeuvre de l'Accord entre le Canada et l'URSS concernant la coopération scientifique dans l'Arctique et le Nord, et collaborer de façon suivie à l'institution d'un Conseil scientifique de l'Arctique.

B. Développement économique et gestion des ressources

Objectif

Assurer le développement économique durable des territoires du Nord; en gérer efficacement les ressources hydrauliques, minières, forestières et foncières; y maintenir l'intégrité écologique de l'environnement et favoriser le transfert des programmes de niveau provincial aux gouvernements territoriaux.

Description

Cette activité englobe l'élaboration de politiques, de lois et de programmes visant à favoriser la croissance et la diversification économiques; à accroître la participation des autochtones à l'économie du Nord; à orienter vers le Nord les avantages socio-économiques découlant de la mise en valeur des ressources; à surveiller les projets de mise en valeur dans le Nord et à coordonner les initiatives du fédéral dans le domaine des transports; à promouvoir la mise en valeur des ressources naturelles du Nord et, grâce à la recherche, à la réglementation et aux contrôles, à en minimiser les incidences sur l'environnement. Enfin, elle permet d'élaborer des plans et de négocier et de mettre en application des ententes sur le transfert de certains programmes sectoriels aux gouvernements territoriaux.

Sommaires des ressources

Cette activité représente environ 50,3 % toutes les dépenses du Programme des affaires du Nord et 87,9 % du nombre total d'années-personnes pour l'exercice 1992-1993.

Tableau 9 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Planification du développement économique et politique connexe	626	9	877	9	432	8
Programmes à caractère économique	15 415	11	9664	11	4 801	8
Gestion des ressources	57 219	373	37 572	336	43 947	322
Gestion de l'environnement	8 747	36	12 832	51	2 315	16
Services de soutien aux régions	7 031	74	8 030	101	8 694	87
	89 038	503	68 975	508	60 189	441

Des coûts totaux de la présente activité, les coûts en personnel représenteront 36,4 %, ceux des subventions et contributions, 22 9 %, les frais de fonctionnement, 38,8 %, et les immobilisations, 1,9 %.

Tableau 10 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget Principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Planification du développement économique et politique connexe	432	8	1 056	7	(624)	1
Programmes à caractère économique	4 801	8	22 002	11	(17 201)	(3)
Gestion des ressources	43 947	322	39 156	332	4 791	(10)
Gestion de l'environnement	2315	16	1 661	12	654	4
Services de soutien aux régions	8 694	87	8 219	77	475	10
Total	60 189	441	72 094	439	(11 905)	2

Explication de la différence : La différence entre les dépenses réelles et le Budget principal est due surtout au transfert du Programme des routes du Nord, dont les fonds ont été gelés en attendant la dévolution officielle dans le cadre du Programme des paiements de transfert; au transfert du Programme de développement économique des Inuit au Programme des affaires indiennes et inuit; au retard dans la planification de l'aménagement des territoires du Nord au Yukon; aux marchandises non reçues dans la région du Yukon à la fin de l'année et au coût des commandes d'équipement qui a été moins élevé que prévu.

Données sur le rendement et justification des ressources

Planification du développement économique et politique connexe : Cette sous–activité recouvre la formulation de politiques, de programmes et de stratégies sur le développement économique du Nord, y compris la liaison et les négociations intergouvernementales, ainsi que la planification d'une infrastructure des transport du Nord.

En 1990, on a entamé des négociations dans le but d'établir de nouvelles activités fédérales–territoriales à frais partagés pour répondre aux priorités de développement économique des gouvernements fédéral et territoriaux.

Le programme des routes a été transféré aux gouvernements territoriaux, mais certaines responsabilités quant à la construction de nouvelles routes doivent toujours être assumées bien que le budget soit épuisé. Le Canada et les Territoires du Nord–Ouest se penchent entre autres sur ce problème dans le cadre du Comité de coordination des transports Canada – T. N.–O. qui se réunit deux fois l'an dans le but de coordonner les initiatives de transport fédérales et territoriales dans les T. N.–O.

Programmes à caractère économique – On élabore et met en oeuvre des programmes qui entraînent des retombées économiques directes. Le MAINC assure, avec d'autres ministères fédéraux et les

gouvernements territoriaux, la coordination et la mise en application des activités fédérales de développement économique dans les régions du Nord. Des ententes de développement économique sont négociées avec chacun des territoires. Les propositions à cet égard sont analysées dans une optique bien précise : maximiser les avantages pour les résidents du Nord, que ce soit sur le plan de la formation, des emplois, de la participation des entreprises locales et de la participation aux capital.

En 1990, on a entamé des négociations dans le but d'établir de nouvelles activités fédérales-territoriales à frais partagés pour répondre aux priorités de développement économique des gouvernements fédéral et territoriaux. Ces négociations ont débouché sur la signature d'une Entente de développement économique (EDE) entre le Canada et les T. N.-O. le 20 février 1991 et d'une EDE entre le Canada et le Yukon le 7 mai 1991. Ces ententes cadres sont suivies d'accords de coopération en vertu desquels les projets seront financés à frais partagés dans une proportion de 70 % et 30 %.

En 1990-1991, le Canada et le gouvernement du Yukon ont signé et mis en vigueur une entente d'un an pour des projets économiques d'une valeur totale de 2,8 millions de dollars. Au cours de la dernière année d'application de l'EDE entre Canada et les T.N.-O., les Territoires du Nord-Ouest ont reçu 1,9 million de dollars pour le financement de projets dans le cadre des quatre ententes auxiliaires mises en oeuvre par le MAINC.

On a terminé jusqu'ici la construction des 11 installations radar à longue portée et de 27 des 36 installations radar à courte portée prévues par le Programme de modernisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. La construction des 9 autres installations sera menée à terme en 1992. En ce qui concerne les quatre aéroports des T. N.-O. qu'on est en train de convertir en emplacements avancés d'opérations afin d'y accueillir des chasseurs du NORAD au cours de manoeuvres d'entraînement, mentionnons que les travaux de construction à Yellowknife seront terminés d'ici la fin de 1992 et que ceux à Rankin Inlet et à Inuvik prendront fin d'ici 1993. Les responsables du programme au ministère de la Défense nationale continuent de gérer les contrats qui ont des retombées économiques importantes pour les habitants du Nord. On a employé jusqu'ici environ 160 résidents du Nord et effectué dans le Nord des dépenses directes de 100 millions de dollars.

L'étude portant sur la raison d'être des associations communautaires responsables des régions touchées par les répercussions des projets d'exploitation dans le Nord a pris fin en 1990-1991. Il ressort de l'étude qu'il y a lieu de continuer à appuyer ces groupes parallèlement à l'aide financière qui leur est fournie par les industries du Nord et par le gouvernement des T. N.-O.

Le Programme des affaires du Nord a également favorisé par d'autres moyens la diversification du développement économique régional. Notons par exemple les efforts consacrés à l'essor des coopératives et des sociétés autochtones de développement. Il existe actuellement dans le Nord 32 coopératives appartenant aux autochtones et gérées par eux. Celles-ci emploient environ 300 autochtones à plein temps; en 1989, leurs recettes globales se chiffraient à plus de 40 millions de dollars. Les recommandations faites par suite de l'évaluation du Programme de gestionnaires de coopératives de l'Arctique ont été mises en oeuvre en vue d'améliorer l'efficacité de ce programme. À l'heure actuelle, les Coopératives de l'Arctique Limitée sont en train d'élaborer un plan visant à accélérer l'accès à l'autosuffisance, après 1990-1991. À partir de 1991-1992, l'aide apportée aux coopératives sera gérée par le Programme des affaires indiennes et inuit et s'inscrira dans le cadre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones.

Gestion des ressources - Cette sous-activité permet l'élaboration de politiques et de lois sur la mise en valeur des ressources renouvelables et non renouvelables et sur la protection des intérêts des autochtones dans l'industrie de la fourrure à l'échelle du pays. On gère de façon éclairée les ressources foncières, hydrauliques, minérales, pétrolières et gazières du Nord ainsi que les ressources forestières du Yukon grâce à l'administration de lois et de règlements. Il faut à cette fin traiter les demandes de droits d'accès et d'utilisation des ressources, reçues de sociétés, de collectivités et de particuliers, administrer les droits en vigueur et faire des inspections pour contrôler le respect des conditions régissant l'accès ou l'utilisation.

On répertorie aussi les ressources et l'on fournit des services géologiques à l'industrie minière. Enfin, la sous-activité comprend la lutte contre les incendies de forêt au Yukon ainsi que la négociation et l'appui d'ententes de gestion conjointe de la faune.

Gestion des forêts : Pour la troisième année consécutive, le Yukon a été ravagé par de nombreux feux de forêt. On a combattu 187 incendies au cours de l'année, ce qui représente 15 % de plus que la moyenne des dix dernières années. Les incendies de type urbain, qui font rage dans des zones urbaines ou à proximité de celles-ci ou qui menacent la sécurité des résidents des collectivités, ont causé d'importants problèmes pendant l'année. On avait prévu consacrer 6,5 millions de dollars à la lutte contre les incendies en 1991. Les droits de coupe au Yukon ont rapporté 10 588,62 $.

En 1990-1991, le Yukon a produit 81 783 m^3 de bois. L'inventaire des ressources forestières dans le sud-ouest du Yukon est terminé. On a commencé à tracer des cartes à partir de photographies aériennes et à effectuer des travaux sur des placettes d'échantillonnage dans la région du centre-sud du Yukon. Un plan de gestion des forêts pour le sud-est du Yukon a été lancé grâce aux sommes fournies dans le cadre de l'Entente de développement économique et aux efforts de liaison entre la Première Nation des Kaskas, le gouvernement du Yukon et le Programme des affaires du Nord.

Le programme de protection contre les feux de forêt comporte deux volets : les mesures préparatoires et la lutte contre les incendies. Le budget des mesures préparatoires est fixe et comprend les crédits nécessaires au maintien des ressources de base. Quant au budget de lutte contre les incendies, il comprend les crédits supplémentaires qui sont nécessaires pour faire face aux incendies. Les dépenses à ce dernier chapitre fluctuent selon le nombre et l'importance des incendies au cours de l'année.

Tableau 11 : Fonds affectés à la gestion de la sécurité - incendie

(en dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Mesures préparatoires	**3 050 000**	3 031 600	3 138 947
Extinction des incendies	**6 500 000**	6 567 100	6 481 400
	9 550 000	9 598 700	9 620 347

Le tableau 12 montre les activités sur une période de cinq ans dans le territoire du Yukon.

Tableau 12 : Nombre d'incendies combattus et superficie brûlée dans les secteurs protégés du territoire du Yukon

	Secteur protégé (km^2)	Nombre d'incendies	Superficie brûlée (ha)*	Superficie brûlée par incendie (ha)	Superficie brûlée par rapport au secteur protégé (%)
1987	145 040	90	73	1	.00
1988	145 040	89	452	5	.00
1989	145 040	173	107 674	622	.74
1990	145 040	128	108 000	843	.74
1991	145 040	123	63 164	513	.43
Moyenne	145 040	120.6	55 872	396	.39

* Note : 100 ha = 1 km^2

Gestion des eaux : En 1988–1989, le Cabinet a autorisé la modification de la *Loi sur les eaux internes du Nord*. La rédaction du projet de loi et les consultations publiques se sont poursuivies en 1989–1990. Le Comité consultatif sur les minéraux a été formé en août 1990 afin de conseiller le Ministre sur l'avant–projet de loi. Le projet de loi devrait être présenté à la Chambre des communes à la fin de 1991 ou au début de 1992.

Le Comité du bassin du Mackenzie a négocié un projet d'accord cadre sur la gestion des eaux transfrontalières dans le bassin du fleuve Mackenzie. Le projet sera présenté au cours d'une séance de consultation publique à Yellowknife en décembre 1991. Les négociateurs du MAINC, du gouvernement des T. N.–O. et de la Saskatchewan se sont entendus au sujet d'un accord bilatéral provisoire entre la Saskatchewan et les T. N.–O. On a également entrepris la négociation d'accords analogues avec la Colombie–Britannique et on a repris les négociations avec l'Alberta. Le MAINC et le gouvernement des T. N.–O. se préparent à tenir des séances de consultation publique dans les T. N.–O. avec des groupes d'autochtones et les autres groupes intéressés.

Le 7 mars 1991, la Colombie–Britannique, le gouvernement du Yukon et les ministres du MAINC, d'EC et de P&O signaient les accords du bassin de la rivière Alsek et du Yukon.

En ce qui concerne les eaux extracôtières, on a entrepris l'étude des plans stratégiques en cas de déversements de pétrole dans le cadre d'un groupe de travail mis sur pied par le comité directeur sur la mer de Beaufort et réunissant des représentants du gouvernement, de l'industrie et des Inuvialuit.

Le programme de contrôle de la qualité du milieu marin de la rivière des Esclaves dans les T. N.–O. s'est poursuivi et a pris de l'ampleur en 1991–1992. Cette étude vise à fournir des données de base sur l'importance des contaminants dans l'eau, des sédiments en suspension et des organismes biotiques dans la partie du bassin de la rivière des Esclaves se trouvant dans les territoires. Une étude de planification d'un projet semblable dans le basin de la rivière Liard a également été lancée en 1991–1992.

En vertu de la Stratégie pour l'environnement arctique, 14 nouvelles stations de contrôle de la qualité de l'eau ont été mises sur pied dans les Territoires du Nord–Ouest et au Yukon.

L'étude entreprise par le Comité d'examen lié à l'exploitation des placers s'est poursuivie pendant l'été 1991. Cette étude a pour but de déterminer les répercussions de l'exploitation des placers sur les ressources halieutiques en vue d'améliorer les méthodes d'exploitation et la réglementation de l'industrie.

Tableau 13 : Nombre de demandes traitées, d'approbations délivrées et d'inspections effectuées

	1989–1990		1990–1991	
	Yukon	T. N.–.O	Yukon	T. N.–O
Demandes de permis d'exploitation hydraulique traitées	171	23	150	25
Approbations délivrées, réglementation au large des côtes	S/O*	07	S/O*	–
Inspections portant sur les droits relatifs à l'eau (intérieur)	102	–	730	76
Inspections au large des côtes	S/O*	8	S/O*	–

* Les eaux côtières au large des côtes du Yukon relèvent du bureau régional de Yellowknife.

Gestion des terres : En 1990–1991, on a continué de travailler aux différentes négociations visant le transfert aux gouvernements territoriaux de divers programmes relatifs aux terres et aux installations. Les négociations sur le transfert de la compétence sur les titres de bien–fonds aux gouvernements territoriaux se sont terminées en 1989–1990, mais on a dû retourner à la table des négociations en 1990–1991 afin d'effectuer des modifications qui soient conformes aux nouvelles ententes sur la méthode de financement préétablie. D'autres modifications ont été apportées au Règlement sur les terres territoriales en consultation avec les gouvernements territoriaux et les organismes autochtones. Le nouveau règlement pourrait être adopté en mai 1992. Au chapitre des trois revendications globales du Nord, on a fourni des conseils d'ordre technique quant à la négociation des questions ayant trait aux terres et aux ressources. En prévision du transfert éventuel des fonctions de gestion des terres aux gouvernements territoriaux, on a poursuivi un programme de modernisation des lois, des politiques et des dossiers. Ce programme englobe entre autres l'élaboration de lignes directrices et de procédures en matière de gestion foncière, l'établissement et la tenue à jour d'un répertoire exhaustif et l'élaboration d'un plan de gestion visant à promouvoir une exploitation durable des ressources granulaires. Une somme de 138 000 $ a été consacrée en 1990–1991 à l'enlèvement des déchets laissés sur les terres administrées par le MAINC. Un programme plus ambitieux s'échelonnant sur un plus long terme a été élaboré dans le cadre de la Stratégie concernant l'environnement arctique annoncée en avril 1991. Six nouvelles études sur les ressources granulaires (sable et gravier) ont été lancées : l'une de ces études, qui fait suite au Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord, prépare la mise en valeur des hydrocarbures dans le Nord; deux autres fournissent des données de base sur les nouveaux régimes de gestion des ressources granulaires; et les trois dernières appuient la mise en vigueur de la Convention définitive des Inuvialuit.

Tableau 14 : Opérations foncières par type

Opérations	1988–1989		1989–90		1990–1991	
	Yukon	T.N.–.O	Yukon	T.N.–.O	Yukon	T.N.–O
Permis d'utilisation des terres	209	169	242	191	256	191
Permis d'exploitation de carrières	113	113	110	136	160	199
Permis d'occupation	1	–	1	1	3	2
Baux	78	293	51	171	56	160
Conventions de vente	29	8	30	–	19	–
Terres mises de côté par le gouvernement	83	66	82	31	24	38
Décrets	51	18	59	17	18	13
Total	564	667	575	547	536	603

Aménagement des terres : Le 1er avril 1991, le Programme de planification de l'utilisation des terres du Nord prenait fin au Yukon et dans les Territoires du Nord–Ouest. Tous les moyens ont été pris pour terminer le plan de la grande région du Kluane au Yukon et le plan du delta de la mer de Beaufort et du Mackenzie et celui du Keewatin dans les T. N.–O. Le plan de la grande région du Kluane a été terminé en août 1991, celui du Keewatin en septembre 1991 et celui de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie en octobre 1991. Le MAINC mettra en branle le processus d'approbation de ces trois plans. Les activités de planification de l'utilisation des terres devraient reprendre au fur et à mesure que des ententes seront signées sur les revendications territoriales.

Le ralentissement des activités dans le cadre du Programme de planification de l'aménagement des territoires du Nord a mis un terme aux travaux de la Commission de planification régionale du Nord du Yukon et de la Commission de planification du Denendeh.

Le plan sur l'utilisation des terres de la région du détroit de Lancaster (approuvé en octobre 1990) et le plan de l'affiche connexe ont été publiés et diffusés.

Gestion des mines et des minéraux : Même si le prix du métal de base a été moins élevé que l'année dernière, la production minière des deux territoires en 1990 a atteint 1,44 milliards de dollars. L'industrie minière a employé 2 760 personnes à temps plein au Yukon et dans les T. N.–O. et environ 700 autres personnes de façon saisonnière au Yukon, dans le secteur de l'exploitation des placers.

Les principales initiatives menées dans le cadre du programme sur l'activité minière en 1990–1991 ont été les suivantes : la participation aux travaux du Sous–comité sur la participation des autochtones dans l'industrie minière du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière, la Politique minière pour le Nord, la remise en état des emplacements miniers, la réglementation de l'exploitation minière dans les territoires, le nettoyage des emplacements miniers, la définition du rôle du YMAC (Yukon Mining Advisory Committee), une participation accrue aux initiatives fédérales conjointes (Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier et Comité des évaluations des ressources minérales et des hydrocarbures), la participation annuelle aux conférences des ministres des Mines à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, et la prise en charge des responsabilités résiduelles dans le domaine de l'infrastructure.

Dans le cadre du programme, on a assuré la coprésidence d'un sous-comité fédéral, provincial et territorial du Groupe de travail intergouvernemental qui a terminé la deuxième année d'une étude pluriannuelle sur la participation des autochtones dans l'industrie minière. Le rapport de la phase II, qui s'intitule en anglais «It Can Be Done», présente plusieurs outils pratiques visant à accroître la participation des autochtones dans l'industrie minière et à leur permettre de mieux en comprendre les mécanismes. La publication du rapport est prévu pour la mi-décembre 1991. Au cours de la phase III, on fera suite aux résultats de l'étude et on sondera les sociétés d'exploration.

En 1992-1993, les responsables du programme continueront de travailler à la mise en application de la Politique minière pour le Nord et à élaborer des règlements sur la remise en état des emplacements miniers en se fondant sur les conclusions du document de travail sur le sujet. Les travaux d'élaboration d'un cadre de réglementation sur l'utilisation des terrains miniers au Yukon se sont poursuivis en consultation avec le YMAC. On rédigera également en 1992-1993 une loi sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest en collaboration avec le GTNO. La participation des responsables du programme aux initiatives fédérales conjointes s'est accrue sensiblement en 1991-1992. Grâce au comité sur la neutralisation des eaux de drainage de l'environnement minier, le MAINC a financé en partie 5 études sur l'environnement minier et tout indique que l'année 1992-1993 sera tout aussi fructueuse à ce chapitre. Le MAINC a également participé en 1991-1992 aux travaux du comité CERMH qui s'est engagé à créer d'autres parcs nationaux dans le Nord tout en maintenant l'équilibre entre l'environnement, les besoins économiques du Nord et l'industrie minière. Les responsables du programme continuent également de participer aux conférences annuelles des ministres des Mines.

Au 31 décembre 1990, quelque 83 317 concessions minières, touchant près de 4,5 millions d'hectares de terres, étaient en vigueur dans le Nord, ce qui prouve l'importance économique de l'exploitation minière dans cette région. L'exploitation de neuf mines en roche dure ouvertes à l'année et d'environ 194 placers, combinée à la production d'agrégats, a rapporté environ 1 448 millions de dollars en 1990. Les redevances, les recettes et les frais de location se sont élevés à environ 10 638 116 $ en 1990-1991. Les chiffres de la production minière dans les deux territoires sont présentés au tableau 15.

Tableau 15 : Valeur de la production minière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, 1986-1990 (en millions de dollars)

	1986	1987	1988	1989[R]	1990[P]
T. N.-O.	668,4	713,3	826,5	960,8	906,4
Yukon	176,3	426,0	492,3	532,3	541,1
Total	844,7	1 139,3	1 318,8	1 493,1	1 447,5

* Sources : EMR, MAINC R = Révisé P = Préliminaire

Gestion du pétrole et du gaz : La décision d'intégrer les fonctions de l'APGTC dans le Programme des affaires du Nord a amené la création de la Direction du pétrole et du gaz du Nord, qui a été dotée de 13 années-personnes et de 1 035 000 $ provenant de l'APGTC.

Des discussions devraient être entreprises avec les deux territoires dans le but de conclure des ententes dans le cadre de l'Accord du Nord au cours de l'exercice 1992-1993.

Le rythme des travaux d'exploration et d'exploitation dans le Nord a continué de ralentir, 14 puits d'exploration ayant été forés en 1990. Le volume des nouvelles ressources en gaz naturel s'est accru de quelque 47,6 milliards de mètres cubes en 1990, ce qui porte le volume total à 556,8 milliards de mètres cubes. Entre-temps, après la révision des prévisions budgétaires de l'exercice précédent, les réserves totales de pétrole brut ont été ramenées à 344,1 millions de mètres cubes, ce qui donne une diminution de 15,7 millions de mètres cubes. Au cours de 1991, les niveaux de dépenses devraient être de beaucoup inférieurs aux 257 millions de dollars enregistrés en 1989, en raison principalement de l'interruption des activités d'exploration dans la mer de Beaufort. Les niveaux de production du pétrole brut et du gaz naturel seront les mêmes qu'en 1990. Les avoirs de l'industrie dans le Nord ont continué de diminuer, touchant moins de 4 millions d'hectares pour 132 permis d'exploration.

Les nouvelles initiatives d'octroi des droits d'exploitation pétrolière et gazière ont été lancées au début de 1991. La première de ces initiatives concerne les îles Cameron, où se trouve le gisement de pétrole Bent Horn, et la seconde, la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie. Aucune offre n'a été reçue pour la parcelle située dans les îles Cameron. L'appel d'offres pour les quatre parcelles de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie se terminera à la fin novembre. Trois de ces parcelles sont situées dans le delta du Mackenzie, où les premiers droits d'exploitation de pétrole et de gaz ont été octroyés il y a de cela 25 ans.

Tableau 16 : Dépenses d'exploration pétrolière et gazière (en millions de dollars)

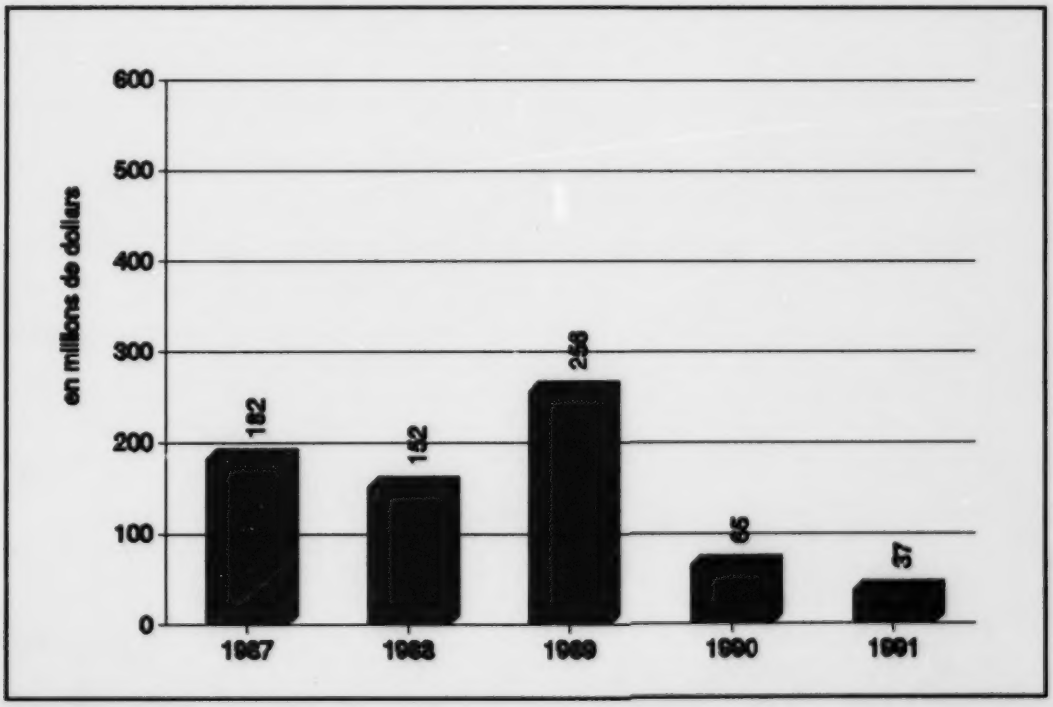

De concert avec l'industrie et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Ministère a continué de participer au financement de deux comités consultatifs communautaires chargés des régions touchées par les répercussions des travaux d'expansion de l'industrie du pétrole et du gaz dans l'ouest des T. N.-O. À la suite d'une étude réalisée en 1990-1991 sur la raison d'être des comités consultatifs, le Ministère a décidé qu'il y avait lieu de poursuivre son appui parallèlement à l'aide financière apportée par les industries du Nord et par le gouvernement des T. N.-O.

Ressources biologiques : Le gouvernement fédéral, de concert avec les groupes intéressés, cherche activement à protéger et à promouvoir l'industrie de la fourrure au Canada par la mise en application d'une stratégie globale. À cette fin, il encourage divers programmes de recherche en vue de mettre au point des pièges non cruels, des cours de formation sur le piégeage à l'intention des trappeurs autochtones, des programmes de développement économique des autochtones ainsi que des programmes d'éducation tant à l'échelle nationale qu'internationale. Déjà, plus de 3 055 trappeurs autochtones ont suivi de tels cours offerts conjointement par les provinces, les territoires et les associations de trappeurs. Afin qu'un plus grand pourcentage des recettes provenant de l'industrie de la fourrure soit réinjecté dans l'économie des autochtones, des organismes autochtones ont créé des entreprises spécialisées dans ce secteur, lesquelles réussissent d'ailleurs très bien. Bref, les entreprises, les gouvernements et les organismes autochtones ont conjugué leurs efforts pour aider à faire de l'industrie de la fourrure, qui a une valeur culturelle importante chez les autochtones du Canada, une activité économique durable.

En 1990–1991, le Ministère a négocié des ententes avec les gouvernements des provinces et des territoires et les associations de trappeurs afin d'offrir des programmes d'éducation et de formation d'instructeurs dans ce domaine au sein des collectivités autochtones et dans les régions du Nord. Quelque 3 055 trappeurs et instructeurs autochtones ont été formés dans le cadre de ce programme au cours des quatre dernières années.

On a subventionné des organismes autochtones afin qu'ils déterminent et mettent en oeuvre des moyens de stimuler l'investissement et de solliciter des fonds afin de promouvoir la participation des autochtones à l'industrie de la fourrure et du cuir de phoque au Canada. De plus, les Affaires extérieures, le MAINC, l'Institut de la fourrure du Canada et les organismes autochtones du pays ont conjugué leurs efforts afin de contrecarrer une proposition de la Communauté économique européenne visant à interdire l'utilisation des pièges à ressort.

Le programme quinquennal du gouvernement sur l'industrie de la fourrure a fait l'objet d'une évaluation par un service indépendant. Les conclusions de cette étude ont servi de fondement à un séminaire réunissant divers intervenants qui a eu lieu en juillet 1991. Les participants ont présenté au gouvernement fédéral des recommandations sur l'aide qu'il devrait apporter à l'industrie de la fourrure.

Parmi les projets de recherche menés en 1990–1991, citons une étude sur les rennes des îles Belcher qui a reçu l'appui de la collectivité autochtone et qui s'inscrit dans le cadre d'un plan de gestion visant à promouvoir le développement économique durable des hardes de rennes; un modèle démographique de la harde de caribous de la Porcupine élaboré avec l'aide du Service canadien de la faune; et une étude sur la présence de polonium dans la chaîne alimentaire des loups et des caribous.

Le Ministère a apporté une aide financière au conseil intérimaire de gestion de la faune pour l'est de l'Arctique, une initiative conjointe du gouvernement et des Inuit. Il a également accordé son appui au Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine concernant l'établissement d'un refuge national pour la faune dans l'Arctique et le projet de mise en valeur des hydrocarbures en Alaska. On a poursuivi en 1990–1991 la mise en application du nouveau régime d'exploitation des placers grâce à la mise en oeuvre d'un programme de recherche triennal. Enfin, le MAINC a également appuyé la mise en application des dispositions concernant l'examen et l'évaluation des répercussions environnementales qui figurent dans la Convention définitive des Inuvialuit.

Gestion de l'environnement : Cette sous-activité recouvre l'élaboration et la mise en oeuvre de lignes directrices et de procédures fédérales garantissant des activités de mise en valeur qui tiennent compte de l'environnement. Le personnel surveille également l'état des écosystèmes du Nord et assure la promotion, le financement et la gestion de travaux de recherche appliquée dans le domaine de l'environnement afin de permettre au Programme des affaires du Nord de s'acquitter de ses responsabilités en matière de réglementation et de gestion des ressources.

Un guide portant sur le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été mis au point dans le but de s'assurer que les activités, les lignes directrices et les règlements du Programme des affaires du Nord satisfont aux exigences du Décret sur les lignes directrices concernant le PEEE. On continue également de prendre des mesures pour inclure des dispositions semblables dans les ententes portant sur les revendications territoriales globales.

On a poursuivi l'étude de la performance géotechnique du sol sur le tracé du pipeline de Norman Wells afin de déterminer l'intégrité du pipeline par rapport au pergélisol environnant et de faciliter la prise de décisions au cours de la construction d'autres pipelines dans la vallée du Mackenzie.

On a mis au point des programmes de travail et coordonné les efforts entrepris dans le cadre de ces programmes afin que le Canada participe aux projets mis en oeuvre à l'échelle nationale et internationale en vue d'évaluer l'importance des polluants "importés" dans l'environnement du Nord, de leur accumulation aux niveaux supérieurs de la chaîne alimentaire et de leur incidence sur le régime alimentaire des habitants du Nord.

Les travaux d'élaboration de lignes directrices sur les répercussions environnementales de l'exploitation des placers dans les T. N.–O. se sont poursuivis en 1991–1992. Le Comité régional d'examen de l'environnement des T. N.–O. s'est penché sur plusieurs projets, notamment le plan de mise en valeur du pétrole des collines Cameron par la société Paramount Resources Ltd. On a également commencé à coordonner la participation de la région aux divers projets de la phase II de la baie James. Enfin, on a participé de façon intensive à l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'évaluation des incidences environnementales (Projet de loi C–13).

Au Yukon, on a consacré beaucoup de temps à l'examen, dans le cadre du PEEE, de plusieurs propositions importantes concernant l'exploitation minière dans la région (on a terminé les travaux portant sur le plan de mise hors service de la mine du Mont Strukum et sur les projets de développement de Vangorda et du Mont Hundere, et on a commencé ceux qui portent sur les plans de réouverture et de fermeture finale de Canamax et de la United Kemo Hill Mine. On s'est également attaché à concevoir de nouvelles méthodes d'examen qui puissent satisfaire aux exigences législatives. Les intervenants ont fourni des fonds afin d'aider le conseil Dene de la rivière Ross à évaluer l'incidence de l'exploitation minière sur la mise en valeur traditionnelle du plateau Vangorda.

Les discussions entreprises entre le gouvernement du Yukon et le Conseil des indiens du Yukon sur un nouveau processus d'évaluation des projets de mise en valeur se sont poursuivies. Le processus et la loi générale exécutoire ont été ratifiés en 1990–1991.

Services de soutien régionaux : Les services de soutien fournis en matière de finances, d'administration, de personnel et de communications s'appliquent surtout à la gestion des ressources.

Selon les prévisions budgétaires de 1992–1993, la sous–activité du Service de soutien aux régions représente 7,9 % de l'Activité du développement économique et de la gestion des ressources. Le tableau 17 démontre la tendance des cinq dernières années.

Tableau 17 : Services de soutien régionaux comparé au pourcentage du total des activités

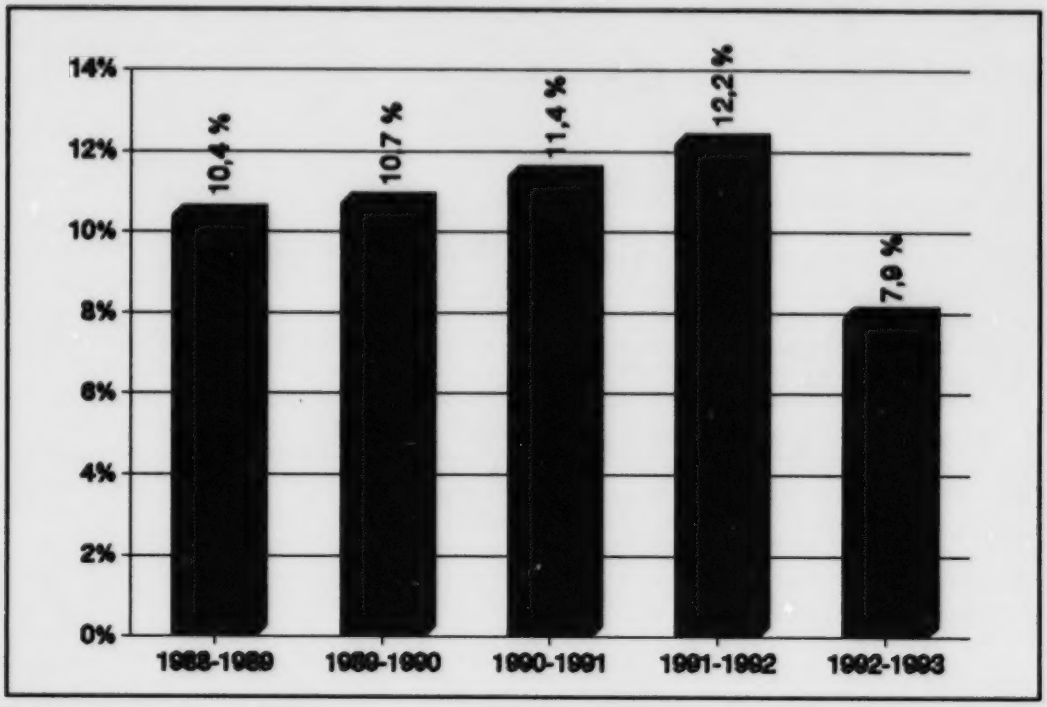

C. Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada

Objectif

Assurer l'exploitation efficace et réfléchie des ressources pétrolières et gazières dans les terres domaniales en respectant l'environnement au moyen d'un système efficace de gestion des ressources.

Description

L'APGTC avait pour rôle principal de veiller à ce que les ressources pétrolières et gazières des terres du Canada soient mises en valeur de façon réfléchie et sans nuire à l'environnement.

Cette activité a permis d'élaborer des règlements et des lois; de négocier, d'aliéner et de gérer les droits d'exploration pétrolière et gazière; d'évaluer les ressources pétrolières et gazières; de négocier et de contrôler les profits des sociétés canadiennes; d'établir des règles concernant l'environnement, y compris la planification des interventions d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures; de favoriser la recherche appliquée sur des questions relatives au pétrole et au gaz dans le cadre du processus d'autorisation; et de coordonner les efforts conjoints de gestion des ressources à l'échelle des ministères et des gouvernements.

En vertu d'une décision ministérielle, prise le 2 avril 1991, l'APGTC a cessé d'exister. Environ le tiers de ses activités et de ses ressources ont été transférées à l'Office nationale de l'énergie, à Calgary. Le reste des activités qui demeurent au sein du MAINC et d'EMR ont été réaffectées à d'autres activités de ces ministères, soit au Programme des affaires du Nord, Développement économique et gestion des ressources, dans le cas du MAINC. Il n'y a pour ainsi dire eu aucune coupure dans les activités de l'APGTC en raison de la dissolution.

Afin de faciliter la transition et d'assurer la cohérence avec la politique pétrolière au Canada et les pratiques financières, le tableau suivant a été préparé. On y retrouve le résumé des ressources affectées aux divers ministères. Pour de plus amples détails, voir p. 3-36 l'activité Développement économique et gestion des ressources comprise dans la sous-activité de la Gestion des ressources.

Sommaire des ressources

Les ressources de cette activité sont fournies par le MAINC et EMR. Il n'est question dans le présent document que des ressources fournies par le MAINC.

Tableau 18 : Transfert des ressources de l'APGTC

(en milliers de dollars)		Budget des Dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Dépenses Réel 1990–1991	Budget des Dépenses 1990–1991
MAINC*	– A–P	**50**	50	46	81
	– $	**4 049**	4 463	4 755	7 288
EMR	– A–P	**43**	43	46	66
	– $	**57 313**	96 931	34 710	82 981
ONÉ	– A–P	**54**	54	–	–
	– $	**6 165**	6 029	–	–
Totals	– A–P	**147**	147	92	147
	– $	**67 527**	107 423	39 465	90 269

* Les montants indiqués font partie de l'activité Développement économique et gestion des ressources.

D. Gestion du Programme

Objectif

Gérer et diriger le Programme des affaires du Nord au cours de la période de transition, c'est-à-dire pendant qu'on en transfère les responsabilités de niveau provincial aux gouvernements territoriaux et les responsabilités fédérales à d'autres ministères, ce qui entraînera le démantèlement du Programme.

Description

Cette activité assure la gestion et la direction du Programme par l'entremise des bureaux du sous-ministre adjoint principal et des directeurs généraux, tant à l'Administration centrale que dans les régions; elle fournit des services de planification et de soutien devant permettre l'étude exhaustive des régions du Nord en vue de l'établissement d'objectifs et de stratégies à long terme pour le Programme; et, enfin, elle sert à coordonner les intérêts fédéraux dans le Nord, en ce qui a trait à la politique étrangère et au renforcement de la souveraineté nationale dans l'Arctique.

Sommaire des ressources

La présente activité représente 2,1 % du total des dépenses et 7,0 % des années-personnes du Programme des affaires du Nord pour 1992-1993.

Tableau 19 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	2 205	22	2 241	22	4 132	24
Politique et coordination	1 467	18	1 354	18	1 250	18
	3 672	40	3 595	40	5 382	42

Des dépenses totales de la présente activité, 75,3 % ont trait au personnel, 24,4 % aux autres frais de fonctionnement, 0,3 % aux immobilisations.

Tableau 20 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A–P	$	A–P	$	A–P
Gestion du Programme	4 132	24	2 639	23	1 493	1
Politique et coordination	1 250	18	1 345	18	(95)	0
	5 382	42	3 984	41	1 398	1

Explication de la différence : La différence entre les dépenses réelles et les chiffres du Budget principal est attribuable à la participation du Ministère au financement des services communs offerts dans le cadre du Programme, à l'augmentation des frais de déplacement et des contrats de recherche et aux frais occasionnés par la mise sur pied du Comité directeur de la mer de Beaufort et aux frais administratifs connexes.

Données sur le rendement et justification des ressources

Gestion du Programme : Par l'entremise des bureaux du sous–ministre adjoint principal et des directeurs généraux, tant à l'Administration centrale que dans les régions, on contribue à la réalisation des objectifs fixés en fournissant des conseils et des services de gestion au ministre et au sous–ministre et en aidant les responsables du Programme. On affecte également des ressources à la mise sur pied de services de soutien, à l'élaboration des politiques et du Plan de transfert du PAN, ainsi qu'au contrôle et à l'analyse du budget et des activités de gestion des ressources du PAN.

Un indicateur de rendement fondamental est l'évolution, au fil des ans, de la proportion des dépenses totales du Programme représentée par l'activité. Comme le montre le tableau 21, cette activité devrait compter en 1991–1992 pour 3,4 % des dépenses et 7,0 % des années–personnes du Programme.

Tableau 21 : Pourcentage des dépenses et les années-personnes totales du Programme représenté par l'activité Gestion du Programme

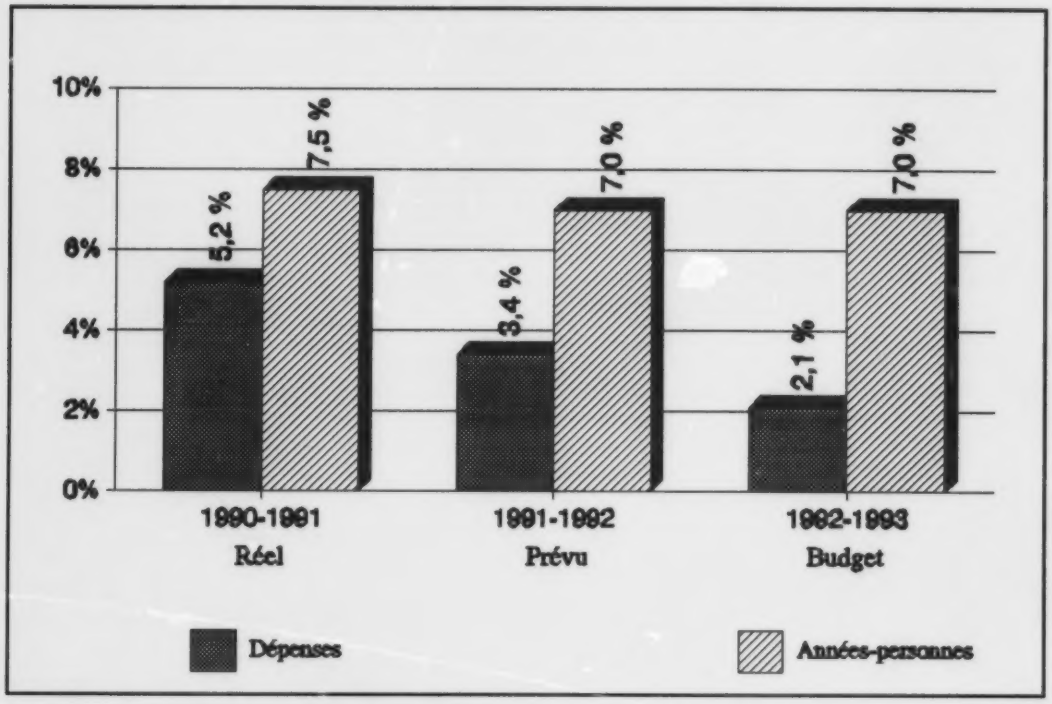

En raison du transfert graduel des responsabilités de niveau provincial aux gouvernements territoriaux et de la réduction des effectifs de la fonction publique, le nombre d'employés du Programme a progressivement diminué depuis quelques années. On trouvera au tableau 22 les années-personnes affectées au Programme pour une période de 6 ans se terminant en 1992-1993.

Tableau 22 : Années-personnes du Programme

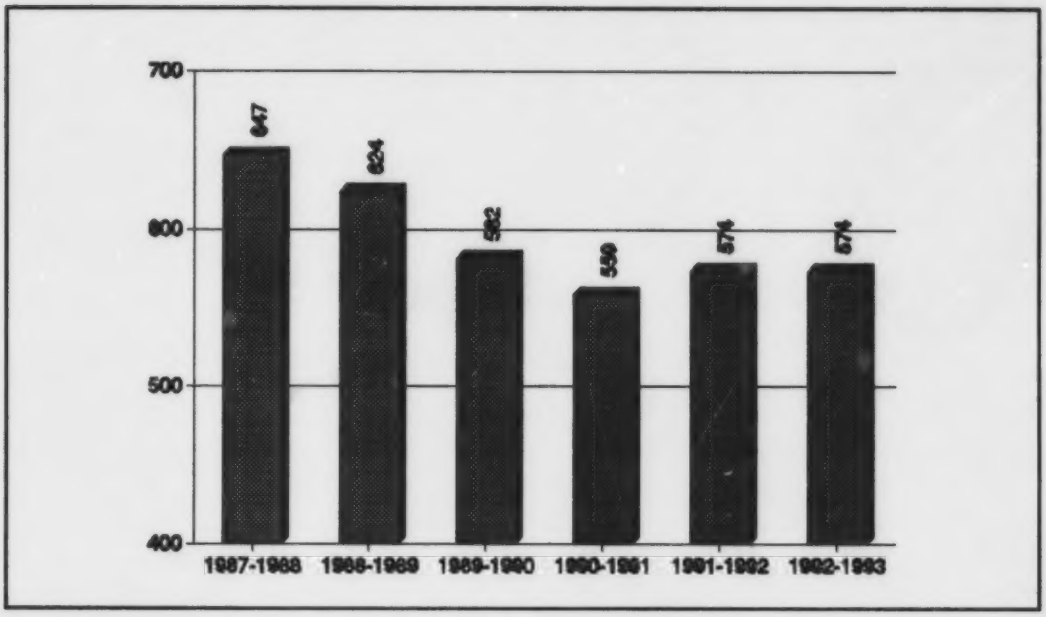

Le niveau d'emploi de personnes faisant partie des groupes-cibles constitue une autre mesure pertinente du rendement de l'activité Gestion du Programme. Voir au tableau 23 le pourcentage d'employés appartenant aux groupes-cibles reconnus.

Tableau 23 : Employés visés par l'équité en matière d'emploi

	1990-1991	1991-1992
Autochtones	12 %	12 %
Femmes	46 %	48 %
Handicapés	2 %	2 %

Politique et coordination : La présente sous-activité sert à établir des objectifs à long terme de mise en valeur du Nord (Cadre politique et économique pour le Nord) et à analyser, à formuler, à coordonner et à appliquer des stratégies devant permettre d'atteindre ces objectifs. Elle continuera de coordonner et de diriger la gestion des intérêts fédéraux dans l'Arctique et la mise sur pied d'un Secrétariat de mise en oeuvre des réclamations.

Les nouveaux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux tiennent compte des conclusions de l'analyse de la capacité fiscale des gouvernements territoriaux et des efforts fiscaux déployés par ces derniers qui a été effectuée en 1989. En 1989-1990, on a entrepris la deuxième phase des travaux visant à produire une version plus informative et plus analytique du Programme annuel des dépenses dans le Nord. On a aussi publié une série de rapports statistiques trimestriels intitulés *Northern Indicators*, que l'on diffuse auprès des fonctionnaires du MAINC, d'autres ministères fédéraux et d'organismes non gouvernementaux.

En 1990-1991, le MAINC et d'autres ministères fédéraux ont fourni des conseils et de l'aide dans le cadre du programme fédéral de renforcement de la souveraineté canadienne dans l'Arctique. En 1989, le Ministère a lancé la publication *Regard sur le Nord - Engagement du Canada dans l'Arctique*, dans lequel il expose les politiques du gouvernement quant au Nord. La présente sous-activité continuera d'être, au MAINC, le point de concertation pour les questions se rapportant à la souveraineté dans l'Arctique.

En 1992-1993, on continuera de soutenir l'élaboration de politiques et de programmes ayant trait à un large éventail de questions politiques et économiques. On continuera aussi de représenter la politique du Ministère à l'endroit du service aéropostal, financé par le gouvernement et dispensé par la Société canadienne des postes, du commerce extérieur et des réformes fiscales. Quant à la base de données sur le Nord, elle sera élargie, mise à jour et diffusée au moyen de la publication *Northern Indicators* et d'autres rapports statistiques. On a terminé la rédaction du *Programme annuel des dépenses dans le Nord* pour les exercices 1990-1991 et 1991-1992.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

Les dépenses du Programme des affaires du Nord pour 1992–1993, qui s'élèvent à 176 845 000 $, sont présentées au tableau 24.

1. Besoins financiers par article

Tableau 24 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Personnel			
Traitements et salaires	**28 068**	26 414	20 159
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**4 491**	4 179	4 645
Autres frais touchant le personnel	**5 013**	3 091	8 877
	37 572	33 684	33 681
Biens et services			
Transports et communications	**8 670**	4 642	5 174
Information	**1 020**	546	656
Services professionnels et spéciaux	**15 809**	8 737	9 521
Location	**13 259**	6 839	8 057
Service de réparation et d'entretien	**1 530**	1 911	925
Services publics, fournitures et approvisionnements	**6 120**	3 549	3 796
Autres subventions et paiements	**4 588**	819	2 930
	50 996	27 043	31 059
Total des dépenses de fonctionnement	**88 568**	60 727	64 740

Tableau 24 : Détail de besoins financiers par article (suite)

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Immobilisations			
Construction et acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	**624**	1 045	934
Construction et acquisition d'équipement et de matériel	**1 100**	1 811	1 614
Total des dépenses en immobilisations	**1 724**	2 856	2 548
Paiements de transfert	**86 553**	41 348	36 137
Total des dépenses budgétaires	**176 845**	104 931	103 425
Dépenses non budgétaires	**-**	-	(202)
Total pour le Programme	**176 845**	104 931	103 223

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel du Programme des affaires du Nord, qui s'élèvent à 37 572 000 $ représentent 21,2 % des dépenses totales du Programme pour 1992-1993. Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui sont prévues par la loi, sont comprises dans ce chiffre.

Le tableau 25 indique le nombre d'années-personnes par activité et le tableau 26, les années-personnes et le traitement annuel moyen par catégorie.

Tableau 25 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science	31	26	30
Développement économique et gestion des ressources	503	508	441
Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada	–	–	46
Gestion du Programme	40	40	42
	574	574	559

Tableau 26: Années-personnes autorisées et provision pour les traitements

	Années-personnes* Contrôlées par le Conseil du Trésor				Provision pour le traitement annuel moyen
	Budget 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Échelle des traitements actuelle	1992-1993
Gestion	**26**	34	30	61 500 - 138 300	**81 997**
Scientifique et professionnelle	**114**	126	120	18 310 - 125 100	**59 212**
Administration et service extérieur	**161**	137	133	14 810 - 77 182	**50 482**
Technique	**90**	86	84	13 679 - 85 094	**42 597**
Soutien administratif	**140**	146	149	16 163 - 47 383	**28 396**
Exploitation	**41**	43	41	16 989 - 70 723	**33 674**
	572	572	557		

	Autres Années-personnes* Non-contrôlées par le Conseil du Trésor				Provision pour le traitement annuel moyen
	Budget 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Échelle des traitements actuelle	1992-1993
Haute direction	**2**	2	2	44 300 - 165 500	**96 750**

* **Année-personne** : On entend par année-personne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent, par exemple : l'emploi de trois personnes à raison de quatre mois chacune. Cette unité de mesure du travail s'applique à tous les types d'emploi, à savoir un emploi normal (tant au Canada qu'à l'étranger), permanent ou non, à plein temps ou à temps partiel, saisonnier, occasionnel ou encore à durée déterminée.

Année-personne contrôlée par le CT : À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement les années-personnes des ministères et des organismes énumérés à l'annexe I, parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Toutefois, il n'exerce aucun contrôle sur les années-personnes touchant les employés du cabinet des ministres que sont nommés en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* ni sur celles visant les employés nommés par voie de décret. Dans la Partie II du Budget des dépenses principal, on entend par années-personnes «autorisées» les années-personnes assujetties au contrôle du Conseil du Trésor.

Autres années-personnes : Sont celles non-assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. On les présente dans la Partie III du Budget des dépenses aux fins de comparaison avec les données de l'exercice précédent dans le but de justifier les niveaux de ressources demandés.

Nota : La colonne des années-personnes présente la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes, contrôlées ou non, pour le Programme. Dans la deuxième colonne paraissent, par groupe professionnel, les échelles de traitement au 1er octobre 1990. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris les provisions pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération fondée sur le mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Le tableau 27 donne un bilan de toutes les subventions et contributions versées dans le cadre du Programme des affaires du Nord. On y trouve une brève description des subventions et contributions toujours prévues pour l'année, mais non comprises dans le Budget des dépenses de 1992-1993.

Tableau 27 : Détail des subventions et contributions

(en dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Subventions			
Évolution politique, développement social, épanouissement culturel et promotion de la science			
Subventions aux universités et établissements canadiens pour la formation en matière de recherche scientifique sur le Nord	**748 000**	748 000	748 000
Subvention à l'Association universitaire canadienne des études nordiques aux fins de coordination des activités scientifiques sur le Nord entreprises par les universités canadiennes	**100 000**	100 000	100 000

Tableau 27 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Subvention sous forme de prix accordée à une personne considérée comme ayant apporté une contribution remarquable au domaine des sciences nordiques	**5 000**	5 000	5 000
Développement économique et gestion des ressources			
Subvention à la Société de conservation du Yukon pour promouvoir la conservation des ressources naturelles de ce territoire	**20 000**	20 000	20 000
Subvention au Comité canadien des ressources de l'Arctique, pour favoriser une analyse impartiale des questions relatives au Nord et des propositions du gouvernement et de l'industrie concernant ces questions	–	–	100 000
Subventions de 20 000 $ à la Yukon Chamber of Mines; 20 000 $ à la Northwest Territories Chamber of Mines pour aider à la prestation des des cours de formation aux prospecteurs et au maintien des bureaux permanents pour instruire et aider toutes les personnes intéressées à la prospection	**40 000**	40 000	40 000
Subvention à l'Association de prévention des accidents des territoires	**5 000**	5 000	5 000
Subvention à l'Association des prospecteurs du Yukon	**2 000**	2 000	2 000
Subvention à l'Association des mineurs d'or du Yukon	**10 000**	10 000	10 000
Subvention à la douzième Conférence nationale de développement du Nord	**5 000**	–	–
Total des subventions	**935 000**	930 000	1 030 000

Tableau 27 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Contributions			
Évolution politique développement social épanouissement culturel et promotion de la science			
Contribution au gouvernement des Territoires du Nord–Ouest, pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuit	**54 009 000**	20 009 000	20 347 894
Contribution au gouvernement du Yukon, pour les services de santé dispensés aux Indiens	**5 338 000**	2 896 000	3 365 160
Contribution au gouvernement du Yukon pour la location et l'achat de logements à prix modique	**208 000**	308 000	208 000
Contributions aux associations autochtones du Nord, pour leur permettre de réaliser des travaux de recherche et des projets afin de défendre leurs intérêts et pour leur permettre de demander et d'offrir des conseils sur les questions liées à la mise en valeur du Nord	**99 000**	503 333	174 299
Contribution à la Fondation de l'art inuit pour qu'elle aide les artistes inuit des T. N.–O, du Nouveau–Québec et du Labrador à se perfectionner et à commercialiser leurs oeuvres	–	–	509 000
Contribution au service d'orientation fourni aux Inuit dans le Sud	**80 000**	80 000	80 000
Contributions aux gouvernements territoriaux et aux organismes autochtones aux fins de la mise en application de la *Convention définitive des Inuvialuit*	**5 471 000**	4 713 570	4 218 141
Contribution au bureau régional canadien de la conférence circumpolaire des Inuit	**100 000**	160 000	100 000

Tableau 27 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Contribution à l'Association des universités canadiennes pour les études nordiques, pour la troisième conférence nationale des étudiants en sciences nordiques	–	50 000	–
Développement économique et gestion des ressources			
Contribution au gouvernement du Yukon en rapport avec l'Entente de développement économique conclue entre le Canada et le Yukon	–	–	1 135 026
Contribution au gouvernement des Territoires du Nord–Ouest se rapportant aux ententes de l'EDE auxiliaires Canada–T. N.–O.	–	–	1 155 994
Contributions au gouvernement du Yukon et au gouvernement des Territoires du Nord–Ouest se rapportant aux EDE conclues entre le Canada et les Territoires du Nord–Ouest et du Yukon	**12 536 000**	7 274 000	–
Contribution au comité consultatif communautaire	**88 000**	88 000	84 790
Contribution au Conseil des Indiens du Yukon, pour l'aider à assurer la liaison en matière de formation et d'emploi des autochtones	**55 000**	55 000	55 000
Contribution au Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt	**9 000**	9 000	10 971
Contributions pour encourager et appuyer la participation directe des gouvernements territoriaux et des organismes autochtones du Nord au programme d'aménagement des terres du Nord	–	536 470	2 565 052
Contribution aux gouvernements territoriaux aux fins du Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord	**1 598 000**	973 000	690 453

Tableau 27 : Détail des subventions et contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Contribution au Conseil de gestion de la bande de caribous de la Porcupine	**15 500**	15 500	15 300
Contributions aux organisations autochtones et non autochtones pour aider à protéger et à mettre en valeur l'industrie de la fourrure	–	610 000	193 796
Contribution au Conseil mixte de gestion des caribous	**15 000**	15 000	15 000
Contributions aux groupes autochtones et autres pour leur permettre de se préparer et de participer à l'examen public des propositions de transport d'hydrocarbures	**97 000**	118 770	183 467
Contributions aux gouvernements des Territoires du Nord–Ouest et du Yukon et à d'autres bénéficiaires se rapportant à la Stratégie pour l'environnement Arctique	**5 900 000**	2 003 680	–
Total des contributions	**85 618 500**	40 418 323	35 107 343
Total des subventions et contributions	**86 553 500**	41 348 323	36 137 343

4. Recettes

Le tableau 28 présente les sommes des recettes du Programme des affaires du Nord.

Tableau 28 : Analyse des recettes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Recettes à valoir sur le Fond du revenu consolidé			
Droits d'utilisation des terres	**797**	797	886
Règlements et baux relatifs aux carrières	**55**	50	67
Permis de coupe du bois	**10**	10	26
Location et permis de prise d'eau	**23**	23	4
Exploitation minière au Canada			
– droits	**214**	214	234
– concessions	**301**	301	492
– redevances	**5 235**	5 235	8 075
Concessions houillères	**18**	18	41
Extraction du quartz au Yukon	**696**	696	1 348
Exploitation de placers au Yukon	**224**	224	225
Redevances pétrolières et gazières	**40 005**	6 091	9 056
Rétrocessions pétrolières et gazières	**–**	–	186
Concessions pétrolières et gazières	**–**	–	22
Division de la recherche sociale dans le Nord, location des installations du Centre de recherches scientifiques de l'Arctique de l'Ouest Logements et services publics	**1 248**	1 248	671
Frais divers	**–**	–	76
Produits des ventes	**–**	–	134
Remboursement des dépenses de l'année précédente	**–**	–	1 039
Autres recettes non fiscales	**–**	–	584
Produits de placements	**–**	–	4 766
	48 826	14 907	27 932

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1992–1993 du Programme des affaires du Nord n'englobe que les dépenses à imputer aux crédits votés du Ministère et aux paiements prévus par la loi. Les autres articles de dépenses, de même que les recettes, doivent aussi être inclus pour obtenir le coût réel de fonctionnement du Programme.

Tableau 29 : Coût total du Programme pour 1992–1993

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992–1993**	Autres coûts	Coût total	Moins recettes	**Coût net**	Coût net 1991–1992
Programme des affaires du Nord	**176 845**	2 841	179 686	48 826	**130 860**	59 650

Les rajustements apportés aux dépenses prévues de 1992–1993 pour obtenir le coût total net comprennent : 1 697 851 $ pour les locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada, 1 143 641 $ pour divers services fournis gratuitement par d'autres ministères, toutes les recettes produites par le Programme et créditées au Fond du revenu consolidé ainsi que 648 900 $ pour les locaux fournis gratuitement par le Ministère.

Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux

Plan de dépenses 1992–1993

Table des matières

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992–1993 – Partie II du Budget des dépenses 4–3
B. Emploi des autorisations de 1990–1991 – Volume II des Comptes publics 4–4

Section I
Aperçu du programme

A. Plans pour 1992–1993
1. Points saillants 4–5
2. Sommaire des besoins financiers 4–5

B. Rendement récent
1. Examen des résultats financiers 4–6

C. Données de base
1. Introduction 4–6
2. Mandat 4–7
3. Objectif du Programme 4–7
4. Description du Programme 4–7
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 4–7

D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 4–7

E. Efficacité du Programme 4–7

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Paiements de transfert 4–8

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992–1993 – Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992–1993	Budget principal 1991–1992
	Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux		
45*	Paiements de transfert au gouvernement du Yukon	**223 253**	230 127
50*	Paiements de transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	**822 244**	810 579
Total pour le Programme		**1 045 497**	1 040 706

Crédits – Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1992–1993
	Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	
45	Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux – Paiements de transfert au gouvernement du Yukon, inscrits au Budget	**223 253 000**
50	Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux – Paiements de transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, inscrits au Budget	**822 244 000**

* Les fonds pour 1991–1992 ont été affectés sous les crédits 40 et 45.

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992–1993		Budget principal 1991–1992
	Budgétaire		
	Paiements de transfert	Total	
Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	1 045 497	**1 045 497**	1 040 706

B. Emploi des autorisations en 1990–1991 – Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi Réel
Budgétaire			
Crédit 40 – Paiements de transfert au gouvernement du Yukon	194 157 000	216 752 000	**216 752 000**
Crédit 45 – Paiements de transfert au gouvernement des Territoires du Nord–Ouest	727 338 000	747 918 137	**747 918 137**
Total pour le Programme	921 495 000	964 670 137	**964 670 137**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992–1993

1. Points saillants

Le montant des subventions accordées aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) sera déterminé à l'aide d'une formule préétablie.

2. Sommaire des besoins financiers

Le tableau 1 est le sommaire financier du Programme. Le Programme des affaires du Nord fournit les années-personnes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

Tableau 1 : Sommaire financier

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992–1993**	Prévu 1991–1992	**Différence**
Subventions au Yukon	**223 253**	230 127	**(6 874)**
Subventions aux T. N.-O.	**822 244**	810 579	**11 665**
	1 045 497	1 040 706	**4 791**

Explication de la différence : L'augmentation des besoins de 4 791 000 $ en 1992–1993 par rapport aux prévisions de 1991–1992 est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Gouvernement du Yukon :

- augmentation découlant de la formule préétablie, modification de la croissance démographique, transfert des programmes et rajustements relatifs à la majoration des recettes admissibles — (6 874 000)$

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

- augmentation découlant de la formule préétablie, modification de la croissance démographique, transfert des programmes et rajustements relatifs à la majoration des recettes admissibles — 11 665 000 $

B. Rendement récent

1. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Subventions au Yukon	216 752	194 157	**22 595**
Subventions aux T. N.–O.	747 918	727 338	**20 580**
	964 670	921 495	**43 175**

Explication de la différence : La différence de 43 175 000 $ ou 4,7 % entre les dépenses réelles et celles prévues au Budget des dépenses principal est due aux facteurs suivants :

Gouvernement du Yukon :

- rajustements relatifs à la majoration des recettes admissibles et au transfert du Programme des routes pour des exercices antérieurs — 22 595 000 $

Gouvernement des Territoires du Nord–Ouest :

- rajustements relatifs à la majoration des recettes admissibles et au transfert des programmes des routes et des aéroports B et C pour des exercices antérieurs — 20 580 000 $

C. Données de base

1. Introduction

Ce programme sert à fournir des subventions aux gouvernements du Yukon et des T. N.–O. afin qu'ils puissent offrir une gamme complète de services publics. Il est administré par des fonctionnaires du Programme des affaires du Nord.

Ces subventions sont nécessaires en raison du coût élevé de la prestation des services dans le Nord, et des recettes fiscales relativement faibles qui peuvent être tirées de ces régions peu peuplées et en cours de développement.

2. Mandat

Le mandat légal du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne le Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux découle de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* de 1970. La *Loi annuelle portant affectation de crédits* autorise ces transferts.

3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme est de transférer des fonds aux gouvernements territoriaux conformément aux ententes conclues par le Ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de la part du gouvernement du Canada et des ministres des Finances du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, au nom de leur gouvernement respectif.

4. Description du Programme

En 1985, le processus de négociation utilisé pour établir le financement a été remplacé par un mécanisme plus global reposant sur une formule de financement préétablie. Cette formule permet d'établir des subventions égales aux dépenses de la période de base, lesquelles sont ensuite rajustées annuellement en fonction des facteurs suivants :

- l'augmentation des dépenses provinciales-municipales;
- la croissance démographique des territoires par rapport à celle du pays;
- les possibilités réelles de recettes des territoires;
- le transfert d'autres programmes aux gouvernements territoriaux.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité : Le Programme comporte une activité qui consiste à planifier et à administrer les transferts ainsi qu'une sous-activité par territoire.

Organisation : Le Programme utilise les ressources humaines du Programme des affaires du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les deux sous-activités sont les paiements de transfert au gouvernement du Yukon et les paiements de transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Les montants des subventions sont calculés grâce à une formule basée sur l'accroissement des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales d'autres circonscriptions canadiennes, et tiennent compte de la capacité des territoires à s'autofinancer.

E. Efficacité du programme

Une nouvelle entente est entrée en vigueur le 1er avril 1991. La formule de financement, qui est une version améliorée de la précédente, tiendra compte d'un facteur de croissance démographique et d'un rajustement relatif à l'accroissement de la capacité des territoires d'obtenir des recettes en appliquant un taux d'imposition comparable à celui des provinces.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Paiements de transfert

Les dépenses du Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux en 1992-1993 prendront la forme de subventions dont l'emploi n'est pas à justifier.

Tableau 3 : Détail des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Subventions:			
Yukon	**223 253**	230 127	216 752
T. N.-O.	**822 244**	810 579	747 918
	1 045 497	1 040 706	964 670

Programme de l'administration

Plan de dépenses 1992–1993

Table des matières

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992–1993 – Partie II du Budget des dépenses 5–3
B. Emploi des autorisations en 1990–1991 – Volume II des Comptes publics 5–5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992–1993
1. Points saillants 5–6
2. Sommaire des besoins financiers 5–7

B. Rendement récent
1. Points saillants 5–10
2. Examen des résultats financiers 5–13

C. Données de base
1. Introduction 5–13
2. Mandat 5–14
3. Objectif du Programme 5–14
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 5–14

D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 5–15
2. Initiatives 5–16
3. État des initiatives annoncées antérieurement 5–17

E. Efficacité du Programme 5–18

Section II
Analyse par activité

A. Haute direction 5–19
B. Finances et services professionnels 5–21
C. Gestion des ressources humaines 5–24
D. Communications 5–26

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 5–28
2. Besoins en personnel 5–29
3. Paiements de transfert 5–31
4. Coût net du Programme 5–31

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992–1993 – Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992–1993	Budget principal 1991–1992
	Programme de l'administration		
1	Dépenses du Programme	**42 984**	45 099
(L)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien – Traitement et allocation pour automobile	**51**	51
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**4 696**	4 458
Total du Programme		**47 731**	49 608

Crédits – Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1992–1993
	Programme de l'administration	
1	Administration – Dépenses du Programme	**42 984 000**

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993					
	Budgétaire					
	Années-personnes autorisées*	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	Budget principal 1991-1992
Haute direction	82	7 372	16	-	7 388	7 261
Finances et services professionnels	360	26 549	145	509	27 203	29 437
Gestion des ressources humaines	139	8 564	18	-	8 582	8 706
Communications	46	4 554	4	-	4 558	4 204
	627	47 039	183	509	47 731	49 608
Années-personnes autorisées en 1991-1992	607					

* Des renseignements supplémentaires figurent au tableau 16, page 5–30. Les années-personnes autorisées inclus seulement celles contrôlées par le Conseil du Trésor.

B. Emploi des autorisations en 1990–1991 – Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
Budgétaire			
Programme de l'administration			
Crédit 1re – Dépenses du Programme	42 337 000	47 138 200	**46 353 608**
Législatif – Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien – Traitement et allocation pour automobile	49 400	49 825	**49 825**
Législatif – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 230 000	4 538 000	**4 538 000**
Législatif – Remboursement des sommes créditées aux recettes d'exercices précédents	–	98	**98**
Total du Programme	46 616 400	51 726 123	**50 941 531**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993

1. Points saillants

En 1992-1993, les responsables du Programme

- Mettront sur pied un programme destiné à améliorer leur efficacité et leur efficience en se fondant sur une évaluation professionnelle en profondeur de leurs produits de communication (voir page 5-16).

- Lanceront un sondage national sur les attitudes des Canadiens à l'égard des questions autochtones et en publieront les résultats (voir page 5-10).

- Poursuivront la mise en oeuvre de nouvelles initiatives touchant le personnel qui ont été proposées par des groupes de travail établis par le Conseil des sous-ministres chargés du changement qui sont responsables du perfectionnement, du moral, de la productivité, ainsi que de la mise en oeuvre de diverses stratégies applicables aux ressources humaines et présentées dans le Livre blanc sur FP 2000.

- Appliqueront des stratégies en vue d'améliorer le recrutement, le maintien en fonction et l'avancement des membres des groupes-cibles (voir page 5-16).

- Mettront en service de nouveaux systèmes pour appuyer les programmes ministériels, comme la gestion des fonds en fiducie, le soutien en matière d'environnement, l'examen préalable (instrument facilitant la prise des décisions capable d'aider les ministères fédéraux à réaliser les étapes initiales inscrites dans les lignes directrices du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement), le système de localisation des documents ministériels et la bibliothèque du Ministère.

- Rédigeront un document révisé sur la vision de l'informatique. Dans le passé, la Direction générale des services de gestion a produit deux documents où elle précisait la stratégie applicable à l'informatique au sein du Ministère. Le troisième document de la série doit examiner les résultats et adapter la vision stratégique en fonction de l'évolution des opérations et de l'environnement technologique.

- Termineront une évaluation des risques ou des menaces pour toutes les applications sur matériel Hewlett-Packard à l'Administration centrale. L'information sera incorporée dans le plan de reprise des opérations et dans les procédures de sécurité.

- Poursuivront l'élaboration de la stratégie de gestion de l'information (voir page 5-11).

- Mettront en oeuvre le plan annuel de gestion de l'information ministérielle (voir page 5-11).

- Implanteront un nouveau système de gestion des ressources ministérielles qui englobera les systèmes financiers, principal et périphériques du Ministère, et permettra l'accès ainsi que l'extraction des données, financières ou non (voir page 5-16).

- Examineront le cadre de planification opérationnelle conformément à la réorganisation du Ministère et à l'évolution de la relation avec les Indiens.

- Appliqueront un processus de contrôle total de la qualité en ce qui concerne les paiements de transfert du Ministère.

- Établiront un nouveau système de manuels ministériels qui contiendront des indications relatives aux politiques et aux procédures à l'intention du personnel du Ministère sur une vaste gamme de sujets qui sont du ressort du Programme de l'administration.

- Implanteront de nouveaux systèmes informatisés qui permettront d'améliorer l'achat de biens et de services ainsi que la gestion et le contrôle des biens mobiliers du Ministère.

- Mettront en oeuvre un système automatisé de gestion des dossiers.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget 1992-1993	Prévu 1991-1992	Différence	Détails à la page
Haute direction	**7 388**	7 001	387	5-20
Finances et services professionnels	**27 203**	31 201	(3 998)	5-22
Gestion des ressources humaines	**8 582**	8 845	(263)	5-25
Communications	**4 558**	4 681	(123)	5-26
	47 731	51 728	(3 997)	
Années-personnes* :				
- contrôlées par le Conseil du trésor	**627**	630	(3)	
- autres	**10**	10	-	
	637	640	(3)	

* Des renseignements supplémentaires sur les années-personnes figurent au tableau 16, page 5-30.

Explication de la différence : Les principaux articles ayant contribué à la réduction nette de 3 997 000 $ ou (7,7 %) des besoins de 1992-1993 par rapport aux prévisions de 1991-1992 sont :

Haute direction :

- réduction du budget de 1991-1992 (260 100) $

Finances et services professionnels :

- augmentation des années-personnes (1991-1992) (760 400) $
- élaboration et entretien des systèmes d'information (SGRM) (1991-1992) (2 080 000) $
- réduction du budget de 1992-1993 (1 279 000) $

Gestion des ressources humaines :

- réajustement des années-personnes (1991-1992) (380 000) $

Communications :

- réajustement des années-personnes (1991-1992) (123 000) $

Explication des prévisions pour 1991-1992 : Les prévisions budgétaires de 1991-1992 sont de 2 120 000 $ ou 4,3 % supérieures au montant de 49 608 000 $ porté au Budget principal (voir Détail des autorisations de dépenser, page 5-3). La différence est reliée aux augmentations principales suivantes :

- transfert de 23 années-personnes du Programme des affaires du Nord (voir page 3-12) 1 457 000 $
- réduction dans les salaires et dans les autres postes budgétaires de fonctionnement (1 780 000) $
- élaboration et entretien des systèmes d'information (SGRM) 2 080 000 $
- autres exigences relatives au fonctionnement 362 893 $

Tableau 2 : Dépenses brutes par activité (répartition en pourcentage pour 1992-1993)

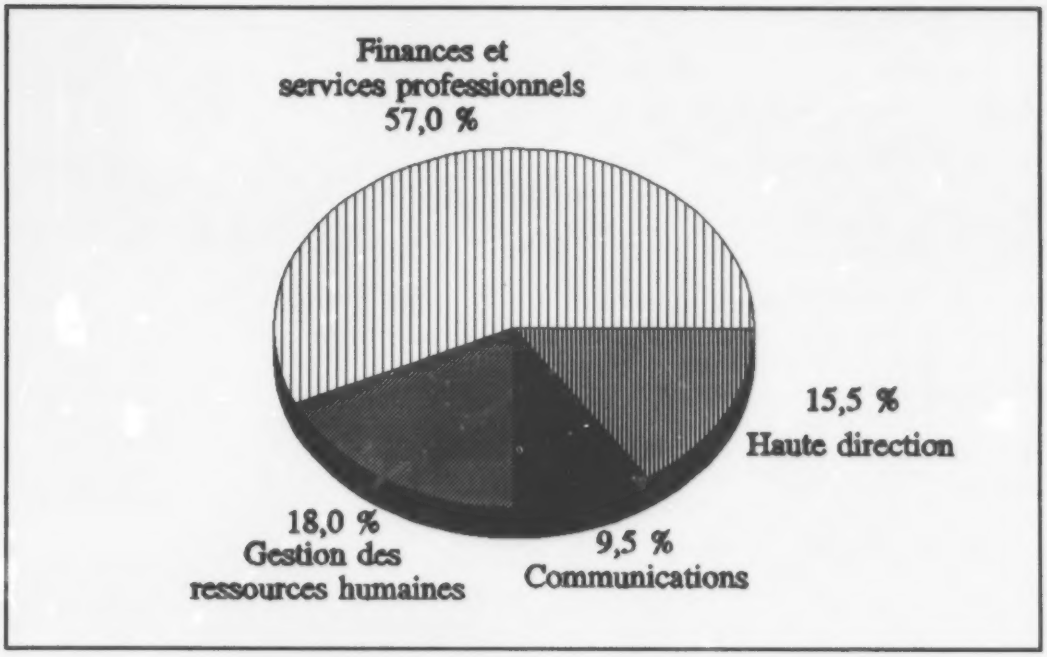

Tableau 3 : Répartition des dépenses brutes par article courant pour 1992-1993

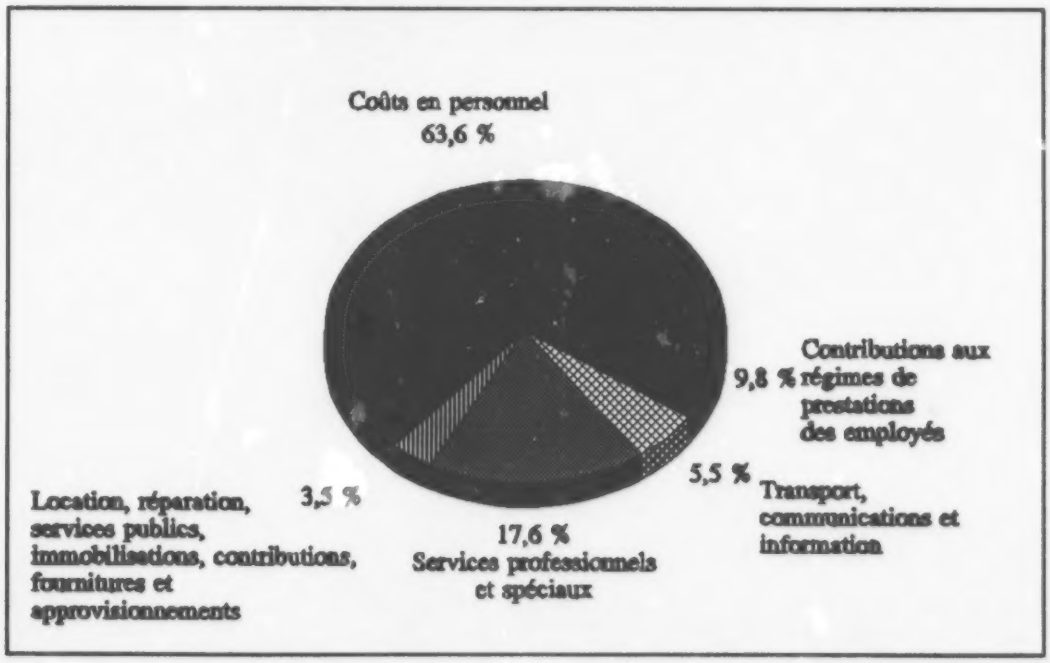

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants des réalisations du Programme de l'administration pour 1990–1991, certaines activités s'étant poursuivies en 1991–1992

- Le Programme a continué à améliorer sa capacité d'analyser le contexte public et d'éclairer le Ministère sur les intérêts et les préoccupations des Canadiens. On a publié les résultats de plusieurs sondages d'opinion et on a élaboré de nouvelles méthodes d'analyse des médias d'information.

- On a poursuivi la réalisation d'un plan d'évaluation, dont les résultats devraient être connus au cours du nouvel exercice et dont l'objectif consiste à déterminer si les mesures adoptées ont permis de combler les besoins en information des groupes clients. La mise en oeuvre du plan se poursuit par ailleurs.

- On a terminé six évaluations des programmes ministériels et quatre projets spéciaux. Parmi les travaux qui touchent les projets spéciaux, mentionnons l'analyse de suivi d'une évaluation approfondie en quatre points visant les répercussions de la *Loi C–31* sur les Indiens inscrits et les bandes (rapport déposé au Parlement en décembre 1991), et l'étude sur la possibilité d'élaborer des normes de service au sein du Ministère. En outre, on a réalisé neuf autres critères d'évaluation. On a également aidé et conseillé le personnel du Ministère responsable des examens de politiques et des études spéciales, comme l'enquête postcensitaire auprès des autochtones.

- Au cours de l'année, 6 593 personnes ont suivi des cours de formation en 1990–1991 au coût de 2,9 millions de dollars.

- En 1990–1991, 249 personnes sont venues s'ajouter aux 316 qui ont été touchées au cours de l'année précédente par la compression des effectifs, les transferts de programmes ou la réorganisation; cependant, seulement 13 fonctionnaires (2,3 % des 565) ont été mis à pied.

- Afin de s'assurer de pouvoir compter sur un effectif hautement compétent et expérimenté capable de relever les défis actuels et futurs, on a mis en oeuvre une nouvelle stratégie de formation et de perfectionnement du personnel qui comporte la détermination des besoins de formation et de perfectionnement à l'extérieur du cadre de l'exercice d'évaluation du rendement des employés et qui implique également l'établissement de plans individualisés de formation des employés.

- On a appliqué un nouveau processus d'évaluation du rendement des employés afin de leur permettre de s'épanouir et de favoriser la qualité de la communication entre supérieurs et employés. Le processus repose essentiellement sur la collaboration supérieurs–subalternes dans l'établissement des objectifs ainsi que sur la tenue de réunions officielles et officieuses aux fins d'évaluer les progrès réalisés.

- Un système d'examen du rendement des cadres par les subalternes a été mis en oeuvre afin de leur donner de la rétroaction objective et constructive, ainsi que de les aider à acquérir et à conserver une compétence supérieure en gestion.

- On a créé plusieurs récompenses nouvelles en reconnaissance des réussites exemplaires, de l'excellence ainsi que de l'innovation au Ministère.

- Le Centre de l'art indien a acquis 43 objets d'art pour la première fois depuis 1984 et établi une petite galerie pour des fins d'exposition d'art autochtone.

- Face au besoin d'améliorer son travail et de mieux appuyer les programmes ainsi que les priorités du Ministère, la Direction générale de la vérification a rédigé un énoncé de mission qui précise que sa raison d'être consiste à aider le sous-ministre et ses gestionnaires à solutionner les problèmes et à tirer profit des occasions qui sont de leur ressort.

- En vertu de la nouvelle politique sur la gestion de l'information adoptée par le Conseil du Trésor, la Direction générale des services de gestion s'est vu confier la responsabilité d'établir une stratégie de gestion de l'information et un plan de gestion de l'information qui sont décrits ci-après :

  - stratégie de gestion de l'information : la Direction générale des services de gestion poursuit son travail d'élaboration d'objectifs et de stratégies de gestion de l'information axés sur les objectifs et les priorités du Ministère; elle compte définir la mission dans le domaine de la gestion de l'information au cours des trois à cinq années à venir. La stratégie de gestion de l'information devrait rester en vigueur tout au long de la période de planification, à moins que le rôle du Ministère ne soit modifié. Cette stratégie sera revue chaque année afin de s'assurer qu'elle correspond toujours aux objectifs et au rôle du Ministère;

  - plan de gestion de l'information du Ministère : il s'agit d'un plan annuel d'action prioritaire qui permet d'organiser l'ensemble du programme de gestion de l'information sur une période de trois à cinq ans. Le plan est établi de concert avec les plans opérationnels pluriannuels;

- On a poursuivi l'établissement d'un service national de courrier électronique (1 500 personnes ont été formées et emploient du matériel de courrier électronique). Ce service permet au personnel du Ministère d'échanger des messages par micro-ordinateurs d'un bout à l'autre du pays.

- On a entrepris le projet de gestion des renseignements détenus par le gouvernement. La politique du Conseil du Trésor précise l'intention du gouvernement de gérer tous les renseignements détenus en vue de faciliter le processus décisionnel et de combler les besoins opérationnels. La Direction générale des services de gestion doit se pencher à nouveau sur la question afin de s'assurer que la planification et la gestion des renseignements détenus (informatiques ou non), de même que l'architecture qui s'y rattache, fassent l'objet d'une action concertée entre les divers secteurs du Ministère. Aucun échéancier précis n'a été fixé par le Conseil du Trésor, mais on s'attend qu'il faudra de 5 à 7 ans pour mettre en oeuvre l'ensemble des dispositions de cette politique au MAINC.

- On a poursuivi l'élaboration de nouveaux systèmes automatisés en vue d'appuyer les programmes du Ministère, d'améliorer le service, de relever la productivité et de réduire les coûts d'informatique. Parmi les domaines où se sont effectués des efforts, mentionnons le Registre des terres indiennes, la Gestion des prêts garantis, l'Éducation postsecondaire et le Système d'information sur la qualité de l'eau.

- On a procédé à l'installation de nouveaux circuits et matériels de télécommunications; on a également entrepris l'implantation de nouveaux micro-ordinateurs XL, dans tous les bureaux de l'Administration centrale et des régions de façon à ce que tout le personnel puisse utiliser des ordinateurs personnels pour accéder au courrier électronique et des micro-ordinateurs pour la mise en oeuvre du système de gestion des ressources du Ministère;

- On a converti tous les systèmes existants pour qu'ils puissent être exploités à partir des nouveaux micro-ordinateurs.

- On a implanté plusieurs réseaux locaux qui relient les ordinateurs personnels et permettent d'échanger l'information. Les travaux doivent se poursuivre en 1992-1993.

- On a publié les directives et les procédures sur les télécommunications ainsi que les directives et les procédures sur la sécurité.

- On a élaboré un plan de reprise des opérations afin de pouvoir établir et mettre à l'essai des plans d'urgence susceptibles de permettre sans délai la remise en service des systèmes dans les cas où ils seraient touchés par des événements défavorables.

- On doit poursuivre en 1992-1993 la réalisation du projet d'amélioration de la qualité des services qui vise à relever la qualité et le niveau des services offerts par la Direction générale des services de gestion aux groupes clients du Ministère.

- On s'est engagé dans un projet visant à faciliter l'accès des bureaux de district éloignés aux réseaux de télécommunication des données et à réunir à l'intérieur d'un seul grand réseau tous les postes de travail des fonctionnaires du Ministère à l'Administration centrale, dans les bureaux régionaux et dans ceux des districts. À l'étape I, on a installé des commutateurs de données Develcon à l'Administration centrale et dans divers bureaux régionaux. À l'étape II, on a relié tous les districts régionaux au commutateur du réseau et configuré tous les commutateurs du pays de façon à leur permettre de communiquer entre eux.

- On a amélioré la capacité du Ministère à gérer efficacement les paiements de transfert par les moyens suivants :

  - établissement d'un système d'assurance de la qualité au chapitre des paiements de transfert;

  - poursuite de la consolidation et de l'amélioration de nos ententes afin de mieux connaître notre relation avec les collectivités indiennes.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 4 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Haute direction	8 139	7 012	1 127
Finances et services professionnels	30 123	27 022	3 101
Gestion des ressources humaines	8 469	8 652	(183)
Communications	4 211	3 930	281
	50 942	46 616	4 326
Années–personnes*			
– contrôlées par le Conseil du Trésor	630	599	31
– autres	11	8	3
	641	607	34

* Des renseignements supplémentaires concernant les années–personnes figurent au tableau 16, page 5–30.

Explication de la différence : Le déficit net de 4 326 000 $ est attribuable à des besoins plus élevés que prévus au plan de la rémunération, à l'établissement du rapport du Ministre sur les répercussions des modifications apportées en 1985 à la *Loi sur les Indiens*, à des projets entrepris dans le cadre de l'initiative du Conseil des sous–ministres chargés du changement et à des besoins supplémentaires en informatique.

C. Données de base

1. Introduction

Au Ministère, le contrôle des ressources financières, humaines et matérielles est centralisé au sein du Programme de l'administration. Ce dernier est également le principal organe de liaison du Ministère avec plusieurs autres organismes gouvernementaux : le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Bureau du Contrôleur général, le Bureau du Vérificateur général du Canada, Travaux publics Canada et la Commission de la fonction publique. Le Programme s'occupe également des communications avec les parlementaires, les clients et le grand public.

Le Programme de l'administration coordonne les grands dossiers au Ministère et assure la liaison de celui–ci avec le Parlement, les comités d'orientations du Cabinet, les autres ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement. Il voit entre autres à la planification stratégique et financière, à l'informatique, à la gestion du matériel ainsi qu'à la correspondance ministérielle et aux séances

d'information à l'intention du Ministre. Il effectue également des évaluations et des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Le Programme de l'administration fournit au personnel les programmes d'exploitation du Ministère, des services d'orientation et de coordination en matière de politiques, des services consultatifs centralisés, des services administratifs, des directives fonctionnelles en finances et en ressources humaines et des services techniques. Les activités du Programme diffèrent de celles du Programme des affaires indiennes et inuit et du Programme des affaires du Nord car elles ne contribuent pas directement à l'exécution des fonctions ni aux travaux de gestion.

2. Mandat

Le Programme de l'administration assure une orientation des politiques et un appui au Programme des affaires indiennes et inuit, dont le mandat découle de la *Loi sur les Indiens*, et au Programme des affaires du Nord, dont le mandat est exposé dans différents règlements et lois ayant trait au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Les responsabilités générales du Ministère sont précisées dans la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* adoptée en 1970 et modifiée depuis.

3. Objectif du Programme

Assurer une gestion efficace du Ministère et de ses programmes qui soit conforme à son mandat, aux priorités du Ministre et du Parlement, aux directives des organismes centraux et aux besoins globaux de ses clients.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Organisation : Le Programme de l'administration se compose de quatre éléments : Haute direction, Finances et services professionnels, Gestion des ressources humaines et Communications, lesquels sont situées à l'Administration centrale.

Tableau 5 : Ventilation des ressources par organisation ou activité 1992–1993 (en milliers de dollars)

	SMA Finances et services professionnels		DG Services de soutien à la Haute direction*		DG Gestion des ressources humaines		DG Communi-cations		Totaux	
	000 $	A-P	000 $	A-P	000 $	A-P	000 $	A-P	000 $	A-P
-Haute direction			7 388	92					7 388	92
-Finances et services professionnels	27 203	360							27 203	360
-Gestion des ressources humaines					8 582	139			8 582	139
-Communications							4 558	46	4 558	46
Totaux	27 203	360	7 388	92	8 582	139	4 558	46	47 731	637

* Les fonds présentés sous le directeur du Service de soutien à la haute direction inclus ceux affectés au ministre et ministre d'État, leurs personnels exonérés, le sous–ministre et les sous–ministres associés.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

La coordination des activités liées aux politiques et aux dispositions administratives du Ministère est centralisée au sein du Programme de l'administration. L'ampleur et le caractère du mandat du Ministère rendent exceptionnellement complexe le cadre de travail du Programme.

Oeuvrant dans un cadre juridique précisé dans 46 lois fédérales et 13 traités, le Ministre est responsable d'une gamme complète de fonctions et de services gouvernementaux à l'intention de deux clientèles distinctes, les Indiens et les Inuit, ainsi que le Nord en général.

C'est un défi d'envergure. Par exemple, le Programme de l'administration doit établir et contrôler les mécanismes qui permettent d'administrer plus de 1 500 accords de contribution conclus avec les administrations indiennes, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres organismes, de même que des dépenses ministérielles d'une valeur de 331 millions de dollars engagés directement par 11 bureaux régionaux et 35 bureaux locaux. Les mécanismes adoptés doivent permettre aux responsables de gérer un programme d'immobilisations dont le budget annuel est évalué à plus de 432 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisations et des travaux de construction, et un budget de 163 millions de dollars consacré à un programme de fonctionnement et d'entretien des biens matériels. Le Programme de l'administration réalise son mandat en adoptant diverses dispositions, telles que des accords de contribution, des modes optionnels de financement mis à la disposition des bandes indiennes par Travaux

publics Canada. Le Programme de l'administration a dû ramener ses années-personnes de 975 à 627 entre 1985-1986 et 1992-1993.

Le Programme doit aussi faire preuve de leadership en ce qui a trait aux changements fondamentaux susceptibles de transformer le Ministère et son rôle au cours des prochaines années alors que l'autonomie gouvernementale et le développement économique du Nord et des Indiens seront toujours favorisés. En cette conjoncture difficile, il revient au Programme de faire en sorte que le ministre, le ministre d'État et les cadres supérieurs soient bien soutenus par des mécanismes de planification, des processus convenables de budgétisation et d'obligation de rendre compte, et de meilleurs services de consultation et de soutien.

2. Initiatives

Le Programme prendra les initiatives suivantes en 1992-1993

- Pour donner suite aux recommandations contenues dans l'évaluation réalisée en 1991-1992, mettre en oeuvre à la Division du financement de la recherche les nouvelles modalités de financement des Services de soutien à la Haute direction.

- Favoriser des initiatives de promotion du recrutement ainsi que du perfectionnement des autochtones et des autres membres des groupes-cibles, afin de contribuer à l'atteinte et au maintien des taux de représentation au Ministère.

- Mettre la touche finale à la mise en oeuvre d'une nouvelle structure organisationnelle élaborée afin d'améliorer la prestation de services à nos clients. L'exercice comporte l'analyse des tâches et la reprise de la description des postes dans le cas de plus de la moitié de ceux qui existent présentement au Ministère.

- Élaborer et mettre en oeuvre un programme de gestion des ressources humaines à l'intention des surveillants de première ligne qui porte principalement sur la communication efficace, le leadership, le développement de l'esprit d'équipe et les techniques d'encadrement.

- Mettre en oeuvre un programme d'orientation nouvellement formulé et l'inscrire dans les cours obligatoires de formation donnés aux nouveaux employés qui arrivent au Ministère.

- Planifier, élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de communication qui aideront les ministres à établir de nouveaux rapports avec les autochtones afin de faire évoluer la situation, notamment en ce qui concerne les quatre principaux points du Programme pour les autochtones :

  - les revendications particulières, globales et celles relatives aux droits fonciers issus des traités;

  - les conditions économiques et sociales dans les réserves;

  - la relation entre les peuples autochtones et les gouvernements;

  - les préoccupations des peuples autochtones dans la société canadienne contemporaine.

- Élaborer et mettre en oeuvre conjointement avec les Programmes d'exploitation (TPC) un système d'examen préalable de l'incidence environnementale adapté aux projets du MAINC.

- Mettre en oeuvre un nouveau système décentralisé de gestion des ressources à l'échelle du Ministère qui englobe les systèmes financiers, principal et périphériques, et une méthode d'accès et d'extraction des données financières ou non.

- Participer à l'élaboration d'une méthode de remplacement applicable à l'affectation des fonds d'immobilisations aux bandes qui jouissent de l'autonomie gouvernementale. Le projet en question est une initiative conjointe à laquelle participent le secteur de l'Autonomie gouvernementale, celui des Services aux Indiens et la Direction générale des finances.

- Développer le cadre de travail du budget de fonctionnement effectif à compter du 1er avril 1993.

- Développer et implanter un Système de gestion des salaires en appui au régime du budget de fonctionnement.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

En 1991-1992, le Programme a

- Favorisé le recrutement et le perfectionnement des autochtones et des autres membres des groupes-cibles, et pour y arriver il a, entre autres choses :

  - entrepris une étude en vue d'établir et d'examiner les diverses dimensions et questions reliées au recrutement, au maintien en fonction et à la promotion des autochtones au Ministère;

  - élaboré et mis en oeuvre un nouveau programme de recrutement des autochtones de niveau postsecondaire et appliqué le nouveau programme des stagiaires en gestion de la Commission de la fonction publique, ce qui a permis de recruter 10 diplômés autochtones;

  - augmenté de 1 % le taux de participation des membres de chacun des groupes-cibles, de sorte que les employés autochtones forment maintenant 20 % de l'effectif total du Ministère. La proportion de femmes atteint 57 %, celle des membres des minorités visibles, 5 %, et celle des personnes handicapées, 3 %;

  - fait la promotion de différents programmes de perfectionnement accessibles aux employés autochtones, de sorte qu'au cours de l'année 184 employés au total y ont participé, dont 99 au Programme de perfectionnement des autochtones, 70, au Programme de recrutement et de perfectionnement des Indiens et des Inuit, et 15, au Programme de rémunération d'affectation spéciale;

  - accordé des congés d'études à 39 employés, dont 26 étaient des femmes et 16, des autochtones;

- Publié mensuellement un bulletin sur le Programme pour les autochtones afin de signaler au public les progrès réalisés dans ce domaine.

- Diffusé au besoin des communiqués et des documents d'information afin d'annoncer les initiatives principales du Programme pour les autochtones.

- Élaboré d'autres éléments de communication comme un manuel et un vidéo à l'appui des activités de communication reliées au Programme pour les autochtones.

- Poursuivi la mise en oeuvre du système de rapports sur l'état des biens, terminé l'étape du regroupement des données et amélioré la structure du système, afin d'aider à la réalisation de la fonction de planification du PAII.

- Poursuivi l'élaboration du nouveau système de gestion des ressources du Ministère qui doit être implanté durant l'exercice 1992-1993.

- Interrompu provisoirement l'élaboration du système d'information de gestion sur micro-ordinateur en attendant l'implantation du nouveau système de gestion des ressources du Ministère.

- Participé à l'élaboration d'un modèle d'établissement des coûts à long terme de façon à pouvoir établir les besoins en ressources des différents choix de politique qui pourront s'offrir après l'examen du Programme de logement dans les réserves. Le programme d'établissement des coûts a été élaboré au cours de l'exercice 1991-1992 en collaboration avec le secteur des Services aux Indiens, l'AQRS, les Services techniques et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

E. Efficacité du Programme

Pour mieux évaluer les réalisations du Programme de l'administration, il faut les examiner en fonction des aspects particuliers de chacune des activités du Programme décrites à la section II, Analyse par activité, ainsi que des évaluations réalisées au sujet du Programme et dont il est fait mention ci-dessous. Le Programme offre au Ministère des services centralisés de gestion et de soutien et contribue directement à l'efficacité des programmes d'exécution.

Pour se conformer aux exigences du Conseil du Trésor, on doit procéder à une évaluation des services de distribution du Programme des communications. Les services de distribution de la Direction générale s'étendent à l'ensemble des méthodes, des médias et des systèmes utilisés pour diffuser l'information ministérielle, au plan interne aussi bien qu'externe.

L'étude doit examiner la mesure dans laquelle les auditoires cibles sont clairement et convenablement définis et le degré auquel les rôles, les objectifs ainsi que les autorisations des réseaux de distribution sont déterminés d'une façon précise et s'insèrent dans les objectifs de communication du Ministère. Les questions de rentabilité doivent également être examinées.

L'évaluation s'effectuera en deux étapes. À la première étape, il faudra préciser et décrire la justification, les systèmes ainsi que les auditoires cibles de la distribution. L'étape II sera consacrée aux autres questions de l'efficacité et des formules de remplacement.

En 1990, la Direction générale des communications a commandé une étude du cadre d'évaluation en vue de l'aider à préciser et à établir des priorités en ce qui a trait aux produits, aux instruments et aux stratégies de communication qui devaient faire l'objet de l'évaluation. Les deux périodiques du Ministère, *Intercom* et *Transition* en l'occurrence, devaient retenir l'attention. *Intercom* a été créé afin d'améliorer les communications internes au Ministère, mais *Transition* est le périodique externe du Ministère qui a pour fonction d'informer les Indiens, les Inuit, les populations du Nord, les médias en général et ceux des autochtones, les autres ministères et le grand public au sujet des initiatives des programmes ainsi que de la politique du Ministère.

L'évaluation doit déterminer dans quelle mesure les périodiques en question appuient les objectifs de communication du Ministère et préciser l'efficacité des publications en question pour la transmission d'informations pertinentes aux auditoires cibles, ce qui vaut pour la satisfaction des clients à l'égard de la qualité, du moment de diffusion et de l'utilité de chaque média, de même que pour la rentabilité des systèmes de production et de distribution utilisés.

Section II
Analyse par activité

A. Haute direction

Objectif

S'assurer que l'orientation fournie au Ministère par la haute direction est conforme aux priorités du ministre et tienne compte des besoins globaux des clients, du Parlement, du Cabinet, des organismes centraux et des gestionnaires du Ministère en ce qui concerne la gestion des ressources financières et humaines, la planification stratégique, les relations avec le Parlement et les organismes centraux, l'approbation et la promulgation des politiques pertinentes, l'obligation de rendre compte des résultats, l'évaluation des programmes, ainsi que la correspondance ministérielle et les séances d'information à l'intention du Ministre.

Description et justification des ressources

L'activité Haute direction est divisée en deux sous-activités comme le montre le tableau 6.

Haute direction : Cette sous-activité est responsable pour les dépenses et années-personnes du Ministre, du Ministre d'État, des employés exclus, du sous-ministre, du sous-ministre associé et leur personnel de soutien immédiat.

Services de soutien à la haute direction : Cette direction générale assure la liaison entre les Programmes et les cabinets des ministres relativement à certaines questions telles que les présentations au Cabinet, les relations parlementaires et, enfin, la correspondance et les séances d'information ministérielles. En outre, elle s'occupe de l'évaluation des programmes, de l'administration et de la gestion du soutien financier aux recherches liées aux revendications particulières et globales. Bien qu'administrés par les Services de soutien à la haute direction, les fonds affectés au soutien des revendications territoriales sont exposés sous la rubrique Programme des affaires indiennes et inuit, Revendications globales, page 2-40, ainsi que l'exécution de projets spéciaux pour le sous-ministre.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 15,5 % du Budget des dépenses et 13,1 % du nombre total des années-personnes du Programme de l'administration pour 1992-1993.

Tableau 6 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993		Prévu 1991–1992		Réel 1990–1991	
	$	AP	$	AP	$	AP
Haute direction	3 935	46	3 642	30	4 495	33
Services de soutien à la haute direction	3 453	46	3 359	46	3 644	49
	7 388	92*	7 001	76	8 139	82

* le Budget de 1992–1993 inclus des années-personnes non-contrôlées.

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 77,1 % ont trait au personnel et le reste est lié au fonctionnement, principalement aux services spéciaux et professionnels.

Tableau 7 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	AP	$	AP	$	AP
Haute direction	4 495	33	3 607	38	888	(5)
Services de soutien à la haute direction	3 644	49	3 405	46	239	3
	8 139	82	7 012	84	1 127	(2)

Explication de la différence : Le dépassement de 1 127 000 $ du Budget principal s'explique à cause de l'accroissement des dépenses salariales et des fonds requis pour la préparation du rapport du Ministre au Parlement sur les répercussions des modifications apportées en 1985 à la *Loi sur les Indiens* (Loi C-31).

B. Finances et services professionnels

Objectif

Renforcer les obligations de rendre compte et satisfaire aux exigences du Parlement et des organismes centraux en contrôlant les processus de gestion et de révision des dépenses et en améliorant la qualité; fournir des services financiers, administratifs et techniques, ainsi que des services de gestion et d'attribution des marchés afin de faciliter la gestion et l'exécution efficients et efficaces des programmes du Ministère.

Description et justification des ressources

L'activité Finances et services professionnels se compose de cinq sous-activités, comme on peut le constater au tableau 8. Le sous-ministre adjoint (SMA) des Finances et services professionnels est le contrôleur du Ministère et il est particulièrement responsable des procédures financières et administratives du Ministère. Suite à la réorganisation du Ministère, les fonctions d'affectation des ressources et de gestion de l'information du Programme des affaires indiennes et inuit seront regroupées à l'intérieur de l'activité des Finances et services professionnels. On prévoit que cela aura comme résultat d'améliorer l'efficacité, la qualité de l'information et de réduire les besoins de renseignements des Premières Nations et des bureaux régionaux.

Finances : Cette direction générale élabore et met en oeuvre la politique financière et en surveille l'application; elle élabore et met en oeuvre les systèmes comptables et budgétaires destinés à appuyer la gestion et l'administration financières du Ministère; elle procède à des analyses et donne des conseils objectifs relatifs aux politiques, aux plans et aux activités du Programme, particulièrement en ce qui a trait aux répercussions que ceux-ci auront sur les ressources.

Services de gestion : Cette direction générale coordonne tous les services de traitement de données, les services de soutien technique connexes, la gestion des fonds d'information et les services administratifs et logistiques centralisés de l'ensemble du Ministère, de même que les programmes d'art indien et inuit. Elle voit aussi à assurer la conformité aux deux principales politiques de gestion de l'information gouvernementale au Ministère : la gestion de la technologie de l'information, qui vise à s'assurer que la technologie de l'information soit utilisée en tant qu'instrument stratégique appuyant les priorités du gouvernement et la prestation des programmes, à accroître la productivité et à améliorer le service au public; et la gestion des renseignements détenus par le gouvernement, qui vise à assurer une gestion rentable et coordonnée des renseignements détenus par le gouvernement fédéral. Elle voit également à la gestion des plans de protection civile et de sécurité du Ministère.

Services techniques et marchés : En vertu d'une entente touchant la prestation de services, les services techniques et les services d'architecture et de génie sont assurés à l'Administration centrale par Travaux publics Canada. Ces services comprennent l'orientation fonctionnelle et le soutien nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'immobilisations du MAINC, l'exploitation et l'entretien des biens appartenant au Ministère ou se trouvant dans les réserves, la prestation du programme de prévention et de protection-incendie, le Programme de protection civile ainsi que le transfert de technologies et de la prestation des services aux organismes indiens. Enfin, TPC fournit directement des services de soutien professionnel et technique aux responsables des programmes du MAINC à l'Administration centrale et dans les régions.

La Direction des marchés fournit des services d'orientation fonctionnelle et des services consultatifs se rapportant à l'administration de tous les marchés de services de conseil et de marchés de services autre que de conseil. De plus, elle assure directement aux unités de l'Administration centrale des services d'administration de marchés dans le domaine des services administratifs et professionnels et des services d'aide temporaire.

Vérification interne : Dans le cadre du Programme de l'administration, la Direction générale de la vérification interne soumet les programmes et les fonctions du Ministère à des vérifications d'ensemble, de conformité et spéciales, et elle évalue l'économie, l'efficience et l'efficacité du cadre de gestion pour l'atteinte des objectifs. Elle présente les résultats de la vérification et ses recommandations au Comité de vérification et d'évaluation. Elle fournit aussi au sous-ministre et à la direction l'assurance de la mise en oeuvre efficace et appropriée du cadre de gestion.

Elle suit également de près et coordonne l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action devant donner suite aux recommandations faites par elle-même, le Vérificateur général ou le Comité des comptes publics.

Contentieux : Cette direction générale fournit des services et des conseils juridiques à la direction du Ministère. Les ressources qui y sont affectées servent surtout à payer les salaires des employés de soutien et les dépenses reliées au fonctionnement et à l'entretien du bureau. Tous les conseillers juridiques sont en effet des employés du ministère de la Justice.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 57,0 % du Budget des dépenses et 57,4 % du nombre total des années-personnes du Programme de l'administration pour l'année financière de 1992-1993.

Tableau 8 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	**AP**	$	AP	$	AP
Finances	**11 621**	**130**	7 738	123	8 370	123
Services de gestion	**11 666**	**186**	15 874	202	13 899	202
Services techniques et marchés	**423**	**8**	4 144	8	3 984	11
Vérification interne	**2 818**	**22**	2 785	22	3 201	19
Contentieux	**675**	**14**	660	14	669	13
	27 203	**360**	31 201	369	30 123	368

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 70,0 % sont consacrées au personnel, 1,9 % au contributions et 28,1 % au dépenses de fonctionnement qui sont reliées principalement aux services professionnels et spéciaux.

Tableau 9 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	AP	$	AP	$	AP
Finances	8 370	123	6 978	118	1 392	5
Services de gestion	13 899	202	12 409	192	1 490	10
Services techniques et marchés	3 984	11	4 320	8	(336)	3
Vérification interne	3 201	19	2 888	22	313	(3)
Contentieux	669	13	427	9	242	4
	30 123	368	27 022	349	3 101	19

Explication de la différence : L'accroissement des dépenses de 3 101 000 $ par rapport au Budget principal est dû principalement à l'augmentation des fonds consacrés à la rémunération attribuable à la réorganisation des directions générales, à l'accroissement des initiatives de recrutement des autochtones et aux besoins accrus en informatique.

C. Gestion des ressources humaines

Objectif

Réaliser les objectifs du Ministère et les objectifs personnels de ses fonctionnaires tout en exploitant avec efficacité les ressources humaines.

Description et justification des ressources

Gestion fonctionnelle : La Gestion des ressources humaines aide la direction à prévoir les besoins en ressources humaines du Ministère et à les combler. Elle fournit une orientation fonctionnelle et des cadres stratégiques à l'échelle du Ministère et des régions, tout en cherchant à obtenir des organismes centraux des pouvoirs délégués plus importants. Ses services visent à minimiser les effets négatifs sur les employés de la réduction des effectifs et du transfert des responsabilités. Elle contrôle enfin les services de gestion du personnel répartis dans les 11 régions du Ministère.

Opérations : Cette sous-activité aide les gestionnaires à recruter, à perfectionner et à garder des employés compétents. Des services sont offerts aux gestionnaires de la Région de la capitale nationale et de toutes les autres régions pour les aider à exercer, en plus des fonctions qui leur ont été déléguées, des fonctions particulières qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de pouvoirs, comme dans le cas de la catégorie de la gestion.

Dossiers spéciaux : Dans le cadre de cette sous-activité, on aide la haute direction à planifier et à gérer efficacement ses ressources humaines, et à minimiser les incidences négatives du transfert des programmes sur les employés et les services. Cinq cent soixante-cinq (dont 249 nouveaux cas) ou 13,6 % des employés du Ministère ont été touchés par le réaménagement des effectifs en 1990-1991. Les deux principales initiatives de cette sous-activité sont les suivantes :

Perfectionnement des autochtones : La Gestion des ressources humaines gère plusieurs programmes spéciaux de recrutement et de perfectionnement, y compris le Programme de recrutement et de perfectionnement des Indiens et des Inuit. Ce programme permet aux gestionnaires de recruter des autochtones et de leur offrir la formation et le perfectionnement nécessaires pour qu'ils puissent être nommés à des postes intermédiaires et supérieurs au Ministère.

Équité en matière d'emploi : Le Programme d'équité en matière d'emploi aide les gestionnaires à accroître la représentation des personnes visées par l'équité en matière d'emploi, soit les autochtones, les femmes, les minorités visibles et les personnes handicapées.

Sommaires des ressources

Cette activité représente environ 18,0 % du Budget des dépenses et 22,2 % du nombre total des années-personnes du Programme de l'administration pour l'année financière 1992-1993.

Tableau 10 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992–1993		Prévu 1991–1992		Réel 1990–1991	
	$	AP	$	AP	$	AP
Gestion fonctionnelle	717	7	692	7	964	12
Opérations	5 253	82	5 368	86	4 864	85
Dossiers spéciaux	2 612	50	2 785	52	2 641	47
	8 582	139	8 845	145	8 469	144

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 88,1 % sont consacrées au personnel et le reste est lié au fonctionnement, principalement aux services spéciaux et professionnels.

Tableau 11 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	AP	$	AP	$	AP
Gestion fonctionnelle	964	12	378	5	586	7
Opérations	4 864	85	5 456	84	(592)	1
Dossiers spéciaux	2 641	47	2 818	50	(177)	(3)
	8 469	144	8 652	139	(183)	5

Explication de la différence : L'excédent de 183 000 $ est attribuable au report de plusieurs projets afin de permettre le financement d'autres priorités du Ministère.

D. Communications

Objectif

Faire en sorte que le public soit informé sur les politiques, les programmes et les services du Ministère et qu'il soit tenu compte des préoccupations et des intérêts du public dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes du Ministère.

Description et justification des ressources

La Direction générale des communications remplit un triple mandat :

- informer les groupes-clients du MAINC sur les politiques, les programmes et les activités du Ministère;
- renseigner tous les Canadiens sur les Indiens, les Inuit et le Nord;
- transmettre au gouvernement et au Ministère ses constatations sur les intérêts et les préoccupations des Canadiens en ce qui regarde les responsabilités du MAINC. En outre, elle fournit des directives fonctionnelles aux agents d'information de toutes les régions.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 9,5 % du Budget des dépenses et 7,3 % du nombre total des années-personnes du Programme de l'administration pour l'année financière 1992-1993.

Tableau 12 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	AP	$	AP	$	AP
Communications	4 558	46	4 681	40	4 211	36

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 60,0 % sont consacrées au personnel et le reste est lié au fonctionnement.

Tableau 13 : Résultats financiers en 1990–1991

(en milliers de dollars)	1990–1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	AP	$	AP	$	AP
Communications	4 211	36	3 930	35	**281**	1

Explication de la différence : Le dépassement de 281 000 $ dans les dépenses s'explique principalement par l'accroissement des besoins au chapitre de la rémunération et par les projets découlant du Conseil des sous-ministres chargés du changement.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

Les dépenses du Programme de l'administration figurent au tableau 14 ci-dessous.

1. Besoins financiers par article

Tableau 14 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel :			
Traitements et salaires	**29 350**	29 586	29 246
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**4 696**	4 458	4 538
Autres coûts liés au personnel	**984**	1 076	2 480
	35 030	35 120	36 264
Biens et services :			
Transports et communications	**1 681**	1 706	1 982
Information	**961**	672	1 099
Services professionnels et spéciaux	**8 406**	12 083	9 529
Location	**240**	449	229
Réparation et entretien	**256**	521	267
Services publics, fournitures et approvisionnements	**460**	470	715
Autres subventions et paiements	**5**	15	(193)
	12 009	15 916	13 628
Total des dépenses de fonctionnement	**47 039**	51 036	49 892

Tableau 14 : Détail des besoins financiers par article (suite)

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Immobilisations :			
Construction et acquisition de matériel et d'équipement	**183**	183	1 050
Paiements de transfert	**509**	509	-
Total des dépenses	**47 731**	51 728	50 942

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel du Programme de l'administration, qui s'élèvent à 35 030 000 $, représentent 74,5 % des dépenses totales de fonctionnement. Ce chiffre comprend les contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui sont prévues par la loi.

Tableau 15 : Besoin en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Années-personnes contrôlées			
Haute direction	**82**	76	82
Finances et services professionnels	**360**	369	368
Gestion des ressources humaines	**139**	145	144
Communications	**46**	40	36
	627	630	630
Autres			
Haute direction	**10**	10	11

Tableau 16 : Années-personnes autorisées et provision et traitements

	Années-personnes* contrôlées par le Conseil du Trésor				
	Budget 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
Gestion	**24**	26	26	61 500 - 138 300	**90 102**
Scientifique et professionnelle	**30**	28	25	18 310 - 125 100	**53 931**
Administration et service extérieur	**370**	357	374	14 810 - 77 182	**47 234**
Technique	**19**	20	15	13 679 - 85 094	**39 091**
Soutien administratif	**184**	199	187	16 163 - 47 383	**28 095**
Exploitation	**-**	-	3	16 989 - 70 723	**-**
	627	630	630		

	Autres années-personnes* non-contrôlées par le Conseil du Trésor				
	Budget 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
	10	10	11	30 500 - 90 000	**54 560**

* L'expression **«années-personnes»** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes contrôlées** sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel du cabinet des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et

organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les **«autres» années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la Partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du Programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1990. La colonne visant le traitement annuel moyen indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération fondée sur le mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

Tableau 17 : Détail de contribution

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Finances et services professionnels			
Contribution à la Fondation de l'art inuit pour qu'elle aide les artistes et les artisans inuit des T. N.-O., du Nouveau-Québec et du Labrador à se perfectionner et à commercialiser leurs oeuvres.	**509 000**	509 000	-*

* Les dépenses en 1990-1991 ont été imputées sous le Programme des affaires du Nord.

4. Coût net du Programme

Tableau 18 : Coût total du Programme pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	**Budget principal 1992-1993**	Ajout des autres coûts	**Coût total 1992-1993**	Coût total 1991-1992
Programme de l'administration	**47 731**	9 765	**57 496**	59 345

Les rajustements apportés aux prévisions des dépenses de fonctionnement pour en calculer le coût total tiennent compte entre autres des coûts des locaux d'une valeur de 8 483 973 $ fournis sans frais par Travaux publics Canada et 1 280 862 $ pour d'autres services fournis gratuitement par d'autres ministères.

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Commission canadienne des affaires polaires

Commission canadienne des affaires polaires

Plan de dépenses 1992–1993

Table des matières

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses 6-3

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993
1. Points saillants 6-4
2. Sommaire des besoins financiers 6-4

B. Données de base
1. Introduction 6-5
2. Mandat 6-5
3. Objectif du Programme 6-5
4. Description du Programme 6-5
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 6-5

C. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 6-6

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources de la Commission
1. Besoins financiers par article 6-7
2. Besoins en personnel 6-8
3. Coût net 6-9

Détail des autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992–1993 – Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992–1993	Budget principal 1991–1992
	Commission canadienne des affaires polaires		
55	Dépenses du Programme	1 144	–
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	51	–
		1 195	–

Crédits – Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1992–1993
	Commission canadienne des affaires polaires	
55	Commission canadienne des affaires polaires – Dépenses du Programme	1 144 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992–1993			
		Budgétaire		
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Total	Budget principal 1991–1992
Commission canadienne des affaires polaires	5	1 195	1 195	–

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992–1993

1. Points saillants

En 1992–1993, les responsables de la Commission canadienne des affaires polaires

- Dresseront des inventaires des recherches sur le Nord effectuées par les ministères et organismes gouvernementaux, les universités, les instituts de recherche, les organismes autochtones et l'industrie.
- Établiront un rapport sur la situation de la recherche relative aux changements climatiques.
- Établiront le Système canadien d'informations polaires.
- Examineront où en sont les études sociales dans le Nord.
- Étudieront la valeur des connaissances traditionnelles relatives à la recherche sur le Nord.
- Amélioreront le profil international du Canada dans le domaine de la recherche scientifique circumpolaire.
- Relèveront, sur le plan international, le degré de sensibilisation aux préoccupations canadiennes dans l'Arctique.

2. Sommaire des besoins financiers

Le tableau 1 contient le sommaire des besoins financiers de la Commission.

Tableau 1 : Sommaire des besoins financiers

(en milliers de dollars)	**Budget 1992–1993**	Prévu 1991–1992	**Différence**
Commission canadienne des affaires polaires	**1 195**	1 179	**16**
Années-personnes*	**5**	4	**1**

* voir tableau 5, page 6–8 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les années-personnes.

Explication de la différence : L'augmentation de 16 000 $ des besoins pour 1992-1993 par rapport aux prévisions de 1991-1992 découle principalement de l'accroissement des responsabilités et des tâches du président d'un poste à temps partiel à un poste à plein temps ainsi que l'ajout d'une année-personne et une réduction des coûts de fonctionnement.

B. Données de base

1. Introduction

La Commission canadienne des affaires polaires est une société inscrite dans l'Annexe II, créée par une loi du Parlement (*Statuts du Canada 1991*, chapitre 6) et chargée de surveiller où en sont les connaissances sur les régions polaires au Canada et ailleurs, de promouvoir et de favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances relatives aux régions polaires, d'améliorer le profil du Canada dans le domaine des affaires polaires sur le plan international, et de transmettre de l'information au sujet de la recherche sur les régions polaires aux Canadiens ainsi qu'aux organismes, établissements et associations du pays.

2. Mandat

Le mandat de la Commission découle de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires* (*Statuts du Canada 1991*, chapitre 6).

3. Objectif du Programme

Promouvoir l'acquisition et la diffusion de connaissances au sujet des régions polaires.

4. Description de la Commission

Pour réaliser son mandat, la Commission adoptera les mesures suivantes : organiser, parrainer et appuyer des conférences, des séminaires et des réunions; établir le Système canadien d'informations polaires en vue d'en faire le principal mécanisme de diffusion des connaissances relatives aux régions polaires; entreprendre et appuyer des études spéciales sur des questions relatives aux régions polaires; reconnaître les réalisations et les contributions dans des domaines reliés à son mandat; établir un rapport annuel sur ses activités qui sera déposé devant le Parlement.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité

La Commission canadienne des affaires polaires n'a qu'une seule activité, celle de réaliser le mandat de la Commission.

Organisation

La Commission est constituée d'un conseil d'administration formé d'une personne à qui est confiée la présidence, de deux personnes qui assument la vice-présidence et de neuf autres membres.

Pour appuyer le conseil d'administration, le bureau de la Région de la capitale nationale comprend un personnel formé d'un adjoint exécutif, d'un adjoint à la recherche et d'un secrétaire de direction. Le bureau au nord du 60e parallèle, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, est confié à un agent des sciences du Nord. Un autre bureau, situé au Québec, est exploité par un agent des sciences du Nord.

Tableau 2 : Organisation de la Commission

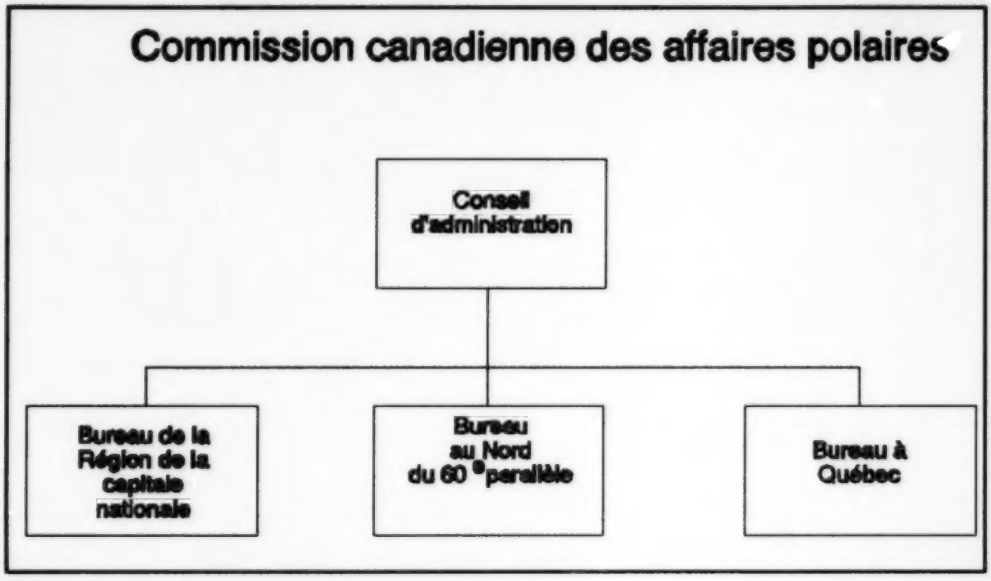

C. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Les principales fonctions de la Commission canadienne des affaires polaires sont : la surveillance, le rôle de catalyseur et le rôle de conseiller pour les questions reliées aux régions polaires. L'efficacité de la Commission peut être influencée par de nombreux facteurs externes comme

- Le nombre de collectivités du Nord, d'organismes et d'établissements de recherche, d'universités et de ministères qui ont recours aux ressources de la Commission.
- L'évolution de l'environnement dans le Nord et la capacité de la Commission de faire face aux préoccupations ou aux questions.
- La mesure dans laquelle les autochtones et les habitants du Nord participent à la recherche et à la science sur les régions nordiques.
- La volonté des chercheurs polaires ou des organismes de recherche polaire de tout le Canada de s'intégrer à une collectivité cohérente et spécialisée de recherche polaire.
- L'évolution du climat socio-politique dans le Nord et dans l'ensemble du Canada (p. ex., le transfert des responsabilités des programmes de type provincial aux gouvernements territoriaux, l'évolution constitutionnelle au Canada).
- La capacité de divers établissements d'enseignement, d'organismes du secteur privé ou gouvernemental qui détiennent des données scientifiques polaires de collaborer avec la Commission en vue de l'établissement d'un réseau d'échange d'information par l'intermédiaire du Système canadien d'informations polaires.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources de la Commission

Le budget de la Commission canadienne des affaires polaires pour 1992–1993 s'établit à 1 195 000 $ et le détail en est donné au tableau 3.

1. Besoins financiers par article

Tableau 3 : Détails des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Personnel			
Traitements et salaires	316	105	–
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	51	16	–
Autres coûts touchant le personnel	–	–	–
	367	121	–
Biens et services			
Transport et communications	200	300	–
Information	132	42	–
Services professionnels et spéciaux	339	460	–
Location	130	130	–
Réparations et entretien	7	6	–
Services publics, fournitures et approvisionnements	20	120	–
	828	1 058	–
Total des dépenses de fonctionnement	1 195	1 179	–

2. Besoins en personnel

Les coûts relatifs au personnel de la Commission canadienne des affaires polaires qui s'élèvent à 367 000 $, représentent 30,7 % des dépenses totales de 1992–1993. Ils comprennent les contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui sont prévues par la loi.

Tableau 4 : Besoins en années–personnes par activité

	Budget 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991
Commission canadienne des affaires polaires	5	4	–

Tableau 5 : Années–personnes autorisées et provision pour les traitements

	Années–personnes* Contrôlées par le Conseil du Trésor				
	Budget 1992–1993	Prévu 1991–1992	Réel 1990–1991	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1992–1993
Scientifique et professionnelle	3	2	–	18 310 – 125 100	63 448
Administration et service extérieur	1	1	–	14 810 – 77 182	48 569
Soutien administratif	1	1	–	16 163 – 47 383	27 347
	5	4	–		

* L'expression **«années–personnes»** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année–personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnel et les autres types d'employés.

Les années–personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années–personnes des ministères et organismes énumérés dans l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années–personnes du personnel du cabinet des ministres nommés en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années–personnes contrôlées sont identifiées «autorisées» dans la partie II du Budget.

Les autres années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor, mais sont divulguées à la Partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du Programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1990. La colonne visant le traitement annuel moyen indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net

Le budget de 1992-1993 pour la Commission canadienne des affaires polaires ne vaut que pour les dépenses à imputer aux affectations inscrites dans les crédits du Ministère et aux paiements statutaires. Pour établir le coût réel de fonctionnement de la Commission, il faut inclure les autres éléments de coûts ainsi que les recettes.

Tableau 6 : Coût total de la Commission pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	Budget 1992-1993	Autres coûts	Coût total	Coût total 1991-1992
Commission canadienne des affaires polaires	1 195	-	1 195	1 179

INDEX

A

Accord entre le Canada et l'URSS 3-9

Accord du Nord 3-9, 3-14, 3-27

Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels 2-25, 2-32, 2-52

Avantages sociaux des employés des bandes 2-87

C

Caisse de prêts aux Esquimaux 3-7

Commission canadienne des affaires polaires 1-2, 1-3, 1-5, 1-6, 3-16, 3-22, 6-1, 6-2, 6-3, 6-4, 6-5, 6-6, 6-7, 6-8, 6-9

Commission consultative de la Fiscalité indienne 2-17, 2-54

Conférence circumpolaire inuit 3-61

Conseil pour la promotion des agents de développement autochtones 2-48

Conseils tribaux 2-54, 2-83, 2-87, 2-115, 2-116, 2-117, 2-118, 2-119,

Consultations 2-19, 2-85, 2-87, 2-88,

D

Développement commercial 2-46, 2-47, 2-48

Développement économique aux collectivités 2-47

Déné-Métis 2-17, 2-41, 2-42, 2-43, 3-21, 3-22

E

Ententes de développement économique 3-14, 3-28, 3-29

Étude postsecondaires 2-15, 2-65, 2-66, 2-67

F

Fédération Tungavik du Nunavut 2-21, 3-27

Financement de base 2-88

Fonds de développement économique des Indiens 2-17, 2-49,

Fonds de soutien des bandes 2-86,

I

Initiative Participation des autochtones au marché du travail 2-11, 2-25,

Inscription 2-42, 2-68, 2-69, 2-70

Institution de développement sectoriel 2-48, 2-50

L

Loi C-31 1-2, 1-5, 2-21, 2-23, 2-24, 2-29, 2-59, 2-61, 2-83, 5-10

Loi sur les Indiens 1-2, 1-4, 2-4, 2-11, 2-17, 2-21, 2-23, 2-24, 2-29, 2-37, 2-49, 2-51, 2-54, 2-56, 2-57, 2-58, 2-59, 2-60, 2-61, 2-68, 5-13, 5-14, 5-20

Loi sur l'autonomie gouvernementale de la Bande indienne Sechelte 2-60

Loi sur le règlement des revendications des inuvialuit de la région ouest de l'arctique 1-2

M

Modes optionnels de financement 2-17, 2-33, 2-46, 2-56, 2-85, 2-88, 2-123, 5-16

N

Négociations de l'accès aux ressources 2-50

P

Paiements de transfert 1-5, 2-3, 2-29, 2-84, 2-85, 2-96, 2-112, 3-18, 3-31, 3-33, 3-37, 5-29, 5-31

Paiements de transfert souples 2-29, 2-33, 2-84,

Perfectionnement des gestionnaires indiens et inuit 2-85, 2-87

Pétrole et gaz des indiens du Canada 2-11, 2-17, 2-25, 2-32, 2-43, 2-45, 2-46, 2-47, 2-51, 2-52

Plan annuel des dépenses dans le Nord 3-54

Politique 1-2, 2-19, 2-35, 2-36, 2-38, 2-42, 2-48, 2-65, 2-67, 2-84, 2-85, 2-88, 3-18, 3-33, 3-34, 3-36, 3-37, 3-38, 3-40, 3-41, 3-42, 5-7, 5-10, 5-11, 5-14, 5-15, 5-18, 5-19, 5-21

Politique minière pour le Nord 3-42

Programme de mise en valeur des ressources 2-50

Programme de perfectionnement des sciences dans le Nord 3-34

Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord 3-17, 3-20, 3-27, 3-29, 3-44, 3-48,

Programme des possibilités régionales de développement 2-47, 2-48

R

Recherche et promotion 2-43, 2-44, 2-45, 2-52, 2-53

Répertoire des ressources 2-45

S

Services consultatifs des Bandes 2-87

Service d'aide à l'enfance et à la famille 1-5, 2-25, 2-30, 2-73, 2-74, 2-75, 2-76, 2-77

Services d'enseignement 2-65, 2-66, 2-68,

Soutien des élèves 2-66, 2-67, 2-68

Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones 1-3, 2-11, 2-13, 2-17, 2-19, 2-29, 2-32, 2-45, 2-48, 2-50, 3-38

Stratégies pour l'environnement arctique 3-8, 3-24, 3-28, 3-41

Stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes, inuit et Innu 2-44, 2-45

T

Transferts 2-27